Quatre-vingt-treizième année. — N° 50. Le Numéro : 0,50 NF Lundi 27 et Mardi 28 Février 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** comprend les avis et rapports.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

*** Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

En vente :

CODE MINIER

(Partie législative.)

La Direction des Journaux officiels a procédé à une nouvelle édition du **code minier** (décret n° 56-838 du 16 août 1956), qui fait état, en outre, des textes intervenus jusqu'au 1er janvier 1961 en ayant modifié expressément certaines dispositions.

Cette brochure de 104 pages, de format in-8° carré, est mise en vente au prix de **3 NF** ou expédiée sans frais sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris (15e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décrets du 25 février 1961 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2098).

Arrêté portant nomination et cessation de fonctions (cabinet militaire du Premier ministre) (p. 2098).

(1 f.)

MINISTRES DELEGUES AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-204 du 27 février 1961 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B (p. 2099). *

Arrêté du 27 février 1961 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B régis par le décret n° 61-204 du 27 février 1961 (p. 2100). *

Arrêté modifiant les dispositions d'un précédent arrêté relatif à la commission interministérielle d'intégration (p. 2101).

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 61-205 du 25 février 1961 portant création d'un commandement des forces aériennes tactiques (p. 2101).

Décrets portant nomination et affectation d'officiers généraux de l'armée de l'air (p. 2101).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté du 13 février 1961 autorisant l'ouverture du marché à terme des tourteaux à Paris (p. 2102).

Arrêté du 13 février 1961 portant homologation du règlement spécial du marché réglementé des tourteaux (p. 2102).

Arrêté du 13 février 1961 fixant le montant minimum des ressources de la caisse mutuelle de garantie des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris (p. 2107).

Arrêté du 13 février 1961 fixant le taux de commission des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris (p. 2108)

Arrêté du 20 février 1961 fixant la date des élections des représentants du personnel de certaines commissions administratives paritaires de l'administration centrale des finances (p. 2108).

Arrêté du 23 février 1961 relatif à l'amortissement des obligations indemnitaires émises par les Charbonnages de France (p. 2108).

Arrêté du 27 février 1961 portant habilitation de sociétés d'assurances pour l'application de la loi n° 61-89 du 25 janvier 1961 (p. 2108).

Règlement de la tranche spéciale dite « Tranche de Pâques » de la loterie nationale 1961 (p. 2108).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté portant nominations au cabinet du ministre (p. 2110).

Arrêté portant délégation de signature (p. 2110).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 25 février 1961 relatif au stockage de sucres de la campagne 1960-1961 (p. 2112).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 24 février 1961 relatif à la détermination des coefficients d'adaptation départementaux de base des prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 2110).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 61-206 du 25 février 1961 portant modification du décret n° 57-524 du 17 avril 1957 fixant l'organisation administrative de l'institution nationale des invalides (p. 2111).

Décret n° 61-207 du 25 février 1961 fixant les attributions du général gouverneur des Invalides (p. 2111).

Décret portant nomination du général gouverneur des Invalides (p. 2112).

MINISTERE DE L'INFORMATION

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle des films cinématographiques (p. 2112).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation de commissions (p. 2112).

Sénat. — Dépôt de projets de loi et d'une proposition de loi (p. 2113).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Premier ministre.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles (direction de la documentation) (p. 2113).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis de concours pour le recrutement d'agents stagiaires de constatation des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects (p. 2114).

Avis relatif au tirage de la huitième tranche de la loterie nationale 1961 (p. 2114)

Situation du Trésor (novembre 1960) (p. 2115).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif à l'ouverture de la session de 1961 du brevet professionnel d'assurances (p. 2142).

Ministère des travaux publics et des transports.

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 2142).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de sous-économe au centre hospitalier régional de Bordeaux (Gironde) (p. 2142).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Saint-Joseph (Martinique) (p. 2142)

Avis de vacance de poste de chef de section administrative à la direction départementale de la santé du Haut-Rhin (p. 2142)

Avis de vacance de postes de commis dans les établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics (p. 2142).

Annonces (p 2156).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décrets du 25 février 1961 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 25 février 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre, vu les délibérations du conseil de l'ordre du 9 février 1961 portant que la présente promotion est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

M. Henri Bourdeau de Fontenay, directeur de l'école nationale d'administration. Officier de la Légion d'honneur du 3 novembre 1954.

Par décret du Président de la République en date du 25 février 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre, vu les délibérations du conseil de l'ordre du 9 février 1961 portant que les présentes nominations sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

M. Lucien Mehl, maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur des stages à l'école nationale d'administration ; 26 ans de services militaires et civils.

M. François Neuville, sous-préfet hors classe, chargé de mission au centre de hautes études administratives ; 45 ans de services militaires, d'activité professionnelle et de services civils.

Par décret du Président de la République en date du 25 février 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre, vu les délibérations du conseil de l'ordre du 9 février 1961 portant que les présentes nominations sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

M. Jean-Simon Colonna-Cimera, ingénieur en chef des mines de la France d'outre-mer ; 40 ans 9 mois de services militaires et civils.

M. Michel Removille, administrateur en chef de la France d'outre-mer ; 22 ans 8 mois de services militaires et civils.

Cabinet militaire du Premier ministre.

Le Premier ministre,

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination du Premier ministre ;

Vu l'arrêté du 14 février 1959 relatif au cabinet militaire du Premier ministre,

Arrête :

Art. 1er. — Il est mis fin sur sa demande, à compter du 1er mars 1961, aux fonctions de conseiller militaire, chef du cabinet militaire du Premier ministre, de M. le général de corps aérien Nicot (Jean), appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — M. le général de brigade aérienne Aubry (Pierre-Alexis-Hugues) est nommé, à compter du 1er mars 1961, conseiller militaire, chef du cabinet militaire du Premier ministre.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1961.

MICHEL DEBRÉ.

MINISTRES DELEGUES AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-204 du 27 février 1961 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre délégué auprès du Premier ministre et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, modifié notamment par le décret n° 60-559 du 15 juin 1960 ;

Le Conseil d'Etat (commission de la fonction publique) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le présent décret s'applique aux fonctionnaires appartenant à un corps classé dans la catégorie B prévue à l'article 17 de l'ordonnance susvisée du 4 février 1959 et dont le statut particulier en vigueur à la date de publication du présent décret prévoit la répartition en deux classes normales et une classe exceptionnelle divisée en deux échelons.

Ledit statut particulier doit en outre avoir été pris en exécution de l'article 2 de l'ordonnance susvisée du 4 février 1959, ou de l'article 2 de la loi du 19 octobre 1946, et comporter des dispositions permanentes de recrutement.

Art. 2. — Dans tous les corps de fonctionnaires visés à l'article 1er précédent, la carrière comporte désormais une classe normale, divisée en onze échelons, et un échelon de classe exceptionnelle.

Art. 3. — Le nombre des agents bénéficiaires de la classe exceptionnelle ne peut excéder 20 p. 100 de l'effectif total de chaque corps.

Peuvent être promus à la classe exceptionnelle les fonctionnaires ayant accompli au moins quatre ans de services effectifs dans le 11e échelon de la classe normale.

Art. 4. — La durée moyenne de services requise pour une promotion à l'échelon supérieur est fixée à un an dans le premier échelon de la classe normale, à un an et demi dans le deuxième et le troisième, à deux ans dans les quatrième, cinquième et sixième, à trois ans dans les septième, huitième, neuvième et dixième échelons.

Les temps de services précédents peuvent être réduits pour tenir compte de la notation, sans pouvoir être inférieurs à dix-huit mois lorsque la durée moyenne est de deux ans, à deux ans et trois mois lorsque cette durée est de trois ans. Le temps passé dans les trois premiers échelons de la classe normale n'est pas susceptible de réduction.

Art. 5. — Les fonctionnaires ou agents de l'Etat nommés dans l'un des corps régis par le présent décret soit au choix, soit à la suite du concours ou de l'examen professionnel qui leur est réservé, sont classés à l'échelon de leur nouveau grade qui comporte un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur au traitement perçu en dernier lieu dans leur corps d'origine.

Dans la limite de l'ancienneté exigée à l'article 4 (1er alinéa) ci-dessus, pour une promotion à l'échelon supérieur, ils conservent l'ancienneté d'échelon qu'ils avaient acquise dans leur précédent grade lorsque l'augmentation de traitement consécutive à leur nomination est inférieure à celle que leur aurait procurée un avancement d'échelon dans leur ancienne situation.

Les candidats nommés alors qu'ils avaient atteint l'échelon le plus élevé de leur précédent grade conservent leur ancienneté d'échelon dans les mêmes conditions et dans les mêmes limites lorsque l'augmentation de traitement consécutive à leur nomination est inférieure à celle que leur avait procurée leur nomination audit échelon.

Art. 6. — Sous réserve des modalités particulières à certains corps fixées aux articles suivants, les agents en fonctions à la date de publication du présent décret dans les corps visés à l'article 1er ci-dessus sont reclassés dans les classes et échelons institués à l'article 2, conformément aux dispositions du tableau ci-après :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE	
Classes et échelons.	Classes et échelons.	Ancienneté d'échelon conservée.
2e classe ou classe normale :	Classe normale :	
1er échelon avant un an.	1er échelon.....	Ancienneté acquise.
1er échelon après un an.	2e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée d'un an.
2e échelon avant six mois.	2e échelon.....	Ancienneté acquise majorée d'un an.
2e échelon après six mois.	3e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée de six mois.
3e échelon.....	4e échelon.....	Ancienneté acquise.
4e échelon.....	5e échelon.....	Ancienneté acquise.
5e échelon.....	6e échelon.....	Ancienneté acquise.
6e échelon.....	7e échelon.....	Ancienneté acquise.
7e échelon.....	7e échelon.....	Ancienneté acquise majorée de deux ans, dans la limite totale de trois ans.
1re classe ou classe principale :		
1er échelon.....	8e échelon.....	Ancienneté acquise.
2e échelon.....	9e échelon.....	Ancienneté acquise.
3e échelon.....	10e échelon.....	Ancienneté acquise.
4e échelon.....	11e échelon.....	Ancienneté acquise.
Classe exceptionnelle :	Classe exceptionnelle :	
1er échelon.....	Echelon unique...	Ancienneté acquise.
2e échelon.....	Echelon unique...	Ancienneté acquise majorée de la durée de services exigée dans le statut actuel pour l'accès au 2e échelon de la classe exceptionnelle.

Art. 7. — Les secrétaires administratifs de préfecture et les secrétaires administratifs des services extérieurs du ministère des anciens combattants et victimes de guerre sont reclassés conformément aux dispositions du tableau ci-après :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE	
Classes et échelons.	Classes et échelons.	Ancienneté d'échelon conservée.
2e classe ou classe normale :	Classe normale :	
Echelon de stage.	1er échelon.....	Ancienneté acquise.
1er échelon avant un an six mois.	2e échelon.....	Ancienneté acquise.
1er échelon après un an six mois.	3e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée d'un an six mois.
2e échelon avant un an.	3e échelon.....	Ancienneté acquise majorée de six mois.
2e échelon après un an.	4e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée d'un an.
3e échelon avant un an.	4e échelon.....	Ancienneté acquise augmentée d'un an.
3e échelon après un an.	5e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée d'un an.
4e échelon avant un an.	5e échelon.....	Ancienneté acquise augmentée d'un an.
4e échelon après un an.	6e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée d'un an.
5e échelon avant un an.	6e échelon.....	Ancienneté acquise augmentée d'un an.
5e échelon après un an.	7e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée d'un an.
6e échelon.....	7e échelon.....	Ancienneté acquise augmentée d'un an, dans la limite globale de trois ans.
1re classe ou classe principale :		
1er échelon.....	8e échelon.....	Ancienneté acquise.
2e échelon.....	9e échelon.....	Ancienneté acquise.
3e échelon.....	10e échelon.....	Ancienneté acquise.
4e échelon.....	11e échelon.....	Ancienneté acquise.
Classe exceptionnelle :	Classe exceptionnelle :	
1er échelon.....	Echelon unique...	Ancienneté acquise.
2e échelon.....	Echelon unique...	Ancienneté acquise augmentée de deux ans.

Art. 8. — Les secrétaires de direction des établissements d'enseignement technique sont reclassés conformément aux dispositions du tableau ci-après :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE	
Classes et échelons.	Classes et échelons.	Ancienneté d'échelon conservée.
2e classe :	Classe normale :	
Echelon de stage..	1er échelon.....	Ancienneté acquise.
1er échelon avant un an six mois.	2e échelon.....	Ancienneté acquise.
1er échelon après un an six mois.	3e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée d'un an six mois.
2e échelon avant un an.	3e échelon.....	Ancienneté acquise augmentée de six mois
2e échelon après un an.	4e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée d'un an.
3e échelon avant un an.	4e échelon.....	Ancienneté acquise augmentée d'un an.
3e échelon après un an.	5e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée d'un an.
4e échelon avant un an.	5e échelon.....	Ancienneté acquise augmentée d'un an.
4e échelon après un an.	6e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée d'un an.
5e échelon avant un an.	6e échelon.....	Ancienneté acquise augmentée d'un an.
5e échelon après un an.	7e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée d'un an, dans la limite de deux ans.
1re classe :		
1er échelon avant un an.	7e échelon.....	Ancienneté acquise augmentée de deux ans.
1er échelon après un an.	8e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée d'un an.
2e échelon.....	8e échelon.....	Ancienneté acquise augmentée d'un an.
3e échelon.....	9e échelon.....	Ancienneté acquise.
4e échelon.....	10e échelon.....	Ancienneté acquise.
5e échelon.....	11e échelon.....	Ancienneté acquise.
Classe exceptionnelle :	Classe exceptionnelle :	
1er échelon.....	Echelon unique...	Ancienneté acquise.
2e échelon.....	.....	Ancienneté acquise augmentée de deux ans.

Art. 9. — Les sous-bibliothécaires dépendant de la direction des bibliothèques de France et les secrétaires documentalistes du Bureau universitaire de statistiques et de documentation scolaires et professionnelles sont reclassés conformément aux dispositions du tableau ci-après :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE	
Classes et échelons.	Classes et échelons.	Ancienneté d'échelon conservée.
2e classe :	Classe normale :	
Echelon de stage..	1er échelon.....	Ancienneté acquise.
1er échelon.....	3e échelon.....	Trois quarts de l'ancienneté acquise.
2e échelon.....	4e échelon.....	Ancienneté acquise.
3e échelon.....	5e échelon.....	Ancienneté acquise.
4e échelon.....	6e échelon.....	Ancienneté acquise dans la limite de deux ans.
1re classe :		
1er échelon.....	7e échelon.....	Ancienneté acquise.
2e échelon.....	8e échelon.....	Ancienneté acquise.
3e échelon.....	9e échelon.....	Ancienneté acquise.
4e échelon avant trois ans.	10e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée de trois ans.
4e échelon après trois ans.	11e échelon.....	
Classe exceptionnelle.	Classe exceptionnelle.	
1er échelon.....	Echelon unique..	Ancienneté acquise.
2e échelon.....	Echelon unique..	Ancienneté acquise augmentée de deux ans.

Art. 10. — Lorsque l'application des dispositions précédentes a eu pour effet de classer les intéressés dans un échelon de la nouvelle carrière comportant un indice de traitement inférieur à celui auquel ils auraient pu prétendre à la suite d'un avancement d'échelon prononcé ou à prononcer, dans le courant de l'année 1960, selon les règles de leur statut antérieur, ces agents conservent, à titre personnel, le bénéfice de l'indice le plus élevé, jusqu'à leur plus prochain avancement d'échelon dans la nouvelle carrière.

Art. 11. — Un tableau d'avancement exceptionnel pourra être établi au titre de l'année 1960, dans tous les corps de fonctionnaires visés par le présent décret.

Art. 12. — Les fonctionnaires recrutés antérieurement à la date d'effet du présent décret dans l'un des corps de catégorie B visés à l'article 1er par la voie d'un concours intérieur ou d'un examen professionnel qui leur est statutairement et normalement réservé ont, dans le délai de trois mois à compter de la date de publication du présent statut, la faculté de renoncer à la date d'effet de la nomination dont ils ont été l'objet pour y voir substituée la date d'effet du présent décret, si l'application à cette dernière date des dispositions de l'article 5 ci-dessus à la situation qu'ils auraient eue dans leur corps d'origine au cas où ils y seraient demeurés leur confère une amélioration de situation.

Leur ancienneté de services en catégorie B continue toutefois d'être décomptée à partir de la date à laquelle ils ont initialement accédé à un emploi de cette catégorie.

Art. 13. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret.

Art. 14. — Le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1960.

Fait à Paris, le 27 février 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,

PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Echelonnement indiciaire applicable à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B régis par le décret n° 61-204 du 27 février 1961.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 61-204 du 27 février 1961 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n° 60-559 du 15 juin 1960 relatif à la fixation et à la revision indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'échelonnement indiciaire applicable aux divers corps de fonctionnaires de la catégorie B régis par le décret n° 61-204 du 27 février 1961 est fixé ainsi qu'il suit :

CLASSES	ÉCHELONS	INDICES BRUTS
Classe exceptionnelle.	.....	455
Classe normale.....	11e échelon.....	430
	10e échelon.....	400
	9e échelon.....	370
	8e échelon.....	350
	7e échelon.....	330
	6e échelon.....	310
	5e échelon.....	290
	4e échelon.....	270
	3e échelon.....	250
	2e échelon.....	230
	1er échelon.....	210

Art. 2. — Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1961.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

Commission interministérielle d'intégration.

Par arrêté du 21 février 1961, l'article 2 de l'arrêté du 1er juillet 1946 relatif à la commission interministérielle d'intégration est modifié comme suit :

« M. Jean Iehlé, représentant le ministre délégué auprès du Premier ministre, est nommé en remplacement de M. André Ross. »

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 61-205 du 25 février 1961 portant création d'un commandement des forces aériennes tactiques.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu la loi du 2 juillet 1934 fixant l'organisation générale de l'armée de l'air ;

Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense ;

Vu le décret du 2 septembre 1938 portant organisation de l'armée de l'air en temps de paix ;

Vu le décret n° 47-1204 du 1er juillet 1947 fixant les attributions du général chef d'état-major général de l'armée de l'air ;

Vu le décret n° 53-1362 du 30 décembre 1953 relatif à l'organisation provisoire de l'armée de l'air ;

Vu le décret n° 59-265 du 7 février 1959 fixant les attributions du ministre des armées,

Décrète :

Art. 1er. — Il est créé un commandement des forces aériennes tactiques placé sous les ordres d'un officier général du corps des officiers de l'air qui relève du ministre des armées par l'intermédiaire du général chef d'état-major de l'armée de l'air.

Art. 2. — Le commandant des forces aériennes tactiques établit, en conformité avec les besoins des grands commandements responsables de l'emploi opérationnel des forces, les directives concernant les méthodes d'emploi tactique, l'instruction et l'entraînement pour toutes les formations, faisant ou non partie d'un commandement à caractère national ou interallié, équipées d'appareils appelés à intervenir en coopération avec les forces de surface.

Il est chargé de renseigner en permanence le chef d'état-major de l'armée de l'air sur l'état de l'équipement et de l'armement, le degré d'entraînement des personnels et les besoins desdites formations.

Il formule toutes propositions qu'il juge utiles pour leur organisation en vue d'une meilleure adaptation aux conditions d'emploi dans le cadre des directives générales qui lui sont données par le général chef d'état-major de l'armée de l'air.

Il a en outre sous ses ordres les formations ci-dessus définies qui ne seraient pas affectées à des grands commandements régionaux ou à des grandes unités aériennes ou groupements d'unités aériennes spécialisées.

La composition des forces aériennes tactiques est fixée par arrêté.

Art. 3. — Le commandant des forces aériennes tactiques se tient en liaison avec le général chef d'état-major de l'armée de manière à maintenir l'unité de doctrine d'emploi de l'aviation tactique. Il reçoit délégation permanente du général chef d'état-major de l'armée de l'air pour traiter avec l'armée de terre toutes questions concernant la coopération des forces aéroterrestres dans le cadre des directives données par le ministre des armées.

Art. 4. — Dans le cadre des directives qu'il reçoit du général chef d'état-major de l'armée de l'air, le commandant des forces aériennes tactiques est chargé de la préparation des plans mettant en jeu des forces aériennes d'intervention.

Il est responsable de la mise sur pied de ces forces conformément aux plans élaborés et peut être désigné pour exercer leur commandement.

Art. 5. — Le commandant des forces aériennes tactiques dispose d'un état-major. Ses attributions ne peuvent être déléguées.

Art. 6. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret du 25 février 1961 portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu l'article 13 de la Constitution en date du 4 octobre 1958 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de corps aérien Dumesnil de Maricourt (René-Arthur-Marie) est nommé commandant des forces aériennes tactiques.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1961.

G. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret du 25 février 1961 portant nomination d'un officier général de l'armée de l'air dans les cadres du personnel de l'administration centrale du ministère des armées (air).

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu l'article 13 de la Constitution en date du 4 octobre 1958 ;

Vu le décret du 28 août 1938 fixant les cadres, le recrutement, l'avancement et la discipline du personnel de l'administration centrale du ministère de l'air et les textes qui ont modifié ou complété ledit décret ;

Vu le décret n° 58-25 du 14 janvier 1958 relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de corps aérien Nicot (Jean-Louis-Noël) est nommé dans les cadres du personnel de l'administration centrale du ministère des armées (air) aux fonctions de major général de l'armée de l'air, au départ du titulaire actuel.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1961.

G. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Ouverture du marché à terme des tourteaux à Paris.

Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,

Vu les articles 10 et 11 de la loi de finances du 13 juillet 1911 ;
Vu les articles 8, 9, 10 et 11 de la loi de finances du 27 février 1912 ;
Vu le décret du 21 juin 1913 portant règlement d'administration publique pour l'exécution des lois susvisées ;
Vu la loi n° 50-921 du 9 août 1950 relative à l'organisation de la Compagnie des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris ;
Vu l'arrêté du 23 juin 1952 homologuant le règlement général des marchés réglementés de la bourse de commerce de Paris ;
Vu la délibération de la chambre de commerce et d'industrie de Paris en date du 12 janvier 1961,

Arrête :

Art. 1er. — L'ouverture du marché à terme des tourteaux à la bourse de commerce de Paris est autorisée à compter du 1er mars 1961.

Art. 2. — Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris est chargé de fixer la date du commencement effectif des opérations.

Fait à Paris, le 13 février 1961.

JOSEPH FONTANET.

Homologation du règlement spécial du marché réglementé des tourteaux.

Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,

Vu les articles 10 et 11 de la loi de finances du 13 juillet 1911 ;
Vu les articles 8, 9, 10 et 11 de la loi de finances du 27 février 1912 ;
Vu le décret du 21 juin 1913 portant règlement d'administration publique pour l'exécution des lois susvisées ;
Vu la loi n° 50-921 du 9 août 1950 relative à l'organisation de la Compagnie des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris ;
Vu l'arrêté du 23 juin 1952 homologuant le règlement général des marchés réglementés de la bourse de commerce de Paris ;
Vu la délibération de la chambre de commerce et d'industrie de Paris en date du 12 janvier 1961,

Arrête :

Article unique. — Est homologué le règlement spécial du marché réglementé des tourteaux, tel qu'il figure en annexe au présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 février 1961.

JOSEPH FONTANET.

REGLEMENT DU MARCHE DES TOURTEAUX DE LA BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

PRÉLIMINAIRES

1° Toute affaire de tourteaux traitée aux conditions et usages des marchés réglementés de la bourse de commerce de Paris est, sans exception d'aucune sorte, régie par les dispositions du règlement général des marchés réglementés, du présent règlement et de celui de la caisse de liquidation visée à l'article 6 du règlement général précité, dispositions auxquelles tous les contractants ont l'obligation formelle de se conformer.

2° A peine de nullité, aucune affaire ne pourra être traitée avec un client ou pour son compte, s'il n'est producteur, adhérent à une coopérative agricole ou inscrit au registre du commerce ou s'il ne fait pas partie comme associé en nom collectif, gérant, directeur ou mandataire d'une société commerciale, à moins qu'il ne déclare expressément, et par écrit, connaître la technique du marché ainsi que les obligations qu'assume le donneur d'ordre et posséder les moyens pécuniaires suffisants pour traiter des affaires à terme sur marchandises.

TITRE Ier

Base du marché.

Article 1er.

Le marché des tourteaux a pour base :
1° Les tourteaux d'arachides décortiqués « expellers » ;
2° Les tourteaux d'arachides décortiqués « d'extraction » ;
3° Les tourteaux de lin « expellers » ;
4° Les tourteaux de lin « d'extraction ».

Article 2. — *Définitions.*

Tourteaux :

On dénomme tourteaux un produit simple provenant uniquement de tout ou partie de graines ou fruits oléagineux d'une espèce donnée résultant de la trituration normale de l'huilerie par pression ou diffusion.

Expellers, écailles, schilfers :

On dénomme tourteaux « expellers » des tourteaux obtenus par pression continue.

Tourteaux ou grumeaux d'extraction, « déshuilés », extractions, schrots :

On dénomme tourteaux d'extraction ou tourteaux déshuilés des tourteaux obtenus par diffusion.

Article 3. — *Conditions d'admission.*

Pour faire aliment au marché, les marchandises doivent :

1° Etre de qualité saine, loyale et marchande, et conforme aux définitions ci-dessus.
Chaque lot en filière doit être homogène, répondre aux caractéristiques fixées ci-après aux articles 4, 5, 15 et 26 et avoir fait l'objet d'une analyse par un laboratoire agréé par le comité technique.
2° Etre entreposées dans un magasin agréé par le comité technique.
3° Etre agréées par les experts visés à l'article 20 ci-après avant la mise en filière du lot.
4° Avoir fait l'objet d'une mise en livraison par filière et avoir été prises en charge par la caisse de liquidation agréée.

Article 4. — *Caractéristiques des marchandises et méthodes d'analyse.*

Ne sont pas admis à faire aliment au marché les tourteaux ne satisfaisant pas aux taux limites ci-après :

	PROTÉINE (pourcentage minimum).	GRAISSE (pourcentage minimum).	HUMIDITÉ (pourcentage maximum).	CELLULOSE (pourcentage maximum).	MATIÈRES insolubles à l'acide chlorhydrique (pourcentage maximum).
Arachides :					
Tourteaux expellers.....	47	5	12	9	3
Tourteaux d'extraction..	47	0,5	12	9	3
Lin :					
Tourteaux expellers.....	31	5	12	11	3
Tourteaux d'extraction..	32	0,5	12	11	3

Le comité technique examinera chaque année si ces taux doivent être revisés en fonction des caractéristiques des récoltes ; en tout état de cause, ces taux seront alignés automatiquement sur ceux qui résulteraient d'une réglementation dans le cadre de la Communauté économique européenne.

Pour les opérations d'analyse qui leur sont confiées, les laboratoires agréés devront recourir aux méthodes qui, à défaut de prescriptions légales, leur seront prescrites par le comité technique.

Article 5. — *Conditionnement.*

Les cotations sont faites sur la base de tourteaux logés en emballage jute d'occasion en bon état de contenir, poids brut pour net, de 50 kg minimum. Des réfactions et bonifications sont fixées chaque année par le comité technique pour les livraisons en sacs papier ou en sacs jute neufs.

Le comité technique est, en outre, habilité à définir les conditions dans lesquelles pourront être admises et conservées des marchandises en vrac et fixer les réfactions auxquelles donnerait lieu leur livraison, étant spécifié toutefois que l'acheteur conservera la possibilité d'exiger l'ensachage aux frais du vendeur avant la livraison.

TITRE II

Organes de fonctionnement du marché.

CHAPITRE Ier

COMPAGNIE DES COMMISSIONNAIRES AGRÉÉS

Article 6.

1° Quiconque traite aux conditions et usages des marchés réglementés de Paris ne peut le faire que par l'intermédiaire d'un membre de la Compagnie des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris ;
2° Conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement général, toute affaire traitée aux conditions du présent règlement doit obligatoirement être confirmée sur des formules de contrat

de commission, arrêtées par le comité technique, approuvées par la chambre de commerce et d'industrie de Paris et dont l'usage est exclusivement réservé aux membres de la Compagnie des commissionnaires agréés ;

3° Les commissionnaires sont astreints au secret professionnel et, en qualité de ducroires, sont garants de la bonne fin des opérations qu'ils traitent, sans qu'ils puissent déroger à cette qualité par convention contraire ;

4° La caisse mutuelle de garantie et la réserve du fonds commun de la Compagnie des commissionnaires agréés garantissent à l'égard de la clientèle la bonne exécution des opérations de l'ensemble des membres de cette compagnie.

Article 7. — *Contrat direct.*

Il est interdit aux commissionnaires agréés de traiter par contrat direct avec la clientèle et de faire aucune opération de contrepartie sous quelque forme que ce soit.

Article 8. — *Ordres transmis par un intermédiaire.*

Pour la France et les pays de la Communauté, les ordres de la clientèle ne peuvent être recueillis, si ce n'est par les commissionnaires eux-mêmes, que par les titulaires d'une carte spéciale délivrée par le comité de direction de la Compagnie des commissionnaires agréés à la demande de l'un de ses membres.

L'exécution des ordres ainsi transmis engage la responsabilité personnelle et intégrale du commissionnaire.

CHAPITRE II

Caisse de liquidation

Article 9.

A peine de nullité, toutes les affaires traitées aux conditions du présent règlement sont obligatoirement enregistrées par une caisse de liquidation agréée par le ministre chargé du commerce après avis de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, et placée sous le contrôle du Gouvernement.

La caisse de liquidation garantit la bonne exécution des contrats enregistrés par elle et se substitue, en tant que de besoin pour les opérations de liquidation, aux parties contractantes en cas de défaillance de l'une d'elles.

Article 10.

L'enregistrement de toute affaire sur tourteaux aux conditions du marché réglementé de Paris implique pour chacune des parties l'obligation de se conformer aux conditions et usages de la caisse de liquidation.

CHAPITRE III

Comité technique des tourteaux

Article 11. — *Composition.*

Conformément aux dispositions du règlement général des marchés réglementés de Paris, le marché des tourteaux est placé sous la direction technique d'un comité technique composé de quatorze membres ainsi désignés :

a) Sept représentants des commissionnaires agréés, désignés par le conseil de direction de la Compagnie des commissionnaires ;

b) Deux représentants du commerce des tourteaux, désignés par le syndicat national du commerce des tourteaux, choisis l'un parmi les négociants et importateurs, l'autre parmi les commerçants spécialisés ;

c) Deux représentants des fabricants d'huile, désignés par le syndicat général des fabricants d'huile et de tourteaux de France ;

d) Un représentant des agriculteurs, désigné par l'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture ;

e) Un représentant des fabricants d'aliments du bétail, désigné par la fédération nationale des syndicats des industries de l'alimentation animale ;

f) Un représentant des courtiers, désigné par la fédération française des syndicats de courtiers de marchandises, grains, graines, produits du sol et dérivés.

Chacun des membres du comité technique a un suppléant désigné à l'avance et dans les mêmes conditions par l'organisme qu'il représente

Le renouvellement des membres du comité technique et de leurs suppléants s'effectue par moitié tous les ans. Le premier renouvellement aura lieu par tirage au sort le 31 décembre de l'année suivant celle de l'ouverture du marché.

Les groupements devront avoir procédé, au plus tard le 20 janvier de chaque année, à la désignation de leurs représentants dont les mandats seront parvenus à expiration. Au cas où, pour un motif quelconque, un ou plusieurs des groupements composant réglementairement le comité technique n'auraient pas procédé à la désignation de leurs délégués à cette date, le comité technique pourra délibérer valablement tel qu'il sera composé.

Article 12.

Le président du comité technique est obligatoirement choisi parmi les commissionnaires agréés. Dans les votes, en cas de partage des voix, son vote est prépondérant.

Pour délibérer valablement, le comité technique devra réunir la moitié de ses membres. En outre, les commissionnaires agréés, d'une part, l'ensemble des autres catégories de professionnels, d'autre part, devront obligatoirement être représentés.

Article 13. — *Rôle du comité technique.*

Le comité technique assure la direction technique du marché et la représentation des différents intérêts en présence.

Le comite technique peut déléguer ses pouvoirs à un de ses membres pour la surveillance quotidienne des « cotes », la fixation quotidienne des cours d'appel de marges, le règlement des questions pouvant survenir à l'occasion des cotations et pendant toutes les séances.

Le comité technique est chargé des fonctions qui lui sont dévolues par le règlement général des marchés et par le présent règlement, et notamment :

De veiller à l'application de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables au marché des tourteaux et signaler les infractions constatées ;

De proposer à la Compagnie des commissionnaires agréés toutes modifications à apporter au présent règlement ;

De signaler au conseil de direction de la Compagnie des commissionnaires agréés les infractions qu'il constate et en donner avis au commissaire du Gouvernement et à la chambre de commerce et d'industrie de Paris ;

D'interpréter les usages et règlements en cas de doute, difficulté ou contestation sur leur application ; d'une façon générale, prendre toutes les mesures propres à assurer le fonctionnement régulier du marché.

TITRE III

Conditions générales de fonctionnement du marché.

CHAPITRE Ier

Cotations

Article 14.

Chaque catégorie de tourteaux visée à l'article 1er fait l'objet d'une cotation distincte.

1° Cote officielle du terme.

La cote s'établit indistinctement sur toutes les affaires.

Les cours résultent des affaires qui ont été traitées publiquement et dont le comité technique a reconnu la sincérité et autorisé l'affichage et l'enregistrement.

Les cours ainsi enregistrés sont constatés chaque jour officiellement par les courtiers assermentés au tribunal de commerce de la Seine.

La cote officielle du terme pour un mois ou pour une époque déterminés est la moyenne entre le cours le plus haut et le cours le plus bas enregistrés par le comité technique entre le moment de l'ouverture officielle et celui de la clôture officielle.

Le comité technique ou son délégué de service fixe chaque jour à la fin de la bourse les cours qui servent de base obligatoire aux appels de marges.

Le comité technique fixe les périodes sur lesquelles les cotations sont autorisées.

2° Cote de liquidation.

Dans les cinq dernières bourses du mois, la valeur de la marchandise « disponible » répondant aux exigences et conditions du marché de Paris est établie chaque jour avant la cote par le comité technique ou son délégué aux conditions du paragraphe 3° ci-après.

Ce prix est appelé « base de liquidation du mois courant ».

Aucun prix supérieur à la base de liquidation du mois courant ne peut être inscrit à la cote dudit mois au cours de ces cinq bourses.

Les plus-values qui seraient éventuellement demandées par les vendeurs seront cotées comme indemnité supplémentaire à ce prix de « base de liquidation ».

Ces indemnités ne pourront dépasser 5 p. 100 du prix de base de liquidation.

3° Cote officielle du disponible.

Pour l'application des dispositions du présent règlement en matière de réfactions, bonifications, indemnités, etc., le cours officiel du disponible est celui établi chaque jour par le comité technique ou son délégué sur la base des cours constatés officiellement par les courtiers assermentés au tribunal de commerce de la Seine pour des tourteaux disponibles répondant aux exigences et conditions du marché réglementé de Paris.

En cas de non-cotation du disponible par les courtiers assermentés, la cote est remplacée par le cours de clôture du mois courant.

En l'absence d'un cours de clôture, la cote est fixée souverainement par le comité technique ou son délégué.

Article 15. — *Base des cotations.*

Les cotations s'entendent par quintal métrique et les prix sont exprimés en nouveaux francs et centimes de nouveaux francs par échelon de 25 centimes au moins.

Les prix cotés sont nets et ne peuvent comporter aucun escompte sur facture, tous droits et taxes non compris, à l'exception des droits de douane éventuels qui sont supportés par le vendeur.

Les prix s'entendent par lots indivisibles de 150 quintaux métriques, marchandise entreposée dans un magasin du département de la Seine, livraison aux conditions du présent règlement.

Les prix liés sont interdits, même s'ils portent sur deux unités ou plus.

En application des clauses et conditions du règlement général, les jours où il n'y a pas de bourse sont assimilés à des jours légalement fériés.

Article 16. — *Déclaration des quantités.*

La déclaration quotidienne des quantités traitées par les commissionnaires prescrite par les articles 25 et 26 du règlement général doit mentionner le total des quantités achetées et des quantités vendues par chacun des déclarants :

1° Pour l'ensemble du mois courant ;
2° Pour chacune des autres époques cotées.

CHAPITRE II

Conservation des marchandises. — Entrepositaires

Article 17. — *Agrément des entrepositaires.*

Pour faire aliment au marché, les marchandises doivent être entreposées dans un magasin agréé par le comité technique.

Quiconque désire agir comme entrepositaire de tourteaux formant aliment à des filières du marché réglementé de Paris doit adresser une demande d'admission au comité technique, qui statue dans les trente jours de la demande. Le comité décide librement du nombre et de la répartition géographique des entrepôts agréés.

Article 18. — *Obligations des entrepositaires.*

Du fait de son agrément et indépendamment de toutes obligations particulières qui lui seraient imposées par le comité technique, l'entrepositaire prend l'engagement de :

Faciliter la reconnaissance des marchandises par les arrêteurs ;

Prêter son concours aux échantillonnages effectués sur ordre du comité technique par le représentant local de ce dernier et respecter l'identité et le conditionnement des marchandises acceptées par les experts ;

Tenir à jour une comptabilité spéciale des tourteaux du marché réglementé de Paris, adresser au comité technique les avis de sortie des marchandises au fur et à mesure qu'elles se produisent et communiquer à ce dernier le 1er, le 10 et le 20 de chaque mois le relevé de ses stocks en tourteaux ;

Respecter et faire respecter la stricte application des dispositions réglementant le marché des tourteaux de Paris ;

Respecter les tarifs de magasinage et de manutention arrêtés en accord avec le comité technique.

CHAPITRE III

Expertises

Article 19. — *Diverses formes d'expertises.*

1° Expertise préalable.

Chaque lot de marchandises destiné à faire aliment au marché doit faire l'objet d'une expertise préalable à l'émission de la filière correspondante.

2° Expertise de conservation.

Dans les deux jours de bourse qui suivent l'arrêt de la filière, tout arrêteur de filière peut reconnaître la marchandise en magasin et provoquer une expertise de conservation destinée à vérifier que la marchandise est demeurée conforme aux normes du marché.

3° Expertises spéciales.

Lorsqu'il le juge utile, le comité technique peut ordonner de sa propre initiative l'expertise, dans les formes qu'il jugera les mieux appropriées, de toutes marchandises ayant fait l'objet d'une mise en filière.

Article 20. — *Nomination des experts et fonctionnement des comités d'expertises.*

Au début de chaque année, le comité technique dresse la liste des experts.

Les expertises sont effectuées par des comités de trois experts, désignés dans les formes prescrites par le comité technique, de telle sorte que jamais personne ne puisse être juge de sa propre marchandise. Ces comités sont présidés par un membre du comité technique et se réunissent au siège de la Compagnie des commissionnaires agréés.

Les noms des experts ayant pris part aux expertises ne sont pas communiqués. Le président de la commission peut seul récuser les experts et doit consigner au procès-verbal les motifs de la récusation. Il ne prend pas part au vote.

Les experts votent au moyen de bulletins signés par eux, motivés en cas de refus, et conservés aux archives du comité technique.

Les sentences sont rendues à l'unanimité des experts. A défaut, deux nouveaux experts sont adjoints aux comités et il est procédé le jour même à un nouvel examen des échantillons et à un nouveau vote acquis à la majorité.

Article 21. — *Déroulement des opérations d'expertise.*

Les demandes d'expertise sont déposées par les membres de la Compagnie des commissionnaires agréés au siège de cette compagnie et inscrites par ordre de date sur un registre spécial qui ne doit pas être communiqué.

Les expertises sont faites dans l'ordre d'enregistrement des demandes.

Les prélèvements d'échantillonnages en vue d'une expertise sont effectués par le représentant local du comité technique, porteur de la demande visée par la Compagnie des commissionnaires, ou en sa présence.

Les échantillons, d'un poids total de un kilogramme minimum, sont prélevés en cinq endroits différents régulièrement espacés.

Ces échantillons, emballés en bocaux de verre cachetés, portant une étiquette engagée dans le cachet indiquant le numéro de la filière et la signature des personnes ayant assisté à la prise d'échantillons, sont immédiatement adressés au siège de la Compagnie des commissionnaires agréés ainsi que le procès-verbal de l'opération signé par les parties présentes ou représentées.

Les prélèvements d'échantillons sont effectués au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la demande d'expertise. La commission d'expertise se réunit et rend sa sentence au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la réception des échantillons au siège de la Compagnie des commissionnaires.

Les échantillons de chaque lot sont soumis à la commission désignés seulement par leur numéro d'ordre et accompagnés d'une copie du bulletin de l'analyse prescrite à l'article 3 (1°) et des analyses ultérieures éventuelles.

La sentence des experts est affichée en bourse et communiquée le jour même aux partie intéressées au siège de la Compagnie des commissionnaires.

Article 22. — *Expertises préalables.*

Les prises d'échantillons en vue d'une expertise préalable sont demandées par le commissionnaire vendeur à la diligence du présentateur de la marchandise mais effectuées en dehors de la présence de ce dernier.

Dans le cas d'expertise préalable, la mission des experts se borne à constater si les tourteaux sont ou non livrables aux conditions du marché de Paris.

Les frais d'analyse et d'expertise préalable sont supportés par le présentateur.

Les lots de tourteaux acceptés en expertise préalable demeurent livrables aussi longtemps qu'ils n'ont pas été refusés en expertise de conservation et qu'ils sont restés sans mélange ni adjonction.

Article 23. — *Expertises de conservation.*

Sous peine de déchéance, toute demande d'expertise de conservation doit être déposée au plus tard avant 16 heures, le deuxième jour de bourse suivant l'arrêt de la filière, au siège de la Compagnie des commissionnaires qui en avise le jour même le livreur.

La date et l'heure des prises d'échantillons doivent faire l'objet d'un affichage spécial au siège de la Compagnie des commissionnaires au plus tard la veille de l'opération avant 16 heures.

La prise d'échantillons est effectuée en présence du livreur et de l'arrêteur ou de leurs représentants, ou d'office en leur absence.

Sous réserve du respect des prescriptions de l'article 21 ci-dessus, l'arrêteur est autorisé à indiquer les endroits où il désire que cet échantillon soit prélevé. Il a, en outre, la faculté d'exiger qu'une nouvelle analyse soit ordonnée.

La mission des experts consiste à déclarer si la marchandise est demeurée livrable aux conditions du marché.

Les lots refusés ne peuvent être mis en livraison et sont signalés à l'entrepositaire. Le livreur peut, dans ce cas, opter :

Soit pour la résiliation au cours du disponible majoré d'une pénalité de 5 p. 100 ;

Soit pour le remplacement, dans les vingt-quatre heures, par filière endossable.

Si le livreur opte pour le remplacement, l'arrêteur doit faire connaître à la Compagnie des commissionnaires, au plus tard avant seize heures le jour de bourse suivant la notification du remplacement, s'il accepte ou non le lot proposé, à défaut de quoi il est censé accepter le remplacement.

En cas de refus par l'arrêteur, la résiliation, aux conditions ci-dessus, est considérée comme définitive.

Les frais de l'expertise de conservation sont à la charge du livreur si la marchandise est refusée et à la charge du réceptionnaire dans le cas contraire.

Article 24. — *Valeur des expertises.*

Les parties ne peuvent récuser les experts.

La décision des experts est souveraine et les parties sont tenues de s'y conformer.

Article 25. — *Tarif des expertises.*

Le coût des analyses et des expertises est fixé chaque année par le comité technique.
Ces frais sont payables d'avance au siège de la Compagnie des commissionnaires lors du dépôt de la demande d'expertise.
Le produit des expertises est réparti à la fin de chaque année entre les experts au prorata des vacations effectuées.

CHAPITRE IV

FILIÈRES

Article 26.

Les filières sont la représentation effective de la marchandise. Elles servent d'offres réelles de livraison et se transmettent par voie d'endossement.
Les filières sont établies pour des lots de 150 quintaux métriques, quantité qui constitue l'unité indivisible de livraison sur le mois pour lequel elles ont été émises.
Le droit d'émettre, d'endosser et d'arrêter une filière est réservé aux membres de la Compagnie des commissionnaires agréés qui l'exercent conformément aux dispositions du présent règlement et aux prescriptions de la caisse de liquidation établies en accord avec le comité technique.

Article 27. — *Rédaction des filières.*

Seules peuvent être utilisées des formules de filières approuvées par le comité technique.

Une filière pour circuler doit :

1° Porter le timbre de la Compagnie des commissionnaires et son numéro d'ordre.
2° Indiquer le numéro d'enregistrement à la caisse de liquidation de l'affaire à laquelle elle fait aliment :
Le mois de livraison ;
La date et le prix d'émission ;
La désignation du magasin et le numéro d'identification du lot ;
Le nom du livreur ;
L'analyse de la marchandise qu'elle représente ;
La date du premier pesage et le poids constaté.
3° Etre signée par l'émetteur.
4° Porter le visa de l'entrepositaire de la marchandise.

Ce visa vaudra certification d'existence de la marchandise en magasin et engagement de la part de l'entrepositaire à la laisser éventuellement reconnaître et échantillonner, et à la livrer contre remise de la filière et de son duplicata, sans autre formalité que le paiement des frais de magasinage dus éventuellement ainsi que des autres frais faits sur la marchandise au tarif agréé par le comité technique.
5° Porter l'indication des warrants éventuels et de leur montant. Si la marchandise est warrantée, le créateur dépose à l'entrepôt le récépissé du warrant pour n'entraver en rien la prise de livraison.
Le duplicata annexé à la filière doit porter les indications, timbre et visa ci-dessus prescrits.
La filière, sa copie et son duplicata, ainsi que les endossements doivent être remplis à l'encre. Toute rature ou surcharge doit être approuvée par son auteur ; les grattages sont interdits.

Article 28. — *Emission. — Circulation et arrêt des filières.*

Les filières peuvent être émises du premier au dernier jour de bourse du mois et circulent le jour même.
La quantité de filières mises en circulation est affichée chaque jour de bourse, avant la première cote, dans la salle des cotes.

Article 29.

La transmission de la filière s'opère par les soins de la caisse de liquidation. Les endos sont donnés à l'encre avec indication du prix de vente dès présentation.
Le commissionnaire qui ne peut donner son endos le jour de bourse qui suit la présentation de la filière est considéré comme arrêteur et la filière est arrêtée sur lui d'office par la caisse, à moins qu'elle ne soit réclamée par l'émetteur. L'arrêt d'office est motivé sur la filière par les soins de la caisse qui se fait délivrer décharge du duplicata qu'elle remet au commissionnaire réputé arrêteur.
Si l'arrêt d'office est motivé par l'absence du commissionnaire, la caisse lui notifie cet arrêt le jour même par l'envoi, sous pli recommandé, du duplicata de la filière.

Article 30.

Tous les règlements entre les endosseurs sont basés sur le poids uniforme de 150 quintaux métriques par filière.

Article 31.

Entre l'émetteur de la filière et l'arrêteur, la caisse de liquidation procède au règlement du montant des différences entre les endosseurs successifs, uniquement sur la base des prix des endos qui, eux-mêmes, résultent des prix des affaires enregistrées précédemment. Elle ne peut exercer aucun recours contre ceux-ci à l'occasion de droits, taxes, surtaxes ou impôts, qu'ils résultent de l'application des clauses et conditions du présent règlement ou proviennent de dispositions légales nouvelles.

Article 32.

Lors de l'arrêt d'une filière, mention en est faite immédiatement après le dernier endos avec indication de la date de l'arrêt. La caisse délivre immédiatement à l'arrêteur le duplicata et une copie ; l'original de la filière lui sera remis après paiement. Les endos de la filière seront conservés pendant trois années.

Article 33.

1° L'arrêteur doit verser à la caisse de liquidation les fonds nécessaires à la prise de livraison, au plus tard à midi le deuxième jour de bourse suivant celui de l'arrêt de la filière, faute de quoi cette dernière sera vendue d'office aux frais et risques de l'arrêteur défaillant, conformément aux prescriptions de l'article 39 ci-après ;
2° La caisse règle l'émetteur après accomplissement des formalités de livraison et après déduction des warrant éventuels.

Article 34.

La formule d'une filière arrêtée ne peut être utilisée à nouveau. Cette formule pourra servir éventuellement à la création d'un nouveau titre.

Article 35.

Toutes difficultés pouvant s'élever lors de la livraison seront tranchées, sans contestation possible, par le comité technique et réglées obligatoirement et immédiatement en dehors des endosseurs de la filière entre l'émetteur et l'arrêteur par les soins de la caisse de liquidation

CHAPITRE V

LIVRAISONS

Article 36. — *Droits du vendeur.*

Le client vendeur a du premier au dernier jour de bourse du mois pour livrer à son gré, soit en totalité, soit par lots de 150 quintaux.
Dès le premier jour de bourse du mois fixé pour la livraison, le client acheteur doit être prêt à recevoir la marchandise et faire connaître ses instructions en temps voulu, soit pour la prise de livraison, soit pour la revente.

Article 37. — *Droits de l'acheteur.*

Par la seule échéance du terme, le vendeur est en demeure, à l'expiration du dernier jour du mois, d'exécuter son obligation de livraison en filière.

Article 38. — *Inexécution par le vendeur.*

En cas de défaut de livraison par le vendeur, l'acheteur sera compensé d'office sur la base de liquidation définie à l'article 14 (2°), mais il aura la faculté d'exiger du vendeur une indemnité égale à 5 p. 100 du prix de base de liquidation.

Article 39. — *Inexécution par l'acheteur. — Revente d'office.*

En cas de défaut d'exécution par l'acheteur de son obligation de recevoir, il sera procédé à ses frais, risques et périls, après une mise en demeure restée sans effet, à la revente d'office du lot par la caisse de liquidation.
Cette revente a lieu publiquement en bourse à la fin de la première séance par les soins d'un courtier assermenté désigné par la Compagnie des courtiers de marchandises assermentés au tribunal de commerce de la Seine.
L'affichage doit en être effectué en bourse avant la séance et constaté par le courtier chargé de la revente qui doit en outre établir et adresser à la caisse de liquidation, dans les plus brefs délais, un procès-verbal détaillé de l'opération.

Article 40. — *Conditions de livraison.*

Les opérations de livraison et de réception se déroulent en entrepôt entre l'entrepositaire et le réceptionnaire, le vendeur garantissant le poids par la méthode indiquée à l'article 41 ci-après.
L'arrêteur a l'obligation de faire transférer la marchandise à son nom dans les dix jours de l'arrêt de la filière, le livreur assumant les frais de magasinage pendant cette période. Les frais de manutention en entrepôt et d'enlèvement sont à la charge de l'arrêteur et facturés par l'entrepositaire sur la base des tarifs approuvés par le comité technique.

Article 41. — *Pesages. — Garantie de poids.*

Le poids doit avoir été reconnu par l'entrepositaire avant la mise en filière du lot. Le poids réel ne doit être ni supérieur, ni inférieur de 5 p. 100 au poids net de l'unité de contrat.
Les différences ainsi constatées sont réglées directement entre l'émetteur et l'arrêteur après la livraison sur la base du cours du disponible à Paris le jour de l'arrêt de la filière.
L'émetteur doit indiquer à l'arrêteur la date du dernier pesage.
L'arrêteur peut demander un nouveau pesage avant la livraison dont les frais lui incombent si la différence entre le poids constaté avant la mise en filière et celui constaté à la livraison n'excède pas 3 p. 100.
La demande de pesage doit être faite dans les mêmes délais que ceux impartis pour la demande d'expertise de conservation.

CHAPITRE VI

Défaillance des parties

Article 42.

En cas de manquement par un client à l'une quelconque des obligations prévues par le règlement général ou par le présent règlement, le commissionnaire devra le mettre en demeure le jour même, par lettre ou télégramme recommandés, d'exécuter ses obligations au plus tard le jour de bourse suivant cette mise en demeure.

Article 43. — *Résiliation.*

En cas de cessation de paiement d'une des parties contractantes de même que dans le cas où l'une d'elles se déclare dans l'impossibilité de tenir ses engagements, la résiliation de toutes les affaires engagées a lieu obligatoirement et entraîne l'exigibilité immédiate des sommes dues par la partie défaillante.

En outre, le défaut d'exécution par un client sur un mois de livraison ou son défaut de versement de marge ou de paiement de tout solde exigible donne le droit au commissionnaire de résilier tous les engagements en cours vingt-quatre heures après une sommation, même par simple lettre recommandée, demeurée sans effet, et ceci sans formalité judiciaire.

Article 44.

Dans tous les cas où une résiliation est effectuée en application de l'article 43 ci-dessus, la résiliation est établie par le comité technique au cours moyen résultant des prix pratiqués le jour de bourse qui suit la mise en demeure restée infructueuse.

Avis de cette résiliation est donné au défaillant par lettre recommandée et affiché le jour même au siège de la Compagnie des commissionnaires. Mention spéciale de cette résiliation est faite obligatoirement au répertoire.

CHAPITRE VII

Primes et facultés

Article 45.

1° Quiconque paie une prime soit simple, soit double, a le droit, jusqu'au jour inclus fixé pour la réponse, de répondre cette prime par anticipation soit partiellement, soit en totalité.

2° La réponse des primes, sauf stipulations contraires, se fait le 5 de chaque mois, en bourse, au plus tard un quart d'heure avant la dernière cote de la journée.

Si le 5 n'est pas un jour de bourse, la réponse des primes a lieu le dernier jour de bourse précédent, à la même heure.

3° Pour les affaires dites « à faculté », c'est-à-dire donnant le droit de livrer à l'acheteur ou de demander au vendeur deux ou plusieurs fois la quantité ferme figurant au contrat, la réponse des facultés se fait suivant les mêmes règles que pour les primes.

Article 46.

1° Une fois les réponses faites les affaires à prime ou à faculté prennent date pour la liquidation du jour où elles ont été traitées et non du jour de la réponse.

2° A défaut de réponse de la prime ou de la faculté à la limite de son délai cette réponse est réputée d'office faite dans le sens indiqué par le cours constaté spécialement à cet effet par le comité technique ; toutefois, si le cours est identique au prix de base la prime ou faculté est réputée abandonnée d'office.

CHAPITRE VIII

Rapports de la clientèle avec un commissionnaire

Article 47. — *Versement du déposit et des marges.*

1° Conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement général, tout ordre passé par un client comporte l'obligation de verser un déposit et l'engagement de répondre à tout appel de marges émanant du commissionnaire suivant les conditions fixées par le contrat de commission visé à l'article 6, 2°, du présent règlement.

2° Le montant du déposit et des marges sera fixé par la caisse de liquidation après avis du comité technique.

Pourront être également admises en garantie des déposits et des marges les cautions acceptées par la caisse de liquidation.

3° Pour les clients ne relevant pas des professions figurant sur la liste établie à cet effet par le comité technique, les commissionnaires doivent obligatoirement exiger, avant l'exécution d'un ordre, le versement intégral du déposit.

4° Pour les clients relevant des professions de la liste visée à l'alinéa précédent et ayant un compte personnel à la caisse de liquidation, l'obligation d'effectuer le versement du déposit préalable et, au cours de l'exécution du marché, de verser des marges, ne résulte que des conventions spéciales passées entre ces clients et la caisse.

Article 48. — *Taux des commissions. — Frais divers.*

En rémunération de ses peines et soins, une commission est acquise au commissionnaire dès la conclusion de l'affaire et quelle que soit la suite du contrat.

Le taux de commission est fixé par arrêté du ministre chargé du commerce après avis de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Les frais de correspondance et de liquidation, taxes et droits (visés à l'article 5 du règlement général) doivent être obligatoirement payés par les clients au commissionnaire et réclamés par celui-ci sous peine de sanctions chaque fois qu'un manquement sera constaté par le comité technique.

Article 49. — *Ristournes.*

Le commissionnaire a le droit de ristourner au maximum 40 p. 100 de sa commission au courtier intermédiaire. Cette ristourne n'est acquise au titulaire de la carte spéciale qu'après arrivée à bonne fin de l'ensemble des opérations que le client a traitées par son intermédiaire sur une même époque.

Article 50. — *Confirmation des ordres. — Contestations.*

Le commissionnaire est tenu d'aviser le client par télégramme le jour même de l'exécution d'un contrat concernant une affaire traitée aux conditions et usages des marchés réglementés, à moins d'une dispense expresse donnée par écrit par le client au commissionnaire. Toute réclamation ou observation se rapportant à cet ordre doit être faite par télégramme expédié avant la première bourse qui suit celle à laquelle l'ordre a été exécuté. Passé ce délai, le silence vaut acquiescement.

CHAPITRE IX

Cas d'événements exceptionnels

Article 51. — *Incendie ou autre sinistre.*

En cas de sinistre, incendie ou tout autre événement détruisant des marchandises du marché réglementé se trouvant dans un entrepôt agréé, le comité technique se réunit d'urgence pour prendre toutes décisions qu'il juge utiles conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement général.

Le comité technique ne peut, en aucun cas, délier les parties de leurs obligations. Les décisions ainsi prises sont définitives et sans appel.

Article 52. — *Taxation par prix limites.*

Au cas où des prix limites — plafond, plancher — ayant été fixés par des voies légales, ces prix seraient atteints et les opérations ne pourraient se traiter faute de contrepartie auxdits prix, les cotations seraient enregistrées à ces prix limites suivis de la mention « nominal acheteur » ou « nominal vendeur ».

La liquidation des engagements en cours se ferait mensuellement aux époques de livraison et les opérations seraient obligatoirement compensées sur la base de ces prix limites.

Article 53. — *Restrictions à la liberté des transactions.*

En cas de contingentement des importations de tourteaux en France ou de restrictions à la liberté des transactions internationales, le comité technique se réunira immédiatement afin d'examiner la situation ainsi créée et proposera à la chambre de commerce et d'industrie toutes mesures qu'il jugera utiles à la sauvegarde des intérêts des usagers du marché réglementé des tourteaux.

Article 54. — *Suspension officielle du marché.*

En cas de guerre ou de mobilisation générale, comme en cas de taxation du prix des tourteaux, de réquisition générale de la marchandise ou d'une façon générale de tout événement entraînant une suspension officielle, même temporaire, des opérations sur le marché réglementé, le comité technique fixera les cours sur lesquels tous les engagements en cours seront obligatoirement résiliés et compensés d'office.

Il devra le faire immédiatement et au plus tard le surlendemain avant 10 heures du jour de la suspension des transactions.

Les cours de compensation seront fixés en prenant pour base la moyenne des cours pratiqués pendant les vingt dernières bourses ayant précédé la suspension officielle des opérations.

A défaut de prix pratiqués, les cours fixés par le comité technique pour les appels de marges seront retenus.

Au cas où une époque n'aurait pas encore été cotée pendant quinze bourses, le cours de compensation serait fixé en prenant la moyenne des prix pratiqués depuis la première cotation officielle.

Pour les époques de livraison non encore cotées séparément et sur lesquelles des affaires seraient néanmoins engagées, le comité technique fixera les cours de compensation en se basant sur les cours déjà retenus pour les époques cotées officiellement.

Les cours et valeurs ainsi déterminés par le comité technique serviront de base obligatoire à la liquidation de tous les engagements en cours et seront affichés dans les locaux de la Compagnie des commissionnaires agréés.

Les filières non arrêtées feront retour direct au créateur sur la base du cours de compensation.

Les soldes résultant des compensations seront exigibles immédiatement, compte tenu des intérêts à courir.

Affaires à prime et faculté.

Pour la résiliation des affaires à prime et faculté, le comité technique constatera les cours de compensation servant de cours de réponse de prime ou de faculté, et fixera l'indemnité due au payeur pour réponse anticipée.

Pour l'évaluation de cette indemnité, en ce qui concerne les doubles primes, le comité technique déduira de la valeur de la prime au moment de la réponse l'écart existant entre le cours de compensation et le prix de base de la prime. Le résultat obtenu pourra être majoré d'une légère indemnité supplémentaire justifiée par des circonstances particulières de l'affaire : éloignement de l'époque considérée, période de soudure, etc.

Cette indemnité est ramenée à la moitié de la précédente pour les primes simples et au tiers pour les facultés du double.

CHAPITRE X

CLAUSES DIVERSES

Article 55. — *Paiements.*

Tout paiement doit être effectué à Paris ; les traites, chèques ou autres modes de règlement dont il serait fait usage ne constituent pas novation ni dérogation à cette clause de paiement.

Article 56. — *Election de domicile.*

En vue de l'exécution des engagements pris, tout donneur d'ordres doit faire élection de domicile à Paris dans les vingt-quatre heures. A défaut, cette élection de domicile est faite de plein droit chez le commissionnaire.

Article 57. — *Juridiction.*

A défaut d'arbitrage, lorsque les parties n'en ont pas ainsi convenu, il est fait pour toute contestation survenant à l'occasion d'une affaire traitée aux conditions et usages des marchés réglementés attribution spéciale et exclusive de juridiction au tribunal de commerce de la Seine, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

Montant minimum des ressources de la caisse mutuelle de garantie des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris.

Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,

Vu l'article 5 de la loi n° 50-921 du 9 août 1950 relative à l'organisation de la compagnie des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris ;

Vu l'article 8 de l'arrêté du 23 juin 1952 homologuant le règlement général des marchés réglementés de la bourse de commerce de Paris,

Arrête :

Art. 1er. — Le montant minimum des ressources de la caisse mutuelle de garantie des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris est fixé à 600.000 NF.

Art. 2. — Le directeur des affaires commerciales est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 février 1961.

JOSEPH FONTANET.

COMPAGNIE DES COMMISSIONNAIRES AGREES PRES LA BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

CAISSE MUTUELLE DE GARANTIE — FONDS COMMUN

STATUTS

Article 1er.

En exécution des prescriptions de l'article 5 de la loi du 9 août 1950 et de l'article 8 du règlement général des marchés réglementés de la bourse de commerce de Paris (homologué par arrêté ministériel du 23 juin 1952), il est créé au sein de la compagnie une

CAISSE MUTUELLE DE GARANTIE

dont les fonds sont destinés à garantir, à l'égard de la clientèle, la bonne exécution des opérations de l'ensemble des commissionnaires agréés sur les marchés réglementés.

Article 2.

La caisse est placée sous le contrôle du Gouvernement et gérée par le conseil de direction de la Compagnie des commissionnaires.

Article 3.

La caisse doit disposer en permanence de ressources dont le montant minimum est fixé par arrêté ministériel. Elle est alimentée par des versements égaux effectués en numéraire par les commissionnaires avant d'entrer en fonction. En cas de mise en jeu de la garantie collective, la caisse est immédiatement complétée par les commissionnaires à son montant minimum. Le versement auquel le commissionnaire a été astreint lors de son entrée en fonction lui est remboursé, sans intérêts, lorsqu'il quitte la compagnie, sous réserve de la bonne fin des opérations non encore liquidées au moment de son retrait de la compagnie.

Article 4.

Tout commissionnaire qui ne se conformerait pas aux décisions prises par le conseil de direction de la compagnie, en application de la loi du 9 août 1950 et du règlement général des marchés réglementés de la bourse de commerce de Paris, serait radié de la liste des commissionnaires, sauf recours devant la chambre de commerce et d'industrie de Paris dans la quinzaine de la notification de radiation.

Le recours est suspensif, mais, en attendant que la chambre de commerce et d'industrie ait statué, le commissionnaire en cause ne pourra présenter à l'enregistrement de la caisse de liquidation que des opérations en résiliation d'affaires précédemment engagées.

Article 5.

Conformément aux dispositions de la loi du 9 août 1950, il est également créé par les soins de la compagnie des commissionnaires agréés un

FONDS COMMUN

qui pourvoit aux dépenses administratives de la compagnie des commissionnaires agréés et sert à la constitution d'une réserve destinée notamment à garantir les engagements et la responsabilité professionnelle de ses membres.

Le fonds commun est administré par le conseil de direction de la compagnie des commissionnaires agréés.

Ses ressources proviennent d'une cotisation se décomposant, d'une part, en un droit fixe annuel, d'autre part, en une redevance perçue mensuellement et proportionnelle au montant des opérations inscrites aux répertoires des commissionnaires agréés. Son taux est fixé par le conseil de direction de la compagnie des commissionnaires agréés, après accord de la chambre de commerce et d'industrie de Paris et consultation du commissaire du Gouvernement. Il est revisable en fin de chaque année et, exceptionnellement, en cours d'année, si les circonstances l'exigent. Le montant de la cotisation ne peut être recouvré par le commissionnaire sur ses clients.

Aux ressources ci-dessus du fonds commun viennent s'ajouter les intérêts provenant des fonds de la caisse mutuelle de garantie.

La fraction des ressources du fonds commun applicable aux dépenses administratives est déterminée par le conseil de direction de la compagnie des commissionnaires agréés, après accord de la chambre de commerce et d'industrie de Paris et consultation du commissaire du Gouvernement.

Les fonds de la réserve ne peuvent être utilisés qu'après agrément de la chambre de commerce et d'industrie de Paris et consultation du commissaire du Gouvernement.

Toute somme versée au fonds commun lui est définitivement acquise.

Article 6.

La bonne exécution des opérations des commissionnaires vis-à-vis de la clientèle est garantie jusqu'à concurrence des montants globaux de la caisse mutuelle de garantie et de la réserve du fonds commun. En cas de défaillance d'un commissionnaire, cette garantie est assurée — sur décision du conseil de direction, après agrément de la chambre de commerce et d'industrie de Paris et consultation du commissaire du Gouvernement — soit par la réserve du fonds commun, soit par la caisse mutuelle de garantie, soit par ces deux fonds conjointement.

Article 7.

Le conseil de direction de la compagnie peut désigner deux de ses membres pour seconder le président dans sa tâche de gestion.

Article 8. — *Fonds de la caisse mutuelle de garantie.*

Le montant des versements effectues par les commissionnaires agréés sera déposé dans un établissement bancaire ou placé en bons du Trésor à intérêts progressifs, de manière à être disponible, à toutes fins utiles.

Article 9. — *Fonds commun.*

Les sommes alimentant le fonds commun seront déposées dans un établissement bancaire, à la disposition du conseil de direction, pour les frais administratifs de la compagnie et la constitution de la réserve.

Article 10.

Au cas où les marchés réglementés viendraient à être fermés, rendant sans objet la caisse mutuelle de garantie, les versements effectués par les commissionnaires leur seraient remboursés, sans intérêts, dans la mesure où ces fonds seraient encore disponibles.

Article 11.

Les présents statuts sont obligatoires et ont force de loi pour tous les membres de la compagnie.

Taux de commission des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris

Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,

Vu l'article 1er de la loi n° 50-921 du 9 août 1950 relative à l'organisation de la compagnie des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris ;

Vu l'article 5 de l'arrêté du 23 juin 1952 homologuant le règlement général des marchés réglementés de la bourse de commerce de Paris,

Arrête :

Art. 1er. — Le taux de commission des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris est fixé à 1 p. 100, calculé par affaire jusqu'à son dénouement. Un taux réduit de 0,50 p. 100 est appliqué aux opérateurs titulaires d'un compte courant personnel à la caisse de liquidation des affaires en marchandises.

Art. 2. — Le directeur des affaires commerciales est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 février 1961.

JOSEPH FONTANET.

Date des élections des représentants du personnel de certaines commissions administratives paritaires de l'administration centrale des finances.

Par arrêté en date du 20 février 1961, la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires nos 1 et 2 de l'administration centrale des finances (services techniques et d'exploitation) est fixée au 21 mars 1961.

Amortissement des obligations indemnitaires émises par les Charbonnages de France.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 52-600 du 26 mai 1952 relatif à l'amortissement des obligations indemnitaires émises par les Charbonnages de France ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 1948 portant fixation des caractéristiques des obligations à émettre par les Charbonnages de France en règlement des indemnités dues aux actionnaires et ayants droit des entreprises houillères nationalisées ;

Vu l'arrêté du 11 juin 1952 fixant les détails d'application du décret n° 52-600 du 26 mai 1952 relatif à l'amortissement des obligations indemnitaires émises par les Charbonnages de France ;

Vu l'arrêté du 12 mars 1958 relatif à l'amortissement des obligations indemnitaires émises par les Charbonnages de France ;

Vu l'avis du ministre de l'industrie relatif à la fixation du chiffre total d'indemnisation pour l'échéance 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Pour l'application de l'article 8 du décret du 26 mai 1952, le chiffre total d'indemnisation est provisoirement arrêté à 439.500.000 NF à partir de l'échéance de 1961 incluse.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 février 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du Trésor,
MAURICE PÉROUSE.

Habilitation de sociétés d'assurances pour l'application de la loi n° 61-89 du 25 janvier 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 61-89 du 25 janvier 1961 relative aux assurances maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille ;

Vu le décret du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances ;

Vu les demandes d'habilitation présentées par les sociétés intéressées,

Arrête :

Art. 1er. — Sont habilitées, dans les conditions prévues aux articles 1106-9 et 1106-10, introduits dans le code rural par la loi n° 61-89 du 25 janvier 1961 relative aux assurances maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille :

a) Les sociétés françaises d'assurances ci-après désignées :

Abri, compagnie d'assurances contre l'incendie et autres risques. Société anonyme d'assurances.

Ancienne Mutuelle accidents, société d'assurances à forme mutuelle à cotisations fixes contre les accidents et autres risques.

Ancienne Mutuelle d'Orléans, société d'assurances à forme mutuelle contre l'incendie, les accidents et les risques divers.

Le Centre mutuel, société d'assurances à forme mutuelle contre l'incendie et les risques divers.

La Mutualité générale « risques divers », société d'assurances à forme mutuelle.

La Participation, societe d'assurances à forme mutuelle contre les accidents l'incendie et les risques divers ;

b) Les sociétés étrangères d'assurances ci-après désignées :

Le Foyer, compagnie luxembourgeoise d'assurances, société anonyme d'assurances, dont le siège spécial pour la France est à Paris (8e), 5, rue Alfred-de-Vigny

La Union et le Phénix espagnol, compagnies d'assurances réunies, incendie, accidents, vol, maritime, société anonyme d'assurances, dont le siège spécial pour la France est à Paris (8e), 57-59, rue de l'Arcade, et 86, boulevard Haussmann.

Zurich, compagnie d'assurances, société anonyme d'assurances, dont le siège spécial pour la France est à Paris (9e), 14, boulevard Poissonnière.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de cabinet,
JEAN LANGLOIS.

Règlement de la tranche spéciale dite « Tranche de Pâques » de la loterie nationale 1961.

Article 1er.

Le secretaire général de la loterie nationale procédera à l'émission d'u e tranche speciale, dite « Tranche de Pâques », dont le tirage aura lieu le vendredi 24 mars 1961.

Les caractéristiques de cette tranche sont fixées aux articles suivants

Article 2.

Cette tranche comprend 400.000 billets, répartis en 40 blocs de 10.000 billets chacun, numérotés de 0.001 à 10.000. Chaque bloc sera différencié par un groupe de deux lettres destiné au contrôle des billets.

Le prix de vente du billet est fixé à 55 NF. La vente et la revente des billets à un prix supérieur à leur valeur d'émission sont rigoureusement interdites. Les infractions à ces dispositions sont punies d'une amende, et, en cas de récidive, d'une peine de prison (art. 16 de la loi de finances du 23 décembre 1933).

Le prix de vente des représentations de dixièmes de billets, mises à la disposition du public par les organismes spécialisés, est fixé à 6 NF.

Article 3.

Les billets sont exclusivement au porteur. Les lots ne pourront être payés que sur présentation des billets. En aucun cas, notamment s'il y a eu perte ou vol, il ne pourra être accepté d'opposition au paiement d'un lot, sauf lorsqu'il y a eu délivrance d'une reconnaissance de dépôt nominative effectuée dans les conditions prévues aux articles 9 et 10 ci-après.

Article 4.

Les lots, dont le nombre s'élève à 89.800 et le montant à 13.200.000 NF, sont répartis de la façon suivante :

200	lots de	10.000 NF	.....	2.000.000 NF.
200	—	5.000	.....	1.000.000
1.000	—	1.000	.....	1.000.000
800	—	750	.....	600.000
1.600	—	500	.....	800.000
2.000	—	300	.....	600.000
4.000	—	200	.....	800.000
40.000	—	100	.....	4.000.000
40.000	—	60	.....	2.400.000
89.800	lots formant un total de		.....	13.200.000 NF.

Article 5.

Les billets de la tranche spéciale de Pâques sont vendus par l'intermédiaire :

1° De l'agent comptable de la dette publique et des comptables du Trésor de France métropolitaine, des départements d'outre-mer, de l'Algérie et du Maroc ;

2° Des comptables des postes et télécommunications ;

3° De la Banque de France (siège central et succursales) ;

4° Des banques et établissements de crédit (sièges sociaux et succursales ou agences) ;

5° Des agents de change près la Bourse de Paris ;

6° Des débitants de tabacs ;

7° Des associations d'anciens combattants spécialement autorisées à cet effet ;

8° Des organismes agréés par le secrétariat général de la loterie nationale.

Article 6.

Le tirage sera effectué dans les conditions suivantes :

Quatre appareils contenant chacun dix boules portant chacune un des chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 seront utilisés ; ces appareils correspondront respectivement aux chiffres des unités, des dizaines, des centaines et des mille des numéros des billets gagnants et porteront l'indication du rang du chiffre auquel ils sont affectés. La sortie des quatre zéros rendra gagnants les billets portant le numéro 10.000.

1° *Lots de* 60 *NF.*

Une boule sera extraite du premier appareil. Les 40.000 billets dont le numéro se terminera par le chiffre porté sur la boule ainsi extraite gagneront chacun un lot de 60 NF.

Exemple. — La boule portant le chiffre 6 est extraite de l'appareil des unités. Tous les billets dont le numéro se termine par le chiffre 6 gagnent un lot de 60 NF.

2° *Lots de* 100 *NF.*

La boule tirée ayant été remise dans le premier appareil, il sera procédé à un tirage par utilisation des deux premiers appareils. Les 4.000 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par les chiffres portés sur les deux boules extraites des appareils gagneront chacun un lot de 100 NF.

Il sera procédé de la même façon à neuf autres extractions d'une combinaison de deux chiffres désignant chacune 4.000 billets gagnant chacun un lot de 100 NF, pour former au total 40.000 lots de 100 NF.

3° *Lots de* 200 *NF.*

Les boules tirées ayant été remises dans leur appareil, il sera procédé à un tirage par utilisation des trois premiers appareils. Les 400 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par les chiffres portés sur les trois boules extraites des appareils gagneront chacun un lot de 200 NF.

Il sera procédé de la même façon à neuf autres extractions d'une combinaison de trois chiffres désignant chacune 400 billets gagnant chacun un lot de 200 NF, pour former au total 4.000 lots de 200 NF.

4° *Lots de* 300 *NF.*

Les boules tirées ayant été remises dans leur appareil, il sera procédé à un tirage par utilisation des trois premiers appareils. Les 400 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par les chiffres portés sur les trois boules extraites des appareils gagneront chacun un lot de 300 NF.

Il sera procédé de la même façon à quatre autres extractions d'une combinaison de trois chiffres désignant chacune 400 billets gagnant chacun un lot de 300 NF, pour former au total 2.000 lots de 300 NF.

5° *Lots de* 500 *NF.*

Les boules tirées ayant été remises dans leur appareil, il sera procédé à un tirage par utilisation des trois premiers appareils. Les 400 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par les chiffres portés sur les trois boules extraites des appareils gagneront chacun un lot de 500 NF.

Il sera procédé de la même façon à trois autres extractions d'une combinaison de trois chiffres désignant chacune 400 billets gagnant chacun un lot de 500 NF, pour former au total 1.600 lots de 500 NF.

6° *Lots de* 750 *NF.*

Les boules tirées ayant été remises dans leur appareil, il sera procédé à un tirage par utilisation des trois premiers appareils. Les 400 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par les chiffres portés sur les trois boules extraites des appareils gagneront chacun un lot de 750 NF.

Il sera procédé de la même façon à une deuxième extraction d'une combinaison de trois chiffres désignant 400 billets gagnant chacun un lot de 750 NF, pour former au total 800 lots de 750 NF.

7° *Lots de* 1.000 *NF.*

Les boules tirées ayant été remises dans leur appareil, il sera procédé à un tirage par utilisation des quatre appareils. Les 40 billets dont le numéro correspondra aux chiffres portés sur les quatre boules extraites des appareils gagneront chacun un lot de 1.000 NF.

Il sera procédé de la même façon à vingt-quatre autres extractions d'une combinaison de quatre chiffres désignant chacune 40 billets gagnant chacun un lot de 1.000 NF, pour former au total 1.000 lots de 1.000 NF.

8° *Lots de* 5.000 *NF.*

Les boules tirées ayant été remises dans leur appareil, il sera procédé à un tirage par utilisation des quatre appareils. Les 40 billets dont le numéro correspondra aux chiffres portés sur les quatre boules extraites des appareils gagneront chacun un lot de 5.000 NF.

Il sera procédé de la même façon à quatre autres extractions d'une combinaison de quatre chiffres désignant chacune 40 billets gagnant chacun un lot de 5.000 NF, pour former au total 200 lots de 5.000 NF.

9° *Lots de* 10.000 *NF.*

Les boules tirées ayant été remises dans leur appareil, il sera procédé à un tirage par utilisation des quatre appareils. Les 40 billets dont le numéro correspondra aux chiffres portés sur les quatre boules extraites des appareils gagneront chacun un lot de 10.000 NF.

Il sera procédé de la même façon à quatre autres extractions d'une combinaison de quatre chiffres désignant chacune 40 billets gagnant chacun un lot de 10.000 NF, pour former au total 200 lots de 10.000 NF.

Article 7.

Le cumul des lots sur un même billet est autorisé.

Article 8.

Les lots ne sont pas soumis à l'impôt unique sur le revenu des personnes physiques institué par la loi n° 59-1472 du 28 décembre 1959.

Article 9.

L'agent comptable de la dette publique paiera à vue, par chèque ou virement de compte exclusivement, dès le premier jour ouvrable qui suivra le tirage, les lots égaux ou inférieurs à 250 NF affectés à des billets indivisibles.

Il paiera dans les mêmes conditions aux organismes émetteurs tous les lots affectés aux billets divisibles faisant partie de leur dotation.

A partir du deuxième jour ouvrable qui suivra le tirage ou, si ce jour est un samedi ou un jour de fermeture légale des caisses publiques, à partir du troisième jour ouvrable, il paiera également par chèque ou virement de compte les lots d'un montant supérieur à 250 NF affectés à des billets indivisibles.

Lorsque le paiement sera demandé en numéraire, l'agent comptable acceptera en dépôt, dans les mêmes délais, les billets indivisibles gagnant un lot d'un montant supérieur à 250 NF. En contrepartie du billet déposé, il remettra au porteur une reconnaissance de dépôt, nominative ou au porteur, au choix du gagnant.

Après vérification, le paiement aura lieu le lendemain à la caisse du payeur général de la Seine, sur présentation de cette reconnaissance de dépôt. Lorsque celle-ci aura été délivrée sous la forme nominative, le paiement ne pourra avoir lieu que sur les justifications d'usage. Lorsqu'elle aura revêtu la forme au porteur, le paiement aura lieu à vue, mais aucune opposition ni revendication ne sera reçue, notamment s'il y a eu perte ou vol.

Dans le cas d'un lot inférieur à 250 NF, le paiement en numéraire interviendra dans les conditions déterminées à l'article 10 ci-dessous.

Article 10.

Les caisses ci-dessous désignées paieront à vue, dès qu'elles auront été mises en possession du *Journal officiel* ou des listes officielles portant les résultats du tirage, les lots égaux ou inférieurs à 250 NF affectés à des billets indivisibles :

Recette générale des finances de la Seine, paierie générale de la Seine, trésoreries générales, trésoreries principales, recettes des finances, recettes-perceptions et perceptions, recettes-perceptions municipales et perceptions municipales, recettes-perceptions spéciales et perceptions spéciales, trésorerie générale et recettes principales des finances en Algérie, paierie générale auprès de l'ambassade de France au Maroc, trésoreries générales et trésoreries des départements et territoires d'outre-mer.

Bureaux de poste des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton et tous autres suffisamment importants qui seront désignés à cet effet.

Elles recevront en dépôt les billets indivisibles gagnant un lot d'un montant supérieur à 250 NF et les adresseront, pour vérification, à l'agence comptable de la dette publique après avoir remis aux déposants une reconnaissance de dépôt, nominative ou au porteur, au choix du gagnant. Dès réception de l'autorisation de paiement, le montant du lot pourra être payé, sur présentation de la reconnaissance de dépôt, à la caisse qui l'aura délivrée. Cette reconnaissance de dépôt sera soumise aux règles énoncées à l'article 9 ci-dessus.

Article 11.

Dès réception du *Journal officiel* ou des listes officielles portant les résultats du tirage, les comptables directs du Trésor paieront à vue aux organismes émetteurs accrédités auprès de leur caisse les lots affectés aux billets divisibles qu'ils ont eux-mêmes remis, à titre de dotation, à ces organismes.

Article 12.

Pour l'application des dispositions figurant aux articles 9 et 10 ci-dessus, la somme à retenir est, en cas de cumuls de lots sur un même billet, celle du lot du montant le plus élevé.

Article 13.

Les billets gagnants non présentés au paiement dans un délai de six mois à compter du jour du tirage sont annulés et le montant des lots leur revenant est acquis à la loterie nationale.

Il en est de même pour les billets qui auraient été déposés pour vérification dans le délai de six mois visé ci-dessus mais dont le paiement n'aurait pas été demandé avant l'expiration du huitième mois à compter du jour du tirage.

Article 14.

Les fractions de lots acquises aux représentations de dixièmes de billets seront payées par les soins des organismes qui ont émis ces fractions de billets.

Les dixièmes de billets non présentés au paiement dans un délai d'un an à compter du jour du tirage sont annulés.

Article 15.

Toute souscription à la tranche spéciale de la loterie nationale 1961 dite « Tranche de Pâques » implique adhésion au présent règlement.

Article 16.

Ce règlement ainsi que les résultats du tirage seront insérés au *Journal officiel* de la République française.

Approuvé :

Paris, le 26 janvier 1961.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation :

Le secrétaire général de la loterie nationale,

CHARLES LÉONNET.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 modifié par le décret du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;

Vu le décret du 20 février 1961 portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de l'éducation nationale pour être mis à la disposition du haut-commissaire à la jeunesse et aux sports :

Conseillers techniques.

M. Olivier Philip, sous-préfet hors classe, ancien élève de l'école nationale d'administration, chargé de la direction du cabinet du haut-commissaire.

M. Jean d'Ormesson, agrégé de l'Université, ancien élève de l'école normale supérieure.

M. Pierre Dulcire, conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Mme Bresard, psychosociologue.

Chargés de mission.

M. Michel Bonot, licencié en droit, chargé des fonctions de chef de cabinet.

Mlle Yvonne Jeanbrau, licenciée en droit.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 1961.

LUCIEN PAYE.

Délégation de signature.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 43 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat ;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, modifié par le décret n° 56-188 du 13 février 1956, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature ;

Vu le décret du 20 février 1961 portant nomination d'un membre du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 21 février 1961 portant nomination des membres du cabinet du ministre de l'éducation nationale,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation générale est donnée à M. Maxence Faivre d'Arcier, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes administratifs, arrêtés et circulaires, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 1961.

LUCIEN PAYE.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Détermination des coefficients d'adaptation départementaux de base des prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Le ministre de la construction,

Vu la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, et notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 1947 approuvant le Bordereau général de prix forfaitaires ;

Vu l'article 4 de l'ordonnance n° 58-1453 du 31 décembre 1958 modifiant la loi du 28 octobre 1946 susvisée ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er mars 1960 relatif à la mise à jour des coefficients d'adaptation départementaux,

Arrête :

Art. 1er. — La valeur octobre 1960 du coefficient d'adaptation départemental (C. A. D.) de base applicable aux prix du Bordereau général de prix forfaitaires est, pour chacun des départements ci-après, la suivante :

Ain	23,80	Lozère	21,50
Aisne	23,60	Maine-et-Loire	25
Allier	23,50	Manche	24,20
Alpes (Basses-)	22,40	Marne	23,60
Alpes (Hautes-)	22,50	Marne (Haute-)	23,50
Alpes-Maritimes	24,30	Mayenne	23,60
Ardèche	22,20	Meurthe-et-Moselle	23,80
Ardennes	23,20	Meuse	22,60
Ariège	21	Morbihan	25,10
Aube	22,70	Moselle	24
Aude	21,50	Nièvre	22,90
Aveyron	21,90	Nord	26,30
Bouches-du-Rhône	24,10	Oise	26,40
Calvados	24,80	Orne	23,80
Cantal	22,30	Pas-de-Calais	25,90
Charente	22	Puy-de-Dôme	23,20
Charente-Maritime	23,20	Pyrénées (Basses-)	22,50
Cher	23,70	Pyrénées (Hautes-)	22,50
Corrèze	22,60	Pyrénées-Orientales	22,40
Corse	25,50	Rhin (Bas-)	23,70
Côte-d'Or	23,90	Rhin (Haut-)	23,20
Côtes-du-Nord	23,90	Rhône	25,50
Creuse	21,50	Saône (Haute-)	23,10
Dordogne	21,30	Saône-et-Loire	23,80
Doubs	22,80	Sarthe	24,40
Drôme	22,30	Savoie	24,80
Eure	24,50	Savoie (Haute-)	24,50
Eure-et-Loir	25	Seine	28,20
Finistère	25,70	Seine-Maritime	26,30
Gard	22,30	Seine-et-Marne (1)	28,20
Garonne (Haute-)	22,50	Seine-et-Marne (2)	26,40
Gers	21,60	Seine-et-Marne (3)	25,70
Gironde	22,50	Seine-et-Oise (1 et 2)	28,20
Hérault	22,10	Seine-et-Oise (3)	25,70
Ille-et-Vilaine	23,90	Sèvres (Deux-)	22
Indre	23,40	Somme	25,10
Indre-et-Loire	24,20	Tarn	22,30
Isère	24,40	Tarn-et-Garonne	20,90
Jura	23,10	Var	22,90
Landes	21,70	Vaucluse	22,80
Loir-et-Cher	25,40	Vendée	22,80
Loire	24,50	Vienne	22,50
Loire (Haute-)	21,90	Vienne (Haute-)	23
Loire-Atlantique	25,20	Vosges	23,50
Loiret	24,40	Yonne	23,80
Lot	21,10	Territoire de Belfort	23,40
Lot-et-Garonne	21		

Dans chaque département, les valeurs mensuelles pour les mois de novembre 1960 à mars 1961 inclusivement seront calculées en revalorisant la valeur de base au moyen des index pondérés départementaux.

Art. 2. — Les coefficients d'importance de travaux et les coefficients géographiques actuellement en vigueur restent inchangés.

(1) Zone d'économie urbaine de l'agglomération parisienne.
(2) Zone d'économie urbaine extérieure à l'agglomération parisienne.
(3) Zone rurale.

Art. 3. — Le directeur de la construction et le directeur des dommages de guerre au ministère de la construction sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
CLAUDE LASRY.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 61-206 du 25 février 1961 portant modification du décret n° 57-524 du 17 avril 1957 fixant l'organisation administrative de l'institution nationale des invalides.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu le décret n° 57-524 du 17 avril 1957 fixant l'organisation administrative de l'institution nationale des invalides,

Décrète :

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 2 du décret n° 57-524 du 17 avril 1957 fixant l'organisation de l'institution nationale des invalides est remplacé par les dispositions suivantes :

« La direction de l'institution nationale des invalides est assurée par un médecin chef nommé par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Un chef des services administratifs assure, sous l'autorité du médecin chef, la gestion administrative, économique et financière de l'institution ».

Art. 2. — Le premier alinéa de l'article 10 du décret du 17 avril 1957 est remplacé par les dispositions suivantes :

« L'admission provisoire des pensionnaires est prononcée par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur proposition du médecin chef, après avis de la commission consultative prévue à l'article 3 ».

Art. 3. — Il est ajouté au décret du 17 avril 1957 un article 2 *bis* ainsi libellé :

« Les pensionnaires et les hébergés au titre de l'article 4 de l'arrêté du 3 juin 1957 relatif au centre de pensionnaires de l'institution nationale des invalides sont soumis à un règlement et portent une tenue fixés par l'officier général, gouverneur des Invalides, et approuvés par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, s'ils n'en sont exemptés par décision du médecin chef ».

Art. 4. — L'article 13 du décret du 17 avril 1957 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les infractions à la discipline intérieure de l'institution de la part des pensionnaires sont justiciables soit d'avertissements verbaux, soit d'avertissements écrits. Ces sanctions sont prononcées par le médecin chef de l'institution nationale des invalides et transmises par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre au général gouverneur pour exécution.

« L'indiscipline, la mauvaise conduite habituelle, les faits scandaleux portant atteinte à la considération de l'institution en cas de récidive, l'ivresse publique peuvent donner lieu à l'exclusion temporaire ou définitive du pensionnaire.

« Celle-ci est prononcée par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre après avis du conseil de discipline, réuni sur convocation du général gouverneur et sur demande du médecin chef. Ce conseil est constitué comme suit :

« 1° Le général gouverneur des Invalides, président ;
« 2° Le médecin chef ou son représentant ;
« 3° Le chef des services administratifs ou son représentant ;
« 4° Deux invalides élus au début de chaque année par les pensionnaires, dans les conditions fixées par décision du général gouverneur des Invalides.

« Lorsque la conduite d'un pensionnaire doit être déférée en conseil de discipline, celui-ci se réunit sur convocation de son président. Le conseil prend connaissance du rapport présenté par un de ses membres désigné par le président. Il entend les explications de l'intéressé et, éventuellement, celles des témoins, puis émet un avis qui est transmis par le président au ministre ».

Art. 5. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
RAYMOND TRIBOULET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 61-207 du 25 février 1961 fixant les attributions du général gouverneur des Invalides.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre des armées et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 57-524 du 17 avril 1957 fixant l'organisation administrative de l'institution nationale des invalides, modifié par le décret n° 61-206 du 25 février 1961,

Décrète :

Art. 1er. — Le titre et les attributions du gouverneur des Invalides sont donnés à un officier général d'une des trois armées appartenant à la deuxième section du cadre de l'état-major général et bénéficiant d'une pension militaire d'invalidité avec statut des grands mutilés.

Art. 2. — Le gouverneur des Invalides est nommé par décret sur proposition conjointe du ministre des anciens combattants et victimes de guerre et du ministre des armées.

Art. 3. — Le gouverneur des Invalides assure la présidence du conseil de discipline de l'institution nationale des invalides dans les conditions prévues par le décret du 17 avril 1957 modifié fixant l'organisation administrative de cette institution.

Art. 4. — Il peut recevoir délégation du ministre des anciens combattants et victimes de guerre pour le représenter aux cérémonies ou manifestations organisées par les diverses associations d'anciens combattants.

Art. 5. — Le gouverneur des Invalides est informé par le général gouverneur militaire de Paris des prises d'armes qui doivent avoir lieu dans la cour de l'hôtel des Invalides et qui sont ordonnées par les autorités militaires compétentes.

Agissant par délégation du ministre des armées, il autorise les diverses manifestations et cérémonies qui se déroulent dans l'enceinte de l'hôtel des Invalides telles que : manifestations du souvenir, dépôt de gerbes, remises de drapeaux et emblèmes aux anciens combattants.

Il autorise les diverses cérémonies organisées dans la chapelle Saint-Louis des Invalides et donne au desservant de cette chapelle toutes instructions utiles concernant l'ordonnancement des cérémonies religieuses particulières aux pensionnaires et hospitalisés de l'institution nationale des invalides.

Art. 6. — Le gouverneur des Invalides fait partie du conseil d'administration du musée de l'armée.

Art. 7. — Il dispose d'un secrétariat dont la charge incombe au ministère des armées.

Art. 8. — Le gouverneur des Invalides et son secrétariat sont logés dans l'hôtel des Invalides.

Indépendamment de sa solde de réserve, il lui est alloué, au titre de ses fonctions, des indemnités dont la charge incombe au ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

S'il meurt en fonctions, il a sa sépulture dans le caveau des gouverneurs.

Art. 9. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre des armées, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1961.

C. DE GAULLE

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
RAYMOND TRIBOULET.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret du 25 février 1961 portant nomination du général gouverneur des Invalides.

Par décret en date du 25 février 1961, M. le général de division Kientz (André), de la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée, est nommé gouverneur des Invalides.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Stockage de sucres de la campagne 1960-1961.

Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au commerce intérieur et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 53-703 du 9 août 1953 relatif au règlement économique de l'alcool et portant organisation d'un plan sucrier ;
Vu le décret n° 57-1121 du 10 octobre 1957 relatif à l'organisation de la production sucrière pour les campagnes 1958-1959 à 1961-1962, modifié par le décret n° 58-145 du 14 février 1958 ;
Vu l'arrêté du 10 novembre 1960 portant fixation du prix des betteraves destinées à la fabrication du sucre, des prix des sucres de betterave et de canne de la campagne 1960-1961,

Arrêtent :

Art. 1er. — Tout fabricant de sucre métropolitain est tenu de stocker provisoirement un tonnage de sucre correspondant à 14 p. 100 de sa production de la campagne 1960-1961.
Cette obligation est indépendante de celle lui incombant au titre du stock régulateur prévu par l'article 20 de l'arrêté du 10 novembre 1960 susvisé.
La remise sur le marché de tout ou partie de ce tonnage pourra intervenir à tout moment, compte tenu des possibilités d'écoulement des quantités correspondantes sur le marché mondial, par décision conjointe du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat au commerce intérieur.

Art. 2. — Ce stockage sera constaté par la remise pour le 10 mars 1961 à la direction de la comptabilité publique, service de gestion des péréquations, 51, rue de Rome, Paris, des récépissés warrants correspondants.

Art. 3. — Un fabricant peut, sur la demande d'un autre fabricant, porter matériellement du sucre en stock pour le compte du demandeur.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat au commerce intérieur et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1961.

Le ministre de l'agriculture,

Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique adjoint au directeur du cabinet,
MAURICE ORGEOLET.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
LE QUERE.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation :
Le directeur du cabinet,
PONIATOWSKI.

Pour le secrétaire d'Etat au commerce intérieur et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ANTOINE VEIL.

MINISTERE DE L'INFORMATION

Commission de contrôle des films cinématographiques.

Par arrêté du 24 février 1961, sont nommés membres de la commission de contrôle des films cinématographiques :

1° Au titre des membres proposés par les ministres de l'information, de la justice, des affaires étrangères, de l'intérieur, des armées, de l'éducation nationale et de la santé publique et de la population :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
MM. Jean-Louis Horbette.	Mlle Jacqueline Orluc.
Paul Lutz.	MM. Louis Joseph.
Jean Basdevant.	Jean-Pierre Campredon.
Marcel Peberel.	Michel Petit.
le colonel René Simon.	le chef de bataillon Jean Barral.
Olivier Philip.	Jean d'Ormesson.
Bernard Lory.	Georges Desmottes.

2° Au titre des membres choisis parmi les personnalités de la profession cinématographique après consultation des principales organisations ou associations de cette profession et de la critique cinématographique :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
MM. Francis Cosne.	MM. Claude Hirsch.
Roger Ribadeau-Dumas.	Bertrand Bagge.
Robert Chabert.	Alain Michaux.
Georges Raguis.	Jean Moulinet.
René Marjac.	André Laporte.

3° Au titre des membres choisis parmi les sociologues, psychologues, éducateurs, magistrats, médecins et pédagogues :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
MM. le docteur Philippe Paumelle.	MM. le docteur Yves Roumajon.
Henri Joubrel.	Henri Agel.
Jean Chazal.	Mmes Bresard.
Jean Maisonneuve.	Grathiot-Alphandery.

4° Au titre des membres désignés après consultation de l'Union nationale des associations familiales, du haut comité de la jeunesse et de l'association des maires de France :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
MM. Raymond-Laurent.	Mme Benardeau.
René Schaefer.	
Moissinac.	M. Chauvin.

5° Au titre des membres consultatifs :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
MM. Thibaud.	M. Jean Brerault.
Claude Charpentier.	

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Convocation de commissions.

La **commission de la défense nationale et des forces armées** se réunira le mercredi 1er mars 1961, à neuf heures trente (local du 7e bureau) :

I. — Audition de M. Messmer, ministre des armées.

II. — Questions diverses.

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République se réunira le jeudi 9 mars 1961 (local du 7e bureau) :

1° A quinze heures.

I. — Audition de M. Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, sur les travaux des commissions d'élus algériens.

II. — Communication de M. Paul Coste-Floret sur la proposition de loi (n° 983) de M. Palmero tendant à fixer le mode de scrutin des élections à l'Assemblée nationale.

III. — Rapport de M. Mignot sur des pétitions.

2° A dix-sept heures.

Audition de M. Michelet, garde des sceaux, ministre de la justice, et de M. Lecourt, ministre d'Etat, sur le projet de loi (n° 862) relatif à la constitution de l'état civil des Français des départements des Oasis et de la Saoura qui ont conservé leur statut personnel israélite et à leur accession au statut civil de droit commun.

La commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme de la fiscalité par la taxation des produits énergétiques (n° 282) se réunira le mercredi 1er mars 1961 (local n° 264) :

1° A onze heures.

Audition de M. Vinot, représentant l'union nationale des associations familiales.

2° A quinze heures.

Audition de M. Brissat, secrétaire général du centre d'études Eugène-Schueller.

SENAT

Dépôt de projets de loi et d'une proposition de loi rattachés pour ordre au procès-verbal de la séance du 16 décembre 1960.

M. le président du Sénat a reçu :

De M. Robert Lecourt, ministre d'Etat, un projet de loi adaptant et rendant applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions de la loi n° 59-940 du 31 juillet 1959 portant amnistie.

(Ce projet de loi sera imprimé sous le n° 148, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.)

De M. le ministre des armées un projet de loi autorisant des admissions sur titres dans le corps des officiers d'administration de l'armement.

(Ce projet de loi sera imprimé sous le n° 149, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.)

De M. le ministre des finances et des affaires économiques un projet de loi relatif au droit à pension d'ancienneté et à la mise à la retraite anticipée de certains fonctionnaires.

(Ce projet de loi sera imprimé sous le n° 150, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.)

De MM. Jacques Delalande, Emile Hugues, Paul-Jacques Kalb, Marcel Molle et Adolphe Chauvin une proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance du 23 octobre 1958 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

(Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 151, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale.)

De M. Robert Lecourt, ministre d'Etat, un projet de loi relatif à l'extension et à l'adaptation aux territoires d'outre-mer de l'article 1er de l'ordonnance n° 58-1306 du 23 décembre 1958 portant modification du régime de l'adoption et de la légitimation adoptive.

(Ce projet de loi sera imprimé sous le n° 152, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.)

De M. le ministre de l'industrie un projet de loi modifiant l'article 108 du code minier.

(Ce projet de loi sera imprimé sous le n° 153, distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du plan.)

Ces projets de loi et cette proposition de loi seront rattachés pour ordre au procès-verbal de la séance du 16 décembre 1960.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Premier ministre.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 20 février au 25 février 1961 :

I. — Notes et études documentaires.

N° 2750. — Les lois électorales. — Deuxième partie : L'élection des sénateurs ..... 0,80 NF.

N° 2751. — Aspects de la coopération aéronautique internationale (les rapports entre l'O. A. C. I. et l'I. A. T. A.)..... 1,20 NF.

N° 2752. — Prévisions sur le développement économique du Kazakhstan d'après le plan septennal 1959-1965 ..... 0,80 NF.

Abonnement : six mois, 57,50 NF ; un an, 108 NF.

II. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse internationale.)

N° 01061. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Les Nations Unies et le Congo.

2. *Textes du jour.* — Message du président Kennedy au conseil de l'Atlantique-Nord (21 février 1961).

3. *Faits et opinions.* — Information : La presse en Grande-Bretagne : Les groupes de presse. — Un nouvel hebdomadaire : le *Sunday Telegraph*. — « Autopsie de la *News Chronicle* ». — La nouvelle loi yougoslave sur la presse.

N° 01062. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Le problème congolais.

2. *Textes du jour.* — Acte final de la réunion préparatoire à la conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les parlements d'Etats africains et de Madagascar (Rome, 24-26 janvier 1961). — Déclaration du Gouvernement soviétique au Gouvernement turc concernant l'installation en Turquie de bases de lancement pour fusées (3 février 1961). — Communiqué publié à l'issue de la conférence des Six (Paris, 11 février 1961).

3. *Faits et opinions.* — La puissance militaire de la Chine communiste.

N° 01063. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Les Nations Unies et le Congo.

2. *Textes du jour.* — Accord de défense entre la Fédération de Nigéria et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (5 janvier 1961).

3. *Faits et opinions.* — Europe occidentale : La reconversion industrielle en Grande-Bretagne. — L'économie de la République fédérale d'Allemagne en 1960.

Le numéro..... 0,75 NF.

Abonnement : six mois (soixante-quinze numéros), 42 NF ; un an (cent cinquante numéros), 78 NF.

III. — Chroniques étrangères.

(Bulletins mensuels d'information sur l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'U. R. S. S.)

N° 276. — *Etats-Unis.* — Derniers actes du gouvernement Eisenhower. — M. Kennedy prend le pouvoir. — Nouvelles nominations politiques.

Le numéro..... 0,70 NF.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères » : six mois, 4 NF ; un an, 7 NF.

Abonnement à l'ensemble des six bulletins : six mois, 20,50 NF ; un an, 39 NF.

IV. — **Problèmes économiques.**

(Publiés en collaboration
avec l'institut national de la statistique et des études économiques.)

1. Sélection hebdomadaire de presse française et étrangère.
2. Notes rapides sur la situation économique. — Marchés mondiaux. — Conjoncture étrangère.

N° 686 du 21 février 1961 :

Parmi les articles publiés :

Le marché du poisson en France. — Evolution récente des échanges Est-Ouest en Europe. — La recherche dans le domaine des machines-outils en Allemagne, en U. R. S. S. et en Grande-Bretagne. — La politique des Etats-Unis sera-t-elle protectionniste ? (première partie). — La politique économique de la Tunisie vue à travers le budget de 1961.
Table des matières des « Problèmes économiques » pour l'année 1960.

Notes rapides sur :

Marché des frets. — Transports. — Marchés des matières premières. — Allemagne occidentale. — Suisse.

Le numéro..... 0,70 NF.

Abonnement : six mois (vingt-six numéros), 18 NF ; un an (cinquante-deux numéros), 33 NF.

V. — **Cahiers français (documents d'actualité).**

N° 59 de février 1961 contient notamment :

Paris : La croissance de l'agglomération parisienne. — La concentration parisienne et ses inconvénients. — Une ville suspendue va naître au rond-point de la Défense.

Arts : Récentes découvertes médiévales en France.

Notices sur : Le district de la région de Paris. — La réglementation de l'urbanisme en France. — La lutte contre les fléaux sociaux : le proxénétisme et l'alcoolisme. — Les matières plastiques. — Statistiques mondiales : le charbon dans le monde. — La République du Sénégal.

Faits et documents : L'actualité politique. — L'actualité d'outre-mer. — L'actualité sociale. — L'actualité artistique.

Le numéro..... 1,60 NF.

Abonnement : un an (dix numéros), 14,50 NF.

VI. — **Documentation photographique.**

N° 5-212 de février 1961 : *La renaissance française.*

16 planches, dont 5 en couleurs, format 24×30. — 10 pages de textes, carte, dessins, gravures.

Le numéro (sans diapositive).. 4 NF.
(avec diapositives).. 7 NF.

Abonnement : un an (dix dossiers), sans diapositive, 32 NF ; avec diapositives, 62 NF.

VII. — **Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique
et des études économiques.)

N° 664 du 25 février 1961. — A la rubrique « Variétés statistiques » :

Quelques données statistiques sur le Royaume-Uni.

Le numéro..... 1 NF.

Abonnement : un an (cinquante-deux numéros), 16 NF.

VIII. — **Tables mensuelles.**

(Supplément aux « Notes et études documentaires »
du mois de janvier 1961.)

Numéro de février 1961 donnant la liste complète (avec titres, sommaires et prix) des documents publiés au cours du mois de janvier 1961.

Ce numéro contient, en outre, une bibliographie sur « Le Marché commun de la zone de libre-échange » (mise à jour 1959-1960).

Le numéro..... 0,50 NF.

Abonnement : un an (douze numéros), 3 NF.

IX. — **Divers.**

Collection « Recueils et monographies ».

N° 36. — *Documents sur le désarmement* (1er volume) :

Commission du désarmement (16 août-18 août 1960) et 15e session de l'assemblée des Nations Unies :

1re partie : Réunion de la commission de désarmement (16 avril-18 avril 1960).
2e partie : Débats devant l'assemblée générale (20 septembre-13 octobre 1960).
3e partie : Débats devant la première commission (11 octobre-19 décembre 1960) (suspension des essais nucléaires et thermonucléaires).
4e partie : Débats devant la deuxième commission (17-21 novembre 1960) et la cinquième commission (9 décembre 1960) (conséquences économiques et sociales du désarmement).
5e partie : Ajournement des débats en assemblée générale.

Un volume broché, 120 pages, format 21×31. — Prix : 8 NF ; franco : 8,40 NF.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 0,25 NF), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). (C. C. P. Paris 9060-98.)

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis de concours pour le recrutement d'agents stagiaires de constatation des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects.

Par application des dispositions de l'arrêté interministériel du 21 février 1961, des concours pour l'emploi d'agent de constatation stagiaire des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects seront organisés les 27 avril et 4 mai 1961.

Le nombre des emplois mis en compétition est fixé à vingt-sept répartis comme suit :

Recrutement visé au paragraphe A ci-dessous : douze emplois, dont six réservés aux candidats du sexe féminin ;
Recrutement visé au paragraphe B ci-dessous : quinze emplois, dont sept réservés aux candidats du sexe féminin.

A. — *Concours externe.*

(Alinéa 1er de l'article 3 du décret n° 50-1065 du 6 octobre 1950.)

Peuvent faire acte de candidature les candidats réunissant les conditions suivantes :

1° Etre âgés de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-six ans au 1er juillet 1961 ;
2° Etre titulaires du brevet de fin d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire ou du brevet élémentaire de l'enseignement du premier degré ou d'un diplôme équivalent.

La limite d'âge de vingt-six ans peut être reculée d'un an par enfant à charge en faveur des candidats chefs de famille et, dans la limite maximum de cinq ans, de la durée des services militaires obligatoires ou assimilés.

B. — *Concours interne.*

(Alinéa 2 de l'article 3 du décret n° 50-1065 du 6 octobre 1950.)

Peuvent faire acte de candidature les agents titulaires du service des bureaux et du service des brigades et les auxiliaires temporaires des services centraux et extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects âgés de moins de trente ans au 1er juillet 1961 et comptant à la même date deux années au moins de services effectifs dans lesdits services.
La limite d'âge est reculée dans les mêmes conditions que pour les candidats visés au paragraphe A.
En outre, par application de l'article L. 421 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et de l'article 3 de l'arrêté interministériel du 21 février 1961, le ministre des finances et des affaires économiques pourra fixer le nombre de places non pourvues par nomination de bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés.
Un arrêté du 12 octobre 1950, publié au *Journal officiel* du 15 octobre 1950, fixe les conditions d'admission et le programme des épreuves.
Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 25 mars 1961 pour les deux concours.
Les candidats étrangers à l'administration pourront obtenir la notice relative au concours qui leur est réservé sur simple demande adressée aux directeurs des douanes à Paris (10e), 14, rue Yves-Toudic ; Dunkerque, Lille, Valenciennes, Charleville, Metz, Strasbourg, Mulhouse, Besançon, Lyon, Clermont-Ferrand, Chambéry, Nice, Marseille, Montpellier, Perpignan, Toulouse, Bayonne, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, Brest, Saint-Malo, Caen, Rouen, le Havre, Bastia, Alger, Oran, Constantine, Basse-Terre (Guadeloupe), Fort-de-France (Martinique), Cayenne (Guyane française), Saint-Denis (Réunion), ou au service des examens et concours de la direction générale des douanes et droits indirects, 74, boulevard Bourdon, à Neuilly-sur-Seine.

Avis relatif au tirage de la huitième tranche de la loterie nationale 1961.

Le tirage de la huitième tranche de la loterie nationale 1961 aura lieu le mercredi 1er mars 1961, à 20 h 15, en présence du public.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

SITUATION RÉSUMÉE DES OPÉRATIONS DU TRÉSOR

AU 30 NOVEMBRE 1960

ET

DEVELOPPEMENTS DIVERS, D'OPERATIONS BUDGETAIRES ET DE TRESORERIE

ANALYSE

	Désignation des pages.
La présente publication comprend deux séries de tableaux statistiques:	
A. — La situation résumée des opérations du Trésor proprement dite qui constitue la balance des opérations du Trésor depuis le 1er janvier 1960.	
Cette situation comprend:	
I. — Le tableau sommaire des charges et ressources du Trésor faisant apparaître le solde de l'exécution des lois de finances et celui des emprunts et des moyens de trésorerie.....	2116
II. — Des tableaux de développement reprenant le détail des diverses lignes du tableau sommaire et concertant les opérations suivantes:	
TABLEAU A. — Opérations de caractère définitif...	2118
TABLEAU B. — Opérations de caractère temporaire.	2120
TABLEAU C. — Opérations d'emprunts.....	2122
TABLEAU D. — Opérations des correspondants du Trésor	2125
TABLEAU E. — Comptes avec les instituts d'émission de la zone franc.....	2127
TABLEAU F. — Mouvements des encaisses et fonds en route.....	2127
B. — Des tableaux annexes reprenant certains chiffres donnés dans les tableaux de développement, soit pour en compléter le détail, soit pour en donner une présentation différente en vue d'autres utilisations.	
Les tableaux annexes comprennent:	
ANNEXE 1. — Détail par ministère des dépenses budgétaires	2128
ANNEXE 2. — Détail par ligne des recettes budgétaires	2129
ANNEXE 3. — Evolution et situation de la dette publique de l'Etat et du budget annexe des postes et télécommunications:	
A. — Tableau récapitulatif.....	2130
B. — Dette intérieure de l'Etat non exigible	2131
C. — Dette extérieure de l'Etat non exigible	2134
D. — Dette de l'Etat exigible (intérieure et extérieure).....	2135
E. — Dette propre du budget annexe des postes et télécommunications...	2136
F. — Situation en devises de la dette extérieure	2137
ANNEXE 4. — A. — Situation des encaisses des comptables du Trésor.....	2138
B. — Situation d'ensemble des relations du Trésor avec les instituts d'émission de la zone franc.....	2138
ANNEXE 5. — Tableau des échéances des bons du Trésor	2139
ANNEXE 6. — Situation des comptes des correspondants du Trésor.....	2139
ANNEXE 7. — Situation résumée des opérations faites en devises.....	2140
ANNEXE 8. — Situation résumée des opérations des comptables des postes et télécommunications	2141

I. — TABLEAU SOMMAIRE DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS du 1er janvier au 30 novembre 1960.		OPÉRATIONS du mois de novembre 1960.	
		Charges.	Ressources.	Charges.	Ressources.
		(Milliards de nouveaux francs.)			
	1. — EXECUTION DES LOIS DE FINANCES				
	A. — OPERATIONS DE CARACTERE DEFINITIF (1)				
	a) **Budget général.**				
	1959.				
	(Opérations de la période complémentaire.)				
1	*Dépenses*	2,42	»	»	»
2	*Recettes*	»	0,95	»	»
	1960.				
3	Dépenses civiles (titres I à VI)	33,89	»	3,24	»
4	Dépenses militaires (titres III, IV et V)	13,66	»	1,13	»
5	Réparation de dommages de guerre (titre VII) (3)	1,74	»	0,18	»
	Recettes:				
6	Recettes fiscales	»	47,75	»	4,59
7	Autres recettes budgétaires	»	5,08	»	0,56
8	Fonds de concours	»	1,06	»	0,08
	1961.				
9	*Dépenses*	0,06	»	0,06	»
10	Totaux: opérations budgétaires (§ 1)	51,77	54,84	4,61	5,23
	b) **Budgets annexes.**				
11	Dépenses d'équipement des postes et télécommunications financées par l'emprunt	»	»	»	»
12	*c*) **Comptes d'affectation spéciale** (2).	2,60	3,09	0,26	0,29
13	Totaux des opérations de caractère définitif (§ A)	54,37	57,93	4,87	5,52
	B. — OPERATIONS DE CARACTERE TEMPORAIRE				
	a) COMPTES DE PRÊTS				
14	Prêts du fonds de développement économique et social	3,17	0,40	0,54	0,01
15	Prêts aux organismes des habitations à loyers modérés	1,85	0,11	0,18	»
16	Consolidation des prêts spéciaux à la construction	1,42	0,07	0,37	»
17	Autres prêts	0,01	»	»	»
18	Avances consolidées	0,04	0,01	»	»
18 *bis*	Totaux	6,49	0,59	1,09	0,01
19	*b*) AUTRES COMPTES SPÉCIAUX (charge nette ou ressource nette)	»	0,49	»	0,16
20	Totaux des opérations de caractère temporaire (§ B)	6,49	1,08	1,09	0,17
	Totaux généraux (§ 1)	60,86	59,01	5,96	5,69
	Solde de l'exécution des lois de finances	1,85	»	0,27	»

(1) Articles 21, 22 et 23 } Loi de finances pour 1960 (59-1454 du 26 décembre 1959).
(2) Article 24 }
(3) Déduction faite de la ligne n° 619, tableau D, § *b* (page 2125), excédent débiteur du compte courant de la C. A. R. E. C. (voir page 2118, tableau A).

I. — TABLEAU SOMMAIRE DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR (suite)

NUMERO d'ordre	2. — OPERATIONS DE TRESORERIE	OPÉRATIONS du 1er janvier au 30 novembre 1960		OPÉRATIONS du mois de novembre 1960.	
		Charges.	Ressources.	Charges.	Ressources.
		(Milliards de nouveaux francs.)			
	A. — CHARGES D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE				
	Echéances d'emprunts.				
21	Dette intérieure. — Dette à moyen et long terme	0,93	»	0,01	»
22	Dette intérieure. — Titres de dommages de guerre	0,68	»	0,07	»
23	Dette extérieure	0,76	»	0,01	»
24	Total des charges d'amortissement de la dette publique	2,37	»	0,09	»
	B. — EMPRUNTS				
25	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme. — Emissions dans le public	»	»	»	»
26	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme. — Titres de dommages de guerre	»	0,65	»	0,07
27	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme. — Autres emprunts	»	0,04	»	»
28	Emissions d'emprunts extérieurs	»	»	»	»
29	Bons du Trésor — Comptes courants. — Secteur bancaire et divers	»	1,32	»	0,52
30	Bons du Trésor — Comptes courants. — Correspondants du Trésor	»	0,33	0,04	»
31	Bons du Trésor — Comptes courants. — Institut d'émission de la zone franc	0,35	»	0,11	»
32	Bons du Trésor — Bons sur formules	»	3,00	»	0,25
33	Avances de la Banque de France	2,04	»	0,99	»
34	Diverses opérations relatives aux emprunts	»	0,12	»	0,04
35	Totaux : emprunts	2,39	5,46	1,14	0,88
	C. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR				
36	Services de l'Etat dotés d'un budget annexe. — Fonds d'emprunts émis par les postes et télécommunications	»	»	»	»
	Services de l'Etat dotés d'un budget annexe. — Autres opérations	»	0,23	0,41	»
	Solde net	»	0,23	0,41	»
37	Etablissements du secteur public (1)	»	0,14	»	0,52
38	Collectivités administratives	»	0,93	»	0,12
39	Divers correspondants	0,35	»	0,05	»
40	Totaux : correspondants du Trésor	0,35	1,30	0,46	0,64
41	D. — COMPTES DES INSTITUTS D'EMISSION DE LA ZONE FRANC	0,25	»	0,05	»
42	E. — MOUVEMENTS DES ENCAISSES	»	0,05	0,11	»
43	E. — FONDS DE ROUTE	»	0,40	»	0,60
	Totaux généraux	5,36	7,21	1,85	2,12
	Solde des opérations de trésorerie	»	1,85	»	0,27

(1) Déduction faite du solde de la ligne n° 619, tableau D, § *b* (p. 2125) excédent débiteur du compte courant de la C. A. R. E. C. compris dans la ligne n° 5 (voir page 2118, tableau A).

II. — TABLEAUX DE DEVELOPPEMENT

A. — OPERATIONS DE CARACTERE DEFINITIF

a) Budget général.

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1960.	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	1. — OPERATIONS COMPLEMENTAIRES DE 1959				
1	Dépenses : Civiles	(2) 1.448.917	»	»	»
2	Dépenses : Militaires	(3) 891.733	»	»	»
3	Dépenses : Effectuées sur ressources affectées	79.170	»	»	»
	Total (ligne 1 du tableau I)	2.422.820	»	»	»
4	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. Recettes pour lesquelles des crédits à l'enlèvement ont été accordés par l'administration des douanes en gestion 1959	»	476.750	»	»
5	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. Autres recettes	»	(4) 470.786	»	»
	Total (ligne 2 du tableau I)	»	947.536	»	»
	Total des opérations relatives à la gestion précédente	(5) 2.422.820	947.536	»	»
	2. — 1960				
	DÉPENSES				
6	Fonctionnement des services civils (titres I à IV)	28.090.854	»	2.877.266	»
7	Investissements civils exécutés par l'Etat, subventions et participations (titres V et VI)	4.792.560	»	562.111	»
8	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente. Dépenses de fonctionnement	1.000.724	»	(6)(—)194.742	»
9	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente. Dépenses d'investissements	5.703	»	(6)(—) 19	»
	Total des dépenses civiles (ligne 3 du tableau I)	33.889.841	»	3.244.616	»
10	Fonctionnement des services militaires (titres III et IV)	9.109.108	»	723.491	»
11	Equipement des services militaires (titre V)	4.428.621	»	403.580	»
12	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente. Dépenses de fonctionnement	92.107	»	3.908	»
13	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente. Dépenses d'équipement	26.008	»	(6)(—) 4.002	»
	Total des dépenses militaires (ligne 4 du tableau I)	13.655.844	»	1.126.977	»
	Réparation des dommages de guerre (titre VII).				
16	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	1.565.242	»	158.513	»
17	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	4.373	»	»	»
18	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	49.500	»	»	»
20	Dépenses imputées à des comptes d'attente	57.156	»	(6)(—) 1.542	»
	Total (1) (ligne 5 du tableau I)	1.676.271	»	156.971	»
	Total des dépenses du budget de 1960	49.221.956	»	4.528.564	»

(1) La charge des dépenses des dommages de guerre supportée par la Trésorerie depuis le 1er janvier 1960 s'élève à (ligne 6 du tableau ' :

En effet, il convient de rectifier les résultats des lignes 16 à 20	1.676.271
En ajoutant l'excédent des paiements de l'année du compte courant de la C. A. R. E. C.	+ 63.769
Soit	1.740.040

(2) Déduction faite d'une somme de 54.390 milliers de NF représentant le montant de dépenses diverses transportées à la ligne n° 8 pour imputation définitive au budget de 1960 et aux lignes nos 8 et 9 de la situation au 31 décembre 1959.

(3) Déduction faite d'une somme de 86.230 milliers de NF représentant le montant de dépenses transportées à la ligne n° 9 pour imputation définitive au budget de 1960 et aux lignes nos 12 et 13 de la situation au 31 décembre 1959.

(4) Ces recettes se décomposent comme suit: 1° 373.220 milliers de NF, versements du S. E. I. T. A.; 2° 108.416 milliers de NF, montant des retenues pour pensions civiles P. T. T. Déduction faite de 10.850 milliers de NF imputés à un compte d'attente en 1959 et transportés au budget de 1960 en attendant l'imputation définitive qui sera faite ultérieurement, soit 481.636 milliers de NF — 10.850 milliers de NF = 470.786 milliers de NF.

(5) D'après la situation au 31 décembre (*Journal officiel* du 22 mai 1960, page 4676), ces paiements s'élevaient à 2.560.050 — 140.620 soit: 2.419.430 milliers de NF. La différence représente le montant d'opérations comptabilisées postérieurement à l'établissement de la situation du 31 décembre 1959.

(6) Réduction provenant d'imputations aux comptes définitifs de dépenses.

a) Budget général (suite et fin).

NUMERO d'ordre.		OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960.		OPERATIONS EFFECTUEES pendant le mois de novembre 1960.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses.	Recettes
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	Recettes.				
	Recettes fiscales.				
25	Contributions directes	»	18.213.765	»	1.348.678
26	Enregistrement et timbre	»	3.095.291	»	293.148
28	Douanes	»	(1) 5.953.218	»	590.763
29	Contributions indirectes	»	931.051	»	104.376
30	Taxes sur les transports de marchandises	»	183.130	»	6.511
31	Taxes sur la valeur ajoutée et sur les prestations de service	»	16.809.056	»	2.020.585
32	Taxes uniques	»	1.619.335	»	153.820
33	Recettes imputées à des comptes d'attente	»	886.683	»	72.919
	Total des recettes fiscales (ligne 6 du tableau I)	»	47.754.529	»	4.590.803
	Autres recettes budgétaires.				
34	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	2.115.004	»	292.618
35	Produits divers	»	2.181.120	»	261.322
36	Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement	»	451.912	»	7.282
37	Ressources exceptionnelles, coopération internationale	»	31.220	»	»
38	Recettes non fiscales imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total (ligne 7 du tableau I)	»	5.079.256	»	564.222
39	Fonds de concours, ordinaires et spéciaux	»	821.506	»	68.612
40	Fonds de concours, coopération internationale	»	234.752	»	3.904
	Total (ligne 8 du tableau I)	»	1.056.258	»	72.516
	Total des recettes du budget de 1960	»	53.890.043	»	5.227.541
	3. — 1961.				
41	Paiements faits aux unités administratives (Air, Guerre, Marine)	65.629	»	65.629	»
	Total des opérations du budget de 1961 (ligne n° 9 du tableau I)	65.629	»	65.629	»
	RECAPITULATION DES OPERATIONS DU BUDGET GENERAL				
	Opérations relatives à la gestion précédente	2.422.820	947.536	»	»
	Dépenses du budget de 1960	49.221.956	»	4.528.564	»
	Recettes du budget de 1960	»	53.890.043	»	5.227.541
	Opérations du budget de 1961	65.629	»	65.629	»
	Totaux généraux des opérations du budget général exécutées dans l'année 1960 (ligne 10 du tableau I)	51.710.405	54.837.579	4.594.193	5.227.541
	Dont, en devises étrangères	612.448	285.891	57.545	6.535

(1) Déduction faite d'une somme de 584.331 milliers de nouveaux francs représentant les crédits du droit à l'enlèvement accordés par l'administration des douanes.

b) Budgets annexes.

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1960.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
100	Dépenses d'équipement des Postes et Télécommunications financées par l'emprunt (ligne 11 du tableau I)	337	»	»	»

c) Comptes d'affectation spéciale.

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1960.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
101	Loterie nationale (exercice précédent et courant)	558.931	603.963	38.457	60.413
102	Fonds national pour le développement des adductions d'eau	72.148	47.595	»	4.370
103	Fonds forestier national	50.863	56.436	2.333	6.318
104	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire	306.840	306.840	»	»
105	Financement des diverses dépenses d'intérêt militaire	440.380	441.683	39.260	37.072
106	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	171.580	171.580	24.420	24.420
107	Allocations aux familles d'enfant recevant l'enseignement du premier degré	296.867	322.856	12.944	39.679
108	Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine	»	»	»	»
109	Compte des certificats pétroliers	2.327	7.619	»	»
112	Fonds spécial d'investissement routier	198.033	410.969	27.619	40.579
113	Fonds d'assainissement du marché de la viande	55.430	71.366	159	5.305
114	Fonds d'assainissement du marché du lait et des produits laitiers	81.503	140.416	167	5.746
115	Fonds d'encouragement à la production textile	37.474	71.435	1.808	7.473
116	Fonds de soutien aux hydrocarbures	241.091	296.290	96.767	24.344
120	Opérations diverses	73.595	139.688	1.919	27.550
120 *bis*	Opérations de dépenses payables par virements différés	6.760	»	7.030	»
	Total des comptes d'affectation spéciale (ligne 12 du tableau I)	2.596.822	3.088.736	252.683	283.269
	Dont, en devises étrangères	»	»	»	»
	RECAPITULATION				
	Budget général	51.710.405	54.837.579	4.594.193	5.227.541
	Budgets annexes	337	»	»	»
	Comptes d'affectation spéciale	2.596.822	3.088.736	252.883	283.269
	Totaux des opérations de caractère définitif (ligne 13 du tableau I)	51.307.561	57.926.315	4.847.076	5.510.810

B — OPERATIONS DE CARACTERE TEMPORAIRE

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1960.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	a) Comptes de prêts.				
121	Prêts du Fonds de développement économique et social (ligne 14 du tableau I)	3.167.238	400.545	537.950	13.447
122	Prêts aux organismes des habitations à loyers modérés (ligne 15 du tableau I)	1.848.518	110.402	176.921	»
123	Consolidation de prêts spéciaux à la construction (ligne 16 du tableau I)	1.423.608	66.845	374.791	»
124	Autres prêts (ligne 17 du tableau I)	16.120	2.254	»	»
125	Avances consolidées (ligne 18 du tableau I)	37.700	16.446	»	1.384
	Total des comptes de prêts (ligne 18 *bis* du tableau I)	6.495.184	596.492	1.089.662	14.831
	A reporter	6.495.184	596.492	1.089.662	14.831

B — OPERATIONS DE CARACTERE TEMPORAIRE (suite et fin).

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1960.	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	Report.....	6.495.184	596.492	1.089.662	11.831
	b) Autres comptes spéciaux.				
	Comptes d'avances au Trésor.				
130	Aux budgets annexes.....	69.934	65.074	»	»
131	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat.....	»	10.498	»	68
132	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte...	»	»	»	»
133	A la Société nationale des chemins de fer français.....	»	»	»	»
134	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant.....	3.987.110	4.313.861	411.129	725.538
135	Aux collectivités métropolitaines.....	19.048	(1) 16.938	1.774	505
136	Aux territoires d'outre-mer et Etats membres de la Communauté.....	12.397	(2) 36.028	»	115
137	A des entreprises industrielles ou commerciales.....	»	2	»	»
138	A divers organismes, services ou particuliers.....	6.393	11.345	862	1.810
139	A des gouvernements ou services étrangers ou à des organismes internationaux	»	»	»	»
140	A divers organismes de caractère social.....	45.000	»	»	»
	Totaux	4.139.882	4.516.746	413.765	728.036
	Comptes de commerce.				
150	Subsistances militaires.....	403.500	443.292	43.122	20.429
151	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat.....	137.741	111.306	10.629	»
152	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine.....	9.604	112.276	1.487	7.799
153	Fabrication d'armement et de certains matériels aéronautiques.....	1.443.044	1.546.357	171.755	72.850
154	Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole.....	59.117	30.617	»	7
155	Fonds national d'aménagement du territoire.....	139.523	46.275	26.321	3.956
156	Opérations de compensation sur denrées et produits divers.....	155.896	163.616	12.813	4.860
160	Opérations diverses.....	178.080	188.217	14.189	17.913
	Totaux	2.526.505	2.641.956	280.516	127.814
	Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.				
165	Aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.....	37.401	7.320	19	»
167	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.....	430.000	438.698	37.000	30.164
169	Comptes d'opérations effectuées dans les pays étrangers.....	55.019	53.009	2.115	408
170	Comptes d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements étrangers	47.675	28.648	6.396	5.944
175	Opérations diverses.....	»	»	»	»
	Totaux	570.095	527.675	45.524	36.516
	Comptes d'opérations monétaires.				
176	Pertes et bénéfices de change.....	11.625	65.220	4.293	5.477
177	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti.....	864	2.819	»	865
178	Compte d'opérations monétaires et de règlement avec les banques nationales du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam.....	»	12.353	»	10.725
179	Participation française au fonds européen.....	32.170	»	»	»
180	Opérations diverses.....	11.042	14.846	1.162	2.115
	Totaux	55.701	95.238	5.455	19.182
	Comptes en liquidation.				
185	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne.....	178	1.000	89	4
186	Liquidation des organismes professionnels.....	»	»	»	»
187	Comptes d'opérations effectuées dans les pays étrangers.....	7.637	9.720	830	820
188	Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre.....	»	»	»	»
190	Opérations diverses.....	»	1.600	»	290
	Totaux	7.815	12.320	919	1.114
	Apurements comptables (pour ordre).				
191	Apurements	»	»	»	»
	Total des autres comptes spéciaux (ligne 19 du tableau I).....	7.299.998	7.793.935	746.179	912.662
	Total des opérations de caractère temporaire (ligne 20 du tableau I).	13.795.182	8.300.427	1.835.841	927.493
	Dont, en devises étrangères.....	97.656	529.415	7.492	39.600

(1) Dont 8.800 milliers de nouveaux francs d'avances consolidées.
(2) Dont 28.900 milliers de nouveaux francs d'avances consolidées.

Cf. au montant des dépenses de la ligne n° 125.

C. — EMPRUNTS

Les détails de ces opérations figurent dans la situation de la dette publique sous les numéros de rubriques qui sont regroupés dans la marge du tableau ci-dessous. D'autre part, les opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat figurent au présent tableau sous les numéros d'ordre 601 à 604.

NUMÉROS des rubriques de la situation de la dette publique. — Annexe n° 3.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1960.	
		Échéances ou remboursements. — Dépenses.	Émissions ou avances — Recettes.	Échéances ou remboursements. — Dépenses.	Émissions ou avances — Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	I. — CHARGES D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE				
	Echéances d'emprunts.				
305 à 370, de 372 à 379	Dette intérieure — Dette amortissable à moyen et long terme (ligne 21 du tableau I)	928.708	»	7.168	»
371	Dette intérieure — Titres de dommages de guerre (ligne 22 du tableau I)	677.668	»	69.947	»
415 à 428 et de 440 à 455	Dette extérieure (ligne 23 du tableau I)	759.862	»	11.101	»
	Totaux du paragraphe I (ligne 24 du tableau I)	2.366.238	»	88.216	»
	Dont, en devises étrangères	»	»	»	»
	II. — EMPRUNTS				
	A. — Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme.				
	Emissions dans le public au cours de l'année 1960.				
	Emprunt de (montant des émissions) (ligne 25 du tableau I)	»	»	»	»
	Primes de remboursement	»	»	»	»
	Total	»	»	»	»
371	Titres de dommages de guerre (ligne 26 du tableau I)	»	651.909	»	75.964
	Autres emprunts non émis dans le public.				
330, 360 à 365	Dette amortissable à long, moyen et court terme (ligne 27 du tableau I)	»	40.946	»	528
	Primes de remboursement	»	»	»	»
	Total	»	40.946	»	528
	B. — Emissions d'emprunts extérieurs.				
	Emprunt	»	»	»	»
	Total (ligne 28 du tableau I)	»	»	»	»
	Totaux à reporter	»	692.855	»	76.492

C. — EMPRUNTS (suite)

NUMÉROS des rubriques de la situation de la dette publique — Annexe n° 3.	NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1960.	
			Échéances ou remboursements — Dépenses.	Émissions ou avances — Recettes.	Échéances ou remboursements. — Dépenses.	Émissions ou avances. — Recettes.
			(Milliers de nouveaux francs.)			
		Report.....	»	692.855	»	76.492
		D. — Bons du Trésor.				
380 à 380 *ter*		Comptes courants. Catégorie A 75 à 105 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3.)	111.560	102.328	9.553	14.458
		Comptes courants. Catégorie B 355 à 365 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3.)	145.981	145.709	11.402	17.877
		Comptes courants. Catégorie C 715 à 725 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3.)	9.095.727	10.405.074	375.062	754.258
		Totaux.....	9.353.268	10.653.111	396.017	786.593
381 et 381 *bis*		Bons sur formules. Bons à 1 an et 2 ans.....	1.944.992	2.332.609	185.129	232.454
381		Bons sur formules. Bons à intérêt progressif 3 mois 3 ans (1).....	6.059.398	6.046.884	487.125	614.540
500 à 510		Bons sur formules. Bons échus et non remboursés (2).....	14.963.473	17.590.477	1.010.537	1.084.104
		Totaux (ligne 32 du tableau I).....	22.967.863	25.969.970	1.682.791	1.931.098
396 à 401		E. — **Avances de la Banque de France** (ligne 33 du tableau I).....	19.387.000	17.349.000	2.022.000	1.032.000
		F. — Diverses opérations relatives aux emprunts.				
300 à 301		Dette intérieure. Dette perpétuelle (diminution).....	59	»	6	»
515 à 534		Dette intérieure. Dette exigible (à l'exclusion des bons du Trésor)	2.026.242	1.900.771	147.870	85.738
432		Dette extérieure. Bons du Trésor spéciaux souscrits par divers correspondants étrangers. Échéances et émissions	238.500	238.500	49.000	49.000
541		Dette extérieure. Bons du Trésor spéciaux souscrits par divers correspondants étrangers. Échus et non remboursés	232.500	238.500	44.000	49.000
550 à 591		Dette extérieure. Dette exigible (à l'exclusion des bons du Trésor spéciaux).....	1.016.730	927.612	47.511	22.697
305, 350, 370 et 375 (recettes).		Autres opérations.....	»	143.107	»	22.881
	600	Amortissements du budget et divers organismes.....	»	45.959	»	1.751
	601	Amortissements par voie de rachats en Bourse.....	»	6.502	»	636
	602	Contrepartie des engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers (3).....	113.313	117.113	22.347	117.113
	603	Charges ou profits.....	96.550	1.054	2.732	22
	604	Remboursement par la caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme.....	»	217.555	»	»
		Totaux (ligne 34 du tableau I).....	3.723.894	3.836.673	343.466	348.838
		Totaux du paragraphe II (ligne 35 du tableau I).....	55.432.025	58.501.609	4.414.274	4.175.021
		Totaux généraux des emprunts (paragraphes 1 et 2)....	57.798.263	58.501.609	4.502.490	4.175.021
		Dont, en devises étrangères.....	709.835	»	33	»

(1) Bons souscrits depuis moins de trois mois.
(2) Bons souscrits depuis plus de trois mois.
(3) Contrepartie de la dette figurant à la ligne n° 350.

Tableau C (suite)

SITUATION DES COMPTES COURANTS DE BONS DU TRESOR AU 30 NOVEMBRE 1960

Ce tableau développe les données inscrites aux lignes 29, 30 et 31 du tableau I.

	SITUATION au 1er janvier 1960	VARIATIONS entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960		SITUATION au 30 novembre 1960
		Débit	Crédit	
	(Milliards de nouveaux francs.)			
1° Secteur bancaire et divers.				
A. — Comptes tenus par la Banque de France.				
Banque de France — Son portefeuille	1,97	0,08	»	1,89
Banque de France — Banque centrale de Tunisie (1)	0,11	0,11	»	»
Banque de France — Banque du Maroc (1)	0,36	»	0,05	0,41
Banque de France — Autres banques centrales étrangères	»	»	0,01	0,01
Banques françaises	9,02	»	1,39	10,41
Etablissements financiers	0,14	»	0,02	0,16
Agents de change	0,35	»	0,15	0,50
Compagnies d'assurances	0,17	0,06	»	0,11
Total	12,12	0,25	1,62	13,49
B. — *Comptes courants tenus par la Banque de l'Algérie*	0,61	0,05	»	0,56
Total (ligne 29 du tableau I)	12,73	0,30	1,62	14,05
2° Correspondants du Trésor.				
Crédit foncier de France	0,02	»	»	0,02
Caisse centrale de coopération économique	»	»	»	»
Caisse des dépôts et consignations	4,44	»	0,23	4,67
Caisse nationale des marchés de l'Etat	0,28	0,06	»	0,22
Crédit national	0,01	»	»	0,01
Société nationale des chemins de fer français	0,56	»	0,16	0,72
Total (ligne 30 du tableau I)	5,31	0,06	0,39	5,64
3° Instituts d'émission de la zone franc.				
Banque de l'Algérie	1,81	0,37	»	1,44
Banque de Madagascar	0,08	»	0,02	0,10
Total (ligne 31 du tableau I)	1,89	0,37	0,02	1,54
Total général	19,93	0,73	2,03	21,23

(1) Dans la situation au 31 décembre 1959 (*Journal officiel* du 22 mai 1960) les bons détenus par la Banque centrale de Tunisie et la Banque du Maroc figuraient à la rubrique n° 3 « Instituts d'émission de la zone franc ».

D. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR

NUMERO d'ordre.		OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960		OPERATIONS EFFECTUEES pendant le mois de novembre 1960.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	a) OPERATIONS DES SERVICES D'ETAT DOTES D'UN BUDGET ANNEXE (1)				
606-1	Fonds d'emprunts émis par les Postes et Télécommunications	»	»	»	»
606-2	Postes et Télécommunications (autres opérations)	36.667.682	36.930.404	4.115.101	3.869.645
	Total (cf. annexe n° 8, page 2141)	36.667.682	36.930.404	4.115.101	3.869.645
607	Caisse nationale d'épargne	394.552	380.311	61.045	59.712
608	Service des poudres et des essences	948.859	1.005.796	61.191	21.495
610	Prestations sociales agricoles	1.761.985	1.750.214	201.669	213.949
611	Monnaies et médailles	221.076	283.631	61.094	60.504
612	Imprimerie nationale	36.121	35.875	3.858	7.410
613	Légion d'honneur	9.553	13.283	716	66
614	Ordre de la Libération	187	244	»	»
615	Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (3)	129.471	»	129.471	»
	Total (ligne 36 du tableau I)	40.169.489	40.399.758	4.637.151	4.232.781
	Dont, en devises étrangères	41.472	13.871	2.809	15
	b) OPERATIONS DES ETABLISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC (2)				
616	Caisse des dépôts et consignations	116.776.158	115.975.042	11.394.208	11.597.457
618	Crédit national	3.528.931	3.430.617	260.714	241.873
619	Crédit national (caisse autonome de la reconstruction)	1.036.496	972.727	101.098	81.576
620	Radiodiffusion-télévision française	243.262	331.578	25.461	80.078
621	Caisse centrale de coopération économique	1.167.941	1.118.942	120.436	281.822
622	Service des alcools	307.359	347.804	88.112	30.645
623	Caisse national de crédit agricole	5.530.484	5.869.369	479.757	431.553
624	Office national interprofessionnel des céréales	767.697	764.405	60.079	79.522
625	Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme	5.466.291	5.466.289	963.813	963.777
626	Société nationale des chemins de fer français	6.332.938	6.407.389	395.198	672.221
627	Electricité de France	1.506.720	1.666.720	360.000	360.000
628	Gaz de France	153.000	156.000	»	»
629	Charbonnages de France	283.122	417.560	12.000	37.500
630	Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie	1.789.549	1.731.144	186.141	130.000
631	Autres établissements nationaux	4.091.670	4.329.192	429.045	376.392
640	Divers	336.339	374.253	19.512	13.746
	Total (ligne 37 du tableau I)	149.317.960	149.392.031	14.918.637	15.378.162
	Dont, en devises étrangères	33.300	2.501	2.549	46

(1) Les résultats inscrits dans les colonnes dépenses et recettes des « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe » décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les opérations retracées dans les colonnes « Dépenses et Recettes » des « Etablissements du secteur public » ne constituent pas l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes des organismes considérés, mais seulement celles qu'ils effectuent à leurs comptes de dépôt au Trésor soit qu'ils y laissent la totalité de leurs disponibilités, soit qu'ils n'y versent qu'une partie de leurs fonds libres, et notamment les ressources d'emprunts.

(3) Institué à compter du 1er janvier 1960 par la loi de finances rectificative pour 1960 (n° 60-706 du 21 juillet 1960), *Journal officiel* du 22 juillet 1960.

D. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR (suite)

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1960.	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	c) OPERATIONS DES COLLECTIVITES ADMINISTRATIVES				
641	Départements	4.897.104	4.808.415	511.555	500.366
642	Communes et établissements publics locaux	18.211.419	18.952.049	1.814.111	1.951.093
643	Etablissements départementaux et régionaux	60.177	65.684	5.018	7.437
644	Départements d'outre-mer	329.064	347.553	36.172	36.590
645	Territoires d'outre-mer et Etats de la Communauté	2.710.875	2.664.136	37.937	59.325
646	Algérie	20.243.898	20.518.497	1.941.306	1.888.834
647	Sahara	30.851	62.998	11.360	36.255
	Totaux (ligne 38 du tableau I)	46.483.388	47.419.332	4.357.459	4.479.900
	Dont, en devises étrangères	53.481	69	12.291	3
	d) DIVERS CORRESPONDANTS				
	1° Opérations des correspondants étrangers.				
651	Trésor chérifien	383.313	379.870	160.210	157.683
652	Trésor tunisien	196.000	196.954	13.144	18.185
653	Trésors du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (liquidation)	22.997	24.394	688	800
654	Compte d'opérations avec les Trésors camerounais, guinéen et togolais	489.158	416.295	11.678	27.102
655	Comptes courants des banques du Laos, du Cambodge et du Viet-Nam (liquidation)	22.464	18.456	1.682	1.526
656	Communauté économique européenne: fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer	5.618	»	»	»
665	Opérations diverses	68.600	68.628	8.500	»
	Totaux (§ 1)	1.188.150	1.104.597	195.902	205.296
	2° Opérations des autres correspondants.				
670	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	10.022.303	10.157.400	981.405	980.158
671	Dépôts au Trésor: organismes divers	5.006.448	4.979.934	455.062	473.867
672	Chèques et titres de paiement émis au profit de particuliers	11.411.355	11.395.313	1.009.044	1.003.839
673	Consignations au Trésor	2.259.123	2.286.785	207.349	201.831
674	Opérations d'encaissements divers pour le compte de particuliers	247.000	246.331	25.172	25.908
675	Décaissements provisoires et avances aux régisseurs	269.759	284.786	25.088	20.794
676	Reliquats appartenant à des particuliers	3.938.473	3.791.028	311.123	285.446
677	Crédit foncier	3.206.229	3.065.048	587.820	555.349
678	Compte d'opérations avec les Trésors des autres Etats de la Communauté	5.543.623	5.300.543	619.109	602.721
679	Dépôts au Trésor: fonds de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun	29.670	180.705	1.602	8.000
685	Opérations diverses	29.768	19	(—) 89	»
	Totaux (§ 2)	41.963.751	41.687.892	4.222.685	4.157.913
	Totaux (§ *d*) (ligne 39 du tableau I)	43.151.901	42.792.489	4.418.587	4.363.209
	Dont, en devises étrangères	1.332.707	1.223.422	86.475	69.979
	Totaux des opérations des correspondants du Trésor (ligne 40 du tableau I).	279.122.738	280.003.610	28.331.834	28.454.052

E. — COMPTES DU TRESOR AVEC LES INSTITUTS D'EMISSION DE LA ZONE FRANC

NUMERO d'ordre.		OPERATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960.		OPERATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1960.	
		Dépenses — Augmentation.	Recettes. — Diminution	Dépenses — Augmentation.	Recettes. — Diminution
		(Milliers de nouveaux francs.)			
700	Banque de l'Algérie. — Compte d'encaisses	2.995.351	2.840.510	525.832	453.434
701	Banque de l'Indochine. — Compte d'encaisses	117.415	109.499	10.806	7.824
702	Banque de Madagascar — Compte d'encaisses	765.363	763.605	68.669	68.690
703	Banque de Madagascar — Compte d'opérations	436.336	415.835	26.132	45.326
704	Banque de Madagascar — Compte provisionnel	28.570	34.159	960	2.229
	Total	1.230.269	1.213.599	95.761	116.245
705	Caisse centrale de coopération économique. — Compte d'encaisses	»	»	»	»
706	Caisse centrale de coopération économique. — Compte d'opérations	30.856	34.597	2.991	3.631
	Total	30.856	34.597	2.991	3.631
707	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. — Compte d'encaisses	2.156.535	2.163.641	211.137	210.129
708	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. — Compte d'opérations	2.579.008	2.438.897	227.537	225.433
	Total	4.735.543	4.602.538	438.674	435.562
709	Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun. — Compte d'encaisses	911.774	914.313	67.606	67.762
710	Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun. — Compte d'opérations	547.134	570.303	44.240	46.768
	Total	1.458.908	1.484.616	111.846	114.530
711	Institut d'émission des départements d'outre-mer. — Compte d'encaisses	982.676	994.022	78.848	88.042
712	Institut d'émission des départements d'outre-mer. — Compte d'opérations	748.918	768.267	62.853	60.935
	Total	1.731.594	1.762.289	141.701	148.977
	Totaux (ligne 41 du tableau I)	12.299.936	12.047.648	1.327.611	1.280.203

F. — MOUVEMENTS DES ENCAISSES

(à l'exclusion de celles chez les instituts d'émission de la zone franc).

NUMERO d'ordre.		OPERATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960		OPERATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1960.	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
751	Numéraire des comptables publics	11.579.756	11.476.530	1.067.753	1.017.557
752	Compte courant du Trésor à la Banque de France	393.791.311	393.908.006	34.453.359	34.452.847
753	Fonds déposés par le Trésor à la Caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	30.000	»	»
754	Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	82	»	82
755	Compte courant du Trésor dans diverses banques d'outre-mer	548.136	530.284	44.501	29.661
756	Devises étrangères	2.933.237	2.889.192	162.848	239.379
757	Traites et valeurs mobilisables	25.005.595	25.075.685	2.746.462	2.625.157
	Totaux (ligne n° 42 du tableau I)	433.861.035	433.909.779	38.474.923	38.364.683
800	Fonds en route (Banque de France)	»	5.079	(—) 211.508	5.079
801	Chevauchements comptables, apurement des comptes d'attente	»	400.251	»	390.926
	Totaux des fonds en route (ligne n° 43 du tableau I)	»	405.330	(—) 211.508	396.005

ANNEXES

ANNEXE N° 1

Détail, par ministère ou par service, des dépenses du budget de 1960 constatées par les comptables du Trésor au 30 novembre 1960.

MINISTÈRES OU SERVICES ORDONNATEURS	MONTANT des dépenses. (Milliers de nouveaux francs.)
A. — Dépenses ordinaires.	
a) *Dépenses civiles*	
Affaires culturelles	138.535
Affaires étrangères	477.245
Agriculture	871.995
Anciens combattants et victimes de la guerre	478.256
Construction	138.048
Education nationale	4.831.721
Finances et affaires économiques :	
I. — Charges communes	12.290.738
II. — Services financiers	1.277.210
III. — Affaires économiques	124.428
IV. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité	14.151
Industrie et commerce	112.016
Intérieur	1.356.666
Justice	322.852
Services du Premier ministre :	
Information	24.377
Services généraux	80.739
Journaux officiels	12.710
Secrétariat général pour les affaires algériennes	483.138
Etat-major général de la défense nationale	14.378
Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	14.878
Groupement des contrôles radioélectriques	13.741
Administration des services de la France d'outre-mer	28.294
Aide et coopération	408.280
Départements et territoires d'outre-mer	37.674
Conseil économique et social	13.522
Sahara	88.965
Santé publique et population	1.089.142
Travail	666.767
Travaux publics et transports :	
I. — Travaux publics et transports	2.222.044
II. — Aviation civile et commerciale	217.393
III. — Marine marchande	299.408
Total des dépenses civiles	28.149.311
b) *Dépenses militaires.*	
Armées :	
Section commune	1.467.005
Section commune (affaires d'outre-mer)	700.172
Section Air	1.752.626
Section Terre	4.925.943
Section Marine	1.254.515
Total des dépenses militaires	10.100.261
Total général des dépenses ordinaires	38.249.572
B. — Dépenses en capital.	
a) *Dépenses civiles.*	
Affaires culturelles	67.686
A reporter	67.686

MINISTÈRES OU SERVICES ORDONNATEURS	MONTANT des dépenses. (Milliers de nouveaux francs.)
Report	67.686
Affaires étrangères	26.952
Agriculture	352.802
Construction	35.253
Education nationale	1.113.547
Finances et affaires économiques :	
I — Charges communes	55.583
II. — Services financiers	83.428
III. — Affaires économiques	984
Industrie et commerce	119.086
Intérieur	55.972
Justice	3.326
Services du Premier ministre :	
Services généraux	758.763
Journaux officiels	1.863
Secrétariat général pour les affaires algériennes	750.000
Etat-major général de la défense nationale	3.081
Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	146
Groupement des contrôles radioélectriques	495
Administration des services de la France d'outre-mer	2.080
Aide et coopération	500.633
Départements et territoires d'outre-mer	50.838
Sahara	155.440
Santé publique et population	74.345
Travail	5.915
Travaux publics et transports :	
I. — Travaux publics et transports	265.334
II. — Aviation civile et commerciale	147.675
III. — Marine marchande	186.797
Total	4.818.024
b) *Dépenses militaires*	
Armées :	
Section commune	467.032
Section commune (affaires d'outre-mer)	32.745
Section Air	2.031.536
Section Terre	1.283.998
Section Marine	664.807
Total des dépenses militaires	4.480.118
Total général des dépenses en capital	9.298.142
Dépenses de reconstruction.	
Finances et affaires économiques :	
Versements à la caisse autonome de reconstruction	910.257
Emissions de titres en règlements d'indemnités de dommages de guerre	654.988
Travaux publics et transports :	
Marine marchande. — Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	1.373
Reconstitution du réseau S. N. C. F. et des chemins de fer d'intérêt général	49.500
Total des dépenses de reconstruction	1.619.118

TABLEAU DE CONCORDANC

(Milliers de nouveaux francs.)

	DÉPENSES admises en paiement et classées ci-dessus 1	DERNIERS renseignements parvenus des territoires d'outre-mer non classés ci-dessus 2	TOTAL des imputations définitives des dépenses. (1+2) 3	A DEDUIRE		MONTANT net à lire à la S.R.O.T. (tableau A). (1+2)—(4+5) 6	NUMÉROS des lignes. 7	PAIEMENTS imputés à des comptes d'attente (lignes 8, 9, 12, 13, 20 du tableau A). 8	TOTAL des dépenses budgétaires du 1er janvier au dernier jour du mois courant. (6+8) 9
				Paiements faits durant la gestion précédente. 4	Paiements à faire durant le mois suivant. 5				
A. — Dépenses de fonctionnement:									
Services civils.....	28.149.311	27.420	28.176.731	4.838	81.039	28.090.854	6	1.000.724	29.091.578
Services militaires....	10.100.261	12.041	10.112.302	969.979	33.215	9.109.108	10	92.107	9.201.215
B. — Dépenses en capital exécutées par l'Etat:									
Investissements civils.	4.818.024	1.083	4.819.107	»	26.547	4.792.560	7	5.703	4.798.263
Investissements militaires	4.480.118	782	4.480.900	»	52.279	4.428.621	11	26.008	4.454.629
C. — Réparations de dommages de guerre.....	1.619.118	»	1.619.118	»	3	1.619.115	16 à 18	57.156	1.676.271
Totaux	49.166.832	41.326	49.208.158	974.817	193.083	48.040.258		1.181.698	*49.221.956

(*) Total des lignes 6 à 20 de la S. R. O. T., tableau A.

ANNEXE N° 2

Détail par ligne des recettes du budget de 1960 constatées par les comptables du Trésor au 30 novembre 1960.

DÉSIGNATION selon la nomenclature de la loi de finances.	MONTANT des recettes. (Milliers de nouveaux francs.)
A. — *Recettes fiscales.*	
Produits des contributions directes.....	18.243.765
Produits de l'enregistrement.....	2.245.321
Produits du timbre.....	684.692
Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse.....	165.278
Produits des douanes (1).....	6.537.549
Produits des contributions indirectes.....	934.051
Taxe sur les transports de marchandises.....	183.130
Produits des taxes sur le chiffre d'affaires.....	16.809.056
Produits des taxes uniques.....	1.649.335
Recettes imputées à des comptes d'attente (2).....	986.683
Total des recettes fiscales.....	48.338.860
B. — *Autres recettes budgétaires.*	
Produits du monopole des poudres à feu.....	16.987
Exploitations industrielles.....	1.857.859
Produits et revenus du domaine de l'Etat.....	240.009
Produits divers.....	2.480.343
A reporter.....	4.595.198

DÉSIGNATION selon la nomenclature de la loi de finances.	MONTANT des recettes. (Milliers de nouveaux francs.)
Report.....	4.595.198
Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement:	
Produits du prélèvement exceptionnel institué par la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948.....	55
Intérêts des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 21 mars 1948 et de l'article 9 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953.....	401.448
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstitution de la flotte de commerce et de pêche.....	25.400
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstruction	25.009
Ressources exceptionnelles: coopération internationale..	31.220
Total	5.078.330
Fonds de concours (ordinaires et spéciaux).....	820.563
Fonds de concours (coopération internationale).....	234.752
Total	1.055.315
Recettes non fiscales imputées à des comptes d'attente.	»
Derniers renseignements complémentaires parvenus des territoires d'outre-mer et Etats de la Communauté....	1.869
Total des recettes du budget de 1960.....	54.471.374

(1) Y compris le montant des crédits du droit à l'enlèvement accordé par l'administration des douanes pour 584.331 milliers de NF.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

ANNEXE N° 3

Evolution et situation de la dette publique de l'Etat et du budget annexe des postes et télécommunications.

A. — TABLEAU RECAPITULATIF

CATÉGORIES DE DETTES	SITUATION DE LA DETTE AU			ÉVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960.		SITUATION de la dette au 30 novembre 1960.
	31 décembre 1957.	31 décembre 1958.	31 décembre 1959	Diminution.	Augmentation.	
	(Milliers de nouveaux francs.)					
DETTE DE L'ETAT						
Dette non exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Dette perpétuelle	980.450	745.340	553.889	59	»	553.830
II. — Dette amortissable à long, moyen et court terme	22.644.180	25.324.050	25.288.092	1.606.376	835.962	24.517.678
III. — Bons du Trésor (1)	19.216.800	21.468.740	25.126.449	17.357.658	19.032.604	26.801.395
IV. — Engagements envers les instituts d'émission	10.846.290	10.847.800	9.140.800	19.387.000	17.349.000	7.102.800
Totaux de la dette intérieure	53.687.720	58.385.930	60.109.230	38.351.093	37.217.566	58.975.703
b) *Dette extérieure.*						
I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme	2.865.040	4.039.420	5.075.505	513.552	238.500	4.800.453
II. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	4.656.380	6.282.860	5.753.403	484.810	»	5.268.593
Totaux de la dette extérieure	7.521.420	10.322.280	10.828.908	998.362	238.500	10.069.046
Total de la dette de l'Etat non exigible	61.209.140	68.708.210	70.938.138	39.349.455	37.456.066	69.044.749
Dette exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	298.780	303.000	335.110	13.272.732	13.145.396	207.774
II. — Bons du Trésor à intérêt progressif remboursables à vue (2)	6.449.100	7.205.670	9.494.641	3.716.983	6.345.852	12.123.510
Total de la dette intérieure	6.747.880	7.508.670	9.829.751	16.989.715	19.491.248	12.331.284
b) *Dette extérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	465.910	1.337.750	102.781	1.159.430	1.166.112	109.463
II. — Bons remboursables à vue	1.984.500	2.169.920	3.167.900	89.800	»	3.078.100
Total de la dette extérieure	2.450.410	3.507.670	3.270.681	1.249.230	1.166.112	3.187.563
Total de la dette exigible	9.198.290	11.016.340	13.100.432	18.238.945	20.657.360	15.518.847
Total de la dette de l'Etat	**70.407.430**	**79.724.550**	**84.038.570**	**57.588.400**	**58.113.426**	**84.563.596**
Dont Dette intérieure	**60.435.600**	**65.894.600**	**69.938.981**	**55.340.808**	**56.708.814**	**71.306.987**
Dont Dette extérieure	**9.971.830**	**13.829.950**	**14.099.589**	**2.247.592**	**1.404.612**	**13.256.609**
DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	**1.054.550**	**1.301.470**	**1.219.146**	**81.664**	»	**1.137.482**

(1) Bons souscrits depuis moins de 3 mois (en ce qui concerne les bons du Trésor à intérêt progressif).
(2) Bons souscrits depuis plus de 3 mois.

ANNEXE N° 3 (suite)

B. — DETTE INTERIEURE NON EXIGIBLE

NUMERO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1960.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960		SITUATION de la dette au 30 novembre 1960.
			Diminution.	Augmentation.	
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	I. — DETTE PERPETUELLE				
300	Rentes 3 p. 100	132.768	57	»	132.711
301	Rentes 5 p. 100 1919	421.121	2	»	421.119
	Totaux de la dette perpétuelle	553.889	59	»	553.830
	II. — DETTE AMORTISSABLE A LONG TERME				
305	1° Rentes sur l'Etat amortissables:				
	5 p. 100 1920, 60 ans, remboursable à 150 F	98.730	17.233	»	81.497
	3 p. 100 1912, 60 ans et 2 mois	7.550	34	738	8.254
	3,50 p. 100 1942-1952, 60 ans	22.170	350	»	21.820
	3 p. 100 1945-1954, 60 ans et 3 mois	105.230	1.312	»	103.918
	4,50 p. 100 1952, 60 ans	84.600	416	»	84.184
	3,50 p. 100 à capital garanti 1952-1958	6.917.900	(1) 49.869	»	6.868.031
	4,50 p. 100 1929-1960, 40 ans	29.960	5.509	»	24.451
	4,50 p. 100 1941-1960, 50 ans et 3 mois	211.520	4.095	»	207.425
310	2° Obligations du Trésor amortissables:				
	4,50 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F	21.190	1.134	»	20.056
	4 p. 100 1934-1951, 50 ans, remboursables à 140 F	42.590	1.849	»	40.741
	4,50 p. 100 1935, 30 ans	3.120	510	»	2.610
	3,50 p. 100 1943-1953, 30 ans	12.980	886	»	12.094
	3,50 p. 100 1941, 30 ans	3.800	190	»	3.610
315	3° Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat:				
	4 p. 100 1941, 50 ans	98.920	1.888	»	97.032
	3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	183.740	1.567	»	182.173
	3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	285.430	4.629	»	280.801
	6 p. 100 1950, 30 ans	228.880	6.026	»	222.854
	3,50 p. 100 1957	156.000	2.822	»	153.178
322	6e Emissions diverses	»	»	»	»
	Totaux de la dette amortissable à long terme	8.514.310	100.319	738	8.414.729
	Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
330	1° Engagements envers la Caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social:				
	Habitations à loyer modéré	3.574.580	72.991	»	3.501.589
	Crédit immobilier	724.280	14.392	»	709.888
	Amélioration des cités d'urgence (art. 82 de la loi du 4 août 1956)	14.340	243	»	14.097
	Autres engagements	33.180	2.631	»	30.549
335	2° Engagements envers la Caisse des dépôts et consignations:				
	Semestrialités remises en contrepartie des prêts de 10 et 12 milliards de francs (décrets des 20 mars et 5 septembre 1945)	139.590	7.039	»	132.551
	Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949	1.166.970	868	»	1.166.102
	Engagements divers	35.960	»	»	35.960
340	3° Engagements envers le Crédit foncier de France	168	40	»	128
	A reporter	5.689.068	98.204	»	5.590.864

(1) Dont 984 milliers de nouveaux francs admis en paiement d'impôts.

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMERO d'ordre.	DESIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1960.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960.		SITUATION de la dette au 30 novembre 1960.
			Diminution.	Augmentation.	
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	Report.....	5.689.068	98.204	»	5.590.864
345	4° Engagements envers la Société nationale des chemins de fer français et des compagnies ou réseaux de chemins de fer				
	Avances en argent et travaux antérieurs au 31 décembre 1937 et insuffisance d'exploitation des exercices 1911 à 1937.....	231.340	7.100	»	224.240
	Annuités à la Société nationale des chemins de fer français pour emprunts affectés à la couverture de dommages de guerre (loi n° 54-916 du 16 septembre 1954).....	194.120	15.280	»	178.840
	Annuités diverses.....	3.140	23	»	3.117
350	5° Engagements envers les collectivités locales:				
	Annuités attribuées en paiement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement rural.....	335.010	24.461	51.131	361.680
	Annuités attribuées en paiement de subventions pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (art. 8 de la loi n°55-137 du 2 février 1955).....	455.610	13.262	59.968	502.316
	Annuités attribuées en paiement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1948).....	6.830	176	2.009	8.663
	Autres annuités.....	860	142	»	718
355	6° Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées:				
	Obligations de la Banque de France remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).....	18.800	2.686	»	16.114
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des banques nationalisées (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).....	86.300	»	»	86.300
	Obligations de la Banque d'Algérie remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 46-1070 du 17 mai 1946).....	3.500	500	»	3.000
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées (loi n° 46-835 du 25 avril 1946).....	48.110	1.312	»	46.798
360	7° Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction:				
	Emprunts obligataires (art. 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947).....	977.540	21.225	30.772	987.087
	Emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations et de divers organismes	107.210	2.405	4.445	109.250
	Emprunts auprès de banques sous forme de crédits.....	»	»	»	»
365	8° Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers:				
	Titres d'annuités trentenaires délivrés en paiement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920).....	2.710	876	»	1.834
	Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1913 approuvée par la loi du 11 août 1914).....	11.600	148	»	11.452
	Attributaires d'indemnités de dommages de guerre (indemnités d'éviction, loi du 26 août 1948).....	19.550	98	5.729	25.181
	Emprunts des compagnies de navigation en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat (loi du 28 février 1948).....	10.500	436	»	10.064
	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (art. 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953).....	45.070	1.734	»	43.336
366	Engagements au profit de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (convention du 26 septembre 1955).....	97.156	27.759	»	69.397
	Totaux des emprunts remboursables par annuités à long terme....	8.344.024	217.827	154.054	8.280.251

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1960	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960 — Diminution	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960 — Augmentation	SITUATION de la dette au 30 novembre 1960
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	Emprunts à moyen ou à court terme.				
370	1° Obligations de la caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1950-1968.	24.472	9.890	1.645	16.227
371	2° Emprunts de la caisse autonome de reconstruction	3.229.953	677.668	651.909	3.204.194
372	3° Bons de la caisse nationale de crédit agricole à 20 ans (sans intérêt), émis en 1947-1950, remboursables à 200 p. 100.	869	»	»	869
	4° Emprunts du Trésor				
373	Obligations à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952	365.130	»	»	365.130
374	Certificats d'investissements 5 p. 100 1953-1954 amortissables	684.030	3	»	684.027
375	Bons d'épargne 1955	238.050	265.666	27.616	»
376	Bons d'équipement industriel et agricole	707.610	51.782	»	655.828
377	Emprunt national 5 p. 100 1956 amortissable en 15 ans	2.417.470	(1) 177.841	»	2.239.629
378	Bons 5 p. 100 1957 à prime indexée	730.690	91.773	»	638.917
379	5° Titres amortissables en 5 ans, remis aux distillateurs	31.484	13.607	»	17.877
	Totaux des emprunts à moyen ou court terme	8.429 758	1.288.230	681.170	7.822.698
	RÉCAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme	8.514.310	100.319	738	8.414.729
	Emprunts remboursables par annuités à long terme	8 344.024	217.827	154.054	8.280.251
	Emprunts à moyen ou à court terme	8.429.758	1 288.230	681.170	7.822.698
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme	25.288.092	1.606.376	835.962	24.517.678
	III. — BONS DU TRESOR				
	1° Comptes courants de bons du Trésor :				
380	Catégorie A. — 75 à 105 jours	39.910	111.560	102.328	30.678
380 *bis*	Catégorie B — 355 à 365 jours	141.597	(2) 115.981	a) 115.709	141.325
380 *ter*	Catégorie C. — 715 à 725 jours	19 716.300	(2) 9.095.727	b) 10.105.074	21.035.647
381	2° Bons du Trésor à 1 an	973.928	861.511	c) 973.016	1.085.433
381-2	3° Bons du Trésor à 2 ans	2.554.217	1.083.181	d) 1.359.593	2.830.329
384	4° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (3)	1 670.497	6.059.398	6.046.884	1.657.983
	Total des bons du Trésor (4)	25.126.449	17.357.658	19.032.604	26.801.395
	IV. — ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTS D'EMISSION				
	1° Avances de la Banque de France				
400	Prêts à l'Etat (convention du 29 octobre 1959)	6.500.000	»	»	6.500.000
401	Avances à l'Etat (convention du 29 octobre 1959)	2.640.000	19.387.000	17.349.000	602.000
	Totaux	9.140.000	19.387.000	17.349.000	7.102.000
	2° Engagements divers :				
405	Avances de la Banque d'Algérie	800	»	»	800
	Totaux	800	»	»	800
	Total des engagements envers les instituts d'émission	9.140.800	19.387.000	17.349.000	7.102.800
	RÉCAPITULATION				
	I. — Dette perpétuelle	553.889	59	»	553.830
	II. — Dette amortissable à long, moyen ou court terme	25 288.092	1.606.376	835.962	24.517.678
	III. — Bons du Trésor	25.126.449	17.357.658	19.032.604	26.801.395
	IV. — Engagements envers les instituts d'émission	9.140.800	19.387.000	17.349.000	7.102.800
	Totaux de la dette intérieure	60 109.230	38.351.093	37.217.566	58.975.703

(1) Dont 918 milliers de nouveaux francs admis en paiement d'impôts.

(2) Dont 53.636 milliers de nouveaux francs d'opérations d'ordre, transfert aux catégories B et C de bons à 1 an ou 2 ans transformés en comptes courants et inversement, soit respectivement :

a) 29.740 milliers de nouveaux francs de bons à 1 an transformés en comptes courants catégorie B.
b) 23.651 milliers de nouveaux francs de bons à 2 ans transformés en comptes courants catégorie C.
c) 4 milliers de nouveaux francs des comptes courants catégorie B transformés en bons à 1 an.
d) 241 milliers de nouveaux francs des comptes courants catégorie C transformés en bons à 2 ans

(3) Bons souscrits depuis moins de trois mois. — Les bons souscrits depuis plus de trois mois sont remboursables à vue et figurent parmi la dette exigible.

(4) Le tableau des échéances est reporté en annexe n° 5

ANNEXE N° 3 (suite)

C. — DETTE EXTERIEURE NON EXIGIBLE

NUMERO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1960	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960 — Diminution.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960 — Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 novembre 1960
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	I. — **Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives.**				
	Emprunts amortissables à long terme.				
415	Emprunt à 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	62.752	18.581	»	44.171
	Emprunts remboursables par annuités à moyen et long terme.				
420	1° Engagements envers les Etats-Unis. — Accords du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires	2.560.970	96.952	»	2.464.018
421	1° Engagements envers les Etats-Unis. — Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	289.897	»	»	289.897
422	1° Engagements envers les Etats-Unis. — Accords du 29 juin 1953	22.775	1.199	»	21.576
425	2° Emprunt du Crédit national à la banque internationale pour la reconstruction et le développement 3,25 p. 100 1947	1.111.712	21.850	»	1.089.862
426	3° Engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements envers : — l'Allemagne (accord du 17 mars 1959)	661.374	»	»	661.374
427	3° Engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements envers : — la Belgique (convention du 21 avril 1959)	254.158	86.751	»	167.407
428	3° Engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements envers : — la Suisse (accord du 10 avril 1959)	111.867	49.719	»	62.148
	Total des engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements	1.027.399	136.470	»	890.929
	Total des emprunts à moyen et long terme	5.012.753	256.471	»	4.756.282
	Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives.				
	Bons du Trésor souscrits ou remis par divers correspondants :				
432	Bons du Trésor souscrits par la Banque européenne d'investissements	»	238.500	238.500	»
433	Bons du Trésor remis au fonds monétaire international	»	»	»	»
434	Bons du Trésor remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	»	»	»	»
	Total des emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives	»	238.500	238.500	»
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme	62.752	18.581	»	44.171
	Emprunts remboursables par annuités à moyen et à long terme	5.012.753	256.471	»	4.756.282
	Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives	»	238.500	238.500	»
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou à court terme à échéances massives	5 075.505	513 552	238.500	4.800.453

ANNEXE N° 3 (suite)

C. — DETTE EXTERIEURE NON EXIGIBLE (*suite*)

NUMERO d'ordre.	DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1960	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 novembre 1960.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	II. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux.				
	Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.				
440	1° Crédits du Gouvernement britannique : Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946	237.713	237.713	»	»
443	2° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis. Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	6.890	1.804	»	5.086
446	3° Crédits du Gouvernement du Canada : Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	772.668	»	»	772.668
	Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.				
	Avances de l'Export-Import Bank :				
450	Convention du 4 décembre 1945	1.470.774	45.285	»	1.425.489
451	Convention du 13 juillet 1946	2.074.627	76.101	»	1.998.526
452	Contrat du 28 octobre 1948	810.160	4.940	»	805.220
453	Contrat du 18 décembre 1950	48.988	298	»	48.690
454	Contrat du 18 avril 1952	213.408	494	»	212.914
455	Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	118.175	118.175	»	»
	Total des crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	5.753.403	484.810	»	5.268.593
	Totaux de la dette extérieure	10.828.908	998.362	238.500	10.069.046

D. — DETTE DE L'ETAT EXIGIBLE

NUMERO d'ordre.	DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1960	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960 Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 novembre 1960.
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	1. — DETTE INTERIEURE EXIGIBLE				
	Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor.				
500	Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, 1 an et 2 ans)	77.985	11.246.490	11.244.625	76.120
510	Bons du Trésor Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (1)	9.494.641	3.716.983	6.345.852	12.123.510
	Total des Bons du Trésor	9.572.626	14.963.473	17.590.477	12.199.630
515	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	248.880	638.714	507.711	117.877
	Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
518	Bons d'épargne	»	257.625	265.666	8.041
520	Emissions diverses de bons du Trésor	4.936	322	»	4.614
525	Emprunts de la Caisse autonome de la Reconstruction	»	678.965	678.965	»
530	Emprunts remboursables par annuités à moyen et long terme	3.303	419.812	417.616	1.107
	Echéances en capital à la charge de divers organismes et intérêts à la charge du budget général.				
532	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (art. 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953)	6	3.198	3.192	»
533	Titres amortissables en 5 ans remis aux distillateurs (loi n° 53-1314 du 31 décembre 1953, art. 12)	»	14.344	14.359	15
	Echéances en capital à la charge des comptes spéciaux du Trésor	»	»	»	»
534	Annuités attribuées en paiement de subventions pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (art. 8 de la loi n° 55-137 du 2 février 1955)	»	13.262	13.262	»
	Total de la dette intérieure exigible	9.829.751	16.989.715	19.491.248	12.331.284

(1) Bons souscrits depuis plus de 3 mois.

ANNEXE N° 3 (suite)

D. — DETTE DE L'ETAT EXIGIBLE (*suite*)

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1960.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960		SITUATION de la dette au 30 novembre 1960.
			Diminution.	Augmentation.	
		(Milliers de nouveaux francs.)			
	2. — DETTE EXTERIEURE EXIGIBLE				
	I. — Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor.				
541	1° Bons du Trésor souscrits par la Banque européenne d'investissements	102.000	232.500	238.500	108.000
550	2° Emprunts 4 p. 100 1939 (30 ans) aux Pays-Bas et en Suisse	226	17.917	18.629	938
555	3° Emissions diverses	365	101	71	335
	Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
570	1° Engagements envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946: prêt-bail et autres créances militaires, accords des 30 janvier, 5 mai 1958 et 29 juin 1953)	»	155.188	155.188	»
572	2° Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 3,25 p. 100 1947	»	21.850	21.850	»
573	3° Crédits du Gouvernement britannique	»	238.924	238.924	»
576	4° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis	190	1.804	1.804	190
579	5° Crédits du Gouvernement du Canada	»	11.590	11.590	»
585	6° Avances de l'Export-Import Bank	»	309.767	309.767	»
586	Engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements envers l'Allemagne, la Belgique et la Suisse (accords des 17 mars, 21 et 10 avril 1959)	»	169.789	169.789	»
	Total des emprunts et bons échus	102.781	1.159.430	1.166.112	109.463
	II. — Bons remboursables à vue.				
590	Bons du Trésor à vue sans intérêts remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	290.900	65.000	»	225.900
591	Bons du Trésor remis au Fonds monétaire international en représentation de la participation, en francs de la France	2.877.000	24.800	»	2.852.200
	Total des bons remboursables à vue	3.167.900	89.800	»	3.078.100
	Total de la dette extérieure exigible	3.270.681	1.249.230	1.166.112	3.187.563
	Total de la dette de l'Etat exigible	13.100.432	18.238.945	20.657.360	15.518.847

E. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1960.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960.		SITUATION de la dette au 30 novembre 1960.
		Diminution.	Augmentation	
	(Milliers de nouveaux francs.)			
DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 p. 100 1941-1952	31.070	3.560	»	27.510
Obligations 3 1/2 p. 100 1943	15.331	1.143	»	14.188
Bons 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	6.024	6.024	»	»
Bons 6 p. 100 1953, amortissables en 15 ans	88.621	9.836	»	78.785
Bons 6 p. 100 1954 amortissables en 15 ans	164.703	16.514	»	148.189
Bons 6 p. 100 1955, amortissables en 15 ans	199.151	15.675	»	183.476
Bons 5,50 p. 100 1956, amortissables en 15 ans	186.909	13.615	»	173.294
Bons 6 p 100 1957, amortissables en 15 ans	224.780	15.297	»	209.483
Bons 6 p. 100 1958, amortissables en 20 ans (mai et octobre)	302.557	»	»	302.557
Total	1.219.146	81.664	»	1.137.482

ANNEXE N° 3 (suite et fin)

F. — SITUATION EN DEVISES DE LA DETTE EXTERIEURE

1° Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS		SITUATION de la dette au 1er janvier 1960	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 novembre 1960
			(Dollars U. S. A. ou canadiens.)		
Engagements envers les Etats-Unis.	Accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires..	518.415.001	19.625.999	»	498.789.002
	Accords des 30 janvier et 5 mai 1958.....	58.683.579	»	»	58.683.579
	Crédit de 50 millions de dollars pour l'achat de meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948).....	1.394.901	365.265	»	1.029.636
Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement 3,25 p. 100 1947.....		225.043.000	2.176.000	»	222.867.000
Crédit du Gouvernement du Canada (accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947).....		152.100.000	»	»	152.100.000
Avances de l'Export-Import Bank:					
Convention du 4 décembre 1945.....		297.727.500	9.167.000	»	288.560.500
Convention du 13 juillet 1946.....		419.965.000	15.405.000	»	404.560.000
Contrat du 28 octobre 1948.....		164.000.000	1.000.000	»	163.000.000
Contrat du 18 décembre 1950.....		9.916.608	60.424	»	9.856.184
Contrat du 18 avril 1952.....		43.200.000	100.000	»	43.100.000
Accords des 30 janvier et 5 mai 1958.....		23.922.000	23.922.000	»	»
Total		1.914.367.589	71.821.688	»	1.812.545.901

2° Situation de la dette en livres sterling.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1960	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 novembre 1960
		(Livres sterling.)		
Crédits du Gouvernement britannique (accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946).....	17.200.635	17.200.635	»	»
Total	17.200.635	17.200.635	»	»

3° Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1960	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960 Diminution	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 novembre 1960
		(Francs suisses.)		
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse.....	55.532.652	16.442.985	»	39.089.667
Total	55.532.652	16.442.985	»	39.089.667

4° Situation de la dette en deutsche-marks, en francs belges et en francs suisses.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS		SITUATION de la dette au 1er janvier 1960.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 novembre 1960
Engagements résultant de la liquidation de l'Union européenne des paiements envers	l'Allemagne (accord du 17 mars 1959).....	562.871.468	»	»	562.871.468
	la Belgique (convention du 21 avril 1959)..	2.567.250.000	876.275.000	»	1.690.975.000
	la Suisse (accord du 10 avril 1959).....	98.997.438	43.998.861	»	54.998.577

ANNEXE N° 4

A. — Situation des encaisses des comptables du Trésor.

	SOLDES au 1er janvier 1960.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960.		SOLDES au 30 novembre 1960.
		Débit.	Crédit.	
	(Milliers de nouveaux francs.)			
Numéraire conservé par les comptables publics	254.560	11.579.756	11.476.530	357.786
Compte courant du Trésor à la Banque de France	(1) 114.280	393.794.311	393.908.006	585
Fonds déposés par le Trésor à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	30.120	»	30.000	120
Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	120	»	82	38
Compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie	24.680	548.136	530.284	42.532
Compte courant du Trésor chez les instituts d'émission de la zone franc	19.530	6.228.619	6.239.936	8.213
Compte courant du Trésor dans diverses banques d'outre-mer	11.600	548.136	530.284	29.452
Devises étrangères	202.360	2.933.237	2.889.192	246.405
Traites et valeurs mobilisables	2.613.490	25.005.595	25.075.685	2.543.400
Totaux (cf. lignes 751 à 757, page 2127)	3.270.740	440.637.790	440.679.999	3.228.531

(1) Ce solde correspond à l'excédent des versements sur les prélèvements effectués par les comptables du Trésor au cours des derniers jours du mois de décembre 1959 et centralisés par la Banque de France au début du mois de janvier 1960.

B. — Situation d'ensemble des relations du Trésor avec les instituts d'émission de la zone franc.

(Milliards de nouveaux francs.)

DÉSIGNATION des instituts d'émission	SITUATION au 1er janvier 1960		A. — COMPTES						B. — BONS DU TRÉSOR				SITUATION au 30 novembre 1960.	
			Situation au 1er janvier 1960		Variations de l'année.		Situation au 30 novembre 1960.		Situation au 1er janvier 1960.	Variations de l'année.		Situation au 30 nov. 1960.		
	Débit.	Crédit.	Débit.	Crédit.	Débit.	Crédit.	Débit.	Crédit.	Crédit.	Débit.	Crédit.	Crédit.	Débit.	Crédit.
Banque de l'Algérie	»	1,79	0,02	»	0,15	»	0,17	»	1,81	0,37	»	1,44	»	1,27
Banque de l'Indochine	»	»	»	»	0,01	»	0,01	»	»	»	»	»	0,01	»
Banque de Madagascar	0,02	»	0,10	»	0,02	»	0,12	»	0,08	»	0,02	0,10	0,02	»
Caisse centrale de coopération économique	»	0,01	»	0,01	»	»	»	0,01	»	»	»	»	»	0,01
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	»	0,59	»	0,59	0,13	»	»	0,46	»	»	»	»	»	0,46
Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun	»	0,17	»	0,17	»	0,03	»	0,20	»	»	»	»	»	0,20
Institut d'émissions des départements d'outre-mer	»	0,08	»	0,08	»	0,03	»	0,11	»	»	»	»	»	0,11
Totaux	0,02	2,64	0,12	0,85	0,31	0,06	0,30	0,78	1,89	0,37	0,02	1,54	0,03	2,05
Soldes	2,62		0,73		0,25		0,48		1,89	0,35		1,54	2,02	

NOTE. — Le tableau ci-dessus reprend, dans sa partie A, à raison d'une ligne par institut d'émission, les données figurant ci-avant au tableau de développement E, page 2127 (ligne 41 du tableau I) ; dans sa partie B, pour les instituts d'émission titulaires de comptes courants de bons du Trésor, les données figurant dans un tableau spécial inséré à la page 2124 à la suite du tableau de développement C (ligne 31 du tableau I).

ANNEXE N° 5

Tableau des échéances des bons du Trésor.

(Milliers de nouveaux francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION générale au 30 novembre 1960.	ÉCHÉANCES exigibles au 30 novembre 1960.	ÉCHÉANCES NON EXIGIBLES AU 30 NOVEMBRE 1960				
			1960	1961	1962	—	Total des échéances non exigibles.
Bons du Trésor à 1 an			127.770	957.663	»	»	1.085.433
Bons du Trésor à 2 ans			119.958	1.354.450	1.355.921	»	2.830.329
Comptes courants de bons du Trésor.	25.219.532	76.120					
Catégorie A			10.011	20.667	»	»	30.678
Catégorie B			12.387	128.938	»	»	141.325
Catégorie C			677.557	10.320.086	10.058.004	»	21.055.647
Emissions diverses	4.614	4.614	»	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif 3 mois à 3 ans	13.781.193	(1) 12.123.510	487.900	1.170.083	»	»	1.657.983
Totaux	39.005.639	12.204.244	1.435.583	13.951.887	11.413.925	»	(2)
			(2) 26.801.395				26.801.395

(1) Montant des bons émis depuis plus de trois mois et dès lors exigibles.
(2) Cf. montant Annexe n° 3, page 2133.

ANNEXE N° 6

Evolution et situation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS	SOLDES au 1er janvier 1960 (1).	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960.		SOLDES au 30 novembre 1960.
		Dépenses.	Recettes.	
	(Milliers de nouveaux francs.)			
Services d'Etat dotés d'un budget annexe	11.323.070	40.169.489	40.399.758	11.553.339
Etablissements du secteur public	6.198.320	119.317.960	119.392.031	6.272.391
Collectivités administratives	7.705.558	46.483.388	47.419.332	8.641.502
Divers correspondants	3.080.172	43.151.901	42.792.489	2.720.760
Totaux (cf. tableau D, pages 2125 et 2126)	28.307.120	279.122.738	280.003.610	29.187.992

(1) Chiffres provisoires.

ANNEXE N° 7

Situation résumée des opérations faites en devises étrangères.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1960.	
	Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes.
	(Milliers de nouveaux francs.)			
Opérations de caractère définitif (tableau A). — Dépenses et recettes du budget général (§ A).....	612.448	285.811	57.515	8.535
Opérations de caractère définitif (tableau A). — Comptes d'affectation spéciale (§ C).....	»	»	»	»
Totaux	612.448	285.811	57.515	8.535
Opérations de caractère temporaire (prêts, avances et autres comptes spéciaux) (tableau B).....	97.656	529.415	7.492	39.600
Opérations des emprunts (tableau C).....	709.835	»	33	»
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (tableau D, § *a*).....	41.472	13.871	2.809	15
Opérations des établissements du secteur public (tableau D, § *b*).....	33.300	2.501	2.549	46
Opérations des collectivités administratives (tableau D, § *c*).....	53.481	69	12.291	3
Opérations des divers correspondants (tableau D, § *d*).....	1.332.707	1.223.422	86.475	69.979
Fonds en route, chevauchements comptables et apurements des comptes d'attente	»	7.537	»	(—) 36.768
Totaux des opérations de l'année.....	2.880.699	2.062.626	169.194	81.410
Mouvements des encaisses des comptables (totaux égaux à la ligne « Devises étrangères » de l'annexe 4).....	2.933.237	2.889.192	162.848	239.379
Approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France.....	»	1.616.673	»	54.474
Contre-valeur en francs des versements effectués en devises par l'intermédiaire de la Banque de France.....	754.355	»	43.221	»
Totaux généraux.....	6.568.491	6.568.491	375.263	375.263

ANNEXE N° 8

Situation résumée des opérations comptables des postes et télécommunications du 1er janvier au 30 novembre 1960.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1960		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1960.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	(Milliers de nouveaux francs.)			
1. Mouvements des encaisses des comptables des postes et télécommunications	1.021.290.493	1.021.180.056	98.428.602	98.489.952
2. Opérations du budge annexe des postes et télécommunications (y compris les opérations de la 2e section) (exercice 1960)	3.599.413	3.795.973	287.529	418.397
Opérations avec le Trésor	133.519	125.480	8.827	8.827
Totaux	3.732.932	3.921.453	296.356	427.224
3. Opérations pour le compte de tiers:				
— Mandats français	130.436.275	130.341.155	12.286.802	12.548.412
— Mandats internationaux	456.932	458.051	39.331	40.262
— Mandats d'outre-mer	3.718.096	4.246.480	386.564	543.211
— Offices étrangers	4.905.519	4.198.207	558.477	74.287
— Opérations diverses	1.814.683	1.922.642	74.063	165.759
Totaux	141.331.505	141.166.535	13.345.237	13.371.931
4. Comptes courants postaux des particuliers	324.291.711	325.002.255	31.470.401	31.119.695
5. Opérations des correspondants des postes et télécommunications:				
— Caisse des dépôts et consignations	279.852	356.395	1.547	3.024
— Etablissements d'Etat	31.739	31.737	3.080	2.682
— Collectivités administratives	976.849	866.618	60.698	87.774
— Caisse nationale d'épargne. Recettes effectives (1)	2.775.256	3.532.127	268.263	282.265
— Caisse nationale d'épargne. Règlements avec la C. N. E.	3.680.281	2.785.076	290.494	260.778
Totaux	7.743.977	7.571.953	624.082	636.523
6. Opérations effectuées pour le compte du Trésor:				
— Budget général. Budget de 1960	1.653.222	40.735.913	140.066	3.551
— Budget général. Règlements avec le Trésor	40.839.171	1.792.760	109.413	151.673
— Emprunts du Trésor. Emissions et versements au Trésor	3.405.046	3.405.063	339.613	339.624
— Emprunts du Trésor. Paiements et remboursements pour le Trésor.	2.575.159	2.435.148	245.544	245.752
Totaux	48.472.598	48.368.911	834.636	740.603
7. Fonds en route, chevauchements comptables et apurements des comptes d'attente	85.228	»	32.070	»
Totaux des paragraphes 1 à 7	1.546.918.444	1.547.211.166	145.031.381	144.785.928
8. Opérations réciproques entre l'administration des postes et télécommunications et le Trésor:				
— Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes et télécommunications	29.847.001	28.689.226	3.545.505	3.116.056
— Comptes courants postaux des comptables du Trésor (soldes)	»	679.074	»	78.152
— Autres comptes de règlement	7.083.400	7.299.382	324.140	890.893
Totaux du paragraphe 8 (2)	36.930.401	36.667.682	3.869.645	4.115.101
Totaux généraux des paragraphes 1 à 8	1.583.678.848	1.583.878.848	148.901.029	148.901.029

(1) Dont 2.686.663 de « retraits » et 3.466.389 de « dépôts ».

(2) Correspondant aux opérations de dépenses et de recettes mentionnées au tableau E, sous la rubrique « Postes et télécommunications » (page 2125, ligne 606).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de sous-économe au centre hospitalier régional de Bordeaux (Gironde).

Est actuellement vacant un poste de sous-économe au centre hospitalier régional de Bordeaux (Gironde).

Peuvent présenter leur candidature les sous-économes et adjoints des cadres hospitaliers titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées au directeur général du centre hospitalier régional de Bordeaux, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Saint-Joseph (Martinique).

Est actuellement vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Saint-Joseph (Martinique), 5e classe (1er tour).

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les directeurs économes titulaires des hôpitaux et hospices publics comptant de 51 à 100 lits ;

2° Les économes titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics de plus de 200 lits.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Avis de vacance de poste de chef de section administrative à la direction départementale de la santé du Haut-Rhin.

Est vacant un poste de chef de section administrative à la direction départementale de la santé du Haut-Rhin.

Les chefs de section administrative en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'action sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître dans un délai maximum de quinze jours à compter de la publication du présent avis et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau (ministère de la santé publique et de la population), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Avis de vacance de postes de commis dans les établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Des postes de commis sont actuellement vacants dans chacun des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics ci-après désignés :

Hôpital-hospice de Bergerac (Dordogne), deux postes.
Hôpital-hospice de Loos (Nord), un poste.
Hôpital-hospice de Saint-Amand-les-Eaux (Nord), un poste.
Centre hospitalier de Roubaix (Nord), six postes.
Hôpital-hospice de Dunkerque (Nord), un poste.
Hôpital-hospice de Seclin (Nord), un poste.
Hôpital-hospice d'Armentières (Nord), deux postes.
Hôpital-hospice de Croix (Nord), un poste.
Hôpital-hospice de Wattrelos (Nord), un poste.
Sanatorium de Felleries-Liessies (Nord), deux postes.
Hôpital-hospice de Bailleul (Nord), un poste.
Hôpital-hospice de Tourcoing (Nord), trois postes.
Hôpital-hospice de Valenciennes (Nord), trois postes.
Hôpital-hospice de Marchiennes (Nord), un poste.
Hôpital psychiatrique de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), un poste.
Hospice de Sartrouville (Seine-et-Oise), un poste.
Préventorium du Mesnil-Saint-Denis (Seine-et-Oise), deux postes.
Hôpital-hospice de Draguignan (Var), un poste.

Peuvent présenter leur candidature les commis titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative des candidats, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au directeur de l'établissement.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif à l'ouverture de la session de 1961 du brevet professionnel d'assurances.

La session de 1961 de l'examen du brevet professionnel d'assurances s'ouvrira le samedi 3 juin prochain.

Les épreuves écrites auront lieu au chef-lieu des académies où des candidats seront inscrits.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 22 avril 1961 inclus par les recteurs (inspections principales de l'enseignement technique).

Tous renseignements complémentaires relatifs à cet examen seront fournis sur demande par les recteurs (inspections principales de l'enseignement technique).

Ministère des travaux publics et des transports.

TARIFS DE TRANSPORT SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'aménager ainsi qu'il est indiqué ci-après les taux des suppléments prévus pour l'occupation d'une place dans les wagons-lits et les voitures-salons Pullman de la C. I. W L. (tarif des dispositions diverses, titre Ier, chapitre 2) :

CHAPITRE 2

Voitures de la Compagnie internationale des wagons-lits.

§ I. — WAGONS-LITS

Art. 5. — Voyage effectué... à l'article 6.

A. — Barème ordinaire. — Le montant du supplément... ci-après :

Texte actuel.

PARCOURS	COMPARTIMENTS			
	Single.	Spécial.	Double.	Touriste.
	NF.	NF.	NF.	NF.
De 300 à 599 km.....	59,50	39	29,50	27
De 600 à 899 km.....	71	44,50	32	29
De 900 à 1.149 km.....	83,50	51,50	38	35
A partir de 1.150 km.....	95	60,50	44,50	41,50

Texte proposé.

PARCOURS	COMPARTIMENTS			
	Single.	Spécial.	Double.	Touriste.
	NF.	NF.	NF.	NF.
De 300 à 599 km.....	61,50	40,50	30,50	28
De 600 à 899 km.....	73,50	46	33,50	30
De 900 à 1.149 km.....	86,50	53,50	39,50	36,50
A partir de 1.150 km.....	98,50	62,50	46	43

B. — Prix spéciaux. — Pour les parcours désignés... de chacun d'eux.

Texte actuel.

PARCOURS	COMPARTIMENTS			
	Single.	Spécial.	Double.	Touriste.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Paris-Lyon à Genève ou *vice versa*	54 (1)	36 (1)	26,50 (1)	26 (1)
Paris-Montparnasse à Quimper ou *vice versa*	59,50 (1)	39 (1)	29,50 (1)	27 (1)
Paris-Nord à Jeumont-frontière ou *vice versa*	»	»	»	8 (2)
Paris-Lyon aux Verrières-frontière ou *vice versa*	47,60 (3)	31,20 (3)	23,60 (3)	21,40 (3)
Paris-Est à Bâle ou *vice versa*	47,60 (3)	31,20 (3)	23,60 (3)	21,40 (3)
Bettembourg-frontière à Bâle ou *vice versa*	39 (3)	24,50 (3)	19 (3)	18,50 (3)
Paris-Nord à Dunkerque ou *vice versa*	36 (4)	»	18 (4)	»
Paris-Austerlitz à Toulouse ou *vice versa*	»	»	»	27 (1)
Paris-Lyon à Grenoble ou *vice versa*	»	»	»	27 (1)
Paris-Lyon à Saint-Gervais-les-Bains — le Fayet ou *vice versa*	»	»	»	27 (1)

(1) Ces prix spéciaux . . . . . pour le public.
(2) Ce supplément . . . . . « Paris-Scandinavie-Express ».
(3) Ces suppléments . . . . . international.
(4) Ces suppléments . . . . . de Dunkerque à Douvres.

Texte proposé.

PARCOURS	COMPARTIMENTS			
	Single.	Spécial.	Double.	Touriste.
	NF.	NF.	NF.	NF.
Paris-Lyon à Genève ou *vice versa*	56 (1)	37,50 (1)	27,50 (1)	27 (1)
Paris-Montparnasse à Quimper ou *vice versa*	61,50 (1)	40,50 (1)	30,50 (1)	28 (1)
Paris-Nord à Jeumont-frontière ou *vice versa*	»	»	»	8,30 (2)
Paris-Lyon aux Verrières-frontière ou *vice versa*	49,30 (3)	32,30 (3)	24,40 (3)	22,20 (3)
Paris-Est à Bâle ou *vice versa*	49,30 (3)	32,30 (3)	24,40 (3)	22,20 (3)
Bettembourg-frontière à Bâle ou *vice versa*	40,40 (3)	25,40 (3)	19,70 (3)	19,20 (3)
Paris-Nord à Dunkerque ou *vice versa*	37,30 (4)	»	18,60 (4)	»
Paris-Austerlitz à Toulouse ou *vice versa*	»	»	»	28 (1)
Paris-Lyon à Grenoble ou *vice versa*	»	»	»	28 (1)
Paris-Lyon à Saint-Gervais-les-Bains — le Fayet ou *vice versa*	»	»	»	28 (1)

(1) Ces prix spéciaux . . . . . pour le public.
(2) Ce supplément . . . . . « Paris-Scandinavie-Express ».
(3) Ces suppléments . . . . . international.
(4) Ces suppléments . . . . . de Dunkerque à Douvres.

C. — Parcours inférieurs à 300 kilomètres. — Par ailleurs, pour les distances... ci-après :

Texte actuel.

COMPARTIMENTS							
Single.		Spécial.		Double.		Touriste.	
Prix par kilomètre.	Minimum de perception.	Prix par kilomètre.	Minimum de perception.	Prix par kilomètre.	Minimum de perception.	Prix par kilomètre.	Minimum de perception.
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
0,144	11,50	0,094	7,50	0,07	5,60	0,065	5,10

Texte proposé.

COMPARTIMENTS							
Single.		Spécial.		Double.		Touriste.	
Prix par kilomètre.	Minimum de perception.	Prix par kilomètre.	Minimum de perception.	Prix par kilomètre.	Minimum de perception.	Prix par kilomètre.	Minimum de perception.
NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
0,15	12,00	0,097	7,80	0,073	5,80	0,067	5,30

§ II. — Voitures-salon Pullman

Texte actuel.

Art. 7. — Voyage effectué... à l'article 8.

A. — Le montant du supplément à percevoir par place est indiqué ci-après :

Prix par kilomètre	0,048 NF.
Minimum de perception	9

B. — Prix spéciaux. — Pour les parcours désignés ci-après, le montant du supplément est fixé comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous en regard de chacun d'eux (1) :

Paris—Bordeaux ou *vice versa*	22 NF.
Paris—Irun ou *vice versa*	27,50
Bordeaux—Irun ou *vice versa*	9
Paris—Dijon ou *vice versa*	13
Paris—Lyon ou *vice versa*	22
Paris—Marseille ou *vice versa*	27,50
Paris—Nice ou *vice versa*	37,50
Lyon—Marseille ou *vice versa*	13
Lyon—Nice ou *vice versa*	22
Marseille—Nice ou *vice versa*	9

Art. 8. — Voyage... désignés.

Réservé.

(1) Ces prix spéciaux... public.

Texte proposé.

Art. 7. — Voyage effectué dans des voitures entrant dans la composition des trains autres que ceux qui sont désignés à l'article 8.

A. — Le montant du supplément à percevoir par place est indiqué ci-après :

Prix par kilomètre	0,050 NF.
Minimum de perception	9,50

B. — Prix spéciaux. — Pour les parcours désignés ci-après, le montant du supplément est fixé comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous en regard de chacun d'eux (1) :

Paris—Bordeaux ou *vice versa*	23 NF.
Paris—Irun ou *vice versa*	28,50
Bordeaux—Irun ou *vice versa*	9,50
Paris—Dijon ou *vice versa*	13,50
Paris—Lyon ou *vice versa*	23
Paris—Marseille ou *vice versa*	28,50
Paris—Nice ou *vice versa*	39
Lyon—Marseille ou *vice versa*	13,50
Lyon—Nice ou *vice versa*	23
Marseille—Nice ou *vice versa*	9,50

Art. 8. — Voyage effectué dans des voitures entrant dans la composition de trains désignés.

Réservé.

(1) Ces prix spéciaux sont également applicables aux gares intermédiaires lorsqu'il y a avantage pour le public.

§ III. — VOYAGES MIXTES PULLMANN-WAGONS-LITS DANS DES TRAINS DÉSIGNÉS

Les dispositions de ce paragraphe, qui ne sont applicables que pour une période devant prendre fin à l'occasion de la première modification générale des tarifs de la C. I. W. L. ou de la Société nationale des chemins de fer français, seraient supprimées.

(*Paris, le 25 février 1961.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier à partir du 1er avril 1961 les « Conditions d'application communes » du tarif n° 13 comme il est indiqué ci-après :

TARIF N° 13

. . . . . .

Conditions d'application communes aux chapitres 2 (§§ I, II et V), 3 (§§ III, VI et VII) et 13 (§ I).

Les prix de chacun de ces chapitres ne sont applicables qu'aux produits minéraux utilisés dans une usine d'extraction ou de traitement des métaux. (*Paris, le 23 février 1961.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition ayant pour objet de proroger jusqu'au 31 mars 1962 l'émission de billets d'aller et retour spéciaux de 1re classe, à prix réduit, d'une validité de deux mois, sur la relation Paris-Londres, ou *vice versa*, via Dunkerque et via le Havre, dont la durée d'application vient à expiration le 31 mars 1961. (*Paris, le 25 février 1961.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 1er avril 1961, le tarif n° 104 comme indiqué ci-après :

TARIF N° 104

. . . . . .

CHAPITRE 7. — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX WAGONS DU GROUPE D

. . . . . .

Art. 33. — Redevance. — *a*) Wagons immatriculés par la Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

Si, pendant un trimestre :

Les parcours à vide cumulés des wagons immatriculés au nom d'un même titulaire excèdent :

100 p. 100... pour les wagons affectés au transport de la bière, du lait et du cidre ;

71 p. 100 . . . . .

Les parcours à vide cumulés de ces wagons sont inférieurs à :

100 p. 100... pour les wagons affectés au transport de la bière, du lait et du cidre ;

71 p. 100 (le reste sans changement).

ANNEXE AU TARIF N° 104

. . . . . .

Art. 11. — Calcul et paiement de l'indemnité pour les wagons ou les pièces avariés ou perdus.

. . . . . .

2. — Lorsqu'un wagon de particulier est réformé par suite d'avarie imputable au chemin de fer :

Soit en cours de route, si, après réparation, le wagon est dirigé sur une gare autre que la gare destinataire primitive ;

Soit à la gare destinataire ;

Soit à la gare où le wagon se trouve en stationnement,

le chemin de fer immatriculateur verse au titulaire, si le wagon est réparable, une indemnité de 6,48 NF par journée indivisible. Cette indemnité est payée à partir du sixième jour de la réforme jusqu'au jour où la réparation est terminée — ou, lorsque la réparation est faite par le titulaire, jusqu'au jour où la réparation aurait dû normalement être terminée — si la durée de réparation est inférieure ou égale à quatorze jours (1).

Si la durée de réparation est supérieure à quatorze jours, l'indemnité prévue ci-dessus est payée dès le premier jour de la réforme.

3. — En cas de perte du wagon . . . . . (le reste sans changement). (*Paris, le 23 février 1961.*)

(1) Pour les wagons immatriculés en Grande-Bretagne, la durée de réparation des wagons ne comprend pas le délai nécessaire à la fourniture des pièces de rechange.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à mettre en vigueur un rectificatif n° 7 au tarif international pour le transport des marchandises entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, C. E. C. A. n° 1001.

Ce document, qui prévoit l'extension des conditions d'application particulières du tableau de prix français n° 381 à de nouvelles destinations, sera déposé dans les gares intéressées au plus tard la veille de sa mise en vigueur. (*Paris, le 23 février 1961.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à appliquer intégralement en matière de débours, à partir du 1er avril 1961, l'article 19 de la convention internationale concernant le transport des marchandises par chemins de fer (C. I. M.) aux transports échangés entre la France, d'une part, la Belgique, le Danemark, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, la Suède, la Suisse et la Yougoslavie, d'autre part, et à supprimer, en conséquence, dans les réglementations correspondant à ces différents trafics, les restrictions faisant l'objet de la disposition complémentaire spéciale (D. C. S.) à l'article 19 précité.

(*Paris, le 28 février 1961.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er mars 1961, un troisième supplément au tarif international n° 1950 pour le transport de la houille et de certains produits sidérurgiques de l'Allemagne (République fédérale) à destination de la Suisse (édition du 1er août 1959).

Ce supplément est déposé dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 28 février 1961.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec le Régie départementale des transports de l'Aisne, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter à partir du 1er avril 1961, comme indiqué ci-après, les dispositions du renvoi a au 36°-2 de l'annexe A aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises (tarif des opérations accessoires).

36° Surtaxe à percevoir pour les envois par wagon échangés entre les gares de la Société nationale des chemins de fer français et les gares de la Régie départementale des transports de l'Aisne ou inversement (annexe B aux C. G., chap. 3, § 16) ;

. . . . . .

a) Dispositions spéciales aux transports de ciment :

Certains prix d'application établis dans les conditions prévues par les articles 14 (1°, b) du cahier des charges et 36 du décret du 14 novembre 1949, peuvent comporter une clause exonérant de cette surtaxe les envois auxquels ils s'appliquent.

Dans les autres cas et lorsque le tonnage des envois remis par un même expéditeur atteindra annuellement 30.000 tonnes, il sera accordé à cet expéditeur, par voie de détaxe, sur la surtaxe perçue, en application des dispositions ci-dessus, les réductions suivantes :

50 p. 100 pour un tonnage annuel de 30.000 tonnes ;
75 p. 100 pour un tonnage annuel de 35.000 tonnes ;
100 p. 100 pour un tonnage annuel de 40.000 tonnes.

b) . . . . . .

(*Paris, le 23 février 1961.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier comme indiqué ci-après, à partir du 1er avril 1961, les conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'APPLICATION DES TARIFS POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

Substitution des parties de texte ci-après aux dispositions correspondantes :

. . . . . .

Article 80. — Remboursements.

. . . . . .

II. — Droits à percevoir (1). — Les sommes qui grèvent les envois... accessoires (14°).

Ces droits sont dus lors même que le remboursement est annulé ou réduit par une modification du contrat de transport.

Les droits à percevoir sont recouvrés... (le reste sans changement).

(*Paris, le 23 février 1961.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 1er avril 1961, les dispositions du chapitre 3 (§ VIII) du tarif n° 11 :

TARIF N° 11

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

§ VIII. — Marchandises désignées ci-après :

. . . . . .

2° Pour les sables... l'engagement de fidélité doit être souscrit par le destinataire.

Pour l'application... (le reste sans changement).

(*Paris, le 23 février 1961.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à mettre en vigueur, le 1er avril 1961, les listes spéciales consignant les mesures prises en application de la disposition complémentaire uniforme (D. C. U.) à l'article 5 de la convention internationale concernant le transport des marchandises par chemins de fer (C. I. M.) :

LISTE A

POINTS FRONTIÈRES OUVERTS SEULEMENT AU TRAFIC AU DÉPART OU A DESTINATION DE CERTAINES ZONES FRONTIÈRES

Remarque préliminaire.

Un point frontière mentionné dans la liste ci-après ne peut être emprunté que par des envois échangés entre deux gares dont l'une au moins est située dans une zone correspondant à ce point frontière :

1. *Espagne—France.*

POINTS FRONTIÈRES	ZONES FRANÇAISES	ZONES ESPAGNOLES
a) La Tour-de-Carol/Puigcerda...	*a*) Gares situées sur la ligne de Toulouse (inclus) à la Tour-de-Carol (inclus).	*a*) Gares situées sur la ligne de Barcelona à la Tour-de-Carol comprises entre Vich et Puigcerda, les deux inclus, et sur le tronçon de Ripoll à San Juan de las Abadesas.
b) Canfranc	*b*) Gares situées: Sur la ligne de Tarbes (inclus) à Canfranc (inclus) *via* Pau. Sur les tronçons de Buzy à Laruns et de Pierrefitte-Nestalas à Lourdes	*b*) Gares situées sur les lignes de Zaragoza à Canfranc et de Zaragoza à Huesca et Ayerbe.

2. *France—Belgique.*

POINTS FRONTIÈRES	ZONES FRANÇAISES	ZONES BELGES
a) Bray-Dunes/Adinkerke	*a* à *g*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares d'Outreau, Boulogne, Calais, Saint-Omer, Hazebrouck, Berguette, Béthune, Lens, Leforest, Douai, Cambrai, Busigny, Aulnoye et Hirson.	*a*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares d'Adinkerque, Diksmuide, Kortemark, Torhout, Lichtervelde et Roeselare.
b) Bœschepe/Abele		*b*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares d'Abele, Ieper, Kortemark, Moorslede, Passendale et Houtem.
c) Houplines/le Touquet.....		*c*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares du Touquet, Ieper, Menen et Comines.
d) Comines		*d*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Comines, Pont-Rouge, Ieper et Menen.
e) Halluin/Menin		*e*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Wervik, Ledegem, Roeselare, Izegem, Kortrijk et Wevelgem, les gares situées entre Izegem et Kortrijk étant exclues.
f) Baisieux/Blandain		*f*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Blandain, Tournai, Herseaux, Potte, Amougies, Renaix, Leuze, Antoing et Rumes, les gares situées entre Renaix et Leuze étant exclues.
g) Maulde Mortagne/Blécharies..		*g*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Blécharies, Antoing, Rumes, Tournai, Amougies, Renaix, Maubray et Péruwelz.
h) Anor/Momignies	*h*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares d'Outreau, Boulogne, Calais, Saint-Omer, Hazebrouck, Berguette, Béthune, Lens, Leforest, Douai, Cambrai, Busigny, Tergnier, Laon, Liart, Tournes.	*h*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Momignies, Chimay, Thuillies, Lompret, Mariembourg, Merlemont, Doische et Couvin.
i) Vireux/Treignes	*i*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares d'Hirson, Lumes et Sedan.	*i*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Treignes, Couvin, Mariembourg, Walcourt et Roly.
k) Vieux-Condé/Péruwelz	*k*) Gares situées sur le chemin de fer de Somain à Anzin et à la frontière belge.	*k*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Péruwelz, Maubray, Basècles et Blaton.

3. *France—Luxembourg.*

POINTS FRONTIÈRES	ZONES FRANÇAISES	ZONE LUXEMBOURGEOISE
Audun-le-Tiche/Esch-sur-Alzette..	1° Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Montmédy, Conflans-Jarny, Onville, Metz, Zoufftgen. 2° Gares situées sur les lignes de: Pompey à Nomény. Onville à Pont-Saint-Vincent (inclus) par Frouard et, d'une part Nancy-ville, d'autre part Nancy-Saint-Georges et Jarville.	Gares situées sur les lignes de: Bettembourg à Athus. Bettembourg à Dudelange-usines. Noertzange à Rumelange-Otlange.

4. *France—Allemagne (D.B.).*

POINTS FRONTIÈRES	ZONES FRANÇAISES	ZONES ALLEMANDES
		Gares situées sur les lignes de:
a) Bouzonville/Hemmersdorf (Saar).	*a*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Montmédy, Conflans-Jarny, Hagondange, Metz, Boulay-Moselle, Hargarten-Falck et Creutzwald-la-Croix.	*a*) Ensdorf (Saar) à Mettlach. Dillingen (Saar) à Hemmersdorf (Saar). Dillingen (Saar) à Saarwellingen-Naibach. Merzig (Saar) à Büschfeld (chemin de fer de Merzig—Büschfeld, M. B. E.). Ensdorf (Saar), à Creutzwald-Grube (entreprises de transport de Saarlouis, E. S. C.).
b) Bliesbruck/Reinheim (Saar)..	*b*) Gares de Folperswiller et Bliesbruck.	*b*) Homburg (Saar)—Hbf-Bierbach-Reinheim (Saar).
c) Wissembourg/Kapsweyer	*c*) Zone limitée par la ligne de Lembach à Roppenheim *via* Haguenau.	*c*) Wörth (Pfalz)—Mannheim—Worms. Wörth (Pfalz)—Ludwigshafen (Rhein)—Worms. Winden (Pfalz)—Bergzabern. Winden (Pfalz)—Rohrbach—Steinweiler—Klingenmünster. Winden (Pfalz)—Landau (Pfalz)—Neustadt (Weinstrasse)—Ludwigshafen (Rhein). Winden (Pfalz)—Landau (Pfalz)—Hinterweidenthal—Bundenthal—Rumbach. Winden (Pfalz)—Pirmasens-Hbf. Winden (Pfalz)—Pirmasens-Kaiserslautern. Winden (Pfalz)—Pirmasens-Zweibrücken.
d) Neuenburg (Baden).....	*d*) Gares situées: Dans une zone limitée par les lignes de Colmar à Bâle et de Mulhouse à Pfetterhouse. Sur les lignes de Colmar à Metzeral, Bollwiller à Lautenbach, Mulhouse à Kruth, Mulhouse à Sewen.	*d*) Neuenburg (Baden)—Freiburg (Breisgau)—Hüfingen. Neuenburg (Baden)—Müllheim (Baden)—Badenweiler. Neuenburg (Baden)—Haltingen-Kandern. Neuenburg (Baden)—Weil (Rhein)—Lörrach-Todtnau-Säckingen. Neuenburg (Baden) — Basel-Bad. Bf. — Grenzach-Konstanz. Neuenburg (Baden)—Oberlauchringen-Weizen. Neuenburg (Baden)—Bad Krozingen-Sulzburg-Untermünstertal. Neuenburg (Baden)—Freiburg (Breisgau)—Seebrugg/Bonndorf (Schwarzwald).

5. *France—Suisse.*

POINTS FRONTIÈRES	ZONES FRANÇAISES	ZONES SUISSES
		Gares situées sur les lignes de:
a) Pfetterhouse/Bonfol	*a*) Zone limitée par la ligne de Mulhouse à Pfetterhouse et les gares de Mulhouse-Nord et Mulhouse-Dornach.	*a*) Bonfol à Glovelier.
b) Crassier/Divonne-les-Bains ...	*b*) Gares situées sur la ligne de Bellegarde (exclu) à Divonne.	*b*) Crassier à Nyon (exclu).
c) Saint-Gingolph/Bouveret	*c*) Gares situées sur la ligne de Bellegarde (exclu) à Saint-Gingolph (inclus).	*c*) Bouveret à Bex (inclus) et à Martigny (inclus).
d) Villers-frontière/le Locle.....	*d*) Zone limitée par les lignes de: 1° Besançon-Mouillère (exclu) à Villers-le-Lac (inclus); 2° Gillet (inclus) à Pontarlier (exclu); 3° L'Hôpital-du-Gros-Bois (inclus) à Lods (inclus).	*d*) Le Locle à: Glovelier, y compris la ligne Noirmont—Tavannes. Bienne (exclu). Neuchâtel (exclu). Les Ponts-de-Martel.

6. *Belgique—Pays-Bas.*

POINT FRONTIÈRE	ZONE BELGE	ZONE NÉERLANDAISE
Hamont-Budel	Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Hamont, Neerpelt, Mol, Balen, Nete et Helchteren.	Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Budel, Heeze-Leende et Haelen.

7. Belgique—Allemagne (D.B.).

POINTS FRONTIÈRES	ZONES BELGES	ZONES ALLEMANDES
a) Hergenrath-Aachen Süd.....	*a*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares d'Hergenrath, Herbesthal et Raeren.	*a*) Pas de zone, ouvert uniquement aux envois de ou vers la zone belge.
b) Raeren/Walheim b. Aachen..	*b*) 1° Gares de Raeren et Eupen. 2° Les gares situées sur la ligne de Raeren à Kalterherberg (inclus).	*b*) Gares situées sur la ligne Walheim (b. Aachen)-Stolberg (Rheinl.)-Mühle.
c) Losheimergraben/Losheim (Eifel).	*c*) 1° Les gares situées sur la ligne de Losheimer Graben à Saint-Vith (inclus), *via* Weywertz et Waismes. 2° La gare de Sourbrodt et les gares de la ligne Raeren-Kalterherberg (inclus).	*c*) Gares situées sur les lignes de: Losheim (Eifel)-Jünkerath-Gerolstein. Gerolstein. Gerolstein-Pronsfeld-Bleialf. Pronsfeld-Neuerburg (Kr. Bitburg). Pronsfeld-Waxweiler.

8. Belgique—Luxembourg.

POINTS FRONTIÈRES	ZONES BELGES	ZONES LUXEMBOURGEOISES
a) Benonchamps/Schimpach-Wampach.	*a*) Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Benonchamps, Sibret et Bourcy.	*a*) Gares de Schimpach-Wampach, Schleif et Wiltz.
b) Lengeler-Wilwerdange	*b*) Zone comprenant les gares de la ligne Lengeler-Reuland.	*b*) Pas de zone.

9. Pays-Bas—Allemagne (D.B.).

POINT FRONTIÈRE	ZONE NÉERLANDAISE	ZONE ALLEMANDE
Broekheurne-Alstätte	Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Losser, Lonneker, Hengelo AS, Hengelo GOLS, Boekelo, Haaksbergen.	Gares situées sur les lignes de: Alstätte-Ahaus-Burgsteinfurt. Ahaus-Coesfeld (Westf.). Ahaus-Stadtlohn-Vreden (Westf.). Ahaus-Stadtlohn-Burlo. Ainsi que les gares minières suivantes: Ahlen (Westf.), Altringhausen, Altendorf (Ruhr), Bergkamen, toutes les gares de Blankenstein (Ruhr), toutes les gares de Bochum, Bönen, Bossel, Bottrop Süd, Bredenscheid, Castrop, Datteln, Dickscheheide, Dinslaken, toutes les gares de Dortmund, Dortmunderfeld, toutes les gares de Duisburg, Durchholz, toutes les gares d'Essen, toutes les gares de Gelsenkirchen, Gladbeck West, toutes les gares de Hamm (Westf.), Hammerthal, Hasslinghausen, Hattingen (Ruhr), Herbede, Herne, Hervest-Dorsten, Hiddinghausen, Holzwickede, Hugo, Ibachs-Mühle, Kamen, Kettwig, Kettwig v. d. Brücke, Lünen Süd, Marl-Sinsen, Mathias Stinnes, Moers, toutes les gares de Mülheim (Ruhr), Oderaden, toutes les gares de Oberhausen, Oberwengern, Orsoy, Werft, Pelkum, Preussen, Rauxel, toutes les gares de Recklinghausen, Rheinhausen, Rheinkamp, Schee, Silschede, Sirrenberg, Sprockhövel, Trompet, Unna, Unna-Königsborn, Walsum, Wanne-Eickel Hbf, Wattenscheid, Wengern Ost, Werne Zeche, Westerholt et toutes les gares de Witten.

10. Allemagne (D.B.)—Autriche.

POINTS FRONTIÈRES	ZONES ALLEMANDES	ZONES AUTRICHIENNES
a) Pfronten-Steinach/Vils	*a*) Pas de zone.	*a*) et *b*) Gares situées sur la ligne de Vils à Ehrwald-Zugspitzbahn (inclus).
b) Griesen (Oberbayern)/Ehrwald Zugspitzbahn.	*b*) Pas de zone.	
c) Mittenwald/Scharnitz	*c*) Gares situées sur la ligne Mittenwald-Garmisch-Partenkirchen jusqu'à Griesen (Oberbay) et la ligne autrichienne Vils-Ehrwald-Zugspitzbahn.	*c*) Gares situées sur la ligne de Scharnitz à Hochzirl (inclus).

11. *Autriche—Yougoslavie.*

POINT FRONTIÈRE	ZONE AUTRICHIENNE	ZONE YOUGOSLAVE
Lavamünd/Dravograd	Gares situées sur la ligne de Lavamünd à Zeltweg (exclu).	Gares situées sur les lignes de: Dravograd à Bistrica (inclus). Dravograd à Petrovée (inclus).

12. *Autriche—Hongrie.*

POINTS FRONTIÈRES	ZONES AUTRICHIENNES	ZONES HONGROISES
	Gares situées sur les lignes de:	
a) Pamhagen/Mekszikopuszta ...	*a*) Pamhagen à Bad Neusiedl a. See (inclus).	*a*) Gares situées sur la ligne de Mekszikopuszta à Fertöszentmiklos (exclu).
b) Deutschkreuz/Magyarfalva ...	*b*) Deutschkreuz à Rattersdorf-Lieb.ing (inclus).	*b*) La gare de Magyarfalva.

13. *Yougoslavie—Hongrie.*

POINT FRONTIÈRE	ZONE YOUGOSLAVE	ZONE HONGROISE
Horgos/Röszke	Gares situées sur la ligne de Horgos à Rimski Sancevi (inclus).	Gares situées sur les lignes de Röszke: A Mezohegyes (exclu); A Oroshaza (exclu); A Szentes (exclu); A Kiskunfélegyhaza (exclu).

14. *Hongrie—Roumanie.*

POINT FRONTIÈRE	ZONE HONGROISE	ZONE ROUMAINE
Agerdömajor/Carei	Gares situées sur les lignes de: Agerdömajor à Matészalka. Matészalka à Zajta. Matészalka à Csenger.	Zone limitée par une ligne empruntant les gares de Carei, Sanislau, Sârmâsag, Samouta, Mare, Baia, Sprie et Bicsad.

15. *Yougoslavie—Grèce.*

POINT FRONTIÈRE	ZONE YOUGOSLAVE	ZONE GRECQUE
Kremenica/Armenochorion	Gares situées sur la ligne de Kremenica à Brailovo (inclus).	Gares situées sur les lignes de: Armenochorion à Florina. Armenochorion à Kozani. Armenochorion à Edessa (inclus).

LISTE B

PAYS DE TRANSIT QUI PEUVENT SEULS ÊTRE EMPRUNTÉS DANS LE TRAFIC MARCHANDISES INTERNATIONAL

Remarque préliminaire.

Les itinéraires par différents pays de transit indiqués dans cette liste pour chaque relation sont valables dans les deux sens (par exemple : Autriche—Bulgarie et Bulgarie—Autriche).

ALLEMAGNE

a) Deutsche Bundesbahn (D B).

Autriche.	Tchécoslovaquie. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie. France—Allemagne (DB) (seulement en trafic avec des gares de la Sarre). France—Suisse (seulement en trafic avec des gares de la Sarre)
Belgique.	Pays-Bas. Luxembourg. France. France—Luxembourg.
Bulgarie.	Autriche—Yougoslavie. Autriche—Hongrie—Yougoslavie. Autriche—Hongrie—Roumanie. Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie. Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie.
Grèce.	Autriche—Yougoslavie. Autriche—Hongrie—Yougoslavie. Autriche—Hongrie—Roumanie—Bulgarie. Suisse—Italie—Yougoslavie. Suisse—Autriche—Yougoslavie. Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie. Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie—Bulgarie.
Hongrie.	Autriche. Tchécoslovaquie. Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DR)—Pologne—Tchécoslovaquie. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie—Autriche.
Italie.	Autriche. Suisse. Autriche—Suisse. Autriche—Yougoslavie. France (seulement en trafic avec des gares de la Sarre). France—Suisse (seulement en trafic avec des gares de la Sarre)
Luxembourg.	France. Belgique. Pays-Bas—Belgique.
Pays-Bas.	Belgique. Luxembourg—Belgique. France—Luxembourg—Belgique. France—Belgique.
Pologne.	Tchécoslovaquie. Autriche—Tchécoslovaquie Allemagne (DR).
Portugal.	France—Espagne. Belgique—France—Espagne. Luxembourg—France—Espagne. Suisse—France—Espagne.
Roumanie.	Autriche—Yougoslavie. Autriche—Hongrie Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie.
Suisse	Autriche. France (seulement en trafic avec des gares de la Sarre).
Tchécoslovaquie.	Autriche. Allemagne (DR).
Turquie.	Autriche—Yougoslavie—Grèce. Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Autriche—Hongrie—Yougoslavie—Grèce. Autriche—Hongrie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Autriche—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce. Suisse—Autriche—Yougoslavie—Grèce. Suisse—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce.
Yougoslavie.	Autriche. Autriche—Hongrie. Tchécoslovaquie—Hongrie. Suisse—Italie. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie.

b) Deutsche Reichsbahn (D R).

Bulgarie	Tchécoslovaquie—Autriche—Hongrie—Roumanie. Tchécoslovaquie—Autriche—Hongrie—Yougoslavie. Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie. Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie.
Grèce	Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Turquie. Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie. Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie. Tchécoslovaquie—Autriche—Hongrie—Roumanie—Bulgarie. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Roumanie—Bulgarie.
Italie.	Allemagne (DB)—Suisse. Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Autriche—Suisse. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Tchécoslovaquie—Autriche. Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie
Luxembourg.	Allemagne (DB)—Belgique. Allemagne (DB)—France.
Turquie.	Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie—Grèce. Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie—Grèce. Tchécoslovaquie—Autriche—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce.
Yougoslavie.	Tchécoslovaquie—Autriche. Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DB)—Autriche.

AUTRICHE

Allemagne (DR).	Tchécoslovaquie. Allemagne (DB)
Bulgarie.	Yougoslavie. Hongrie—Yougoslavie. Hongrie—Roumanie
Grèce	Yougoslavie. Hongrie—Yougoslavie. Hongrie—Roumanie—Bulgarie.
Hongrie.	Yougoslavie. Tchécoslovaquie.
Pologne.	Tchécoslovaquie Hongrie—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie.
Portugal.	Allemagne (DB)—France—Espagne. Suisse—France—Espagne. Italie—France—Espagne.
Roumanie.	Hongrie Yougoslavie. Tchécoslovaquie—Hongrie
Tchécoslovaquie.	Allemagne (DB). Hongrie
Turquie	Yougoslavie—Grèce. Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce. Hongrie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce Hongrie—Yougoslavie—Grèce

BELGIQUE

Allemagne (DR).	Allemagne (DB). Luxembourg—Allemagne (DB)
Autriche.	Allemagne (DB). Allemagne (DB)—Suisse. Luxembourg—Allemagne (DB). Luxembourg—France—Allemagne (DB) Luxembourg—France—Suisse. France—Allemagne (DB). France—Suisse.
Bulgarie	Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Roumanie. Allemagne (DB)—Suisse—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB/DR—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie. Luxembourg — France—Suisse—Autriche—Yougoslavie.

Grèce.	Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Suisse—Autriche—Yougoslavie. Luxembourg — France—Suisse—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB / DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie—Bulgarie.
Hongrie.	Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB)—Autriche. Luxembourg—France—Suisse—Autriche.
Italie.	Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie Allemagne (DB)—Suisse. Luxembourg—France—Suisse. Luxembourg—France. France—Suisse. France.
Pologne.	Allemagne (DB/DR). Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie.
Portugal.	Luxembourg—France—Espagne. France—Espagne.
Roumanie	Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Luxembourg—France—Suisse—Autriche—Hongrie. France—Suisse—Autriche—Hongrie. France—Suisse—Autriche—Yougoslavie.
Tchécoslovaquie.	Allemagne (DB/DR). Allemagne (DB). Luxembourg—Allemagne (DB). Luxembourg—France—Allemagne (DB). Luxembourg—France—Suisse—Autriche.
Turquie.	Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Yougoslavie—Grèce Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce. Luxembourg—France—Suisse—Autriche — Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Luxembourg—France—Suisse—Autriche — Yougoslavie—Grèce.
Yougoslavie.	Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Suisse—Autriche. Luxembourg—France—Allemagne (DB)—Autriche. Luxembourg—France—Suisse—Autriche. France—Allemagne (DB)—Autriche. France—Suisse—Autriche.

Bulgarie

Grèce.	Yougoslavie. Turquie.
Turquie.	Grèce.

Espagne

Allemagne (DB).	France. France—Belgique. France—Luxembourg. France—Suisse
Autriche	France—Allemagne (DB). France—Suisse. France—Italie.
Belgique.	France. France—Luxembourg
Bulgarie.	France—Italie—Yougoslavie.
Hongrie.	France—Allemagne (DB)—Autriche. France—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. France—Suisse—Autriche. France—Italie—Autriche. France—Italie—Yougoslavie.
Italie.	France.
Luxembourg.	France.
Pologne.	France—Allemagne (DB/DR). France—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. France—Italie—Autriche—Tchécoslovaquie. France—Suisse—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. France—Suisse—Autriche—Tchécoslovaquie.
Roumanie.	France—Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. France — Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie. France—Suisse—Autriche—Hongrie. France—Italie—Autriche—Hongrie. France—Italie—Yougoslavie
Pays-Bas.	France—Belgique. France—Luxembourg—Belgique.
Suisse.	France.
Tchécoslovaquie.	France—Allemagne (DB). France—Italie—Autriche. France—Suisse—Allemagne (DB) France—Suisse—Autriche.
Yougoslavie.	France—Italie

France

Allemagne (DB).	Belgique—Pays-Bas. Belgique. Luxembourg—Belgique. Luxembourg—Belgique—Pays-Bas. Luxembourg. Suisse. Suisse—Autriche.
Allemagne (DR).	Belgique—Allemagne (DB). Allemagne (DB). Suisse—Allemagne (DB). Luxembourg—Allemagne (DB).
Autriche.	Allemagne (DB). Suisse. Italie.
Belgique.	Luxembourg.
Bulgarie.	Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie. Allemagne (DB/DR) — Tchécoslovaquie — Hongrie—Roumanie. Suisse—Autriche—Yougoslavie. Suisse—Italie—Yougoslavie. Suisse—Autriche—Hongrie—Roumanie. Italie—Yougoslavie.
Grèce.	Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Suisse—Autriche—Yougoslavie. Italie—Yougoslavie.
Hongrie.	Allemagne DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie Suisse—Autriche. Italie—Autriche. Italie—Yougoslavie.
Italie.	Suisse. Suisse—Autriche (seulement pour le transport des fruits frais entre les gares de la région de Trentino-Alto-Adige et la zone française constituée par les gares situées sur les lignes suivantes et au Nord de ces lignes: Dieppe, Serqueux, Amiens, Tergnier, Laon, Reims, Châlons-sur-Marne, Vitry-le-François, Bar-le-Duc, Toul, Epinal, Lurs, Belfort, Mulhouse et Bâle).
Luxembourg.	Belgique.
Pays-Bas.	Belgique. Luxembourg—Belgique. Allemagne (DB).
Pologne.	Belgique—Allemagne (DB/DR). Belgique—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB/DR). Suisse—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Suisse—Autriche—Tchécoslovaquie.
Portugal.	Espagne.
Roumanie.	Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Suisse—Autriche—Hongrie. Italie—Yougoslavie.
Suisse.	Italie (seulement en trafic au départ ou à l'arrivée des gares situées sur la ligne de Toulon [inclus] à Vintimille).
Tchécoslovaquie.	Allemagne (DB). Allemagne (DB/DR). Belgique—Allemagne (DB). Belgique—Allemagne (DB/DR). Suisse—Autriche. Suisse—Allemagne (DB).
Turquie.	Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Yougoslavie—Grèce. Suisse—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Suisse—Italie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Suisse—Autriche—Yougoslavie—Grèce. Suisse—Autriche—Hongrie—Yougoslavie—Grèce. Suisse—Italie—Yougoslavie—Grèce. Italie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Italie—Yougoslavie—Grèce.
Yougoslavie.	Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Suisse—Autriche. Suisse—Italie. Italie.

GRANDE-BRETAGNE

Allemagne (DB).	Pays-Bas. Belgique. Belgique—Luxembourg. Belgique—Luxembourg—France. France.
Allemagne (DR).	Pays-Bas—Allemagne (DB). Belgique—Allemagne (DB). France—Allemagne (DB).
Autriche.	Pays-Bas—Allemagne (DB). Pays - Bas—Belgique—Luxembourg—France—Allemagne (DB). Pays-Bas—Belgique—Luxembourg—France—Suisse. Belgique—Allemagne (DB). Belgique—Luxembourg—France—Allemagne (DB). Belgique—Luxembourg—France—Suisse. France—Allemagne (DB). France—Suisse.
Belgique.	France. Pays-Bas.
Bulgarie.	Pays-Bas—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Pays-Bas—Allemagne (DB) — Autriche—Hongrie—Roumanie. Pays-Bas—Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie. Belgique—Allemagne (DB) — Autriche—Hongrie — Roumanie. Belgique—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Belgique—Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie. Belgique—Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie. Belgique—Luxembourg—France — Allemagne (DB) —Autriche—Yougoslavie. Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Autriche —Yougoslavie. Belgique—Luxembourg—France — Suisse—Italie — Yougoslavie. Belgique—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie. France—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. France—Suisse—Autriche—Yougoslavie. France—Suisse—Italie—Yougoslavie.
Espagne.	Belgique—France. France.
France.	Pays-Bas—Belgique—Luxembourg. Pays-Bas—Belgique. Belgique—Luxembourg. Belgique.
Grèce.	Pays-Bas—Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Yougoslavie. Pays-Bas—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Pays-Bas—Belgique—Luxembourg—France—Suisse —Autriche—Yougoslavie. Pays-Bas—Belgique—Luxembourg—France—Suisse Italie—Yougoslavie. Belgique—Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Yougoslavie. Belgique—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Autriche —Yougoslavie. Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Italie—Yougoslavie. France—Allemagne (DB) — Autriche — Hongrie — Yougoslavie. France—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. France—Suisse—Autriche—Yougoslavie. France—Suisse—Italie—Yougoslavie. France—Italie—Yougoslavie.
Hongrie.	Pays-Bas—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Pays-Bas—Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie. Pays-Bas—Allemagne (DB)—Autriche. Pays-Bas—Belgique—Luxembourg—France —Suisse —Autriche. Belgique—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Belgique—Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie. Belgique—Allemagne (DB)—Autriche. Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Autriche. France—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. France—Allemagne (DB)—Autriche. France—Suisse—Autriche.
Italie.	Pays-Bas—Allemagne (DB)—Autriche. Pays-Bas—Allemagne (DB)—Suisse. Pays-Bas—Belgique—Luxembourg—France—Suisse. Pays-Bas—Belgique—France. Pays-Bas—Belgique—France—Suisse. Pays-Bas—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Belgique—Allemagne (DB)—Autriche. Belgique—Allemagne (DB)—Suisse. Belgique—Luxembourg—France—Suisse. Belgique—France—Suisse. Belgique—France.
Italie.	Belgique—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. France. France—Suisse. France—Allemagne (DB)—Autriche. France — Suisse — Autriche. } Seulement pour le transport des pommes fraîches en provenance de l'Italie (gares situées sur la ligne Brennero—Verona — Bologna — Rimini et à l'Est de celle-ci, ainsi que sur la ligne Malles Venosta—Bolzano) à destination de la Grande-Bretagne. Belgique — Luxembourg — France — Suisse — Autriche. } Seulement pour le transport des pommes fraîches en provenance de l'Italie (gares situées sur la ligne Brennero—Verona — Bologna — Rimini et à l'Est de celle-ci, ainsi que sur la ligne Malles Venosta—Bolzano) à destination de la Grande-Bretagne. Belgique — Allemagne (DB) — Suisse — Autriche. } Seulement pour le transport des pommes fraîches en provenance de l'Italie (gares situées sur la ligne Brennero—Verona — Bologna — Rimini et à l'Est de celle-ci, ainsi que sur la ligne Malles Venosta—Bolzano) à destination de la Grande-Bretagne. Pays-Bas — Belgique — Luxembourg — France —Suisse—Autriche. } Seulement pour le transport des pommes fraîches en provenance de l'Italie (gares situées sur la ligne Brennero—Verona — Bologna — Rimini et à l'Est de celle-ci, ainsi que sur la ligne Malles Venosta—Bolzano) à destination de la Grande-Bretagne. Pays-Bas — Allemagne (DB) — Suisse — Autriche. } Seulement pour le transport des pommes fraîches en provenance de l'Italie (gares situées sur la ligne Brennero—Verona — Bologna — Rimini et à l'Est de celle-ci, ainsi que sur la ligne Malles Venosta—Bolzano) à destination de la Grande-Bretagne.
Luxembourg.	Pays-Bas—Belgique. Belgique France.
Pays-Bas.	Belgique. France—Belgique.
Danemark.	Pays-Bas—Allemagne (DB). Pays—Bas—Allemagne (DB/DR). Belgique—Allemagne (DB). Belgique—Allemagne (DB/DR). France—Belgique—Allemagne (DB).
Finlande.	Pays-Bas—Allemagne (DB)—Danemark—Suède. Pays-Bas—Allemagne (DB/DR)—Danemark—Suède. Pays-Bas—Allemagne (DB/DR)—Suède. Belgique—Allemagne (DB)—Danemark—Suède. Belgique—Allemagne (DB/DR)—Danemark—Suède. Belgique—Allemagne (DB/DR)—Suède. France—Belgique—Allemagne (DB/DR)—Suède.
Norvège.	Pays-Bas—Allemagne (DB)—Danemark—Suède. Pays-Bas—Allemagne (DB/DR)—Danemark—Suède. Pays-Bas—Allemagne (DB/DR)—Suède. Belgique—Allemagne (DB)—Danemark—Suède. Belgique—Allemagne (DB/DR)—Danemark—Suède. Belgique—Allemagne (DB/DR)—Suède. France—Belgique—Allemagne (DB/DR)—Suède.
Suède.	Pays-Bas—Allemagne (DB)—Danemark. Pays-Bas—Allemagne (DB/DR)—Danemark. Pays-Bas—Allemagne (DB/DR). Belgique—Allemagne (DB)—Danemark. Belgique—Allemagne (DB/DR)—Danemark. Belgique—Allemagne (DB/DR). France—Belgique—Allemagne (DB/DR).
Pologne.	Pays-Bas—Allemagne (DB/DR). Pays-Bas—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Belgique—Allemagne (DB/DR). Belgique—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. France—Belgique—Allemagne (DB/DR).
Portugal.	Belgique—France—Espagne. France—Espagne.
Roumanie.	Pays-Bas—Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Pays-Bas—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Pays-Bas—Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Pays-Bas—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Pays-Bas — Belgique — Luxembourg — France — Suisse—Autriche—Yougoslavie. Belgique—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Belgique—Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Belgique—Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Belgique—Luxembourg—France—Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Belgique — Luxembourg — France — Suisse — Autriche—Yougoslavie. Belgique—Luxembourg—France — Suisse — Italie—Yougoslavie. Belgique—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. France—Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. France—Suisse—Autriche—Yougoslavie. France—Suisse—Italie—Yougoslavie. France—Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie—Hongrie. France—Allemagne (DB/DR) — Tchécoslovaquie — Hongrie. France—Italie—Yougoslavie.
Suisse.	Pays-Bas—Allemagne (DB). Pays-Bas—Belgique—Luxembourg—France Belgique—Allemagne (DB). Belgique—Luxembourg—France. France.
Tchécoslovaquie.	Pays-Bas—Allemagne (DB). Pays-Bas—Allemagne (DB/DR). Belgique—Allemagne (DB). Belgique—Allemagne (DB/DR). France—Allemagne (DB). France—Allemagne (DB)—Autriche.

Turquie.	Pays-Bas — Allemagne (DB) — Autriche —Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Pays-Bas — Allemagne (DB) — Autriche —Yougoslavie—Grèce. Pays-Bas—Belgique—Luxembourg—France — Suisse —Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Pays-Bas—Belgique—Luxembourg—France — Suisse —Italie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Pays-Bas—Belgique—Luxembourg — France — Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Belgique—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie —Bulgarie—Grèce. Belgique—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie —Grèce. Belgique—Luxembourg—France—Suisse —Autriche —Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Belgique—Luxembourg—France — Suisse — Italie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Belgique—Luxembourg—France—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. France—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. France—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Grèce. France—Suisse—Autriche —Yougoslavie — Bulgarie —Grèce. France—Suisse—Autriche—Yougoslavie—Grèce. France—Suisse — Italie —Yougoslavie — Bulgarie — Grèce.
Yougoslavie.	Pays-Bas—Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Pays-Bas—Allemagne (DB)—Autriche. Pays-Bas—Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Pays-Bas—Belgique—Luxembourg—France— Suisse —Autriche. Pays-Bas—Belgique—Luxembourg—France— Suisse —Italie. Belgique—Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Belgique—Allemagne (DB)—Autriche. Belgique—Allemagne (DB/DR) —Tchécoslovaquie—Hongrie. Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Autriche. Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Italie. France—Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. France—Allemagne (DB)—Autriche. France—Suisse—Autriche. France—Suisse—Italie. France—Italie.

Hongrie

Bulgarie.	Yougoslavie.
Grèce.	Roumanie—Bulgarie—Turquie. Yougoslavie—Bulgarie—Turquie. Yougoslavie.
Turquie.	Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Yougoslavie—Grèce. Roumanie—Bulgarie—Grèce.

Italie

Autriche.	Suisse. Yougoslavie.
Bulgarie.	Yougoslavie. Autriche—Hongrie—Roumanie.
Grèce.	Yougoslavie.
Hongrie.	Autriche—Tchécoslovaquie. Autriche. Yougoslavie. Yougoslavie—Autriche.
Pologne.	Suisse—Allemagne (DB/DR). Suisse—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Autriche—Allemagne (DB/DR). Autriche—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Autriche—Tchécoslovaquie. Yougoslavie—Autriche—Tchécoslovaquie. Yougoslavie—Hongrie—Tchécoslovaquie.
Portugal.	France—Espagne.
Roumanie.	Autriche—Hongrie. Yougoslavie. Yougoslavie—Hongrie.
Tchécoslovaquie.	Suisse—Allemagne (DB). Suisse—Autriche—Allemagne (DB). Autriche. Autriche—Allemagne (DB). Autriche—Hongrie. Yougoslavie—Autriche. Yougoslavie—Hongrie.
Turquie.	Yougoslavie—Grèce. Yougoslavie—Bulgarie—Grèce.

Luxembourg

Autriche.	Allemagne (DB). France—Allemagne (DB). France—Suisse.
Bulgarie.	Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Roumanie. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie. Allemagne (DB/DR) —Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie. France—Suisse—Autriche—Yougoslavie. France—Suisse—Autriche—Hongrie—Roumanie.
Grèce.	Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Yougoslavie. France—Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie.
Hongrie.	Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie. France—Suisse—Autriche.
Italie.	France. France—Suisse. France—Suisse—Autriche. Allemagne (DB)—Suisse. Allemagne (DB)—Autriche.
Pologne.	Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB/DR). France—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie.
Portugal.	France—Espagne.
Roumanie.	Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie. France—Suisse—Autriche—Hongrie. France—Suisse—Autriche—Yougoslavie.
Tchécoslovaquie.	Allemagne (DB). Allemagne (DB)—Autriche. France—Allemagne (DB). France—Suisse—Autriche.
Turquie.	Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie —Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce. France—Suisse—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie —Grèce. France—Suisse—Autriche—Yougoslavie—Grèce.
Yougoslavie.	Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. France—Allemagne—(DB)—Autriche. France—Suisse—Autriche. France—Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. France—Suisse—Italie.

Pays-Bas

Allemagne (DR).	Allemagne (DB).
Autriche.	Allemagne (DB). Allemagne (DB)—Suisse. Belgique—Luxembourg—France—Suisse.
Bulgarie.	Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Roumanie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie. Allemagne (DB)—Suisse—Autriche—Yougoslavie. Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Autriche —Yougoslavie.
Grèce.	Belgique—France—Suisse—Autriche—Yougoslavie. Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Autriche —Yougoslavie. Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Italie—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Suisse—Autriche—Yougoslavie.
Hongrie.	Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Autriche. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Suisse—Autriche. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie.
Italie.	Belgique—France. Belgique—Luxembourg—France. Belgique—France—Suisse. Belgique—Luxembourg—France—Suisse. Allemagne (DB)—Suisse. Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie.
Luxembourg.	Belgique. Allemagne (DB).

Pologne.	Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB/DR).
Portugal.	Belgique—France—Espagne. Belgique—Luxembourg—France—Espagne.
Roumanie.	Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Allemagne (DB)—Suisse—Autriche—Hongrie. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Autriche—Hongrie.
Tchécoslovaquie.	Allemagne (DB). Allemagne (DB/DR).
Turquie.	Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce.
Yougoslavie.	Belgique—France—Suisse—Autriche. Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Autriche. Belgique—Luxembourg—France—Suisse—Italie. Belgique—Luxembourg—France—Allemagne (DB)—Autriche. Belgique—Luxembourg—France—Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Suisse—Autriche. Allemagne (DB)—Suisse—Italie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Allemagne (DB)—Suisse—Autriche—Hongrie.

Pays nordiques

Remarques. — Dans les relations des pays nordiques entre eux, de même que dans les relations indiquées ci-après, il n'existe pas de restriction dans la désignation d'un pays nordique comme pays de transit.

Autriche.	Allemagne (DB). Allemagne (DR/DB). Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DR/DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DR)—Pologne—Tchécoslovaquie.
Belgique.	Allemagne (DB). Allemagne (DR/DB). Allemagne (DB)—Pays-Bas. Allemagne (DR/DB)—Pays-Bas.
Bulgarie.	Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DR/DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DR/DB) — Autriche — Hongrie — Roumanie. Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie — Autriche — Yougoslavie. Allemagne (DB/DR) — Tchécoslovaquie — Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DR) — Tchécoslovaquie — Autriche — Yougoslavie. Allemagne (DR/DB) — Tchécoslovaquie — Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DR/DB) — Tchécoslovaquie — Hongrie—Roumanie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Yougoslavie. Allemagne (DR/DB) — Autriche — Hongrie — Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Roumanie. Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie — Hongrie — Roumanie. Allemagne (DB/DR) — Tchécoslovaquie — Hongrie—Roumanie. Allemagne (DR) — Tchécoslovaquie — Hongrie — Roumanie. Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie — Hongrie — Yougoslavie. Allemagne (DB/DR) — Tchécoslovaquie — Hongrie—Yougoslavie. Allemagne (DR) — Tchécoslovaquie — Hongrie — Yougoslavie. Allemagne (DR/DB) — Tchécoslovaquie — Hongrie—Yougoslavie. Allemagne (DR) — Pologne — Tchécoslovaquie — Hongrie—Yougoslavie. Allemagne (DR) — Pologne — Tchécoslovaquie — Hongrie—Roumanie.
Espagne.	Allemagne (DB)—France. Allemagne (DR/DB)—France. Allemagne (DB)—Belgique—France. Allemagne (DR/DB)—Belgique—France. Allemagne (DB)—Suisse—France. Allemagne (DR/DB)—Suisse—France.
France.	Allemagne (DB). Allemagne (DR/DB). Allemagne (DB)—Belgique. Allemagne (DR/DB)—Belgique. Allemagne (DB)—Suisse. Allemagne (DR/DB)—Suisse. Allemagne (DB)—Pays-Bas—Belgique. Allemagne (DR/DB)—Pays-Bas—Belgique.
Grèce.	Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DR/DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB) — Autriche — Hongrie — Roumanie—Bulgarie. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB/DR) — Tchécoslovaquie — Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DR/DB) — Tchécoslovaquie — Autriche Yougoslavie. Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie — Hongrie — Yougoslavie. Allemagne (DB/DR) — Tchécoslovaquie — Hongrie—Yougoslavie. Allemagne (DB/DR) — Tchécoslovaquie — Hongrie—Roumanie—Bulgarie. Allemagne (DR) — Tchécoslovaquie — Hongrie — Yougoslavie. Allemagne (DR/DB) — Tchécoslovaquie — Hongrie—Yougoslavie. Allemagne (DR) —Pologne—Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie. Allemagne (DR) —Pologne—Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Turquie.
Hongrie.	Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DR/DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DR/DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DR/DB)—Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DR)—Pologne—Tchécoslovaquie.
Italie.	Allemagne (DB)—Suisse. Allemagne (DR/DB)—Suisse. Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DR/DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DR/DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DR/DB)—Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie — Autriche — Yougoslavie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DR) — Tchécoslovaquie — Autriche — Yougoslavie. Allemagne (DR/DB)—Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie.
Luxembourg.	Allemagne (DB). Allemagne (DR/DB). Allemagne (DB)—Belgique. Allemagne (DR/DB)—Belgique.
Pays-Bas.	Allemagne (DB). Allemagne (DR/DB).
Pologne.	Allemagne (DB/DR). Allemagne (DR).
Portugal.	Allemagne (DB)—France—Espagne. Allemagne (DR/DB)—France—Espagne. Allemagne (DB)—Belgique—France—Espagne. Allemagne (DR/DB)—Belgique—France—Espagne. Allemagne (DB)—Suisse—France—Espagne. Allemagne (DR/DB)—Suisse—France—Espagne.
Roumanie.	Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Allemagne (DR/DB)—Autriche—Hongrie. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DR/DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie — Autriche — Yougoslavie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DR) — Tchécoslovaquie — Autriche — Yougoslavie. Allemagne (DR/DB)—Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DR/DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie — Autriche — Hongrie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Autriche—Hongrie. Allemagne (DR) — Tchécoslovaquie — Autriche — Hongrie. Allemagne (DR/DB)—Tchécoslovaquie—Autriche—Hongrie. Allemagne (DR) — Pologne — Tchécoslovaquie — Hongrie.

Suisse.	Allemagne (DB). Allemagne (DR/DB). Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DR/DB)—Autriche.
Tchécoslovaquie.	Allemagne (DB). Allemagne (DB/DR). Allemagne (DR). Allemagne (DR/DB) Allemagne (DB/DR)—Pologne. Allemagne (DR)—Pologne.
Turquie.	Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie — Autriche — Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne DR) — Tchécoslovaquie — Autriche — Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DR/DB)—Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie — Autriche — Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DR) — Tchécoslovaquie — Autriche — Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DR/DB)—Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie — Hongrie — Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB/DR) — Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DR) — Tchécoslovaquie — Hongrie — Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DR/DB) — Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie — Hongrie — Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DB/DR) — Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DR) — Tchécoslovaquie — Hongrie — Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DR/DB) — Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie — Hongrie — Roumanie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB/DR) — Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DR) — Tchécoslovaquie — Hongrie — Roumanie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DR/DB) — Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB) — Autriche — Hongrie — Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DR/DB) — Autriche—Hongrie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB) — Autriche — Hongrie — Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DR/DB) — Autriche—Hongrie—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DB) — Autriche — Yougoslavie — Bulgarie—Grèce. Allemagne (DR/DB)—Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DR/DB) — Autriche — Yougoslavie — Grèce. Allemagne (DR) — Pologne — Tchécoslovaquie — Hongrie—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DR) — Pologne — Tchécoslovaquie — Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce.
Yougoslavie.	Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DR/DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Autriche—Italie. Allemagne (DR/DB)—Autriche—Italie. Allemagne (DB)—Suisse—Italie. Allemagne (DR/DB)—Suisse—Italie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie. Allemagne (DR/DB)—Autriche—Hongrie. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DR/DB)—Tchécoslovaquie—Autriche. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DB/DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DR)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DR/DB)—Tchécoslovaquie—Hongrie. Allemagne (DR) — Pologne — Tchécoslovaquie — Hongrie.

Pologne

Bulgarie.	Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie.
Hongrie.	Tchécoslovaquie—Autriche.
Grèce.	Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie — Bulgarie—Turquie. Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie. Tchécoslovaquie—Autriche—Hongrie—Yougoslavie. Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie.
Turquie.	Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie — Bulgarie—Grèce. Tchécoslovaquie—Hongrie—Yougoslavie—Grèce. Tchécoslovaquie—Hongrie—Roumanie — Bulgarie—Grèce. Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie— Bulgarie—Grèce. Tchécoslovaquie—Autriche—Yougoslavie—Grèce.

Portugal

Bulgarie.	Espagne—France—Italie—Yougoslavie.
Hongrie.	Espagne—France—Allemagne (DB)—Autriche. Espagne—France—Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie. Espagne—France—Suisse—Autriche. Espagne—France—Italie—Autriche. Espagne—France—Italie—Yougoslavie.
Pologne.	Espagne—France—Allemagne (DB/DR). Espagne—France—Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie. Espagne—France—Italie—Autriche — Tchécoslovaquie. Espagne—France—Suisse—Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie. Espagne—France—Suisse—Autriche — Tchécoslovaquie.
Roumanie.	Espagne—France—Allemagne (DB) — Autriche — Hongrie. Espagne—France—Allemagne (DB) — Tchécoslovaquie—Hongrie. Espagne—France—Suisse—Autriche—Hongrie. Espagne—France—Italie—Autriche—Hongrie. Espagne—France—Italie—Yougoslavie.
Tchécoslovaquie.	Espagne—France—Allemagne (DB). Espagne—France—Italie—Autriche. Espagne—France—Suisse—Allemagne (DB). Espagne—France—Suisse—Autriche.
Yougoslavie.	Espagne—France—Italie.

Roumanie

Grèce.	Bulgarie—Turquie. Yougoslavie.
Turquie.	Bulgarie—Grèce.

Suisse

Allemagne (DR).	Allemagne (DB). Autriche—Allemagne (DB). Autriche—Tchécoslovaquie.
Autriche.	Allemagne (DB). Autriche—Allemagne (DB).
Belgique.	Allemagne (DB). France. France—Luxembourg.
Bulgarie.	Autriche—Yougoslavie. Autriche—Hongrie—Roumanie. Italie—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie—Roumanie.
Grèce.	Autriche—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie. Italie—Yougoslavie.
Hongrie.	Autriche. Autriche—Yougoslavie. Autriche—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Autriche—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB)—Autriche. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB)—Autriche—Tchécoslovaquie. Italie—Autriche. Italie—Yougoslavie.
Italie.	Autriche.
Luxembourg.	Allemagne (DB). France.
Pays-Bas.	Allemagne (DB). France—Belgique. France—Luxembourg—Belgique.
Portugal.	France—Espagne.
Pologne.	Autriche—Tchécoslovaquie. Autriche—Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Autriche—Allemagne (DB/DR). Autriche—Allemagne (DB)—Autriche—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB)—Tchécoslovaquie. Allemagne (DB/DR). Allemagne (DB)—Autriche—Tchécoslovaquie.

Roumanie.	Autriche—Hongrie. Autriche—Yougoslavie. Italie—Yougoslavie. Allemagne (DB)—Autriche—Hongrie.
Tchécoslovaquie.	Autriche. Autriche—Allemagne (DB). Allemagne (DB). Allemagne (DB)—Autriche.
Turquie.	Autriche—Yougoslavie—Grèce. Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Autriche—Hongrie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Autriche—Hongrie—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DB) — Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB)—Autriche—Yougoslavie—Grèce. Allemagne (DB) — Autriche—Hongrie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Allemagne (DB) — Autriche—Hongrie—Yougoslavie—Grèce. Italie—Yougoslavie—Grèce. Italie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce.
Yougoslavie.	Autriche. Italie. Allemagne (DB)—Autriche.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Bulgarie.	Autriche—Yougoslavie. Hongrie—Yougoslavie.
Grèce.	Autriche—Yougoslavie. Hongrie—Yougoslavie. Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Turquie.
Hongrie.	Autriche.
Roumanie.	Autriche—Yougoslavie.
Turquie.	Autriche—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Autriche—Yougoslavie—Grèce. Hongrie—Yougoslavie—Bulgarie—Grèce. Hongrie—Yougoslavie—Grèce. Hongrie—Roumanie—Bulgarie—Grèce.
Yougoslavie.	Autriche. Hongrie. Autriche—Hongrie.

YOUGOSLAVIE

Autriche.	Hongrie.
Hongrie.	Autriche.
Pologne.	Autriche—Tchécoslovaquie. Hongrie—Tchécoslovaquie.
Turquie.	Bulgarie—Grèce. Grèce.

(*Paris, le 23 février 1961.*)

2° Prorogation de conventions tarifaires concernant des taxes convenues.

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 14 juin 1962 la convention tarifaire qu'elle a conclue avec la Société nationale des pétroles d'Aquitaine pour le transport de soufre.

(*Paris, le 21 février 1961.*)

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 14 avril 1962 la convention tarifaire qu'elle a conclue avec les établissements Conchon-Quinette.

(*Paris, le 23 février 1961.*)

3° Avis.

En application de la loi n° 60-760 du 30 juillet 1960, la Société nationale des chemins de fer français a présenté le 12 janvier 1961 une proposition tendant à la création d'un chapitre 7, Cartes de réduction pour économiquement faibles, au titre III des « tarifs de la banlieue de Paris ». (*Journal officiel* du 17 janvier 1961.)

Homologation accordée, à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, qu'elle pourra faire ultérieurement l'objet d'une revision sur nouvelle décision du syndicat des transports parisiens.

4° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

Décisions mettant opposition à l'application des tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir (Veto).

21 *février* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 26 janvier 1961 tendant à substituer la section de ligne de Châteaulin à Camaret à celle de Carhaix à Camaret figurant au nota du chapitre 3, paragraphe XIV, du tarif n° 11. (*Journal officiel* du 31 janvier 1961.)

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels
HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse.	PAYS	DEVISES	PARITE	COURS LIMITES (1)		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 27 février 1961.	
4,90025	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,9005	4,9000
4,9775	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,9735	4,9690
2,308	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	.....	.....
39,27	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
117,490	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	117,549	115,840	119,280	117,520	117,470
18,808	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	18,813	18,798
9,8025	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8015	9,7910
70,895	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	70,865	70,815
13,7080	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,7000	13,6920
7,8745	Italie	1.000 lires.	7,89296	7,78395	8,01610	7,8735	7,8670
68,400	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	68,425	68,375
129,160	Pays-Bas	100 florins.	129,9226	127,9375	131,9360	129,070	129,005
17,060	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,060	17,040
94,765	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	94,790	94,730
113,165	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,020	112,960
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.
Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1 014 00 Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CHAMBRE DE COMMERCE DE DIEPPE

Établissement public régi par la loi du 9 avril 1898

2, BOULEVARD DE LA LIBERATION, DIEPPE

Obligations 6 0/0 1955 *de* 100 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 555 obligations sorties au sixième tirage d'amortissement effectué le 13 février 1961;

2° Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
1.393 à 1.947	1er mai 1957	8.944 à 8.968	1er mai 1960
5.938 à 6.492	1er mai 1961	8.969 à 9.523	1er mai 1959
8.160 à 8.715	1er mai 1958	9.524 à 10.000	1er mai 1960

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PETROLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 383.817.000 NOUVEAUX FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE MICHEL-ANGE, PARIS (16e)

Registre du commerce: Seine 54-B 5118.

Obligations 5 0/0 mars 1960 de 200 NF nominal.

Echéance du 15 mars 1961.

Premier tirage effectué le 31 janvier 1961 pour amortissement de 20.628 obligations.

NUMÉROS EXTRÊMES	ANNÉE DE REMBOURSEMENT
923.547 à 944.229	1961

Coupon n° 2 attaché (échéance 15 mars 1962).

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du tirage.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées à raison de 240 NF dans tous les sièges, succursales ou agences:

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e);
De la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e);
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e);
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e);
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e);
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e);
Du Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e);
De MM. Lazard frères et Ce, banquiers, 5, rue Pillet-Will, Paris (9e).

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 28 *avril* 1960.)

L'AIR LIQUIDE

Société anonyme pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges-Claude

AU CAPITAL DE 81.254.600 NF

SIÈGE SOCIAL: 75, QUAI D'ORSAY, PARIS (7e)

R. C.: Seine n° 55-B 9628.

Obligations de 100 NF (10.000 F) 6 0/0 1952.

Neuvième tirage au sort, effectué le 10 *février* 1961, *de* 2.778 *obligations formant la totalité de l'annuité à amortir le* 27 *mars* 1961.

LISTE NUMERIQUE

des séries contenant les obligations 6 0/0 1952:

Désignées lors du neuvième tirage au sort et remboursables à compter du 27 mars 1961, jouissance coupon n° 10 attaché;
Désignées au cours des tirages précédents et parmi lesquelles un certain nombre de titres n'a pas encore été présenté au remboursement;
Frappées d'opposition.

Les obligations amorties par tirage au sort sont remboursables à 110 0/0, soit 110 NF (11.000 F): au siège social, 75, quai d'Orsay, à Paris (7e); chez MM. Vernes et Ce, banquiers à Paris, 29, rue Taitbout; chez MM. Saint-Olive et Ce, banquiers à Lyon, 13, rue de la République, ainsi que dans tous les sièges, succursales et agences en France et en Algérie:

Du Crédit lyonnais;
Du Comptoir national d'escompte de Paris;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
De la Banque de Paris et des Pays-Bas;
De la Compagnie algérienne de crédit et de banque;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique);
De la Banque de l'Union parisienne;
Du Crédit commercial de France;
Du Crédit industriel et commercial;
Du Crédit du Nord;
De la Banque de l'Indochine.

Obligations de 100 NF (10.000 F) 6 0/0 1952 remboursables.

AMORTISSEMENT		NUMÉROS EXTRÊMES des séries.	COUPON attaché.
Quantième.	Année.		
9	1961	1.104 à 2.572	10
6	1958	2.573 à 4.629	7
5	1957	4.630 à 4.927	6
4	1956	4.928 à 5.947	5
2	1954	5.948 à 8.164	3
4	1956	8.165 à 9.366	5
5	1957	9.367 à 11.330	6
6	1958	11.331 à 11.533	7
7	1959	11.534 à 13.904	8
8	1960	13.905 à 16.887	9
9	1961	16.888 à 18.594	10
3	1955	39.963 à 42.233	4
1	1953	43.745 à 45.886	2

Oppositions. — Les 10 obligations n°s 25.072 à 25.081 sont frappées d'opposition.

ETABLISSEMENTS NOZAL

Société anonyme au capital de 9.600.000 NF

Siège social : 9, quai de Passy, PARIS (16e)

Registre du commerce : Seine n° 55-B 10797.

Obligations 4 % 1944 de 50 NF.

Dix-septième amortissement du 1er avril 1961.

Usant de la faculté qu'ils se sont réservée lors de l'émission, les Etablissements Nozal ont procédé au rachat en Bourse des 150 obligations à amortir le 1er avril 1961.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les précédents amortissements ont été réalisés également par voie de rachats.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, rue des Capucines, PARIS (1er)

TIRAGE DU 23 JANVIER 1961

Obligations communales 6 0/0 février 1953.

Code valeur n° 223068.

64.500 obligations ont été appelées au remboursement, dont 307 par un lot et 64.193 au pair.

A. — *Obligations remboursables par un lot.*

L'obligation n° 587.232 sera remboursée par **200.000** NF.

L'obligation n° 217.255 sera remboursée par **50.000** NF.

Les 5 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **10.000** NF :

44.011 283.761 394.682 418.896 737.335

Les 100 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **1.000** NF :

77.558	104.758	224.958	563.158	682.358	826.958
77.658	104.858	376.558	563.258	682.458	874.558
77.758	104.958	376.658	563.358	757.058	874.658
77.858	134.058	376.758	563.458	757.158	874.758
77.958	134.158	376.858	598.558	757.258	874.858
79.558	134.258	376.958	598.658	757.358	874.958
79.658	134.358	504.558	598.758	757.458	880.058
79.758	134.458	504.658	598.858	790.058	880.158
79.858	183.558	504.758	598.958	790.158	880.258
79.958	183.658	504.858	647.058	790.258	880.358
101.558	183.758	504.958	647.158	790.358	880.458
101.658	183.858	554.058	647.258	790.458	985.058
101.758	183.958	554.158	647.358	826.558	985.158
101.858	224.558	554.258	647.458	826.658	985.258
101.958	224.658	554.358	682.058	826.758	985.358
104.558	224.758	554.458	682.158	826.858	985.458
104.658	224.858	563.058	682.258		

Les 200 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **500** NF :

45.587	245.487	379.387	528.687	749.487	870.787
45.687	276.087	379.487	528.787	771.087	870.887
45.787	276.187	392.087	528.887	771.187	870.987
45.887	276.287	392.187	528.987	771.287	877.587
45.987	276.387	392.287	556.087	771.387	877.687
171.587	276.487	392.387	556.187	771.487	877.787
171.687	279.087	392.487	556.287	779.087	877.887
171.787	279.187	449.087	556.387	779.187	877.987
171.887	279.287	449.187	556.487	779.287	885.087
171.987	279.387	449.287	584.087	779.387	885.187
172.587	279.487	449.387	584.187	779.487	885.287
172.687	289.087	449.487	584.287	782.087	885.387
172.787	289.187	484.087	584.387	782.187	885.487
172.887	289.287	484.187	584.487	782.287	890.087
172.987	289.387	484.287	593.087	782.387	890.187
176.587	289.487	484.387	593.187	782.487	890.287
176.687	304.087	484.487	593.287	793.087	890.387
176.787	304.187	492.087	593.387	793.187	890.487
176.887	304.287	492.187	593.487	793.287	947.087
176.987	304.387	492.287	599.087	793.387	947.187
233.087	304.487	492.387	599.187	793.487	947.287
233.187	323.587	492.487	599.287	815.087	947.387
233.287	323.687	505.587	599.387	815.187	947.487
233.387	323.787	505.687	599.487	815.287	990.087
233.487	323.887	505.787	741.087	815.387	990.187
237.587	323.987	505.887	741.187	815.487	990.287
237.687	341.587	505.987	741.287	849.087	990.387
237.787	341.687	519.087	741.387	849.187	990.487
237.887	341.787	519.187	741.487	849.287	992.087
237.987	341.887	519.287	749.087	849.387	992.187
245.087	341.987	519.387	749.187	849.487	992.287
245.187	379.087	519.487	749.287	870.587	992.387
245.287	379.187	528.587	749.387	870.687	992.487
245.387	379.287				

B. — *Obligations remboursables au pair.*

A l'exception des obligations ci-dessus remboursables par un lot, les numéros des 129 séries suivantes.

(Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

Nota. — Chaque série de cinq cents titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex. : 6.001 pour 6.001 à 6.500.

6.001	*224.501	370.501	523.501	735.001	841.001
19.501	*233.001	371.001	*528.501	*737.001	843.001
*44.001	*237.501	*376.501	539.001	*741.001	*849.001
*45.501	240.001	*379.001	551.501	743.501	865.501
73.001	241.501	*392.001	*554.001	*749.001	866.001
*77.501	242.501	*394.501	555.001	*757.001	*870.501
*79.501	*245.001	396.001	*556.001	757.501	*874.501
90.001	246.001	413.001	*563.001	770.501	875.001
100.501	271.001	*418.501	572.501	*771.001	*877.501
*101.501	272.501	421.501	*584.001	772.501	*880.001
*104.501	*276.001	428.501	*587.001	*779.001	*885.001
*134.001	*279.001	*449.001	*593.001	781.501	*890.001
144.501	*283.501	454.501	*598.501	*782.001	893.501
169.501	*289.001	469.501	*599.001	788.001	915.001
*171.501	301.501	470.501	628.501	*790.001	930.001
*172.501	*304.001	*484.001	*647.001	*793.001	933.501
*176.501	317.001	*492.001	663.501	*815.001	940.001
*183.501	*323.501	*504.501	*682.001	*826.501	*947.001
187.001	*341.501	*505.501	684.001	828.501	*985.001
207.001	347.001	508.001	689.001	830.001	*990.001
208.501	360.001	*519.001	711.501	831.501	*992.001
*217.001	362.501	522.501			

Le remboursement par des lots ou au pair sera effectué à partir du 15 mars 1961.

Liste récapitulative des séries de cinq cents obligations sorties aux tirages antérieurs et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

Nota. — Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.

Chaque série de cinq cents titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex. : 1 pour 1 à 500.

*1	*128.001	303.001	473.001	*671.001	847.001
2.501	131.501	308.001	*475.001	677.001	850.501
*3.001	*137.001	308.501	487.501	678.001	851.001
12.001	*138.001	311.501	488.501	679.001	852.001
15.501	*138.501	313.001	490.001	682.501	854.001
17.001	*139.001	319.501	499.001	683.501	*868.001
*17.501	141.001	331.001	500.001	685.501	869.501
22.501	144.501	*332.001	507.501	686.001	879.501
*26.001	145.001	333.001	510.501	690.001	880.501
*27.001	*150.001	343.001	511.001	691.501	881.501
33.001	150.501	344.501	511.501	698.501	886.501
*35.001	*151.001	346.001	516.501	699.501	892.501
39.001	154.001	349.501	524.001	700.001	*894.501
*41.001	155.501	*350.001	*526.501	701.001	*895.501
44.501	*163.501	*355.501	528.001	701.501	*896.001
46.501	165.501	*356.001	530.001	713.001	*905.001
47.001	169.001	*361.001	533.001	*725.001	906.501
48.001	*170.001	*367.501	534.501	725.501	908.001
48.501	172.001	368.001	536.001	726.001	909.001
49.001	173.001	378.001	539.501	*726.501	*912.501
50.501	*173.501	381.501	540.501	*731.001	914.001
51.501	174.501	*383.501	*547.501	732.001	920.001
52.001	175.501	*385.501	*558.501	*733.501	923.001
*55.501	183.001	*386.501	561.001	740.501	*925.001
59.001	185.501	387.001	*562.001	*743.001	928.001
64.001	188.501	395.501	567.001	744.001	929.501
66.001	*189.001	*397.001	567.501	746.501	930.501
*67.001	198.001	*398.501	568.001	*748.501	931.001
71.001	204.001	399.501	571.001	751.501	932.001
73.501	*216.501	403.001	*573.001	753.501	935.001
74.001	*218.001	*403.501	578.501	756.001	*935.501
76.001	*220.001	406.001	584.501	768.501	*936.501
76.501	222.501	406.501	*591.501	778.501	*938.501
78.001	225.501	409.001	596.501	783.501	941.501
80.001	227.501	411.001	597.001	785.001	942.501
*81.501	237.001	416.001	598.001	785.501	946.001
82.501	242.001	416.501	*602.001	786.501	*953.501
83.001	244.501	422.001	611.001	789.001	*956.001
*84.501	247.001	427.001	612.501	*789.501	957.501
88.001	251.001	430.501	*613.501	791.501	960.001
91.501	251.501	432.001	614.501	794.001	*961.001
92.501	252.001	*434.501	616.501	795.001	*961.501
95.501	253.501	435.001	621.501	799.501	*963.501
97.501	254.001	436.501	627.501	*806.001	965.001
98.501	256.501	441.501	637.001	808.501	*966.501
106.501	*259.001	447.001	642.001	811.001	967.501
109.001	*260.501	*447.501	646.501	814.001	968.001
109.501	261.001	449.501	648.001	*815.501	*970.001
110.501	264.001	450.501	650.001	819.001	971.001
113.001	268.001	454.001	652.501	*824.001	*977.501
113.501	268.501	456.001	*657.501	827.001	979.501
114.001	269.001	457.001	658.501	*827.501	*980.001
118.501	273.501	*461.001	661.001	833.501	984.501
119.501	274.001	462.501	661.501	834.501	994.001
120.001	*281.501	464.501	662.501	838.501	997.001
122.001	287.001	*470.001	663.001	841.501	*998.501
127.501	298.001	471.001	664.501		

ANCIENS ETABLISSEMENTS VILLARD ET WEILL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150.000 NF

SIÈGE SOCIAL : A LUNEVILLE

R. C. : Nancy n° 59-B 44.

Dixième amortissement.

Liste numérique des 73 obligations 6 3/4 0/0 1951 de 10.000 F (100 NF) nominal, amorties au tirage du 11 janvier 1961, remboursables au pair le 1er mars 1961.

775 à 847

Obligations amorties restant à rembourser.

Huitième tirage d'amortissement (1er *mars* 1959).

751 763 764 765

Neuvième tirage d'amortissement (1er *mars* 1960).

260 à 269 — 285 à 289 — 305 — 307

Les remboursements seront effectués aux caisses de :
La Société nancéienne de crédit industriel, à Nancy ;
La Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à Paris,
et à celles de leurs succursales et agences.

PETROFIGAZ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 2, RUE JOSEPH-SANSBŒUF, A PARIS (8e)

R. C. : Seine 56-B 5983 ; liste BF 480.

Obligations 6 % 1959 de 200 NF.

Amortissement au 15 mars 1961.

Tirage du 13 février 1961.

La société, ayant usé de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse du quart des obligations à amortir le 15 mars 1961, soit 5.930 titres, sur les 23.721 dont l'amortissement est prévu à cette date.
Le tirage au sort a donc porté sur 17.791 obligations.

LISTE NUMERIQUE

Des séries comprenant les 17.791 obligations sorties au tirage du 13 février 1961 et 377 obligations parmi celles qui ont été rachetées en Bourse depuis le début de cet emprunt ;

De la série sortie au tirage de 1960 parmi laquelle des obligations n'ont pas été présentées au remboursement ; cette série comprend également des obligations rachetées en Bourse.

Les deux chiffres placés à la suite des séries indiquent l'année d'échéance du remboursement.

199.930 à 216.916 (60) — 469.615 à 487.782 (61)

Les obligations sorties au tirage de 1961 seront remboursables sans frais, à partir du 15 mars 1961, coupon au 15 mars 1962 attaché, à raison de 250 NF pour les obligations nominatives et au porteur, aux guichets des sièges, succursales et agences des établissements suivants :

Crédit commercial de France ;
Crédit lyonnais ;
L'Union européenne industrielle et financière ;
Banque de Paris et des Pays-Bas ;
Comptoir national d'escompte de Paris ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie ;
Banque de l'Union parisienne ;
Compagnie algérienne de crédit et de banque ;
MM. Cottet et Cie ;
Crédit industriel et commercial ;
Crédit du Nord ;
MM. Lazard frères et Cie ;
Société générale ;
Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel ;
Société marseillaise de crédit ;
L'Union des mines ;
MM. de Neuflize, Schlumberger et Cie.

Le prix du remboursement se décompose comme suit : prix d'émission, 199 NF ; prime de remboursement, 51 NF.

Conventions franco-étrangères. — Montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques relatif à la prime de remboursement dont sont exonérés les bénéficiaires des conventions : 6,12 NF lorsque l'exonération est totale.

SOCIETE F. BEGHIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 103.040.000 NF

SIÈGE SOCIAL : THUMERIES (NORD)

R. C. : Lille 56-B 78.

Emprunt 6 % 1956.

Cinquième amortissement.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 4.658 obligations sorties au tirage au sort effectué en séance publique à Paris le 16 février 1961 et qui seront remboursées par 106,13 NF à partir du 1er avril 1961 ;

2° Des séries des obligations amorties aux tirages antérieurs et dans lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
26.522 à 29.229	58	108.450 à 113.707	61
95.354 à 97.852	57	117.379 à 122.737	60
105.556 à 108.449	59		

COMPAGNIE GENERALE DE TELEGRAPHIE SANS FIL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 52.541.625 NOUVEAUX FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 79, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS

Registre du commerce : Seine 55-B 5902.

OBLIGATIONS 6 1/2 0/0 1951 DE 100 NF NOMINAL

DE LA

Société française radio-électrique

(absorbée par la Compagnie générale de télégraphie sans fil).

Echéance du 15 mars 1961.

Dixième tirage effectué le 26 janvier 1961 pour amortissement de 2.063 obligations.

La liste ci-dessous comprend :

a) En caractères gras, les séries sorties au dixième tirage ;

b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
1 à 2.002	1960	11.411 à 12.152	1954
4.563 à 5.339	1959	**12.153 à 14.420**	**1961**
6.409 à 7.642	1959	14.638 à 15.081	1958
7.643 à 8.016	1957	15.082 à 16.098	1956
8.650 à 9.865	1957	16.864 à 17.664	1956
9.866 à 9.964	1959	17.665 à 19.039	1958
11.038 à 11.410	**1961**	19.768 à 20.000	1960

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du dixième tirage.

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1954 (3e tirage), coupon n° 4, 15 mars 1955.
Remboursement 1956 (5e tirage), coupon n° 6, 15 mars 1957.
Remboursement 1957 (6e tirage), coupon n° 7, 15 mars 1958.
Remboursement 1958 (7e tirage), coupon n° 8, 15 mars 1959.
Remboursement 1959 (8e tirage), coupon n° 9, 15 mars 1960.
Remboursement 1960 (9e tirage), coupon n° 10, 15 mars 1961.
Remboursement 1961 (10e tirage), coupon n° 11, 15 mars 1962.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à leur montant nominal dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e).

Fonderies, Laminoirs et Cimenteries de Biache-Saint-Vaast

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE NF

SIÈGE SOCIAL : 28, RUE SAINT-PAUL, PARIS

Registre du commerce : Seine 55-B 2354.

Obligations 6 1/2 0/0 1949 *de* 50 *NF.*

Douzième amortissement.

Le nombre de titres à amortir au 1er avril 1961 d'après le tableau d'amortissement s'élève à 220 obligations.

Numéros des 220 obligations sorties au tirage du 13 février 1961 remboursables à partir du 1er avril 1961 à 52 NF et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
169 et 170	1960	2.382 à 2.601	1961
201 à 205	»	5.600	1959
211 et 212	»	5.603 et 5.604	»
217 à 240	»	5.625 à 5.630	»
265	»	5.653 à 5.656	»
267	»	5.658 et 5.659	»
271 à 274	»	5.682 à 5.691	»
291	»	5.697 à 5.701	»
321 à 345	»	8.037 et 8.038	1956
371 à 375	»		

Ces obligations sont remboursables chez :

La banque L. Dupont et Ce, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris ;

Le Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris ;

Le Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris ;

La Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris,

et chez leurs succursales et agences.

NOTA. — Conformément à une résolution votée le 5 novembre 1956 par l'assemblée générale des porteurs d'obligations de l'emprunt 6 1/2 0/0 1949, sur proposition de la société, le prix de remboursement des obligations a été porté de 50 NF à 52 NF à dater du tirage effectué en 1957.

Les obligations amorties antérieurement à 1957 sont remboursables à 50 NF.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Rectificatifs au *Journal officiel* du 2 septembre 1959, page 8636, et au *Journal officiel* du 11 septembre 1960, page 8350 :

Emprunt regroupé 6,5 0/0 1924-1957.

COUPURES D'APPOINT DE 50 NF

Au lieu de : « 3.877 à 3.897 (1959) », lire : « 3.877 à 3.883 (1959), 4.295 (1959), 4.297 (1959), 4.299 à 4.300 (1959), 4.302 à 4.311 (1959) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 octobre 1960, page 8985.

TOGO

Emprunt 4 0/0 1931.

Liste des 290 numéros d'obligations sorties au tirage du 20 septembre 1960 et remboursables à partir du 20 octobre 1960.

Au lieu de : « 27.961 », lire : « 22.961 à 22.964 » ; au lieu de : « 26.325 à 26.328 », lire : « 26.328 ».

CAMEROUN

Emprunt 4 0/0 1931.

Liste des 110 numéros d'obligations sorties au tirage du 20 septembre 1960 et remboursables à partir du 20 octobre 1960.

Supprimer : « 5.988 à 5.990 » ; ajouter : « 9.725 à 9.727 », à la fin de la liste.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture du Puy-de-Dôme.

AVIS

Par pétition sur timbre en date du 3 novembre 1960, M. Gérard de Brosses, président de la Société minière et métallurgique du Châtelet, dont le siège social est à Paris (8e), 8, rue de l'Arcade, agissant au nom et pour le compte de ladite société, sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherches de fluorine portant sur partie du département du Puy-de-Dôme.

Les limites de ce permis sont déterminées par le périmètre d'un polygone à côtés rectilignes A B C D A, dont les sommets sont définis comme suit :

Sommet A. — Croix de pierre à 1 km de Tingaud, commune de Miremont, dans l'angle S.-W. du carrefour de deux chemins dont l'un va de Tingaud à Bordessoul, village de la commune de Miremont, et l'autre de la N. 687 à 1 km au Nord-Est de Tingaud à la D. 19 à 0,700 km au Sud-Est de Grégottier, commune de Miremont.

Sommet B. — Flèche du clocher de l'église de Saint-Jacques-d'Ambur.

Sommet C. — Angle N.-N.-W de la grange de M. Grange (Antoine), cultivateur à la Corrède, commune de Saint-Jacques-d'Ambur.

Sommet D. — Faîte du toit en croupe de la chapelle de l'Arboulerie, commune de Miremont, à 0,600 km au Nord de l'Arboulerie sur le chemin qui vient de la D. 217.

La superficie comprise à l'intérieur de ces limites est de 1.434 hectares.

La durée du permis sollicité est de trois ans renouvelable.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, une enquête sur cette demande sera ouverte du 10 février au 10 mars 1961.

Pendant toute la durée de l'enquête, la demande et ses annexes resteront déposées à la préfecture du Puy-de-Dôme, où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur le registre ouvert à cet effet à la préfecture du Puy-de-Dôme, soit adressées par lettre recommandée au préfet du Puy-de-Dôme.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs au préfet du Puy-de-Dôme avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 10 mars 1961.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites par les articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées à la préfecture du Puy-de-Dôme avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 25 mars 1961.

Elles ne seront recevables que pour autant qu'elles ne porteront pas sur une région déjà soumise à enquête publique à la demande d'un tiers pétitionnaire et pour laquelle le délai de présentation des demandes en concurrence serait dépassé.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à la Société minière et métallurgique du Châtelet, 8, rue de l'Arcade, Paris (8e), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou, à défaut, le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, sera adressé au préfet.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

27 janvier 1961. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Accordéon-Club de France, section d'Oranie, 42, avenue de la République, Oran.** But : organisation de concours régionaux sous le patronage de l'A. C. F. Siège social : 42, avenue de la République, Oran.

28 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Clique municipale de Saint-Rambert-d'Albon.** But : donner ou participer à des manifestations artistiques ou sportives. Siège social : mairie de Saint-Rambert-d'Albon.

28 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement de défense des porteurs d'obligations de l'emprunt de la Ville de Naples 5 0/0 1888.** But : sauvegarde des porteurs de l'épargne française. Siège social : 10, rue Saint-Marc, Paris.

30 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de l'Orphelinat général de France.** But : apporter à l'Orphelinat général de France le soutien moral et financier. Siège social : 28, rue du Château-d'Eau, Paris.

30 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Association locale des aides familiales agricoles de Saint-Derrien, Saint-Servais, Plougar.** But : aider la mère de famille agricole dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales, prendre en charge les aides familiales et leur assurer un travail familial et social. Siège social : mairie de Saint-Derrien (Finistère).

30 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Amicale des médaillés du travail de toutes les corporations de la ville d'Annezin.** But : aide morale et matérielle. Siège social : café Fruchart, place Hermant, Annezin (Pas-de-Calais).

31 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Association pour l'aide aux malades mentaux (A. P. A. A. M.).** But : apporter une aide désintéressée aux malades mentaux soit en traitement, soit sortis de l'hôpital psychiatrique de la Guadeloupe. Siège social : mairie de Saint-Claude.

31 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association Foyer-Club de jeunes de l'Etoile.** But : promouvoir, soutenir et favoriser l'éducation et la formation physique, intellectuelle et morale des jeunes. Siège social : 56, rue de Gisors, Pontoise (Seine-et-Oise).

31 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Expression corporelle.** But : promouvoir la connaissance et la pratique de toutes les techniques d'expression libre contribuant au développement de la personnalité et ayant pour base l'expression corporelle et toutes activités se rattachant directement ou indirectement à ce but. Siège social : 39, rue de Vaugirard, Paris.

31 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Association d'élèves, anciens élèves, parents, amis des cours agricoles et ménagers agricoles de Sisteron.** But : développer l'enseignement agricole et resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres. Siège social : Sisteron (Basses-Alpes).

31 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But : aider au développement et à la vie de l'école laïque, matériellement et moralement. Siège social : école communale des Coudreaux de Courtry (Seine-et-Marne).

3 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle culturel « La Renardière ».** But : établir un lien entre les familles et l'école laïque, promouvoir l'éducation permanente par l'organisation d'activités éducatives et de loisirs culturels pour adolescents et adultes. Siège social : 61, avenue du Maréchal-Foch, à Bagneux.

3 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens élèves de l'école Joliot-Curie.** But : rassembler les anciens élèves, maintenir les liens, prolonger l'œuvre scolaire par activités sportives et culturelles. Siège social : école de garçons, rue de la Maladrerie, Aubervilliers.

7 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Renaissance et culture de Villemoisson-sur-Orge.** But : favoriser l'expansion de la culture, développer le secourisme, promouvoir la création de centres culturels, faciliter les échanges culturels internationaux. Siège social : mairie de Villemoisson-sur-Orge (Seine-et-Oise).

11 février 1961. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association pour les échanges culturels européens.** But : création et développement de rencontres culturelles, sociales, professionnelles et pédagogiques en vue d'une meilleure connaissance des réalités qui conditionnent le destin et la vocation de l'Europe. Siège social : 6, rue Caroline, Louviers.

13 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Club hippique de la vallée de l'Arn.** But : faire renaître dans le milieu rural de Mazamet le goût de l'équitation ; former des cavaliers ; organiser des manifestations sportives hippiques ; organiser des compétitions. Siège social : la Jonquière, Pont-de-l'Arn (Tarn).

15 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'information de l'émail.** But : réunir une documentation sur l'émail et ses applications, faire connaître l'émail et en propager l'utilisation. Siège social : 16, avenue Hoche, Paris.

16 février 1961. Déclaration à la préfecture du Loiret. **Comité de défense des intérêts des rues du Cheval-Rouge, de la Hallebarde, du Tabour, d'Avignon et des places du Général-de-Gaulle et du Vieux-Marché.** But : maintenir, accroître la vitalité de ces rues et places, en défendre les intérêts aussitôt qu'ils paraîtraient menacés et concourir à toutes les mesures propres à augmenter leur prospérité. Siège social : chambre de commerce, place du Martroi, Orléans.

16 février 1961. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association des amis de l'école normale mixte d'Aurillac.** But : solidarité, entretien des relations amicales entre élèves, anciens élèves, parents et amis de l'école normale ; développement des œuvres sociales péri et postscolaire laïques. Siège social : école normale mixte, Aurillac.

16 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **La Pétanque pithivérienne.** But : pratique de la pétanque en concours officiel ou amical. Siège social : café du Martroi, 37, place du Martroi, Pithiviers (Loiret).

17 février 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Club balistique.** But : projet de recherches et études scientifiques dans le secteur des missiles ; expérimentations de moteurs fusées. Siège social : 40, rue Terrusse, Marseille.

17 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association Le Relais.** But : protéger, dans le département de la Seine, les enfants mis en danger par la carence, le déséquilibre ou toute anomalie de la famille ou du milieu de vie habituel. Siège social : 20, villa Dupont, Paris.

18 février 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Centre culturel laïque de jeunes.** But : promouvoir diverses activités d'ordre éducatif. Siège social : 41, avenue de Saint-Cloud, Versailles.

18 février 1961. Déclaration à la préfecture du Nord. **Home des Flandres.** But : aide matérielle et morale aux orphelins et cas sociaux leur assurant l'hébergement et la vie matérielle ; éducation générale, morale, culturelle et physique. Siège social : 10 *bis*, boulevard Gambetta, Tourcoing.

18 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Comité du Souvenir du Mont Cassin.** But : ériger un monument aux morts de la guerre d'Italie dans la basilique du Mont Cassin. Siège social : 163, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

18 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Cercle des apprentis S. N. C. F. de Villeneuve.** But : encourager, favoriser et développer l'étude et la pratique des activités artistiques et intellectuelles chez les apprentis. Siège social : vieux chemin de Paris, Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

20 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Union sportive Valenciennes-Anzin, tennis de table.** But : pratique et extension du tennis de table. Siège social : 25, rue David-Desvachez, Valenciennes (Nord).

21 février 1961. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Club Azur sub aquatic.** But : pratique de l'éducation physique et des sports, tels que l'exploration sous-marine. Siège social : Résidence Saint-Charles, avenue Mendiguren, Nice.

21 février 1961. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. **Association culturelle et sportive de l'école de l'Atelier de construction de Tarbes.** But : éducation populaire et sportive. Siège social : Atelier de construction de Tarbes, rue Alsace-Lorraine, Tarbes.

21 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Club taurin Ricard d'Aix-les-Bains, Chambéry, Challes-les-Eaux.** But : établir des relations confraternelles entre ses membres, organiser des manifestations folkloriques ou sportives, des voyages, des expositions. Siège social : établissements Ricard, 1, quai Charles-Roissard, Chambéry.

22 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national de l'éducation physique (C. N. E. P.).** But : établir un lien permanent entre les fédérations et unions adhérentes et coordonner leur action pour promouvoir et développer l'éducation physique. Siège social : 2, rue de Valois, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1961 : page 1590, 1re colonne, 3e insertion, au lieu de : « 28, rue Edgar-Quinet », lire : « 23, rue Edgar-Quinet, à Chalon-sur-Saône ».

MODIFICATIONS

28 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. Le **Cercle de physique « Alexandre-Dufour »** transfère son siège social du 6, rue du Général-Lambert, Paris, au 2, rue Anatole-France, Vincennes.

28 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Les Chamois** transfère son siège social du 78, rue de la Tombe-Issoire, Paris, au 32, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

LISTE GENERALE DE CLASSEMENT DES CANDIDATS AUX EMPLOIS RESERVES

de 4e et 5e catégorie relevant de l'Algérie.

ANNEE 1959 ET RELIQUAT DES LISTES DES ANNEES ANTERIEURES

(*Journal officiel* du 21 février 1960.)

DELEGATION GENERALE DE L'ALGERIE

ADMINISTRATION CENTRALE

Agent de service.

Catégorie « A ».

1 Kherachi Abdelkader ben Hacène, 18 mars 1918, 2e classe, 194e B. P. N. A., cité Clemenceau, annexe B 3, à Alger.

Catégorie « C ».

1 Pellizzari (Eugène)
2 Ferrer (Joseph).
3 Khoudi Mohammed ben Amer, 29 juin 1898, soldat 5e R. T. A., douar Béni Mekla, Isserville-les-Issers, Bordj Menaiel (Tizi-Ouzou).
4 Delaporte (Marcel)
5 Abdelouahed Mohamed, 1919, soldat 5e R. T. M., 11, rue de Kabylie, Oran.
6 Madani Moussa ben Mohammed, 6 décembre 1920, soldat CAR 101, 68, rue Cheik-El-Kamal, Alger.
7 Ufarte (Pascal).
8 Chevallier (Henri-Germain).
9 Rezgui Mohamed, 1913, 2e classe, 19e R. T. A., Galbois, les Maadid (Sétif).
10 Ikhlef Mohamed, 1915, soldat C. A. R. 102, chez M. Djilali Cheikh, Sidi-Halloui (Tlemcen).
11 Touitou Meyer, 29 mars 1919, 2e classe, 1er zouaves, 4, rue Jean-Jaurès, à Alger.
12 Jean (Roger).
13 Cheraif Messaoud, 1912, bâtiment G 12, escalier 5, chambre 9, cité Climat-de-France, à Alger.
14 Hassane Bachir, 22 mars 1934, Petite-Séghia, Laghouat (les Oasis).
15 Furbeyre (Joseph).
16 Bellal Bachir, 15 décembre 1908, sergent R. T. T., Cité évolutive B. G., n° 18, Hussein-Dey (Alger).
17 Malka Mimoun, 2 mai 1910, soldat de 1re classe, 13, rue René-Caillé, Alger.
18 Amziame Mohamed, 1er janvier 1936, 2e classe C. A. R. 101, 21, rue de la Lyre, à Alger.
19 Marchand (Félix).
20 Lamperier (André-Albert).
21 Keddar Mohamed, 4 décembre 1910, caporal 1er R. T. A., Duperré (Orléansville).

Catégorie « D ».

1 Bouhana (Isaac), 11 avril 1901, second maître 1re classe, marine nationale, 20, rue Augustin-Daumas, à Toulon (Var).
2 Karbi Tahar ben Kaddona, 6 mai 1911, maréchal des logis chef, 27e train, à Berrouaghia (Médéa).
3 Houari Ahmed ben Mohammed, 26 mai 1909, adjudant-chef, 1er R. T. A., douar Ahl-El-Oued, les Braz (Alger).
4 Labga Mohammed 1917, brigadier, 27e escadron du train, Djelfa (Alger).
5 Mohamed ben Abdelkader, 1906, 2e classe, 5e R. S. A., 23, rue de l'Esplanade, à Médéa (Médéa).
6 Keddar Abdelkader, 5 décembre 1909, 2e classe, 1er R. T. A., Rouina (Orléansville).
7 Louka (Marcellin).
8 Kemcha Lakdar, 20 janvier 1912, caporal, 4e régiment de zouaves, 220, avenue de la Roumanie, à Constantine (Constantine).
9 Abed Saïd ben Amar, 29 septembre 1910, sergent, 65e R. A., Bou Ighzer Dra El Mizan (Tizi-Ouzou).
10 Selmani Abdelhafid ben Amer, 1910, sergent, 5e compagnie de garnison, douar Négane, Chellala (Médéa).
11 Rizzo (Joseph).
12 Sidhoum Errahmani, 20 mars 1912, 2e classe, 5 R. T. A., 11, rue des Zouaves, à Alger.
13 Tinedghar Mohammed, 30 décembre 1914, 2e classe, 191e C.O.S.M., 14, rue Gariba, à Alger
14 S. N. P. Milloud ben M'Hamed, 1912, 1re classe, 67e R. A. A., Mekhadma (Batna).
15 Labboune Kaddour ben Belkacem, 1917, 2e classe, corps des douairs, douar Béni Maïda, Sersou (Tiaret).
16 Boudjerda Ahmed ben Abdelkader, 1914, adjudant, 2e R. T. A., village Nègre, banlieu d'Aumale (Médéa).
17 Sadallah Chérif ben Ali, 1912, sergent, G. U. 23, 37 *bis*, avenue du 8-Novembre, Alger, la Redoute (Alger).
18 Guerroumi Bouaïcha ben Bachir, 1912, soldat, 65e R. A., 9, rue du Regard, à Alger.
19 Granier (Roger).
20 Benarab Mébarek, 19 novembre 1914, soldat, 19e régiment du génie, Diar Es Salah, à Alger.
21 Laoud Lahmer Belkacem ben Mohamed, 1920, soldat, 5e R. S. A., 6, impasse Berbrugger, à Alger.
22 Guesmi Brahim ben Mohamed, 1917, soldat, 1er R. S. A., chez Naas ben Chetouh (commerçant), à Djelfa (Médéa).
23 Tahir Ahmed, 29 avril 1913, sergent-chef, 45e régiment de transmissions, 5, rue de Belfort, à Alger
24 Omeir Belhoumi ben Mammar, 1914, maréchal des logis, 65e R.A.A., maison Borriche B. Saïd, avenue Lebailly, Maison-Carrée (Alger).

25 Taoussar Mohamed ben Saïd, 13 octobre 1917, caporal-chef, 10e section du C. O. M. A., 15, rue Bologhine, à Alger.
26 Rebbouh Ammar, 25 juin 1924, caporal, 3e R. T. A., hôtel de Genève, 11, quai Perrache, à Lyon (Rhône).
27 Achab Mouloud ben Toutah, 15 novembre 1921, soldat, 19e section d'infirmiers militaires, douar Belloua (Tizi-Ouzou).
28 Oularbi Mohammed, 3 juin 1914, caporal, 19e génie, cité la Consulaire, n° 1, Saint-Eugène (Alger).
29 Guerari Saâd ben Tahar, 18 février 1923, brigadier, 3e R. T. A., Berhoum Barika (Batna).
30 Daude (Marcel).
31 Guedal Mohammed ben Mohammed, 1930, soldat, C. A. R. 101, Téniet El Haâd (Orléansville).
32 Haddou ben Baâni, 1913, sergent, 5e R. T. M., chez M. Ramond, rue du Pont-de-Lattes, à Montpellier (Hérault).
33 Alitouche Akli, 3 octobre 1919, sergent, C. A. R. 6, Air-de-France, lotissement Barané, n° Y-14, Bouzaréa (Alger).
34 Bellala Bachir, 1921, sergent, C. A. R. 109, douar Dra Kébila, Guergour (Sétif).
35 Meguireche Mohammed, 12 septembre 1922, 1re classe, C. A. R. 103, 3, rue de Serbie (maison Khafa), à Sétif (Sétif).
36 Guedoudj Belkacem, 1915, 2e classe, 411e F. T. A., 126, rue Florian, Alger.
37 Oussaïd Tahar ben Mohammed, 1923, 1re classe, C. A. R. 101, 32, rue des Coquelicots, à Alger.
38 Derkaoui Lakdar, 1930, caporal, 2e R. T. A., Djilali ben Amar (Oran).
39 Frikou Abdelkader, 1916, sergent-chef, 1er R. T. A., maison A 588, Boghari Ksar (Médéa).
40 Habhoub Abdelkader, 5 août 1928, second maître électricien (marine nationale), cité évolutive, bâtiment n° 22, Alger.
41 Oumessad Mouloud, 17 juillet 1932, 2e classe, C. A. R. 101, 3, rue Danton, la Redoute, à Alger.
42 Belfoul Mohamed, 23 mai 1919, maréchal des logis chef, 750e compagnie de munitions, boulevard Sud, à Affreville (Orléansville).
43 Sans (Joseph).

Débitant de boissons non alcoolisées.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Ben Remdouche Mansour, 30 mars 1914, soldat, 9e R. T. A., bâtiment B, escalier 1/1, cité Climat-de-France, Alger.
2 Sadmi Aïssa ben Mohamed, 1915, 2e classe, 1er R. T. A., fraction Nouisset, douar Ouled Thâne, à Aumale (Alger).
3 Bechani Messaoud, 7 novembre 1916, C. O. I. n° 3, 2e classe, douar M'Rabat-Moussa, à Duquesne (Constantine).
4 Bouricha Omar ben Ahmed, 18 octobre 1918, soldat, 6e R. T. A., quartier Aïn-Berkouk, à Miliana (Orléansville).
5 Ouyed Mouhand ben Ahmed, 7 septembre 1917, 2e classe, 19e génie, Escoupont-sur-Escaut (Nord).
6 Mendil Boualem, 21 novembre 1916, caporal, C. O. I. n° 1, Sidi-M'Hamed, Fort-de-l'Eau (Alger).
7 Aknioune Saïd, 3 décembre 1917, soldat, 1er R. T. A., 2, rue Christophe-Colomb, Alger-Bab-el-Oued (Alger).
8 Baya Rabah, 10 juin 1916, 2e classe, 1er bataillon de garnison, S. A. S. de Boualimane, Souk-el-Haad (Orléansville).
9 Rabhi Belkacem ben Youcef, 29 janvier 1920, soldat, C. O. I. n° 1, douar Ouaguenaij, les Braz (Orléansville).
10 Chaïb Djilali ben Mohamed, 20 mai 1920, soldat, C. O. n° 1, 9, route de Castiglione, à Koléa (Alger).
11 Boukendoul Saïd, 1911, 1re classe, G. U. R. n° 2, Béni-Ségoual, Oued-Marsa (Sétif).
12 Cherdouda Mérabek, 23 mai 1911, soldat, 7e génie, 20, rue Randon, à Alger.
13 Attou Idir, 25 octobre 1922, brigadier, 67e R. A. A., centre municipal de Tineb-dar-Sidi-Aïch (Sétif).
14 Sebti Mohamed, 25 avril 1921, soldat, 1er R. T. A., Boufarik, lieudit Ben-Chabane (Alger).
15 Aïssat Ali, 15 juin 1926, soldat, 19e génie, Climat-de-France, maison Gallia, à Alger.
16 Lamara Amer, 18 avril 1918, soldat, 411e D. C. A., 3, rue de Tanger, Alger.
17 Zoutat Mohamed ben Mébarek, 1892, 1re classe, 1er R. S. A., baraquement Boulaya n° 1, El Kettar, Alger.
18 Hamoum Amokrane, 30 mars 1907, soldat, 1er R. T. A., chez Aïk Amar, cité Pérez, Climat-de-France, Alger.
19 Kermouche Saïd, 3 janvier 1930, soldat, 9e R. T. A., Chréa (Alger).
20 Redouane Areski, 1908, soldat, 67e R. A. A., 45, rue Robespierre, Alger-Redoute.
21 Raïd Mohammed, 1911, soldat, 13e R. T. A., Oued-Ouchaya X 8, Hussein-Dey (Alger).
22 Harche Lakhdar, 1895, 2e classe, 3e R. T. A., Navarin (Sétif).
23 Ahtatache Layachi, 1915, 2e classe, C. O. I. D. 3, douar Oued-Berd, Takitount (Sétif).
24 Della Hocine, 1913, soldat, 3e compagnie, service matériel, 39, rue Victor-Hugo, Boufarik (Alger).
25 Mokrani Mokrane, 26 août 1910, soldat, 1er R. T. A., 18, rue Vincent-Compoint, Paris (18e).
26 Bourenane Ali, 1er juin 1920, soldat, C. O. I. n° 60, cité Morla, à Ménerville (Alger).
27 Djebbar Arezki ben Ammar, 19 janvier 1897, 8, rue du Grand-Pichet, à Saint-Denis (Seine).
28 Sameut Ali ben Mohamed, 6 novembre 1921, soldat, 2e D. B., 66, avenue de la Bouzaréah, à Alger.
29 Guesmia Saïd ben Boussaïd, 1890, soldat, 5e R. T. A., douar Aïn-Mellah-Ouled-Ahmed, Bou-Saâda (Médéa).
30 Chennoufi Amar ben Rabia, 10 août 1919, soldat, 1er R. T. A., douar El Betham, Bir-Rabalou (Médéa).
31 Bassour Ali ben Abdelkader, 10 juillet 1916, soldat, 1er R. T. A., avenue de la Gare, à Médéa.
32 Malek Ali ben Hamidat, 26 janvier 1909, brigadier, 27e train, douar Béni-Fonda, section Bellefontaine, à Ménerville (Alger).
33 Ladmi Moussa, 1896, soldat, 1er R. T. A., 3, rue El-Djoun, à Blida (Alger).
34 Abdelli Mohamed, 30 septembre 1917, caporal-chef, C. A. R. 101, douar Errich, Aïn-Bessem (Médéa).
35 Eddik Mohamed ben Abdelkader, 5 décembre 1920, soldat, C. A. R. 101, Borély-la-Sapie (Orléansville).
36 Sayoud Abdelkader, 29 octobre 1917, 1re classe, 24e C. N. A., 20, rue de Léon, Rennes (Ille-et-Vilaine).
37 Boutaria Mohamed ben Ammar, 15 février 1924, 2e classe, 3e B. T. Z., 4, chemin de la Doua, Villeurbanne (Rhône).
38 Tefridj Mostéfa, 1926, soldat, 19e génie, 13, avenue Pasteur, Hussein-Dey (Alger).
39 Chouli Abdelkader ben Aïssa, 1913, soldat, 21e R. T. A., douar Kef-Lakdar, Aïn-Boucif (Médéa).
40 Ahmed ben Hadj ben Mohammed, 1919, soldat, 8e R. S. A. Aïn-Rich, par Bou-Saâda (Médéa).
41 S. N. P. Ali ben Ahmed, 1920, soldat, 1er R. T. A., douar Ouled-Oumeloukaoua, à Djelfa (Médéa).
42 Kelifi Mohamed, 28 août 1914, soldat, 202e pionniers, douar Ichoukren, commune de Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
43 Choudar Mohammed, 27 février 1917, caporal, 2e B. T. A., cité Arnaud, maison Khellaf, à Cherchell (Orléansville).
44 Laïdli Ahcène, 1930, soldat, C. A. R. 101, chez Laïb Tayeb, rue Hoche, à Birkadem (Alger).
45 Lakehal Rabah, 1919, soldat, 3e D. I. A., douar Taguedite, Aumale (Médéa).
46 Djabali Mohamed, 28 janvier 1897, soldat, 9e R. T. A., chez M. Mesloub, cité Boucle-Pérez, bâtiment V, Alger.
47 Hamrouni Ahmed, 1931, soldat, C. A. R. 101, douar Inesmane, par Bouira (Tizi-Ouzou).
48 Hadidi, dit Delleci Abdelkader ben Mohamed, 14 septembre 1898, soldat, 9e R. T A., douar El Guious, à Isserville-les-Issers (Tizi-Ouzou).
49 S. N. P. Rabah ben Attia, 1916, soldat, C. A. R. 101, quartier Ouchacha, à Bou-Saâda (Médéa).
50 Abed Saïd, 1892, soldat, 1er R. T. A., Palestro-Centre (Tizi-Ouzou).
51 Brahimi Amar, 16 mars 1920, soldat, 1er bataillon de garnison, douar Ammal, fraction Ouled-Ouali, Palestro (Tizi-Ouzou).
52 Bouabdallah Khéladi, 20 février 1901, soldat, 3e R. T. A., cité Indigène, à Rovigo (Alger).
53 Belouz Rabah, 1908, soldat, 5e R. T. A., ferme Latrouf, à Rebeval (Tizi-Ouzou).
54 Belbachir Rabah ben Rezki, 29 avril 1914, 1re classe, 5e R. T. A., Taguemourt-Azouz, poste Béni-Douala (Tizi-Ouzou).
55 Aliouane Ali, 12 octobre 1920, victime civile, Fouka (Alger).
56 Zougari Abdellouaed, 16 juin 1918, soldat, 9e zouaves, fraction Bou-Arfa, à Blida (Alger).
57 Sidi Ykrelef Mohammed, 1er février 1906, soldat, 17e R. T. A., douar Rabta-Sidi-Fodil, à Blida (Alger).
58 Bouatou M'Hammed, 30 septembre 1918, soldat, 1er spahis, douar Béni-Bouyagoub, à Champlain (Médéa).
59 Kroubi Amrane, 16 juin 1899, soldat, 1er R. T. A., Agouni-Ahmed, comune de Béni-Yenni (Tizi-Ouzou).
60 Benallal Ahmed ben Ali, 1912, maréchal des logis, 65e R. A. A., douar Ouzera, Poverdo (Médéa).
61 Sadadou Khadir, 1904, soldat, 1er R. S. A., rue Bélisaire, Aumale (Médéa).
62 Benyahia Hamidi Abdelkader, 1917, caporal, 1er B. T. A., route du Canal, maison Souama, Affreville (Orléansville).
63 Boudene Djilali, 1915, caporal, 13e R. T. A., 19 boulevard de la Gare, le Mans (Sarthe)
64 Harzouz Mohand Amokrane, 21 février 1893, 2e régiment du génie, 41, avenue du Bas-Meudon, foyer nord-africain, Issy-les-Moulineaux (Seine).
65 Regaa Terki, 1891, caporal. R. M. Z. I., douar Séfiane, Barika (Batna).
66 Boutabba Abdelkader, 1919, sergent, 65e R. A. A., El Biar, 7, rue du Grand-Puit, Les Deux Entêtés, Alger.
67 Nasri Abdallah, 4 avril 1930, soldat, 1er R. T. A., 4, quai des Etroits, Lyon (Rhône).
68 Berdjeb Mohamed, 7 novembre 1923, matelot mécanicien, marine nationale, 14, rue Dupuch, à Alger.
69 S. N. P. Khaled ben Ameur, 1917, 2e classe, 191 C. O. S. M., djebel Messaad, Bou Saada (Médéa).
70 Benmeziane Abdallah, 23 mai 1917, soldat, 7e R. T. A., chez M. Belgadème, ferme Belgodèse, l'Arba (Alger).
71 Rebbache Mohammed, 30 décembre 1920, soldat, C. O. A. B. n° 23, Saoula (Alger).
72 Benyounes Rabah, 4 janvier 1912, soldat, 5e R. T. A., douar Bengounès, Ménerville (Alger).
73 Hamadache Mohammed, 1er juillet 1908, soldat, 191e pionniers, douar El Guious, Isserville-les-Issers (Tizi-Ouzou).

74 Benkhelladi Zerrouk, 1915, soldat, 9e zouaves, douar Ouled-Ouggha, fraction Ouled-Ouanid, Nelsonbourg (Médéa).
75 Boumrar Ali ben Ahmed, 30 août 1918, 2e classe, 1er R. T. A., 44, route de Vaugirard, à Meudon (Seine-et-Oise).
76 Bouzidi Mohammed, 20 janvier 1913, 1re classe, 1er R. T. A., chez M. Douba Mohamed, 19, rue du Bey, à Blida (Alger).
77 Ait Ibrahim Mohammed Ouelhadj, 1915, 2e classe, 13e R. T. A., Taourirt-Menguellet, à Djurdjura (Tizi-Ouzou).
78 Ferkous Bouzid, 1917, 4, rue Boileau, à Kouba (Alger).
79 Belhamri Abdallah, 1922, Trolard-Taza, Téniet El Haad (Orléansville).
80 Mokraoui Ahssen, 19 juin 1905, soldat, Mekla Djemaâ-Saharidj (Tizi-Ouzou).
81 Menad Bouakaz, 11 mars 1929, 2e classe, C. A. R. 102, douar Oued Djénane, à Aumale (Médéa).
82 Sayah Yahia, 14 décembre 1918 2e classe, douar Ikef Lakhdar, à Aïn-Boucif (Médéa).
83 Derraoui Ali, 12 mai 1918, sergent, C. A. R. 101, fraction morachdes à Ouled-Deid (Médéa).
84 Zahzouh Hamza, 1933, 1re classe, C. A. R. 102, chez M. Cheffari Ali, commerçant, Mecheria (Saïda).
85 Berkani Maklouf, 1930, soldat, C. A. R. 103, douar Timezrit, à la Soummam (Sétif).
86 Benzaïd Rabah, 25 janvier 1920, Horace-Vernet (Tizi-Ouzou).
87 Sekli Hocine, 1915, soldat, 11e R. T. A., douar Djemila, par Saint-Arnaud, Fedj-M'Zala (Constantine).
88 Abane Ahmed, 1906, sergent, 29e R. T. A., route de Ben-Azouz, à Koléa (Alger).
89 Mekid Bélaïd, 1917, 107, rue Saint-Honoré, Paris (1er).
90 Toumert Ahmed, 1921, Aït-Ouatas, commune Imessouhal (Tizi-Ouzou).
91 Bechiri Brahim, 1928, 2e classe, C. A. R. 103, domaine du Saf-Saf, société Béghain, à Valée (Constantine).
92 Djemmad Belhacem, 25 août 1915, 1re classe, 1er R. T. A., 53, rue de la Casbah, à Alger.
93 Azil Djilali, 1917, 7, rue Desaix, à Miliana (Orléansville).
94 Zerguine Ammar, 17 juin 1927, 2e classe, C. A. R. 103, maison Attard-Brizard, à Sétif (Sétif).
95 Oualha Abdelkader, 14 novembre 1920, 2e classe, 7e R. T. A., café maure, Hadj-Maklouf, chez M. Boulamame, à Berrouaghia (Médéa).
96 Behlouli Mohamed, 1917, Aumale, Dar el Askri (Médéa).
97 Tami Boualam, 12 mai 1918, 2e classe, C. A. R. 101, 72, rue Rovigo, à Alger.
98 Kappel (Jean-André).
99 Tabache Ahmed, 2 juin 1926, 2e classe, 25e B. T. A., centre Oued-Fodda, cité n° 3 (Orléansville).
100 Bacha Boualem, 23 juillet 1922, caporal, 7e R. T. A., 7, rue Ibn-Khal-Doun, à Blida (Alger).
101 Bouzembil Cherif Messaoud, 1892, Béni-Messous, à Cheragas (Alger).
102 Gahgouhi Aïssa, 1919, chez M. Bensmaïl Belkacem, Petite-Séguia, Laghouat (Oasis).
103 Chaouchi Saïd, 22 septembre 1895, 46, rue N'Fissa, à Alger.
104 Cheboub Abdelkader, 12 juillet 1912, maréchal des logis, train n° 10, village Nègre, Vialar (Alger).
105 Bouhani Abderrahmane, 6 mai 1912, caporal-chef, cité H. L. M. n° 60, bâtiment C., à Cherchell (Orléansville).
106 Mohammedi Abdelkader, 22 février 1918, 2e classe, 29e R. T. A., ferme Aymes, à Chebli (Alger).
107 Haïdra Adda ould Ladjal, 18 mars 1931, 2e classe, C. A. R 102, 12, rue de Marseille, village Nègre, Relizane (Mostaganem).
108 Debazi Tahar, 26 novembre 1922, 1re classe, douar Ouled-Thaâne ; fraction Khechahchia, Aumale (Médéa).
109 Gana Laïd, 10 octobre 1917, 2e classe, 9, rue Randon, à Alger.
110 Bouhenbel Sadok, 1er octobre 1917, sergent-chef, 9e R. T. A., Médéa.
111 Mebrek Abdelkader, 1919, Aïn-Boucif-Birine (Médéa).
112 Benrekta Saïd, 1927, chez M. Benrekta Saïd, commerçant, Sidi-Aïssa (Médéa).
113 Gourari Abdallah, 1888, 3, rue du Commandant-Boutin, Kouba (Alger).
114 M'Sellatti (Samuel), 18 janvier 1896, El-Biar (Alger).
115 Zenidi Abdelkader, 1919, Duperré (Orléansville).
116 Meddahi Bouziane, 17 octobre 1917, membre du comité de vigilance à la mairie d'Affreville (Orléansville).
117 Ladjali Sohbi, 1932, Teniet-el-Haâd-Taza (Orléansville).
118 S. N. P. Bachir ben Slimane, 1915, cité Musulmane, rue i, n° 1, Blida (Alger).
119 Ziddour Abdelkader, 21 avril 1913, maison Leben, à Marengo (Alger).
120 Bendjeddi Abdelkader, 9 mars 1934, soldat, 1er R. T. A., 20, rue François-Geay, Alger.
121 Bouaïche Djelloul ben Bénaïssa, 4 janvier 1922, 2e classe, 1er R. T. A., 10, rue de la Grande-Mosquée, Cherchell (Alger).
122 Chih Mohammed b/Bantouche, 8 novembre 1928, cité Musulmane, Teniet-el-Haâd (Orléansville).
123 Kermiche Asezki, 11 février 1919, rue du Champ-de-Tir, n° 6, village Nègre, Notre-Dame-d'Afrique, à Saint-Eugène (Alger).
124 Souane Belkacem, 23 août 1933, cité Climat-de-France, bâtiment F, escalier 10, logement 7, à Alger.
125 Routi Maïza, 8 avril 1929, caporal, C. A. R. 101, ferme Bouamra, n° 11, Mouzacaville (Alger).
126 Kouadri Habaze Mohamed, 3 janvier 1919, 1re classe, C. A. R. 101, Dar-el-Askri, 4, rue du Soudan, à Alger.
127 Gomes (Michel).
128 Belkacem Mohamed, 25 juillet 1898, matelot (marine nationale), Maison n° 286, Castiglione (Alger).
129 Ahïr Aklouche, 28 décembre 1930, 2e classe, 3e R. T. A., rue du 2-Mai-1840, maison Daouadjih, à Cherchell.
130 Zane Mohammed, 16 novembre 1924, caporal, G. M. S. 65, Flatters (Orléansville).
131 Leduc (Raoul).
132 Serfac Mohammed, 17 avril 1928, Climat de France, bâtiment C. F. 3, G. N° 3, 2e étage, à Alger.
133 Touchi Djelloul, 14 juin 1915, sergent, 1er R. T. A., 32, rue Sahraoui-Mohamed, cité Indigène, à Castiglione (Alger).
134 Saïhi Mohammed ben Ziane, 6 janvier 1903, ouled-Anteur (Médéa).
135 Hadjer Kherfane Larbi, 1922, soldat, 1re classe, 8e R. S. A., 65, rue Gabriel-Péri, à Colombes (Seine).
136 Larkeche Belkacem, 25 septembre 1915, logement n° 40, bâtiment A, Kouba, Diar-el-Bahia (Alger).
137 Tadjine Abdelkader, 1898, route d'Oran, cité d'urgence, B/7, 13-14, Orléansville.
138 Hasrouf Hamdoudèche, 8 août 1933, Dar-el-Askri, Teniet-el-Hâad (Orléansville).
139 Djelaoui Abdallah, 1er octobre 1936, Aïn-Bou-Yahia-Carnot (Orléansville).
140 M'Sellem Mohammed, 5 juillet 1920, 2e classe, 1er R. T. A., rue Communal-Est, n° 259, Castiglione (Alger).
141 Mansouria Ahmed, 1913, 2e classe, 19e génie, rue de la Poste, à Chéragas (Alger).
142 Boukfoussa Mohamed, 20 février 1937, La Ferme n° F 12, Orléansville.
143 Zebiche Ahmed, 3 février 1925, boulevard de France, L'Arba (Alger).
144 Sebaa Rabah, 10 janvier 1907, 110, cité Evolutive, Guyotville (Alger).
145 Hadj Ziane Hadj, 1936, H. L. M. n° 28, Ménerville (Alger).
146 Bayada Abdelkader, 15 novembre 1918, Rouïna (Orléansville).
147 Khalfi Omar, 24 avril 1931, rue des Amandiers, pointe Pescade, Saint-Eugène (Alger).
148 Roumane Mohammed, 1920, maison Mebarki-Zohra, Marengo (Alger).
149 Kherroubi Mohamed, 2 février 1919, Bouklal (Orléansville).
150 Guebbal Hacène, 18 août 1914, 6, rue El-Aboukir, à Alger.
151 Amari Ali, 1918, 31, place Dutertre, à Alger.
152 Dali Mohamed, 17 avril 1916, Marceau, commune d'El-Gourdine, (Orléansville).
153 Bouchama Mohamed, 19 septembre 1918, chez M. Armand, plateau-en-Castiglione (Alger).
154 Hadj Mohammed Mohammed, 23 mars 1934, 8, rue Jean-Bart, Miliana (Orléansville)
155 Sehad Amar, 1889, 12, rue Reine-Astrid, clos Salembier, Alger.

Catégorie « D ».

1 Kouici Sahraoui, 1902, sergent, 3e R. T. A., douar Magra, commune de Barika (Sétif).
2 Henda Abdelkader, 1912, sergent, 1er R. T. A., rue Ampère, maison Sayah-Akli, à Kouba (Alger).
3 Rahmane Bouali Mohamed ben Maâmar, 1909, sergent-chef, 1er R. T. A., 50, rue Ibn-Kaldoun, à Alger.
4 Toumi Ferhat, 1er avril 1912, sergent-chef, 10e S. I. M., chez M. Homar, chalet Meftahi, route de Dalmatie, à Blida (Alger).
5 Bouchendouka Mohamed, 1907, sergent, 9e R. T. A., douar Oued-Djenane, fraction Ouled-Derouaz, à Aumale (Médéa).
6 Droul Mustapha, 1899, soldat, 9e R. T. A., Nouvelle cité indigène n° 702e groupe, Maison-Carrée (Alger).
7 Mokhtari Abderrahmane ben Hocine, 1910, sergent, 1er R. T. A., quartier Kébir, à Médéa (Médéa).
8 Hamdani Rabah, 18 août 1905, brigadier, 68e R. A. A., à Rovigo (Alger).
9 Khenchache Bendjelloul, 1911, sergent-chef, 1er R. T. A., 7, rue Blangini, Blida (Alger)
10 Touazi Mohamed, 12 août 1905, sergent, 33e R. T. A., 58, rue d'Amourch, à Alger.
11 Benmoussa Mohammed, 19 juin 1909, adjudant, 1er R. T. A., 39, rue Paul-Doumer, à Blida (Alger).
12 Ziani Benaïssa, 1911, sergent-chef, 9e R. T. A., barrage du Grib, commune mixte Lavigerie (Orléansville).
13 Sayah Dahmane, 1901, sergent, 9e R. T. A., douar Kef-Lakhdar, Aïn-Boucif (Médéa).
14 Djennadi Mohamed, 11 février 1912, sergent, 25e R. T. A., cité Jaïs, chez M. Rabah Mohamed, 157, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Eugène, Deux-Moulins (Alger).
15 Mecheri Rabah, 1904, sergent, 5e R. T. A., parc Bomati, maison Touabia Maâmar, Maison-Carrée (Alger).
16 Djellout Ahmed ben Allal, 18 novembre 1901, sergent-chef, 1er R. T. A., douar El Isseri, fraction Rehannia, Palestro (Tizi-Ouzou).
17 Saou Mohamed, 1914, sergent, 1er R. T. A., chez M. Hidra Amar, à Vialar (Orléansville).
18 Harfouche Sofrani ben Ahmed, 1910, maréchal des logis, C. A. R. 101, boulevard Taza, Téniet-el-Haâd (Orléansville).
19 Arezki Ahmed, 29 juin 1901, sergent, 1er R. T. A., 4, rue Djaffar, quartier Ouled-Suttari, à Blida (Alger).
20 Yahi Kouider, 1904, caporal, 9e R. T. A., Sidi-Aïssa (Médéa).

21 Miout Djilali, 1912, sergent-chef, C. A. R. 101, à Voltaire-Centre (Orléansville).
22 Lilie Abdelkader ben Djellaoui, 1910, sergent, B. G. A. 17, Goreth n° 12, Boufarik (Alger).
23 Masri Belkacem, 1901, caporal, 11e R. T. A., 12, rue Caïd-Khamar, à Fez, Baliftouh (Maroc).
24 Mezhoud Tahar ben Chérif, 1913, sergent, 3e R. T. A., cité Marty, à l'Alma (Alger).
25 Bouderbala Ahmed, 10 mai 1905, sergent, 21e R. T. A., rue Raïse-Hamidon, Pointe-Pescade, Saint-Eugène (Alger).
26 Argoud Hamida, 1913, sergent, 3e R. T. A., 1, rue du Maroc, à Miliana (Orléansville).
27 Mokhtari Belkacem ben Mohamed, 24 août 1904, soldat, 1er R.T.A., Félix-Faure (Alger).
28 Belghazi Brahim ben Mohamed, 9 mai 1910, sergent, compagnie A. régionale 101, à Blida, douar Danous, à Cherchell (Orléansville).
29 Chettouf Saïd ben Mohamed, 26 mars 1904, caporal, 9e R. T. A., douard Tablat, Tablat (Médéa).
30 Benzohra Djelloul, 9 octobre 1911, sergent, école des cadres Cherchell, 18, rue de la Marne, à Cherchell (Orléansville).
31 Ould Saïd Lakhdar ben Djelloul, 7 septembre 1911, sergent au 1er R. T. A., boulevard de France, l'Arba (Alger).
32 Meftah Messaoud, 1915, sergent, C. A. R. 101, douar Bougaoudine, à Aumale (Médéa).
33 Oussaïd Slimane ben Ahmed, 16 septembre 1903, caporal, 5e R. T. A., maison Harzaz Slimane, 50, quartier Benardi, Hussein-Dey (Alger).
34 Mezough Mohamed ben Samet, 1906, sergent, C. O. I. n°1, 67 H. B. M., El Affroun (Alger).
35 Alioui Mohammed, 10 décembre 1905, caporal, corps des douairs, 15, rue François-Villon, à Alger.
36 Ben Zahra Belkacem ben Abderrahmane, 14 avril 1910, 2e classe, 19e régiment de génie, douar Ouaguenay, fraction ouled Ali-Duperré, les Braz (Orléansville).
37 Benelbar Mohamed ben El Hadj Yahia, 1908, maréchal des logis, 65e R. A. A., fraction ouled Ahmed ben Abdallah, Dr Medjel, à Bou-Saâda (Médéa).
38 Mana Mébarek, 1904, 1er bataillon de garnison, C. H. n° 7, Parilly, Bron (Rhône).
39 S. N. P. Kaddour ben Mohamed, 1913, brigadier-chef, 1/65e R. T. A., cité musulmane, rue F, n° 11, à Blida (Alger).
40 Moumenine M'Hamed, 1904, brigadier, 2e R. T. A., G. M. P. R. n° 51, à Saint-Arnaud (Sétif).
41 Kasmi Amar, 1er mars 1909, maréchal des logis chef, 222, rue de Lyon, Alger.
42 Kacha Mehenni, 2 novembre 1910, maréchal des logis chef, 1er R. S. A., quartier Fouquereau, Maison-Carrée (Alger).
43 Bousri Mokhtar ben Mohammed, 1911, brigadier, 7e R. S. A., 517, cité Rocazin, à Baraki (Alger).
44 Boudjemia Ahmed, 16 juillet 1911, sergent, C. A. R. 101, 5, rue Duveyrier, à Blida (Alger).
45 Mohamed ben Cheikh, 1908, sergent, 19e génie, 13, rue de la Casbah, Alger.
46 Mohamdi Mostéfa ben Slimane. 1913, caporal, 65e R. A. A., à Berrouaghia (Médéa).
47 Debab Mostéfa ben Amed, 1905, caporal, 1er R. T. A., maison Amalou Trab Lahmar, à Blida (Alger).
48 Gherdiane Mébarek, 1904, soldat, 1er R. T. A., 4, rue Pavy, à Blida (Alger).
49 Kaddouri El Hadj ben Kaddour, 28 novembre 1904, brigadier, C. O. A. 20, 18, rue du Commerce, à Mascara (Mostaganem).
50 Mecemmene Ahmed, 1912, sergent, 1er R. T. A., impasse de l'Intendance, Alger.
51 Bouremana Mouloud, 1909, sergent, 7e R. T. A., Draria (Alger).
52 Chaouche Mohamed, 15 juin 1907, soldat bataillon de garnison, 33, cité musulmane, Maison-Carrée (Alger).
53 Aziez Benyahia ben Mohamed, 26 décembre 1902, sergent au 1er R. T. A., rue des Zouaves, Aumale (Médéa).
54 Kahloul Belamouri, 1905, brigadier au 1er spahis, Douar Targuedid à Aumale (Médéa).
55 Kadem Redouane, 27 mars 1908, caporal-chef C. O. I. 3, maison Benali-Nacer, quartier de la Fayence, Maison-Carrée (Alger)
56 Sid Mohand Mouloud, 18 juillet 1900, 1re classe, 7e R. T. A., chez Tayebi Ahmed, écrivain public, à Sidi-Aïch (Sétif).
57 Lakel Achour, 22 janvier 1910, sergent au 1er R. T. A., 5, rue Boutin, Alger.
58 Firah Ahmed, 1906, sergent 1er R. T. A., cité d'urgence, bloc 4, n° 73, Maison-Carrée (Alger).
59 Maiza Lombarek ben Bachir, 1907, brigadier-chef C. A. R. 101 Douar Grib Medjedel, à Bou-Saada (Médéa).
60 Bouziani Yahia, 1902, brigadier-chef 65e R. A. A., cité des Eucalyptus, bâtiment G, n° 46, à Hussein-Dey (Alger).
61 Benchohra Tayeb ben Ali, 1910, caporal, 5e R. S. A., 1, rue du Chat, Alger.
62 Bellaloui Liamine, 1906, sergent C. O. I. 3, cité d'urgence n° 5/10, Maison-Carrée (Alger).
63 Amari Abdelkader, 1913, sergent au 1er R. T. A., Oued Bou-Aifa, à Blida (Alger).
64 Bouadma Aomar, 19 février 1911, brigadier 101 C. O. S. M., rue Buffon, maison Hamdi-Tahar, à Alger.
65 Laid Saad, 1904, soldat 1er R. S. A., rue Rabelais, à Médéa.
66 Hamdouche Achour, 12 janvier 1910, soldat 27e train, lotissement Lafontaine, Bouzarea (Alger).
67 Bayzid Mohamed, 1908, soldat au 9e régiment de zouaves, rue Ben-Azouz, chez M'Si Rabah, à Koléa (Alger).
68 Belkacemi Lazazi ben Saïd, 19 janvier 1908, caporal-chef 1er R. T. A., 44, boulevard Cervantès, à Alger.
69 Sba Benazouz ben El Aggoun, 1902, caporal 1er R. T. A., 4, impasse Lt-Hatem, à Blida (Alger).
70 Mesloub Rabah, 30 octobre 1904, caporal 202 R. P. N. A., à Marengo (Alger).
71 Boulahbib Mohammed, 28 septembre 1902, caporal 21e section C. O. A., 42, rue Voltaire, à Kouba (Alger).
72 Moualhi Saïd, 12 avril 1910, soldat 1er R. T. A., 39, rue Kléber, Alger.
73 Benbaizidi ben Laïchi, 1910, caporal 411e D. C. A., fraction Ouled-Gacem, Tirghane (Médéa).
74 Bouadjadja Abdelkader, 6 mars 1910, caporal 3e bataillon de garnison, Kherba (Orléansville).
75 Derdour Messaoud, 1910, brigadier-chef 191e C. O. S. M., 4, rue du Minaret, Alger.
76 Boukeffous Saïd ben Khalfallah, 21 avril 1903, 1re classe 24e compagnie de garnison, cité El-Achouet, à Taher (Constantine).
77 Manai Mohamed ben Akli, 5 mai 1913, caporal-chef C. A. R. 101, Douar Mechtras, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
78 Ouadah Lakhdar, 3 juillet 1904, sergent-chef 53e B. P. N. A., 7, rue Lazerges, à Alger.
79 Laouirem Mohamed, 1910, soldat C. A. R. 101, chemin de Notre-Dame-d'Afrique, n° 30, Alger.
80 Ghezal Belkacem, 20 juillet 1909, sergent 1er R. T. A., Douar Sidi-Simiane, à Cherchell (Orléansville).
81 Degouah Ali ben Mohamed, 19 juillet 1904, 1re classe 65e R. A. A., lotissement Michel, Kouba (Alger).
82 Ghalmi Mokhtar, 15 août 1914, maréchal des logis chef 191e C. O. S. M., 7, rue Blanger, à Blida (Alger).
83 S. N. P. Ahmed ben Cheikh, 1911, caporal 8e R. S. A., 13, rue de la Casbah, à Alger.
84 Boudaa Mohammed, 23 octobre 1904, caporal 25e R. T. A., Douar Intacem, à Aumale (Médéa).
85 Mokrani Mokhtar ben Youcef, 1905, 1re classe 5e R. T. A., à Maginot-Sidi-Aïssa (Médéa).
86 Bennacef Saïd, 1908, sergent 25e R. T. A., 34, rue des Portes-Neuves, Alger.
87 Bououden Daoudi, 1908, caporal 1er R. T. A., lotissement Baranes, chez M. Dahmane Abbès, à Bouzareah (Alger).
88 Mouri Mohammed, 13 janvier 1909, soldat 19e dépôt du génie. Haouch-Ouled-Ferhat, à Maison-Carrée (Alger).
89 Salem Salah, 1912, caporal-chef 3e compagnie de garnison, 10, cité Boukri, route de Dalmatie, à Blida (Alger).
90 Kherraz Ahmed ben Ali, 5 mars 1906, caporal 233 R. A., 6, rue du Minaret, à Alger.
91 Nehai Naoui ben Messaoud, 3 février 1914, maréchal des logis, 65e R. A. A., 5 *bis*, rue des Coquelicots, Clos-Salembier, à Alger.
92 Boudiaf ben Mohamed ben Belkacem, 1905, soldat au 1er saphis, quartier Oumane-Ghiraba, à Bou-Saada (Médéa).
93 Bouchema Mohamed, 18 janvier 1906, sergent, 5e C. A. G., cité Sidi-Salem, bloc 21 J., 18-19, les Salines, à Bône.
94 Bouzitoune Ramdane, 16 juillet 1917, 10e légion de gendarmerie, 30, rue de Chartres, à Alger.
95 Zoudj Elhadjar, 1907, soldat, 13e R. T. A., chez M. Belkacem Lakhdar, épicier, Fouka-Marine (Alger).
96 Benabbas Mohamed, 14 avril 1913, soldat, P. G. n° 3, zone C, baraque n° 62, à Orléansville.
97 Fertah Abdelkader, 1904, soldat, 6e R. S. A., 33, rue Abbé-Bresson, Kouba (Alger).
98 Messah Mohamed, dit Ahmed, 20 juillet 1906, soldat, 1re classe, 2e régiment des zouaves, 2, rue du Mont-Bar prolongée, à Montbéliard (Doubs).
99 Kouider Sidhoum Miloud ben Kouider, 25 janvier 1903, soldat, compagnie de remonte, 8, rue Pavée, à Blida (Alger).
100 Mouloudi Mohamed ben Ahmed, 1er septembre 1901, maréchal des logis, 65e R. A. A., douar Bouzana, commune mixte de Tablat (Médéa).
101 Guerninouche Menouer, dit Saïd, 1904, sergent, C. O. I. n° 1, douar Ben-Hammouche-Ménerville (Alger).
102 Shali Saïd, 1911, caporal, 7e R. T. A., douar Aït-Isaad, Ifigha (Tizi-Ouzou).
103 Laguel Mohammed, 13 juillet 1907, caporal, 29e R. T. A., douar Maathas, village Berkouka, à Tizi-Ouzou.
104 Boubekeur Benalia, 1909, brigadier, 65e R. A. A., 11, rue du Docteur-Bentami, à Blida (Alger).
105 Mokrani Derradji, 17 mai 1913, sergent, 10e S. I. M., 31, rue du Général-Verneau, à Alger.
106 Benmouffok Saïd Ali ben Mohamed, 1er septembre 1906, soldat, Douairs-Gouraya (Orléansville).
107 Soualah Mohammed, 1902, soldat, 1er R. S. A., Reibell (Médéa).
108 Guedid Salem, 1901, soldat, 1er R. S. A., cité Grabat, n° 3 D 8, à Djelfa (Médéa).
109 Temmoura Mohammed, 16 décembre 1909, soldat, 202e R. P. N. A., 2, rue de la Lyre, à Alger.
110 Meziane Mohammed ben Ali, 27 mars 1909, caporal, corps des douairs, 134, boulevard Bru, à Alger.
111 Yahi Kaddour, 1910, 1re classe, 1er R. S. A., 15, rue Figarolle, Médéa.

112 Heddar Djelloul ben Ahmed, 11 avril 1908, 1re classe, compagnie du groupe, douar Béni-Haoua, Ténès (Orléansville).
113 Boukhalfa Mohamed ben Sadi, 9 janvier 1908, caporal, 1er R. T. A., Aumale (Médéa).
114 Bekouche ben Benamer Kouider, 13 mars 1918, soldat, 1er R. S. A., douar El Meddad, Teniet-el-Haâd (Orléansville).
115 Didi Ammi Omar ben Hocine, 11 octobre 1913, caporal, 1er R. T. A., maison Zémali, rue de la Gare, à Palestro (Tizi-Ouzou).
116 Mahmoud ben Harzallah, 1913, brigadier-chef, 5e R. C. A., maison Souma, 8, chemin des Crêtes, à Alger.
117 Bekkai Benallal ben Khireddine, 1912, brigadier-chef, 1er R. S. A., douar Sidi-Aïssa, Sidi-Aïssa (Médéa).
118 Cherifi Abdelkader, 30 mai 1905, soldat, 9e R. T. A., douar Louroud, commune de Aïn-Bouyahia, par Carnot (Orléansville).
119 Ali Kacem Mohamed ben Ali, 7 août 1913, maréchal des logis, 27e escadron du train, 11, rue de l'Intendance, à Alger.
120 Salmi Djelloul, 1903, soldat au 27e train, 71, rue Djenan-Mabrouk, à Hussein-Dey (Alger).
121 Tires Seghier, 1909, soldat, 3e R. T. A., 13, rue Blangini, à Blida (Alger).
122 Kouidri Maamar ben Ahmed, 1904, soldat, 1er R. S. A., 37, rue Mozart, chez Mlle Juven, à Alger.
123 Gourmette Mouloud, 2 avril 1906, caporal, C. O. I. (1), 10, impasse des Zouaves, à Alger.
124 Hidour Rabah ben Abdelkader, 29 septembre 1914, caporal, 19e génie, maison Kerrouana, route Lamar, à Blida (Alger).
125 Sebbagh Slimane, 1909, sergent au 19e génie, 8, rue du Maugrebins, à Alger.
126 Derfellou Ali ben Embarek, 1914, soldat, 211e B. P. N. A., Bou-Saâda (Médéa).
127 S. N. P. Mohamed ben Mouffok, 1902, soldat, 65e R. A. A., villa M'Challah, rue Zaâtcha, à Alger.
128 Madroub Mustapha, 1906, 1re classe, D. I., 92 *bis*, Teniet-el-Haâd (Orléansville).
129 Berroudja Abdelkader, 12 mai 1911, soldat, 15e compagnie de garnison, 18, rue Emile-Maupas, à Alger.
130 Allouane Amar ben Saïd, 8 janvier 1904, 1re classe, 1er bataillon de garnison, centre municipal de Kérouane, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
131 Bouhitem Moktar ben Mahfoud, 2 mars 1908, 1re classe, centre organisation infanterie n° 3, douar Bouhamza, Akbou (Sétif).
132 Hachelef ben Chouli, 1900, soldat, 27e train, 11, rue Poincaré, Alger.
133 Kettab Saïd ben Mohamed, 15 février 1915, sergent, 9e R. T. A., cité Georges-Clemenceau, bâtiment 29, à Alger.
134 Hamadache Hocine ben Ali, 1908, soldat, C. O. G. 35, service du nettoiement, 54, rue Marey, à Alger.
135 Bousella Mohammed, 18 juin 1900, soldat, 25e train, 25, rue de la Mer-Rouge, à Alger.
136 Kouadri Aziez ben Mansour, 1906, caporal, 1er régiment de zouaves, douar Amrès, Sidi-Aïssa (Médéa).
137 Benhamdoune Ahmed, 1906, soldat, 5e R. T. A., Dar-el-Askri, Maison-Carrée (Alger).
138 Allam Taïeb ben Ladjab, 26 février 1901, maréchal des logis, compagnie R. S. A. à Sidi-Aïssa (Médéa).
139 Sifoun ben Tayeb ben Bouziane, 6 mars 1904, 1re classe, 1er R. T. A., 6, impasse d'Oronte, à Alger.
140 Boumail Ali ben Mohamed, 14 décembre 1908, soldat, C. O. I. 1, douar Bou-Nouh, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
141 Mansour Mohamed, 1904, 1er classe, G. C. I. n° 5, Dar-el-Askri, Maison-Carrée (Alger).
142 Derradji Amar ben Yahia, 1910, soldat, 6e E. S. A., boulevard Clemenceau, nouvelle cité, bâtiment 9, lettre C, à Alger.
143 Tassakkourt Abdelkader, 12 janvier 1906, soldat, 19e section d'infirmier, douar Sidi-Simiane, Cherchell (Orléansville).
144 Sadaoui Chérif ben Chérif, dit Ali, 24 juillet 1907, 1re classe, bataillon de renfort n° 103, 1, rue de Sidi-Ferruch, à Miliana (Orléansville).
145 Kara Ali ben Belkacem, 8 octobre 1910, 1re classe, 27e train, chez M. Pons, à El-Biar, Ben-Aknoun (Alger).
146 Daili Fatmi, 4 décembre 1902, soldat, 25e R. T. A., 38, rue d'Aumale, Maison-Carrée (Alger).
147 Souttou Mohamed ben Ahmed, 15 mai 1907, caporal, 19e C. O. A., cimetière El Alia, Maison-Carrée (Alger).
148 Khenchache Ahmed ben Djellarch, 1900, caporal, 9e R. T. A., 15, rue Mogador, à Miliana (Orléansville).
149 Habiche Abdallah ben Mohamed, 1912, soldat 65e R. A. A., 2, rue du Docteur-Payn, Hussein-Dey (Alger).
150 Debbar Boumediène, 10 juin 1904, soldat 9e R. T. A., 24, rue Méred, Boufarik (Alger).
151 Moussi Ali, 24 novembre 1899, soldat 1er R. T. A., 97, route Larba-Baraki, à Alger.
152 Aouimeur Ahmed ben Mohamed, 20 avril 1911, maréchal des logis chef, 1er zouaves, douar Beni Kouffi, Dra-El-Mizan (Tizi-Ouzou).
153 Chouiha M'hamed ben Belkacem, 1900, soldat, C. O. A., 10, rue Albin-Rozet, à Alger.
154 Boulesnam Mohamed ben Moussa, 1908, 1re classe, 9e R. T. A., Trab Lakmar, à Blida (Alger).
155 Bouchakour Arezki, 1911, soldat, 5e R. T. A., à Haussonviller (Tizi-Ouzou).
156 Kadri Boutteba, 1901, soldat, 3e compagnie de remonte, maison Bougada, route de Dalmatie, à Blida (Alger).
157 Ziani Abdelkader ben Abdallah, 1909, 1re classe, 17e R. T. A., à Fouka (Alger).
158 Zaoud Djelloul ben El Hadj, 1906, 2e classe, 9e R. S. A., village negre, maison Mahfoud, à Aumale (Médéa).
159 Azizi Mohamed, 1912, sergent-chef, 1er R. T. A., chez M. Boulanouar, cafetier maure, à Médéa.
160 Aïssa ben Messaoud, 1913, brigadier, C. A. T., 57, rue Lefebure, à Alger.
161 Abdelafid Mohammed, 9 décembre 1906, caporal, 7e R. T. A., cite la Montagne, lot C, bloc 4, n° 13, Hussein-Dey (Alger).
162 Hamiaz Mohammed ben Ali, 5 février 1903, soldat, 1er bataillon de garnison, 2, rue de l'Horloge, à Médéa (Médéa).
163 Rahmoun Mohammed, 20 mars 1906, soldat, 3e compagnie de garnison, chez Belini (café maure), rue du Théâtre-Romain, à Cherchell (Orléansville).
164 Merzoug Merzoug ben Tayeb, 1915, soldat, 19e C. A. T., maison Zaoui M'hamed, la Consulaire, Saint-Eugène (Alger).
165 Drahmani Mokrane, 1908, soldat, 1er R. T. A., 2, rue des Sarrazins, à Alger.
166 Chouya Mohamed ben Taâbat, 1913, soldat, 9e R. T. A., maison El Kébir, rue Jean-Jaurès, Affreville (Orléansville).
167 Gounni Madani, 1906, caporal, corps des douairs, 56, rue Amiral-Guêpratte, à Alger.
168 Soumani Abdelkader, 1909, brigadier, 1er R. S. A., cité évolutive, bâtiment F, n° 7, Hussein-Dey (Alger).
169 Hadj Guesmi Mohamed, 22 janvier 1903, 1re classe, 1er régiment de zouaves, douar Tirmitine, à Mirabeau (Tizi-Ouzou).
170 Amrane Ameur ben Ahmed, 1er février 1909 soldat, 29e R. T. A., cité Boumza, baraque n° 13, Maison-Carrée (Alger).
171 Renane Mohamed, 1908, soldat, milice saharienne, 47, rue du Génie, cité Bel-Air, à Hussein-Dey (Alger).
172 Kediche Miloud, 30 avril 1908, soldat, 1er zouaves, fraction du Chèlif, Affreville (Orléansville).
173 Amari Braham ben Mohamed, 25 janvier 1913, 2e classe, 1er R.T.A., douar El Gourine, à Cherchell (Orléansville).
174 Mekhici Mohamed, 4 février 1909, compagnie saharienne, douar Hallaouya, à Souma (Alger).
175 Lemkhalti Aïssa, 1907, caporal, 1er zouaves, Bar de la Concorde, place de Chartres, à Alger.
176 Kahoul Ahmed, 1913, soldat, 6e E. S. A., lotissement Florence n° 52, Frais-Vallon, El Biar (Alger).
177 Bourennane El Hadj, 10 mars 1911, sergent-chef, 1er R. T. A., Reibell (Médéa).
178 Hamidi Ahmed, 1912, sergent-chef, 1er R. T. A., 11, rue Georges-Guynemer, à Blida (Alger).
179 Ghilaci Brahim, 5 septembre 1912, sergent, 1er R. T. A., Fontaine du Génie, à Novi (Orléansville).
180 Benzineb Mébarek ben Mahiéddine, 1915, sergent-chef, C. A. R. 101, quartier Rambault, à Boghari (Médéa).
181 Ardoune Lakdar, 1912, adjudant, 1er R. T. A., douar Béni-Merzoug, à Ténès (Orléansville).
182 Mokhtar Bokhtache ben Mohamed, 29 septembre 1913, maréchal des logis, C. M. R. M. 405, 43, Etzenletzstrasse, à Heiligenwold (Sarre).
183 Saadi Abdelkader, 1917, sergent, 1er R. T. A., garde-champêtre, cité des Eucalyptus, bâtiment P. 12, à Hussein-Dey (Alger).
184 Khelifa Fergani ben Brahim, 1916, sergent, 3e R. T. A., rue de l'Abattoir, à Berrouaghia (Médéa).
185 S. N. P. Tahar ben Attia, 1914, maréchal des logis, 5e R. C. A., cité de la Montagne n° 7/C/5, à Hussein-Dey (Alger).
186 Benlala Ahmed, 25 octobre 1915, sergent, C. A. R. 101, chez M. Morsli ben Ali, chauffeur S. I. P., à Tizi-Ouzou.
187 Mameche Saïd ben Mohamed, 1911, sergent, 7e R. T. A., douar Mezlioua (Tizi-Ouzou).
188 Chorfa Rabah ben Amar, 1916, caporal, 10e section d'infirmiers, chez M Saïen Houria, maison Fioucher-Galloua, 1, avenue André, à Alger.
189 Zougari Senoussi ben Ahmed, 1913, sergent, 1er R. T. A., 25 *bis*, chemin Pouyanne, à Alger.
190 Beghdadi Bouamra, 1915, caporal, 2e R. T. A., 108, nouvelle cité indigène, à Maison-Carrée (Alger).
191 Ben Adda Mohamed, dit Kahouni, 1912, caporal, 1er R. T. A., sanatorium de Rivert, par Alger (Alger).
192 Bouabdallah El Hor, 1914, caporal-chef, 1er R. T. A., baraque Kaddour, El Kettar, à Alger.
193 Bachir ben Labassi, 1911, caporal-chef, 1er R. T. A., 6, rue Courbet, à Blida (Alger).
194 Tammar Baghdadi, 1913, caporal-chef, C. A. R. 101, lotissement Sidi-Embarek, à Birkadem (Alger).
195 Rouag Belgacem, 1917, caporal-chef, C. A. R. 103, chez M. Ali Zérouk, cité Nador n° 29, clos Salembier, à Alger.
196 Rouani Mohamed ben Rabah, 14 janvier 1913, caporal-chef, 1/3e R. T. A., l'Arba (Alger).
197 Mezrar Abdelkader, 1917, brigadier-chef, 5e R. C. A., 34, rue du Ravin, cité Bel-Air, à Hussein-Dey (Alger).
198 Smaili Slimane, 1910, caporal, base militaire d'Alger, douar Bou-Mahni, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
199 Ouggad Mergueb, 7 janvier 1917, brigadier-chef, 1/67e R. A., cité Georges-Siegwald, les Attafs (Orléansville).
200 Fodil Mohamed ben Boucherit, 1913, brigadier, 5e R. C. A., fraction Zaouïa, centre municipal, Oued-Daïd, Berrouaghia (Médéa).
201 Ali ben Mohamed, 1917, brigadier-chef, 27e train, chez M. Maklouf ben Mohamed, 135, rue Michelet, à Alger.
202 Harzeli ben Harzallah, 1912, brigadier-chef, 5e R. C. A., douar Oued-Oughat, Berrouaghia (Médéa).

203 Djelledj Mohammed, 1917, maître ouvrier, C. A. R. 101, cité d'urgence, bloc 4, n° 48, Maison-Carrée (Alger).
204 Chouikhi Sebkhaoui ben Baïzid, 1911, soldat, 2e compagnie, 1er R. T. A., Dellys, douar Ouled-Amar-Bir-Foda, Bou-Saâda (Médéa).
205 Hannane Miloud, 7 août 1913, soldat, 65e R. A. A. (gardien de nuit), ferme Dromigny, Chaiba (Alger).
206 Courtot (Antoine).
207 Guiti Ahmed, 1914, sergent, C. A. R. n° 1, 9, rue Leverrier, Paris (6e).
208 Tahir Ahmed, 29 avril 1913, sergent-chef, 45e régiment de transmissions, 5, rue de Belfort, à Alger.
209 Batoul Ben Youcef, 16 avril 1915, maréchal des logis, 731e C. R. E., 6, rue du Commandant-Jambort, à El Biar (Alger).
210 Bedr Djelloul ben Mohammed, 1er février 1912, sergent, 1er R. T. A., douar Damous, à Dupleix (Orléansville).
211 Cheikh ben Benalia ben Mohamed, 1917, maréchal des logis, 7e R. S. A., Medjel, par Bou-Saâda (Médéa).
212 Boualam Mohamed ben Kaddour, 8 janvier 1912, sergent, 1er R. T. A., 40, rue Saint-Georges, à Montbéliard (Doubs).
213 Hadjbi Rabah, 13 novembre 1912, sergent, 27e/3e R. T. A., 12, rue Mermet, à Vienne (Isère).
214 Hamdad Miloud ben Hocine, 21 mai 1916, sergent-chef, 1er R. T. A., Aït-Bouyahia, Fort-National (Tizi-Ouzou).
215 Berriboum Mohamed, 1914, sergent, 1er R. T. A., Douaouda-Ville (Alger).
216 Raffaa Ahmed, 1912, maréchal des logis, 7e R. S. A., Soucieu-en-Jarrest (Rhône).
217 Hacani Abdelkader, 1917, brigadier-chef, 27e train, chez M. Sadki Hasmi, 42, quartier Vidal, Maison-Carrée (Alger).
218 Mouadji Mohammed, 8 décembre 1912, caporal, 10e S. I. M., propriété Corao Jean-Bart, cap Matifou (Alger).
219 Ais Mohamed ben Kouider, 5 novembre 1916, caporal-chef, 22e B. T. A., chez M. Bendali Dahour, commerçant, place d'Armes, à Médéa.
220 Taoussar Mohamed ben Saïd, 13 octobre 1917, caporal-chef, 10e section de C. O. M. A., 15, rue Bologhins, à Alger.
221 Zalif Tahar, 24 décembre 1913, soldat, C. A. R. 101, 7, rue Médée, à Alger.
222 Achour Mohamed, 18 août 1911, soldat, 10e C. O. M. A., chez M. Ferrer, 11, boulevard Gambetta, à Alger.
223 Hadjadj Rabah ben Hamed, 1914, 1re classe, 9e R. T. A., 55, avenue Maréchal-Foch, à Albi (Tarn).
224 Mezguida Mohammed ben M'Hamed, 1916, 1re classe, base militaire d'Alger, 28, rue Parmentier, à Alger.
225 Benhalima ben Mohamed, 1914, soldat C. A. 2 du 3e R. T. A., cité Evolutive n° 23, à Hussein-Dey (Alger).
226 Yacoubi Ali, 4 janvier 1915, sergent, 1er R. T. A., 3, rue d'Austerlitz, à Miliana (Orléansville).
227 Slimani Salah ben Ali, 13 février 1913, sergent, C. A. R. 101, Isserville-les-Issers (Tizi-Ouzou).
228 Mostefaoui Abdelkader ben Belkacem, 11 octobre 1912, sergent-chef, 1er R. T. A., chez M. Zerouchi, à Gouraya (Orléansville).
229 Boucherit Saïd ben Miloud, 6 septembre 1914, adjudant, 66e R. A. A., à Aïn-Bessem (Médéa).
230 Khellafi Zidani ben Abed, 18 mars 1916, sergent, 1er B. T. A., 2, chemin Merville, à Saint-Denis (Seine).
231 Mansouri Djilloul, 20 septembre 1912, sergent-chef 1er B. M. T. A., Dupleix (Orléansville).
232 Fertas Djilali, 11 mai 1913, caporal, 9e R. T. A., employé à la C. E. R. F., à Fouka (Alger).
233 Hafsi Abdelkader, 1er janvier 1913, brigadier-chef, C. A. R. 101, douar Béni Haouas, Tenès (Orléansville).
234 Guenifi Saïd, 1915, caporal, 3e B. T. A., 9, rue Randon, à Alger.
235 Bentourkia Miloud, 1916, soldat, C. I. M 10 bâtiment 14, escalier 6, lotissement 4, Diar-el-Mahoul (Alger).
236 Khenous Bou Yahia, 1913, 1er R. T. A., route de l'Abattoir, à Blida (Alger).
237 Messaoudi Rabah, 1918, sergent, 1er R. T. A., chez M. Calléja, à Rivet (Alger).
238 Kellas Tayeb, 6 avril 1915, sergent-chef, 1er R. T. A., douar Bellouah, Tizi-Ouzou (Tizi-Ouzou).
239 Yeddou Saïd, 1918, sergent-chef, 1er R. T. A., 8, rue de France, à Bouira (Tizi-Ouzou).
240 Haroun Yahia, 1917, sergent, 42e B. I., douar Ben Zemenzer, village Tighilt-Mahmoud, à Tizi-Ouzou.
241 Bouazara Ali, 1914, maréchal des logis chef, 6e E. S. A., quartier Margueritte, à Alger.
242 Hamadi Taïeb, 1915, sergent, 19e génie, cité Dar-El-Bahya, bâtiment C, n° 93, à Kouba (Alger).
243 Missaoui Attallah, 1916, brigadier, 483e C. L. R. M., 8, rue Rovigo, à Boufarik (Alger).
244 Guit ou Ghit Mohammed, 3 septembre 1918, caporal, E. M. P. N. A., douar Ouled-Hellal, Boghari (Médéa).
245 Ben Rahal Lakdar, 1918, caporal, 4e B. I., Laghouat (les Oasis).
246 Amraoui Ali ben Amar, 1919, soldat, 10e C. O. M. A., 5, quartier Bérardi, Hussein-Dey (Alger).
247 Drici Ammar, 17 mars 1916, 1re classe, 7e R. T. A., 24, rue Yusuf, à Blida (Alger).
248 Saadi Ahmed, 27 juin 1915, soldat, 1er R. T. A., route de Dalmatie, cité Cherry, n° 51, Blida (Alger).
249 Otmani Abdelkader, 21 avril 1919, 1re classe, 1er R. T. A., douar Ben Charef, à Bouinan (Alger).
250 S. N. P. Mohamed ben Ali, 1913, 1re classe, 6e E. S. A., 1, rue du Commandant-Philippe-Pierre, à Alger.
251 Hadj Ali Mohamed, 1916, sergent, 1er R. T. A., chez M. Bougdal Ali, à Dellys (Tizi-Ouzou).
252 Doufana Mohamed, 1914, sergent-chef, C. A. R. 101, douar M'Fatah, Boghari (Médéa).
253 Bouzegzi Saïd, 31 décembre 1916, caporal, C. A. R. 101, 3, rue Denis-Afri, à Miliana (Orléansville).
254 Ghadir Saïd, 1916, caporal-chef, 1er R. T. A., chez Ramoule Mamar, épicier, place du Marché-Indigène, à Blida (Alger).
255 Adjem Daoud ben Hamadou, 13 février 1919, caporal, 13e R. T. A., rue de Castiglione, à Koléa (Alger).
256 Imimane Berkermouche, 3 novembre 1916, caporal, 1er R. T. A., douar Thigzirt, Teniet-El-Haâd (Orléansville).
257 Bouzid Mohamed, 1er mars 1916, caporal, 3e R. T. A., chez M. Belhamri Mohamed, rue Marceau, à Maison-Carrée (Alger).
258 Benaddad Djillali, 1918, caporal-chef, 5e B. T. A., douar Benkhellil, Boufarik (Alger).
259 Djenane Mohamed ould Slimane, 1918, 1re classe, C. A. R. 102, Dar-el-Askri, Nemours (Tlemcen).
260 Djezaïri Miloud, 1918, 2e classe, 1er R. T. A., Bourkika (Alger).
261 Saïdani Mohammed, 22 juin 1918, 2e classe, 3e R. T. A., quartier Oued Rehane, Miliana (Orléansville).
262 Benamra Naïli, 1917, sergent, C. A. R. 101, 9, rue d'Austerlitz, à Miliana (Orléansville).
263 Megateli ben Youcef, 1917, sergent, C. A. R. 101, route de Dalmatie, douar Ouled Aïche, à Blida (Alger).
264 Mebarki Medjedoub, 1917, maréchal des logis, 27e train, 45, avenue Paul-Doumer, à Kouba (Alger).
265 Sadki Hachemi, 1916, maréchal des logis, 6e E. S. A., cité Dessoliers, n° 67 E, Maison-Carrée (Alger).
266 Sahraoui Rabah, 1917, caporal-chef, 1er R. T. A., maison Abdeltif, chez Mme Chaouch Tahar, rue Raymond-Poincaré, à Blida (Alger).
267 Assar Abdelkader, 1918, caporal-chef, 1er R. T. A., cité Mahieddine, n° 521, à Alger.
268 Benzahia Mostéfa, 1916, brigadier-chef, 6e E. S. A., 236, cité Mahieddine, 8e lot, à Alger.
269 Touareg Mohamed, 1917, caporal, C. A. R. 101, chez M. le capitaine Belhani Djillali, rue des Hadjonts, à Marengo (Alger).
270 Aïssaoui Benalia, 1920, 1re classe, 7e R. T. A., route de Ben-Azouz, à Koléa (Alger).
271 Belarbi Abdelkader, 1919, 1re classe, 7e R. T. A., douar Souaghi, Aumale (Médéa).
272 Chérif Benyahia, 20 avril 1917, 1re classe, C. A. R. 101, douar Tittery, Aïn-Boucif (Médéa).
273 Rahmi Mohamed, 1920, 1re classe, 1er R. T. A., 4, rue Mac-Mahon, à Blida (Alger).
274 Khiri Amar, 1916, 1re classe, C. A. R. 101, Laferrière, maison Guenaouzi, Maison-Carrée (Alger).
275 Yahiaoui Abdelkader, 8 septembre 1915, soldat, 3/1er R. T. A., 28, rue Denfert-Rochereau, à Blida (Alger).
276 Hezil Djenidi, 1923, maréchal des logis, 6e régiment de dragons, 2, cité Nador, baraque n° 83, Clos Salembier, à Alger.
277 Ben Boulerbah Ahmed, 1918, brigadier-chef, C. A. R. 101, chez Mme Lakhdar, 22, rue Zaâtcha, boulevard Bru, à Alger.
278 Asnoun Lakdar, 1918, caporal, EMP NA, Koléa (Alger).
279 Slimane Ahmed, 4 septembre 1916, caporal, C. I. du 1er R. T. A., 4, rue Sonis, à Blida (Alger).
280 Bouras Maâmar, 1918, 2e classe, C. A. R. 101, bar Eugène, place du Marché, à Draguignan (Var).
281 Tiatouchine Mansour, 1922, sergent-chef, 1er R. T. A., 1re compagnie, Boghar, rue de Teniet, cité musulmane, Teniet-el-Haâd (Orléansville).
282 Zerabib Yahia, 2 février 1921, sergent, 10e S. I. M., maison Zerabib, l'Alma (Alger).
283 Larbi Abdelkader, 1920, caporal, 103e S. I. M., Reibell, Chellala Taguine (Médéa).
284 Azem Mohammed, 12 janvier 1920, brigadier-chef, 803e C. O. S. M., douar Djebel Aïssa Mimoun, Aït-Braham (Tizi-Ouzou).
285 Boukhalfa Ahmed, 1922, brigadier, 709e C. M. E., cité Zahaf, Djelfa (Médéa).
286 Khames Ali, 14 février 1909, sergent-chef, 3e R. T. A., campagne Idrissi Abderrahmane, n° E 6, à Bouzaréah (Alger).
287 Bouhouia Mohamed, 3 mars 1923, sergent, 1er R. T. A., chez M. Bouhouia, garde-barrière, à Bou-Medfa (Orléansville).
288 Zouaoui Mohamed, 1922, maréchal des logis, 5e R. C. A., rue Birine, à Médéa.
289 Memmi Bouziane ben Menad, 7 juillet 1919, sergent-chef, 2e R. T. A., 1, place de l'Eglise, à Médéa.
290 Douha Abdelkader, 1924, caporal, 1er B. T. A., à Adelia (Orléansville).
291 Yousfi Mohamed ben Mouloud, 3 août 1920, 2e classe, 1er R. T. A., S. A. S. de Noir (Médéa).
292 Fouanat Abdelkader, 1922, sergent, 19e régiment de génie, 16, rue du Chêne, à Alger
293 Bourouh Arab, 1919, sergent, 22e R. T. A., bâtiment 4 HE, Climat de France, à Alger.
294 Hamdani Moussa, 6 octobre 1922, sergent, C. A. R. 101, 23, rue Albin-Rozet, Alger.
295 Sekkal Djelloul, 28 octobre 1924, sergent, 17e R. T. A., cité musulmane, bâtiment 66 H. L. M., à Marengo (Alger).
296 Boumedjane Braham, 20 janvier 1921, sergent, 1er R. T. A., 3, rue Savonarole, à Médéa.
297 Hamdi Mohammed, 1920, sergent, 13e R. T. A., tribu des Ghérida, Haussonvillers (Tizi-Ouzou).
298 Kaci Omeur, 26 décembre 1923, sergent, 1er R. T. A., 6, rue des Zouaves, à Aumale.

299 Bahi Bensaouda, 17 mars 1923, caporal, compagnie des pionniers, base transit d'Alger, douar Main, commune de Ténès (Orléansville).
300 Babbaci Abdelkader ben Ali, 30 novembre 1925, sergent-chef, 1er B. T., 179, cité Cherry, à Blida (Alger).
301 Khaldi Djelloul, 25 janvier 1919, caporal-chef, C. A. R. 101, cité La Montagne, à Hussein-Dey (Alger).
302 Faraoun Taïeb, 19 juillet 1921, sergent, 1er R. T. A., village nègre, maison 6, Teniet-el-Haad (Orléansville).
303 S. N. P. Laissaoui ben Hocine, 1923, caporal-chef, 15e B. T. A., quartier Hachacha, Bou-Saada (Médéa).
304 Belaid Aïssa, 1924, caporal-chef, district de transit d'Alger, cité de la Montagne, bâtiment 11, Hussein-Dey (Alger).
305 Cherchar Mohamed, 4 mai 1924, caporal-chef, 106e C. M. T., cité La Montagne, bâtiment 4, n° 23, à Hussein-Dey (Alger).
306 Ouanoughi Amar, 2 mars 1923, 1re classe, 439, cité Mahieddine, Alger.
307 Ouadah Tayeb, 1921, 2e classe, 17e B. T. A., 4, rue Frédéric-Ozenani, Bas Casbah, à Alger.
308 Merabti Mohammed, 1921, 2e classe, 2e C. S. R., Dar El Askri, Reibell (Médéa).
309 Belaid Belabbès, 1927, caporal-chef, 45e R. T., rue de Strasbourg, maison Thoraouia Douéra (Alger).

Catégorie « C ».

Batna.

1 Chichoune Ahmed, 1920, 2e classe, C. O. A. n° 12, douar Ouled Fatma, commune mixte de Belezma (Batna).
2 Brahimi Abdallah, dit Larbi, 5 février 1918, 1re classe, 9e R. T. A., Ouled-Zaïd, Aïn-el-Ksar (Batna).
3 Abderrezak Ahmed, 27 février 1912, caporal, 3e R. T. A., douar Djerma-Dahra, Aïn-el-Ksar (Batna).
4 Maaref Derradj ben Cabia, présumé 1891, 1re classe, 3e R. T. A., cimetière musulman, à Batna (Batna).
5 Djeniane Belgacem, 22 mai 1907, 1re classe, C. O. I., 3, route de la Meskiana, à Khenchela (Batna).
6 Djezar Nacer, 1911, 2e classe, 43e B. P. N. A., Bernelle, Belezma (Batna).
7 Nouar Ammar, 1916, brigadier, 9e R. C. A., chez Hadjadj Ali Bey, épicier, boulevard de l'Est, Khenchela (Batna).
8 Mihi Touhami, 1910, 2e classe, C. O. I. 3, Lambese, arrondissement de Batna (Batna).
9 Merkiche Seddik, présumé 1921, 2e classe, 3e R. T. A., rue de Paris, à Khenchela (Batna).
10 Benseghir Salah, 28 juillet 1912, caporal, 51e bataillon de pionniers, douar M'Cil, Belezma (Batna).
11 Baloul Kouider, 1896, maréchal des logis, 3e R. S. A., 1, rue d'Amesmes, à Batna.
12 Touati Mohamed, 1885, 1re classe, 67e R. A. A., 10, rue Bugeaud, à Batna.
13 Chebaki Mohamed, 1917, 2e classe, C. O. I. 3, maison Haddad-Lakhdar, à Lambese (Batna).
14 Belloul Cherif ben Mohamed, 1908, caporal, 344e R. I., Bernelle, Belezma (Batna).
15 Manseri Ali, 26 novembre 1907, 2e classe, 67e R. A. A., Mesloula, Meskiana (Constantine).
16 Aoucheche Latoui, dit Hamida, 24 octobre 1923, caporal-chef, C. A. R. 103, douar Rahbat, Belezma (Batna).
17 Saadi Lamri, 1er mars 1920, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Ouled-Méhémed-Ben-Ferrandj, Bellezma (Batna).
18 Abdelali Méziane, 1891, 2e classe, 19e R. T. A., Aïn-Yagout, à Batna.
19 Messaoudene Mohamed Lakhdar, 1893, 2e classe, 3e R. T. M., cité Chekhi-Hocine, 4, rue Bouat, à Batna.
20 Mehlani Tahar, 1914, brigadier-chef, 9e régiment de chasseurs, douar Zoui, Aïn-el-Kseur (Sétif).
21 Maachi Amar, 1920, 2e classe, 1er R. T. A., chez M. Mazaudier, à Corneille (Batna).
22 Chelihi Mohamed, 9 mars 1919, 2e classe, 19e génie, chez M. Aït Slimane, écrivain public à Barika (Batna).
23 Touati Mohamed ben Ali, 20 octobre 1898, adjudant, C. A. T. Constantine, à Mac-Mahon (Batna).
24 Benguerbaa Saïd, 1919, 2e classe, 3e R. T. A., café maure Chahra, Belezma (Batna).
25 Abed Saïd, 1919, 2e classe, 3e R. T. A., chez Mme Calvière, à Pasteur (Batna).
26 Mihoub Salah, 1918, caporal-chef, 7e tirailleurs à Grezieu-la-Varenne (Rhône).
27 Zerdoum Slimane, 21 juillet 1921, 18, rue des Chapeliers, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
28 Benabid Mohammed, 18 août 1898, sergent-chef, 7e R. T. A., cité Chikhi, n° 7, rue de l'Aérodrome, à Batna.
29 Guerza Ahmed, 21 mars 1919, 2e classe, C. A. R. 103 à Médina (Batna).
30 Mahmah Bouriche, 1915, 2e classe, 3e R. T. A., boulevard de l'Est, à Khenchela (Batna).
31 Mimoune Chérif, 1920, soldat, 662e B. R. M., chez M. Houfani Tahar, El-Kantara (Batna).
32 Hammadi Kaddour, 1914, douar Mahmel (Batna).
33 Belaïdi Amar, 1919, soldat C. O. I. n° 3, douar Chemora, commune d'Aïn-Ksar (Batna).
34 Kabouche Amor, 1911, soldat, 7e R. T. A., douar Touzeline, commune mixte de Oum-el-Bouaghi (Constantine).
35 Menzer Djemaï, 1929, 2e classe, C. A. R. 103, Edgar-Quinet, commune mixte de Khenchela (Batna).
36 Bouharik Abdallah, 18 décembre 1918, soldat, 7e R. T. A., douar Oued-el-Maâ, Belezma (Batna).
37 Adouani Ali ben Mohamed, 31 juillet 1919, soldat, 3e R. T. A., Bouzéna par Arris (Batna).
38 Aberkane Foudil, 16 juillet 1925, soldat, C. A. R. 103, douar Ouled-M'Hamed-Ben-Ferroudj, à Belezma (Batna).
39 Chenni Ramdane, 25 avril 1897, soldat, 31e tirailleurs algériens, 2, avenue Viviani, à Constantine.
40 Groune Aïssa, 9 février 1926, 1re classe, C. A. R. 103, douar M'Toussa, à Khenchela (Batna).
41 Boumaraf Ramdane, 17 février 1915, soldat, 9e spahis, maison Boumedjane Stand, à Batna.
42 Zouggar Tahar, 1912, caporal, 11e R. T. A., douar Meghalsa, Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
43 Youcef Abdelkader, 1904, 23, avenue du Val-Notre-Dame, à Sartrouville (Seine-et-Oise).
44 Zater Mohamed, 5 janvier 1920, soldat, C. O. I., 3, douar Oued Labiod, Aurès (Batna).
45 Dey Mohamed, 1913, soldat, 411e D. A. T., chez Kissi Abdelkader, coiffeur à Barika (Batna).
46 Kourar Amor, 1908, soldat, 7e R. T. A, douar Séguen, à Batna.
47 M'Hamel Belkacem, 1898, 1, rue de Constantine, immeuble de la Société immobilière, à Hussein-Dey (Alger).
48 Aloui Maamar, 19 juillet 1933, 1re classe, C. A. R. 103, avenue Salah-Bey, à Biskra (Batna).
49 Khenatela Mohamed, 1920, brigadier-chef, C. A. R. 103, 12, village nègre, à Batna.
50 Halkoum Amor, 1923, caporal-chef, C. A. R. 103, route de Batna, à Batna.
51 Lagha Lazhar, 1923, 2e classe, C. A. R. 103, route de Batna, à Khenchela (Batna).
52 Benhaya Mohammed, 25 avril 1918, sergent-chef, 3/24e R. I. C., à Arris (Batna).
53 Ferrah Mohammed, 10 avril 1926, soldat, C. A. R. 103, Arris (Batna).
54 Krimi Larbi, 10 août 1931, 1re classe, 3e R. T. A., 55, rue Jean-Jaurès, à Decines-Charpieu (Isère).
55 Toumi Amor, 1918, 1re classe, C. A. R. 103, 248, cité Chikki, à Batna.
56 Bekkouche Sebti, 1er juin 1928, 42, avenue de Roumanie, à Constantine.
57 Tamine Derradji, 1915, 2e classe, 11e R. T. A., 1, rue des Œillets, à Batna.
58 Deraghla Mohamed, 16 novembre 1920, 2e classe, 7e R. T. A., à Victor-Duruy, G. M. S. n° 12 (Batna).
59 Sefouhi Derradji, 1924, 1er canonnier, 1/56e R. A., 60, rue Centrale, cité Chikhi, à Batna.

Catégorie « D ».

Batna.

1 Brahim ben Ahmed ben Ali, 15 avril 1897, 1re classe, 3e R. T. A., chez M. Ben Djedou Hocine, cafetier à Edgar-Quinet, commune mixte de Khenchela (Batna).
2 Djarallah Brahim ben Abdallah, 1902, sergent, 7e R. T. A., douar Foum Toub, commune mixte de Khenchela (Batna).
3 Bakezzi Messaoud ben Mohamed, 17 juin 1900, maréchal des logis chef, 25e compagnie de garde des P. G., douar Chir, commune mixte de l'Aurès (Batna).
4 Hamiche Tayeb, 16 février 1900, sergent, 25e compagnie de garde, Constantine el Madher, Aïn el Ksar (Batna).
5 Baassou Saïd, 1910, maréchal des logis chef, 8e R. M. à Lyon, douar Ouled Fatma, Belezma (Batna).
6 Ferhat Mohammed, 20 janvier 1902, sergent, 7e R. T. A., douar Ouled Mohammed ben Ferroudj, commune mixte Aïn-el-Ksar (Batna).
7 Youcef Aïssa, 9 mars 1911, maréchal des logis, 9e R. S. A., à Pasteur (Batna).
8 Djoudi Saïd, 10 avril 1905, sergent-chef, 7e R. T. A., maison Martin, centre Corneille, commune mixte de Belezma (Batna).
9 Announ Ahmed, 1903, sergent, 7e R. T. A., douar Merouanan, à Belezma (Batna).
10 Boulkaila Mahmoud, 17 octobre 1904, sergent-chef, 3e zouaves, 22, avenue Forcioli, à Constantine.
11 Benkaouha Abdelhafid ben Amar, 1909, sergent-chef, G. U. I. n° 23, Bouakal n° 513 (Batna).
12 Fortas Belkacem, 1907, brigadier, 9e R. S. A., village nègre, rue Belkadi, à Batna.
13 Abid Mohammed, 8 septembre 1901, sergent, 3e zouaves, cité Chikli à Batna.
14 Hoggas Belkacem ben Amar, 1909, maréchal des logis, 25e train, douar Bouderheim, Khenchela (Batna).
15 Djebbar Lalouani 1906, maréchal des logis, 67e R. A. A., rue du Lavoir, Khenchela (Batna).
16 Merzougui Ali Saïd, 20 février 1909, maréchal des logis, 9e spahis, douar Bouzina, l'Aurès (Batna).
17 Tahar, dit Gharou ben Ali, 1907, 1re classe, 3e R. S. A., Bouakal I n° 7, à Batna.
18 Biskri Smaïl, 4 novembre 1907, 1re classe, corps des douairs, N'Gaous, Barika (Batna).
19 Maouche Mohammed ben Ahmed, 1904, caporal, 3e R. T. A., Tamarout, Khenchela (Batna).
20 Maamir Turki, 24 mars 1908, brigadier, C. R. A., douar N'Gaous, à Barika (Batna).

21 Derradji ben Saâd, 1906, 2e classe, 67e R. A. A., à Sidi Okba (Batna).
22 Rahal Mébarek, 1911, sergent, 3e R. T. A., 2, rue Viardot, refuge municipal, à Dijon (Côte-d'Or).
23 Guerguer Mohammed, 1901, maréchal des logis, 9e R. S. A., douar M'Chounèche, à Aurès (Batna).
24 Bouaricha Belkacem, 21 janvier 1902, caporal, 7e R. T. A., cité Oukchida, n° 310, à Batna.
25 Chatri Messaoud, 1910, caporal, compagnie de travailleurs algériens n° 573, douar Zellaton, Aurès (Batna).
26 Benabib Segueni, 1908, sergent, C. A. T. de Constantine, Star Melouk, à Biskra (Batna).
27 Boukrik Saïd, 14 décembre 1913, sergent, 7e R. T. A., à Corneille (Batna).
28 Messaoudi Moussa, 1906, 2e classe, 25e escadron du train, douar Barika, à Barika (Batna).
29 Benoumelaz Mohamed, 11 août 1913, brigadier chef, 9e E. S. A., mechta Arris, à Arris (Batna).
30 Saouli Salah ben Hadj, 1903, maréchal des logis, 3e R. C. A., route de Tolga, à Biskra (Batna).
31 Noui Lakhdar, 1908, 1re classe, douairs, village Nègre, maison Rebouh El Hadj, à Batna (Batna).
32 Benali Mohamed, 1909, caporal, 25e train, chemin de l'Ancien-Abattoir, maison Ghenai, à Constantine.
33 Salah ben Amar, 1906, 1re classe, C. O. I. 3, ras El Guerriah, Biska (Batna).
34 Belaka Achour, 1901, 2e classe, 7e R. T. A., chalet des Pins, route de Batna n° 76, à Constantine.
35 Boukricha Belkacem ben Mébarek, 21 janvier 1902, caporal, 26e compagnie autonome, cité Kechida, chez Khomri Saïd douche, route Condorcet, à Batna.
36 Zga Belgacem ben Salah, 1906, brigadier, 27e train à Alger, Dar el Askri, à Batna.
37 Boudris Saïd, 16 septembre 1905, sergent, 7e R. T. A., 21, rue Caraman, à Constantine.
38 Hadad Mébarek, 1903, 1re classe, 7e R. T. A., douar M'Cil, à Belezma (Batna).
39 Cherifi Ali, 1905, caporal, C. O. I. 3, 144, cité Chikli à Batna.
40 Derbal Mohamed, 18 avril 1913, caporal, 25e B. T. A., douar El Ksour, Aïn-Touta (Batna).
41 Arab Aïssa, 16 octobre 1902, caporal, U. G. du D. I. n° 11 T. A., chez Bensalah Moussa, quartier des Abattoirs, n° 66, à Batna.
42 Guitoun Merzoug, 1904, 2e classe, 11e R. T. A., Canrobert (Constantine).
43 Bendahmane Ammar, 1909, brigadier, 3e R. S. A., au douar Seggana, Barika (Batna).
44 Bensbaa Boukhalfa ben Ali, 29 juin 1906, brigadier, C. O. A. n° 12, maison Naceur, quartier du Stand, à Batna.
45 Kaim Ahmed ben Ali, 10 novembre 1913, 1re classe, 25e compagnie des gardes, Bouakal n° 444, à Batna (Batna).
46 Fellah Smaïl, 1905, 1re classe, corps des douairs, à Barika (Batna).
47 Bitam Ahmed, 13 février 1911, caporal-chef au 25e escadron de train, douar Markounda, Belezma (Batna).
48 Moussaoui Mahmoud, 1908, soldat, 3e R. T. A., 121, boulevard Bessières, Paris.
49 Sassi Bouziane, 22 mars 1903, 1re classe, 3e compagnie de remonte, propriétaire logement 9127, cité des Mûriers, Constantine.
50 Mahdi M'Rah, 25 février 1900, 1re classe, 3e R. S. A., douar M'Gaous, Barika (Batna).
51 Nasri Mohammed, 27 juin 1902, 1re classe, 3e R. S. A., douar Chir, Aurès (Batna).
52 Bakhouche Salah, 1906, 1re classe, C. O. I. 3, douar Allénnas, à Kenchela (Batna).
53 Houam Lamri, 1908, 1re classe, bureau de recrutement indigène de Constantine, quartier du Stand, maison Bouafia Lakdar (Batna).
54 Boussalem Zidane ben Larbi, 1908, 1re classe, 27e R. T. A., douar Boucharef, El Milia (Constantine).
55 Ouarchi Samhi, 1905, 1re classe, C. A. R. 103, Ouled Mohamed ben Ferroudj, Belezma (Batna).
56 Merzoug Aïssa, 5 mai 1914, caporal, 3e tirailleurs, Ouled Mohamed ben Ferroudj, canton de Belezma (Batna).
57 Aggabi Salah, 1905, caporal, 7e R. T. A., à Lambèse (Batna).
58 Benaina Ahmed, 5 juin 1910, caporal, bataillon de garnison n° 1, à Alger, douar Ouled si Slimane, Barika (Batna).
59 Adjil Tahar, 1905, brigadier, 9e A. S. A., douar Gueddila, Aïn-Touta (Batna).
60 Kheloufi Tahar, 1903, 2e classe, C. O. I. D. n° 3, douar Berhoum, Barika (Batna).
61 Lekmine Bachir, 1904, 1re classe, 3e R. S. A., douar Meggada, Khenchela (Batna).
62 Aouadj Allaoua, 1910, brigadier-chef, 9e R. C. A., 9, rue Jules-Ferry, à Batna (Batna).
63 Chebedden Amar dit Ahmed, 1912, 1re classe, C. O. I. D., 3, douar Meggada, Khenchela (Batna).
64 Haffaf Aïssa, 1900, 1re classe, 7e R. T. A., douar Medfaun, à Canrobert (Constantine).
65 Saadallah Moktar ben Mohamed, 1904, sergent, 1er R. T. A., douar Zenzach, Aïn-Boucif (Médéa).
66 Bouguerra Messaoud, 1910, caporal-chef, C. O. I. 3, rue de Tunis, Khenchela (Batna).
67 Dehimi Kassa ben Ahmed 28 mars 1911, 2e classe, 67, R. A. A., Corneille, Belezma (Batna).
68 Frai Mohamed, 1900, 1re classe, milice départementale de Douair, centre Nord-Africain de la Part-Dieu, chambre n° 5, à Lyon (Rhône).
69 Ansel Brahim, 1913, 1re classe, C. A. T., douar Meggada, Khenchela (Batna).
70 Belkhiri Salah ben Ahmed, 1916, sergent au 3e R. T. A., douar Guern-Ahmar, la Meskiana (Constantine).
71 Berkane Mohammed, 1915, sergent-chef, 3e R. T. A., douar Ouleg-Ensigha, Khenchela (Batna).
72 Boubekri Ali ben Iahcène, 1912, maréchal des logis, 9e régiment de Spahis, douar Ourllal, Biskra (Batna).
73 Sriri Mohamed, 1913, maréchal des logis, 9e E. S. A., rue de Batna, Khenchela (Batna).
74 Zga Hamma, 3 mai 1914, maréchal des logis, 9e R. C. A., à Batna (Batna).
75 Slimani Larbi, 1915, caporal-chef, 7e R. T. A., douar Aliénnas, Khenchela (Batna).
76 Chelihi Mohamed, 31 octobre 1911, caporal-chef, 19e génie, douar Menaa, Aurès (Batna).
77 Mechetti Djemaï, 1er janvier 1912, 1re classe, 7e R. T. A., à Lambèse (Batna).
78 Zaghdoudi Messaoud, 1er avril 1912, 1re classe, C. A. R. 103, douar Ouled-Si-Slimane, à Barika (Batna).
79 Segouat Ferhat, 4 mai 1912, maréchal des logis, 67e R. A., cantine du Moulin, à Villerutp (Meurthe-et-Moselle).
80 S. N. P. Ali ben Messaoud, 1912, adjudant, 211e bataillon de pionniers, centre municipal de M'Doukal, Barika (Batna).
81 Maameria Salah, 1916, sergent, 3e R. T. A., douar Tamza, Khenchela (Batna).
82 Hadjbi Rabah, 13 novembre 1912, sergent, 27e/3e R. T. A., 12, rue Mermet, à Vienne (Isère).
83 Mamache Abdallah, 1912, brigadier, 6e E. S. A., douar Ouled-Djechiche, Aïn-M'Lila (Constantine).
84 Smaili Belkacem, 7 mai 1914, brigadier-chef, 211e bataillon de pionniers, maison Mohra ben Ali, village Nègre, Batna.
85 Bey Hachani, 1914, brigadier-chef, 25e escadron du train, 48, rue Mostefa-ben-Ramdane, à Biskra (Batna).
86 Slimani Amar, 1917, sergent, 3e R. T. A., douar Bouakal, Batna.
87 Aberbache Mahommed, 23 septembre 1918, sergent-chef, 6e B.C.A., douar Menaâ, Aurès (Batna).
88 Rabehi Mohamed Seghir, 1917, sergent, 3e R. T. A., chez M. Moussa ben Bakir, rue de l'Eglise, à Khenchela (Batna).
89 Zahzah Ali, 1919, sergent, 3e R. T. A., douar Oued-Taga, Aurès (Batna).
90 Chabane Rabah, 1913, brigadier-chef, 9e E. G. A., rue de Paris, à Khenchela (Batna).
91 Bakhouche Ammar, 1918, brigadier-chef, 9e R. C. A., Khencheïa,
91 Bakhouche Ammar, 1918, brigadier-chef, 9e R. C. A., Khenchela,
92 Maanani Ahmed, 1918, 2e classe, 1er R. T. A., Filiache, Biskra (Batna)
93 Laïb Rabah, 1919, sergent, C. A. R. 103, douar Magra, Barika (Batna).
94 Attia Fadeul, 1917, maréchal des logis, 9e E. S. A., rue Bugeaud, n° 32, à Batna.
95 Djellab Mihoub, 1916, brigadier-chef, C. A. R. 103, 9, rue Jules-Ferry, à Batna.
96 Aloui Mohamed, 1917, caporal-chef, 3e R. T. A., douar Tabergda, à Khenchela (Batna).
97 Graoui Moussa, 1917, 1re classe, 3e R. T. A., chez M. Graoui Ali, commerçant, à Barika (Batna).
98 Djeroudib Djemai, 1er juillet 1916, 1re classe, 15e R. T. A., 2, rue des Juifs, à Batna.
99 Lamri ben Bachir, 1918, caporal-chef, 3e R. T. A., quartier de la Rivière, à Biskra (Batna).
100 Guerba Ammar, 1917, caporal-chef, 7e R. T. A., douar Baghaï, Kencheia (Batna).
101 Farroudj Djemoui, 1917, brigadier-chef, 9e R. C. A., cité de recasement n° 132, à Batna.
102 Talhi Abdallah, 8 mai 1916, caporal, 3e R. T. A., douar Chemoura, Aïn-el-Ksar (Batna).
103 Ounissat Laïfa, 1918, 2e classe, C. A. R. 103, chez M. Saïdi Belgacem, rue Lamoricière, à Kenchela (Batna).
104 Outtas Abdelmadjid, 13 mai 1916, 2e classe, 9e R. C. A., 3, rue Négrier, à Batna.
105 Noui ben Ahmed, 1918, 2e classe, C. A. R. 103, chez Rahmani ben Abdelkader, à El Alia, Batna.
106 Nasri Sahraoui ben Mohammed, 1917, sergent, 3e R. T. A., 5, rue Négrier, à Batna.
107 Kolli Moussa, 10 avril 1916, brigadier-chef, C. A. R. 103, quartier Beauséjour, n° 19, à Batna.
108 Mennad Lakhdar, 1922, brigadier-chef, 21e compagnie de base, cité Chikki, maison n° 1, à Batna.
109 Maamache Ahmed, 13 mai 1924, caporal-chef, 15e B. T. A., Sila, par Aïn-M'Lila (Constantine).

Catégorie « C ».

Bône.

1 Bouziane Bouaziz Djaballah, 14 février 1917, 2e classe, 3e R. T. A., village Lacroix, la Calle (Bône).
2 Ghouri Salah, 27 mai 1906, 2e classe, 11e R. T. A., douar Bougous, mechta Aïn-Kheba, la Calle (Bône).
3 Hamidane Abdelaziz, 1917, 2e classe, 67e R. A. A., douar Elma-el-Abiod, Tébessa (Bône).
4 Kedadria Salah, 1922, 2e classe, 3e R. T. A., douar Nador, la Séfia (Bône).
5 Khaled Salah, 11 octobre 1897, 2e classe, 7e R. T. A., douar Oued el Aar, Oued-Cherf (Bône).
6 Chidekh Belkacem, 5 décembre 1916, caporal, 21e section de C. O. M. A., douar Ouled Kassem, à El Milia (Constantine).

7 Messallaoui Ali, 1911, 2e classe, C. O. I. 3, à Gastonville (Constantine).
8 Aloui Khémis, 2 août 1922, 2e classe, C. O. I. n° 3, 58, rue Cambacérès, cité Chancel, à Bône.
9 Mansouri Abdallah, 1909, sergent-chef, 3e R. T. A., douar Stah, Tébessa (Bône).
10 Haoues Ahmed ben Mohamed, 24 novembre 1908, 2e classe, 3e R. T. A., chez Zidi Ali, boulanger, 34, rue Cambacérès, à Bône.
11 Messaadi Mohamed, 1911, 2e classe, C. O. I. 3, douar Bir Salem, Tébessa (Bône).
12 Rahli Tayeb, 15 novembre 1912, brigadier, 67e R. A. A., 2, impasse Trézel, à Bône.
13 Bouzana Belkacem ben Zaoui, 25 avril 1913, 2e classe, 3e R. T. A., douar Khanguet Aoun, la Calle (Bône).
14 Bouselsal Tahar, 16 mars 1915, soldat, 3e tirailleurs, 12, impasse Waldeck-Rousseau, à Bône.
15 Bentorki Lamri ben Noui, 1914, caporal, 3e R. T. A., 7, rue de Joinville, à Bône.
16 Boulanouar Belkacem ben Hamed, 1919, caporal, C. U. I. n° 23, rue Bélizaire, maison Hamza, à Bône.
17 Hamzi Hacène, 2 avril 1916, 2e classe, 3e R. T. A., douar Béni Amar, la Calle (Bône).
18 Bourouis Mohamed, 3 octobre 1908, adjudant, G. U. R. n° 21, rue Bir-Caïd, à Collo (Constantine).
19 Kouidri Mohamed, 11 juin 1912, 2e classe, 23e R. T. A., F 67, cité du Bou Hamma, à Bône.
20 Bouhabib Amar, 1912, 1re classe, 3e R. S. A., douar Ouled si Ounis, Aïn M'Lila (Constantine).
21 Zerari Messaoud, 1888, 2e classe, 3e R. S. A., ferme Palluel, commune de Guelma (Bône).
22 Belkebir Mohamed dit Hacène, 8 mai 1894, 2e classe, 3e R. T. A., 7, rue du Soudan, Souk Ahras (Bône).
23 Chibani Brahim, 1895, 2e classe, 9e R. T. A., 1, passage Djais, à Constantine.
24 Djemal Hamana, 13 novembre 1899, 2e classe, 7e R. T. A., douar Oum el Adain, Sedrata (Bône).
25 Chibi Brahim ben Belkacem, 1er janvier 1926, 2e classe, 7e R. T. A., 12, rue des Croissants, à Souk-Ahras (Bône).
26 Belhireche Ahmed, 10 avril 1897, 2e classe, 5e R. T. A., rue de l'Abattoir, à Guelma (Bône)
27 Boulares Lakdar, 1893, 2e classe, 2e R. T. A., 30, rue Guasco, à Souk-Ahras (Bône).
28 Laoucheria Tahar, 13 avril 1919, 2e classe, 7e R. T. A., 3, rue Félicité, à Bône.
29 Lebdioui Ahmed, 24 février 1920, 2e classe, 7e R. T. A., douar Medjadjeda, à Collo (Constantine).
30 Daoudi Messaoud, 1918, 2e classe, C. A. R. 102, douar Le Tarf, la Calle (Bône).
31 Allali Mohamed ben Amar, 15 décembre 1913, 2e classe, 25e R. T. A., douar Ouchaoua, Bugeaud (Bône).
32 Selatnia Zine, 1920, 1re classe, 7e R. T. A., Dar el Askri, Tébessa (Bône).
33 Ahmed Chaouch Hanafi, 1918, quartier-maître, équipage de la flotte à Bizerte, café Royal, à Tébessa (Bône).
34 Boulfeltiou Saâd, 1920, 2e classe, 3e R. T. A., douar Denaïra, à Collo (Constantine).
35 Djakour Messaoud, 8 janvier 1920, 2e classe, 25e train, 55, rue Ouled-Braham, à Constantine.
36 Sebouai Messaoud, 1916, 2e classe, 3e R. T. A., chez Bentrias, 19, rue de la Douane, à Souk-Ahras (Bône).
37 Hadeb Rabah ben Mohamed, 23 avril 1897, 2e classe, 9e R. T. A., 2e impasse Saint-Nicolas, n° 6, à Bône.
38 Chaoui Rabah, 1917, 2e classe, 4e R. T. A., Oum Néhal, Jemmapes (Constantine).
39 Cheabna Tahar, 15 novembre 1912, 2e classe, 9e régiment de zouaves, rue Damrémont, chez Bougueloum Bouzid (gargotier), à Bône.
40 Zelaci Ouanas, 1907, caporal, C. O. I. D. 3, 19, rue de la Douane, Souk-Ahras (Bône).
41 Aichour Noui, 10 avril 1919, 2e classe, C. O. I. D. 3, 14, rue Bélisaire, 5e impasse, maison Aichour, à Bône.
42 Rateb Brahim ben Mohamed, 16 juillet 1913, soldat, 7e R. T. A., douar Ouled M'Rabot, à Collo (Constantine).
43 Belhabib Mokrane, 1890, 2e classe, 3e R. T. A., Beni-Ramasses, 1re Fontaine, à Bône (Bône).
44 Ounis Senoussi ben Labidi, 1er juillet 1892, 2e classe, 7e R. T. A., route de la Basilique, Tébessa (Bône).
45 Boulassel Mohamed, 8 juin 1909, 2e classe, 67e R. A., 1re Fontaine, Beni-Ramasses, à Bône.
46 Douaibia Abdelkader, 2 mai 1918, 1re classe, G. U. I. 23, à la Mechta Blida, Aïn-Seynour, commune de Souk-Ahras.
47 Ouchefoune Ahmed ben Amar, 1894, caporal, 11e R. T. A., maison Brunet, Pont d'Hippone, à Bône.
48 Amraoui Abbès, dit Lazig, 1919, 1re classe, 9e R. C. A., rue de la Poste, chez M. Amara Belkacem, Aïn-Beida (Constantine).
49 Gueroui ou Garoui Ali ben Moussa, 17 février 1920, 2e classe, 7e R. T. A., 8, maison du Combattant, à Sédrata (Bône).
50 Hami Khémissi ben Larbi, 1913, 1re classe, 15e R. T. A., douar Béni-Urgine, commune de Morris (Bône).
51 Kerkoub Ahmed, 5 juillet 1907, 82e R. A. A., aide-maréchal-ferrant, hôpital civil de Constantine.
52 Merrah Brahim, 19 novembre 1910, 2e classe, 344e R. I., épicerie Saïdi Lakhdar, cité Auzas, impasse Clemenceau, à Bône.
53 Drablia Ahmed ben Mohamed, 1893, 2e classe, 7e R. T. A., douar Nehed, la Calle (Bône).
54 Keddar Allah ben Salah, 1920, 1re classe, 7e R. T. A., à Youks-les-Bains (Bône).
55 Menasria Ali ben Tayeb, 1898, 2e classe, 3e R. T. A., chez M. Boukif, Morsott (Bône).
56 Tadjine Kadour, 1890, Youks-les-Bains (Bône).
57 Abid Ahmed, 3 octobre 1896, 2e classe, 7e R. T. A., douar Oued-el-Aâr, Oued-Cherf (Bône).
58 Godhbanne Kemici, 1899, 3e tirailleurs, 5, rue d'Alger, à Metz (Moselle).
59 Zitat Abdallah, 1909, 2e classe, 3e spahis, Fauvelle, la Sefia (Bône).
60 Khorici Zehani, 2 février 1915, 1re classe, 9e régiment de zouaves, à Blandan, la Calle (Bône).
61 Ouareth Rezgui ben Mohamed, 10 janvier 1914, 2e classe, 27e escadron du train, 19, rue Marceau, cité Deyren, à Bône.
62 Belmokre Smaïl, 2 novembre 1919, 7e R. T. A., C. A. R. 101, 1re classe, Condé-Smendou (Constantine).
63 Manaa Mohamed, 21 janvier 1914, 2e classe, 7e R. T. A., rue de Paris, à Khenchela (Bône).
64 Bensmara Messaoud, 1899, 2e classe, 7e R. T. A., Aïn M'Lila (Constantine).
65 Tebid Abdallah ben Bouazza, 22 février 1898, chef de bataillon, 3e R. T. A., H. L. M. bloc 5, à Bône.
66 Gliennour Hacène, 28 mai 1920, 2e classe, C. O. I. D. n° 3, rue de Verdun, maison Soher, la Calle (Bône).
67 Daoudi Rachid, 7 août 1918, 1re classe, 3e R. T. A., 5, rue du Rabin-Khan, à Bône.
68 Tikfa Athmane ben Mohamed, 1919, 2e classe, 3e R. T. A., 5, place d'Armes, à Bône.
69 Boucenna Larbi, 1910, 2e classe, 7e R. T. A., rue de Stade, à Guelma (Bône).
70 Boulhamia Ali, 1913, 2e classe, C. O. I. 3, douar El Meridj, à Mechta Khemaïlia, Morsott (Bône).
71 Mesrafet Abdallah, 4 juin 1920, 2e classe, 3e zouaves, douar Cheffia Edough (Bône).
72 Amiri Saïd ben Bachir, 28 novembre 1923, 2e classe, 7e R. T. A., 3, rue des Jardins, à Guelma (Bône).
73 Touiker Salah ben Ahmed, 27 avril 1909, sergent, 3e R. T. A., rue Capitaine Dauphin, maison Bouillaux, à Bône.
74 Rehamnia Ammar, 1906, 1re classe, 3e R. T. A., 48, rue d'Announa, à Guelma (Bône).
75 Diabi Madjid, 21 août 1920, 2e classe, C. O. I. D. 3, douar Ouled Dieb Franchin Moulagarel par Blandon, la Calle (Bône).
76 Djellabi Mohamed, 1923, 2e classe, 3e R. T. A., douar Ouled Bechiah, la Sefia (Bône).
77 Bouchemel Mohamed, 9 février 1896, Sidi Salem, bloc XXI, J 18 et 19, à Bône.
78 Debbouche Ahmed, 1921, 2e classe, 7e R. T. A., douar Bir Menten Oued Cherf (Bône).
79 Saadi Mahmoud, 1913, 2e classe, 7e R. T. A., Youks-les-Bains (Bône).
80 Tamraoui Hadi, 1922, 2e classe, 9e R. S. C., la Calle (Bône).
81 Djouak Salah, 1918, 1re classe, compagnie 801, C. S. M., route de Millesimo, Guelma (Bône).
82 Mebrek Hamdi, 1924, 2e classe, 9e spahis, G. M. P. R. n° 1, la Calle (Bône).
83 Amari Belaïche, 1921, 1re classe, C. A. R. 103, 18, rue Villars (Bône).
84 Bakhouche Ramdane, 1920, 2e classe, 7e R. T. A., 9, rue Maillot, à Bône.
85 Guemati Lazhare, 4 février 1930, victime civile, chemin des Oliviers, à Tébessa (Bône).
86 Gastalli Ali, 1920, 2e classe, 3e R. T. A., douar El Meridj, de Morsott (Bône).
87 Abdaoui Salah, 16 mai 1918, 2e classe, 3e R. T. A., douar Chéniour oued Cheref par Guelma (Bône).
88 Abbaci Dib, 1909, 1re classe, 3e R. T. A., douar Chéniour, oued Cherf à Bône.
89 Bouchebout Ahmed, 1897, 2e classe, 5e R. T. A. au Petit-Guelma (Bône).
90 Roura Ferhat ben Salah, 20 mai 1907, 2e classe, 7e R. T. A., maison Maghraoui Amar, Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
91 Bendaoud Abdelkader, 1891, sergent, 15e R. T. A., 10, impasse des Numides, à Bône.
92 Negreche Mohammed, 1920, 2e classe, 3e R. T. A., centre de Dréa, Bône.
93 Mezbour Tahar, 26 octobre 1914, 2e classe, 201 pionniers, douar Medjez Sfa Edough (Bône).
94 Madi Salah, 1884, 2e classe, 3e R. T. A., rue Jeanne-d'Arc, à Kroub (Constantine).
95 Abdelli Mohamed, 1er septembre 1907, 2e classe, 3e R. T. A., 56, rue des Lauriers-Roses, à Bône.
96 Soua Ali, 31 décembre 1916, 2e classe, C. O. I. 3, douar Ouled Dieb, à la Calle (Bône).
97 Bounaas Mohamed, 6 janvier 1918, 2e classe, 3e R. T. A., 12, rue Navarin, à Bône.
98 Boudis Mohamed ben Saad, 3 janvier 1913, 2e classe, 19e génie, douar Ouled M'Rabet, de Collo (Constantine).
99 Kerkoub Hacène, 31 mai 1902, 2e classe, 11e R. T. A., à Jemmapes (Constantine).
100 Mesni Lakhdar, 1918, 1re classe, C. A. R. 102, Aïn Khiar par le Tarf, la Calle (Bône).
101 Derri Derri ben Cherif, 1880, 2e classe, 9e R. T. A., Café Dadel Alice, 3, place Salustre, Guelma (Bône).
102 Guanani Abed, 1916, 2e classe, 201e Pionniers, Douar Nador, la Sefra (Bône).
103 Madi Ali ben Athmane, 1894, 2e classe, 3e R. T. A., cité Gisselbrek, à Guelma (Bône).

104 Baghedouche Leulmi, 1912, 2e classe, 7e R. T. A., douar Aïn Driss Oum el Bouaghi (Constantine).
105 Bel Bahi Amar, 1883, 2e classe, 3 R. de Z., 8, rue Pasteur, à Bône.
106 Kaddour Mohamed, 4 mars 1897, caporal, 9e R. T. A., 5, rue Jules-Cordier, à Bône.
107 Reguig Ali, 1914, 1re classe, 4e R. de Z., maison Ghenaï, rue Beauharnais, à Bône.
108 Boudjerada Ferhat, 16 janvier 1914, caporal-chef, 253e B. R. M., 19, rue Française, à Bône.
109 Boucharef Menacer, 1887, soldat, 5e G. A. C. A., à Gounod (Bône).
110 SNP Mohamed ben Zemouli, 1895, maréchal des logis chef, 25e Esc. Train, quartier Beauséjour, à Batna.
111 Goutaya Saci, 1920, soldat, 7e R. T. A., douar Troubia, Tébessa (Bône).
112 Boutarfa Amar, 21 juillet 1919, 1re classe, 3e Chasseurs, à Herbillon (Bône).
113 Belabed Salah, 1922, 2e classe, 67e R. A. A., douar Sidi Maâche, Oum el Bouaghi (Constantine).
114 Mezouzia ou Mazouzi Ammar, 11 juillet 1924, caporal, 3e R. T. A., douar Belkfif, Morsott (Bône).
115 Alaimia Robah, 1927, caporal, C. A. R. 103, 590, cité des Lauriers-Roses, à Bône.
116 Tair Slimane, 13 mars 1898, 2e classe, 19e R. T. A., boulevard du Sud, à Mondovi (Bône).
117 Allam Laïd, 1887, 2e classe, 3e Tirailleurs, douar Tarf, la Calle (Bône).
118 Meradi Amara, 1919, 2e classe, 3e R. T. A., à Combes (Bône).
119 Fassi Abdallah, 11 février 1914, sergent, C. O. I. 3, à Randon (Bône).
120 Ghérib Ammar, 14 avril 1933, 2e classe, 7e R. T. A., rue Laborie, maison Ouchabane Ramdane, à Souk-Ahras (Bône).
121 Chouahda Mohamed, 2 avril 1897, 2e classe, 1er tirailleurs, douar El-Aouara, commune de Nechmeya (Bône).
122 Benkhedim Salah, 1924, 1re classe, C. A. R. 103, la Zaouia, maison B 228, à Tébessa (Bône).
123 Smiri Ammar, 1903, à El-Arrouch (Constantine).
124 Manseri Hacène, 11 août 1894, 2e classe, 3e R. T. A., douar le Tarf, la Calle (Bône).
125 Dadou Ahmed, 25 janvier 1916, 2e classe, C. O. I. D. 3, Medjez-Amar, commune de Clauzel (Bône).
126 Djebiane Salah, 15 octobre 1917, 2e classe, 67e R. A. A., café maure Boussis, à Collo (Constantine).
127 Gheraibia Brahim, 1897, 2e classe, 9e R. T. A., maison Benrahil, Mondovi (Bône).
128 Haouaoussa Mohamed, 1911, caporal, 7e R. T. A., 16, rue Duquesne, à Guelma (Bône).
129 Maansri Mohammed, 27 janvier 1917, 1re classe, C. O. I. 3, mechta Bayard, douar El-Méridj, Morsott (Bône).
130 Djellab Belgacem, 1er juillet 1913, 2e classe, 3e R. T. A., route de Constantine, à Tébessa (Bône).
131 Chaalal Ali, 1886, 2e classe, 7e R. T. A., 7, rue d'Armandy, à Bône.
132 Merouani Ali, 1886, 2e classe, 7e R. T. A., 16, rue Saint-Nicolas, à Bône.
133 Namane Sadok, 1896, 2e classe, 3e R. T. A., 51, rue d'Announa, à Guelma (Bône).
134 Lekmine Salah, 1918, 2e classe, 3e R. S. A., domaine du Chapeau-de-Gendarme, à Saint-Paul (Bône).
135 Abdelmoumene Youcef, 1918, 2e classe, 3e R. T. A., douar Ouled-Sidi-Abib, Tébessa (Bône).
136 Dib Ali, 1917, soldat, 3e R. T. A., rue du Général-Leclerc, à Souk-Ahras (Bône).
137 Keour Belkacem, 17 août 1915, 2e classe, dépôt T. A. n° 7, douar Bouhamdane, Oued-Cherf (Bône).
138 Guedderi Mohamed, 1929, 2e classe, C. A. R. 101, chez Defroun Youssef, rue Bélisaire, Tébessa (Bône).
139 Arki Mohammed, 1917, 2e classe, 9e zouaves, douar Khanguet-Sabath, Oued-Cherf (Bône).
140 Achou Mohamed ben Noui, 1893, 3e R. T. A., douar Keberit, Sédrata (Bône).
141 Ghouari Madani, 1918, 2e classe, C. O. I. n° 3, Oued-Zenati (Constantine).
142 Karkour Aïssa, 19 septembre 1928, 2e classe, 3e R. T. A., maison Lopez, à Mondovi (Bône).
143 Daghmouni Ahmed, 31 décembre 1911, 2e classe, 23e R. T. A., Quatre-Chemins, à la Calle (Bône).
144 Ghemaidia Amara, 1909, sergent, C. O. I. n° 3, 2, rue Thagaste, à Souk-Ahras (Bône).
145 Hadjab Laïfa, 1915, 2e classe, 1er R. T. A., douar Terraguelt, à Sedrata (Bône).
146 Koudri Moussa, 22 mars 1915, 2e classe, centre de recueil, à Constantine, douar Chemour, Oued-Cherf (Bône).
147 Souissi Salah, 13 mai 1913, 2e classe, 7e R. T. A., Ksar-Shahi, par Canrobert (Constantine).
148 Krim Boutehra, 30 janvier 1914, 2e classe, C. O. I. D. 3, à Herbillon (Bône).
149 Ghezlane Tayeb, 1885, 2e classe, 3e R. T. A., 40, rue des Remparts, à Guelma (Bône).
150 Benmarouf Larbi, 1918, 2e classe, 7e R. T. A., 107, rue Belisaire, à Bône.
151 Derouiche Tayeb, 1891, 2e classe, 3e R. T. A., 77, cité des Lauriers-Roses, à Bône.
152 Amri Amar, 1920, 2e classe, 3e R. T. A., à Mondovi (Bône).
153 Deghmane Mohamed, 26 février 1920, 1re classe, C. A. R. 101, Héliopolis (Bône).
154 Meziane El Hadj, 1894, 2e classe, 39e R. T. A., place d'Armes, café Saint-André, à Bône.
155 Fechachi Abdallah, 14 novembre 1916, 1re classe, 13 B. T. A., Millesimo, par Guelma (Bône).
156 Djebli Nouar, 6 octobre 1915, 1re classe, 11e R. T. A., 1re Choumarelle, n° 29, maison Mascat, à Bône.
157 Hananchi Ahmed, 1918, sergent, C. O. I. 3, cité Benchegahib, n° 0133, Oued-Sekkoun, à Guelma (Bône).
158 Sadoun Ali, 28 janvier 1896, 2e classe, 7e R. T. A., rue du Général-Leclerc, à Collo (Constantine).
159 Kouba Lakhdar, 1908, caporal, 15e R. T. A., Montesquieu, Sedrata (Bône).
160 Hemici Abed, 1918, sergent, C. A. R. 103, maison Doua Mohamed Den Den, Tunis.
161 Zediri Hocine, 1926, soldat, 68, boulevard Clemenceau, à Bône.
162 Rouabhia el Hadi, 1930, soldat, 3e R. T. A., chez Hit Chabane, avenue Jean-Mermoz, à Souk-Ahras (Bône).
163 Chenouf Ali, 1916, 2e classe, C. A. R. 101, douar Maïda, Sédrata (Bône).
164 Khessib Tahar, 5 mai 1927, 1re classe, 2e R. T. A., à Laverdure (Bône).
165 Hadjadji Hocine ben Salah, 21 octobre 1916, soldat, 15e R. T. A., douar Nador, à Séfra (Bône).
166 Messabhia Hafaïd, 1929, 2e classe, C. A. R. 103, chez M. Nébaélia Lakhdar, baraque 24, à Tébessa (Bône).
167 Smailia Ali ben Salah, 1921, 1re classe, C. O. I. D. n° 3, route de Zarouria, chez M. Bellaoua Mosbah, commission mixte de Souk-Ahras (Bône).
168 Bouchagoura Mohamed, 1er juillet 1927, victime civile, chez Brahmia Mahjoud, brocanteur, baraque 52, marché de Tébessa (Batna).
169 Bouchoucha Younès, 1er juillet 1929, soldat, 2e R. T. A., place du marché, chez M. Amrani el Hadde, commission mixte de Tébessa (Bône).
170 Messaoudi Keblouti, 1915, 2e classe, 11e R. T. A., douar Médouda, Oued Cherf (Bône).
171 Lakbat Saïd ben Saad, 1913, soldat, 67e R. T. A., à Duvivier (Bône).
172 Benkhedim Abbès, 3 novembre 1926, 1re classe, C. A. R. 103, 27, rue de la Calle, à Souk-Ahras (Bône).
173 Boudeb Mohamed, 20 octobre 1914, 1re classe, 11e R. T. A., 7, place Saluste, à Guelma (Bône).
174 Khalfallah Ialouani, 1922, soldat G. A. R. I., café Maure, 5, place d'Armes, à Bône.
175 Sayad Mohamed, 6 novembre 1897, soldat, 5e tirailleurs, maison Boumendjel Val Mashott, Bône.
176 Laguel Bouers, 10 janvier 1915, 1re classe, 19e R. T. A., route de Boulif, à la Calle (Bône).
177 Dendani Hocine, 21 octobre 1912, 2e classe, 3e zouaves, à Morris (Bône).
178 Benkhedir Ahmed, 1920, 1re classe, 23e R. T. A., douar Youks, à Morsott (Bône).
179 Garèche Saïd, 1919, 2e classe, 3e R. T. A., Dar-el-Askri, Tébessa (Bône).
180 Bini Hamida, 5 mars 1921, 2e classe, C. O. I., n° 3, mechta Ariba, Jemmapes (Constantine).
181 Boukhalout Louardi, 1919, 2e classe, C. A. R. 103, douar Stah, Tébessa (Bône).
182 Kebaili Abdesselem, 5 janvier 1916, 2e classe, 3e tirailleurs, douar Bouhman, Penthièvre (Bône).
183 Ouendouri Belgacem, 29 août 1919, 2e classe, C. P. 14, base 201, 29, rue de la République, à Souk-Ahras (Bône).
184 Habichi Mohamed, 17 mai 1906, 2e classe, 7e R. T. A., Millesimo (Bône).
185 Djafri Mohamed, 23 février 1921, 2e classe, C. O. I. n° 1, 5, rue d'Alger, à Bône.
186 Mahdi Abdallah, 30 juillet 1919, 2e classe, 3e R. T. A., mines de l'Ouenza, à Morsott (Bône).
187 Saïdi Abdallah, 8 juin 1930, 2e classe, C. A. R. 103, douar Khanguet-Aoun, la Calle (Bône).
188 Douioui Ahmed, 12 mars 1918, caporal-chef, 3e R. T. A., cité du Ruisseau-d'Or, P. 2, à Bône.
189 Benghenaya Abderrahmane, 2 janvier 1914, caporal, C. O. I. D 3, douar Ouled-Moumeu, à Souk-Ahras (Bône).
190 Guergouri Brahim ben Mohamed, 31 juillet 1916, 1re classe, 21e R. C. M., douar Ouled-Béchiah, la Séfia (Bône).
191 Ghenam Abdallah, 10 septembre 1916, brigadier, centre de rassemblement des Animaux, à Affreville, douar Aâuaid, Laverdure (Bône).
192 Mamour Kerkiche, 1915, 2e classe, 1er escadron, 9e R. S. A., 2, rue Joseph, à Bône.
193 Fehada Mahfoud, 1896, 2e classe, 7e R. T. A., douar Aïn-Kétane, la Séfia (Bône).
194 Benayache Allaoua, 1914, 2e classe, 14e Train, Fil-Fila, Philippeville (Constantine).
195 Zehaf Matallah, 17 janvier 1926, 1re classe, 7e R. T. A., douar Aïn-Snot, Sédrata (Bône).
196 Boukra Mahmoud, 24 septembre 1921, soldat, C. O. I. 3, Ruisseau-d'Or, E 5, à Bône.
197 Tarhi Haoussine, 19 décembre 1930, 2e classe, C. A. R. 103, Auribeau, Jemmapes (Constantine).
198 Hadji Amar, 19 octobre 1932, soldat, C. A. R. I., douar Ouled Bechiach, la Séfia, à Laverdure, (Bône).
199 Bounegoura Mohamed, 1915, soldat, C. O. I. 1, douar Mellila, Jemmapes (Constantine).

200 Bendif Hamel, 19 juillet 1929, 2e classe, C. A. R. 103, 30, rue J.-J.-Rousseau, à Bône.
201 Ghai Ahmed, 8 novembre 1933, 2e classe, C. A. R. 103, le Tarf, à la Calle (Bône).
202 Saadaoui Mohammed, 1928, 2e classe, 7e R. T. A., chez M. Kadri Rabah, Montesquieu (Bône).
203 Hassen Youcef ben Khaled, 24 janvier 1918, caporal, C. A. R. 103, 20, rue du Maroc, à Souk-Ahras (Bône).
204 Lekchiti Cherif, 26 octobre 1916, soldat, 27 R. T. A., Oued-Zenati (Constantine).
205 Djefaflia Dahbi, 22 février 1897, soldat, 1er régiment de marche, 5, rue du Général-Leclerc, à Souk-Ahras (Bône).
206 Hamdane Chérif, 1er juillet 1925, soldat, C. A. R. 103, Dar El Askri, Tébessa (Bône).
207 Guediri Bouteldja, 5 février 1922, 1re classe, C. A. R. 103, Yusuf, à la Calle (Bône
208 Hares Madjid, 1920, soldat, 3e R. T. A., douard Haddada, à Souk-Ahras (Bône).
209 Zeghdoudi Amar, 1890, victime civile, 16, rue Saint-Nicolas, à Bône.
210 Hanachi Boudjéma, 28 mars 1919, 2e classe, C. A. R. 103, 63, rue Bayard, cité Chancel, à Bône.
211 Brinis Rabah, 1er juillet 1929, C. A. R. 103, chez M. Dib, bijoutier, rue Benbadis, à Souk-Ahras (Bône).
212 Boukhenis Ali, 1896, soldat, 3e R. T. A., 56, cité Bel-Air, à Guelma (Bône).
213 Gastel Saad, 1926, soldat, C. A. R. 103, Dar El Askri, à Tébessa (Bône).
214 Merahi Moussa, 15 septembre 1917, 2e classe, 3e R. T. A., douar Béni Amar, à la Calle (Bône).
215 Ounis Rabia, 30 janvier 1925, 1re classe, C. A. R. 103, douar Ouled Bellaguel, Aïn-M'Lila (Constantine).
216 Charef Ali, 20 décembre 1914, 2e classe, 3e R. T. A., Oued Kebrit, par Sedrata (Bône).
217 Rouainia Mohammed, 1er décembre 1933, soldat, C. A. R. 103, 3, rue du Général-Leclerc, à Souk-Ahras (Bône).
218 Khantouche Amor, 1916, 2e classe, C. O. I., 3, rue du Petit-Fondouk, à Jemmapes (Constantine).
219 Seragna Amar, 2 novembre 1912, soldat, C. O. I. 3, à Medjez-Sfa, (Bône).
220 Zaidi Hammana, 1911, sergent-chef, villa Gisèle, rue de Turenne, à Bône.
221 Chibi Mohammed, 13 juillet 1905, 1re classe, Corps des Douairs, à Bône.
222 Zelas Kamel, 1er juillet 1928, soldat, C. A. R. 103, douar El Meridj, à Morsott (Bône).
223 Behidji Ali ben Amar, 1919, caporal, 63e bataillon de pionniers, chez M. Chabi Mekki, route des Jardins, à Souk-Ahras (Bône).
224 Nemel Brahim, 1910, soldat, C. A. R. 103, 57, boulevard Lavigerie, à Bône.
225 Nellal Mouloud, 19 mars 1913, soldat, C. O. I. n° 3, Dar El Askri, Tébessa (Bône).
226 Beddiar Ali, 4 mars 1914, soldat, C. O. I. 3, ferme Bezzina, Petit, à Bled-Gaffar (Bône).
227 Kennat Ahmed, 11 juin 1915, soldat, C. O. I. 3, à Gallieni (Bône).
228 Bekkouche M'Hamed, 12 juillet 1914, soldat, C. O. I. D. 3, cité des Lauriers-Roses, à Bône.
229 Krainah Ahmed, 30 avril 1915, soldat, C. O. T. 45, Poste restante, à Gastonville (Constantine).
230 Mamine Larbi, 14 juillet 1929, caporal-chef, 7, rue Jean-Mermoz, à Souk-Ahras (Bône).
231 Messaadi Brahim, 23, septembre 1923, 2e classe, C. A. R. 103, chemin des Caravanes, à Tébessa (Bône).
232 Bechia Moussa, 30 octobre 1896, 2e classe, 7e R. T. A., 3, rue d'Hippone, à Bône.
233 Zeghib Ali, 25 mars 1926, soldat, C. A. R. 103, 3, G. M. P. R., à Tébessa (Bône).
234 Chettouh Mohamed, 1920, 2e classe, 3 R. T. A., douar Morsott, à Morsott (Bône).
235 Bouhadida Hacène, 3 mai 1927, la Calle, à Blandan (Bône).
236 Deghmani Mohammed, 26 février 1920, 1re classe, C. A. R. 101, douar Bouzitoun, à Héliopolis (Bône).
237 Boukarouba Mohammed, 25 février 1913, 2e classe, 151e génie, 4, rue Barberousse, à Guelma (Bône).
238 Chorfi Ali, 1922, 2e classe, GUR 23, la mechta Chorfi, à Cheria (Bône).
239 Aïssaoui Tayeb, 1901, soldat, 3e R. T. A., 16, rue Française, à Bône.
240 Khaldoun Djaballah, 1916, caporal-chef, C. A. R. 103, Khanguet Doun, par la Calle (Bône).
241 Bennaceur Abbès, 15 décembre 1918 2e classe, C. A. R. 103, douar Reguegma, à l'Edough (Bône).
242 Sbartai Messaoud, 6 janvier 1897, soldat, 3e R. T. A., Beni Ramasses, 3e Fontaine, à Bône.
243 Chadlia Mohamed, 12 juin 1912, soldat, C. O. I. n° 1, 1, rue Hoche, à Bône.
244 Menad Bachir, 6 juillet 1910, soldat, 19e section C. O. M. A., chez M. Tortora, rue de Tunis, à la Calle (Bône).
245 Guerairia Amara, 14 novembre 1920, soldat, C. O. I. n° 3, 24, rue du Général-Leclerc, à Souk-Ahras (Bône).
246 Rahmouni Messaoud, 1916, soldat, C. A. R. 103, douar Couchada, à Tébessa (Bône).
247 Boussaha Mohammed, 1920, dépôt n° 12, maison Zarouri Zidane, à Mondovi (Bône)
248 Houam Brahim, 1912, soldat, C. I. A. A., Dar el Askri, à Tébessa (Bône).
249 Chabli Ali, 21 mai 1905, sergent, C. O. I. n° 3, maison Lopez, à Mondovi (Bône).
250 Hacini Layachi, 10 décembre 1918, 1re classe, C. O. I. n° 3, 29, rue du 4-Septembre, chez M. Yves Paulin, à Bône.
251 Hamida Saïd, 1906, 1re classe, 3e R. T. A., maison Réguegui Abdelkader, cité Lelisa, à Bône.
252 Hedidane Belgacem, 1928, 2e classe, C. A. R. 103, chez Debbah Ahmet, commerçant à Tébessa (Bône).
253 Toumi Mohammed, 2 avril 1934, 2e classe, 3e R. T. A., hôtel Family, Damrémont (Bône).
254 Kebaili Boubaker, 26 août 1914, 2e classe, 11 R. T. A., Penthièvre, par Bône.
255 Kouachi Mohamed Larbi, 17 juin 1928, 2e classe, C. A. R. 103, 5, rue Jean-Jaurès, à Souk-Ahras (Bône).
256 Khellaf Salah, 1919, 1re classe, 7e R. T. A., Taya, par Guelma (Bône).
257 Ouargui Ahmed, 1er mai 1923, 2e classe, C. A. R. 103, rue de Bône, à la Calle (Bône).
258 Abbaci Aïssa ben Belkacem, 19, novembre 1919, caporal, C. A. R. 103, Edgar-Quinet (Batna).
259 Sakar Lahoussine, 10 août 1930, 2e classe, 3e R. T. A., 146, rue Bélisaire, à Bône
260 Slatnia Ammar, 3 août 1918, caporal-chef, C. A. R. 103, 80, cité du Bou-Hamra, à Bône.
261 Haouli Zouani, 4 février 1916, 2 classe, C. O. A. 10, la Calle, douar Beni-Amar (Bône).
262 Toumi Mohamed, 1894, sergent, 7e R. T. A., chemin des Caravanes, maison G. D. 84, à Tébessa (Bône).
263 Djouad Abdallah, 24 octobre 1914, 1re classe, 3e R. T. A., domaine Sahfi, à Duzerville (Bône).
264 Harizi Sadok, 2 décembre 1912, 1re classe, C. A. R. 103, route de Barral, à Mondovi (Bône).
265 Yahiaoui Salah, 22 mars 1918, adjudant, C. A. R. 103, 9, rue d'Alsace, à Bône.
266 Khamassi Mébarek, 26 novembre 1921, soldat, 25e train, 18, rue Laurent-Rose, à Souk-Ahras (Bône).
267 Aoun Mohamed, 6 juillet 1923, sergent-chef, 7e R. T. A., la Calle (Bône).
268 Boughzi Mabrouk, 9 août 1926, 1re classe, C. A. R. 103, rue Parmentier, maison Jamy, à Mondovi (Bône).
269 Bennini Miloud, 1er octobre 1924, 1re classe, 21 compagnie de voltigeurs, cité du Ruisseau-d'Or, logement P. 5, à Bône.
270 Foughali Amar, 3 janvier 1923, 0005 cité Benchighail, à Oued-Shloune, banlieue de Guelma (Bône).
271 Amara Madi Salah, 28 octobre 1914, caporal-chef, C. A. R. 103, chez Mme Gaudry, H. B. M., cité Bon-Accueil, à Guelma (Bône).
272 Benzerda Abdelkrim, 1923, soldat, C. A. R. 101, 226, plateau de Mansourah, Constantine.
273 Braham Chérif, 24 janvier 1931, 1re classe, C. A. R. 103, route de la Remonte, chez M. Abrougui Mohamed, n° 1059, à Tébessa (Bône).
274 Mekhalfa Mohammed Chérif, 1935, 2 classe, C. A. R. 103, S. A. S. de Tazouguert (Batna).
275 Afif Mokdad, 9 juillet 1932, 2e classe, C. A. R. 103, 14, rue de la République, à Souk-Ahras (Bône).
276 Guitouni Salah, 1918, 1re classe, 3e R. T. A., domaine de Darhoussa, Randon (Bône).
277 Bouriel Rabah, janvier 1927, 2 classe, 2/3e R. T. A., rue de Verdun, maison Cardina, la Calle (Bône).
278 Belgacem Mohammed, 1910, rue de l'Aqueduc, D. n° 13, à Tebessa (Bône).
279 Djouablia Ahmed, 4 juillet 1920, 1re classe, 3 R. T. A., Aïn-Ouaddalah, arrondissement de Souk-Ahras (Bône).
280 Hammadi Abed, 1er juin 1917, 2e classe, 4e zouaves, rue du Lion, Mondovi (Bône).
281 Ghoul El Faza, 1er juillet 1925, Youks-les-Bains (Bône).
282 Aibi Salah, 12 août 1927, 2e classe, C. A. R. n° 103, chez M. Smida, 1, rue du Général-Leclerc, à Souk-Ahras (Bône).
283 Batah Amor, 7 août 1932, 1re classe, C. A. R. 103, plateau du Mansourah, baraque des sinistrés n° 13, à Constantine.
284 Zerrad Ahmed, 5 février 1893, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs, à Montesquieu (Bône).
285 Taieb-Srihen Ahmed, 10 février 1926, sergent, centre d'instruction du 3e B. T. A., 216, avenue de Roumanie, à Constantine.
286 Yekhlef Youcef, 1914, 2e classe, 19e R. T. A., 50, cité El Bir, à Constantine.
287 Diabi Bachir, 1er décembre 1921, 2e classe, B. D. 12, à la Calle-Château-d'Eau (Bône).
288 Fergani Belkacem, 28 février 1930, soldat, la Mechta-Thiren, à Hamma-Plaisance (Constantine).
289 Leulmi Kouider, 2 février 1915, sergent-chef, 3e R. T. A., 6, rue Bélisaire, à Guelma (Bône).
290 Chiaroui Chérif, 1924, 2e classe, C A. R. 103, à Gounod (Bône).
291 Abed Saïd, 1919, 2e classe, bataillon de garnison de la D. T. de Constantine, 35, rue Joseph-Bosco, à Constantine.
292 Ayaichia Mohamed, 11 mars 1920, C O. I. A., 32, rue Sadi-Carnot, à Bône.
293 Brahimi Ahmed, 1923, C. O. I. D. 3, 1re classe, bloc 27, cité Salem, à Bône.
294 Djendi Mokhtar, 10 janvier 1918, maître ouvrier C. O. I. n° 40, bloc 3, n° 16, cité Sidi-Salem, à Bône.
295 Bouzata Salah, 27 janvier 1915, 1re classe, 3e R. T. A., Yusuf (Bône).
296 Okki Belaïd, 1914, caporal, 3e R. T. A., boulevard du Sud, à Mondovi (Bône).

297 Bounaya Lakhdar, 30 mars 1937, 18, rue Duquesne, à Guelma (Bône).
298 Slimani Hasnaoui, 24 août 1920, 1re classe, 52e bataillon des services, cité du Ruisseau-d'Or, n° G 13, à Bône.
299 Boukhari Laridi, 1911, 2e classe, G. V. R., 17, rue Voltaire, à Bône.
300 Merniz Abdallah, 1914, 2e classe, 9e R. S. A., quartier du Bardo, maison Belatrous Tayeb, à Constantine.
301 Djelal El Bahi, 1915, 2e classe, 23e R. T. A., route de Morsott, n° R. 025, à Tébessa (Bône).
302 Louaar Omar, 17 mars 1918, 1re classe, B. T. 201, la Mechta Ghiren, Hamma-Plaisance (Constantine).

Catégorie « D »

1 Boucheteur Messaoud, 5 janvier 1898, sergent, 3e R. T. A., pont de Duvivier, à Saint-Joseph (Constantine).
2 Benaskar Salah, 1900, sergent, 3e R. T. A., douar Morsott, à Bône.
3 Djebrane Brahim, 27 janvier 1912, sergent, 3e R. T. A., Laverdure (Bône).
4 Khelfaoui Mohamed, 10 juin 1912, adjudant, C. A. R. 103, cité Indigène, 49*bis* pont Blanc, à Bône.
5 Hadjedj Belkir, 1903, caporal, 23e R. T. A., douar El Askri, à Tébessa (Bône).
6 Saouli Saïd, 1912, sergent-chef, 3e R. T. A., usine à gaz, rue M., quartier de l'Elisa, à Bône.
7 Cedrati Chabli, 1900, sergent-chef, 11e R. T. A., Jemmapes (Constantine).
8 Doukhi Ammar, 1902, sergent-chef, douair de Constantine, rue de la Gare, maison khalef, à Guelma.
9 Alleg Ahmed, 1904, caporal, C. O. I. 3, route de la Basilique, n° F 062, à Tébessa (Bône).
10 Kebbaci Belkacem, 1901, sergent, 7e R. T. A., maison Zakri, route de la Gare, à Guelma (Bône).
11 Berrahal Moussa, 17 novembre 1903, sergent, dépôt d'internement n° 11 de T. A., douar Sbikha, Condé-Smendou (Constantine).
12 Lalaïbia Tahar, 13 mars 1910, sergent-chef, C. A. R. 101, 11, rue du Maroc, à Souk-Ahras (Bône)
13 S. N. P. Sefi ben Ahmed, 1903, brigadier, 3e R. S. A., douar Cheria, à Tébessa (Bône).
14 Kachemir Mohammed, 1902, caporal, 11e R. T. A., Ruisseau-d'Or, T 18, Bône.
15 Kadri Louardi, 1910, brigadier, 67e R. A. A., place Minerve, chez Guori Ali, à Tébessa (Bône).
16 Souilaheddib Belkacem, 1907, sergent, C. O. I. n° 3, rue Suffren, n° 2, chez Mme Nadri, à Bône.
17 Nibouche Ali, 4 mars 1901, sergent 7e R. T. A., rue de la Pépinière, Djidjelli, Constantine.
18 Megherfi Ferhat, 1913, caporal-chef, compagnie de garde de P. G. n° 30, centre municipal Ouled-Driss, Souk-Ahras (Bône).
19 Guerarcha Boudjemâa, 1899, caporal, 7e R. T. A., douar Hebaos Jemmapes, Constantine.
20 Toubal Mébarek, 1908, caporal, 3e R. T. A. Béni Ramasses, maison Djenadi Hocine, à Bône.
21 Taguida Lasmer, 1902, caporal, 3e R. T. A., douar Nehed, à la Calle (Bône.)
22 Lainous Sebti, 4 novembre 1901, 2e classe, 5e R. T. A., 5, rue Française, à Bône.
23 Asnoune Mohamed, 1909, sergent-chef, 3e R. T. A., rue Georges-Clemenceau, à la Calle (Bône).
24 Nouari Mohammed, 13 octobre 1902, 1re classe, C. A. T., le Tarf, à la Calle (Bône).
25 Liratni Belkacem, 1901, caporal, 11e R. T. A., à Laverdure (Bône).
26 Tahar, dit Gharou ben Ali, 1907, 1re classe, 3e R. S. A., Bouakal 1, n° 7, à Batna.
27 Arkimi Lassi, 8 avril 1905, sergent, 11e R. T. A., douar Souarakh. à la Calle (Bône).
28 Ramoul Amara, 6 février 1912, sergent, 3e R. T. A., cité du Ruisseau d'Or, à Bône.
29 Djaili Belgacem, 1906, 2e classe, corps des douairs, rue Jeanne-d'Arc, maison Portelli, à la Calle (Bône).
30 Hadji Brahim, 1914, sergent-chef, 3e R. T. A., 45, rue Ben-Badis, à Souk-Ahras (Bône).
31 Mahfoudi El Haddi ben Mohammed, 17 février 1901, maréchal des logis, 25e train, mairie de Tébessa (Bône).
32 Medjeraf Tahar ben Messaoud, 1912, soldat, 7e R. T. A., 37, rue Négrier, à Guelma (Bône).
33 Litim Mohamed, 1907, sergent, 3e R. T. A., 4, rue Huder, à Bône
34 Djeffal Abdelkader, 1914, caporal, 9e G. E. S. A., 8, rue Jacquard, à Vienne (Isère).
35 H'Midi Hafnaoui ben Ali ben Amor, 1903, sergent, 3e R. T. A. rue Jeanne-d'Arc, maison Carrée, à la Calle (Bône).
36 Kefi Abdallah ben Ali, 23 septembre 1911, sergent, 25e compagnie de garnison, maison Boumendjel, Orangerie, rue Hoche, à Bône.
37 Maânane Salah, 1909, caporal, douair, maison Keblouti, Aïcha, 64, rue Bayard, cité Auzas, à Bône.
38 Ali ben Ahmed, 8 mars 1902, 1re classe, 3e R. T. A., centre Munier, à Munier (Bône).
39 Selatnia Brahim, 1910, brigadier, 9e R. S. A., douar Ouled-Soukies, à Souk-Ahras (Bône).
40 Benboudjema Mohammed, 23 janvier 1904, 1re classe, 3e R. T. A., 56, rue Bayard, maison Kihli, cité Chancel, à Bône.
41 Mesdour Kheuris, 22 août 1915, adjudant, 3e R. T. A., route du Boulif, la Calle (Bône).
42 Bouloudnine Khelfa, 22 mai 1905, 1re classe, 3e R. T. A., ateliers des ponts et chaussées, route de l'Ilot, à Philippeville (Constantine).
43 Belaka Achour, 1901, 2e classe, 7e R. T. A., chalet des Pins, 76, route de Batna, à Constantine.
44 Naâci Abdelhafid, 1900, 1re classe, 3e compagnie de cavaliers de remonte, 50 *bis*, rue Marcel-Bel, à Sidi-Mabrouk (Constantine).
45 Mezaâchi Ali, 30 août 1902, 2e classe, 3e R. T. A., 4, impasse de la Casbah, à Bône.
46 Maâzouz Brahim, 1909, caporal, 3e R. T. A., cours Ducheyren, à Bourj-Bou-Arréridj (Sétif).
47 Kériker Ali, 30 octobre 1905, 2e classe, C. O. I. 3, maison Ghodbane, Ancien-Abattoir, à Constantine.
48 Mécif Mohammed, 19 mai 1908, 2e classe, milice départementale des douairs à Constantine, le Tarf, la Calle (Bône).
49 Mégallati Mohammed, 20 avril 1904, 1re classe, 3e R. T. A., 4, rue de l'Ecole, à Guelma (Bône).
50 Boukhalfa Abdallah, 25 avril 1900, dépôt de T. A. n° 7, rue B, n° 26, cité El-Bir, à Constantine.
51 Khalfaoui Malklouf, 21 février 1903, caporal, 27e R. T. A., 2, rue Barberousse, à Guelma (Bône).
52 Fayed Brahim, 1908, 2e classe, 7e R. T. A., Bou-Hamra, à Bône.
53 Matri Khamedj, 1905, 1re classe, 3e R. T. A., maison Caputo, 11, rue d'Alsace, à Bône.
54 Belgharbi Abderrahmane, 1910, sergent, 67e R. A. A., 51e compagnie de garnison, chantier de la Citadelle, à Bagnoles-sur-Cèze (Gard).
55 Ramoul Mohammed, 11 avril 1903, sergent, 3e R. T. A., chez Comghia (Pascal), 7, rue Champollion, à Bône.
56 Djeffal Belkacem, 1912, 1re classe, école des cadres de Cherchell, rue d'Austerlitz, à Tébessa (Bône).
57 Boussalem Zidane ben Larbi, 1908, 1re classe, 27e R. T. A., douar Boucharef, El-Milia (Constantine).
58 Bouali Ahmed, 8 novembre 1906, 1re classe, CU R/27 C.O.I.D. 3, maison Hamlaoui, rue Sadi-Carnot, à Sétif.
59 Adjili Abdalla ben Ali, 24 janvier 1904, 1re classe, 11e R. T. A., 4, rue Beauharnais, à Bône.
60 Djeffal Amara, 16 novembre 1905, 2e classe, B. T. 3, usine de Tanin, la Calle (Bône).
61 Boussouira Hocine, 18 juin 1903, caporal, 21e section de C. O. A. Constantine, 33, rue Carnot, à Bône.
62 Zidi Ali, 1902, 2e classe, 7e R. T. A., douar Dahouara, la Sefia (Bône).
63 Boutaleb Salah, 1902, 1re classe, 7e R. T. A., café Benmessai Mohamed, à Mondovi (Bône).
64 Tidjani ben Abderrahmane, 8 avril 1908, 1re classe, 23e R. T. A., cours Barsis, la Calle (Bône).
65 Boumaza Larbi, 1910, brigadier, 9e R. S. A., 18, rue Jean-Jaurès, à Beuvrages (Nord).
66 Lemrad Khélifa, 1904, 1re classe, 3e compagnie de remonte, rue d'Alger, à Khenchela (Batna).
67 Tebergaoui Boudjema, 11 janvier 1907, 1re classe, 3e R. T. A., rue de Villars, Joanouville, près de Bône.
68 Brinis Louaïchi, 17 septembre 1902, caporal, 3e R. T. A., 130, cité des Lauriers-Roses, à Bône
69 Djeddei Belkacem, 1909, 1re classe, corps des douairs, 258, nouvelle cité des Lauriers-Roses, à Bône.
70 Sebouai Mosbah, 17 février 1906, 1re classe, 3e R. T. A., 1, rue d'Alsace, à Bône
71 Boukebibit Saïd, 1908, 1re classe, 3e R. T. A., Dar-El-Askri, à Bône.
72 Merabet Faiz, 6 juillet 1904, 2e classe, 3e R. T. A., Ouled-Dieb, la Calle (Bône)
73 Mouadna Ali, 9 décembre 1910, sergent, 10e section des C.O.M.A., 4, rue du Lieutenant-Georges-Sans, à Sétif.
74 Djaballah Kaddour, 4 novembre 1916, sergent-chef, 7e R. T. A., à Blandin (Bône).
75 Bouacha Amara, 1912, sergent, 3e R. T. A., rue Georges-Clemenceau, la Calle (Bône).
76 Mazouzi Ammar, 2 février 1914, sergent-chef, 7e R. T. A., rue du Docteur-Montagne, à la Calle (Bône).
77 Souaïdia Naceur, 1910, maréchal des logis, 9e R. S. A., douar Belkfif, à Morsott (Bône).
78 Abdelli Seghir ben Belkacem, 26 mars 1915, sergent-chef, 3e B. M. du 3e R. T. A., 42, rue Négrier, à Guelma (Bône).
79 Samali Larbi, 13 août 1910, sergent-chef, G. U. I. 21, Hammam Meskoutine (Bône).
80 Abdelli Abdallah, 1912, caporal-chef, 3e R. T. A., 27, place du Marché (kiosque), à Tébessa (Bône).
81 Ferhane Ali, 1913, maréchal des logis, 68e R. A., douar Behiret, El Arieb, Tébessa (Bône).
82 Houame Amar, 22 février 1912, caporal-chef, 3e R. T. A., douar Ouled Houame, Aïn-M'Lila (Constantine).
83 Segueni Ali, 1916, caporal, 10e S. I. M., douar Tazbent, à Tébessa (Bône).
84 Ahdjaze Mustafa, 25, février 1911, 1re classe, C. A. R. 103, chez M. Pastie (Robert), Aïn-M'Lila (Constantine).
85 Benbouregaa Tayeb, 1903, brigadier, 25e train, 11, rue Branly, Souk-Ahras (Bône).
86 Souamia Ahmed, 1912, 2e classe, école des cadres de Cherchell, rue Jeanne-d'Arc, maison Comito, à la Calle (Bône).
87 Boukentoucha Aïssa, 1916, 2e classe, 3e R. T. A., cité Albedel, rue H n° 3, faubourg Lamy à Constantine.
88 Larab Lakhdar, 23 mai 1912, 1re classe, 7e R. T. A., au Tarf, la Calle (Bône).

89 Lahreche Abdallah, 1915, 1re classe, école des sous-officiers, à Cherchell, 25, avenue Bienfait, à Constantine.
90 Atmani Larbi, 1911, maréchal des logis chef, 9e R. C. A., 9e E. S. A., à Bou-Khadra (Bône).
91 Laiche Ali, 1914, caporal-chef, 3e R. T. A., douar Aïn Toulla, la Meskiana (Constantine).
92 Nouar Lakhdar, 1918, sergent, 3e B. T. A., douar Ouled Béchiah, la Séfia (Bône).
93 Saadi Hachemi, 1915, caporal, C. A. R. 103, rue Petit, maison Denden, à Jemmapes (Constantine).
94 Belghit El Hadi, 1915, 1re classe 3e R. T. A., 6, rue des Zouaves, à Souk-Ahras (Bône).
95 Adoui Madjid, 1919, caporal, 3e R. T. A., chez M. Adour Messaoud, à l'Ouenza, Morsott (Bône).
96 Houadeg Abdallah, 15 octobre 1914, brigadier-chef, 7e R. S. A., rue Ancienne-Poudrière, Moulin Lavie, à Constantine.
97 Zerrougui Sebti, 7 février 1918, sergent-chef, C. A. R. 103, Aïn-Fabroun, Aïn-M'Lila (Constantine).
98 Djellali Hassine, 1914, sergent-chef, 3e B. T. A., douar Chéria, à Tébessa (Bône).
99 Mezira Hacène, 21 décembre 1913, sergent-chef, 7e R. T. A., 8, rue Damrémont, à Bône.
100 Dekhli Ahmed, 19 janvier 1918, sergent-chef, 3e R. S. A., douar Belkfif, à Morsott (Bône).
101 Merzougui Keblouti, 1918, sergent, C. A. R. 103, 26, rue des Combattants, à Guelma (Bône).
102 Belkhiri Moussa ben Mabrouk, 1918, maréchal des logis, 2e R. T. A., 8, rue des Frères-Fidon, à Constantine.
103 Boumella Mohamed, 1917, caporal, 3e R. T. A., 4, rue Baudelaire, cité Chancel, à Bône.
104 Boukelkoul Hachemi, 1916, 1re classe, C. A. R. 103, cité Richard, Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
105 Rezzoug Ahmed, 1916, 1re classe, 7e R. T. A., douar R'Ghiss, Oum-el-Bouaghi (Constantine).
106 Medkoub Chérif, 1918, 1re classe, 3e R. T. A., douar Bir-Bouhouch, à Sédrata (Bône).
107 Nebbali El Mekki, 1915, sergent-chef, 3e R. T. A., 24, rue du Marché, à Tébessa (Bône).
108 Guias Mabrouk, 14 août 1916, sergent, 3e R. T. A., 258, rue des Postes, à Lille (Nord).
109 Sebtioui Hocine, 11 avril 1918, sergent-chef, 6e B. C. A., douar Méradia, la Calle (Bône).
110 Benrebia Amor, 1916, sergent, 3e R. T. A., douar Hamama, Souk-Ahras (Bône).
111 Mendjel Amar, 1916, 2e classe, 7e R. T. A., 37, rue Bouscarein, à Bône.
112 Boualleg Lazhari, 1917, 1re classe, 7e R. T. A., Moghazni, S. A. S. Morsott (Bône).
113 Chabbia Iakdar, 5 février 1916, maréchal des logis, C. A. R. 103, Belisaire, cité Auzas n° 157, à Bône.
114 Mehdaoui Madjid, 1916, caporal-chef, 3e R. T. A., 7, rue Saint-Nicolas, à Bône.
115 Bougareche Ali, 15 août 1919, 1re classe, 7e R. T. A., 10, rue de Constantine, à Souk-Ahras (Bône).
116 Zioueche Hanafi, 1910, 2e classe, 7e R. T. A., 4, rue Saint-Ange, Aïn-Béïda (Constantine).
117 Khechaïnia Lekhmissé, 26 février 1920, sergent, 3e R. T. A., 17, rue Maillot, à Souk-Ahras (Bône).
118 Chari Lakdar, 1918, caporal, 3e R. T. A., 29, rue Dumouriez, à Bône.
119 Benlakhal Touhami, 1919, sergent-chef, 2/22 R. A, 3, rue Héré, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
120 Hedidane Maklouf, 1920, sergent-chef, C. A. R. 101, cité du Ruisseau-d'Or, bloc 4/26 (Bône).
121 Arf Messaoud, 22 septembre 1924, sergent, 19e régiment du génie, 13, rue des Ponts-et-Chaussées, à Oued-Zenati (Constantine).
122 Boutarfa Mohammed, 9 mars 1919, sergent, 3e R. T. A., cité du Ruisseau-d'Or, 1re tranche B. 9, à Bône.
123 Mennad Lakdar, 1922, brigadier-chef, 21e compagnie de base n° 1, cité Chikli-Maison, à Batna.
124 Madi Boularès, 7 novembre 1919, 1re classe, 3e R. T. A., 580, cité des Lauriers-Roses, à Bône.
125 Semouci Tahar, 1920, caporal, 3e R. T. A., 27, rue de la Calle, chez M. Oufila Rezgui, Souk-Ahras (Bône).
126 Zaouache Chabane, 1922, brigadier, 7e R. T. A., 29, route de Saint-Antoine, cité traditionnelle, à Philippeville (Constantine).
127 Menaïaïa Laloui, 1922, 1re classe, district de transit d'Alger, à Laverdure (Bône).

Catégorie « C ».

Constantine.

1 Laouici Mohamed, 1896, 2e classe, 3e R. T. A., douar Tabelouk, Djidjelli (Constantine).
2 Lalifi Mébarek, 25 juillet 1922, 1re classe, 1er R. T. A., douar Métlétine, Djidjelli (Constantine).
3 Slougui Salah, 26 juin 1913, 2e classe, 87e R. A. A., ouled Boufaâ, El Milia (Constantine).
4 Idir Mohamed Tahar ben Mébarek, 20 novembre 1913, 2e classe, 19e régiment de génie, douar Bouandas, Oued Marsa (Sétif).
5 Leghouchi Mohammed, 24 février 1917, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Djmila, Djidjelli (Constantine).
6 Diaf Mohamed, 4 avril 1920, 2e classe, 3e R. T. A., douar Blalla, Meskiana (Constantine).
7 Lazga Moussa, 1895, 2e classe, 9e R. T. A., douar Saïda, M'Sila (Sétif).
8 Amiar Tayeb, 6 février 1908, sergent, 7e R. T. A., 37, rue de Verdun, à Constantine.
9 Lakache Amor ben Moussaoui, 1916, 2e classe, C. O. I. n° 50, avenue de Roumanie, maison Saadoun, à Constantine.
10 Boumaza Ahmed, 2 octobre 1916, 2e classe, 3e R. T. A., machta Ouled Ali, commune de Strasbourg (Constantine).
11 Aggoune Aïssa, 4 novembre 1918, brigadier, 65e R. A. A., centre de Sidi Aïch, la Soummam (Sétif).
12 Gholam Lakhdar, 1905, 2e classe, 67e R. A. A., mechta Bourziz, douar Tachouda, Fedj M'Zala.
13 Aissaoui Omar ben Tahar, 1909, 2e classe, 31e R. T. A., douar Ouled Belkhir, les Eulma (Sétif).
14 Derouiche Ahcène, 21 janvier 1921, 1re classe, C. A. R. 103, douar Beni Meslem, El Milia (Constantine).
15 Kebbab Mohamed, 1909, 2e classe, 7e R. T. A., douar Ouled Belaouchet, les Eulma (Sétif).
16 Remili Saïd ben Allaoua, 18 octobre 1920, 2e classe, 3e R. T. A., douar Roussia, Fedj M'Zala (Constantine).
17 Boukefous Mohammed, 25 mars 1918, 2e classe, 7e R. T. A., cité Améziane El Malah (banlieue de Constantine).
18 Rouabah Abderrahmane, 1919, brigadier-chef, 65e R. A. A., 26, rue Alexis-Lambert, à Constantine.
19 Yahia Zaïd ben Mohamed, 12 juillet 1909, caporal, 7e R. T. A., 19, rue Bleue, à Constantine.
20 Benbouzid Boudjemaa, 1914, caporal, 3e R. T. A., dar El Askri, à Aïn Beida (Constantine).
21 Laïb Mohamed, 1914, 2e classe, 201e pionniers, 3e Bon Jean-Rigal, à Constantine.
22 Medili Mahmoud ben Mohamed, 1907, brigadier, 21e R. T. A., 9, rue de Tébessa, Aïn Beida (Constantine).
23 Bechani Messaoud, 7 novembre 1916, 2e classe, C. O. I n° 3, douar M'Rabat Moussa, Duquesne (Constantine).
24 Bendif Ammar, 1914, 2e classe, centre de démobilisation de Paris-Minimes, douar Tachouda, Fedj M'Zala (Constantine).
25 Redjem Ali ben Ahmed, 1916, 2e classe, 7e R. T. A., douar Ouled Larbi, Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
26 Mazouz Ali, 14 mai 1917, 2e classe, 11e R. T. A., café des Abattoirs, à Hamma-Plaisance (Constantine).
27 Rida Hocine, 8 octobre 1912, soldat, 5e R. T. A., 14, nouvelle cité indigène, à Djidjelli (Constantine).
28 Djarit Tayeb, 11 avril 1921, 2e classe, 3e R. T. A., ouled Yahia, El Milia (Constantine).
29 Hambli Ali, 12 mai 1912, C. O. I. n° 3, à Canrobert (Constantine).
30 Seniou Embarek, 24 décembre 1918, 1re classe, C. O. I. D 3, à Redjas (Constantine).
31 Boukerk Ahmed ben Khalfallah, 21 février 1912, 2e classe, 1er R. T. A., ouled Askeur (Constantine).
32 Ait-Hammanda Ramdane ben Hocine, 4 janvier 1910, sergent C. R. P. R., Maison-Carrée, 6, rue d'Angleterre, à Constantine.
33 Soitani Abdelkader ben Boudjemaa, 5 août 1920, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Ouled Bellaguel, Aïn M'Lila (Constantine).
34 Grimes Messoud ben Rabah, 26 juin 1920, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Tabellout, à Djidjelli (Constantine).
35 Djarir Messaoud, 26 avril 1921, 2e classe, 3e R. T. A., à Edgar-Quinet (Batna).
36 Bouziane Mohamed, 1906, caporal, 15e R. T. A., bloc 12, n° 66, cité du Petit-Lac, à Oran.
37 Kalia Mohammed, 1913, 2e classe, 201e R. P. N. A., douar Ouled Mansour, M'Sila (Sétif).
38 Santoh Hocine, 11 mai 1919, 2e classe, C. O. I. D. n° 3, douar Béni Siar, Taher (Constantine).
39 Chellia Ahmed, 5 juin 1893, sergent, 7e R. T. A., douar Ziabra, Collo (Constantine).
40 Lezgheb Salah, 10 décembre 1920, 2e classe, C. O. I. D. 3, chez Stamboli Mohamed, 16, rue des Cousins-Assauline, à Sidi-Mabrouk-Supérieure (Constantine).
41 Kadi Salah, 2 janvier 1915, 2e classe, C. O. I. 3, douar Béni Amrous, commune d'Oued Marsa (Constantine).
42 Graza Lahrizi, 1893, 3e R. T. A., sergent, douar Zorg, la Meskiana (Constantine).
43 Ladadra Rabah Makhlouf ben Ahmed, 12 août 1910, 2e classe, dépôt infanterie n° 155, douar Ouled Yahia, commune mixte d'El Milia (Constantine).
44 Neche Ahcène, 1915, 2e classe, C. O. I. D. n° 3, douar Ouled Djama, Collo (Constantine).
45 Laieb Hamel ben Ahmed, 1918, 2e classe, 7e R. T. A., à Mechta Guergour, commune de Grurem (Constantine).
46 Amimour Abdelaziz ben Chérif, 13 novembre 1914, 2e classe, 31e compagnie du train, douar Mouzlia de Fedj M'Zala (Constantine).
47 Ounnous Ahmed, 3 février 1897, 2e classe, 23e R. T. A., 101, rue Perrégaux, à Constantine.
48 Alouane Chabane, 20 février 1914, 2e classe, 3e R. T. A., douar Kerchera, Collo (Constantine).
49 Benlasfer Saïd, 1er janvier 1903, 2e classe, 39e R. T. A., douar Béni Mestima, Bizot (Constantine).
50 Leghab Alloua ben Slimane, 23 septembre 1912, soldat, 19e R. T. A., douar Aïn Touta, village d'Hamma-Plaisance (Constantine).
51 Touitou Rabah, 1913, 2e classe, 3e spahis, douar Béni Ouelbane, à Collo (Constantine).

52 Lemrabet Messaoud, 1921, 2e classe, C. O. I. n° 3, Saint-Antoine, à Philippeville (Constantine).
53 Kerrad Aïssa ben Mohamed, 1912, 2e classe, 19e génie, cité Améziane, rue E, n° 11, à Constantine.
54 Bouzigha Ahmed, 1914, 2e classe, C. O. I. D. 3, Aïn-Milouk, El Bouaghi (Constantine).
55 Lakehal Nouari, 1917, 2e classe, C. O. I. D. 3, Saint-Donat (Constantine).
56 Bourchima Mohamed, 1887, 2e classe, R. T. A., 34 faubourg de l'Espérance, à Philippeville (Constantine).
57 Hammoudi Ammar ben Ahmed, 7 septembre 1904, caporal, 3e zouaves, rue Belancourt prolongée, à Djidjelli (Constantine).
58 Amour Mohamed ou Mohand Tahar, 4 mars 1909, sergent, C. O. I. D. n° 3, nouvelle cité Gaillard, bâtiment 5, à Constantine.
59 Admane Mohammed Tahar, 1er novembre 1903, caporal, 29e R.T.A., douar Aïn-Babouche, Oum-el-Bonaghi (Constantine).
60 Hameureras Hannachi, 19 mai 1916, 2e classe, 23e R. T. A., poste Tamalonse, Collo (Constantine).
61 Chekirou Ammar, 2 octobre 1917, 2e classe, C. O. I. D. 3, douar El Aouana, Djidjelli (Constantine).
62 Saifouni Chérif ben Salah, 1917, 1re classe, 25e train, Mila (Constantine).
63 Medjedar Ahmed ben Abdelkader, 11 octobre 1919, 2e classe, 67e R. A. A., Oued-Zénati, douar Souhalia (Constantine).
64 Bouhanna Ahmed ben Ali, 1920, 2e classe, 3e R. T. A., Texenna, Djidjelli (Constantine).
65 Yahia Mohammed, 8 octobre 1921, 2e classe, C. O. I. n° 3, commune d'Oued Athmenta (Constantine).
66 Boukebbous Youcef ben Ahmed, 6 décembre 1913, 2e classe, 9e régiment de zouaves, douar Staih, Hamma-Plaisance (Constantine).
67 Badeche Mouloud, 1916, 2e classe, C. O. I. 3, douar Bouzitonne, commune du Col-des-Oliviers (Constantine).
68 Smair Salah, 15 avril 1904, 2e classe, 25e escadron du train, ferme Bachtarzi, au lieudit Djebel-Ouaheb, à Constantine.
69 Boubazine Rabah, 1910, 2e classe, 7e R. T. A., douar Boucherf, El Milia (Constantine).
70 Merah Belkacem, 8 juin 1917, 1re classe, 3e R. T. A., Aïn-Fakroun (Constantine).
71 Oulmi Rabahi ben Ali, 30 octobre 1893, 2e classe, 25e train, 34, rue Morland, à Constantine.
72 Talha Salah, 1892, 2e classe, 7e R. T. A., à Renier (Constantine).
73 Benaskeur Salah, 27 mars 1921, 2e classe, 3e R. T. A., douar Arrès, Fedj M'Zala (Constantine).
74 Benlahrache Tahar, 1921, 2e classe, 7e R. T. A., Mechta Hameïda, commune du Khroub (Constantine).
75 Debba Miloud, 1911, 2e classe, 7e R. T. A., douar Guelt Zerga, Saint-Arnaud (Sétif).
76 Rezka Zidane, 1921, 2e classe, C. A. A. T., 10, rue Bleue, à Constantine.
77 Bendiaf Rabah, 12 juin 1914, 2e classe, C. R. P. R., douar Aïn Tabia, Collo (Constantine).
78 Benslimane Boudjemaa, 1920, 2e classe, 35e génie, Hussein-Dey, Mila (Constantine).
79 Bouhama Lakhdar ben Embarek, 28 mars 1921, 2e classe, C. O. I. n° 3, 140, rue de Lyon, à Alger.
80 Benayache Mohamed ben Amar, 1922, 1re classe, C. O. I. n° 3, maison Belhadj, 102, avenue Bienfait, à Constantine.
81 Meziane Lakhdar, 1889, 2e classe, 3e R. T. A., à Saint-Donat (Constantine).
82 Aibeche Mohamed, 24 avril 1913, 1re classe, 7e R. T. A., 201e pionniers, hippodrome secteur 3, à Constantine.
83 Moundas Ferhat ben Amar, 5 décembre 1917, 2e classe, 21e infirmier, douar Boutenache, à Taher (Constantine).
84 Hadjazi Saâd, 1920, 2e classe, C. O. I. 3, café Hassani, à Canrobert (Constantine).
85 Yousfi Messaoud, 1917, 2e classe, C. O. T. 45, Dar-el-Askri, à Constantine.
86 Khellouf Akli ben Achour, 26 janvier 1915, 2e classe, C. R. P. R., 1, rue de Bagdad, à Constantine
87 Sissaoui Ammar, 18 avril 1919, 2e classe, C. O. I. 3, douar Hayen, Taher (Constantine).
88 Talha Mohamed ben Mokhtar, 1917, 1re classe, 193e C. O. S. M., avenue du 11-Novembre, maison Améziane, à Constantine.
89 Tolba Youcef, 28 janvier 1918, 2e classe, 7e R. T. A., Aïn-Fakroum. Aïn-M'Lila (Constantine).
90 Allaoua el Haddi, 1893, 2e classe, 3e R. T. A., Canrobert, Oulm-el-Bouaghi (Constantine).
91 Abdelaziz Mohamed ben Belkacem, 1895, 2e classe, 3e R. T. A., à Taher (Constantine).
92 Bekhouche Mohamed ben Amar, 3 janvier 1909, sergent, 9e R.T.A., douar Mechtab, la Meskiana (Constantine).
93 Bouzidi Abdelrrazak, 1er avril 1913, 1re classe, 67e R. A. A., 7, impasse rue Voltaire, à Constantine.
94 Afouf Larbi, 1920, 2e classe, C. O. I. 3, douar Ouled Mesaad, Aïn-M'Lila (Constantine).
95 Sedrati Amor, 1921, 2e classe, C. O. I. n° 3, ferme Lefgoun Dahmane, Gamas, banlieue de Constantine.
96 Boukentoucha Mohamed ben Hadef, 1918, 2e classe, 7e R. T. A., à Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
97 Djebli Ali, 1885, adjudant, 19e R. T. A., avenue Forcioli, 22, à Constantine.
98 Boudial Ahmed, 1904, 1re classe, 27e R. T. A., bâtiment F 7/3 à Seremange (Moselle).
99 Bounama Lakhdar, 1910, 2e classe, 11e R. T. A., Mechta Bouachara, douar Chigara, commune de Sidi-Merouan (Constantine).
100 Frahta Abdallah, 10 août 1920, 2e classe, 7e R. T. A., chez M. Gauvin, la Monnerie, le Montel (Puy-de-Dôme).
101 Choual Abdallah, 1921, 2e classe, C. O. I. D. 3, douar Ouled Achour, Aïn-M'Lila (Constantine).
102 Bendjaddou Ounis, 3 juillet 1918, 1re classe, 9e R. S. A., douar Rahia, commune de la Meskiana (Constantine).
103 Benachour Naïli, 1915, 2e classe, 7e R. T. A., douar Ghéralza, Maadid (Sétif).
104 Tabjoun Ali, 1918, 2e classe, 3e zouaves, douar Tarfana, Kroubs (Constantine).
105 Allouani Laïd ben Laïd, 1922, 1re classe, C. O. I. n° 3, maison Allouani, 10, rue Chevalier, à Constantine.
106 Bouliche Taïeb ben Salah, 21 décembre 1920, 1re classe, 10e C. O. M. A., à Ighil Ali, commune d'Akbou (Sétif).
107 Kouira Abderrahmane, 8 avril 1912, 2e classe, 10e section d'infirmiers, douar Tassal, à Fedj-M'Zala (Constantine).
108 Boubidi Mohamed, 15 juin 1905, 1re classe, bataillon de garnison à Constantine, douar Oued Djendjen, à Taher (Constantine).
109 Bouhabib Amar, 1912, 1re classe, 3e R. S. A., douar Ouled Si Ounis, Aïn-M'Sila (Constantine).
110 Benlabed Ferhat, 1916, 2e classe, C. O. I. D. 3, douar Sidi Maâche, Oum-el-Bouaghi (Constantine).
111 Laghgar Mohamed, 1909, 2e classe, 19e R. T. A., douar Terragueit, Sedrata (Bône).
112 Keddache Aïssa ben Mohamed, 1906, 1re classe, compagnie de garnison à Constantine, Ouled-Aouat, El-Milia (Constantine).
113 Azizi Mohamed, 1915, 2e classe, 11e R. T. A., douar Arrès, Fedj-M'Zala (Constantine).
114 Ballout Lokrichi, 16 octobre 1903, 2e classe, 19e R. T. A., à Colbert (Sétif).
115 Sahli Mohamed Saddek, 29 décembre 1915, 2e classe, 11e R. T. A., douar Roussia, Fedj-M'Zala (Constantine).
116 Kelkel Redjem, 12 février 1896, 2e classe, 3e R. T. A., douar Ouled-Braham, Bizot (Constantine).
117 Chibani Brahim, 1895, 2e classe, 9e R. T. A., 1, passage Djais, à Constantine.
118 Djemal Hamana, 13 novembre 1899, 2e classe, 7e R. T. A., douar Oum-el-Adain, à Sedrata (Bône).
119 Lebdioui Ahmed, 24 février 1920, 2e classe, 7e R. T. A., douar Medjadjeda, à Collo (Constantine).
120 Toumi Rabah, 9 octobre 1893, 2e classe, 7e R. T. A., à Collo (Constantine).
121 Selatnia Zine, 1920, 1re classe, 7e R. T. A., Dar-el-Askri, à Tébessa (Bône).
122 Fanikh Rabah, 1897, 2e classe, 7e R. T. A., maison Ferrando, avenue du 11-Novembre, à Constantine.
123 Rahmani Ahmed, 24 décembre 1916, caporal, 11e cuirassier, douar Guelet-Zerga, à Saint-Arnaud (Sétif).
124 Souadnia Saâd, 25 mars 1897, 2e classe, 6e R. T. A., mechta Rejouhia, à Gastonville (Constantine).
125 Boulfeltiou Saâd, 1920, 2e classe, 3e R. T. A., douar Denaïra, à Collo (Constantine)
126 Djakour Messaoud, 8 janvier 1920, 2e classe, 25e train, 55, rue Ouled-Braham, à Constantine.
127 Boudebba Mokhtar, 1915, 2e classe, 3e R. T. A. chez M. Houssi, président des anciens combattants à El-Milia (Constantine).
128 Chaoui Rabah, 1917, 2e classe, 4e R. T. A., Oum-Néhal, à Jemmapes (Constantine).
129 Lalou Aaron ben Chloumou, 10 novembre 1916, soldat au T. O. T. C. A. R., 16, rue du 3e-Bataillon-d'Afrique, Constantine.
130 Belhaneche Ahmed, 1921, 2e classe, C. A. R. 102, douar Tessala, Fedj-M'Zala (Constantine).
131 Chaker Mohamed, 11 juin 1903, 2e classe, 23e R. T. A., douar Ouled-Kebbeb, à Fedj-M'Zala (Constantine).
132 Rateb Brahim ben Mohamed, 16 juillet 1913, soldat, 7e R. T. A., douar Ouled-M'Rabot, à Collo (Constantine).
133 Mimeche Lakhdar, 29 août 1921, 2e classe, C. O. I. n° 3, 20, rue Bleue, à Constantine.
134 Kerouaz Belkacem, 1889, caporal, 7e R. T. A., douar Debbab, El-Milia (Constantine).
135 Medkour Ahmed, 1918, 2e classe, 3e R. T. A., boulevard de l'Est, à Aïn-Beida (Constantine).
136 Ayachi Tayeb ben Ammar, 6 février 1919, 2e classe, C. O. I. 3, la Meskiana (Constantine).
137 Zaioune Mohamed, 1919, caporal-chef, 1er R. T. A., douar Ouled-Kebeb, à Fedj-M'Zala (Constantine).
138 Amraoui Abbès, dit Laziz, 1919, 1re classe, 9e R. C. A., rue de la Poste, chez M. Amara Belkacem, à Aïn-Beida (Constantine).
139 Gueroui ou Garoui Ali ben Moussa, 17 février 1920, 2e classe, 7e R. T. A., 8, maison du Combattant, à Sedrata (Bône).
140 Bouhali Haouès, 4 mars 1918, 2e classe, C. O. I. 3, douar Ouled-Askeur, à Taher, Constantine.
141 Hami Khémissi ben Larbi, 1913, 1re classe, 15e R. T. A., douar Béni-Urgine, à Morris (Bône).
142 Kerkoub Ahmed, 5 juillet 1907, aide-maréchal-ferrant, 82e R. A. A., hôpital civil de Constantine.
143 Bekkouche El Kouachi, 1914, 1re classe, C. A. R. 103, douar Ouled-Si-Ounis, à Aïn-M'Lila (Constantine).
144 Nibouche Chérif, 1917, 2e classe, 3e R. T. A., douar Mouzlia, à Fedj-M'Zala (Constantine).
145 Merakchi Rebiaï ben Ammar, 1894, 2e classe, 5e train, boulevard du Nord, à Aïn-Beida (Constantine).

146 Guerdouh Messaoud, 7 juin 1914, 2e classe, C. O. I. n° 3, Loncor-de-la-Ville-Halluard, à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).
147 Belmokre Smaïl, 2 novembre 1919, 1re classe, 7e R. T. A., C. A. R. 101, Condé-Smendou (Constantine).
148 Lachi Amar, 6 juillet 1920, 2e classe, C. O. I. D. n° 3, douar Ouled-Rabah, à El Milia (Constantine).
149 Bouarata Mohamed, 1923, 1re classe, 101e compagnie, douar Chahna, à Taher (Constantine).
150 Delaim Khellaf ben Taizbi, 1885, 2e classe, 3e R. T. A., la Zaouia, à Aïn-Beida (Constantine).
151 Bensmara Messaoud, 1899, 2e classe, 7e R. T. A., à Aïn-M'Lila (Constantine).
152 Tebib Abdallah ben Bouzza, 22 février 1898, chef de bataillon, 3e R. T. A., 130e demi-brigade, H. L. M., bloc 5, à Bône.
153 Guennour Hacène, 28 mai 1920, C. O. I. D. n° 3, rue de Verdun, maison Soher, la Calle (Bône).
154 Sellam Salah, 1910, 1re classe, 67e R. A. A., douar Kherba, à Colbert par Sétif (Sétif).
155 Khedrouche Amar, 12 août 1895, 2e classe, 3e R. T. A., 6e compagnie, douar Yahamidène, El Milia (Constantine).
156 Medjoudj Chérif, 1914, 2e classe, 3e R. S. A., douar El Hazebri, Aïn-M'Lila (Constantine).
157 Bouklab Amar, 14 septembre 1914, 2e classe, C. O. I. 3, douar Yahamidène, El Milia (Constantine).
158 Moussaoui Lakhdar, 1899, 2e classe, 11e tirailleurs, douar Timezrit, Soumman (Sétif).
159 Trad Ramdane ben Mohamed, 1923, matelot 2e classe, centre maritime de Sidi-Abdallah, douar Béni-Ouelbane, Collo (Constantine).
160 Chebli Bouzidi ben Mohamed, 1891, 1re classe, 7e R. T. A., maison Abdallah, rue de Belgique, à Sétif.
161 Zaghad Hasnaoui, 1891, 2e classe, 7e R. T. A., douar El Hamama, Aïn-Roua (Sétif).
162 Zedadna Chérif, 1916, 2e classe, 102 C. A. R., terrain Benlatrèche, plateau du Mansourah (Constantine).
163 Bouldjemar Madani, 1894, caporal 7e R. T. A., 7, place Morland, à Constantine.
164 Bennoura Yahia, 1921, caporal, 7e R. T. A., chez M. Cherdouh, 12, rue de Biscarra, à Constantine.
165 Boulaar Ahmed, 5 janvier 1919, 2e classe, C. O. I. D. 3, 16, rue Certa, à Constantine.
166 Zarmar Miloud, 5 janvier 1920, 2e classe, 3e R. T. A., 13, rue Lavedan, à Constantine.
167 Bahloul Mohamed, 9 janvier 1894, 2e classe, 2e R. T. A., 30, rue Pierre-Curie, à Constantine.
168 Oudjai Ammar ben Tahar, 13 juillet 1914, 2e classe, 3e R. T. A., Dar El-Askri, à Djidjelli (Constantine).
169 Chaab Salah, 1915, 2e classe, 1er R. T. A., douar Ras Ferdjioua, Fedj M'Zala (Constantine).
170 Latreche Ali, 23 mai 1913, 2e classe, F. F. I., douar Béni Fergane, El Milia (Constantine).
171 Rouana Mohamed, 4 novembre 1918, 1re classe, 11e R. G. A., douar Chahna, Taher (Constantine).
172 Boumendjel Hadj, 27 janvier 1898, 1re classe, 3e R. S. A., 8, rue Auguste-Lagarde, à Sétif.
173 Laïb Mohamed, 8 avril 1916, 1re classe, 9e zouaves, douar Béni Tlilen, El Milia (Constantine).
174 Haddad Messaoud, 1905, 2e classe, 67e R. A. A., douar Sarraf, Fedj M'zala (Constantine).
175 Massioune Mohand Mouloud, 25 octobre 1894, caporal, 7e R. T. A., 20, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, à Bègles (Gironde).
176 Roura Ferhat ben Salah, 20 mai 1907, 2e classe, 7e R. T. A., maison Maghraoui Amar, à Châteaudun du Rhumel (Constantine).
177 Barour Kaddour, 18 avril 1922, douar Zaouïa ben Zérouk, à Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
178 Mebrouki Mohamed, 1880, 2e classe, 3e R. T. A., 14, rue Rabier, à Constantine.
179 Boufedjikh Mouloud, 1er septembre 1924, 1re classe, 7e R. T. A., chez Aouan Sadek, commerçant à La Fayette (Sétif).
180 Guerich Mohamed, 4 décembre 1897, 2e classe, 3e zouaves, oued Zénati (Constantine).
181 Bazizi Abderrahmane, 15 octobre 1917, 1re classe, C. O. I. D. 3, douar Aïn Mélouk, Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
182 Bousmat Messaoud, 31 mars 1908, 2e classe, 67e R. A. A., col des Oliviers (Constantine).
183 Madi Salah, 1884, 2e classe, 3e R. T. A., rue Jeanne-d'Arc, à Khroub (Constantine).
184 Messikh Mohammed, 23 mars 1896, 2e classe, 1er tirailleurs, à Saint-Antoine par Philippeville (Constantine).
185 Draoui Rabah, 30 juillet 1915, 2e classe, 11e R. T. A., 51, rue de Constantine, à Philippeville (Constantine).
186 Boudis Mohamed ben Saad, 3 janvier 1913, 2e classe, 19e génie, douar Ouled M'Rabet, de Collo (Constantine).
187 Kerkoub Hacène, 31 mai 1902, 2e classe, 11e R. T. A., à Jemmapes (Constantine).
188 Aïssaouat Mohamed, 1911, 1re classe, C. O. I. 3, cité Améziane, B. n° 4, à Constantine.
189 Sassana Tahar, 19 décembre 1897, 1re classe, 3e R. T. A., douar Besbessa, El-Arrouch (Constantine).
190 Bouaziz Messaoud, 1894, 2e classe, 7e tirailleurs, douar Aïn Babouche, Canrobert (Constantine).
191 Baghedouche Leulmi, 1912, 2e classe, 7e R. T. A., douar Aïn Driss, le Bouaghi (Constantine).
192 Bourib Mohamed, 1916, 2e classe, 31e R. T. A., 35, rue de Picardie, à Djidjelli (Constantine).
193 Laouar Makhlouf, 1885, sergent, 21e section de C. O. A., douar Ouled Raba, El Milia (Constantine).
194 Lafi Khémissi, 8 juin 1921, 2e classe, C. O. I. 3, El-Guerrah (Constantine).
195 Ziani Tahar, 28 mai 1919, 2e classe, C. O. I. 3, El Malah, commune de Rouffach (Constantine).
196 Soufane Mébarek, 18 décembre 1916, soldat, C. H. R. D., douar Chahna, Taher (Constantine).
197 Boucharef Menacer, 1887, soldat, 5e G. A. C. A., à Gounod (Bône).
198 S. N. P. Mohamed ben Zémouli, 1895, maréchal des logis chef, 25e escadron du train, quartier Beauséjour, à Batna.
199 Ghizelli Laoussine, 1er septembre 1919, 2e classe, 25e train, 68, chalet des Pins, à Constantine.
200 Goutaya Saci, 1920, soldat, 7e R. T. A., douar Troubia, Tebessa (Bône).
201 Iftissen Bouzid, 1889, 2e classe, 2e R. T. A., 13, rue de Turbigo, à Philippeville (Constantine).
202 Ouaret Belkacem ben Tahar, 1917, 1re classe, C. O. I. 3, douar Maouia, Takitoutn (Sétif).
203 Laïb Abdallah, 27 août 1910, 2e classe, 67e R. A., douar Mouzila, Fedj-M'Zala (Constantine).
204 Ouldji Ali, 22 avril 1911, caporal, 23e R. T. A., rue Birk-Kaïd, Collo (Constantine).
205 Belabed Salah, 1922, 2e classe, 67e R. A. A., douar Sidi-Maâche, Oum-el-Bouaghi (Constantine).
206 Lamamra Bouzid, 1883, sous-lieutenant, 19e R. T. A., rue Poulmaire, à Aïn-Beida (Constantine).
207 Mathia Abdallah, 1887, 2e classe, 7e R. T. A., à Takaats, Seddouk (Sétif).
208 Benhenni Mohamed Saïd, 12 février 1925, soldat, C. A. R. 102, 190, rue de Grenelle, Paris (7e).
209 Khelili Belkacem, 1894, 1re classe, 3e R. T. A., 13, rue Madier, à Constantine.
210 Malek Ahmed, 1897, 2e classe, 7e tirailleurs, douar Arrès, Fedj-M'Zala (Constantine).
211 Mebirouk Ammar, 10 février 1915, 2e classe, 7e R. T. A., à Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
212 Souissi Sebti, 15 septembre 1912, 2e classe, C. A. T. à Constantine, douar Mouzlia, Fedj-M'Zala (Constantine).
213 Aliouche Messaoud, 28 mars 1897, 2e classe, 5e R. T. A., douar Hayen, Taher (Constantine).
214 Boumguergueb Ahmed, 6 novembre 1916, 2e classe, 23e R. T. A., douard Béni-Zid, Collo (Constantine).
215 Kemiche Mahmoud, 1913, 2e classe, 15e R. T A., cité des Quatre-Vents, à Saulnes (Meurthe-et-Moselle).
216 Bouara Salah, 27 mars 1913, 2e classe, C. O. I. D. n° 3, douar Chahna, Taher (Constantine).
217 Khelaifia Lakhdar, 1918, 2e classe, 7e R. T. A., commune de Guelma, cité Bah-Aïn-Defla (Bône).
218 Harriche Sebti, 23 avril 1912, 2e classe, dépôt de T. A. n° 11, café Ben Amara, à Oued-Zenati (Constantine).
219 Ben Younes Saâd, 15 janvier 1913, 1re classe, C. O. I. 3, 24, rue des Poules, à Strasbourg (Bas-Rhin).
220 Yousfi Hocine, 1922, soldat, 217e B. T. A., douar Nini, Meskiana (Constantine).
221 Latati Mohammed, 1875, 2e classe, 7e R. T. A., douar Ouled-Aouat, El Milia (Constantine).
222 Metlas Mostefa, 23 août 1919, 2e classe, 67e R. A., chez M. Bausselot Ali, douar Ghomériane, Fedj-M'Zala (Constantine).
223 Boucheker Kebbali, 15 octobre 1891, sergent, 19e R. T. A., douar Ouled-Kebbah, Fedj-M'Zala (Constantine).
224 Lahira Ahmed, 16 septembre 1917, 2e classe, C. A. R. 103, douar Djezia, Collo (Constantine).
225 Deneche Ali, 26 octobre 1928, victime civile, douar Gamas, ferme Lefgoum, banlieue de Constantine.
226 Smiri Ammar, 1903, à El Arrouch (Constantine).
227 Bouafia Amar, 1891, 2e classe, 7e tirailleurs, centre municipal de Beni-Oulbane (Constantine).
228 Ladjroud Tahar, 22 janvier 1920, 1re classe, C. A. R. 101, douar Chahna, Taher (Constantine).
229 Zouitni Amar, 22 septembre 1904, 2e classe, 7e R. T. N. A., 6, rue Commandant-Monazzani, à Toulon (Var).
230 Djebiane Salah, 15 octobre 1917, 2e classe, 67e R. A. A., café maure Boussis, à Collo (Constantine).
231 Djehiche Mohammed Larbi, 25 mars 1918, 2e classe, C. O. I. 3, douar Zarza, Fedj-M'Zala (Constantine).
232 Hafi Saâd, 1916, 2e classe, C. R. P. R. de Constantine, douar Irdjana, Taher (Constantine).
233 Beleulmi Allaoua, 1920, 2e classe, 411e F. T. A., ferme Bentelhs, 135, route de la Pépinière, à Constantine.
234 Boufrak Ahmed, 13 janvier 1918, 1re classe, 3e R. T. A., chez M. Bouakaz Chérif, faubourg Lamy, 46, rue Pierre-Curie, à Constantine.
235 Bouklab Messaoud, 17 mai 1896, 2e classe, 3e R. T. A., douar Yamiden, El Milia (Constantine).
236 Gherroucha Mohamed ben Ali, 26 mai 1908, 1re classe, 7e R. T. A., douar Beni-Ferguen, El Milia (Constantine).
237 Oumamar Mohand, 8 janvier 1901, 2e classe, 23e R. T. A., chez M. Navel, 3, rue Georges-Clemenceau, à Constantine.
238 Boukhari Ahmed, 30 mars 1912 sergent, 2/3e R. T. A., douar Ouled-Sebaâ, Aïn-M'Lila (Constantine).
239 Ghetiche Lakhdar, 31 mars 1921, 2e classe, 11e R. T. A., douar Djebel-Aougueb, Oued-Athmenia (Constantine).
240 Merouani Ali, 1886, 2e classe, 7e R. T. A., 16, rue Saint-Nicolas, à Bône.

241 Amiri Saïd, 16 mars 1921, soldat, 7e R. T. A., 6, rue Paul-Pic, à Bron (Rhône).
242 Benlekhlef Bouhali, 16 juin 1924, 2e classe, C. A. R. 103, Aïn-Abid (Constantine).
243 Djennadi Ahmed, 18 juillet 1924, soldat, 7e R. T. A., 34, rue des Tanneurs, à Constantine.
244 Harid Allaoua, 17 octobre 1892, 2e classe, 7e R. T. A., cité indigène, à Djidjelli (Constantine).
245 Arki Mohammed, 1917, 2e classe, 9e zouaves, douar Khanguet Sabath, Oued-Cherf (Bône).
246 Goudjil Ali, 7 octobre 1909, 2e classe, dépôt d'Afrique n° 7, douar Mekhancha, Alma (Sétif).
247 Bouklab Brahim, 20 juillet 1925, soldat, C. A. R. 101, douar Yamidon, à El Milia (Constantine).
248 Zerar, dit Moussa ben Ahmed Dérradji, 2 août 1895, 2e classe, 2e régiment du génie, à Aïn-Abid (Constantine).
249 Ghouari Madani, 1918, 2e classe, C. O. I. n° 3, Oued-Zenati (Constantine).
250 Azzizi Messaoud, 8 septembre 1918, 2e classe, C. O. I. D. 3, Aïn-Smara (Constantine).
251 Chouaf Seddik, 29 octobre 1897, soldat, 7e R. T. A., rue Saint-Athanase, à Aïn-Beida (Constantine).
252 Hadjris Djaballah, 6 décembre 1913, 1re classe, C. O. I. 3, rue des Jardins, à Aïn-Beida (Constantine).
253 Liani Liani, 14 mars 1920, 2e classe, 411e D. C. A., douar Aïoun-el-Adjaiz, Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
254 Salhi Mohammed, 1896, 2e classe, C. I. D. du 1er mixte, arcades romaines, à Constantine.
255 Lazegheb Salah, 10 décembre 1920, 2e classe, 3e R. T. A., à Grarem (Constantine).
256 Kehoul Ramdane, 16 septembre 1913, 2e classe, 9e régiment de zouaves, à Saint-Charles (Constantine).
257 Ghemaidia Amara, 1909, sergent, C. O. I. 3, 2, rue Thagaste, à Souk-Ahras (Bône).
258 Rettab Sadi, 9 mars 1928, 2e classe, C. A. R. 103, chez Belaboudi Mohamed, à Ouenza (Constantine).
259 Hadjab Laïfa, 1915, 2e classe, 1er R. T. A., douar Terraguelt, à Sedrata (Bône).
260 Delaim Klellaf, 1890, 2e classe, 3e R. T. A., Dar el Askri, à Aïn-Beida (Constantine).
261 Souissi Salah, 13 mai 1913, 2e classe, 7e R. T. A., Ksar Sbahi, par Canrobert (Constantine).
262 Zeghdoud Bachir, 29 novembre 1896, 2e classe, 7e R. T. A., chez M. Khaled Mohammed, commerçant, 4, rue J.-B.-Charcot, à Sidi-Mabrouk (Constantine).
263 Boufeneche Tayeb, 1913, 2e classe, 7e R. T. A., 7, rue des Frères-Boudjenah, Constantine.
264 Krim Boutehra, 30 janvier 1914, 2e classe, C. O. I. D. 3, à Herbillon (Bône).
265 Benmarouf Larbi, 1918, 2e classe, 7e R. T. A., 107, rue Belisaire, à Bône.
266 Guechi Abderrahmane, 1er août 1916, sergent, C. O. S. M. 101, centre Fedj M'Zala (Constantine).
267 Merakchi Kouachi, 1924, 1re classe, C. A. R. 103, boulevard du Nord, à Aïn-Beida (Constantine).
268 S. N. P. Khellaf ben Mohamed, 4 mars 1932, 2e classe, C. A. R. 103, 26, rue de Tébessa, à Aïn-Beida (Constantine).
269 Meridj Amar, 1921, 2e classe, C. A. R. 103, douar Ras Ferdjioua, à Fedj-M'Zala (Constantine).
270 Dembri Mohammed, 20 février 1918, 2e classe, B. D. 12, douar Bekira, à Constantine.
271 Gourmat Messaoud, 1921, 2e classe, 7e R. T. A., chez Berkane Youcef, cafetier maure, à Kroubs (Constantine).
272 Boukerdoum Laziz, 23 novembre 1919, 2e classe, 3e R. T. A., douar Oulmen, à Aïn-Beida (Constantine).
273 Hamdi Slimane, 1881, caporal, 3e R. T. A., à Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
274 Boubessila Hasnaoui, 3 novembre 1896, 2e classe, 5e R. T. A., cité d'El Achouet, Taher (Constantine).
275 Layadi Kheis, 1896, 2e classe, 3e R. T. A., 34, rue Abdallah-Bey, à Constantine.
276 Tabouche Madani, 1921, 2e classe, 4e R. T. A., Sidi-Mesrich, Robertville (Constantine).
277 Hamdi Hachemi, 24 décembre 1917, 2e classe, 7e R. T. A., chez le laitier, 46, rue Cherbonneau, à Constantine.
278 Sadoun Ali, 28 janvier 1896, 2e classe, 7e R. T. A., rue du Général-Leclerc, à Collo (Constantine).
279 Tibouche Arezki, 1893, caporal, 7e R. T. A., douar M'Zita, les Biban (Sétif).
280 Kouba Lakhdar, 1908, caporal, 15e R. T. A., Montesquieu-Bedrata (Bône).
281 Kessour Youcef, 1921, 1re classe, 7e R. T. A., café Djamel, 75, rue Desnoyers, à Constantine.
282 Mezghiche Cherif, 1925, 2e classe, 9e R. S. A., Oum el Bouaghi, à Canrobert (Constantine).
283 Degmoum Mohamed, 23 mars 1915, 2e classe, C. R. P. R., douar Tamesguida, Djidjelli (Constantine).
284 Bouharoud Ali, 15 février 1913, 2e classe, C. O. I. 3, douar Djemila, Fedj-M'Zala (Constantine).
285 Rouabhia El Hadi, 1930, soldat, 3e R. T. A., chez Hit Chabane, avenue Jean-Mermoz, à Souk-Ahras (Bône).
286 Arab Ammar, 6 juillet 1925, soldat, C. A. R. 103, douar El Kouachi, Aïn-M'Lila (Constantine).
287 Khessib Tahar, 6 mai 1927, 1re classe, 2e R. T. A., à Laverdure (Bône).
288 Zelliche Mohamed Cherif, 27 novembre 1914, soldat, 19e R. T. A., douar Tabellout, Djidjelli (Constantine).
289 Kehoul Otmane, 14 décembre 1912, 2e classe, 9e zouaves, cité des Célibataires, à Coueron (Loire-Atlantique).
290 Messaoudi Kéblouti, 1915, 2e classe, 11e R. T. A., douar Médouda, Oued-Cherf (Bône).
291 Mecif Saâd, 2 mai 1912, soldat, 3e bataillon, 19e R. T. A., douar Tengout, Jemmapes (Constantine).
292 Boulesladj Mohamed, 1890, soldat, 3e tirailleurs douar Béni Belaïd, El Milia (Constantine).
293 Aït-Amara Larbi, 23 janvier 1916, soldat, 1er tirailleurs, douar Ihadjadjène, la Soummam (Sétif).
294 Bouffercha Mohamed, 1893, soldat, 19, rue de Constantine, à Philippeville (Constantine).
295 Boulares Lemtaïche, 1915, soldat, C. O. I. 3, douar Brana, Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
296 Boudeb Mohamed, 20 octobre 1914, 1re classe, 11e tirailleurs, 7, place Salluste, à Guelma (Bône).
297 Boudad Mohamed, 29 juillet 1917, soldat, 802e C. O. S. M., 50, rue de Tlemcen, ancien Dar-el-Askri, à Oran.
298 Bounazef Larbi ben Saïd, 1898, soldat, 3 R. T. A., S. A. S. du Bou-Hamra B. n° 106, à Bône.
299 Kedjbour Mohamed, 1920, soldat, 67e R. A. A., douar Zarza, Defj-M'Zala (Constantine).
300 Khalfallah Lalouani, 1922, soldat, C. A. R. 1, café maure, 5, place d'Armes, à Bône.
301 Sayad Mohamed, 6 novembre 1897, soldat, 5e tirailleurs, maison Boumendjel, val Mashott, à Bône.
302 Bourekoua Derradji, 4 février 1918, soldat, 11 tirailleurs, chez M. Grine Mahmoud, 35, rue de Picardy, à Djidjelli (Constantine).
303 Alloum Idir, 1909, soldat, 67e R. A. A., S. A. V. du Bardo, 32, avenue d'Angleterre, à Constantine.
304 Dendani Hocine, 21 octobre 1912, 2e classe, 3e zouaves, à Morris (Bône).
305 Boukerma Rabah, 25 août 1925, 2e classe, C. A. R. 103, douar Béni-Maâmar, Taher (Constantine).
306 Mahmah Bouriche, 1915, 2e classe, 3e R. T. A., boulevard de l'Est, Khenchela (Batna).
307 Guerza Tayeb ben Amar, 1910, 1re classe, 9e R. C. A., 8, rue des Abeilles, à Constantine.
308 Nezzar Abderrahmane, 1920, 2e classe, 3e R. S. A., douar Ouled-Sellem, Aïn-M'Lila (Constantine).
309 Adjerad Amar, 1916, 2e classe, 11e R. T. A., 17, rue des Ecoles, cité Bel-Air, à Hussein-Dey (Alger).
310 Bini Hamida, 5 mars 1921, 2e classe, C. O. I. 3, mechta Ariba, à Jemmapes (Constantine).
311 Kout Ouhali, 23 août 1929, 2e classe, 803 C. O. M., douar Lamine, Aïn-Smara (Constantine).
312 Kara Lakhdar, 18 juin 1907, 2e classe, 67e R. A. A., Rouached, Fedj-M'Zala (Constantine).
313 Mellit Mohamed ben Ali, 18 mai 1909, 2e classe, 87e R. A. N. A., douar Ouled-Kassem, El Milia (Constantine).
314 Abbas Belkacem, 1917, 2e classe, 9e R. S. A., 1, rue Samary, école Jeanne-d'Arc, à Constantine.
315 Bouchar Rabah, 4 janvier 1915, 2e classe, 21e R. T. A., douar Hayen, Taher (Constantine).
316 Boukerboua Hocine, 11 décembre 1920, 2e classe, C. A. R. 103, 3, passage Crémieux, à Constantine.
317 Habichi Mohamed, 17 mai 1906, 2e classe, 7e R. T. A., Millesimo (Bône).
318 Hadded Mohamed, 1920, 2e classe 3e régiment de zouaves, à Robertville (Constantine).
319 Kaoula Ammar, 13 novembre 1915, 2e classe, centre d'organisation n° 3, à Duquesne, par Djidjelli (Constantine).
320 Saidi Abdallah, 8 juin 1930, C. A. R 103, 2e classe, douar Khanguet-Aoun, la Calle (Bône).
321 Bouzebra Boudjéma, 17 mai 1912, 2e classe, 8e compagnie, 201 R. P. N. A., douar Méjadja, Collo (Constantine).
322 Boukennoucha Ahmed, 11 janvier 1922, soldat, 3e R. T. A., 24, nouveau remblai, à Constantine.
323 S. N. P. Ali ben Mohamed, 1919, 2e classe, 1er R. T. A., chez Alloua ben Derouich, 22, rue Abdallah-Bey, à Constantine.
324 Benghenaya Abderrhame, 2 janvier 1914, caporal, C. O. I. D. 3, douar Ouled-Moumen, Souk-Ahras (Bône).
325 Guergouri Brahim ben Mohamed, 31 juillet 1916, 1re classe, 21e R. C. M., douar Ouled-Béchiah-Mechta-el-Habed, la Séfia (Bône).
326 Bechikhi Mohamed, 1887, caporal, 3e R. T. A., à Collo (Constantine).
327 Hamidani Tahat ben Mohamed, 30 mars 1916, 1re classe, 9e R. S. A., douar Zouabi, Sédrata (Bône).
328 Bouaziz Mahmoud, 1916, 2e classe, 3e R. T. A., usines Burckli, à Marsevaux (Haut-Rhin).
329 Hahad Mohamed Belkacem, 7 janvier 1903, 2e classe, 11e R. T. A., 13-18, rue Bel-Air, à Sétif.
330 Mamour Kerkiche, 1915, 2e classe, 1er escadron du 9e R. S. A., 2, rue Joseph, à Bône.
331 Maamri Mahmoud ben Belkacem, 1921, soldat, 10e S. C. M. A., cité de regroupement de Daala, par la Meskiana (Constantine).
332 Baïtiche Saïd, 14 avril 1919, sergent, 67e R. A. A., 34, rue Canal, à Constantine.
333 Hamdi Saadoune, 1919, 2e classe, 25e escadron du train, chez Guenoun Laïd, à Canrobert (Constantine).
334 Zemouli Ayache, 1895, soldat, 22e R. T. A., à Montcalm, par Oued-Zenati (Constantine).

335 Adouani Ali ben Mohamed, 31 juillet 1919, soldat, 3e R. T. A., dortoir des aciéries de Pompey (Meurthe-et-Moselle).
336 Benayache Alloua, 1914, 2e classe, 14e train, Fil-Fila, commune de Philippeville (Constantine).
337 Nahal Rabah, 1907, 2e R. T. A., chez M. Bechelim, cafetier, à Aïn-M'Lila (Constantine).
338 Mohammed Boucheala Ahmed, 5 février 1895, soldat, 3e R. T. A., douar Khorfane, Jemmapes (Constantine).
339 Bouraba Mohammed, 3 juin 1893, soldat, C. O. A. A., 72e compagnie, quartier de la Zemala-Bordj-Bou, à Arréridj (Sétif).
340 Djafar Brahim, 23 juillet 1913, soldat, 21e compagnie, 7, lotissement Ferhat, à Biskra (Batna).
341 Medoued Rabah, 1920, soldat, 6e compagnie du 3e R. T. A., douar Hababa, à Jemmapes (Constantine).
342 Bounegoura Mohamed, 1915, soldat, C. O. I. 1, douar Mellila, à Jemmapes (Constantine).
343 Torche Tayeb, 1928, E. V., 2e classe, 3e R. T. A., mechta Chabet-el-Kram, Khroub (Constantine).
344 Bensalhia Ali, 24 juin 1922, soldat, 19e génie, Arcades-Romaines, maison Ghenassia, à Constantine
345 Lekchiti Chérif, 26 octobre 1916, soldat, 27e R. T. A., Oued-Zenati (Constantine).
346 Chenni Ramdane, 25 avril 1897, soldat, 31e R. T. A., 2, avenue Viviani, à Constantine.
347 Kasmi Messaoud, 1910, 2e classe, 3e R. T. A., Débiba-Béhima, El Oued (Oasis).
348 Hedibel Bachir, 1919, soldat, 7e R. T. A., douar Béni-Zoundaï, à Djidjelli (Constantine).
349 Bouzoualegh Mohamed, 1925, soldat C. A. R. 101, douar Béni-Zid, à Collo (Constantine).
350 Hamdane Chérif, 1er juillet 1925, soldat, C. A. R. 103, Dar-el-Askri, à Tébessa (Bône).
351 Benkhedim Ali, 1932, soldat, C. A. R. 103, douar Belkfif, à Morsott (Bône).
352 Senane Laïd, 8 mai 1926, soldat, C A. R. 103, maison Sadouni Saïd, route de la Pépinière, à Constantine.
353 Herizi Kaddour, 1933, 2e classe, C. A. R. 103, 18, rue Desmoyen, à Constantine.
354 Mouhoub Mohammed, 29 août 1920, 1re classe, C. A. R. 103, douar Tassadane, à Fedj-M'Zala (Constantine).
355 Hadj Noui, 1917, caporal-chef, C. A. R. 103, à Canrobert (Constantine).
356 Brinis Rabah, 1er juillet 1929, C. A. R. 103, chez M. Dib, bijoutier, rue Benbadis, à Souk-Ahras (Bône).
357 Benabid Boukhémis, 1924, soldat, C A. R. 103, douar Tassala, à Fedj-M'Zala (Constantine).
358 Moats Baghdadi, 1921, 1, rue de l'Humilité, hôtel Nancy, à Toulon (Var).
359 Boukhemis Ali, 1896, soldat, 3e R. T. A., 56, cité Bel-Air, à Guelma (Constantine).
360 Hamrouche Belkacem, 2 décembre 1912, soldat, 7e R. T. A., avenue Viviani, Dar-el-Askri, à Constantine.
361 Blilita Tayeb, 1922, C. A. R. 103, douar Ouled-Si-Ahmed, les Rirha (Sétif).
362 Ounis Rabia, 30 janvier 1925, 1re classe, C. A. R. 103, douar Ouled-Bellaguel, Aïn-M'Lila (Constantine).
363 Bermad Saïd, 1926, 2e classe, 1er R. T. A., douar Oum-Aghrioune, Taher (Constantine).
364 Aggoune Mohand, 1906, Diar-el-Mahcoul, bâtiment 16, n° 74, entrée n° 2, porte 10, à Alger.
365 Megroune Amar, 28 septembre 1930, soldat, C. A. R. 103, route de Batna, 4e kilomètre, à Constantine.
366 Charef Ali, 20 décembre 1914, 2e classe, 3e R. T. A., Oued-Kebrit, par Sédrata (Bône).
367 Khantouche Amor, 1916, 2e classe, C O. I. 3, rue du Petit-Fondouk, à Jemmapes (Constantine).
368 Benzetta Hamida, 1920, 2e classe, C A. R. 103, cité El-Attabia, rue 19-C, à Constantine.
369 Benguessoum Ahmed, 1891, soldat, 7e R. T. A., douar Tamesguida, Djidjelli (Constantine).
370 Guergat Rabah, 5 février 1910, soldat, 7e R. T. A., chez Mme Bensassi Achour, à El Arrouch (Constantine).
371 Chibane Belkacem, 1913, soldat, corps des douairs, douar Ouled-Zouaï, à Aïn-M'Lila (Constantine)
372 Gouffi Bensaoucha, 1915, caporal-chef, C. A. R. 103, 20, rue Nationale, à Khroub (Constantine)
373 Chibi Mohammed, 13 juillet 1905, 1re classe, corps des douairs, 3, impasse Nemours, à Bône.
374 Djouama Lahlali, 8 mai 1914, C. O I. 3, douar Ouldja, à Collo (Constantine).
375 Mohamed ben Ali Brahim, 8 juin 1904, soldat, 67e R. A. A., 13, rue du Coran, Philippeville (Constantine).
376 Amoura Ahmed, 1916, caporal-chef, 3e R. T. A., douar Ouled-Kebbeb, Fedj-M'Zala (Constantine).
377 Harkat Séguéni, 1917, soldat, 11e R. T. A., douar Chemoura, Aïn-el-Ksar (Batna).
378 Laouichi Larbi, 1919, soldat, C. A. R. 103, chez M. Dey Messaoud, commerçant à Barika (Batna).
379 Zouggar Tahar, 1912, caporal, 11e R. T. A., douar Meghaisa, Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
380 Drif Tahar, 1917, soldat, C. O. I. 3, Pont-du-Diable, à Constantine.
381 Belouahem Salah, 23 septembre 1913, El-Arrouch (Constantine).
382 Bali Tayeb, 1907, soldat, 67e R. A. A., douar Ouled-Kebbeb, à Fedj-M'Zala (Constantine).
383 Mansouri Mohamed Chérif, 24 janvier 1919, soldat, 411e D. C. A., douar M'Rahouna, Aïn-M'Lila (Constantine).
384 Leghrib Bachir, 1920, 2e classe, C. A. R. 103, douar Ouled-Djehiche, Aïn-M'lila (Constantine).
385 Bachiri Sadoun ben Aïssa, 1924, soldat, C. A. R. 103, douar M'Cif, M'Sila (Sétif).
386 Fekkar Hammoud, 1910, soldat, 87e R. A. N. A., Zemmourah, les Biban (Sétif).
387 Kraïnah Ahmed, 30 avril 1915, C. O. T. 45, à Gastonville, poste restante (Constantine).
388 Bouaoune Bouguerra, 12 février 1910, 11e R. T. A., Aïn-Arnat, par Sétif. (Sétif).
389 Zeghib Ali, 25 mars 1926, soldat, C. A. R. 103, 3 G. M. P. R., Tébessa (Bône).
390 Taghane Boudjéma, 1913, C. O. I. 3, douar Tokla, à Collo (Constantine)
391 Khelifi-Touhami Moussa, 1917, soldat, 19e C. A., douar El-Kouachi, à Aïn-M'Lila (Constantine).
392 Bendaoud Lakhdar, 1890, sergent, 21e C. O. A., maison Ounès Ali-Bardo, à Constantine.
393 Saadallaoui Mohamed, 2 juillet 1916, soldat, compagnie pionniers Sud, 12, rue Jean-Bart, à Constantine.
394 Boucekkine Belkacem, 3 février 1907, soldat, 67e R. A. A., douar Djemila, Fedj-M'Zala (Constantine).
395 Beghou Ahmed, 16 mai 1909, caporal, 7e R. T. A., 34, rue de Belgique, à Sétif.
396 Bedroumi Ahcène, 26 septembre 1921, soldat, C. O. I. 3, douar Béni-Maamar, Taher (Constantine).
397 Benamira Mahmoud, 1921, soldat, C. O. T. 45, chez M. Khallef, cité Améziane, R. E. n° 22, à Constantine.
398 Izza Bachir, 1917, Zaouia b/Zerrouk, par Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
399 Hassani Mohand Larbi, 19 octobre 1907, soldat, 7e R. T. A., 25, rue Georges-Moussa, Redoute, à Alger.
400 Feraguena Boukhemis, 12 mai 1897, Valée, par Philippeville (Constantine).
401 Ouguergouz Mohand Tahar, 17 septembre 1897, 2e classe, 1er R. S. A., Ihadjadjene, par Sidi-Aïch (Sétif).
402 Zighem Kouider, 1923, 9e R. C. A., Dar-el-Askri, à Constantine.
403 Grine Mahmoud, 20 décembre 1916, soldat, 193e C. O. S. M., col des Oliviers, à Constantine.
404 Metaïg Ahmed, 2 septembre 1914, soldat, compagnie G. P. G., douar Arb-Etraya, à Robertville (Constantine).
405 Aoulmi Ali, 22 novembre 1917, soldat, C. O. I. 1, rue de l'Aigle n° 2, à Constantine.
406 Boutebba Abdelmadjid, 25 septembre 1912, soldat, 3e R. T. A., 1, rue Dessens (Sidi-Mabrouk supérieur), à Constantine.
407 Siari Tahar, 18 mai 1920, soldat, 101e régiment du génie, chez M. Siari Abderrahmane, Condé-Smendou (Constantine).
408 Djelili Tahar, 1912, soldat, dépôt du 19e génie, chez M. Benabdelkader (commerçant), rue Nationale, à Khroub (Constantine).
409 Kartous Ammar, 24 décembre 1919, soldat, C. O. I. 3, maison Bélili Chérif (Sidi-Mabrouk), rue de Charcot, à Constantine.
410 Chebana el Hadj, 5 décembre 1910, soldat, dépôt 3e R. T. A., 3, rue des Douches, Aïn-M'Lila (Constantine).
411 Aggoune Amor, 1898, 2e classe, 19e R. T. A., 46, rue Pierre-Curie, à Constantine.
412 Zemouli Ahcène, 15 mars 1929, 1re classe, C. A. R. 103, Grarem (Constantine).
413 Ateb Mohammed, 28 octobre 1897, 2e classe, R. T. A., Aïn-Béïda (Constantine).
414 Abed Djemoui, 4 décembre 1932, soldat, C. A. R. 103, douar Sidi-R'Ghiss, à Canrobert (Constantine).
415 Khelfallah Ahmida, 5 mars 1925, 2e classe, C. A. R. 103, Taberdga, commune de Khenchela (Batna).
416 Selim Mohamed, 28 juillet 1911, 1re classe, 3e C. O. I., Sbikha, commune de Condé Smendou (Constantine).
417 Brirem Mohamed, 22 mars 1920, soldat C. O. I. D. 3, 4, impasse des Abyssins, à Constantine.
418 Kebaili Boubaker, 26 août 1914, 2e classe, 11e R. T. A., Pentièvre par Bône (Bône).
419 Zarzi Bachir, 1934, 2e classe, C. A. R. 103, 15, rue Lavedan (Sidi-Mabrouk), à Constantine.
420 Bourbaya Messaoud, 7 août 1904, soldat, 1er R. T. A., cité indigène, à El Arrouch (Constantine).
421 Derghal Messaoud, 1917, 2e classe, C. O. T. 45, avenue de Roumanie, maison Benzair, à Constantine.
422 Bouchekout Mohammed, 13 mai 1918, caporal-chef, C. A. R. 103, 165, rue de Valenciennes, ou 168, rue de la Garenne, à Nanterre (Seine).
423 Abbaci Aïssa ben Belkacem, 19 novembre 1919, caporal, C. A. R. 103, à Edgar-Quinet (Batna).
424 Bouchaker Saïd, 1928, 2e classe, C. A. R. 103, 5, rue Chevalier, à Constantine.
425 Benmerzoug Hadj, 1907, soldat, C. R. P. D. R., douar Timetlas, à Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
426 Toumi Mohamed, 1894, sergent, 7e R. T. A., 3, rue Bugeaud, à Tébessa (Bône).
427 Djouad Abdallah, 24 octobre 1914, 1re classe, 3e R. T. A., domaine Safhi, Duzerville (Bône).
428 Berkani Mohamed, 1893, Dar-El-Askri, Aïn Beida (Constantine).
429 Hachmi Layachi, 1897, soldat, 1er R. T. A., Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).

430 Gherzouli Hocine, 1920, 2e classe, corps des douairs, avenue du 11-Novembre, chez M. Djaballah, commerçant, à Constantine.
431 Medakria Mohammed, 1896, soldat, 19e bataillon de génie, rue des Jardins, Aïn Beida (Constantine).
432 Merabti Saïd, 1909, anciens abattoirs, maison Habbas, à Constantine.
433 Boucharef Tahar, 6 avril 1928, café N'Rad Athmane, oued Zénati (Constantine).
434 Nacer Tahar, 11 mai 1914, soldat, 67e artillerie, cité des Mûriers, R. D. 9/22, Constantine.
435 Bouchel Abdelazis, 1920, 26, rue Nationale, à Khroub (Constantine).
436 Khamassi Mébarek, 26 novembre 1921, soldat 25e train, 18, rue Laurent-Rose, à Souk Ahras (Bône).
437 Kahoul Mohamed Salah, 23 juin 1932, soldat C. A. R. 103, ouled Braham, maison Benour, à Constantine.
438 Mekouedj Mohammed, 1892, soldat, 3e R. T. A., Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
439 Sebihi Abboud, 1916, soldat C. A. R. 103, Sigus par Aïn M'Lila (Constantine).
440 Bouchemine Brahim, 1917, caporal, 3e R. T. A., avenue de la Gare, à Khroub (Constantine).
441 Amara-Madi Salah, 28 octobre 1914, caporal-chef, C. A. A. 103, chez Mme Gaudry, H. B. M., cité Bon Accueil, à Guelma (Bône).
442 Toumi Khemissi, 1919, soldat F. T. A. (D. C. A.), 8, rue Morland, à Constantine.
443 Benzerda Abdelkrim, 1923, soldat C. A. R. 101, 226, plateau du Mansourah, Constantine.
444 Braham Chérif, 24 janvier 1931, 1re classe, C. A. R. 103, route de la Remonte, chez M. Abrougui Mohamed, n° 1509, à Tébessa (Bône).
445 Benlaieb Ahmed, 1920, soldat, C. O. I. D. 3, lotissement El Bidane n° 91, faubourg Lamy-Supérieur, à Constantine.
446 Boumerar Mohamed, 27 mars 1923, soldat C. A. R. 103, Hamma-Plaisance (Constantine).
447 Hamouche Mohammed, 1920, caporal-chef, 15e R. T. A., ouled Addi Guelbala, M'Sila (Constantine).
448 Merabet-Ayache Smail, 5 juillet 1918, 1re classe, C. O. I. 3, chez M. Boucherek Hocine, à Collo (Constantine).
449 Barkat Ammar, 6 mars 1936, soldat, C. A. R. 101, carrière Auguet (faubourg Lamy), à Constantine.
450 Taieb-Srihen Ahmed, 10 février 1926, sergent C. I., 3e R. T. A., 216, avenue de Roumanie, à Constantine.
451 Matmat Khelfa, 5 mars 1916, 2e classe, 15e R. T. A., lotissement Roques, n° 161 (faubourg Lamy), à Constantine.
452 Souitah Ahmed, 1884, 1re classe, 19e bataillon du génie, 11, rue Montplaisant, à Philippeville (Constantine).
453 Boulahia Chérif, 1903, maréchal des logis, 33e R. A. A., 84, rue Bienfait, à Constantine.
454 Houchat Moussa, 28 mai 1921, soldat C. O. I. n° 3, cité des Mûriers, rue D, n° 14, à Constantine.
455 Saied Messaoud, 18 juillet 1918, caporal 3e R. T. A., El Ghedir, commune de Jemmapes (Constantine).
456 Boulebnane Hacène, 26 mars 1901, 2e classe, 3e R. T. A., Kerkera, par Collo (Constantine).
457 Bouglouf Zalani, 15 mai 1933, rue des Aurès prolongée (baraques), à Philippeville (Constantine).
458 Souakria Salah, 1909, 2e classe, 3e spahis, 16, boulevard Clément, à Marseille-Saint-Barthélemy (Bouches-du-Rhône).
459 Hammadi Abed, 1er juin 1917, 2e classe, 4e zouaves, rue du Lion, à Mondovi (Bône).
460 Bekkouche Sebti, 1er juin 1928, 42, rue de Roumanie, à Constantine.
461 Mosbah Ahmed, 6 mars 1930, 2e classe, C. A. R. 103, Dar-el-Askri, la Meskiana (Bône).
462 Batah Amor, 7 août 1932, 1re classe, C. A. R. 103, plateau du Mansourah, baraques des sinistrés n° 13, à Constantine.
463 Tir Mostefa, 1931, 2e classe, C. A. R. 103, 153, avenue Bienfait, à Constantine.
464 Saifi Laïdi, 1888, rue des Aurès, maison Embarek, à Philippeville (Constantine).
465 Frioua Aboud, 1936, 2e classe, C. A. R. 101, vieille ville, n° 100, à Mila (Constantine).
466 Zerrad Ahmed, 5 février 1893, 2e classe, 3e R. T. A., à Montesquieu (Bône).
467 Brahmia Bachir, 11 janvier 1931, 2e classe, C. A. R. 103, rue Barral, à Jemmapes (Constantine).
468 Yekhlef Youcef, 1914, 2e classe, 19e R. T. A., cité El Bir n° 50, à Constantine.
469 Fergani Belkacem, 28 février 1930, la Mechta-Ghiron, à Hamma-Plaisance (Constantine).
470 Leulmi Kouider, 2 février 1915, sergent-chef, 3e R. T. A., 6, rue Belisaire, à Guelma (Bône).
471 Rahmouni Ahmed, 27 octobre 1920, 2e classe, 3e R. T. A., à Hamma-Plaisance (Constantine).
472 Bouaroura Mostefa, 14 février 1931, 2e classe, 1/3 R. T. A., 13, rue Ouled-Braham, à Constantine.
473 Zeghad Mohamed, 15 juillet 1928, 2e classe, C. A. R. 103, 3, rue H., cité Halbedel, à Constantine.
474 Bouziane Sebti, 9 mai 1929, 2e classe, 3e R. T. A., 389, terrain Sabatier, à Constantine.
475 Lacheheb Achour, 21 juillet 1894, 2e classe, 3e R. T. A., El Atba, par Collo (Constantine).
476 Abed Saïd, 1919, 2e classe, bon de garnison de la D. T. de Constantine, 35, rue Joseph-Bosco, à Constantine.
477 Khelifa Khélifa, 23 mai 1923, 2e classe, C. A. R. 103, Tiberguent, par Fedj-M'Zala (Constantine).
478 Bounaya Lakhdar, 30 mars 1937, 13, rue Duquesne, à Guelma (Bône).
479 Boukhari Laridi, 1911, 2e classe, G. V. R., 17, rue Voltaire, à Bône.
480 Hafdi Habed, 2 novembre 1930, 11, rue Cité-El-Hatabia, à Constantine.
481 Ziani Mohamed, 1930, 2e classe, C. A. R. 103, 6, avenue Dal-Piaz, à Constantine.
482 Boukerika Tayeb, 24 octobre 1916, 2e classe, C. O. I., 1, Nouvelle-Cité, à Oued-Athenia (Constantine).
483 Merniz Abdallah, 1914, 2e classe, 9e R. S. A., quartier du Bardo, maison Belatrous-Tayeb, à Constantine.
484 Saiah Abdallah, 3 février 1917, 2e classe, 3e zouaves, 24, rue Charcot, à Constantine.
485 Djelouat Abdelhamed, 22 juillet 1925, 2e classe, C. A. R. 103, 2, rue Motylinski, à Constantine.
486 Louaar Omar, 17 mars 1918, 1re classe, B. T. 201, la Mechta-Ghirem, à Hamma-Plaisance (Constantine).

Catégorie « D ».

1 Boukelioua Mohamed ben Belkacem, 16 janvier 1899, 2e classe, 27e R. T. A., douar Béni-F'Tah, El Milia (Constantine).
2 Rithane Mébarek ben Belkacem, 15 février 1903, 2e classe, 3e R. S. A., douar Ouled-Gassen, à Aïn-M'Lila (Constantine).
3 Hamel Hadri, 1907, adjudant C. O. I. 3, 4, rue Sassy, à Constantine.
4 Hafid Ali, 23 avril 1900, sergent-chef, dépôt d'internement n° 5 T, 89, rue des Zouaves, à Constantine.
5 Boucherk Mohamed, 11 janvier 1904, sergent, 3e R. T. A., rue d'Alsace, à Collo (Constantine).
6 Abdellaoui Lamri, 1911, sergent au 19e génie, rue de la Poste, à Aïn-Beida (Constantine).
7 Korso si Abdennour, 1910, adjudant, 25e escadron du train, 3, place des Chameaux, à Constantine.
8 Boukhalfa Mohamed, 13 août 1905, sergent-chef, C. O. I. 3, 7 *bis*, rue de Turenne, à Constantine.
9 Belgasrem ben Hasbab, 1913, sergent, 334e compagnie de T. T., 86, Coron du Garage, à Auberchicourt (Nord).
10 Bouchaar Messaoud ben Salah, 11 février 1909, adjudant, C. O. A. n° 10, à Constantine, douar Boutenache-Mechta-Taghart, à Taher (Constantine).
11 Touil Abderrahmane, 1912, sergent, C. O. I. n° 3, douar Ouled-Kebbel, à Fedj-M'Zala (Constantine).
12 Boukhalat Tahar ben Ahmed, 1907, sergent, 1/3 R. T. A., douar Matarfa, M'Sila (Sétif).
13 Oudina Salah, dit Messaoud, 17 février 1906, adjudant, C. O. A. n° 62, 46, rue Cherbonneau, à Constantine.
14 Boudebab Ahmed, 1904, sergent au 27e R. T. A., commune de Grarem (Constantine).
15 Haddadi Messaoud, 29 septembre 1910, sergent, 3e R. T. A., rue du Rempart, à Djidjelli (Constantine).
16 Benabderrahmane Lakhdar, 1904, sergent-chef, C. O. I. 3, 76, avenue Bienfait, à Constantine.
17 Tarbag Rebaï, 26 juin 1904, sergent au 3e zouaves, douar Ouled-Messaad, Aïn-M'Lila (Constantine).
18 Settibi Larbi, 1903, adjudant, 5e bataillon du C. O. I., D/3, à Sidi-Merouan (Constantine).
19 Saïdi El Hadj, 1907, brigadier, 25e escadron du train, à Montcalm, par Oued-Zénati (Constantine).
20 Benaziza Laïd, 1908, sergent-chef, 3e R. T. A., douar Ouled-Hamza, à Jemmapes (Constantine).
21 Bahsis Boularès, 1903, sergent-chef, 11e R. T. A., rue de l'Eglise, Aïn-Beida (Constantine).
22 Bouretta Ammar, 14 avril 1903, maréchal des logis, 67e R. A. A., 36, rue Ouled-Braham, à Constantine.
23 Cedrati Chabli, 1900, sergent-chef, 11e R. T. A., à Jemmapes (Constantine).
24 Abboud Amar, 1912, caporal-chef, 7e R. T. A., chez M. Djahli Rabah, à Donat (Constantine).
25 Berbas Mohammed ben Tahar, 1911, sergent, 3e R. T. A., douar Roussia, à Fedj-M'Zala (Constantine).
26 Rebahi Khédiri Saïd ben Amar, 20 février 1910, maréchal des logis, 9e R. S. A., Amitiés africaines, 43, rue du Président-E.-Herriot, à Lyon (Rhône).
27 Doucha Cheikh, 1910, maréchal des logis, G. A. A. N., 10/67e, maison Chollet, rue du Docteur-Roux, à Sétif.
28 Baukeni Tahar, 1912, sergent, 3e compagnie de garde, P. 6-60, 60, rue P.-Curie, à Constantine.
29 Alleg Ahmed, 1904, caporal, C. O. I. 3, route de la Basilique, n° F. 062, à Tebessa (Bône).
30 Boulkamh Mohamed, 29 mai 1908, sergent, 17e R. T. A., rue Victor-Hugo, maison Amardja, à Sétif.
31 Berrahal Moussa, 17 novembre 1903, sergent, dépôt d'internement n° 11 de T. A., douar Sbikha, Conde-Smendou (Constantine).
32 Boudjemili Madjid, 1906, sergent-chef, 3e R. T. A., cité des Mûriers, rue B, n° 913, Sidi-Mabrouk (Constantine).
33 Rachedi Abdallah, 1907, sergent au 21e C. O. A., 99, rue Combes, à Constantine.
34 Drici Brahim, 18, avril 1902, sergent-chef, 3e R. T. A., Mellila, par Jemmapes (Constantine).

35 Boulkaila Mahmoud, 17 octobre 1904, sergent-chef, 3e zouaves, 22, avenue Forcioli, à Constantine.
36 Khalouf Ammar ben Tahar, 1er décembre 1904, sergent, 3e R. T. A., village Redjas (Constantine).
37 Kachemir Mohammed, 1902, caporal, 11e R. T. A., Ruisseau-d'Or, T. 18, à Bône.
38 Mehenni Amar, 24 juin 1907, 2e classe, 3e R. T. A., cité Bel-Air, 34/1, à Sétif.
39 Kadri Louardi, 1910, brigadier, 67e R. A. A., chez Guori Ali, à Tebessa (Bône).
40 Boudraa Mohamed, 24 décembre 1911, maréchal des logis-major, M. A. A., Alger, 85, avenue d'Angleterre, à Constantine.
41 Nibouche Ali, 4 mars 1901, sergent, 7e R. T. A., rue Bétancourt, à Djidjelli (Constantine).
42 Amira Rabah, 23 mars 1909, sergent, C. R. A. P., douar Ouled Askeur, à Taher (Constantine).
43 Beleulmi Saïd, 6 mars 1901, sergent, Douair, Pont-du-Diable, maison Abdesselem, à Constantine.
44 Guerarcha Boudjemaâ, 1899, caporal, 7e R. T. A., douar Hébaba, à Jemmapes (Constantine).
45 Hoggas Belkacem ben Amar, 1909, maréchal des logis, 25e train, douar Ouled Bouderhem, à Khenchela (Batna).
46 Boukercha Ali, 13 janvier 1903, brigadier, 25e escadron du train, douar Oum Aghrioum, à Taher (Constantine).
47 Bougherara Haddi, 1907, maréchal des logis, C. O. T., 45, Morsott, à El-Meridj (Bône).
48 Toubal Mébarek, 1908, caporal, 3e R. T. A., Béni-Ramassis, maison Djenadi Hocine, à Bône.
49 Grine Meftah ben Mohamed, 1912, maréchal des logis, école militaire de Coëtquidam, avenue Pierre-Crochet, à Saint-Arnaud (Sétif).
50 Benaskeur Madani ben Saïd, 1904, caporal-chef, C. O. I. D. n° 3-2, rue de l'Alma, à Constantine.
51 Kerakra Ali ben Hamri, 1903, caporal, Douair, 8, rue de la Côte, à Constantine.
52 Mana Mébarek, 1904, caporal, 1er bataillon de garnison, C. H. n° 7, à Parilly-Bron (Rhône).
53 Benammar Aïssa, 1910, sergent, C. A. R.-103, 92, rue Pélissier, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
54 Cherouali Ahcène, 14 janvier 1909, sergent, 3e R. T. A., 60, rue Ouled-Braham, à Constantine.
55 Lakehal Rabah, dit Ammar, 4 février 1902, brigadier, 6e R. S. A., douar Boutenache, à Taher (Constantine).
56 Bettiche El Ouahab, dit Ahmed, 1908, caporal-chef, 7e R. T. A., douar Ouled Larbi, à Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
57 Bouretal Messaoud, 1911, sergent-chef, 3e R. T. A., douar Erdjana, à Taher (Constantine).
58 Saadi Salah, 18 décembre 1900, caporal, 3e R. T. A., mechta Roibia, à Jemmapes (Constantine).
59 S. N. P. Smail (El Mahi) ben Mohamed, 1904, 1re classe, C. O. I. D. 3, route de Bougie, maison Deschimi, à Djidjelli (Constantine).
60 Ariba Ammar, 24 novembre 1901, brigadier, 25e train, 6, rue Rabier, à Constantine.
61 Louaar Ahmmed, 1904, 2e classe, 3e R. T. A., à Rouget-de-Lisle (Constantine).
62 Zebiche Mohamed ben Brahim, 1906, 1re classe ou 15e R. T. A., à Saint-Donat (Constantine).
63 Sedira Sebti, 1913, brigadier, 1/411 R. A. A., douar Zérouki, à Chanzy (Oran).
64 Boudib Messaoud, 24 février 1902, brigadier, 1/411 F. T. A. à Alger, douar Djemba, à Djidjelli (Constantine).
65 Bouguettah Ahmed, 28 septembre 1908, brigadier-chef, 67e R.A.A., douar Aïn-Beïda (Constantine).
66 Fertas Saïd, 1908, caporal C. O. I. n° 3, douar Serdj Eb Ghoul, à Takitount (Sétif).
67 Guemoune Salah, 1909, 1re classe, compagnie de garnison, 6, rue Kléber, à Constantine.
68 Oudia Amar ben Rahah, 11 juillet 1905, caporal, 7e R. T. A., douar Orli-Estahia, à Robertville (Constantine).
69 Benseghir Abderrahmane ben Seghir, 24 juin 1908, sergent, 11e régiment de tirailleurs algériens, à Ampère (Sétif).
70 Mardas Mohammed, 15 février 1903, 1re classe au 7e R. T. A., 11, rue Henri-Namia, à Constantine.
71 Bendoudjema Mohammed, 23 janvier 1904, 1re classe, 3e R. T. A., 56, rue Bayard, maison Kihli, cité Chancel, à Bône.
72 Hassini Ahmed, 11 septembre 1902, caporal, corps des douairs, la Zaouia, Aïn Beida (Constantine).
73 Talhi Kaddour, 8 novembre 1909, 1re classe, C. O. I. 3, avenue du 11-Novembre, maison Materbi, à Constantine.
74 Benali Mohamed, 1909, caporal, 25e train, chemin de l'Ancien-Abattoir, maison Ghenoi, à Constantine.
75 Bouloudnine Khelfa, 22 mai 1905, 1re classe, 3e R. T. A., ateliers des ponts et chaussées, route de l'Ilot, à Philippeville (Constantine).
76 Chebbat Abdallah, 23 mai 1912, 1re classe, 3e régiment de zouaves, douar Ouled Rabah, à El Milia (Constantine).
77 Naaci Abdelhafid, 1900, 1re classe, 3e compagnie de cavaliers de remonte, 50 *bis*, rue Marcel-Bel, à Sidi-Mabrouk (Constantine).
78 Boukeffous Saïd ben Khalfallah, 21 avril 1903, 1re classe, 24e compagnie de garnison, cité El Achouet, à Taher (Constantine).
79 Zga Belkacem ben Salah, 1906, brigadier, 27e train, Dar-el-Askri, à Batna.
80 Belhaine Mostéfa, 9 janvier 1911, caporal au douair, 7, rue Courbet, à Constantine.
81 Ansar Salah, 1912, caporal, C. A. R. 101, à Lutaud, par Chemora (Batna).
82 Maazouz Brahim, 1909, caporal-chef, 3e R. T. A., Bordj-Bou-Arréridj, cours Ducheyren (Sétif).
83 Keriker Ali, 30 octobre 1905, 2e classe, C. O. I. 3, maison Ghodbane, ancien abattoir, à Constantine.
84 Derder Ali, 13 mai 1907, caporal, C. O. I. 3, maison Gevelot, route des Jardins, à Philippeville (Constantine).
85 Guitoun Merzoug, 1904, 2e classe, 11e R. T. A., à Canrobert (Constantine).
86 Abdellouche Belkacem, 10 septembre 1903, 1re classe, 3e R. T. A., Béni Maameur, à Taher (Constantine).
87 Telghemti Ramdane, 1904, brigadier, compagnie moyenne réparations 662/3, rue des Anciens-Abattoirs, maison Habar, à Constantine.
88 Ketita Aïssa ben Salah, 25 janvier 1905, 2e classe, 25e escadron du train, rue Basse, à Saint-Charles (Constantine).
89 Bouthalba Mohamed, 1908, 2e classe, 3e compagnie de cavaliers de remonte, n° 1, rue Dessens, Sidi-Mabrouk, à Constantine.
90 Larafa Mebrouk, 21 juillet 1904, caporal, 3e R. T. A., douar El-Grar, à Jemmapes (Constantine).
91 Bensbaa Boukhalfa ben Ali, 29 juin 1906, brigadier, C. O. A. n° 12, maison Naceur, quartier du Stand, à Batna.
92 Sassi Bouziane, 22 mars 1903, 1re classe, 3e compagnie de remonte, propriétaire logement 9127, cité des Mûriers, à Constantine.
93 Boukhalfa Abdallah, 25 avril 1900, caporal, dépôt T. A. n° 7, rue B, n° 26, cité El-Bir, à Constantine.
94 Dekhili Bouguerra, 1904, 1re classe, compagnie de garnison, section du 25e train, maison Halmi Deradji, pont du Diable, à Constantine.
95 Derguine Ali ben Kaci, 1907, soldat, 3e R. T. A., ferme Bastos-Bouira (Tizi-Ouzou).
96 Saoudi Mohamed, 1909, maréchal des logis, 103e C. O. A., douar Ouled-Si-Ounis, Aïn-M'Lila (Constantine).
97 Chiheb ou Benchiheb Saïd, 20 décembre 1907, 2e classe, C.O.I D. n° 88, rue Vieux, à Constantine.
98 Bouhami, dit Bouhouir Messaoud, 14 mai 1909, caporal, C.P.S.C., 8, rue Ouled-Braham, à Constantine.
99 Aggoune Ahmed, 1910, caporal au 211e B. T. N. A., 3, avenue du 11-Novembre (café maure), à Constantine.
100 Saheb Mohammed, 2 décembre 1911, caporal, 3e R. T. A., douar Raz-Zébar, la Meskiana (Constantine).
101 Lazeghed Salah ben Mohamed, 1914, caporal-chef, 10e S. I. M., 55, rue Antoine-Bruno, à Philippeville (Constantine).
102 Lahkiri Saïd Salah ben Rabah, 20 août 1907, caporal, C. O. I. 3, douar Ouled-Askeur, mechta Kaagen, à Taher (Constantine).
103 Messiad Mohammed, 12 octobre 1908, douar Djemla, 1re classe, C. O. I. 3, à Djidjelli (Constantine).
104 Mosbah Abdallah, 8 septembre 1908, 1re classe, 3e R. T. A., chez Tabni Mohammed, à Saint-Charles (Constantine).
105 Belghera Kouider, 1911, brigadier, 67e R. A. A., douar Beinem, à Fedj-M'Zala (Constantine).
106 Bakhouche Salah, 1906, 1re classe, C. O. I. 3, douar Aliennas, à Khenchela (Batna).
107 Djeffal Belkacem, 1912, 1re classe, école des cadres de Cherchell, rue d'Austerlitz, à Tébessa (Bône).
108 Rechidi Abderrahmane, 1910, 7e R. T. A., douar Guedjel, à Eulma (Sétif).
109 Bouamama Lachemi, 1904, 1re classe, 3e R. T. A., route de Batna, cinquième kilomètre, à Constantine.
110 Boufandassa Brahim, 1913, 1re classe, 4e compagnie, 29e R. T. A., 14, rue Pierre-Curie, à Constantine.
111 Bedjaoui Méziane, 1905, 2e classe, 11e R. T. A., douar Teffreg-Ighib, les Bihan (Sétif).
112 Houta Ali, 1907, 1re classe, 3 zouaves, compagnie de dépôt, 55, rue Vieux, à Constantine.
113 Amar ben Mohamed, 1907, soldat, 5e spahis, à Fedj-M'Zala (Constantine).
114 Aniba Ahmed, 1908, 1re classe, C. O. I. 3, El-Mehir, arrondissement Bordj-Bou-Arreridj (Sétif).
115 Boukerdougha Chérif, 1904, 1re classe, 3e R. S. A., 43, rue des Zouaves, à Constantine.
116 Tibi Aïssa, 1912, sergent, C. O. I. 3, à Damrémont, près Philippeville (Constantine).
117 Bouaziz Larbi ben Hocine, 4 août 1902, 1re classe, 7e R. T. A., El-Oued (Oasis).
118 Ameur Amar ben Ali, 1904, caporal, 23e compagnie de garnison, à Télergma, S. A. S. d'Aïn-M'Lila (Constantine).
119 Mebarek Slimane, 1907, soldat, 7e R. T A., comptoirs Numidiens, avenue de la Marine, à Philippeville (Constantine).
120 Kara Ali ben Belkacem, 8 octobre 1910, 1re classe, 27e train, chez M. Pons, El-Biar-Ben-Ahnoun, à Alger.
121 Djalkhir Goudjil, 1903, caporal, 7e R. T. A., C. O. I. 3, 15 *bis*, rue Voltaire, à Constantine.
122 Bouali Larbi, 24 février 1911, 1re classe, C. O. I. D. 3, ancien abattoir n° 5, à Constantine.
123 Khalfallah Ahmed ben Mohamed, 7 décembre 1908, 2e classe, 67e R. A. A., 20, rue de Normandie, à Djidjelli (Constantine).
124 Haffaf Aïssa, 1900, 1re classe, 7e R. T. A., douar Medfoun, à Canrobert (Constantine).
125 Boumaza Larbi, 1910, brigadier, 9e R. S. A., 18, rue Jean-Jaurès, à Beuvrages (Nord).
126 Lemrad Khélifa, 1904, 1re classe, 3e compagnie de remonte, rue d'Alger, à Khenchela (Batna).

127 Brinis Louaïchi, 17 septembre 1902, caporal, 3e R. T. A., 130, cité des Lauriers-Roses, à Bône.
128 Adoui Brahim, 1912, 2e classe, 3e zouaves, maison Benkecheroud, plateau du Mansourah, à Constantine.
129 Djeddei Belkacem, 1909, 1re classe, corps des Douairs, 258, nouvelle cité des Lauriers-Roses, à Bône.
130 Abdelafid Mohammed, 9 décembre 1906, caporal, 7e R. T. A., cité la Montagne, lotissement C, bloc n° 13, à Hussein-Dey (Alger).
131 Tellaa Chabane, 11 décembre 1907, 2e classe, 3e R. T. A., 17, rue des Moyens, à Constantine.
132 Ferhaoui Mohammed, 3 mars 1907, caporal C. A. T. de Constantine, douar Ouled, Embarek-el-Milia (Constantine).
133 Amokrane Messaoud, 1912, 2e classe, C. O. I. D. n° 3, douar Mansouriah-Ziana, à Mansouria (Sétif).
134 Mabrouk Seddik, 9 juillet 1902, 1re classe, C. O. I. D. 3, Dar-el-Askri, Aïn-Beida (Constantine).
135 Boulal Achour, 29 mars 1907, 2e classe, C. A. T. Mila (village) (Constantine).
136 Bellil Menacer, 1909, 1re classe, 15e R. T. A., 83, avenue d'Angleterre, à Constantine.
137 Boukaf Mansouri ben Brahim, 1906, 1re classe, 3e spahis, auxiliaire à la commune de Canrobert (Constantine).
138 Boularouk Ali ben Mostéfa, 31 juillet 1912, 1re classe, milice départementale des Douairs, à Arrès, par Redjar (Zeraïa) (Constantine).
139 Lamri Salah, 1908, 2e classe, 3e régiment de zouaves, douar Ouled-Achour, Aïn-Kercha (Constantine).
140 Saifi Mohamed ben Ahmed, 1911, sergent, 3e régiment de zouaves, maison Benderbal, 2, avenue d'Angleterre, à Constantine.
141 Tahtal Ammar ben Salah, 1913, sergent, 3e R. T. A., douar Arrès, à Fedj-M'Zala (Constantine).
142 Bouzerrad Amar, 20 septembre 1911, sergent-chef, 3e R. T. A., 11, rue des Trois-Zouaves, à Sétif.
143 Henchour Lamri, 23 juillet 1912, sergent, 1er R. T. A., chez M. Boutchicha Soltane, à Aïn-M'Lila (Constantine).
144 Abouabi Ali, 4 novembre 1913, sergent, 3e R. T. A., compagnie minière de M'Zaïta, à Tocqueville (Sétif).
145 Tabargaoui Sakhri, 19 mars 1913, sergent-chef, C. A. R. 103, 7, rue Arago, à Bougie (Sétif).
146 Bouguern Ahmed, 2 décembre 1912, caporal-chef, C. A. R. 103, douar Ouldja, à Collo (Constantine).
147 Terchi Khélil, 4 mai 1913, sergent-chef, 3e régiment de zouaves, à Fedj-M'Zala (Constantine).
148 Houane Amar, 22 février 1912, caporal-chef, 3e R. T. A., douar Ouled-Houame, à Aïn-M'Lila (Constantine).
149 Bachir ben Labassi, 1911, caporal-chef, 1er R. T. A., 6, rue Courbet, à Blida (Alger).
150 Boumekta Mouloud, 15 mars 1915, caporal-chef, 1er R. T. A., douar Djemila, à Djidjelli (Constantine).
151 Ahdjaze Mustafa, 25 février 1911, 1re classe, C. A. R. 103, chez M. Pastre (Robert), à Aïn-M'Lila (Constantine).
152 Benbouregaa Tayeb, 1903, brigadier, 25e train, 11, rue Branly, à Souk-Ahras (Bône).
153 Boukentoucha Aïssa, 1916, 2e classe, 3e R. T. A., cité Albedel, rue H., n° 3, faubourg Lamy, à Constantine.
154 Boudjeghfar Abderrezzeg, 21 décembre 1912, 2e classe, 67e R. T. A., douar Ouled-Sebbah, à Aïn-M'Lila (Constantine).
155 Zioueche ou Ziouiche Hanafi, 1910, 2e classe, 7e R. T. A., 4, rue Saint-Ange, à Aïn-Beida (Constantine).
156 Drabla Messaoud, 26 août 1914, 1re classe, E. A. B. C. d'Alger, agence postale S. A. S., Estraguenne, par Ziama-Mansouriah (Constantine).
157 Guergour Tayeb, 1912, 2e classe, 7e R. T. A., impasse Montclair, avenue Bienfait, à Constantine.
158 Cherifi Ahmed, 1917, caporal-chef, C. A. R. 103, douar Khenonou, Mila (Constantine).
159 Lahrèche Abdallah, 1915, 1re classe, école des sous-officiers, à Cherchell, 25, avenue Bienfait, à Constantine.
160 Segouat Ferhat, 4 mai 1912, maréchal des logis, 67e R. A., cantine du Moulin, à Villerupt (Meurthe-et-Moselle).
161 Mediani (Mustapha), 28 janvier 1915, adjudant, 6e R. T. A., à Tocqueville (Sétif).
162 Laiche Ali, 1914, caporal-chef, 3e R. T. A., douar Aïn-Touila la Meskiana (Constantine).
163 Medroub Ahmed, 16 décembre 1912, caporal, 9e R. T. A., douar Ouled-Rabah, El-Milia (Constantine).
164 Benmebarek Mohamed, 1915, caporal, 3e R. T. A., chez M. Foughali, commerçant, rue Nationale, à Khroub (Constantine).
165 Boumezbeur Mohammed, 1913, caporal-chef, C. A. R. 103, douar Guettara, à El-Milia (Constantine).
166 Mamache Abdallah, 1912, brigadier, 6e E. S. A., douar Ouled-Djehiche, Aïn-M'Lila (Constantine).
167 Bouchakeur Salah, 25 novembre 1913, 1re classe, 3e R. T. A., 5, rue Chevalier, à Constantine.
168 Rahmouni Brahim, 13 novembre 1915, maréchal des logis, 25e train, douar Chahna, à Taher (Constantine).
169 Khellafi Zidane ben Abed, 18 mars 1916, sergent, 1er R. T. A., 2, chemin Merville, à Saint-Denis (Seine).
170 Benrabah Belkacem, 2 août 1914, caporal, 3e R. T. A., G. M. P. R. 49, à Taher (Constantine).
171 Fillali Ahmed, 1917, caporal-chef, 7e R. T. A., douar Guettara, à Grarem (Constantine).
172 Azizi Messaoud, 20 avril 1918, caporal-chef, 3e R. T. A., douar Ouled-Sebaâ, à Aïn-M'Lila (Constantine).
173 Boufrah Saïd, 18 mai 1915, 1re classe, 25e escadron du train, Oued-el-Haâd, camp Fray, n° 142, à Constantine.
174 Krikrou Mahmoud, 1915, sergent, 10e S. I. M., 18, rue Marnat, à Constantine.
175 Zarez Ahmed, 1915, sergent, 3e R. T. A., douar Mouzlia, à Fedj-M'Zala (Constantine).
176 Moudjdeb Laoui, 1913, sergent, C. A. R. 103, 30, boulevard Alexandre-Vial, Saint-Arnaud (Sétif).
177 Houadeg Abdallah, 15 octobre 1914, brigadier-chef, 7e R. S. A., rue Ancienne-Poudrière, Moulin-Lavie, à Constantine.
178 Metaai Salah, 25 novembre 1913, caporal-chef, 10e S. I. M., douar Tassala, à Fedj-M'Zala (Constantine).
179 Boukraa Allaoua, 1918, caporal, 3e R. T. A., cité Helbidel, faubourg Lamy, à Constantine.
180 Zerrougui Sebti, 7 février 1918, sergent-chef, C. A. R. 103, Aïn-Fakroum, à Aïn-M'Lila (Constantine).
181 Benguira Mohamed, 20 juillet 1916, sergent, 19e régiment du génie, bordj de Cherafa, à Collo (Constantine).
182 Kebbabi Hocine, 1916, sergent, 3e R. T. A., douar Ouled-Kebbeb, à Fedj-M'Zala (Constantine).
183 Berrabah Messaoud, 1915, sergent, 3e R. T. A., Dar-el-Askri de la Meskiana (Constantine).
184 Boubekeur Amar, sergent, 7e R. T. A., Ouled-Djellal (Médéa).
185 Belkhiri Moussa ben Mabrouk, 1918, maréchal des logis, 2e R. T. A., 8, rue des Frères-Fidou, à Constantine.
186 Boukhecha Abboud, 1914, caporal-chef, C. A. R. 103, douar Mouzlia, à Fedj-M'Zala (Constantine).
187 Boudjedra Hocine, 1917, caporal-chef, 45e régiment de transmissions, rue Ouled-Braham, maison Benkaoul, à Constantine.
188 Boukelkoul Hachemi, 1916, 1re classe, C. A. R. 103, cité Richard, à Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
189 Tebbal Amar, 29 mars 1916, 1re classe, 3e R. T. A., douar Ouled-Gacem, à Aïn-M'Lila (Constantine).
190 Benzouai Ali, 7 novembre 1918, 2e classe, 25e train, douar El-Kouahi, Aïn-M'Lila (Constantine).
191 Rezzoug Ahmed, 1916, 1re classe, 7e R. T. A., douar R'Ghiss, Oum-el-Bouaghi (Constantine).
192 Hamlaoui Ahmed, 1918, sergent-chef, 27e R. T. A., 26, rue Chevalier, à Constantine.
193 Homor Laïd, 1918, sergent-chef, 17e B. T. A., lotissement Lavilla, 2, rue B., à Sidi-Mabrouk (Constantine).
194 Nabbali El Mekki, 1915, sergent-chef, 3e R. T. A., 24, rue du Marché, à Tebessa (Bône).
195 Guias Mabrouk, 14 août 1916, sergent, 3e R. T. A., 258, rue des Postes, à Lille (Nord).
196 Zouaghi Mohamed, 15 juin 1920, sergent, 3e R. T. A., 12, rue de la Côte, à Constantine.
197 Semichi Mohammed, 1917, caporal-chef, 3e R. T. A., 46, rue du Sergent-Alaize, à Constantine.
198 Lamri ben Bachir, 1918, caporal-chef, 3e R. T. A., quartier de la Rivière, à Biskra (Batna).
199 Abidi el Hadj, 1921, caporal-chef, 7e R. T. A., 22, rue de la Côte, à Constantine.
200 Radouane Salah Mohammed, 5 mai 1916, caporal, 3e R. T. A., cité militaire de la Mechta Bekeira, habitation n° 25, à Constantine.
201 Farroudj Djemoui, 1917, brigadier-chef, 9e R. C. A., cité de recasement n° 132, à Batna.
202 Bougarine Belkacem, 20 janvier 1921, caporal, 11e R. T. A., 35, rue Livingstone, chez M. Bakir, à Constantine.
203 Bouchal Athmane, 27 juillet 1918, 1re classe, 3e R. T. A., rue K, cité des Mûriers, 18/5, à Constantine.
204 Talla Salah, 15 décembre 1916, 1re classe, 3e R. T. A., douar Hayen, à Taher (Constantine).
205 Dorbani Saïd, 1916, 2e classe, C. A. R. 103, Dar-el-Askri, à Constantine.
206 Boualleg Lazhari, 1917, 1re classe, 7e R. T. A., moghazni, S. A. S., à Morsott (Bône).
207 Chabbia Lakhdar, 5 février 1916, maréchal des logis, C. A. R. 103, 157, rue Bélissaire, cité Auzas, Bône.
208 Nasri Sahraoui ben Mohammed, 1917, sergent, 3e R. T. A., 5, rue Négrier, à Batna.
209 Djaref Chérif, 20 novembre 1920, sergent, 45e R. T. A., rue de la Poste, à Aïn-Mila (Constantine).
210 Mehdaoui Madjid, 1916, caporal-chef, 3e R. T. A., 7, rue Saint-Nicolas, à Bône.
211 Zerrouk Messaoud, 29 septembre 1919, caporal-chef, 3e R. T. A., 11, rue Voltaire, à Constantine.
212 Fermas Ammar, 1916, caporal-chef, 3e R. T. A., cité Atlan, plateau du Mansourah, à Constantine.
213 Houhamdi Mohamed Améziane, 1916, caporal, 3e R. T. A., Dar-el-Askri, à Aïn-Beïda (Constantine).
214 Hemissi Hocine, 1916, caporal-chef, 3e R. T. A., 17, rue du Sahara, à Sétif.
215 Aïbeche Mohamed, 1920, 1re classe, 555e compagnie du train, 59, cours Pasteur, à Bordeaux (Gironde).
216 Kharchi Mohamed, 1918, sergent-chef, 3e R. T. A., rue Y, cité Améziane, n° 31, à Constantine.
217 Belkadi Ayad, 1919, caporal-chef, 7e R. T. A., 128, rue de l'Abattoir, cité Gueroni, à Guelma (Bône).
218 Arab Belkacem, 1919, 2e classe, 3e R. T. A., 6 *bis*, rue Bourada, à Constantine.
219 Idriss Amar, 12 février 1920, 1re classe, 803e C. O. S. M., hôtel du Théâtre, place des Chameaux, à Constantine.
220 Dahmani Saïd ben Rabah, 15 février 1913, sergent, C. A. R. 101, Djebel-Aougueb (Constantine).
221 Benlakhal Touhami, 1919, sergent-chef, 2/22e R. A., 3, rue Héri, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
222 Arf Messaoud, 22 septembre 1924, sergent, 19e génie, 13, rue des Ponts-et-Chaussées, Oued-Zenati (Constantine).

223 Boulahsa Brahim, 12 février 1921, sergent, 67e R. A. A., route de Batna, à Constantine.
224 Boutarfa Mohammed, 9 mars 1919, sergent, 3e R. T. A., cité des Ruisseaux-d'Or, 1re tranche B. 9, à Bône.
225 Djouadi Mébarek, 1919, caporal, 3e R. T. A., 94, Anciens Abattoirs, à Constantine.
226 Traïdia Saâd, 2 juillet 1927, caporal, 7e R. T. A., hôtel du Commerce, Courcelles-lès-Lens (Pas-de-Calais).
227 Arab Slimane, 18 juin 1923, caporal-chef, 23e R. I., 7, rue Lambert, passage E, Sidi-Mabrouk (Constantine).
228 Tazir Ahmed, 1922, 2e classe, 25e escadron du train, El Ghir, à Jemmapes (Constantine).
229 Bensid Messaoud, 18 janvier 1920, maréchal des logis, 3/67e R. A., 5, rue de Noyon, à Constantine.
230 Senouci Tahar, 1920, caporal, 3e R. T. A., 27, rue de la Calle, chez M. Oufila Rezgui, à Souk-Ahras (Bône).
231 Zaouache Chabane, 1922, brigadier, 7e R. T. A., 29, route de Saint-Antoine, cité Traditionnelle, à Philippeville (Constantine).
232 Maâmache Ahmed, 13 mai 1924, caporal-chef, 15e B. T. A., Sila, par Aïn-M'lila (Constantine).
233 Saci Rabah, 1927, caporal-chef, C. A. R. 103, 29, rue Mercuri, à Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
234 Menaiaia Laloui, 1922, 1re classe, district de transit d'Alger, à Laverdure (Bône).

Catégorie « C ».

Médéa.

1 Touil Abdelkader, 1917, soldat, 1er R. S. A., chez Belkassem ben Dira, Djelfa (Médéa).
2 Benlahcène Benchohra, 19 avril 1917, soldat, C. A. R. 101, douar Saneg, à Boghari (Médéa).
3 Larfi Ahmed, 24 mars 1918, soldat, 27e train, douar Soufflat, à Aïn-Bessem (Médéa).
4 Sahi Aïssa, 28 juin 1913, soldat, 65e R. A. A., douar Métenane, à Aïn-Bessem (Médéa).
5 Khatiri Belkacem, 22 septembre 1914, soldat, 1er R. S. A., Lodi (Médéa).
6 Ziane Benabdallah, 1910, soldat, 5e R. T. A., douar Tafraout, à Sidi-Aïssa (Médéa).
7 Rahali Lakhdar, 1916, soldat, 1er R. T. A., douar Aziz-Boghari (Médéa).
8 Azzouz Moussa, 24 mars 1913, soldat, 1er R. T. A., douar Tablat, à Tablat (Médéa).
9 Saoudi Bachir, 25 janvier 1922, soldat, C. O. I. n° 3, douar Ouled-Hellal, à Boghari (Médéa).
10 Boumaza Mabrouk ben Rahmoune, 22 décembre 1920, soldat, 1er R. T. A., douar Ouled-Anteur, Boghari (Médéa).
11 Abdelkrim Lakhdar, 1900, lieutenant, C. O. I. n° 3, 10, rue du Plateau, à Bou-Saâda (Médéa).
12 Soufellou Amar, 1916, soldat, 801e C. D. S. M., douar Aïn-Tiziert, à Aïn-Bessem (Médéa).
13 Chelabi Belkacem ben Mohammed, 1907, soldat, 92 *bis* infanterie, douar Djouab, fraction Ouled-Sidi-Saâd, à Aumale (Médéa).
14 Yous Belkheir ben Ramdan, 20 juin 1913, soldat, 1er R. T. A., douar Ouzera, à Loverdo (Médéa).
15 Lamara Benabdallah, 26 juin 1912, soldat, 19e R. T. A., à Bou-Saada (Médéa).
16 Ben Nissane Brahim, 10 août 1918, soldat, C. I. A. A. T., fraction Louata, douard Oued Oughat, Nelsonbourg (Médéa).
17 Tadjerouni Tayeb ben Miloud, 1923, soldat, C. A. R. 101, douar Haoura, fraction Ouled Amrane, à Damiette (Médéa).
18 Talhi Abdelkader ben Yahia, 6 avril 1896, soldat, 21e R. T. A., chez Ammar Sakhri, à Aumale (Médéa).
19 Madaoui Ahmed ben El Hadj, 24 septembre 1918, soldat, C. O. I. n° 1, douar Ziana, à Tablat (Médéa).
20 Abdelli Latrèche ben Laoufi, 20 avril 1921, soldat, C. O. S. M. 80, banlieue d'Aumale (Médéa).
21 Bekhtiar Mohamed, 1908, soldat, dépôt de tirailleurs n° 1, douar Kef Lakdar, fraction Ouled Abdallah, à Aïn Boucif (Médéa).
22 Baïzid Mohammed, 1911, soldat, 151e régiment de génie, cité de la Montagne, ilot D, rue n° 6/10, groupe Saïla, à Hussein-Dey (Alger).
23 Atallah Mohammed, 26 juin 1920, soldat, C. A. R. 101, Paul Cazelles, à Chellala (Médéa).
24 Hadjeri Benalia, 11 février 1919, soldat, C. O. I., n° 1, centre municipal des Ouled Deid, Médéa.
25 Briche Bachir, 1920, soldat, C. O. I. 3, douar Ouled Matoug, à M'Sila (Sétif).
26 Boudjema Mokhtar, 8 juillet 1921, soldat, C. O. I. n° 1, à Champlain (Médéa).
27 Drouche, dit Deroueche Saïdani, 1908, soldat, 1er R. S. A., centre Maginot, à Sidi-Aïssa (Médéa).
28 Mahmoudi Ahmed ben Bekhti, 109, soldat, 1er R. T. A., douar Mégane, à Chellala (Médéa).
29 Hannachi Hocine, 1916, soldat, 19e génie, douar Haoura, à Damiette (Médéa).
30 Hamidan Messaoud, 1921, soldat, 19e génie, douar Temsa, à Bou Saada (Médéa)
31 Selloum Mohamed ben Lakhdar, 1921, soldat, 7e R. T. A., centre municipal de Rebaia (Médéa).
32 Rais El Hadj, 1916, soldat, C. O. I. n° 1, chez Réchida Abdelkader, boulanger, à Berrouaghia (Médéa).
33 Seghouane Djillali, 1911, soldat, 85e R. A. A., douar M'Fatah, à Boghari (Médéa).
34 Yanes Benmalek, 7 avril 1918, soldat, 1er R. T. A., douar Rétal, à Arthur P. E. (Médéa).
35 Yahia Brahim, 17 octobre 1918, caporal, 1er R. T. A., garde champêtre, Kef, Lakhdar, Aïn Boucif (Médéa).
36 Khettab Saïd ben Garbi, 13 septembre 1918, soldat, à Sidi Aïssa (Médéa).
37 Fedala Yahia, 5 octobre 1920, soldat, 8e R. S. A., douar Ferhat, à Aumale (Médéa).
38 Meziani Ramdane, 5 novembre 1917, soldat, C. A. R. 101, douar Ziana, fraction Djemaila, à Tablat (Médéa).
39 Merahi Hattak ben Ali, 1910, caporal, 9e R. T. A., douar Ouled Amarouf Abaziz, à Boghari (Médéa).
40 Koriba Saïd, 10 mai 1917, soldat, 25e R. T. A., à Sidi Aïssa (Médéa).
41 Neggaz Amar ben Ahmed, 1909, soldat, 1er spahis, douar El Hamel, à Bou Saada (Médéa).
42 Belazouz Saâd, 20 avril 1921, soldat, 35e régiment de génie, douar Maghraoua, à Aïn Bessem (Médéa).
43 Guendouze Moulai, 1913, soldat, C. O. G. 35, douar Boughzoul, à Boghari (Médéa).
44 Atmane Mohammed, 3 mai 1921, soldat, 25e R. T. A., 4, rue du Soudan, à Alger.
45 Melhout Messaoud ben Rabah, 13 janvier 1912, soldat, 9e R. T. A., quartier Tombourouf, à Kolea (Alger).
46 Madaoui Ahmed, 1912, soldat, 9e zouaves, rue de la Mairie, chez M. Juanéda, à Cheragas (Alger).
47 Messadi Abdelkader, 1919, soldat, 9e R. T. A., douar Ourcq Chellala, à Reibell (Médéa).
48 Ghiatou Dahmane, 12 mars 1919, soldat, C. A. R. 101, douar Djouab, à Masqueray (Médéa).
49 Aouichat Messaoud ben Ali, 21 octobre 1920, soldat, 19e génie, rue La Fayette, à Douera (Alger).
50 Khalfi Hadj, 13 mars 1921, soldat, C. A. R. 101, douar Betham, à Bir Rabalou (Médéa).
51 Belgacemi Galgacem ben Slimane, 13 février 1925, soldat, 1er R. S. A., ferme Aimé Luciani, à Aumale (Médéa).
51 Zenine Mohamed, 9 février 1914, soldat, C. A. R. 101, douar Tacheta, fraction Khebalza, les Braz (Orléansville).
53 Zerrouki Ahmed, 107, soldat, 1er R. T. A., à Douaouda-Ville (Alger).
54 Touati Messaoud, 1919, soldat, 191e bataillon de Pionniers, chez M. Korichi Yahia, à Bidi-Aïssa (Médéa).
55 Amrane Djelloul, 23 janvier 1909, soldat, 1er régiment de pionniers N. A., douar El Ouzana, à Tablat (Médéa).
56 Rebai Ahmed, 18 août 1915, soldat, 5e R. A. A., douar Tittery, à Aïn-Boucif (Médéa).
57 Bouchakour Boussa ben Amar, 1921, soldat, 7e R. T. A., P. T. T., à Médéa.
58 Belkadi Allal ben Mohammed, 18 septembre 1919, soldat, 27e escadron du train, maison Rzig, à Tablat-Centre (Médéa).
59 Kada Mohamed, 1919, soldat, 1er R. T. A., 4, rue Diderot, à Médéa.
60 Chouair Abdelkader, 26 février 1893, soldat, 9e R. T. A., Trolard Taza, à Téniet-el-Haad (Orléansville).
61 Mebarki Messaoud ben Mohammed, 1897, soldat, 7e R. T. A., douar Tchaif, à Tablat (Médéa).
62 Chenane Brahim ben Tahar, 1885, soldat, 13e R. T. A., bureau des anciens combattants, mairie d'Aumale (Médéa).
63 Souidi Ahmed ben Youcef, 10 juillet 1904, soldat, 13e R. T. A., Rebaïa, à Berrouaghia (Médéa).
64 Otmani Ali ben Mohammed, 1897, soldat, 7e R. T. A., douar Mézranna, fraction Guettatèche, à Tablat (Médéa).
65 Fares Bendriss ben Mohamed, 1er juillet 1922, soldat, C. A. R. 101, douar Métenane, à Aïn-Bessem (Médéa).
66 Yahlali Boudjema ben Mohamed, 20 février 1916, 2e classe, 1er R. S. A., douar Bahata, fraction Khamous, à Tablat (Médéa).
67 Khoumidja Ali, 1887, 1re classe, 9e R. T. A., douar Sidi Zouikia, à Aïn-Bessem (Médéa).
68 Kahia Rabah, 17 octobre 1920, 2e classe, 1er R. T. A., douar Miscera, fraction Zougaïa, à Tablat (Médéa).
69 Abderrahim Bouazza, 1919, maréchal des logis, 8e spahis, rue de l'Eglise, à Djelfa (Médéa).
70 Bey Boumezrag Lakdar ben Boualem, 1924, 2e classe, C. A. R. 101, douar Aziz, à Boghari (Médéa).
71 Rezig Saada ben Abdelkader, 21 janvier 1906, 2e classe, 1er R. S. A., douar Ouled-Thaân, à Aumale (Médéa).
72 Korsane Lakchal ben Mohamed, 5 mars 1914, 2e classe, 1er R. T. A., douar Betham, à Bir-Rabalou (Médéa).
73 Tebrour Mohamed, 1898, 2e classe, 3e R. T. A., camp de réfugiés d'Oued-Oughat, à Nelsoubourg (Médéa).
74 Benlaib Makhlouf ben Boubakeur, 1925, 1re classe, 1er R. S. A., cité Guenani, à Djelfa (Médéa).
75 Labboudi Mohammed, 20 septembre 1912, 2e classe, 5e R. T. A., douar Béni-Miscera, à Tablat (Médéa).
76 Adouane Aïssa, 24 janvier 1908, 2e classe, 29e train, Dar-el-Askri, à Sidi-Aïssa (Médéa).
77 Siouani Tahar, 1885, 2e classe, 9e R. T. A., mairie de Boghari (Médéa).
78 Aireche Benazzouz, 1898, 2e classe, 1er R. T. A., Reibell, à Chellala (Médéa).
79 Hachefa Mohamed, 1928, 1re classe, 27e B. T. A., chez Benihanafa Aïssa, commerçant à Bou-Saâda (Médéa).
80 Mahmoudi Tayeb, 1915, 2e classe, C. A. R. 101, douar Sidi-Aïssa, à Sidi-Aïssa (Médéa).

81 Younsi Djillali, 1918, 2e classe, 1er R. T. A., douar Mégane, à Chellala (Médéa).
82 Seksak Mostefa, 1926, soldat, 1er R. T. A., chez M. Mabrouk ben Abdelkader, à Djelfa (Médéa).
83 Nechachda Larbi, 1897, douar Ouled-Anteur, à Boghari (Médéa).
84 Oubah Tahar, 1930, 2e classe, tribu des Ouled-Laounar, à Djelfa (Médéa).
85 Bensedira Bensedira ben Hamès, 1906, 2e classe, 5e R. S. A., Ben-S'Rour, à Bou-Saâda (Alger).
86 Hadjadj Mohamed, 15 mars 1918, quartier Rezarza, la Plâtrière, à Médéa.
87 Hireche, dit Saïd ben Mohammed, 1917, sergent, C. O. I. 1, chez M. Lagoun Ali Bellabès, à Djelfa (Médéa).
88 Amrane Ahmed, 1884, sergent, douar Béni-Maned, à Palestro (Tizi-Ouzou).
89 Bendjaballah Belkacem, 1925, 28, rue du Docteur-Crouzot, à Médéa.
90 Ayed Ali, 1933, Reïbell-Chellala, de Foucault (Médéa).
91 Noua Abdelkader, 21 mars 1927, à Brazza (Médéa).
92 Laidi M'Hamed, 20 juin 1928, rue Sabhaoui, à Médéa.
93 Boudjemline Maamar, 5 novembre 1911, chez M. Dahassi Abdelkader, à Boghari (Médéa).
94 Debazi Tahar, 26 novembre 1922, douar Ouled-Thaâne, fraction Khechahahia, à Aumale (Médéa).
95 Bouhenbel Sadok, 1er octobre 1917, à Médéa.
96 Mebrek Abdelkader, 1929, Aïn-Boucif, à Birine.
97 Benrekta Saïd, 1927, chez M. Benrekta Saïd, commerçant à Sidi-Aïssa (Médéa).
98 Sofiane Mohammed, 5 mai 1934, S. A. S. de Reibell (Médéa).
99 Mohammedi Yagoub ben Saïd, 1928, 2e classe, C. A. R. 101, douar Ouled Seghouane, Arthur (Médéa).
100 Ahfir Aklouche, 28 décembre 1930, 2e classe, 3e R. T. A., rue du 8-Mai-1840, maison Daouadjih, à Cherchell (Orléansville).
101 S. N. P. Derradji Derradji ben Hazallah, 1918, chez M. Bahi Attia, quartier Mouanine Guerraba, à Bou-Saada (Médéa).
102 Saihi Mohammed ben Ziane, 6 janvier 1901, à Ouled-Anteur (Médéa).
103 S. N. P. Ahmed ben Layachi, 1922, brigadier, chez M. Ouaidia Thamed, avenue du Sud, Laghouat (Oasis).

Catégorie « D ».

1 Benyatou-Taieb ben Saad, 1903, sergent-chef, 1er R. T. A., Messad, arrondissement de Djelfa (Médéa).
2 Charmat Ahmed ben Saidi, 1892, 1er R. S. A., Dar-El-Askri, à Djelfa (Médéa).
3 Aïssa ben Belkacem ben Messaoud, 1900, maréchal des logis, 1er R. S. A., épicier, rue de l'Eglise, à Djelfa (Médéa).
4 Ahmed ben Cheikh ben Lamri, 1890, 2e classe, 25e R. T. A., Dar Choukh, à Djelfa (Médéa).
5 Hamdoun Saïd ben Bachir, 1900, sergent-chef, 8e R. T. A., à Djelfa (Médéa).
6 Boukhedimi Maamar, 22 octobre 1908, adjudant, 25e train, 137 *bis*, cours Tolstoï, à Villeurbanne (Rhône).
7 Amara Saïd ben Larbi, 20 mars 1911, adjudant, 66e R. A. A., G. M. P. R. n° 24, à Dellys (Tizi-Ouzou).
8 Abbes Messaoud, 21 octobre 1909, sergent, 1er R. T. A., à Aïn-Bessem (Médéa).
9 Boudiaf Tayeb ben Ammar, 11 mai 1905, maréchal des logis, 5e R. S. A., douar Intacem, à Aumale (Médéa).
10 Guerrouni Mouloud ben Mohamed, 24 juin 1903, sergent-chef, 21e R. T. A., à Tablat (Médéa).
11 Benlarbi Boualem, 9 janvier 1908, adjudant, 5e R. S. A., douar Chahloumia, à Boghari (Médéa).
12 Benkaida Ahmed, 1907, maréchal des logis, 1er R. S. A., douar Néguil, tribu des Sahary, El Attia, à Djelfa (Médéa).
13 Mahdid Messaoud, 1907, sergent-chef, 1er zouaves, à Aïn-Bessem (Médéa).
14 Sadmi Mohand ben Amokrane, 1905, sergent, 13e R. T. A., villa Bouarira, côte Blanche, à Kouba (Alger).
15 Lotmani Djelloul ben Hocine, 1904, sergent-chef, 17e R. T. A., Reibell-Chellala (Médéa).
16 Guendouzi Tayeb ben Zoubir, 1907, soldat, 6e R. S. A., douar Taguedide, à Aumale (Médéa).
17 Nehaili Mohammed ben Messaoud, 1906, caporal, 13e R. T. A., douar Birine, à Aïn-Boucif (Médéa).
18 Abbessi Ayache, 19 juillet 1905, sergent, 1er R. T. A., H. B. M., n° 52, à El Affroun (Alger).
19 S. N. P. Salem ben Kouider, 1913, adjudant, 7e R. S. A., cavalier à la sous-préfecture de Bou-Saada (Médéa).
20 Bendjeddou Mekki, 1906, maréchal des logis, 67e R. A. A., douar Slim, fraction Djeddada, à Bou-Saada (Médéa).
21 Rouibi Bakhti ben Moktar, 1910, sergent-chef, 1er R. T. A., Ouled Hamida, à Bou-Saada (Médéa).
22 Aïs Mekki ben Safi, 1907, sergent, 1er R. T. A., douar Birine, à Aïn-Boucif (Médéa).
23 Bouchaba Rabah ben Ammar, 6 avril 1903, caporal, 1er R. T. A., C. M. U. des Ouled Brahim (Médéa).
24 Nakka Yahia ben Abdallah, 1912, sergent-chef, C. O. I. n° 3, Reibell-Chellala (Médéa).
25 Benkhelifa Abdelkader ben Mohamed, 1903, sergent, 9e R. T. A., douar Daabiche, à Boghar (Médéa).
26 Bouchaala Abdallah, 1908, maréchal des logis, 7e R. S. A., quartier Chorfa, à Bou-Saada (Médéa).
27 Kouadri-Aichouch Mohamed, dit Abdallah, 7 mai 1901, adjudant, dépôt de cavalerie, 1re ruelle du quartier Rambeau, à Boghari (Médéa).
28 Bennaidja Ahmed, 1909, maréchal des logis, 27e train, douar Tittery, à Aïn-Boucif (Médéa).
29 Diffalah Rabah, 1910, maréchal des logis, 25e train, Paul-Cazelles (Médéa).
30 Mostefa ben Madani, 1906, brigadier, 1er R. S. A., Aïn-Mellah, à Bou-Saada (Médéa).
31 Ahmed ben Djerir, 1903, caporal, 5e R. T. A., douar Aïn-Rich, à Bou-Saada (Médéa).
32 Djelladi Mohammed, 12 mars 1906, caporal, 1er zouaves, douar Chabounia, à Boghari (Médéa).
33 Terchoun Laïkar ben Djelloul, 1906, sergent, 11e R. T. A., douar Serguine, à Chellala (Médéa).
34 Mokhtari Yahia ben Aïssa, 1904, sergent, 13e R. T. A., douar Rechaïga-Chellala (Médéa).
35 Belarni Abdelkader, 1905, sergent, 1er R. T. A., à Boghari P. E. (Médéa).
36 Azaizia Ahmed, 7 décembre 1913, maréchal des logis, 1er R. S. A., chez M. Yahia Hellali Mohamed Ouali, commerçant à Boghari (Médéa).
37 Benslim ben Boumezrag ben Bachir, 1902, soldat 8e R. S. A., à Loverdo (Médéa).
38 Rais Boulanouar, 2 mars 1908, caporal, 1er R. T. A., à Berrouaghia (Médéa).
39 Bouitame Rabah, 2 juillet 1902, caporal, 33e R. T. A., à Letourneux (Médéa).
40 Debbah Benatmane ben Attia, 5 mars 1905, caporal, 1er R. T. A., douar Ouled-Hellal, fraction Ouled-Khalifa, à Boghari (Médéa).
41 Lamouri Amar ben Aïssa, 24 février 1912, caporal-chef, 1er R. T. A., quartier Sainte-Corine, à Aumale (Médéa).
42 Bouadi Mohamed ben Abdelkader, 11 août 1904, sergent, 25e R. T. A., gérant café maure, Dar-el-Askri, à Boghari (Médéa).
43 Reguieg Messaoud, 1904, caporal, 5e R. T. A., maison Dahmani-Lakhdar, à Sidi-Aïssa (Médéa).
44 Chettouf Saïd ben Mohamed, 26 mars 1904, caporal, 9e R. T. A., douar Tablat, à Tablat (Médéa).
45 Ould Saïd Lakhdar ben Djelloul, 7 septembre 1911, sergent, 1er R. T. A., boulevard de France, à Arba (Alger).
46 Boumaza Difallah, 6 février 1907, sergent, 101e C. O. S. M., à Boghari (Médéa).
47 Taibi Mohammed, 1908, sergent-chef, 12e compagnie, chez Behlaout ben Atmane, commerçant à Boghari (Médéa).
48 Meftah Messaoud, 1915, sergent C. A. R. 101, douar Bougaoudène, à Aumale (Médéa).
49 Benelbar Mohamed ben El Hadj Yahia, 1908, maréchal des logis, 65e R. A. A., douar Medjel, fraction Ouled-Ahmed-Ben-Abdallah, à Bou-Saada (Médéa).
50 Malla Mohammed, 18 août 1912, caporal-chef, 1er R. T. A., douar Ouled Oughat, fraction Ouamid, à Nelsonbourg (Médéa).
51 S. N. P. Saadi, dit Bachiri Mohamed ben Bachir, 1911, brigadier, 5e R. S. A., chez M. Abdelkrim Ali, commerçant, à Bou Saada (Médéa).
52 Bouzidi Ali ben Bessaoud, 1909, Ire classe, 201e pionniers, à Boghari (Médéa).
53 Boudjemia Ahmed, 16 juillet 1911, sergent, C. A. R. 101, 5, rue Duveyrier, à Blida (Alger).
54 Mohamdi Mostefa ben Slimane, 1913, caporal, 65e R. A. A., à Berrouaghia (Médéa).
55 Zerrouki Taïeb ben Saïd, 12 mars 1912, soldat, 1er R. S. A., douar Sidi Hadjères, fraction ouled Touati, à Sidi Aïssa (Médéa).
56 Beaira Kereïba, 1914, maréchal des logis, 1er R. S. A., douar Aïn-el-Beil, à Djelfa (Médéa).
57 Zaitri Mohammed, 25 septembre 1908, sergent, 191e B. P. N. A., Skar Boghari (Médéa).
58 Radjah Mohammed ben Aïssa, 1911, caporal, 1er R. T. A., Reibell, Chellala (Médéa).
59 Aziez Benyahia ben Mohamed, 26 décembre 1902, sergent, 1er R. T. A., rue des Zouaves, à Aumale (Médéa).
60 Kahloul Belamouri, 1905, brigadier, 1er spahis, douar Targuedid, à Aumale (Médéa).
61 Messika Abderrahman, 1908, caporal, école militaire interarmes, Hassi-Bahbah, à Djelfa (Médéa).
62 Saoudi Mohamed ben Haddad, 10 juillet 1912, 211e B. P. N. A., douar ouled Hellah, fraction Laraifia, à Boghari (Médéa).
63 Laid Saâd, 1904, soldat, 1er R. S. A., rue Rabelais, à Médéa.
64 Belkacemi Lazazi ben Saïd, 19 janvier 1908, caporal-chef, 1er R. T. A., 44, boulevard Cervantes, à Alger.
65 Ould-Mahieddine Boumediène, 1904, soldat, corps des douairs, à Berrouaghia (Médéa).
66 Djellali Ahmed ben Saad, 1909, caporal-chef, 1er R. T. A., douar El Euch, à Tablat (Médéa).
67 Rahmoun Smaïn ben Rahmoun, 1904, brigadier, 5e R. T. A., terrain Guenoui, à Djelfa (Médéa).
68 Benbaizidi ben Laïchi, 1910, caporal, 411e D. C. A., fraction ouled Gacem, à Tirghane (Médéa).
69 Bouzidi Bouzidi ben Amar, 1902, sergent, 7e R. S. A., chez M. Kouadri, rue Thiers, à Médéa.
70 Bouzidi Dahmane, 1915, brigadier, 5e R. C. A., douar Hassiba, à Djelfa (Médéa).
71 Berguelil Tayeb, 1er février 1910, caporal, 9e zouaves, 14, rue Vallée, à Miliana (Orléansville).
72 Ghalmi Mokhtar, 15 août 1914, maréchal des logis chef, 191e C. O. S. M., 7, rue Blangini, à Blida (Alger).

73 Behalil Difallah, 19 mai 1914, caporal-chef, C. A. R. 101, douar ouled Anteur, à Boghari (Médéa).
74 Boudaa Mohammed, 23 octobre 1904, caporal, 25e R. T. A., douar Intacen, à Aumale (Médéa).
75 Mokrani Mokhtar ben Youcef, 1905, 1re classe, 5e R. T. A., Maginot, à Sidi-Aïssa (Médéa).
76 Rais Larbi ben Ahmed, 1904, soldat, 1er R. S. A., 1, rue Bourbotte, à Médéa.
77 Nedjimi Lazhari, 1909, soldat, 27e train, tribu des ouled Reggad, Aïn-el-Ibel, à Djelfa (Médéa).
78 S. N. P. Bendjebina ben Mohammed, 1909, soldat, 1er R. S. A., quartier du Plateau, à Bou-Saada (Médéa).
79 Boudiaf ben Mohamed ben Belkacem, 1905, soldat, 1er R. S. A., quartier Oumane Ghiraba, à Bou-Saada (Médéa).
80 Bouzidi Ali, 29 février 1903, soldat, centre libération P. G., douar ouled Anteur, à Boghari (Médéa).
81 Elaguab Mohamed ben Saïd, 1910, 1re classe, 1er R. T. A., douar Hassi-Bahbah, à Djelfa (Médéa).
82 Ghiti Abdelkader ben Abdallah, 1909, brigadier, 1er R. S. A., douar Zenzach, à Aïn Boucif (Médéa).
83 Chennana Mohammed ben Ali, 1905, 1re classe, 1er R. S. A., ouled Sidi Younès, à Djelfa (Médéa).
84 Mouloudi Mohamed ben Ahmed, 1er septembre 1901, maréchal des logis, 65e R. A. A., douar Ouzana, à Tablat (Médéa).
85 S. N. P. Aïssa Aïssa ben Amar, 1910, soldat, école des élèves sous-officiers algériens-tunisiens, douar Djebel Messaâd, à Bou Saada (Médéa).
86 Zak Abdelkader ben Mansour, 1909, sergent, 9e R. T. A., 29, impasse Bab-el-Souk, à Miliana (Orléansville).
87 Helhal Yagoub ben Mohamed, 1910, 1re classe, 1er R. S. A., douar Béni-Thiar P. E. de Brazza (Médéa).
88 Soualah Mohammed, 1902, soldat, 1er R. S. A., Reibell (Médéa).
89 Hamiche Kaddour ben Mohamed, 23 février 1909, soldat, 25e R. T. A., douar Tablat, fraction Tiguerboust, à Tablat (Médéa).
90 Yahi Kaddour, 1910, 1re classe, 1er R. S. A., 15, rue Figarolle, à Médéa.
91 Boukhalfa Mohamed ben Sadi, 9 janvier 1908, caporal, 1er R. T. A., à Aumale (Médéa).
92 Reggab Messaoud ben Mohamed, 1912, soldat, 1er R. T. A., douar Zenzach, à Aïn-Boucif (Médéa).
93 Bekkai Benallal ben Khireddine, 1912, brigadier-chef, 1er R. S. A., douar Sidi-Aïssa, à Sidi-Aïssa (Médéa).
94 Guettaf M'Hamed ben Khider, 1907, soldat, 1er R. T. A., Dar-el-Askri, à Aïn-Bessem (Médéa).
95 Mohamed ben Doghmane, 1913, brigadier, 6e E. S. A., chez Aïssa Hathat, à Djelfa (Médéa).
96 Kouidri Maamar ben Ahmed, 1904, soldat, 1er R. S. A. 5, 37, rue Mozart, chez Mlle Juven, à Alger.
97 Derfellou Ali ben Embarek, 1914, soldat, 211e B. P. N. A., village Nord, à Bou-Saâda (Médéa).
98 S. N. P. Mohamed ben Mouffok, 1902, soldat, 65e R. A. A., villa M'Challah, rue Zaâtcha, à Alger.
99 Hasni Yahiaoui ben Amar, 23 avril 1904, 1re classe, 1er R. S. A., à Aïn-Bessem P. E. (Médéa).
100 Benaïssa Benziane Mohamed, 1910, brigadier, 1er R. S. A., goum saharien, à Djelfa (Médéa).
101 Msahel Ahmed, 1901, caporal, 1er zouaves, Paul Cazelles, à Chellala (Médéa).
102 Quetabi Larbi ben Mohamed, 1er septembre 1907, caporal, bataillon de garnison, mairie de Damiette (Médéa).
103 Askoura Abdelkader, 2 mars 1909, 1er bataillon de garnison, douar M'Fatha, à Boghari (Médéa).
104 Kouadri Aziez ben Mansour, 1906, caporal, 1er régiment de zouaves, douar Amrès, à Sidi-Aïssa (Médéa).
105 Allam Taïeb ben Ladjab, 26 février 1901, maréchal des logis, compagnie R. S. A., à Sidi-Aïssa (Médéa).
106 Sifoun ben Tayeb ben Bouziane, 6 mars 1904, 1re classe, 1er R. T. A., impasse d'Oronte, n° 6, à Alger.
107 Seria Amara ben Djelloul, 1907, 1re classe, 1er R. T. A., douar Zenzach, à Aïn-Boucif (Médéa).
108 Rakrouk Slimane, 1910, soldat, 1er R. T. A., La Djenina, Fort-de-l'Eau (Alger).
109 Mokhtar ben Djemaï, 1911, soldat, 1er R. S. A., Aïn-el-Hibel, à Djelfa (Médéa).
110 Saadallah Moktar ben Mohamed, 1904, sergent, 1er R. T. A., douar Zenzach, à Aïn-Boucif (Médéa).
111 Djafri Lakhdar ben Messaoud, 1903, soldat, 7e R. T. A., douar Tablat, fraction Zmala, à Tablat (Médéa).
112 Chefara Benhabiba, 1910, caporal, dépôt P. 6, n° 8, à Boghari (Médéa).
113 Azizi Mohamed, 1912, sergent-chef, 1er R. T. A., chez M. Boulanouar, cafetier maure, à Médéa.
114 Hamiaz Mohammed ben Ali, 5 février 1903, soldat, 1er bataillon de garnison, 2, rue de l'Horloge, à Médéa.
115 Zairi Boualaga, 1903, 3e R. S. A., soldat, douar Ouled-Amara, à Bou-Saâda (Médéa).
116 Merzoug Merzoug ben Tayeb, 1915, soldat, 19e C. A. T., maison Zaoui M'Hamed, La Consulaire, à Saint-Eugène (Alger).
117 Menasria Mohamed ben Diffalah, 17 avril 1911, 1re classe, 1er R. T. A., quartier de la Zaouïa, à Boghari P. E. (Médéa).
118 Belli Mohammed, 1909, soldat, 9e R. T. A., au Ksar, à Boghari (Médéa).
119 Aliane Saïd ben Mohamed, 1906, 1re classe, 1er R. T. A., douar Tafraout, à Sidi-Aïssa (Médéa).
120 Bourennane el Hadj, 10 mars 1911, sergent-chef, 1er R. T. A., Reibell (Médéa).
121 Koribi ben Chérif, 1913, sergent, 7e R. T. A., 108, rue de Chanzy, à Hellemmes (Nord).
122 S. N. P. Bagdad Aïssa ben Benaïssa, 1918, adjudant-chef, 1/8 G. S. A. P., douar Ouled-Khenatra, à Djelfa (Médéa).
123 Benzineb Mébarek ben Mahieddine, 1915, sergent-chef, C. A. R. 101, quartier Rambaylt, à Boghari (Médéa).
124 Saadi Abdelkader, 1917, sergent, 1er R. T. A., cité des Eucalyptus, bâtiment P. 12, à Hussein-Dey (Alger).
125 Bellabes Hadj ben Abdelkader, 1911, sergent, 9e R. T. A., douar Bouaïche, à Boghari (Médéa).
126 Khelifa Fergani ben Brahim, 1916, sergent, 3e R. T. A., rue de l'Abattoir, à Berrouaghia (Médéa).
127 Kherroubi Abderrahmane ben Kechida, 14 janvier 1913, maréchal des logis, 1er R. S. A., chez M. Bouhdiaf, place du Marché, à Médéa.
128 Mohamed ben Kassab, 1917, maréchal des logis, 5e R. G. A., douar Ouled Sidi Younès, centre Zénina, à Djelfa (Médéa).
129 Nechachda Mohamed, 1er janvier 1916, caporal-chef, 1er R. T. A., douar Ouled Anteur, à Boghari (Médéa).
130 S. N. P. Belabbes ben Mostefa, 1917, brigadier-chef, 27e train, douar Ouled Si-Ahmed, à Djelfa (Médéa).
131 Benchioukh Abdelkader ben Mohamed, 1915, caporal, E. P. P., au centre administratif saharien, à Berriane (Oasis).
132 Fodil Mohamed ben Boucherit, 1913, brigadier, 5e R. C. A., fraction Zaouia, centre municipal des oued Deïd, à Berrouaghia (Médéa).
133 Harzeli ben Harzallah, 1912, brigadier-chef, 5e R. C. A. douar Ouled Oughat, à Berrouaghia (Médéa).
134 Abdelmalek Amar, 1916, soldat, base militaire d'Alger, quartier Batti, à Médéa.
135 Boutoumi Miloud ben Mohamed, 1910, soldat, base militaire d'Alger, douar Beni Bou Yagoub, à Berrouaghia (Médéa).
136 Mahdad Bourzika, 3 juin 1913, soldat, base militaire d'Alger, douar Ouled Hellal, à Letourneux (Médéa).
137 S. N. P. Abdelkader ben Hamza, 1915, 1re classe, 27e train, douar Abbaziz, à Djelfa (Médéa).
138 S. N. P. Abdelkader ben El Hadj, 1916, sergent, 1er R. T. A., tribu des Ouled Taaba, à Djelfa (Médéa).
139 Cheikh ben Bénalia ben Mohamed, 1917, maréchal des logis, 7e R. S. A., Medjedel, par Bou-Saada (Médéa).
140 Raffaa Ahmed, 1912, maréchal des logis, 7e R. S. A., Soucieu-en-Jarret (Rhône).
141 S. N. P. Mohamed ben Belgacem, 1915, brigadier, établissements hippiques secondaires, 32, boulevard Félix-Faure, maison Rossi, à Saint-Arnaud (Sétif).
142 Ais Mohamed ben Kouider, 5 novembre 1916, caporal-chef, 22e B. T. A., chez M. Bendali Dahour, commerçant, place d'Armes, à Médéa.
143 Taane Mohammed ben Mohammed, 1912, brigadier-chef, C. A. R. 101, douar Taâne, fraction Mahamédia, à Aumale (Médéa).
144 Mazari Mohamed, 1911, caporal, 7e R. T. A., douar Mégame, à Chellala (Médéa).
145 Benhalima ben Mohamed, 1914, soldat, C. A. 2 du 3e R. T. A., cité évolutive n° 23, à Hussein-Dey (Alger).
146 Boucherit Saïd ben Miloud, 6 septembre 1914, adjudant, 66e R. A. A., à Aïn-Bessem (Médéa).
147 Khames Djelloul, 4 février 1913, brigadier-chef, 5e R. C. A., douar Aziz, à Boghari (Médéa).
148 Kassi Kouider, 1915, 1re classe, 1er R. T. A., tribu Sahari Khobeizat, à Djelfa (Médéa).
149 Badjou Abdelkader, 17 juin 1918, sergent-chef, 1er R. T. A., rue de la Batterie (maison Soler), à Marengo (Alger).
150 Aouzoulene Abdelkader, 12 août 1919, sergent-chef, 5e B. T. A., à Letourneux (Médéa).
151 Tellai Mohamed ben Otmane, 17 novembre 1915, sergent, 2e R. T. A., quartier Rambaud, à Boghari (Médéa).
152 Aidi Mohamed, 1916, brigadier-chef, 1/65e R. T. A., à Loverdo (Médéa).
153 Mezaouer Mohamed, 8 septembre 1918, caporal-chef, base militaire d'Alger, douar Merhaba, les Braz (Orléansville).
154 Omri Laïd, 8 février 1917, caporal, 1/9e R. T. A., douar Tirghane à Aïn-Boucif (Médéa).
155 Lebchiri Ahmed, 1919, 2e classe, 1er R. T. A., douar Ouled-Guérib, à Bou-Saada (Médéa).
156 Boudjadja Ahmed, 1916, maréchal des logis chef, 25e escadron du train, banlieue d'Aumale (Médéa).
157 Benchikh Messaoud, 1918, sergent, 1er bataillon d'infanterie, douar Zinéna-Ben-Yagoub, à Djelfa (Médéa).
158 Doufana Mohamed, 1914, sergent-chef, C. A. R. 101, douar M'Fatah, à Boghari (Médéa).
159 Khebal Lakhdar, 1913, maréchal des logis, 1er R. S. A., Aïn-el-Hadjel, à Sidi-Aïssa (Médéa).
160 Ziane Mohammed, 1er avril 1917, caporal-chef, 1er R. T. A., douar Taguedide, à Aumale (Médéa).
161 Djezairi Miloud, 1918, soldat, 1er R. T. A., à Bourkika (Alger).
162 S. N. P. Taieb ben Aïssa, 1917, 1re classe, compagnie rég. du train n° 10, douar Bennehar, à Aïn-Boucif (Médéa).
163 Naimi Maamar, 1919, caporal, 417e R. T. A., douar Boyali Masqueray, Aumale (Médéa).
164 Cherif Benyahia, 20 avril 1917, 1re classe, C. A. R. 101, douar Tittery, à Aïn-Boucif (Médéa).
165 Rahmi Mohamed, 1920, 1re classe, 1er R. T. A., 4, rue Mac-Mahon, à Blida (Alger).

166 Belhameche Benaïda, 1917, 1re classe, G. A. O. A., douar Zénakhra, à Chellala (Médéa).
167 Ghellab Amar, 1916, sergent-chef, 1er R. T. A., Reibell, à Taguine (Médéa).
168 Ben-Boulerbah Ahmed, 1918, brigadier-chef, C. A. R. 101, chez Mme Lakhdar, 22, rue Zaatcha, boulevard Bru, à Alger.
169 Boukhalfa Ahmed, 1922, brigadier, 709e C. M. E., cité Zahaf, à Djelfa (Médéa).
170 Zouaoui Mohamed, 1922, maréchal des logis, 5e R. C. A., rue Birine, à Médéa.
171 Charfi ben Ferhat ben Embarek, 1927, caporal, 1er B. T. A., chez Chabli, commerçant à Boghari (Médéa).
172 S. N. P. Saadi ben Mouffak ben Saad, 1924, 1re classe, 1er R.T.A., douar Ouled-Oumelakthoua, à Djelfa (Médéa).
173 Boumedjane Braham, 20 janvier 1921, sergent, 1er R. T. A., 3, rue Savouarole, à Médéa.
174 S. N. P. Laissaoui ben Hocine, 1923, caporal-chef, 15e B. T. A., quartier Hachacha, à Bou-Saada (Médéa).
175 Merabti Mohammed, 1921, 2e classe, 2e C. S. R., Dar-el-Askri, à Reibell (Médéa).

Catégorie « C ».

Mostaganem.

1 Boukraa Kaddour Ould Habid, 26 mai 1907, à Henri-Hue, douar Kéraia (Mostaganem).
2 Krour Mohammed, 14 septembre 1918, soldat, 6e R. T. A., 9, rue Algésiras, Relizane (Mostaganem).
3 Kebaili Abdelkader, 1906, soldat 1re classe, 2e R. T. A., douar Adjama, Ammi-Moussa (Mostaganem).
4 Harbane Mohamed Ould Djilali, 16 avril 1918, 2e classe, 2e R. T. A., douar Ouled-Hadj-Ahmed, C. Inkermann (Mostaganem).
5 Belarbi Abdelkader, 7 février 1919, 2e classe, 1er E. A. B., douar Assainca, Clinchant (Mostaganem).
6 Benissaad Ahmed, 26 juin 1920, 2e classe, 12e R. C. A., douar Melaab, Ammi-Moussa (Mostaganem).
7 Merkiche Mohamed, 9 octobre 1907, soldat, 6e R. T. A., fraction Ouled-Addi, à Ouled-Moudjeur (Mostagamen).
8 Belahcene Brahim, 1919, 2e classe, 2e R. T. A., douar Béni-Dergoum, Zemmora (Mostaganem).
9 Gouba Ahmed Ould Mohamed, 17 mai 1910, sergent, 2e R. T. A., rue de Liman, à Mostaganem.
10 Youcef ben Kaddour Amar, 1914, soldat, 6e R. T. A., douar Oggaz, Saint-Lucien (Oran).
11 Halaoui Miloud, 10 mars 1912, caporal-chef, bataillon de choc n° 2, à la mairie d'Inkermann (Mostaganem).
12 Benkesmia Ahmed, 1915, 1re classe, 2e R. T. A., douar Belakhal, Pont-du-Cheliff (Mostaganem).
13 Grib Mohamed, 1920, 2e classe, 192e C. D. S. M., à Palikao (Mostaganem).
14 Ladji Mohamed, 1er avril 1915, 2e classe, 2e zouaves, fraction Ouled-Berkane de Ouled-Taria (Mostaganem).
15 Meddah Kaddour, 28 février 1923, 2e classe, 2e R. T. A., douar Ouled-Dani, de la Mina (Mostaganem).
16 Belkir Ali ben Mohamed, 1921, 1re classe, C. O. I. n° 2, centre d'Aïn-Fekan (Mostaganem).
17 Latroche Tahar, 30 juin 1920, 2e classe, 2e R. T. A., douar Ouled-Chaïb-Draa, Bellevue (Mostaganem).
18 Hamdane Abdelkader, 1887, 2e classe, 2e R. T. A., douar Ould-Slama, Renault (Mostaganem).
19 Tlemsani Lakhdar, 1912, 2e classe, 2e R. T. A., à Lapasset (Mostaganem).
20 Ben Mahamed Abdelkader, 1907, soldat, 2e R. T. A., douar Amama, fraction El-Kedadra, Zemmora (Mostaganem).
21 Boudjenane Mohamed, 15 août 1908, caporal, 2e R. T. A., 7, rue de Malaga, à Mostaganem.
22 Bey Hadj ould Mohamed, 3 janvier 1917, 1re classe, 19e régiment de génie, à Ouillis (Mostaganem).
23 Boumediene Baghdadi, 12 avril 1906, 2e classe, 20e section d'infirmiers, Palikao (Mostaganem).
24 Kherbache Lakhdar, 26 octobre 1916, 2e classe, 22e R. T. A., 40, rue Gallieni, Saint-Denis-du-Sig (Oran).
25 Khain Chergui, 1917, 2e classe, 2e R. T. A., douar Ouled-Smala, Renault (Mostaganem).
26 Benkeltoum M'Hamed, 1911, sergent, 6e R. T. A., douar Chékala, Ammi-Moussa (Mostaganem).
27 Tedlaouti Rahli, 11 mars 1920, soldat, C. I. D. 2, Pélissier (Mostaganem).
28 Bensaidane Ahmed, 11 janvier 1898, soldat, 2 R. T. A., douar Achacha, à Cassaigne (Mostaganem).
29 Mezaough Mahieddine, 1913, caporal-chef, 25e B. T. A., place Korte, bâtiment F, n° 35, faubourg Victor-Hugo, à Oran (Oran).
30 Benneka Ali, 13 avril 1924, soldat, 2e R. T. A., 1, rue Anatole-France, faubourg Médioni, à Oran (Oran).
31 Belkhammes Menouar, 1911, 2e classe, corps des douairs, 18, boulevard Henri-Martel, à Perrégaux (Oran).
32 Boudjoudad Kadda, 17 décembre 1902, 2e classe, 6e R. T. A., 16, avenue Bendimered, Saint-Denis-du-Sig (Oran).
33 Fettah Laredj, 22 juillet 1925, soldat, C. A. R. 102, 75, ravin Sidi-Bouskrine, à Mascara (Mostaganem).
34 Brakna El Hachemi, 1921, 2e classe, C. A. R. 102, route de Cacherou-Guetna, Palikao (Mostaganem).
35 Yezli Kaddour, 1883, soldat, 1er R. T. A., la Ferme-Baraque R. 29, Orléansville (Orléansville).
36 Guerni Mohamed Ould Adda, 7 octobre 1917, 2e classe, 2e R. T. A., Clinchant (Mostaganem).
37 Brahimi Abdelkader ben Mohamed, 3 mai 1924, soldat, 2e R. T. A., douar Seddoua, Cassaigne (Mostaganem).
38 Mokred (Charef), 6 décembre 1914, caporal, 2e R. T. A., douar Berrahal, Rivoli (Mostaganem).
39 Nador Djilali, 15 mars 1925, 2e classe, 2e R. T. A., 254, rue 26, à Mostaganem.
40 M'Hamed Ould Oued, 1921, 2e classe, 2e R. T. A., maison Ramouda, rue du Barrage, à Relizane (Mostaganem).
41 Boucherit Belkacem, 25 mars 1926, 2e classe, 6e R. T. A., à Rivoli (Mostaganem).
42 Benmaamar Bouadahllah, 1925, 2e classe, 22e B. T. A., douar Adjemaa, Ammi-Moussa (Mostaganem).
43 Lakhal Abdallah, 18 mars 1923, 2e classe, C. A. R. 102, chez M. Diab Habib, Bou-Hanifia (Mostaganem).
44 Bourras Ahmed, 1920, 2e classe, 66e R. A. A., au café maure Djilali, à Renault (Mostaganem).
45 Nedjadi Mohamed, 28 avril 1914, 2e classe, 2e D. B., 13e génie, Mocta-Douz (Oran).
46 Kharchaoui Mohamed, 1891, 2e classe, 6e R. T. A., rue 5, n° 830, Tigditt, à Mostaganem.
47 Haddad Mohamed, 1er février 1919, 2e classe, 6e R. T. A., faubourg Martin, rue Aïn-Farez, à Mascara (Mostaganem).
48 Allam Mohamed, 26 février 1914, soldat, 2e R. T. A., douar Alalma (Mostaganem).
49 Zaaf Djilali, 20 janvier 1920, chauffeur, E. M. Q. G., 1re D. B., chez son père, ouvrier chez Flaou, à Belle-Côte (Mostaganem).
50 Boudjelloul Belkacem, 6 octobre 1915, 2e classe, 2e R. T. A., au Pont-du-Cheliff (Mostaganem).
51 Hairech Benaïba, 5 août 1926, 2e classe, 23e B. T. A., maison Fernand Zanitte, à Noisy-les-Bains (Mostaganem).
52 Lazreg Ahmed, 1914, 1re classe, 22e R. T. A., à Mazagran (Mostaganem).
53 Mahidi Kada, 12 mars 1913, sergent, 2e R. T. A., Grande-Rue, à Palikao (Mostaganem).
54 Boumaouen Ouis, 27 novembre 1909, caporal, 6e R. T. A., Oued-Imbert (Oran).
55 Chetouane Habib, 1915, brigadier, 8e R. A., ferme Fuster-Michel, route de Mascara, à Perregaux (Oran).
56 Saad Azzouz, 1922, 2e classe, 2e zouaves, fraction Azaïza-Kalâa, la Mina (Mostaganem).
57 Benaouda Miloud, 1916, 2e classe, 28e train, douar Alaïmia, Saint-Lucien (Oran).
58 Belhakem ben Aïssa, 1888, caporal, 2e R. T. A., à Clinchant (Mostaganem).
59 Benamar Kaddour, 1916, 2e classe, 40e R. A. A., douar Oggaz, Saint-Lucien (Oran).
60 Niati Belahouel, 21 novembre 1931, 2e classe, 22e B. T. A., douar Ouled-Hachemi, Mascara (Mostaganem).
61 Nouar Bouabdallah, 1921, 2e classe, C. O. I. n° 2, douar Zaouia-Sidi-Othman, à Pélissier (Mostaganem).
62 Ben-Djafar Abdelkader, 1er mars 1903, caporal, 2e R. T. A., 31, boulevard Carnot, à Mostaganem (Mostaganem).
63 Belfadel Kouider, 1928, caporal, 2e R. T. A., douar Ouled-Sidi-Lazreg, Zemmora (Mostaganem).
64 Ahmed Miloud, 12 janvier 1919, soldat, 2e R. T. A., douar Béni-Yahi, commune des Béni-Yahi (Mostaganem).
65 Bettah Abdelkader, 1911, soldat, 28e train, chez M. Slimani, commerçant, à Dublineau (Mostaganem).
66 Guessas Djilali, 1921, 2e classe, 2e R. T. A., douar Chouala, Zemmora (Mostaganem).
67 Doubbi-Bounoua Habib, 1923, 1re classe, 66e R. A. A., douar Ouled-Doubi, Aboukir (Mostaganem).
68 Bouagada Mohamed, 1919, soldat, 2e R. T. A., 36, rue Oued-Looz, à Mascara (Mostaganem).
69 Mohamed ben Ahmed ben Ali, 1921, 2e classe, 6e R. T. A., 20, rue du Zouave-Baranco, à Oran (Oran).
70 Djelti Ahmed, 1896, soldat, 2e R. T. A., douar Seddaoua, à Cassaigne (Mostaganem).
71 Derdour Mohamed, 26 novembre 1919, soldat, 2e classe, 2e R. T. A., douar Abdallah, à Bellevue (Mostaganem).
72 Benaichata Benaouda Ould Bessafi, 1909, caporal, 2e R. T. A., douar Dar Benabdallah, Zemmora (Mostaganem).
73 Mekrazi Mohamed, 19 mars 1916, soldat, 1er R. T. A., Bocca Ouled Bensaïd, Oued Fodda (Orléansville).
74 Nedjar Lakhdar, 29 décembre 1916, sergent-chef, C. A. R. 101, boulevard Saint-Charles, n° 34, à Mostaganem.
75 Bellakhal Lakhdar, 24 octobre 1916, 2e classe, 2e R. T. A., douar Ouled Embarek, Aïn Fares P. E. (Mostaganem).
76 Chouat Abderrahmane, 10 juin 1929, 2e classe, 2e R. T. A., 9, rue de Turenne, Sidi-Bel-Abbès (Oran).
77 Djelloul Sayah Chérif Ould Mohamed, 19 juillet 1927, 1re classe, 1er R. T A., à Mercier-Lacombe (Oran).
78 Benharrat Affif, 1921, 2e classe, C. A. R. 102, 1, rue d'Arcole, à Mostaganem.
79 Bounedjara Mostefa, 17 mai 1919, soldat, 217e B. T. A., à Palikao (Mostaganem).
80 Baz Abderrahmane, 21 novembre 1926 (victime civile), à Saint-Aimé (Mostaganem).
81 Bessahraoui Abdelkader, 1889, 2e classe, 2e R. T. L., chez M. Mecheri Mustapha, Ammi-Moussa (Mostaganem).
82 Henni Mohamed, 6 octobre 1928, 2e classe, 2e R. T. A., rue 3, n° 842, à Tigditt (Mostaganem).
83 Benaicha Mohamed, 1920, 2e classe, 2e R. T. A., rue n° 42, maison 679, à Mostaganem.

84 Hammouche Lahbib, 1930, soldat, 1er R. T. A., fraction Traba Djebel, commune de Chouachi (Mostaganem).
85 Mihoub Aoued, 1917, 1re classe, 2e R. T. A., 41, rue de Tanger, à Relizane (Mostaganem).
86 Abdat Otman Ould Mohamed, 27 juillet 1902, 2e classe, 22e R.T.A., douar Sidi-Abdelkader, à Perregaux (Oran).
87 Boughari Bentoucha, 1922, 2e classe, C. O. A. n° 10, chez M. Benmamar Mohammed, commerçant, à Ammi-Moussa (Mostaganem).
88 Taibi Ahmed ben Abdallah, 1917, maréchal des logis, 9e R. S. A., ferme Saez Georges, faubourg Isidore, à Mascara (Mostaganem).
89 Sadouki Habib, 24 février 1930, 2e classe, 2e R. T. A., douar Saddaoua, à Cassaigne (Mostaganem).
90 Habibi Mohamed Ould Daho, 5 avril 1935, 1re classe, C. A. R. 102, Saint-André-de-Mascara (Mostaganem).
91 Dahnoun Kaddour, 1916, 2e classe, 8e R. S. A., douar Méghir, fraction Ouled-Kharroubi, à Mascara (Mostaganem).
92 Mendas Gueddim, 5 juillet 1920, 2e classe, 2e régiment de zouaves, à Aïn-Fekan (Mostaganem).
93 Boukechrad Ahmed, 13 décembre 1914, 2e classe, C. A. R. 102, 21, rue des Marchés, à Tiaret (Tiaret).
94 Benaouali Mohamed, 18 mars 1894, 1re classe, 6e R. T. A., 42, rue Clauzel, à Tiaret (Tiaret).
95 Meghni Miloud, 1916, 2e classe, 28e train, chez Amar Bazagya, commerçant à Prévost-Paradol (Tiaret).
96 Naas Mohamed, 29 avril 1914, soldat, 2e R. T. A., douar Médiouna, Renault (Mostaganem).
97 Mokadem Habib, 1er septembre 1932, soldat, C. A. R. 102, Aïn-Tedeles (Mostaganem).
98 Serisser Mohamed, 15 juin 1914, 1re classe, C. A. R. 102, n° 4, impasse d'Oran, à Relizane (Mostaganem).
99 Zennouda Bessedik, 1912, 1re classe, 2e R. T. A., 4, rue de l'Enfer, à Mostaganem, Saint-Jules (Mostaganem).
100 Bentourkia Larbi, 20 mai 1921, soldat, C. A. R. 102, à Mazagran (Mostaganem).
101 Hadj-Djilali Mohamed, 1920, 2e classe, C. A. R. 102, 99, rue Sidi-Daho, faubourg Bab-Ali, à Mascara (Mostaganem).
102 Salma Benabou, 8 mars 1905, 1re classe, 6e R. T. A., 23, rue Oued-Loaz, Bab-Ali, Mascara (Mostaganem).
103 Merini Khaled, 29 août 1932, soldat, C. A. R. 102, 18, rue du 2e-Tirailleurs, à Mostaganem.
104 Baouz Ali Benaissa, 7 février 1924, soldat, 201e R. P. N. A., maison Cuq-Filippi, à Tizi (Mostaganem).
105 Benfatma Djelloul, 1919, soldat, C. O. I. 2, douar Amamra, à Zemmora (Mostaganem).
106 Keddar Hadj Ould Mohamed, 19 novembre 1926, soldat, C. A. R. 102, douar M'Zila, à Cassaigne (Mostaganem).
107 Ahmed-Betchine Benaouda, 1910, soldat, 2/2 R. T. A., à Clinchant (Mostaganem).
108 Kadi Mostéfa ben Abdelkader, 11 septembre 1926, 1re classe, C. A. R. 102, village centre Nazereg Flinois, à Mascara (Mostaganem.
109 Benyagoub Ahmed, 1930, 2e classe, 1re compagnie de commandement et des services du groupe mobile n° 1, 5, rue d'Arcole, à Mostaganem.
110 Benyacoub Abdelkader, 28 novembre 1911, sergent, 19e B. T. A., café du Bieuvenu, 1, rue Bourdfolly, 721, faubourg de Tigditt, à Mostaganem.
111 Bouchachia Abdelkader, 14 juillet 1912, soldat, 6e R. T. A., 23, rue du Figuier, faubourg Gambetta, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
112 Taleb bel Hadj, 1913, 1re classe, B. D. X. 1, douar Ouled-Louza, Georges-Clemenceau (Mostaganem).
113 El Bechir Mohamed ould Abdelkader, 26 juin 1930, 2e classe, C. A. R. 102, H. L. M. Diar Elhama n° 26, à Mostaganem.
114 Benadda Kaddour, 1931, soldat, 6e R. T. A., 14, rue d'Alger, à Relizane (Mostaganem).
115 Charef Aïssa, 1918, 2e classe, 6e R. T. A., douar Aouassia ouled Chefaa, la Mina (Mostaganem).
116 Abdallaoui Abdelkader, 1919, soldat, C. A. R. 102, Dar-el-Askri, Zemmora (Mostaganem).
117 Belhaireche Abdelkader, 1923, caporal, C. A. R. 102, 3, rue de Tanger, 4, impasse Mesechmd, Relizane (Mostaganem).
118 Chaher Mohammed, 11 mars 1925, 2e classe, C. A. R. 102, n° 860, 2, rue Tigditt (Mostaganem).
119 Yettou Ahmed, 19 octobre 1932, 1re classe, C. A. R. 102, vallée des Jardins, rue des Salines, Relizane (Mostaganem).

Catégorie « D ».

1 Charef Ahmed ben Djelloul, 1901, sergent, 6e R. T. A., douar Chorfa, Bou-Hanifia (Mostaganem).
2 Mecheta Mohamed ben Mohamed, 7 juillet 1901, caporal, 2e R. T. A., douar Maoussa, Mascara (Mostaganem).
3 Hadj-Kaddour Mohamed, 18 novembre 1907, adjudant, 15e train, douar Mekmène, Ammi-Moussa (Mostaganem).
4 Belalia Lazreg, 1904, sergent, 2e R. T. A., rue 4, n° 3, à Relizane (Mostaganem).
5 Tlemsani Mohamed, 1901, sergent, 6e R. T. A., 1, rue Medjaref, à Mascara (Mostaganem).
6 El-Hachemi Mohamed, 5 novembre 1912, maréchal des logis chef, 2e R. S. A., 4, rue Benamar, Bab-Ali, à Mascara (Mostaganem).
7 Fidjel ben Abdelkader, 24 septembre 1910, maréchal des logis, 66e R. A. A., douar Térénifine, Palikao (Mostaganem).
8 Kerchouche Ali, 1906, sergent-chef, 2e zouaves, douar Térénifine, fraction Ouled-Mohamed, à Palikao (Mostaganem).
9 Hamma Bendehiba, 1904, sergent, 2e R. T. A., douar Sficifa, Clinchant (Mostaganem).
10 Bennaoum Mohamed, 25 avril 1902, brigadier, 19e génie, chez M. Honnorat, Palikao (Mostaganem).
11 Semmadj Mohamed, 12 avril 1901, sergent-chef, 2e R. T. A., rue Bourgeoly, n° 10, Tigditt n° 815, Mostaganem.
12 Becharef Mohamed ould Mohamed, 1er juillet 1906, sergent, 2e R. T. A., douar Ouled-el-Abbès, Ammi-Moussa (Mostaganem).
13 Ahmed Abdelkader, 1911, sergent-chef, 2e R. T. A., rue 28, n° 334, à Mostaganem (Mostaganem).
14 Mordjane Cheikh, 1908, sergent, 2e zouaves, rue 33, n° 433, Tigditt, Mostaganem.
15 Benali Djilali, 1902, sergent-chef, 2e R. T. A., 19, rue de l'Iman, Mostaganem.
16 Berrekia Ali ould Lazreg, 1906, sergent, 2e R. T. A., 17, rue de Bône, à Rélizane (Mostaganem).
17 Henanou Rabah, 21 décembre 1905, sergent, 2e R. T. A., douar Melaab, Ammi-Moussa (Mostaganem).
18 Belalia El Keir, 1902, sergent, 2e R. T. A., cavalier, Zemmora (Mostaganem).
19 Boukredia Abdelkader ould Mohamed, 1900, caporal, 2e R. T. A., 67, rue des Citronniers, à Mostaganem.
20 Benfradj Mohamed, 17 janvier 1912, sergent, 6e R. T. A., 30, rue de la Gare, à Saint-Denis-du-Sig (Oran).
21 Medjaher Belguendouz, 1908, sergent, 2e R. T. A., rue de Bouvines, maison Conessa, Mostaganem.
22 Mazouz Mohamed, 1909, sergent, 2e R. T. A., rue 62, n° 95, Tigditt, Mostaganem.
23 Bouiche Charef, 13 octobre 1911, sergent, 3e R. T. A., douar Ouled-Dani, n° 1, Arch-Ouled-Chaffa, la Mina (Mostaganem).
24 Bouras Abdelkader, 1900, caporal, compagnie de garde de P. G., Oran, maison 40, village nègre, Douit-Tabet, à Saïda (Tiaret).
25 Merabet Abdelkader, 16 avril 1909, caporal, 2e zouaves, ravin Sidi-Bouskrim, n° 135, à Mascara (Mostaganem).
26 Khedim Ahmed, 1907, sergent, 1er R. T. A., douar Ouled-Moudjeur, Ammi-Moussa (Mostaganem).
27 Belghoul Charef, 1904, sergent, 2e R. T. A., chez Ouali Mohamed, écrivain public, Zemmora (Mostaganem).
28 Azzouzi Slimane, 1908, sergent, 2e R. T. A., 65, rue des Citronniers, Mostaganem.
29 Talia Ahmed Ould Benabdelkader, 1909, maréchal des logis chef, 192e C. O. S. M. Oran, lotissement Boudaa, Mascara (Mostaganem).
30 Chebiri Abdelkader, 13 décembre 1901, caporal, 2e R. T. A., 19, rue d'Alger, à Relizane (Mostaganem).
31 Kouadri-Boudjaltia Djelloul, 27 avril 1909, caporal, 6e compagnie de garnison, la Ferme, à Orléansville.
32 Sebbah Mohamed Ould Abdallah, 3 mai 1909, adjudant, 6e R. I. A., 12, rue de la Gaîté, à Lyon (6e) (Rhône).
33 Hamdaoui Tayeb, 1909, sergent, 2e R. T. A., 5, rue Duruy, à Mostaganem.
34 Lakhdal Abdelkader, 1909, sergent, 2e R. T. A., chez Djelloul, commerçant, à Palikao (Mostaganem).
35 Dria Mohamed, 9 février 1899, maréchal des logis, 28e train, Cassaigne-Centre (Mostaganem).
36 Abed Ouadah, 25 septembre 1904, sergent, 19e génie, 4, rue Clemenceau, à Mostaganem.
37 Belaouedj Charef, 3 mai 1911, sergent-chef, 2e R. T. A., douar Ghoualize, la Mina (Mostaganem).
38 Belabbes Kadda, 28 juin 1903, sergent, 6e R. T. A., 24, rue de la Boulangerie, à Mascara (Mostaganem).
39 Benarbia Mohamed, 9 juillet 1902 caporal, 2e R. T. A., douar Ouled-Barkat, Zemmora (Mostaganem).
40 Aïssa Mostefa ben Menouar, 1914, sergent, 2e R. T. A., Dar-el-Askri, Relizane (Mostaganem).
41 Nouar Kacem Ould Houari, 4 avril 1908, sergent-chef, 2e régiment mixte de zouaves et tirailleurs, 25, rue Belkaid-Abdelkader, à Oran.
42 Bouakel Belkacem, 12 janvier 1907, 1re classe, 2e R. A. T., douar Amamra, Zemmora (Mostaganem).
43 Ameur Abdelkader, 1er mai 1909, sergent, compagnie tirailleurs algériens n° 572, Uzès-le-Duc (Mostaganem).
44 Mamèche Snouci, 13 janvier 1908, caporal-chef, 2e R. T. A., rue 21, maison 140, Tigditt (Mostaganem).
45 Moueddene Boumédiène, 1907, maréchal des logis, 66e R. A. A., Ouled-Taria (Mostaganem).
46 Boucetta Ahmed ben Rabah, 12 mars 1911, maréchal des logis chef, 3e R. C. A., 4, rue de Mostaganem, à Relizane (Mostaganem).
47 Tahar Aïssa M'Hamed, 1905, caporal, 9e R. T. A., Bocca-Sahnoune (Orléansville).
48 Kraroubi Abdelkader, 15 avril 1905, 1re classe, 6e R. T. A., douar Bekhaita, Perregaux (Oran).
49 Ouzaa Mohamed, 14 avril 1909, 1re classe, 2e R. T. A., 23, rue Chateaubriand, Mostaganem.
50 Bentata Tayeb, 1899, 1re classe, 2e R. T. A., douar Marioua, Ammi-Moussa (Mostaganem).
51 Kerroum Abdelkrim, 14 décembre 1900, 1re classe, 2e zouaves, Kléber (Oran).
52 Berradia Ahmed, 21 mars 1906, caporal, 28e train, 7, rue de Malaga, à Mostaganem.
53 Khameli Omar, 24 janvier 1901, 1re classe, 2e R. T. A., 88, cité Torrès, Mostaganem.

54 Kherif Abdelkader ould Miloud, 16 avril 1902, brigadier, 2e R. S. A., douar Chelafa, la Mina mixte (Mostaganem).

55 Rahmani Abdelkader, 1906, sergent, 29e R. T. A., douar Ouled-el-Abbès, Ammi-Moussa (Mostaganem).

56 Korichi Abdelkader, 6 février 1909, sergent, 2e R. T. A., 28e logement n° 7, à Mascara (Mostaganem).

57 Benfeghoul Ahmed, 20 mai 1900, sergent, 2e R. T. A., douar Ouled-Larbi-Bouhanoune, tribu Ouled-Izmeur, Ammi-Moussa (Mostaganem).

58 Benyettou Maamar ould Larbi, 9 juillet 1915, sergent, 9e R. T. A., chez Azri Bouziane, rue 33, n° 616, à Tigditt (Mostaganem).

59 Benarbia Abdelkader, 1905, sergent, 2e zouaves, rue du Barrage, maison Bakhada, à Relizane (Mostaganem).

60 Sebaa Benyamina, 4 février 1906, 2e classe, 2e R. T. A., rue du Général Brossard, n° 3, faubourg Victor-Hugo, à Oran.

61 Zoudjane Tahar, 4 mai 1902, sergent, 6e R. T. A., 13, rue Beaumarchais, à Mostaganem.

62 Hamadouche Bouabib, 14 mai 1907, sergent-chef, 2e R. T. A., 3, rue de Constantine, à Mascara (Mostaganem).

63 Lagaag Mohamed, 1904, sergent, 2e R. T. A. Aflou-Centre (Tiaret).

64 Ameur Ahmed, 1909, sergent, C. O. de C. O. M. A. - 61, 25, rue Sidi-Ali, à Mascara (Mostaganem).

65 Mesbah Djilali, 16 juillet 1908, 1re classe, 2e R. T. A., 28, rue de Trévise, Mostaganem.

66 Khouidmi Abdelkader, 1910, 1re classe, 29e R. T. A., 10, rue d'Essaix, Mostaganem.

67 Bouchentouf Mohamed, 1910, sergent-chef, 6e R. T. A., 42, rue Clauzel, à Tiaret.

68 Asnoune Benzineb, 1905, sergent, 6e R. T. A., douar Meknessa, Ammi-Moussa (Mostaganem).

69 Hamdad Habib, 1907, 2e classe, C. D. du C. O. I. n° 2, Temaznia-Palikao (Mostaganem).

70 Gana Adda, 13 novembre 1906, caporal-chef, 2e R. T. A., 14, rue de Tiaret, à Relizane (Mostaganem).

71 Guerraoui Mekki, 1909, 1re classe, 2e R. T. A., douar Naimia, Bosquet, (Mostaganem).

72 Sahnouni Hachemi, 8 avril 1906, sergent, 6e R. T. A., 12, rue Sidi-Ali, Mascara (Mostaganem).

73 Benkaaaka Abdelkader, 6 juillet 1908, caporal, 2e R. S. A., douar Bouhaloufa, Renault (Mostaganem).

74 Zater Abdelkader, 14 janvier 1907, caporal, 1er R. T. A., maison forestière, Vieux-Ténès (Orléansville).

75 Fellouhi Mohammed, 8 avril 1906, 1re classe, 2e R. T. A., ouvrier tailleur, à Cassaigne (Mostaganem).

76 Lazreg Bessafi, 15 octobre 1906, sergent, 7e R. T. A., Mendez (Mostaganem).

77 Benaich Rachid, 6 mars 1909, caporal, douairs, 9, rue Boudjellal-Yahia, à Oran.

78 Bouderhem Gherbaf, 1907, 1re classe, 2e R. T. A., 36, rue du 2e-Tirailleurs, à Mostaganem.

79 S. N. P. Affif ben Mohamed, 1910, caporal, 2e R. T. A., S. A. S. de Bellevue, Mostaganem.

80 Amer Moktar, 15 décembre 1902, caporal, 6e R. T. A., 26, rue Châteaubriand, à Mostaganem.

81 Amrani Ouadah, 29 octobre 1902, sergent, 2e R. T. A., Oued-Riou-Inkermann (Mostaganem).

82 Boutellis Mohamed, 1909, sergent, 6e R. T. A., douar Guerboussa, la Mina (Mostaganem).

83 Benarbia Mohamed, 1910, maréchal des logis, bon de dépôt n° 11. 25, rue Lalande, à Oran.

84 Belalia Meskine, 1906, brigadier, 8e R. S. A., douar Chouala, Zemmora (Mostaganem).

85 Aouf Hadj, 1906, 1re classe, 6e R. T. A., chez M. Jean Calmette, Uzès-le-Duc (Mostaganem).

86 Djellouli Tayeb, 1908, 1re classe, 2e zouaves, douar Ouled, El-Tat-Cacherou (Mostaganem).

87 Benaouda Larbi, 12 mai 1902, caporal, 2e R. T. A., douar Merdja, fraction Brahmia, Inkermann (Mostaganem).

88 Bessahraoui Bouabdallah, 7 août 1909, sergent-chef, 2e R. T. A., Oued-Riou, Inkermann (Mostaganem).

89 Bekkouch Charef, 10 septembre 1903, 1re classe, 2e R. S. A., douar Ouled-Chérif, commune de Bouguirat (Mostaganem).

90 Larbi Benabdallah, 1907, soldat, 2e R. T. A., douar Chouala, Zemmora mixte (Mostaganem).

91 Alaoui Mokhtar, 1909, 2e classe, 2e R. T. A., rue Julien-Lagravière, à Mostaganem.

92 Benyoub Abdelkader, 16 juillet 1907, sergent-chef, 2e R. T. A., Montgolfier (Tiaret).

93 Benlazreg Belaoui, 1905, 2e classe, compagnie de zone n° 1, 44, rue du Commerce, à Mascara (Mostaganem).

94 Mellal Benaïssa, 1904, sergent 6e R. T. A., 23, rue du Marabout, à Mascara (Mostaganem).

95 Bennaiche Mohamed, 5 février 1904, sergent, 2e R. T. A., 3, rue des Medjahers, à Mostaganem.

96 Derkaoui Miloud, 11 juillet 1909, brigadier, F. C. D. O. du C. O. I. n° 2, maison Bouafia, à Saint-Lucien (Oran).

97 Benyoub Kaddour, 19 juin 1900, caporal, 6e R. T. A., Zaouia, mairie de Guillaumet (Mostaganem).

98 Chaou Kaddour, 10 novembre 1906, caporal, 2e R. T. A., 35, rue Grande, à Mostaganem.

99 Besseghir Gacem, 2 août 1914, maréchal des logis, 2e R. S. A., 39, rue de Tiaret, à Relizane (Mostaganem).

100 Belati Safi, 1904, 1re classe, 28e train, Sidi-Chafi-Beni-Saf (Tlemcen).

101 Djemai Zerrouki, 9 juin 1908, 1re classe, 6e R. T. A., 77, rue Mangin, à Oran.

102 Kabane Bellaouhel, 1903, caporal, 2e R. T. A., 19, rue Bugeaud, à Tiaret.

103 Zerouki Allah, 1912, maréchal des logis, école de l'armée blindée de cavalerie, faubourg Martin, à Mascara (Mostaganem).

104 Abdali Larbi, 1901, 1re classe, 2e R. T. A., chez M. Kassous, commerçant, à Ammi-Moussa (Mostaganem).

105 Batchali Mohamed, 1900, 1re classe, C. R. A., rue 45, maison 613, Tigditt, à Mostaganem.

106 Belkaire ben Salem, 1911, brigadier, 5e R. S. A., 46, village Nègre, à Tiaret.

107 Chikhaoui Messaoud, 1907, 1re classe, 13e R. T. A., 6, rue Boumédiène, à Relizane (Mostaganem).

108 Moussaoui Abdelkader, 2 février 1907, 1re classe, C. O. I. n° 2, 102, rue Grande, à Mascara (Mostaganem).

109 Benhamacha Aïssa, 28 janvier 1908, soldat, 2e R. T. A., usine Auréoli, cité Roseville, à Oran.

110 Amara Mostéfa, 1902, 1re classe, 6e R. T. A., rue Jean-Jacques-Rousseau, maison Dardouri, Marnia (Tlemcen).

111 Lahmar-Abbou Djilali, 25 novembre 1908, 2e classe, 2e R. T. A., rue des Pins, maison Benketira, à Relizane (Mostaganem).

112 Bekheddouma Abdelkader, 1911, 1re classe, 2e R. T. A., douar Ben-Abdallah, Zemmora (Mostaganem).

113 Ameur Dahou, 9 octobre 1908, 2e classe, 65e R. A. A., 27, boulevard Foch, à Perrégaux (Oran).

114 Ayadi Lakhdar, 1906, 2e classe, bataillon de garnison, douar Harrat, à Zemmora P. E. (Mostaganem).

115 Nouam Mohamed, 17 avril 1908, soldat, 9e R. T. A., la Ferme, à Orléansville.

116 Ounas Abdelkader, 1909, 2e classe, 6e R. T. A., rue 7, n° 79, Tigditt, Mostaganem.

117 Rezali Adda, 30 janvier 1903, caporal, 2e R. T. A., douar Bouabsa, à Clinchant (Mostaganem).

118 Bessafi Abdallah, 16 octobre 1902, soldat, 6e R. T. A., 110, rue Sidi-Ali, Bab-Ali, à Mascara (Mostaganem).

119 Ouraghi Abdelkader, 1907, 1re classe, 2e R. T. A., rue n° 1, maison 862, Tigditt, Mostaganem.

120 Ghrissi Ahmed, 1906, caporal, 2e R. T. A., douar Ouled-Kada, à Maoussa (Mostaganem).

121 Benkhelifa Habib, 1907, 1re classe, 2e R. T. A., douar Beni-Isaad, Zemmora (Mostaganem).

122 Belghoul Yahia, 1907, 1re classe, 20e section infirmiers militaires, rue 43, n° 851, Tigditt, Mostaganem.

123 Ouerk Abderrahmane ould Ali, 9 mars 1903, caporal, 2e R. T. A., rue n° 6, n° 834, Tigditt, Mostaganem.

124 Attouche Mohamed, 28 mai 1911, 2e classe, douairs, ferme des Andalouses, à El Ancor (Oran).

125 Belhanaif Abdelkader, 6 mars 1909, caporal, 2e R. T. A., 13, rue Agent-Marchi, à Oran.

126 Tarfa Mohamed, 12 septembre 1903, sergent, 2e R. T. A., cité Bénairef, n° 28, Tigditt, Mostaganem.

127 Dendane Abed, 10 février 1905, 2e classe, 2e R. T. A., 33, rue Ingres, Mostaganem.

128 Dendane Lakdar, 10 novembre 1908, sergent, 2e R. T. A., 33, rue Ingres, Pépinière, à Mostaganem.

129 Boufatah Kaddour, 21 janvier 1909, brigadier-chef, 24e compagnie de magasins, chez M. Albert Maccary, à Bosquet (Mostaganem).

130 Boudia Mohamed, 1905, sergent, 5e s/groupement des douairs, 4, rue de Tunis, à Mostaganem.

131 Fares Abdelkader, 1901, caporal, 2e R. T. A., douar Meknessa, Ammi-Moussa (Mostaganem).

132 Chaib Guenoun, 1911, 1re classe, 211e bataillon de pionniers, rue Ingres, n° 33, à Mostaganem.

133 Belarbia Laïd, 1900, 1re classe, C. A. R., 48, boulevard Carnot, Raisinville, Mostaganem.

134 Benani Abdelkader, 12 novembre 1899, 1re classe, 2e R. T. A., douar Habacha-Zemmora, à Mostaganem.

135 Madani Habib Ould Mohamed, 1902, 2e classe, 2e R. T. A., 7, rue des Pins, à Relizane (Mostagancm).

136 Berrached Tahar, 1900, caporal, 2e R. T. A., douar Beni-Isaad-Zemmora (Mostaganem).

137 Miloud Ould Laredj, 1909, 2 classe, corps des douairs, 3, rue de Lapasset, à Mostaganem.

138 Oukil Kouider, 20 mai 1905, 1re classe, 2e R. T. A., 1, rue de Tiaret, à Relizane (Mostaganem).

139 Fliti Mohamed, 21 avril 1906, soldat, 2e R. T. A., Clinchant (Mostaganem).

140 Necili Habib, 1905, soldat, 2e R. T. A., Palikao (Mostaganem).

141 Chaib Ali, 1904, soldat, 2e R. T. A., douar Oued Ali, Ammi-Moussa (Mostaganem).

142 Hamadi khélifa ben Djillali, 17 mai 1908, soldat, 66e R. A. A., usine de Frans, S. A. B. T. I., Villefranche-sur-Saône (Rhône).

143 Belkhodja Mohamed, 31 décembre 1904, caporal, 2e R. T. A., rue de la Mosquée, n° 16, à Mostaganem.

144 Mohamed Ould ben Ameur, 1913, soldat, 8e R. S. A., 9, rue Sidi-Mohamed, à Relizane (Mostaganem).

145 Khaldi Abdelkader, 1905, soldat, 2e R. T. A., 31, rue Grande, à Mostaganem.

146 Kassouar Dahou, 24 janvier 1913, sergent, 305e compagnie de garde, 100, rue Aïn-Sultan, à Mascara (Mostaganem).
147 Khiar Mostéfa, 1911, caporal, 26e tirailleurs, 20, passage Léon, à Paris (18e).
148 Belaiter Ali, 1902, soldat, 2e R. T. A., 5, rue Bourjolly, maison 830, à Mostaganem.
149 Schenine Hadj, 1906, soldat, 2e R. T. A., à Ammi-Moussa (Mostaganem).
150 Hadj Chaïb, 1904, soldat, 2e R. T. A., maison lotissement Benatia, faubourg Tourville, à Arzew (Oran).
151 Youcef Abdelkader, 8 septembre 1899, soldat, 2e R. T. A., douar Meknessa, Ammi-Moussa (Mostaganem).
152 Belyamani Mohamed, 1903, sergent, 2e R. T. A., chez M. Ben Miloud, rue 7, n° 999, Tigditt, à Mostaganem.
153 Belmoktar Abdelkader, 1902, soldat, 6e R. T. A., douar Ouled-Moktar, à Bellevue (Mostaganem).
154 Razli Abdelkader, 1908, soldat, 2e R. T. A., douar Melouka-Ouled-Izmeur, Ammi-Moussa (Mostaganem).
155 Djallout Khédim, 1907, soldat, 6e R. T. A., douar Meknessa, Ammi-Moussa (Mostaganem).
156 Refis Mohamed, 1912, soldat, 2e compagnie de remonte, village Sidi-Saïd, n° 173, route n° 5, à Rio-Salado (Oran).
157 Haiba Ahmed, 1914, caporal, 10e C. O. M. A., douar Béni-Saad, à Zemmora (Mostaganem).
158 Bouzgaou Ali, 1901, soldat, 66e R A. A., à Mercier-Lacombe (Oran).
159 Mazari Abdelkader, 6 juin 1910, soldat, compagnie de garde P. G., cité du Petit-Lac, bloc 4, n° 20, à Oran.
160 Bourokba Mohammed, 2 mars 1908, soldat, C. O. I. n° 2, centre d'accueil « La Porte Ouverte », 47, rue Michelet, à Troyes (Aube).
161 Aouar Maamar, 11 mars 1904, sergent, 6e R. T. A., chez Négadi Larbi, commerçant, à Ammi-Moussa (Mostaganem).
162 S. N. P. Khalifa ben Abdelkader, 1906, brigadier, C. A. R. 102, à Bouktoul (Oran).
163 Amara Amar, 24 novembre 1916, sergent, 21e R. T. A., à Aflou-Centre (Tiaret).
164 Boumediene Djilali, 23 août 1900, soldat, 2e R. T. A., 22, rue Beaumarchais, à Mostaganem.
165 Chibani Mohamed, 1911, soldat, 6 R. T. A., douar Ouled Zid, Zemmora (Mostaganem).
166 Nair Slimane Ould Mahiedine, 1901, soldat, 2e R. S. A., 8, rue d'Héricourt, à Mostaganem.
167 Eleulmi Benyakhou, 1905, soldat, 2e R T. A., douar Ouled-Abdelouhahed, la Makda, Mascara (Mostaganem).
168 Boualem el Hadj, 1904, soldat, 2e R. T. A., douairs, Flittas, fraction Sémainia, Aïn-Hallouf (Mostaganem).
169 Belghoul Yahia, 1905, soldat, 2 R. T. A., Dar-Benabdella, Zemmora (Mostaganem).
170 Elghali Mohamed, 24, octobre 1902, soldat, 6e R. T. A., 28 *bis*, rue de Tanger, à Relizane (Mostaganem).
171 Benzait Abdelkader, 13 juillet 1910, soldat, 2e R. T. A., chez Derrar Larbi, commerçant, à Cassaigne (Mostaganem).
172 Halouane Djelloul ould Mohammed, 16 janvier 1910, sergent, 29e R. T. A., douar Ouled Boui Kui, Ammi-Moussa (Mostaganem).
173 Khelifi Abdelkader, ould Ksouier, 1914, maréchal des logis, 6e B. T. A., place du Fort, à Mostaganem.
174 Doula Mohamed, 1901, soldat, 2 R S. A., 9, rue de Salonique, à Mostaganem.
175 Berriahi Ahmed, 12 octobre 1912, soldat, 2e zouaves, douar Ouled-Riahi, la Mina (Mostaganem).
176 Bendouba Mohamed, Ould-Kaddour, 14 juillet 1911, caporal, 6e R. T. A., 31, cité Torrès, à Mostaganem.
177 Yazza Mohamed ben Belkacem, 1912, sergent, C. A. T., rue de la Providence, à Tenes (Orléansville).
178 Keddar Ahmed, 1912, caporal-chef, 10e section C. O. M. A., 20, rue du Général-de-Mettry, impasse, à Oran (Oran).
179 Benadouda Mohamed, 5 novembre 1911, brigadier-chef, 2e compagnie de remonte, 78, rue des Jardins, à Mostaganem (Mostaganem).
180 Ben Adida Mohamed, 1913, brigadier, 1/28e train, n° 1, rue de Constantine, impasse n° 2, à Relizane (Mostaganem).
181 Hales Benaïssa, 20 avril 1912, caporal, C. A. R. 102, village nègre, à Lamoricière (Tlemcen).
182 Idriss-Pacha Taher, 31 janvier 1915, caporal-chef, 2e R. T. A., Dar-el-Askri, à Mazouna (Mostaganem).
183 Dellaoui Mohamed, 16 juin 1913, sergent, 2e R. T. A., chez M. Amar Benzekri, à Montgolfier (Tiaret).
184 Feghoul Abdelkader, 10 mars 1917, caporal, C. A. R., 102, douar Zoulidi-Mohamed, Arch-Guertoufa, Tiaret (Tiaret).
185 Bouabdellah Mohammed, 17 mars 1911, caporal, 9e R. T. A., cité musulmane n° 30, à Orléansville (Orléansville).
186 Abdallah ben Mohamed, 1915, 1re classe, 411e R. A. A., douar de la Gare, la Sénia (Oran).
187 Zaidi Kadda, 1914, sergent, 6e R. T. A., bâtiment F. 2, Sidi-Yassine, n° 209, Sidi-bel-Abbès (Oran).
188 Dahman Mohamed, 3 septembre 1912, caporal-chef, 19e régiment du génie, à Inkermann (Mostaganem).
189 Seghier Abdelkader, 1914, brigadier, 5e R. S. A., douar Guirès, Zemmora (Mostaganem).
190 Abderrahmane Benhenni, 14 mars 1913, caporal, 22e R. T. A., 63, cité Lombard, Tiaret (Tiaret).
191 S. N. P. Messaoud Ould Bendjemaâ, 1913, brigadier, 2e R. C. A., 6, rue Oued-Looz, à Mascara (Mostaganem).
192 Ahmed ben Amar ben Brahnni, 1915, 2e classe, 8e G. S. A. P., 30, rue Boudjellal-Yahia, à Oran.
193 Mostefasba Mohammed, 1er mai 1912, caporal, batterie de dépôt d'Alger, chemin de Fontaine, à Pouilly (Côte-d'Or).
194 Kacem Mohamed, 10 septembre 1913, 1re classe, 2e R. T. A., Kalaa, centre municipal, la Mina (Mostaganem).
195 Benderrouiche Ali, 1922, sergent, 25e R. T. A., 99, rue du Maréchal-Foch, à Clouange (Moselle).
196 Kaddouri Mostéfa, 15 décembre 1918, sergent, 2e R. T. A., 10, rue Arago, Beymouth (Mostaganem).
197 Sahnoune Youcef, 11 juin 1917, sergent, 1er R. T. A., douar Meknessa, Ammi-Moussa (Mostaganem).
198 Ouali Abdallah, 3 août 1912, sergent-chef, 28e train, à Aflou Tiaret.
199 Slimane Mohamed, 19 janvier 1914, caporal, 1er R. T. A., chez M. Dahmane Mohamed (cafetier maure), à Ammi-Moussa (Mostaganem).
200 Gacem Benaissa, 1917, caporal, 6e R. T. A., maison Djelloul ben Tahar, à Montgolfier (Tiaret).
201 Benhemied Mohammed, 1917, caporal, 27e B. T. A., douar Ouled-bel-Abbès, fraction Ouled-Miloud, Ammi-Moussa (Mostaganem).
202 Chaibedraa Abdelkader, 1913, caporal-chef, 7e R. T. A., 2, impasse Bouguirat, à Relizane (Mostaganem).
203 Benkheddouma Abdelkader, 25 avril 1914, 1re classe, 2e R. T. A., Zemmora-Centre (Mostaganem).
204 Guerd Kébir Ould Ahmed, 1920, sergent-chef, 6e R. T. A., à Bedeau (Oran).
205 Kerroumi Bachir, 1916, maréchal des logis, 2e R. T. A., douar Behakza, tribu M'Gane, Méchéria (Saoura).
206 Djilali Benkhira ben Ali, 8 avril 1917, maréchal des logis, 2e batterie du 1/65e R. A., douar Melaab, Ammi-Moussa (Mostaganem).
207 S. N. P. Salem ben M'Barek, 1915, brigadier, 6e E. S. A., Clos-Salembier, Diar-Salem-84, Alger-Ville.
208 Andjouch Ahmed, 3 février 1915, 2e classe, 2e R. T. A., douar Mekmène, Ammi-Moussa (Mostaganem).
209 Mehdadi Djelloul, 4 décembre 1916, caporal-chef, 6e R. T. A., 23, rue du Cimetière, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
210 Medjadi Mohamed, 1919, 2e classe, 14e B. T. A., 15, rue des Enfants, à Mascara (Mostaganem)
211 Belhadj Belguendouze, 1921, sergent-chef, 2e R. T. A., village Droin, à l'Hillil (Mostaganem).
212 Larbi Charef Ould Miloud, 29 avril 1918, sergent, 2e R. T. A., à Rivoli (Mostaganem).
213 Maaz Mohamed, 17 avril 1919, sergent, 35e R. I., 19, rue du Télégraphe, faubourg Bab-Ali, à Mascara (Mostaganem).
214 Bekouche Benaissa, 1915, sergent, 2e R. T. A., à Ammi-Moussa (Mostaganem).
215 Tlemsani Abdelkader, 1918, caporal, 2e R. T. A., douar Takourt, Cassaigne (Mostaganem).
216 Berkane Mohamed, 26 septembre 1918, caporal-chef, 35e R. I., douar Tazgaït, Cassaigne (Mostaganem).
217 Sebbah Bouderbala, 1917, 1re classe, 6e R. S. A., chez M. Sebbat Djilali Mokhazeri, à Aïn-Séfra (Saoura).
218 Melati Kadour, 3 septembre 1917, 1re classe, 14e B. T. A., bâtiment B-36, cité Diar, Sidi-Gasmi, Sidi-bel-Abbès (Oran).
219 Belmehdi Abed, 1918, sergent, C. A. R. 102, 28, rue de l'Est, Chollet, à Oran (Oran)
220 Djedid Ahmed ben Mekki, 16 mars 1918, sergent, C. A. R. 102, rue 57, n° 164, quartier Tigditt, à Mostaganem.
221 Khattab Ahmed, 5 juillet 1917, sergent, 14e B. C. A., retraité militaire, à Aïn-Tédélès (Mostaganem).
222 Tekkouk Charef, 10 janvier 1919, caporal-chef, 2e R. T. A., maison Ougad-Kaddour, Bouguirat, Mostaganem (Mostaganem).
223 Seddouki Djillali, 1919, caporal-chef, C. A. R. 102, 1, impasse, rue Sarcey, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
224 Cherif Habib, 3 février 1919, caporal-chef, C. A. R. 102, maison Tahar, à Zemmora, P. E. (Mostaganem).
225 Abed ben Cheikh, 12 avril 1917, brigadier, 28e train, 27, rue du Capitaine-Raho, faubourg Lamor, à Oran (Oran).
226 Djili Lakhdar, 1917, caporal-chef, C. A. R. 102, 6, rue d'Isly, à Relizane (Mostaganem).
227 Dilmi Sahraoui, 1917, caporal-chef, C. A. R. 102, 19, rue Bugeaud, à Tiaret (Tiaret).
228 Bellahi Benata, 28 mars 1919, caporal, C. A. R. 102, 114, rue Masséna (café), à Lyon (Rhône).
229 Mortet Charef, 1918, 1re classe, 19e B. T. A., douar Ould-Sidi-Mohamed-Oued-El-Kheir, commune de Chelafa, la Mina (Mostaganem).
230 Amiar Mohamed, 1919, 2e classe, 2e R. T. A., rue 18, maison n° 486, Tigditt (Mostaganem).
231 Boukoura Ahmed, 1918, 2e classe, 2e R. T. A., à Ouillis (Mostaganem).
232 Della Abdelkader, 28 juillet 1918, 1re classe, 7e R. T. A., à Kalaâ (Mostaganem).
233 Baghdadi Benaïssa, 1916, 1re classe, C. A. R. 102, Dar-El-Askri, Saïda (Tiaret).
234 Hallam Ali, 1921, 2e classe, 14e B. T. A., planteur, terrain Si-Ali, n° 265, à Oran (Oran).
235 Tahri Abdelkader, 29 janvier 1922, 1re classe, 6e R. T. A., douar Chouachi, à Cassaigne (Mostaganem).
236 Seghier Abdelkader, 1920, caporal, C. A. R. 102, Beni-Dergoun, Zemmora (Mostaganem).

Catégorie « C ».

Oasis.

1 Lokbaichi Mohammed ben Mohammed, 1er décembre 1918, soldat, C. A. R. 101, douar Maamra, à Laghouat (Oasis).
2 Hadji Abdelkader ben Mohamed, 1911, soldat, 7e R. S. A., à Reibell-Chellala (Médéa).
3 S. N. P. Abdelkader ben Mohamed dit ben Bouhali, 1919, soldat, 1er spahis, douar Ouled-Kénatra, à Djelfa (Médéa).
4 Gacem Mokhtar, 1912, caporal, C. A. R. 101, tribu des Hadjadj, Laghouat (Oasis).
5 Hamdani Ahmed, 1916, douar Oumache, Biskra (Batna).
6 Dridi Amor, 1932, 2e classe, C. A. R. 103, M'Raier, par Touggourt (Oasis).
7 S. N. P. Ahmed ben Layachi, 1922, brigadier, chez M. Ouaidia Mohamed, avenue du Sud, à Laghouat (Oasis).

Catégorie « D ».

1 Mohammedi Ahmed ben Mohamed, 1910, maréchal des logis, 7e R. S. A., place d'Armes, Médéa (Médéa).
2 Temmar Kouider ben Mohamed, 1914, caporal, 211e B. P. N. A., 5, rue des Pyramides, à Blida (Alger).
3 Bentabet Ahmed ben Bachir, 1914, brigadier-chef, 1er R. S. A., Chettet-Gharbi, Laghouat (Oasis).
4 S. N. P. Brahim ben Tayeb ben Ahmed, 1906, soldat, 1er R. S. A., planton d'annexe, à Laghouat (Oasis).
5 Otmani Mohamed ben Amar, 1906, 1re classe, 29e R. T. A., rue Pélissier, à Laghouat (Oasis).
6 S. N. P. Bachir ben Mohamed, 1909, soldat, 7e R. T. A., chez M. Laklef Mohamed, 15, rue Voltaire, à Lyon (Rhône).
7 Bertal Lakhdar ben Abdelkader ben Kouider, 1913, soldat, 2e spahis, rue Costa-Ababda-Sofrane, Laghouat (Oasis).
8 Megrous Hammou, 1914, soldat, 2e compagnie saharienne de génie, direction des travaux du génie des territoires du Sud, avenue du 4-Novembre, Alger.
9 Gozlane Ahmed ben Salem, 1916, caporal-chef, 19e régiment du génie, douar Sidi-Maklouf, tribu Mekhalef Lazreg, Laghouat (Oasis).
10 Benaïssa Ali ben Toumi ben Mohammed, 1914, brigadier-chef, C. A. R. 101, Dar-el-Askri, à Laghouat (Oasis).
11 Attati Mabrouk ben Ahmed, 1919, sergent, 1er R. T. A., douar Mekhalif-Lazreg, Laghouat (Oasis).
12 Bekkaye Mohamed ben Haya, 1913, maréchal des logis, C. A. R. 101, chez Attalah ben Dra, à Laghouat (Oasis).
13 Kouiled Tahar ben Bendine, 1918, caporal-chef, 1er R. T. A., rue de la Mosquée, à Laghouat (Oasis).
14 S. N. P. Abdelkader ben Mohamed, 1920, 2e classe, 28e train, compagnie saharienne, G. P. D. A., S. P. 84415.
15 S. N. P. Ahmed ben Boubekeur, 1914, soldat, 19e génie, 11, rue Richebourg, Besançon (Doubs).
16 Moumenine M'Hamed, 1904, brigadier, 2e R. T. A., 51, rue G.-M.-S.-N., à Saint-Arnaud (Sétif).

Catégorie « C ».

Oran.

1 Adda Abdelkader, 2 avril 1916, compagnie C, n° 6524, terrain Fima, Ravin-Raz-el-Aïn (Oran)
2 Bessafi Mohamed, 1911, 2e classe, 2e R. T. A., 124, rue du Général-Leclerc, à Oran.
3 Saffah Mohamed, 1908, 1re classe, 6e R. T. A., 24, rue Courbet, Saint-Denis-du-Sig (Oran).
4 Safa Djilali, 1919, 2e classe, 2e R. S. A., 88, avenue de Lamur, maison ben Mohamed Aomar, à Oran.
5 Abdellaoui Mostéfa, 1908, 2e classe, 2e R. T. A., village Amrous, 10, rue Jaffar, à Saïda.
6 Labed Ali, 10 mai 1916, 2e classe, 2e R. S. A., à Gaston-Doumergue (Oran).
7 Benmecheta Mohamed Ould Bouziane, 7 avril 1919, 2e classe, 2e zouaves, douar Ouled-Aïssa, Mascara (Mostaganem).
8 Bensekrane Mohamed, 27, septembre 1919, 2e classe, 8e R. S. A., douar Ouled Smain, Témouchent (Oran).
9 Yahia Larbi Ould Mohamed, 1917, 2e classe, 6e R. T. A., 25, rue de Séville, à Oran.
10 Bouabaya Mimoun, 23 février 1912, caporal, 2e R. T. A., 5, boulevard Joffre, Perregaux (Oran).
11 Abid Ahmed, 1919, caporal, dépôt P. G., n° 2, 21, rue de Maubeuge, à Oran.
12 Haddou Mohamed, 1921, 2e classe, 2e R. T. A., chez M. Belbekri Cadi, écrivain public, rue Pasteur, à Hamman-Bou-Hadjar (Oran).
13 Khouane Mohamed, 18 avril 1915, 2e classe, 6e R. T. A., à Parmentier (Oran).
14 Khadimi Abdelkader, 1905, 2e classe, 2e R. T. A., café maure, quartier Eckmühl, terrain Bonifay, n° 9119 ou 9179, à Oran.
15 Sidi Ali Cherif Abdelkader, 1919, 2e classe, C. A. R. 101, 19, boulevard Négrier, à Aïn-Témouchent (Oran).
16 Zemouli, dit Zemmouri Medjadi Ould Kadda, 1893, 2e classe, 6e R. T. A., 5, rue Causse, à Oran.
17 Benafla Habid, 1920, 2e classe, 6e R. T. A., 18, rue Bélalia, à Saint-Denis-du-Sig (Oran).
18 Mohamed ben Mohamed Djebli, 4 juin 1917, caporal, 7e R. T. A., à Laferrière (Oran).
19 Merdas Khaled, 14 mars 1922, 2e classe, 19e génie, 359, rue Mangin, Sidi-Bel-Abbès (Oran).
20 Nourine Mohamed Ould El Hadj Mohamed, 1895, soldat, 2e R. T. A., douar Médianna, Renault (Mostaganem).
21 Chemloule Abdelkader, 1913, caporal, C. A. R. 102, 7, rue de Palat, à Oran.
22 Boudia Mohamed, 1924, 1re classe, 8e G. S. A. P., n° OWC, 12, faubourg de la Gare, quartier Boulilef, Mascara (Mostaganem).
23 Abbes Ahmed, 2 avril 1916, soldat, 28e escadron du train, aux Planteurs, terrain Giraud, n° 1, à Oran.
24 Benkheira Mohamed Ould Charef, 1897, 2e classe, 2e R. T. A., douar Ghoualize, la Mina (Mostaganem).
25 Hamida Madani, 22 juillet 1922, 2e classe, 67e R. A., 35, rue des Amandiers, à Oran.
26 Zenagui Kheladi, 1916, 2e classe, D. E. A. A., 1, rue Dutertre, Aïn-Témouchent (Oran).
27 Hadi Mohamed Ould Ali, 10 septembre 1904, 2e classe, 3e groupe artillerie d'Afrique, à Kléber (Oran).
28 Blaha Mohamed Ould Benzina, 7 mars 1919, soldat, 6e R. T. A., Bedrabine, Mekerra (Oran).
29 Ghali Addaould Boukhatem, 1917, 1re classe, 22e R. T. A., 108, rue du Petit-Santon, Oran (Oran).
30 Mehenni ben Ali, né en 1903, soldat, 2e dragons, village Tourville, Arzew (Oran).
31 Chaal Larbi, né en 1903, soldat, 22e R. T. A., 14, terrain Chalbat, planteur à Oran.
32 Kendil Mohamed, 1914, soldat, 6e R. T. A., douar Ouled Laiboud, Slissen (Oran).
33 Mecherfi Mohamed, 1920, 2e classe, C. O. G. n° 35, chez M. Boualala, commerçant à Boukanefis (Oran).
34 Benzemour Benfreha, 10 août 1916, soldat, C. R. départementale, douar Ménatssia Legrand (Oran).
35 Bouzidi Kouider, 1918, soldat, 6e R. T. A., Rochambeau P. E. (Oran).
36 Kobci Amar, 1926, 2e classe, 1er R. T. A., douar Ouled Yacoub Ghéraba Aflou (Tiaret).
37 Madani Mohamed, 1925, 1re classe, C. A. R. 102, 6, impasse, rue du Sénégal, Bel-Abbès (Oran).
38 Gherab Mohamed, 14 janvier 1894, 2e classe, 2e R. T. A., 65, rue Emile-Petit, à Oran.
39 Lahcène Abdelkader, 1894, soldat, 6e R. T. A., 30, rue Saint-Augustin, à Lamur, Oran (Oran).
40 Benounissa Dahou, 1913, sergent, 14e R. A. T., ravin Raz el Ain, terrain Pastor, à Oran.
41 S. N. P. Ali ben Aïcha, 1913, 2e R. T. A., Dar el Askri, à Oran.
42 Benguellaz Aoued, 23 octobre 1913, 2e classe, 2e R. T. A., poste restante à Mendez (Mostaganem).
43 Dadoune Ali, 2 janvier 1897, 2e classe, 9e R. T. A., 24, rue des Invalides, faubourg Lamur, à Oran.
44 Sedjerari Abdelkader, 1924, caporal, C. A. R. 102, 1, rue Tagdempt, à Oran.
45 Benabderrahmane Abdelkader, 1891, 2e classe, 6e R. T. A., maison Si Aïssa, faubourg Agadir, à Tlemcen (Tlemcen).
46 Nial Abdelmoumène, 25 avril 1922, 2e classe, 2e R. T. A., 1, rue des Traverses, à Mascara (Mostaganem).
47 Blaha Cheikh, 1917, soldat, 68e R. A., cité du Petit Lac, bloc 8, n° 9, à Oran.
48 Selselet-Attou Abdelkader, 28 novembre 1914, 2e classe, C. O. T. 45, 4, rue de la Sikah, à Oran.
49 Zater Belkheir, 8 avril 1920, 2e classe, 20e S. I. M., 76, rue El-Rouaz, à Oran.
50 Boumazza Habib, 1916, 2e classe, 2e R. T. A., 16, rue Belkaïd-Abdelkader, à Oran.
51 Hedidi Tayeb, 1er octobre 1904, soldat, 2e R. S. A., bloc n° 2, n° 9, cité Musulmane du Petit Lac, à Oran.
52 Mekkadem Saïd, 1923, 2e classe, C. A. R. 102, 6, boulevard des Quinze-Métiers, faubourg Médiani, à Oran.
53 Tsaki Tofen ould Mohamed, 1897, caporal, 6e R. T. A., 52, rue du Marabout, Sidi-bel-Abbès (Oran).
54 Behilil Yahia ben Nouar, 1923, 2e classe, 3e R. T. A., à Zeglia (Oran).
55 Mestari Abdelkader, 8 mai 1917, 2e classe, 6e R. T. A., 5, rue du Citoyen-Ferrando, à Oran.
56 S. N. P. Abdelkader ould Touhami, 15 janvier 1916, soldat, 66e R. A. A., n° 6070, terrain Pastor, cité des Planteurs, à Oran.
57 Bettahar Tayeb, 1910, 101e compagnie de transports, 33, rue Belhadri-Smain, à Oran.
58 Hamida Miloud, 2 mai 1925, caporal, 6e R. T. A., 502, rue du Commandant-Lamy, à Bel-Abbès (Oran).
59 Mebarek Habib, 22 avril 1930, 2e classe, 6e R. T. A., 56, rue du Dépôt, Bel-Abbès (Oran).
60 Dellas ben Yahia, 1904, 2e B. T. A., 37, cité du Petit Lac, bloc 7, à Oran.
61 Ghazi Mohamed, 6 mars 1894, 2e classe, 2e R. T. A., passage Maufrais, à Oran.
62 Aghamir Mohammed, 5 avril 1904, commandant 2e spahis, mines de Zacca, à Miliana (Orléansville).

63 Mesdoua Bouazza, 1898, 2e classe, 6e R. T. A., 484, rue Mangin, à Bel-Abbès (Oran).
64 Amri ben Barkat, 1918, soldat, 2e R. T. A., ferme Ardil, à la Sénia (Oran).
65 Guenaoui Benkenadil, 1904, 2e classe, 66e R. A. A., à Guiard (Oran).
66 Allal ben Didouh, 1920, 2e classe, 411e D. C. A., route de la Vierge, ferme Zemour, à Misserghin (Oran).
67 Benhamou Mokhtar, 29 avril 1917, soldat, 2e R. T. A., 5, impasse du Sénégal, à Bel-Abbès (Oran).
68 Belakhdar ould Abdelkader Amar, 25 novembre 1926, 2e classe, 6e R. T. A., à Chanzy (Oran).
69 Cherrak Mohamed, 1919, 2e classe, 6e R. T. A., 25, rue Sébastopol, Bel-Abbès (Oran).
70 Pujol (René).
71 Chalabi Bouziane, 25 février 1915, 2e classe, 28e train, 34 *bis*, rue Jules-Paloux, à Oran.
72 Zaik Abdelkader, 15 mai 1897, 2e classe, 7e R. T. A., à Prudon (Oran).
73 Soumeur Hammou ben Embarek, 1909, 2e classe, 28e goums, poste A. S. Kenadsa (Oran).
74 Hamdada Ahmed, 20 octobre 1895, caporal, 6e R. T. A., à Saint-Leu (Oran).
75 Boutaleb Zellat, 26 avril 1913, 2e classe, 2e zouaves, douar Zelalta, fraction El-Gada, Saint-Lucien (Oran).
76 Benazzouz Mohamed ben Hadj, 25 mars 1917, 2e classe, 2e R. T. A., douar Ouled-Amrane, Turgot (Oran).
77 Bachir Bachir, 1926, caporal, 8e R. S. A., cité franco-musulmane, bâtiment B, à Cherchell (Orléansville).
78 Belkheir el Habib ould Abed, 1913, brigadier, 66e R. A. A., douar Hamadouche, Er-Rahel (Oran).
79 Menouar Ahmed, 1927, 2e classe, 2e R. T. A., à Bossuet (Oran).
80 Lahmek Frih, 1896, 2e classe, 6e R. T. A., Mercier-Lacombe (Oran).
81 Charaida el Habib, 1893, soldat, 2e R. T. A., 4, rue Saint-Augustin, faubourg Lamur, à Oran.
82 Boudad Mohamed, 29 juillet 1917, maréchal des logis chef, 802e C. O. S. M., 50, rue de Tlemcen, ancien dar El-Askri, à Oran.
83 Cherifi Smaïn, 1903, 2e classe, 14e R. T. A., à Bedeau (Oran).
84 Belguechairi Ahmed ould Bekaïda, 1913, matelot, marine nationale, 7, rue Sédimane, à Oran.
85 Benmeziane Saadâ, 10 novembre 1915, 2e classe, 6e tirailleurs, 12, rue Guynemer, à Perregaux (Oran).
86 Kadid el Hadj, 28 janvier 1921, 2e classe, 6e R. T. A., 8, rue Fey, à Oran.
87 Bouzal Bentouati, 3 avril 1923, soldat, 2e R. T. A, 3, terrain Guionie, les Planteurs, à Oran.
88 Chaibi Slimane, 31 mars 1916, 2e classe, G. U. I., 21-22, rue Capitaine-Raho, à Oran.
89 Aroui Haïloufa, 1932, 1re classe, 102 C. R., 21, avenue Victor-Hugo, à Oran.
90 S. N. P. Tahar ben Slimane, 1926, 2e classe, 2e R. T. A., 5, rue de Wagram, à Oran.
91 Ouici Mehadji, 29 août 1910, 2e classe, 6e R. T. A., 12, rue des Briqueteries, à Montplaisir, par Maubeuge (Nord).
92 Bouchentouf Benkedda, 19 juillet 1920, caporal-chef, 102e C. A. R., 21, rue des Maures, Sidi-bel-Abbès (Oran).
93 Abdat Otmane ould Mohamed, 27 juillet 1902, douar Sidi-Abdelkader, à Perregaux (Oran).
94 Brahim Djelloul ould Saâda, 1932, 2e classe, 102e C. A. R., 2, rue d'Alsace-Lorraine, à Perregaux (Oran).
95 Setouty Hamed ould Abdallah, 6 juin 1917, 2e classe, G. U. I. 24, Lamtar (Oran).
96 Aitmrar Mohamed, 10 mars 1903, soldat, 22e B. T. A., 42, rue Vidal-et-Manégat, à Oran.
97 Benmedjahed Mohamed, 20 décembre 1925, 2e classe, 102e C. A. R., 19, rue Méhémed-Ali-Mustapha, à Oran.
98 Taibi Ahmed ben Abdallah, 1917, maréchal des logis, 9e R. S. A., fermé Saez Georges, faubourg Isidore, à Mascara (Mostaganem).
99 Djourou Baghdad, 6 avril 1925, 2e classe, 67e R. A. A., cité Petit-Lac, bloc 1, n° 35, à Oran.
100 Haddadi Mohamed, 15 août 1923, 2e classe, 14e B. T. A., Mercier-Lacombe (Oran).
101 Mekdache Mohamed, 30 novembre 1913, 2e classe, 6e R. T. A., Brédéat, Bou-Tlelis (Oran).
102 Mendas Gueddin, 5 juillet 1920, 2e classe, 2e régiment de zouaves, Aïn-Fekan (Mostaganem).
103 Zerouati Abderrahmane, 1922, 1re classe, 1er R. T. A., rue de la Poste, Boukanefis (Oran).
104 Meghni Miloud, 1916, 2e classe, 28e train, chez Amar Bazagya, commerçant, Prévost-Paradol (Tiaret).
105 Bouchareb Naceur ben Kouider, 1907, soldat, 2e R. T. A., rue Marceau, à Trézel (Tiaret).
106 Moueddine Hadj, 3 décembre 1931, 1re classe, C. A. R. 102, à Tirman (Oran).
107 Bouchoul ben Alia, 8 octobre 1916, soldat, 40e R. T. A., 51, rue Hadj-Salah, à Oran (Oran).
108 Remili Slimane, 1927, soldat, C. A. R. 102, chez M. Missoum Mohamed, Lamtar (Oran).
109 Sallay Abdelkader, 23 mars 1924, 1re classe, C. A. R. 102, douar Djebabra, à Bosquet (Oran).
110 Benreguia Menouar, 31 mars 1916, caporal, 7e R. T. A., 33, rue Er-Rouaz, Oran.
111 Boufeldja Mohammed, 1890, soldat, 6e R. T. A., Oued-Slissen P. E. (Oran).
112 Bouabbane Aïssa, 24 février 1913, soldat 1re classe, dépôt d'infanterie, 52 *bis*, 17, rue du Champ-de-Mars, à Oran.
113 Rahmani Miloud, 26 mars 1913, 2e classe, 6e R. T. A., coiffeur à Ammi-Moussa (Mostaganem).
114 Cherif Hamadi ben Mohamed, 1929, soldat, 25e R. T. A., douar Ténazet, ferme Blazy, Sainte-Barbe-du-Tlélat (Oran).
115 Djebbar Mohamed, 1929, soldat, C. A. R. 102, Dar el Askri, à Sebdou (Tlemcen).
116 Hadj Djilali Mohamed, 1920, 2e classe, C. A. R. 102, 99, rue Sidi-Daho, faubourg Bab-Ali, à Mascara (Mostaganem).
117 Cherifi Kouider, 1928, soldat, C. A. R. 102, cité Petit Lac, bloc n° 13, à Oran.
118 Rezzoug Benabdallah, 1933, soldat, C. A. R. 102, douar Mesaourou, Rochambeau (Oran).
119 Iratni Ahmed, 27 novembre 1916, soldat, 13e R. T. A., bâtiment A, n° 81, place Korte, faubourg Victor-Hugo, à Oran.
120 Alaoui Mohamed, 1898, caporal, 14e R. T. A., Dar el Askri, à Frenda (Tiaret).
121 Salma Benabou, 8 mars 1915, 1re classe, 6e R. T. A., 23, rue Oued-Looz, Mascara-Bab-Ali (Mostaganem).
122 Merabet Bouazza, 1919, soldat, 10e légion *bis* de gendarmerie, à Mercier-Lacombe, à Oran.
123 Bachir Mokhretar Mohamed, 30 mai 1918, sergent, 13e R. T. A., 61, rue de la Croix-Rouge, faubourg Médioni, à Oran.
124 Attou Mohamed, 1925, caporal, C. A. R. 102, 2, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Oran.
125 Belgacemi Miloud, 1897, 2e classe, 9e R. T. A., douar Ouled-Ahmed, Turgot (Oran).
126 Benfatma Djelloul, 1919, soldat, C. O. I. 2, douar Amamra, à Zemmora (Mostaganem).
127 Belahouane Ahmed, 1912, sergent-chef, 13e R. T. A., 5, rue Delfoé, cité Petit, à Oran.
128 Rachedi Mohamed, 22 juin 1922, soldat, 2e R. T. A., 923, rue de l'Est, à Oran.
129 Feraoune Kial, 1911, 1re classe, compagnie rassemblement des animaux, au terrain Ardil, allée 2, n° 6, à Oran.
130 Safi Slimane, 27 octobre 1929, 2e classe, C. A. R. 102, village Nègre, Aflou (Tiaret).
131 Tizaoui Mohamed, 2 mai 1926, 2e classe, C. A. R. 102, chez Khenaffou, commerçant, Eugène Etienne, Hennaya (Tlemcen).
132 Rachedi Mohamed, 1914, soldat, 13e R. T. A., 6, rue Bobillot, à Bel-Abbès (Oran).
133 Rachedi Lakhdar, 25 décembre 1921, caporal, 6e R. T. A., rue de l'Agriculture, 38, à Bel-Abbès (Oran).
134 Aouidat Miloud, 1932, soldat, C. A. R. 102, tribu des Berkiches, Témouchent (Oran).
135 Mokhtar Boumédiène, 29 juillet 1930, 2e classe, 2e R. T. A., 8, rue Germain-Sabatier, à Tlemcen.
136 Kadi Mostéfa ben Abdelkader, 11 septembre 1926, 1re classe, C. A. R. 102, village Centre Nazereg Flinois, à Mascara (Mostaganem).
137 Demmouche Ali Ouled Ahmed, 1922, 1re classe, C. A. R. 102, chez M. Bouabdelli Abdelazig, commerçant, rue Haédo, à Tlemcen.
138 Benyagoub Ahmed, 1930, 2e classe, 1re compagnie de commandement et des services du groupe mobile n° 1, 5, rue d'Arcole, à Mostaganem.
139 Bouchachia Abdelkader, 14 juillet 1912, 23, rue du Figuier, faubourg Gambetta, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
140 Haidra Adda ould Ladjal, 18 mars 1931, 2e classe, C. A. R. 102, 12, rue de Marseille, village Nègre, Relizane (Mostaganem).
141 Bensaid Mohamed, 2 février 1931, soldat, C. A. R. 102, 20, rue Camille-Saint-Saëns, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
142 Addouni Bendida ould Abdelkader, 4 février 1929, soldat, 2e R. C. A., terrain Pastor, ravin Raz-el-Aïn, n° 6466, à Oran.
143 Taleb Bel Hadj, 1913, 1re classe, B. D. X. 1, douar Ouled-Louza, à Georges-Clemenceau (Mostaganem).
144 Benadda Kaddour, 1931, soldat, 6e R. T. A., 14, rue d'Alger, Relizane (Mostaganem).
145 Charef Aïssa, 1918, 2e classe, 6e R. T. A., douar Aouassia, Ouled-Chefaa, la Mina (Mostaganem).
146 Torchi Miloud ould Mohamed, 4 juillet 1930, 1re classe, C. A. R. 102, maison du caïd, Benezok-Montagnac (Tlemcen).
147 Belezir Nouar, 1928, 1re classe, 3e groupe compagnie nomades d'Algérie, 13, rue Montagnac, Marnia (Tlemcen).
148 S. N. P. Brahim ould Sahli, 1916, maréchal des logis, C. A. R. 103, Lamtar (Oran).
149 Djebara Belkacem, 2 janvier 1915, 2e classe, 10e légion *bis* de gendarmerie, Port-aux-Poules (Oran).
150 Arfi Tayeb, 19 octobre 1931, 2e classe, C. A. R. 102, Oran, rue Violet, établissements Oran-Métaux.
151 Chaher Mohammed, 11 mars 1925, 2e classe, C. A. R. 102, rue 2, n° 860, Tigditt, Mostaganem.
152 Nili Tahar, 1923, sergent, 29e B. T. A., cité de l'Avenir, bâtiment B, n° 56, Chollet, Oran.
153 Sadou Maachou ben Abdelkader, 12 janvier 1911, 2e classe, C. A. R. 102, 55, rue des Amandiers, Oran.
154 Yettou Ahmed, 19 octobre 1932, 1re classe, C. A. R. 102, rue des Salines, vallée des Jardins, à Relizane (Mostaganem).
155 Daoudi Larbi ben Laredji, 1933, 2e classe, C. A. R. 102, douar Ouled-Khélissat, Bouktoub (Oran).
156 Hadjer Kherfane Larbi, 1922, 1re classe, 8e R. S. A., 65, rue Gabriel-Péri, Colombes (Seine).
157 Amari Ali, 1918, 31, place Dutertre, Alger.
158 Bouchaïd el Hadj, 1917, caporal-chef, 2e B. M. du 1er R. T. A., gendarmerie des Attafs (Orléansville).

Catégorie « D ».

1 Benkhedda Abderrahmane ould Boudkhil, 1911, 2e classe, 8e R.S.A., 8, rue Sidi-Yassine, bâtiment n° 1, Sidi-bel-Abbès (Oran).
2 Beghdadi Abed, 29 décembre 1902, sergent-chef, dépôt des prisonniers de guerre n° 6, 37, rue du Commerce, à Mascara (Mostaganem).
3 Allali Youcef, 30 juillet 1910, sergent-chef, 28e train, douar Ouled-Abbès, Ammi-Moussa (Mostaganem).
4 S. N. P. Cheikh benbou Sarfa, 1908, adjudant, compagnie zone n° 1, 76, rue du Capitaine-Raho, à Oran.
5 Maatallah Mohamed, 9 mars 1904, sergent-chef, 29e R. T. A., 10, rue du Général-Brossard, à Oran.
6 Sellah Benchaa, 10 février 1902, maréchal des logis, 66e R. A. A., faubourg Bastié, rue Buès, n° 43, à Oran.
7 Benkhedda Ahmed, 11 septembre 1907, adjudant, C. O. du train, 45, rue de Tlemcen, à Oran.
8 Belhadji Mohamed, 7 décembre 1909, sergent-chef, 1er R. T. A., 82, angle de la rue Norseux et de la rue de l'Yser, à Oran.
9 Bouras Abdelkader, 9 juin 1908, maréchal des logis, 192e C.O.S.M., vieux village, à Misserghin (Oran).
10 Belkharroubi Mohamed, 1905, maréchal des logis, 192e compagnie du service du matériel, terrain Fima, ravin Raz-el-Aïn, à Oran.
11 Taiba Djilali, 26 mars 1903, brigadier, 2e R. S. A., douar Ouled-Rafaâ, Zemmora (Mostaganem).
12 Chafi Sadok, 1902, sergent-chef, 2e R. T. A., douar Alaïmia, Saint-Lucien (Oran).
13 Boudjahiche Mohamed, 15 octobre 1912, sergent, base militaire à Oran, 7, rue Warbanne, bas quartier, à Oran.
14 Djama Ahmed ould Lakdar, 1909, sergent-chef, corps des douairs, maison Gonzalez, vieux port, à Mers-el-Kébir (Oran).
15 Seghier ben Fréha, 10 mai 1904, sergent, 6e R. T. A., 95, rue Devina, Point-du-Jour, à Bel-Abbès (Oran).
16 Belhaouas Ameur, 10 novembre 1908, sergent, 6e R. T. A., n° 2, maison 14, cité du Petit-Lac, à Oran.
17 Benadda Abdelkader, 1908, brigadier, établissement hippique, 90, avenue de Sidi-Chami, à Oran.
18 Esseghier Abdelkader, 1907, sergent, 2e R. T. A., 4, faubourg Médioni, face au garage Ruffié, à Oran.
19 Mestour Mohamed, 1914, maréchal des logis chef, 2e R. S. A., douar Ouled Sidi Khaled Djebel Nador (Tiaret).
20 Lakhal Abdelkader, 1909, sergent, 2e R. T. A., chez Djellouli, commerçant, Palikao (Mostaganem).
21 Zelmat El Mehadj, 17 mai 1911, sergent, 6e R. T. A., 28, rue de Picardie, à Bel-Abbès (Oran).
22 Cherbal Ahmed, 11 octobre 1901, sergent, 2e R. T. A., cité du Petit-Lac, bloc 2, maison 7, à Oran.
23 Merakchi Benbrahim, 1903, sergent, 6e R. T. A., 20, rue Nobel, à Oran.
24 Aïssa Mostefa ben Menouer, 1914, sergent, 2e R. T. A., Dar-El-Askri, à Relizane (Mostaganem).
25 Nouar Kacem Ould Haouari, 4 avril 1908, sergent-chef, 2e R. Z. T., 25, rue Belkaïd-Abdelkader, à Oran.
26 Bouzid Mohamed, 10 mai 1901, sergent, compagnie de garnison à Oran, 20, rue du Général-Drude, à Oran.
27 Tazghat Abdelkader, 1907, sergent, 2e zouaves, Vieux-Port, à Mers-El-Kébir (Oran).
28 Bouamra Mohamed, 28 octobre 1906, adjudant, 2e zouaves, 41, boulevard Joseph-Andrieu, à Oran.
29 Moueddene Boumédiène, 1907, maréchal des logis, 66e R. A. A., à Ouled-Taria (Mostaganem).
30 Kraroubi Abdelkader, 15 avril 1905, 1re classe, 6e R. T. A., douar Bekaïta, Perregaux (Oran).
31 Feddag Abdelkader, 1904, caporal, 6e R. T. A., 6, rue Sergent-Soussi, à Saint-Denis-du-Sig (Oran).
32 Ali Talha Sélim, 10 avril 1902, sergent, compagnie de zone n° 1, 1, place Welsford, à Oran.
33 Belaïdi Ahmed, 1er juin 1901, caporal, 5e R. T. A., 21, rue Abdallah-d'Asborne, Medioni (Oran).
34 Hadj Tahar Hachémi, 25 mars 1905, 1re classe, 211e bataillon de pionniers, douar Ouled-Zerrouki, Chanzy (Oran).
35 Hacene Abdelkader, 25 septembre 1907, caporal C. O. I. 1 Blida, 3, rue de la Calère, à Oran.
36 Benkouider Abdelkader, 8 octobre 1903, maréchal des logis, 25e train, 15, rue des Vieillards, à Bougie (Sétif).
37 Teffahi Abdelkader, 30 août 1907, sergent-chef, 2e R. T. A., 35, avenue Jules-Ferry, à Oran.
38 Kerroum Abdelkrim, 14 décembre 1900, 1re classe, 2e zouaves, à Kléber (Oran).
39 Benabbou Mohamed, 1914, maréchal des logis chef, 67e R. A. A., 38, rue du Petit-Lac-Salé, à Oran.
40 S. N. P. M'Hamed ben Mohamed, 1911, brigadier, C. I. A. T., 67, rue Bayard, Sidi-Bel-Abbès (Oran).
41 Bouzid Saïd, 22 août 1908, sergent-chef, compagnie de zone n° 1, 33, avenue Jules-Ferry, à Oran.
42 Ghazali Abdelkader, 1904, sergent, 6e R. T. A., hôpital auxiliaire Le Telagh (Oran).
43 Safou Mohamed, 1er juin 1905, brigadier, 68e R. A. A., 54, rue Hadj-Salah, à Oran.
44 Benyettou Maamar Ould Larbi, 9 juillet 1915, sergent, 9e R. T. A., rue 33, n° 616, à Tigditt, chez Agri Bouziane, Mostaganem-Ville.
45 Taibi Moussa, 1912, maréchal des logis, 192 C. O. S. M., 9, rue Bellegarde, à Oran.
46 Sebaa Bengamina, 4 février 1906, 2e classe, 2e R. T. A., 3, rue du Général-Brossard, faubourg Victor-Hugo, à Oran.
47 Hamadouche Bouabib, 14 juillet 1907, sergent-chef, 2e R. T. A., 3, rue de Constantine, à Mascara (Mostaganem).
48 Benyamina Harrat, 1907, 1re classe, Douairs, douar Harartsa, Zemmora (Mostaganem).
49 Grib Abdelkader Ould Habib, 29 novembre 1905, soldat 14e compagnie de garnison, bloc 1, n° 26, cité musulmane du Petit-Lac, Oran.
50 Kinous ben Ahmed Ould Bendida, 1909, 2e classe, 66e R. A. A., chez Laskar Impasse, rue de Frenda, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).
51 Labib Bel Hadj, 1912, 1re classe, 8e R. S. A., douar de la Gare, n° 113, la Senia (Oran).
52 Gherib Guenoun, 20 avril 1901, 1re classe, Douairs, 4, rue Parral, à Oran.
53 Allioui Kaddour, 1913, maréchal des logis, 802e C. O. M., 27, rue du Maroc, maison Maachou, à Bel-Abbès (Oran).
54 S. N. P. Mohamed ould Abdellah, 22 juin 1900, 2e classe, corps des douairs, 13, terrain Pastor, Raz el Aïn, Oran.
55 S. N. P. Ali ben Messaoud, 1910, caporal-chef, douairs, à Guiard (Oran).
56 Ramdane Messaoud, 21 août 1904, 1re classe, 6e R. T. A., place Cort, n° 16, bâtiment G, Victor-Hugo, à Oran.
57 Zelmat Baghdad, 1907, 1re classe, 27e train, 8, rue de Staouéli, à Oran.
58 Belalia Meskine, 1906, brigadier, 8e R. S. A., douar Chouala, Zemmora (Mostaganem).
59 Menezla Boumédiène, 1907, caporal, 6e R. T. A., 56, rue Hadj-Salah, à Oran.
60 Arab Ali, 1901, caporal, 2e R. T. A., terrain Bonifay, n° 9/30, à Oran.
61 Benadla Boualem, 25 mai 1909, 1re classe, 211e bataillon de pionniers, maison Laradji, à Chanzy (Oran).
62 S. N. P. Ali ould Messaoud, 1899, caporal, 10e R. T. A., à Guiard (Oran).
63 Moussaoui Miloud, 5 janvier 1907, caporal, 15e compagnie autonome, douar Mouilah, Télagh (Oran).
64 Meslem Nabi, 10 octobre 1905, 1re classe, 8e R. S. A., 38, rue Bel-Hadri-Smain, à Oran.
65 Benyoub Abdelkader, 16 juillet 1907, sergent-chef, 2e R. T. A., à Montgolfier (Tiaret).
66 Guessard Ahmed, 27 octobre 1908, sergent, C. A. R. 101, maison Garcia, rue de la Liberté, à Arzew (Oran).
67 Ouddah Ahmed, 25 octobre 1903, 1re classe, 6e R. T. A., 107, rue Gabriel-Fauré, à Oran.
68 Dardoum Abdelkader, 25 février 1903, 1re classe, compagnie autonome de garnison, n° 16, maison des retraités, à Tlemcen (Tlemcen).
69 Amrani Ali ben Amar, 1914, maréchal des logis, 7e régiment S. A., 9, rue des Ecrevisses, à Strasbourg (Bas-Rhin).
70 Moghraoui Djillali, 103, 1re classe, compagnie de garnison, 54, rue Jean-Azeinar, à Oran (Oran).
71 Belati Safi, 1904, 1re classe, 28e train, Sidi Chafi, Béni-Saf (Tlemcen).
72 Djemai Zerrouki, 9 juin 1908, 1re classe, 6e R. T. A., 77, rue Mangin, à Oran.
73 Rouhabia Djillali, 1912, maréchal des logis, centre instruction des opérations amphibies, village Chevrier, Arzew (Oran).
74 Bekhedda Bekhedda ould Mohamed, 3 avril 1904, brigadier, D. M. I., 2, rue Emile-Petit, à Oran (Oran).
75 Rahmouni Chikh, 1899, 1re classe, corps des douairs, cité Zouaoui, maison 217, à Lamoricière (Tlemcen).
76 Djellouli Mohamed, 1912, 1re classe, 28e train, 11, rue du Docteur-Pauly, à Oran (Oran).
77 Halfaoui Tayeb ould Hadj, 1904, brigadier, 2e R. T. A., cité Musulmane du Petit Lac, n° 35, bloc n° 2, à Oran (Oran).
78 Ben Rached Mohamed, 11 janvier 1903, 2e classe, 28e train, 16, rue Legrand-Saint-Antoine, à Oran (Oran).
79 Djelghoum Mohamed, 9 décembre 1903, brigadier, 66e R. A. A., chez Hadj Mohamed Dadouche, 421, rue Mangin, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
80 Hamchachi Ahmed, 17 septembre 1902, 1re classe, 6e R. T. A., rue des Jardins, maison Méliani, à Témouchent (Oran).
81 Bourada Miloud, 3 décembre 1909, brigadier, compagnie de remonte, 77, rue du Capitaine-Raho, à Oran (Oran).
82 Moussaoui Abdelkader, 2 février 1907, 1re classe, C. D. du C. O. I. n° 2, 102, rue Grande, à Mascara (Mostaganem).
83 Benhamacha Aïssa, 28 janvier 1908, 2e classe, 2e R. T. A., usine Auréoli, cité Roseville, à Oran (Oran).
84 Amara Mostéfa, 1902, 1re classe, 6e R. T. A., rue J.-J.-Rousseau, maison Dardouri, à Marnia (Tlemcen).
85 Dahrour Ali, 24 novembre 1901, 1re classe, 2e R. T. A., 7, rue Bengana, à Oran (Oran).
86 Ameur Dahou, 9 octobre 1908, 2e classe, 65e R. A. A., boulevard Foch, n° 27, Perregaux (Oran).
87 Ayadi Lakhdar, 1906, 2e classe, bataillon de garnison, douar Harrat, à Zemmora (P. E.) (Mostaganem).
88 Beghdadi Boudali, 1906, caporal, 6e R. T. A., 15, rue Nungesser-et-Coli, Bel-Abbès (Oran).
89 Messaoudi Aïssa, 1908, 2e classe, 2e R. T. A., douar Ouled-Rahmoun, à Messoulane, le Télagh (Oran).
90 Benkou Amar, 15 février 1910, sergent, 6e R. T. A., village Nègre, Ain Témouchent (Oran).
91 Ahmed ben Tayeb, 1907, brigadier-chef L. E. S. S. M., maison Ayache, Ain Khial (Oran).

92 Ouadahi Dilmi, 17 février 1908, soldat, 29e R. T. A., 12, route du Cimetière, Koléa (Alger).
93 Abdelbari Ahmed, 21 mai 1910, caporal, 2e R. T. A., cité Sanchidriane, maison Bensabeur Ahmed, à Oran (Oran).
94 Attouche Mohamed, 28 mai 1911, 2e classe, douairs, ferme des Andalouses, à El Ancor (Oran)
95 Belhanaif Abdelkader, 6 mars 1909, caporal, 2e R. T. A., 13, rue Agent-Marchi, à Oran (Oran).
96 Bekhelifa Mohamed, 4 avril 1911, 1re classe, 2e zouaves, 104, rue des Amandiers, faubourg Lamur, à Oran (Oran).
97 Bellaha Ali, 3 mars 1906, soldat, 6e R. T. A., douar Bekhaita, n° 1, à Perrégaux (Oran).
98 Nafi-Zobir ould Senouci, 2 avril 1910, 1re classe, 8e R. S. A., douar Kénia, à Tiaret (Tiaret).
99 Messah Mohamed, dit Ahmed, 20 juillet 1906, 1re classe, 2, rue Mont-Bar prolongée, à Montbéliard (Doubs).
100 Kritly Mostéfa, 13 octobre 1902, 1re classe, douairs, 23, rue Belkaïd-Abdelkader, à Oran (Oran).
101 Madani Habib ould Mohamed, 1902, 2e classe, 2e R. T. A., 7, rue des Pins, à Relizane (Mostaganem).
102 Kadouri ben Ali, 1916, brigadier, G. T. R., n° 520, rue de la Bruyère, n° 1, à Oran (Oran).
103 Miloud ould Laredj, 1909, 2e classe, corps des douairs, 3, rue de Lapasset, à Mostaganem (Mostaganem).
104 Zoghman Boudkhil, 1912, maréchal des logis, 3e R. C. A., cité du Petit-Lac, bloc 5, cité 2e tranche, n° 17, à Oran (Oran).
105 Beddif Lazreg, 1908, 2e classe, 6e R. T. A., 29, rue des Invalides, à Oran (Oran).
106 Bardadi Aïd, 10 juin 1910, 2e classe, 6e R. T. A., 26, rue Amelot, Bel-Abbès (Oran).
107 Ould Kada ould Bouziane, 28 avril 1904, brigadier, 411e F. T. A., 23, rue Lapeyrouse, à Oran (Oran).
108 S. N. P. Mohammed ould Hadj, 1903, 1re classe, 28e train, 34, rue des Puits, à Oran (Oran).
109 S. N. P. Bachir ben Bahour, 1905, 1re classe, 8e R. S. A., chaouch à la commune de la Mekerra (Oran).
110 Gacem, dit Gasmi Ali, 1914, 1re classe, établissement hippique 31, 4, rue du Maroc, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
111 Belabbes Mohamed, 14 janvier 1906, 1re classe, 7e R. S. A., village Arabe, à Parmentier (Oran).
112 Mohamed ould ben Ameur, 1913, 1re classe, 8e R. S. A., 9, rue Sidi-Mohamed, à Relizane (Mostaganem).
113 Benattia Bouabidellah, 1907, 1re classe, 10/66 R. A. A., 36, rue Saint-Augustin, à Oran (Oran).
114 Khiar Mostefa, 1911, caporal, 22e tirailleurs, 20, passage Léon, à Paris (18e).
115 Bensehli Belahouel, 1906 sergent, corps des douairs, 89, rue Er-Rouaz, à Oran (Oran).
116 Souag Mohamed, 1907, 2e classe, 6e R. T. A., cité du Petit-Lac, 3e tranche, bloc 5, logement 45, à Oran (Oran).
117 Benabed Ahmed, 1905, 2e classe, 2e R. T. A., rue 7, n° 966, Tigditt, Mostaganem (Mostaganem).
118 Ouafi Mohamed, 1906, 1re classe, 6e R. T. A., 11 *bis*, rue Haroum, El Rached, à Oran (Oran).
119 Khnata Abdelkader, 22 avril 1905, 1re classe, 2e R. T. A., 22, cité du Petit-Lac, bloc 1, à Oran (Oran).
120 Lamidi Miloud, 1912, brigadier, établissement hippique 31, 11, rue Bougandoura, à Oran (Oran).
121 Rebbah Mohamed ould Djilali, 1899, 1re classe, corps des douairs, à Bossuet (Oran).
122 Hamdane Kaddour, 1902, 2e classe, 14e R. T. A., 32, rue Saint-Augustin, à Oran (Oran).
123 Refis Mohamed, 1912, 1re classe, 2e compagnie de remonte, village Sidi-Saïd, n° 173, route n° 5, à Rio-Salado (Oran).
124 Bousserina Mohamed, 1911, 2e classe, 28e escadron du train, 5180 terrain Chablat, les Planteurs, à Oran (Oran).
125 Sliman El Habib, 1904, 1re classe, 8e R. S. A., 11, rue de Menerville, à Oran (Oran).
126 Bouzgaou Ali, 1901, 1re classe, 66e R. A. A., à Mercier-Lacombe Oran).
127 Mazari Abdelkader, 6 juin 1910, 2e classe, compagnie de garde P. G., cité du Petit-Lac, bloc 4, n° 20, 2e tranche, à Oran (Oran).
128 S. N. P. Khalifa ben Abdelkader, 1906, brigadier, C. A. R. 102, à Bouktoul (Oran).
129 Kradem Mohamed, 15 février 1906, 2e classe, douairs, les Andalouses, El-Ancor (Oran).
130 Belkhiati Hadj, 1901, 2e classe, 2e R. S. A., 46, rue des Puits, à Oran (Oran).
131 Benkada Mohamed Ould Abdelkader, 20 octobre 1904, 2e classe, 20e C. O. A. M., 39, rue Bel-Hadri-Smain, faubourg Lamur, à Oran (Oran).
132 Dani Djillali, 1909, 2e classe, 66e R. A. A., 43, rue du Général-Négrier, à Oran (Oran).
133 Benguerrach Medjahed, 27 septembre 1911, sergent, 35e B. T. A., 58, rue du Commandant-Marchand, Point-du-Jour, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
134 Eleulmi Benyakhou, 1905, 1re classe, 2e R. T. A., douar Ouled-Abdelouhahed, la Makda, à Mascara (Mostaganem).
135 Zina Abdesselem, 10 mars 1906, 1re classe, 2e zouaves, 7, rue Boudjelal-Yahia, faubourg Lamur, à Oran (Oran).
136 Boussahaba Kaddour Ould Amar, 1898, 2e classe, 6e R. T. A., à Aïn-El-Arba (Oran).
137 Lagraa Mahmoud, 1904, brigadier, 2e R. T. A., chez Nadjem Belkacem, village nègre, à Aflou (Tiaret).
138 Bennegueouch Mohammed Ould Abdelkader, 19 novembre 1904, 2e classe, 6e R. T. A., camp de Châlons, hôpital A. S., à Poitiers (Vienne).
139 Zaoud Djelloul ben El Hadj, 1906, 2e classe, 9e R. S. A., maison Mahfoud, village nègre, à Aumale (Médéa).
140 S. N. P. Sadek Ould Larbi, 6 décembre 1911, 1re classe, C. A. R. 102, 12, rue du Figuier, à Oran (Oran).
141 Chaib Bouabdallah, 1912, 1re classe, 2e R. T. A., 4, rue Bourbaki, à Oran (Oran).
142 Mostefa Ould Mohamed, 1907, 1re classe, 2e R. C. A., gardien de nuit, village musulman, 30, boulevard National, à Aïn-Témouchent (Oran).
143 Benzait Abdelkader, 13 juillet 1910, 1re classe, 2e R. T. A., chez Derrar Larbi, commerçant, à Cassaigne (Mostaganem).
144 Messaoudi Yahia, 1906, 1re classe, 2e R. T. A., douar Messoulane, le Télagh (Oran).
145 Nedjadi Said Ould Miloud, 20 juin 1910, 1re classe, 6e R. T. A., terrain Fima, ravin Raz-El-Aïn, à Oran (Oran).
146 Bendellaa Lakhdar, 1906, 2e classe, C. R. A., maison ben Makhti, grotte Boudghène, à Tlemcen (Tlemcen).
147 Harrat Djelloul, 21 septembre 1912, 2e classe, 28e train, 35, rue du Zouave-Barranco, à Oran (Oran).
148 El Arbi Abdi Youcef, 1907, 2e classe, 2e R. T. A., 19, avenue Lamur, à Oran (Oran).
149 Belbey Adda, 1903, 1re classe, 8e R. S. A., quartier Zenzéla, Béni-Saf (Tlemcen).
150 Bendouba Mohamed Ould Kaddour, 14 juillet 1911, caporal, 6e R. T. A., H. L. M. n° 25, faubourg Tigditt, à Mostaganem (Mostaganem).
151 Belkheir Habib, 22 avril 1912, maréchal des logis chef, 66e R. A. A., 6, rue Kléber prolongée, à Tiaret (Tiaret).
152 Keddar Ahmed, 1912, caporal-chef, 10e section C. O. M. A., 20, rue du Général-de-Metry, impasse, à Oran (Oran).
153 Ben Adida Mohamed, 1913, brigadier, 1/28e train, n° 1, rue de Constantine, impasse n° 2, à Relizane (Oran).
154 Ben Adda Mohamed dit Kahouni, 1912, caporal, 1/R. T. A., sanatorium de Rivet, par Alger (Alger).
155 Dellaoui Mohamed, 16 juin 1913, sergent, 2e R. T. A., chez Amar Benzekri, à Montgolfier (Tiaret).
156 Tammar Baghdadi, 1913, caporal-chef, C. A. R. 101, lotissement Sidi-Embarek, à Birkadem (Alger).
157 S. N. P. Cheikh Ould Ali, 1912, brigadier, 123e C. R. A., 63, rue de Valmy, à Oran (Oran).
158 Khelifa Ahmed, 1913, 2e classe, 23e B. T. A., maison Oukili Fatma, rue du Négrier, à Tlemcen (Tlemcen).
159 Abdallah ben Mohamed, 1915, 1re classe, 411e R. A. A., douar de la Gare, la Sénia (Oran).
160 Zaidi Kadda, 1914, sergent, 6e R. T. A., Diar-Sidi-Yassine, n° 209, bâtiment F. 2, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
161 Benallouda Mohamed, 24 novembre 1913, maréchal des logis chef, 2e R. S. A., 66, rue du Général-Mangin, à Oran (Oran).
162 Mostaine Boucetta Ali Chérif, 19 avril 1913, sergent, 6e R. T. A., 14, rue du Général-Galliéni, à Saint-Denis-du-Sig (Oran).
163 Abdelouahab Mohamed, 1916, 1re classe, 1er R. T. A., 15, rue de l'Abattoir, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
164 Mostefasba Mohammed, 1er mai 1912, brigadier, batterie de dépôt d'Alger, chemin de Fontaine, à Pouilly (Côte-d'Or).
165 Kacem Mohamed 10 septembre 1913, 1re classe, 2e R. T. A., Kalaâ, centre municipal, la Mina (Mostaganem).
166 Otmani Ahmed, 1915, soldat, 2e R. T. M., douar Ouled-Driss, B/Abderrahmane, Nédroma (Tlemcen).
167 S. N. P. Cheikh Ould Kaddour, 1911, maréchal des logis chef, compagnie saharienne portée, douar Souarikh, le Kreider (Tiaret).
168 Zenitete Bélaid, 1916, sergent-chef, 802e C. S. M., 25, rue du Champ-de-Mars, à Oran (Oran).
169 Kaddouri Mostéfa, 15 décembre 1918, sergent, 2e R. T. A., 10, rue Arago, à Beymouth (Mostaganem).
170 Gacem Benaissa, 1917, caporal, 6e R. T. A., maison Djelloul ben Tahar, à Montgolfier (Tiaret).
171 Charef Mohamed, 1918, caporal, 6e R. T. A., 3, impasse du Champ-de-Mars, à Oran.
172 Sabba Djilali, 1915, 2e classe, 2e zouaves, 11, rue Crampels, à Bel-Abbès (Oran).
173 Kerroumi Bachir, 1916, maréchal des logis, 2e R. T. A., douar Behakza, tribu Nigane, Méchéria (Saoura).
174 Hamed ben Miloud, 1916, sergent, 2e R. T. A., douar Béni-Metaref, Mékerra (Oran).
175 Mazouzi M'Hamed, 1916, sergent, 2e R. T. A., 41, rue Bel-Hadir-Main, à Oran.
176 Bouali Lakhdar, 14 mai 1915, sergent-chef, 6e R. T. A., 54, rue du Général-Nivelle, à Oran.
177 Karrouz Mohamed, 1916, brigadier-chef, 8e R. S. A., impasse du Cimetière, à Bel-Abbès (Oran).
178 Mehdadi Djelloul, 4 décembre 1916, caporal-chef, 6e R. T. A., 23, rue du Cimetière, à Bel-Abbès (Oran).
179 Medjadi Mohamed, 1919, 2e classe, 14e B. T. A., 15, rue des Enfants, à Mascara (Mostaganem).
180 Djazouli Mohamed, 16 mars 1916, sergent, 22e B. T. A., 32, rue Bel-Kaid, Abdelkader, à Oran
181 Guerrab Mansour, 1916, sergent 2e R. T. A., 6, place de la Belle-Victoire, cité Petit, à Oran.
182 Bouaoud Mohamed, 23 septembre 1918, sergent-chef, 2e R. T. A., 10, rue de Narbonne, à Oran.

183 Tlemsani Abdelkader, 1918, caporal, 2e R. T. A., douar Takourt, Cassaigne (Mostaganem).
184 Youcef Benkada Bouadjémi, 1916, caporal, 14e R. T. A., 43, rue du Sahara, Saint-Denis-du-Sig (Oran).
185 Seddik Seddik ben Djelloul, 1921, caporal-chef, 28e escadron du train, 11, rue de la Croix-Rouge, faubourg Médioni, à Oran.
186 Benmehal Mohamed, 1er décembre 1915, caporal-chef, 2e R. T. A., 79, rue des Mutilés-de-Guerre, à Oran.
187 Sebbah Bouderbala, 1917, 1re classe, 6e R. S. A., chez M. Sebbat Djilali Mokhazemi, à Aïn-Séfra (Saoura).
188 Melati Kaddour, 3 septembre 1917, 1re classe, 14e B. T. A., bâtiment B, 36, cité Diar-Sidi-Gasmi, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
189 Hassam Abdellah, 5 août 1920, caporal, C. A. R. 101, 534, rue du Commandant-Lamy, Point-du-Jour, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
190 Rezki Mohamed, 1916, caporal-chef, C. A. R. 102, 25, rue de la Sikka, à Oran.
191 Belmehdi Abed, 1918, sergent, C. A. R. 102, 28, rue de l'Est-Challet, à Oran.
192 Guennaoui Djelloul, 9 octobre 1918, sergent, 13e R. T. A., interprète, 2e compagnie A. F. N., S. P. 87236.
193 S. N. P. Abdelkader ben Dahmane ben Kerzazi, 1920, sergent-chef, 3/7e R. T. A., 18, avenue Lamur, à Oran.
194 Djedid Amed ben Mekki, 16 mars 1918, sergent, C. A. R. 102, rue 57, n° 164, quartier Tigditt, Mostaganem (Mostaganem).
195 Bousehaba Abdelkader, 1917, caporal-chef, maison Touati Ameur Riat El Hammar, à Tlemcen (Tlemcen).
196 Belabbes Kouider, 1915, caporal-chef, 19e génie, 3, impasse Bernauer, faubourg Eckmuhl, à Oran.
197 Benferhat Abdelhadi, 1917, sergent, C. A. R. 102, 79, rue des Mutilés-de-Guerre, à Oran (Oran).
198 Moussati Mohammed Méziani, 1915, maréchal des logis, C. A. R. 102, rue 8, maison n° 14, route de l'Abattoir, à Marnia (Tlemcen).
199 Sersar Ali Ould Kouider, 1916, sergent, 2e B. T. A., cité du Petit-Lac, bloc 1, n° 6, 2e tranche, à Oran.
200 Seddouki Djillali, 1919, caporal-chef, C. A. R. 102, 1, impasse, rue Sarcy, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
201 Lasri Mohamed, 1921, caporal, C. A. R. 102, chez M. Bonnet (Victor), à Turenne (Tlemcen).
202 Saidani Mahmoud, 1916, caporal-chef, 2e B. T. A., 24, rue Gabriel-Fauré, faubourg Médioni, à Oran.
203 Mouedden Zitouni, 1919, caporal-chef, C. A. R. 102, 17, rue de la Bastille, à Tiaret (Tiaret).
204 Hassiri Benaïd, 1917, caporal-chef, 2e R. T. A., 116, rue des Amandiers, à Oran.
205 Chahmaoui Benattia, 12 mars 1918, caporal, C. A. R. 102, cité Petit-Lac, bloc II, n° 62, à Oran.
206 Benramdane Ghaouti, 1918, caporal-chef, 10e C. O. M. A. de Malherbe, arrondissement d'Aïn-Témouchent, à Oran.
207 Taiffour Bouameur, 20 janvier 1919, 1re classe, C. A. R. 102, cité du Petit Lac, bloc n° 5, appartement 29, à Oran.
208 Marroug Ahmed, 1920, 2e classe, 28 train, cité du Petit-Lac, 3e bloc, maison 33, à Oran.
209 Beldjillali Benchaâ, 1917, 2e classe, 2e R. T. A., 30, rue des Puits, à Oran.
210 Khaled Féghoul, 1924, 2e classe, 28e train, cité du Petit-Lac, rue 4, n° 32, bloc n° 44, à Oran.
211 Bendounane Mohamed, 1920, sergent-chef, 19 B. T. A., Guillaumet, Ammi-Moussa (Mostaganem).
212 Garn Miloud, 1918, caporal-chef, 15e B. T. A., 43, rue Aïn-Sultan, Mascara (Oran).
213 Chergui Mohamed, 1922, caporal, 2e R. T. A., H. L. M., n° 60, Diar-El-Hana-Tigditt, Mostaganem.
214 Hadj Ahmed, 15 juillet 1917, caporal-chef, 3e R. T. A., 5431, rue Les Planteurs, terrain Chabbat, Oran.
215 Nennouche Abdelkader, 21 septembre 1922, caporal-chef, 2/22e R. T. A., route de Guelma, impasse n° 15 Victor-Hugo, à Oran.
216 Nourrine Mohamed, 1917, caporal-chef, 21e R. T. A., douar Médionna, Renault (Oran).
217 Khaled Lazreg, 1921, 1re classe, C. A. R. 102, 33e G. M. S., Saint-Lucien (Oran).
218 Bouras Maamar, 1918, 2e classe, C. A. R. 101, bar Eugène, place du Marché, Draguignan (Var).
219 Beghdadi Bénaissa, 1916, 1re classe, C. A. R. 102, Dar-El-Askri (Saïda).
220 Hallam Ali, 1921, 2e classe, 14e B. T. A., Planteur, terrain Si Ali n° 265, à Oran.
221 Chikhi Ghomari, 1922, sergent, 1er groupe nomades, route de l'Abattoir, maison Laouedj, Tlemcen (Tlemcen).
222 Guenfoud Tayeb, 1918, caporal-chef, 10 section d'infirmiers, à Sidi-Chami (Oran).
223 Benfeghoul Ahmed, 20 mai 1900, sergent, 2e R. T. A., n° 6180, terrain Pastor, Ravin-Raz-El-Aïn (Oran).
224 Bourouis Amar, 1918, brigadier-chef, C. A. R. 102, 216, rue El-Kalaa supérieure, Tlemcen (Tlemcen).
225 Bennazzouz Kaddour ben Slimane, 1920, caporal, 29e B. T. A., 13, boulevard Jean-Jaurès, à Tlemcen (Tlemcen).
226 Seghier Abdelkader, 1920, caporal, C. A. R. 102, Béni-Dergoun, à Zemmora (Mostaganem).
227 Benyamina Abdelkader, 1920, 1re classe, C. A. R. 102, terrain Pastor n° 6433, à Oran-Ville.
228 Boutaleb Tayeb, 1919, 1re classe, 1/22e R. T. A., 4, rue de Tunis, à Mascara (Mostaganem).

Catégorie « C »

Orléansville.

1 Sadok Maama, 1882, sergent, 1er R. T. A., village Nègre, la Ferme, à Orléansville.
2 Bouricha Omar ben Mohamed, 18 octobre 1918, soldat, 6e R. T. A., quartier Aïn-Berkouk, à Miliana (Orléansville).
3 Chekkal Ahmed, 12 juin 1913, sergent, 13e R. T. A., douar Chemla, au Braz (Orléansville).
4 Benyamina Abdelkader, 12 octobre 1918, soldat, C. A. R. 101, Masséna, le Cheliff (Orléansville).
5 Benaboura Benabdallah, 9 décembre 1913, soldat, 13e R. T. A., douar Sidi-Laroussi, le Cheliff (Orléansville).
6 Baya Rabah, 10 juin 1916, 2e classe, 1er bataillon de garnison, Souk-el-Haâd, S. A. S. de Bouslimane (Orléansville).
7 Ferroudj Bouamra, 20 avril 1918, soldat, 1er R. T. A., douar Oued-Djer, Les Braz (Orléansville).
8 Chahih Mohamed ben Mohamed, 1906, 2e classe, 92 *bis* infanterie, douar el Meddad, Teniet-el-Haâd (Orléansville).
9 Karbache Mohamed ben Boutebal, 15 décembre 1893, 2e classe, 1er R. T. A., quartier Oued-Rehane, à Miliana (Orléansville).
10 Rezkallah Lakhdar ben Abdelkader, 9 septembre 1917, 2e classe, 7e R. S. A., Borélie-la-Sapie (Orléansville).
11 Elafer Mohamed, 2 janvier 1912, 2e classe, C. O. I., n° 1, douar Ouled-Abdellah, Tenes (Orléansville).
12 Ghebbar Abdelkader, 1908, 2e classe, 27e train, Voltaire (Orléansville).
13 Zougari Ahmed ben Moussa, 1921, 2e classe, chantiers de jeunesse, Pont-du-Saïd, Teniet-el-Haâd (Orléansville).
14 Benyettou Lakhdar, 24 novembre 1923, douar M'Chaia, Rabelais (Orléansville).
15 Ettaieb Boualem ben Abdelkader, 1er mars 1915, caporal, 19e régiment de génie, douar Ouaguenay, Les Braz par Duperre (Orléansville).
16 Nadji Belhacène, 9 novembre 1913, soldat, 19e génie, à Littré (Orléansville).
17 Negab Mohamed, 30 décembre 1895, soldat 2e classe, 9e R. T. A., Bocca-Sahnoune, à Orléansville.
18 Zoubiri Kaddour, 1927, caporal, C. A. R. 101, Bocca-Héra-chiche, douar Tsighaout, Le Cheliff (Orléansville).
19 Hammadouche Mohamed ben el Hadj, 5 mai 1898, soldat, 1er R. T. A., douar Main, fraction Béni-Madoun, Tenes (Orléansville).
20 Braikia Elhabib, 3 mai 1909, soldat, 3e compagnie G. P. G., à Cavaignac (Orléansville).
21 Sellami dit Sellaoui, Ziane, 8 janvier 1920, soldat, 1er R. T. A., Fromentin, Tenes (Orléansville).
22 Sayah Abdelkader ben Khelfi, 9 avril 1896, soldat, 6e R. T. A. douar Dahra, Rabelais-Tenes (Orléansville).
23 Heddar Mohamed ben Abdelkader, 17 février 1910, soldat, 9e R. T. A., douar Haoura, fraction Béni-Benaziza, Tenes (Orléansville).
24 Benhidour Mohamed ben Mohamed, 1927, soldat, 1er R. T. A., Vieux-Tenes (Orléansville).
25 Allam Mohamed, 1912, 9, rue du Chevaleret, Paris (13e).
26 Cheddad Abdelkader, 1893, soldat, 1er R. T. A., douar Ghélia, Ouarsenis (Orléansville).
27 Kenniche Aïssa ben Ziane, 24 décembre 1901, capitaine (base militaire Alger), Burdeau (Orléansville).
28 Aouamri Mohamed, 15 août 1914, sergent, 7e R. T. A., 8 *ter*, rue des Récollets, à Paris (10e).
29 Koroghli ben Ahmed, 19 novembre 1913, caporal, corps des douairs, douar Ouled-Abdallah, Paul-Robert (Orléansville).
30 Ziane Abdelkader, 12 mai 1893, soldat, 2e R. T. A., à Duperre (Orléansville).
31 Soumeur Mohammed, 1917, caporal, C. A. R. 101, à Novi (Orléansville).
32 Kherba Mohammed, 12 janvier 1920, soldat, 22e R. T. A., douar Rouïna, fraction Médiouna, à Rouïna (Orléansville).
33 Khir Miloud, 15 octobre 1916, 2e classe, 9e R. T. A., Bocca-Ouled-Moussa, Oued-Fodda (Orléansville).
34 Aider Mohamed, 18 février 1909, 2e classe, 13e R. T. A., à Montfrin (Gard).
35 Bedad Mohamed, 22 mars 1916, soldat, 29e R. T. A., douar Lardjein, Bocca-Ouled-Hadj, Ouarsenis (Orléansville).
36 S. N. P. Boukhalfa dit Mohamed, 7 janvier 1921, caporal-chef, 6e R. T. A., Villebourg, Cherchell (Orléansville).
37 Soudani Mohamed, 6 avril 1927, soldat, 8e C. A. R., douar Tiberkanine, Le Cheliff (Orléansville).
38 Mares Djilali, 1925, 2e classe, C. A. R. 101, Dar-el-Askri, Téniet-el-Haâd (Orléansville).
39 Merouane Benyagoub, 1931, soldat, 3e R. T. A., douar el Meddad, Téniet-el-Haâd (Orléansville).
40 Ferouli Kaddour, 1897, 2e classe, fraction Mouamia, à Charon (Orléansville).
41 Halima Salem Djilali, 1920, 2e classe, 9e R. T. A., hôtel Peugeot, n° 4, à Sochaux (Doubs).
42 El Hachemi Abdallah, 8 janvier 1919, 2e classe, rue Miliana, à Affreville (Orléansville).
43 Abdali Abdelkader, 1918, caporal-chef, C. A. R. 102, Charon (Orléansville).

44 Seggar Mokhfi, 2 février 1923, soldat, 3e R. T. A., douar Chemla, fraction Ouled-Yahia, Les Braz (Orléansville).
45 Benzineb Bouamra, 6 mai 1897, soldat, 7e R. T. A., douar Djendel, Djendel (Orléansville).
46 Farah Salah, 1913, soldat, C. A. R. 101, douar Béni-Ouazane, Chéliff (Orléansville).
47 Touti Touati, 19 décembre 1896, 2e classe, fraction Oued-Rehanne, Affreville (Orléansville).
48 Boumad Ali, 12 avril 1930, 2e classe, cité El Widad, n° 62, à Affreville (Orléansville).
49 Tassahlit Abdallah, 1922, caporal, 1/8 R. S. A., 19, rue de Fleurus, à Miliana (Orléansville).
50 Bouzar Kouider, 1919, à Lavigerie (Orléansville).
51 Ouldji Mahmoud, 25 septembre 1889, 2e classe, 9e R. T. A., 9, rue d'Alger, à Miliana (Orléansville).
52 Kessoul Mohamed, 29 août 1920, soldat, 7e R. T. A., n° A. 25, Oued-Fodda (Orléansville).
53 Toumi Djelloul, 16 mars 1922, 2e classe, C. A. R. 101, douar Bouharous, Aïn-Bouyahia, par Carnot (Orléansville).
54 Bouaita Bouyakoub, 18 septembre 1920, 1re classe, C. A. R. 102, Dahra-Ténès (Orléansville).
55 Reffad Ahmed, 1922, soldat, C. I. A. A., douar Aïn-El-Anseur, Teniet-El-Haad (Orléansville).
56 Baghdadi Djelloul, 1er février 1927, 2e classe, 1er R. T. A., douar Djendel, Djendel (Orléansville)
57 Taiba Tayeb, 1923, 2e classe, 1er R. T. A., 5, rue Pasteur, à Cherchell (Orléansville).
58 Tahrat Mohamed, 1920, 2e R. T. A., rue du Maroc-du-Sud, Affreville (Orléansville).
59 Saddek Ali ben Mohamed, 18 mars 1922, cité d'urgence n° 387, à Ténès (Orléansville).
60 Tabache Ahmed, 2 juin 1926, 2e classe, 25 B. T. A., centre Oued-Fodda, cité n° 3, à Orléansville.
61 Lounis Mammar, 8 février 1931, 2e classe, Paul-Robert (Orléansville).
62 Bouhani Abderrahmane, 6 mai 1912, caporal-chef, cité H. L. M. n° 60, bâtiment C, à Cherchell (Orléansville).
63 Adli Mohamed, 1925, caporal-chef, 1er B. T. A., 7, rue Jean-Jaurès, Bruille, Saint-Amand (Nord).
64 Zenidi Abdelkader, 1919, à Duperré (Orléansville).
65 Meddahi Bouziane, 17 octobre 1917, membre du comité de vigilance, à la mairie d'Affreville (Orléansville).
66 Ladjali Sohbi, 1932, Teniet-El-Haad (Orléansville).
67 Saghi Abdelkader, 21 mars 1929, Béni-Merabha, à Carnot (Orléansville).
68 Touahri Mohamed, 1928, quartier Souama, Affreville (Orléansville).
69 Ghazi Abdelkader, 25 décembre 1917, soldat, C. O. I. n° 1, douar Tiberkanine, fraction Reouabah (Orléansville).
70 Kouri Lahcène, 6 novembre 1929, 2e classe, 9e B. T. A., rue de la Providence, cité indigène 207, à Ténès (Orléansville).
71 Bouaiche Djelloul ben Benaïssa, 4 janvier 1922, 2e classe, 1er R. T. A., 10, rue de la Grande-Mosquée, à Cherchell (Orléansville).
72 Chih Mohammed ben Baatouche, 8 novembre 1928, cité musulmane, Teniet-El-Haad (Orléansville).
73 Mersaoui Djilali ben Kouider, 20 mai 1926, caporal, 5e B. T. A., douar Tacheta, à Tacheta-Zouggara (Orléansville).
74 Routi Maïza, 8 avril 1929, caporal, C. A. R. 101, ferme Bouamra, 11, Mouzaïaville (Alger).
75 Kouadri Habaze Mohamed, 3 janvier 1919, 1re classe, C. A. R. 101, douar El-Askri, 4, rue du Soudan, à Alger (Alger).
76 Cheriet Abdelkader, 1933, 2e classe, C. A. R. 101, à Vialar (Tiaret).
77 Zane Mohammed, 16 novembre 1924, caporal, G. M. S. 66, Flatters Orléansville).
78 Allouache Abdallah, 1873, maison Pastor, la Ferme, à Orléansville.
79 Chekrane Abdelkader, 21 août 1922, S. A. S. de Molière, à Tomellahat (Orléansville).
80 Si Bachir Seddik, 1929, 2e classe, 1er R. T. A., à Vialar (Tiaret).
81 Hamoud Mohamed, 1919, la Bocca-Tsénia, à Tsighaout (Orléansville).
82 Benzaid Mokhtar, 1935, Dar-El-Askri, Teniet-El-Haad (Orléansville).
83 Tadjine Abdelkader, 1898, route d'Oran, cité d'urgence B/71314, à Orléansville.
84 Hasrouf Hamdoudèche, 8 août 1933, Dar-el-Askri, Teniet-el-Haad (Orléansville).
85 Boukfoussa Mohamed, 20 février 1937, 2e classe, 51e R. I., la Ferme n° F 12, à Orléansville.
86 Zebiche Ahmed, 3 février 1925, boulevard de France, à l'Arba (Alger).
87 Khenchache Mohamed, 11 janvier 1911, Teniet-el-Haad (Orléansville).
88 Mebarek Mohammed, 13 février 1908, villa Tiberkanine, Orléansville.
89 Bayada Abdelkader, 15 novembre 1918, Rouina (Orléansville).
90 Bouras Mohammed, 15 avril 1922, regroupement de Souk-el-Etnine, Tacheta Zouggara (Orléansville).
91 Mokhtari Mouloud, 8 mai 1916, Gouraya (Orléansville).
92 Kherroubi Mohamed, 2 février 1919, Bouklal (Orléansville).
93 Dali Mohamed, 17 avril 1916, Marceau, El-Gourine (Orléansville).
94 Rezala Abdelkader, 1er novembre 1916, les Attafs (Orléansville).
95 Hadj Mohammed Mohammed, 23 mars 1934, 8, rue Jean-Bart, à Miliana (Orléansville).
96 Bouchaid el Hadj, 1917, gendarmerie des Attafs (Orléansville).
97 Saloul Abdelkader, 5 mars 1920, maréchal des logis, C. I. T. n° 160, lotissement Rabus, Bouzarea (Orléansville).

Catégorie « D ».

1 Bouyarbou Belkacem, 1908, sergent, 9e R. T. A., 12, rue de Staoueli, à Miliana (Orléansville).
2 Seddoud Mohamed, 1908, sergent, 9e R. T. A., douar Béni-Indel, Ouarsenis (Orléansville).
3 Deraouiche Moussa, 19 février 1909, sergent, C. O. I. n° 1, Teniet-el-Haad (Orléansville).
4 Bessafi Yahia Benouada, 3 septembre 1908, sergent, 1/9e R. T. A., Bocca Sahnoune, à Orléansville.
5 Ghanemi Mohamed, 22 mars 1901, sergent, 9e R. T. A., route de Lamartine, à Oued-Fodda (Orléansville).
6 El Hadj Hammiche Mohemed ben Ahmed, 11 avril 1903, caporal-chef, C. O. I. n° 1, chez M. Bou Hamama, à Castiglione (Alger).
7 Zidane Mohamed ben Djelloul, 1er janvier 1913, sergent, 19e régiment génie, à Hussein-Dey, café Berhsane, chez M. Abdelkader Belaziz, à Orléansville.
8 Bouridj Abdallah, 16 octobre 1908, caporal, 19e génie, maison Coutas, à Novi (Orléansville).
9 Boukhemacha Abdelkader, 4 mars 1903, caporal, 9e R. T. A., chez M. Bouziane Kada, quartier Zouggala, à Miliana (Orléansville).
10 Khechaoui Benyoucef, 1899, sergent-chef, 1er R. T. A., douar Chemla, les Braz, par Carnot (Orléansville).
11 Boutassa Mohammed, 10 février 1908, maréchal des logis, 65e R. A. A., Kherba (Orléansville).
12 Gahrat Benyoucef ben Sahraoui, 12 janvier 1909, caporal, 19e génie, oued Fodda (Orléansville).
13 Hamaid Saïd, 1913, caporal-chef, 19e génie, la Ferme, rue E., à Orléansville.
14 Oudjene Boumédiène ben Ahmed, 18 novembre 1912, sergent, 1/9e R. T. A., Lavigerie (Orléansville).
15 Tahar Aïssa M'Hamed, 1905, caporal, 9e R. T. A., bocca Sahnoune, à Orléansville.
16 Toubal Benghacem, 14 février 1912, sergent, 2e R. T. A., douar Béni, Chaïb, Ouarsenis (Orléansville).
17 Achouch Kouider, 29 mai 1907, sergent, 2e compagnie de garnison, douar Béni-Chaïb, bocca Béni, Ghabla, Ouarsenis (Orléansville).
18 Yaker Salhi, 24 octobre 1913, brigadier, 211e B. P. N. A. douar Zakkor, bocca Laghouel, Ouarsenis (Orléansville).
19 Djemli Embarek, 1907, maréchal des logis, groupe de transport 520, douar Béni-Meharez, Teniet-el-Haad (Orléansville).
20 Bouali Youcef Bouabdallah, 25 novembre 1905, sergent, corps des douairs, douar M'Chaia, bocca Sahoune, Tenès (Orléansville).
21 Bouitame Rabah, 2 juillet 1902, caporal, 33e R. T. A., Letourneux (Médéa).
22 Meftah el Hachemi ben Otmane, 1908, sergent-chef, 6e R. T. A., chez M. Guessoum Abdelkader ben Rahmane, Lavarande (Orléansville).
23 Belhasen Tahar ben Mohamed, 18 janvier 1913, sergent-chef, 1/9e R. T. A., rue Leblanc, à Tenès (Orléansville).
24 Meftah Mohammed, 28 mars 1906, soldat, C. A. T. Alger, oued El Arbi, Tenès (Orléansville).
25 Kammouche Mohamed ben Benchahba, 1912, caporal-chef, 31e R. T. A., douar Doui-Hasni, Teniet-el-Haad (Orléansville).
26 Djellal Mohamed ben Yagoub, 1er avril 1904, caporal, 1er R. T. A., G. M. P. R. n° 28, à Duperré (Orléansville.
27 Tazaghdouth Djelloul, 18 janvier 1908, sergent, 1er R. T. A., 14, rue Pasteur, à Cherchell (Orléansville).
28 Khellifi Amar, 1912, caporal-chef, C. O. I. n° 1, 12, rue d'Austerlitz, à Miliana (Orléansville).
29 Bounoua Cherki ben Benyoucef, 1911, sergent, 1er R. T. A., douar Ikoud, Teniet-El-Haad (Orléansville).
30 Hamida Maamar, 12 février 1906, caporal, 13e R. T. A., cité de la Vierge, à Ténès (Orléansville).
31 Benzohra Djelloul, 9 octobre 1911, sergent, école des cadres à Cherchell, 18, rue de la Marne, à Cherchell (Orléansville).
32 Ghoubai Aïssa, 8 février 1900, caporal, 17e R. T. A., 19, rue du Maroc, à Miliana (Orléansville).
33 Sobhi Mohamed, 1er mai 1903, caporal, 11e R. T. A., Bocca Sahnoune, rue Y, n° 41, à Orléansville.
34 Kacemi Djelloul, 19 mars 1912, sergent-chef, école des cadres, douar Beni Milenk, Cherchell (Orléansville).
35 Ben Zahra Belkacem ben Abderrahmanne, 14 avril 1910, 2e classe, 19e régiment du génie, douar Ouaguenay, fraction Ouled Ali Duperré, les Braz (Orléansville).
36 Noura Kaddour, 10 mai 1912, caporal, 9e compagnie de garnison, la Ferme, à Orléansville.
37 Miout Mohamed, 1908, soldat, 1re classe, 8e compagnie de garnison, quartier Ouled Rehane, à Miliana (Orléansville).
38 Guelailia Abdelkader ben Belhiad, caporal, 3/1er R. T. A., douar Ighoud, Teniet-El-Haad (Orléansville).
39 Chekhar Ali, 31 janvier 1904, maréchal des logis, 33e R. A. A., à Vauban (Orléansville).

40 Louzir ben Mérabet, 3 mai 1910, sergent, 1er zouaves, Crolard, Taza, Teniet-El-Haad (Orléansville).
41 Benattia Ahmed, 1911, caporal, 801 C. O. S. M., Oued Fodda, Orléansville.
42 Kouider Rachdi, 24 avril 1909, soldat, C. A. R. 101, douar Oued Sebt, Lavigerie (Orléansville).
43 Rebaili Mohamed ben Ahmed, 16 juin 1906, maréchal des logis, 1er R. S. A., douard Ouled Larbi, à Ténès (Orléansville).
44 Asnouni Ahmed, 26 août 1903, sergent-chef, 1er R. S. A., chez M. Soher Abdelkader, B. Amar, derb de Vialar (Orléansville).
45 Bouaskeur Moussa ben Mohamed, 18 avril 1912, 1re classe, 10e R. M. A., douar Djebel Louh, Djendel (Orléansville).
46 Mares Belkacem, 27 juillet 1909, sergent-chef, 1er R. T. A., douar Taourira, Novi (Orléansville).
47 Derkaoui Miloud, 11 juillet 1909, brigadier F. L. D. O. du C. O. I. n° 2, maison Bouafia, Saint-Lucien (Oran).
48 Mettat Mohammed ben Ahmed, 25 mars 1912, brigadier-chef, 27e train, chez Abdesselam Ahmed, boulevard Sud, à Affreville (Orléansville).
49 Benkotib Djilali ben Ahmed, 27 juillet 1908, 1re classe, C. O. I. n° 1, Lavigerie-Djendel (Orléansville).
50 Dahli ben Mohamed Boutouchent, 1911, caporal, 1er R. T. A., douar ben Aouri près Téniet-el-Haad (Orléansville).
51 Nechab Abdelkader ben Kaddour, 19 juillet 1910, caporal, 23e B. T. A., douar Tamellahat, fraction Keraïch Molière, Ouarsenis (Orléansville).
52 Mekatel Mohamed ben Abdelkader, 1912, sergent, 3e B. T. A., Boeca Sahnoune, à Orléansville.
53 Khetir Rabah, 1905, sergent-chef, 1er R. T. A., chez M. Bettahi, épicier, à Gouraya (Orléansville).
54 Mestar Boualem ben Mohamed, 16 octobre 1904, 1re classe, 13e R. T. A., Francis-Garnier (Orléansville).
55 Aci Ahmed, 24 avril 1906, brigadier-chef, E. A. A. B. C., à Vialar (Tiaret).
56 Bouadjadja Abdelkader, 6 mars 1910, caporal, 3e bataillon de garnison, à Kherba (Orléansville).
57 Zatter Mohammed, 1912, caporal-chef, 1/1er R. T. A., fraction M'Taria, à Charon (Orléansville).
58 Houhecbe Ali, 25 avril 1908, brigadier, 7e R. S. A., rue Pasteur, à Affreville (Orléansville).
59 Ghezal Belkacem, 20 juillet 1909, sergent, 1er R. T. A., douar Sidi Simiane, à Cherchell (Orléansville).
60 Berguelil Tayeb, 1er février 1910, caporal, 9e zouaves, 14, rue Vallée, à Miliana (Orléansville).
61 Nouam Mohamed, 17 avril 1908, soldat, 9e R. T. A., la Ferme, à Orléansville.
62 Mansour Bokhtache Sahnoune ben Djelloul, 1902, 1re classe, 9e R. T. A., Bocca-Sahnoune, douar Guerboussa, à Orléansville.
63 Brahim Mazari Ahmed, 1912, caporal, 1er R. T. A., 8, rue d'Illens, à Orléansville.
64 Moussaoui Yahia, 6 novembre 1912, soldat, 1er R. T. A., 3, rue Fontenoy, à Miliana (Orléansville).
65 Mohammed ben Kaddour, 8 novembre 1910, sergent, C. A. R. 101, douar Béni-Boukhanous, Ouarsenis (Orléansville).
66 Kasmi Bouyacoub, 1904, soldat, C. O. A. n° 1, douar Dahara, Bocca-Ouled-Abdelkader, Tenes (Orléansville).
67 Silali Djelloul ben Amar, 22 février 1911, caporal-chef, 1er R. T. A., au G. M. P. R. 86, S. P. 87888, à Saint-Pierre, Saint-Paul (Alger).
68 Aleg Mohamed, 8 juin 1907, caporal, 101 C. O. S. M., à Molière Orléansville.
69 Bouchema Mohamed, 18 janvier 1906, sergent, 5e C. A. G., cité Sidi-Salem, bloc 21 J. 18, 19, les Salines, à Bône.
70 Zoudj Elhadjar, 1907, soldat, 13e R. T. A., chez M. Belkacem Lakhdar, épicier, à Fouka-Marine (Alger).
71 Benabbas Mohamed, 14 avril 1913, soldat, P. G. n° 3, zone C, baraque 62, à Orléansville
72 Guenam Abdelkader, 24 février 1900, 1re classe, Compagnie Garde P. G. n° 1, cité Musulmane, à Bourbaki (Orléansville).
73 Haddad Mohammed, 10 octobre 1911, caporal, 29e R. T. A., douar Tamelahat, Ouarsenis (Orléansville).
74 Abbas-Moussa Mohammed, 20 janvier 1910, soldat, 1er R. T. A., douar Guerboussa, le Cheliff (Orléansville).
75 Guettaa Kaddour ben Abdelkader, 2 avril 1909, soldat, 2e R. T. A., douar Tacheta, les Braz (Orléansville).
76 Benmouffok Saïd Ali ben Mohammed, 1er septembre 1906, soldat, Douairs, à Gouraya (Orléânville).
77 Zak Abdelkader ben Mansour, 1909, sergent, 9e R. T. A., 29, impasse Bab-el-Souk, à Miliana (Orléansville).
78 Helhal Larbi, 14 août 1908, caporal, Corps des douairs, chez M. Mohamed ben Djelloul, douar Sidi-Simiane, fraction Hayonna, Cherchell (Orléansville).
79 Adjir Abdelkader, 1904, soldat, C. O. I. n° 1, 19, rue du Maroc, à Miliana (Orléansville).
80 Bedrani Larbi, 31 janvier 1904, soldat, 11e R. T. A., douar Bouarous, les Braz (Orléansville).
81 Tazerout Abdelkader, 1899, soldat, 9e R. T. A., douar Béni-Djerdini, à Tenes (Orléansville).
82 Kadai Mohamed ben Ouadali, 4 juillet 1907, sergent, 1er R. T. A., douar Tiberkanine-Bocca-Rouabah, le Cheliff (Orléansville).
83 Semar ben Slimane Yahia, 1909, 1re classe, école des cadres Cherchell, douar Main, à Tenès (Orléansville).
84 Heddar Djelloul ben Ahmed, 11 avril 1908, 1re classe, compagnie du Groupe, douar Béni-Haoua, à Tenès (Orléansville).
85 Mokhtari Abdelkader, 1906, caporal, 9e R. T. A., douar Haraouat, fraction Ouled-Abderrahmane, Teniet-el-Haad (Orléansville).
86 Bekouche ben Benamer Kouider, 13 mars 1908, soldat, 1er R.S.A., douar El-Meddad, Teniet-el-Haad (Orléansville).
87 Cherifi Abdelkader, 30 mai 1905, soldat, 9e R. T. A., douar Louroud, fraction Béni-Boukhaz, les Braz (Orléansville).
88 Balas Kaddour ben Abderrahamane, 7 mars 1912, 1re classe, 1er R. S. A., douar Béni-Méharez, fraction Djérilet, Teniet-el-Haad (Orléansville).
89 Abdelli Abdelkader, 15 août 1902, 1re classe, corps des douairs, à Charon (Orléansville).
90 Djebbari Ahmed, 1910, 2e classe, 65e R. A., maison Bénaziza, à Lavigerie (Orléansville).
91 Bentouta Bencherki, 23 février 1904, sergent, corps des douairs, Bocca-ould-Larbi (barrage), Oued-Fodda (Orléansville).
92 Haouch Moulaï Tayeb, 20 mai 1906, soldat, dépôt P. G. n° 8, G. M. S. 21, Abbo (Tizi-Ouzou).
93 Madroub Mustapha, 1906, 1re classe, D. I. 92 *bis*, Teniet-el-Haad (Orléansville).
94 Halima Rioum Mohammed, 10 décembre 1903, soldat, 13e R. T. A., douar Ouled-Farès, le Cheliff (Orléansville).
95 Machkour Mohamed, 7 novembre 1909, soldat, corps des douairs, maison Rey-Maurice, à Molière (Orléansville).
96 Tassakkourt Abdelkader, 12 janvier 1906, soldat, 19e section d'infirmiers, douar Sidi-Simiane, Cherchell (Orléansville).
97 Sadaoui Chérif ben Chérif dit Ali, 24 juillet 1907, 1re classe, bataillon de renfort n° 103, 1, rue de Sidi-Ferruch, à Miliana (Orléansville).
98 Bouhamza Abderrahmane, 18, novembre 1908, soldat, douairs, douar El-Meddad, Teniet-El-Haad (Orléansville).
99 Ladouari Abderrahmane, 2 mars 1912, brigadier-chef, 5e R. C. A. (1er escadron), à Vialar (Tiaret).
100 Cherki Djelloul, 26 avril 1913, 1re classe, 7e R. S. A., quartier Oued-Rehan, à Miliana (Orléansville).
101 Khenchache Ahmed ben Djellarch, 1900, caporal, 9e R. T. A., 15, rue Mogador, à Miliana (Orléansville).
102 Sebihi Mohamed, 1913, soldat, 27e escadron du train, douar Guerboussa, Bougainville (Orléansville).
103 Meknaci Ahmed ben Mohamed, 8 novembre 1907, sergent, C. O. I. n° 1, Ouled-Abbès-Oued-Fodda (Orléansville).
104 Bouhenni El Mazari, 26 juin 1911, sergent, 1er R. T. A., douar Guerboussa, le Chéliff (Orléansville).
105 Ziani Abdelkader ben Abdallah, 1909, 1re classe, 17e R. T. A., à Fouka (Alger).
106 Daoud Belaïd ben Abdelkader, 15 novembre 1906, 1re classe, 1er R. T. A., douar Bouhlal, Cherchell (Orléansville).
107 Keddar Abdelkader, 5 décembre 1909, soldat, 1er R. T. A., Rouina (Orléansville).
108 Rahmoun Mohammed, 20 mars 1906, soldat, 3e compagnie de garnison, chez Bélini, café maure, rue du Théâtre-Romain, à Cherchell (Orléansville).
109 Souag Aïssa ben Medjahed, 29 novembre 1911, sergent, corps des douairs, douar Baach, Ténès (Orléansville).
110 Abada Mammar, 23 février 1911, 1re classe, corps des douairs, rue de la Providence, Ténès-Marine (Orléansville).
111 Kediche Miloud, 30 avril 1908, soldat, 1er zouaves, fraction du Chéliff, Affreville (Orléansville).
112 Amari Braham ben Mohamed, 25 janvier 1913, 2e classe, 1er R. T. A., douar El-Gourine, Cherchell (Orléansville).
113 Mehalla Mohamed ben Mohamed, 31 août 1908, soldat, 9e R. T. A., 1er bataillon, douar fraction Hadj-Saddok, Duperré (Orléansville).
114 Haddou ben Mohamed, 14 janvier 1910, soldat, 1re classe, C. O. I. n° 1, douar Aghbal, Cherchell (Orléansville).
115 Boudjemali Mohamed ben Djelloul, 6 septembre 1907, soldat, C. O. I. n° 1, douar Sidi-Simiane, Cherchell (Orléansville).
116 Daouli Djelloul, 1903, soldat, 8e R. T. A., 7, rue Desaix, Miliana (Orléansville).
117 Rayad Abdelkader, 3 mars 1908, soldat, 13e R. T. A., cavalerie militaire, Duperré (Orléansville).
118 Mettouchi Mohand, 2 mars 1910, gendarme, 10e légion de gendarmerie, brigade de gendarmerie, à Orléansville.
119 Tabal Mohamed, 30 mars 1917, adjudant, 1/9e R. T. A., 15, rue de Tunis, Miliana (Orléansville).
120 Chachou Mohammed, 26 décembre 1912, sergent, 1er R. T. A., douar Ouled-Farès-Bocca-Oued-Bouziane, Varnier (Orléansville).
121 Ghilaci Brahim, 5 septembre 1912, sergent, 1er R. T. A., fontaine du génie, à Novi (Orléansville).
122 Abdoune Lakdar, 1912, adjudant, 1er R. T. A., douar Béni-Merzoug, Ténès (Orléansville).
123 Mokhtar Bokhtache Mohamed, 29 septembre 1913, maréchal des logis, C. M. R. M. 405, 43 Etzenletzstrasse, à Heiligenwald (Sarre).
124 Benazza Djelloul, 31 août 1914, sergent, 9e R. T. A., douar Tiberkanine, Chéliff (Orléansville).
125 Nahi Mohamed ben Djilalli, 1916, sergent-chef, 9e R. T. A., douar Daihra, Ténès (Orléansville).
126 Kherchouche ben Sayah, 1917, sergent-chef, 1/9e R. T. A., douar Ain-El-Anseur, Téniet-El-Haad (Orléansville).
127 Fellag Mohamed ben Miloud, 12 mars 1913, sergent, 1/9e R. T. A., douar Bouhallouane, les Braz (Orléansville).
128 Chaker Saâd, 12 mai 1917, caporal, C. A. R. 101, Bocca-Souad, Arch, Béni-Hindel, le Chéliff (Orléansville).
129 Bouzater Ahmed, 1917, sergent, 7e R. T. A., chez M. Hadj Miloud, commerçant, à Bourbaki (Orléansville).
130 Khouatemiani Mohamed ben Benyoucef, 12 mai 1914, caporal-chef, 1er R. T. A., fraction Souama, près de la briquetterie, Bénichou, à Affreville (Orléansville).

131 Bouabdellah Mohammed, 17 mars 1911, caporal, 9e R. T. A., cité musulmane n° 30, à Orléansville.
132 Chennouk Sadek ben Mohammed, 13 janvier 1913, caporal, 1/9e R. T. A., douar Grib, Lavigerie (Orléansville).
133 Chergui Mohamed, 1916, caporal-chef, C. A. R. 101, chez M. Messaoui Daoud (cordonnier), à Téniet-el-Haâd (Orléansville).
134 Messahel Kouider, 30 décembre 1913, caporal, 21e R. T. A., douar Béni-Rached, le Chéliff (Orléansville).
135 Rabah Mazari Salem ben Abdelkader, 23 septembre 1913, caporal, 9e R. T. A., douar Gherboussa, Bougainville (Orléansville).
136 Bouchamia el Habib ben Mohammed, 1914, caporal-chef, 10e S. I. M., douar Ouled-Farès, le Chéliff (Orléansville).
137 Aïn Mourra Abdelaziz ben Djelloul, 1er octobre 1911, brigadier, 5e R. C. A., douar El-Meddad, Téniet-el-Haâd (Orléansville).
138 Ouggad Mergueb, 7 janvier 1917, brigadier-chef, 1/67e R. A., cité Georges-Siegwald, les Attafs (Orléansville).
139 Kouider Ayad Rabah, 1914, 2e classe, école militaire à Miliana, à la S. A. S. de Oued-Djer (Orléansville).
140 Boughari Mohamed, 24 mai 1914, sergent-chef, 7e R. T. A., à Charon (Orléansville).
141 Bedr Djelloul ben Mohammed, 1er février 1912, sergent, 1er R. T. A., douar Damous, Dupleix (Orléansville).
142 Djellouli Braham ben Abdelkader, 20 août 1914, maréchal des logis, 483 C. L. R. M., à Boufarik, 32, rue Sidi-Brahim, à Cherchell (Orléansville).
143 Barguellil Hocine ben Rabah, 1917, sergent-chef, 111/1 R. T. A., douar Ighoud, Téniet-el-Haâd (Orléansville).
144 Beldjouhar Ghalem ben Ladj, 12 février 1914, sergent, 7e R. T. A., douar Béni-Chaïb, le Chéliff (Orléansville).
145 Berrihoum Mohamed, 1914, sergent, 1er R. T. A., à Daouda-Ville (Alger).
146 Yacoubi Ali, 4 janvier 1915, sergent, 1er R. T. A., 3, rue d'Austerlitz, à Miliana (Orléansville).
147 Saci Houari, 1914, sergent-chef, C. A. R. 101, douar Oued-Djer, fraction Sahel, les Braz (Orléansville).
148 Ayad Hadj Djelloul, 9 décembre 1916, maréchal des logis, 27e train, douar Béni-Rached, le Chéliff (Orléansville).
149 Mostefaoui Abdelkader ben Belkacem, 11 octobre 1912, sergent-chef, 1er R. T. A., chez Zérouchi, à Souraya (Orléansville).
150 Mansouri Djelloul, 20 septembre 1912, sergent-chef, 1er B. T. A., à Dupleix (Orléansville).
151 Hafsi Abdelkader, 1er janvier 1913, brigadier-chef, C. A. R. 101, douar Béni-Haoua, Ténès (Orléansville).
152 Mahrouz Tayeb ben Yahia, 1916, caporal, 1er R. T. A., douar Béni-Lenk, Vialar (Orléansville).
153 Bouhani Benziane Abdelkader ben Mammar, 16 décembre 1913, caporal-chef, 9e R. T. A., douar Taflout, le Chéliff (Orléansville).
154 Aissat Ahmed, 14 décembre 1913, sergent, 35e R. I., cité Musulmane, à Orléansville.
155 Benzohra Benyoucef ben Laïd, 2 février 1913, sergent, 2/1 R. T. A., à Vesoul-Bénian (Orléansville).
156 Baalache Mohamed, 16 janvier 1913, adjudant, 1er R. T. A., rue des Chaulliers, à Ténès (Orléansville).
157 Mezaouer Mohamed, 8 septembre 1918, caporal-chef, base militaire d'Alger, douar Merhaba, les Braz (Orléansville).
158 Belghazi Djillali, 27 février 1914, brigadier, 1/411 R. A. A., douar Damous, Dupleix (Orléansville).
159 Bouzid-Chohra Djelloul, 1916, sergent-chef, B. F. O. N. U., à Béni-Rached (Orléansville).
160 Dous Ramdane, 1917, caporal-chef, 19e génie, douar Taza, Téniet-el-Haâd (Orléansville).
161 Imimane Berkemouche, 3 novembre 1916, caporal, 1er R. T. A., douar Thigzirt, Téniet-el-Haâd (Orléansville).
162 Mahmoudi Abdelkader, 1919, caporal-chef, 1er R. T. A., douar Ighoud, Téniet-el-Haâd (Orléansville).
163 Saïdani Mohammed, 22 juin 1918, 2e classe, 3e R. T. A., quartier Oued-Rehane, à Miliana (Orléansville).
164 Oussaïd Abdelkader, 1917, sergent, 1er R. T. A., quartier Hamana, à Miliana (Orléansville).
165 Benamra Naïli, 1917, sergent, C. A. R. 101, 9, rue d'Austerlitz, à Miliana (Orléansville).
166 Metyanine Bencherki, 29 juillet 1918, adjudant, 4e B. I., à Bourbaki (Orléansville).
167 Mostefaoui Larbi, 1921, sergent-chef, C. A. R. 101, à Lamartine (Orléansville).
168 Zeroual Mohamed, 1919, caporal-chef, C. A. R. 101, 39, rue de Mogador, à Alger.
169 Bouaziz Abdelkader, 1915, caporal, 1er R. T. A., douar Ghribs, fraction Ouled Ali, Djendel (Orléansville).
170 Yahiaoui Abdelkader, 8 septembre 1915, 1re classe, 3/1er R. T. A., 28, rue Denfert-Rochereau, à Blida (Alger).
171 Ouadjene Abdelkader, 28 mai 1917, caporal, G. T. 520, 3, boulevard des Righes, à Miliana (Orléansville).
172 Chehloul Mohamed, 22 septembre 1917, caporal-chef, C. A. R. 101, Bocca-Louhaïet, Béni-Rached (Orléansville).
173 Tiatouchine Mansour, 1922, sergent-chef, 1er R. T. A., rue de Téniet, cité musulmane, Teniet-el-Haad (Orléanville).
174 Haddane Laïmeche, 1921, sergent-chef, 401e R. A. A., douar el Maddad, Teniet-el-Haad (Orléansville).
175 Hadjaz Mohamed, 1917, caporal-chef, 9e B. T. A., S. A. S. de Bou-Slimane, par Molière (Orléansville).
176 Bouhouia Mohamed, 3 mars 1923, sergent, 1er R. T. A., chez M. Bouhouia, Bou-Madfa, à Orléansville.
177 Memmi Bouziane ben Menad, 7 juillet 1919, sergent-chef, 2e R. T. A., 1, place de l'Eglise, Médéa.
178 Douha Abdelkader, 1924, caporal, 1er B. T. A., à Adélia (Orléansville).
179 Moulfi Mouloud, 4 avril 1924, caporal, 1er B. T. A., à Novi (Orléansville).
180 Nemri Mohammed, 27 septembre 1919, 1re classe, 1er B. T. A., à Lamartine (Orléansville).
181 Yousfi Mohamed ben Mouloud, 3 août 1920, 2e classe, 1er R. T. A., à Novi (Orléansville).
182 Toum Mohammed, 1912, maréchal des logis chef, 27e Train, quartier Zouggala, Miliana (Orléansville).
183 Hamdani Moussa, 6 octobre 1922, sergent, C. A. R. 101, 23, rue Albin-Rozet (Alger).
184 Bahi Bensaouda, 17 mars 1923, caporal, compagnie de pionniers, base transit d'Alger, douar Maïn, Ténès (Orléansville).
185 Faraoun Taïeb, 19 juillet 1921, sergent, 1er R. T. A., village Nègre, maison 6, Teniet-el-Haad (Orléansville).
186 Rahou Abdelkader ben Mohamed, 25 février 1919, 1re classe, 1er B. T. A., Douardi-Béni-Mileuk (Orléansville).
187 Kerkabi Larbi, 1922, 2e classe, district de transit d'Alger, chez M. Garcia (Alphonse), à Borély-la-Sapie (Orléansville).

Catégorie « C ».

Saïda.

1 Ziani Saïd, 1912, 2e classe, 6e R. T. A., 14, rue Marguerite, à Saïda.
2 Kouidri Khalfallah, 1921, caporal-chef, 6e R. T. A., terrain Hadj-Hacène, les Planteurs, à Oran (Oran).
3 Touahri Bouhafs, 1915, sergent-chef, 2e R. T. A., 213, village Doui-Thabet, à Saïda.
4 Boualem Mostéfa Ould Bounadjia, 1911, 2e classe, 2e R. T. A., 20, rue Sidi-Ferrouch, à Saïda.
5 Lebboukh Saïd Ould Ali, 25 juillet 1920, 2e classe, 6e R. T. A., rue de la Mosquée, à Saïda.
6 Attou Miloud, 1908, 2e classe, 2e R. T. A., 8, rue Sehent, à Saïda.
7 Rachedi Kaddour, 1925, soldat, 14e B. T. A., 6, rue Soleillet, à Saïda.
8 S. N. P. Abderrahmane Ould Mohamed, 1914, brigadier, C. R. A. n° 15, Douï-Thabet n° 58/8, à Saïda.
9 Hamour Boumediène, 16 juin 1921, 2e classe, 6e R. T. A., Hassasna-Ghéraba (Saïda).
10 Nabi Mohamed, 3 octobre 1922, sergent, 7e R. T. A., cité Heureuse n° 121, Saïda.
11 S. N. P. Cheikh ben Ameur, 1925, soldat, C. A. R. 102, chez M. Khattou Ahmed, commerçant, à Géryville (Saïda).
12 Benfatima Kaddour, 1927, maréchal des logis chef, 2e R. T. A., bâtiment Diar-Saada n° 158, à Saïda.
13 Guendouz Mohamed, 1928, 2e classe, 2e R. T. A., Dar-el-Askri, à Saïda.
14 Aziz Youcef, 1924, 1re classe, C. A. R. 102, Ouled-Sidi-Hadj, tribu Tircine (Saïda).
15 Larbi ben Tayeb, 1909, 1re classe, 2e R. T. A., Maatna, Géryville (Saïda).
16 Bencharef Aïssa, 15 décembre 1929, 2e classe, C. A. R. 102, Doul-Thabet n° 468, à Saïda.
17 Boudjenah Abdelkader, 1933, 2e classe, C. A. R. 102, Kédadra, fraction Aioua el Branis (Saïda).
18 Hamri Larbi, 27 janvier 1924, caporal, C. A. R. 102, Dar el Askri, à Saïda.
19 Afani Cheikh, 1933, 2e classe, C. A. R. 102, Bouktoub (Saïda).
20 Chahtou Mohammed ben Hadj, 1910, caporal-chef, C. A. R. 102, Bouktoub (Saïda).
21 Zeghir Bouziane, 1924, 1re classe, C. A. R. 102, Daallil, Franchetti (Saïda).
22 Madani ben Abdelkader, 1930, brigadier, 5e R. C. A., village nègre, à Géryville (Saïda).
23 Benouis Miloud ould Hachemi, 1898, caporal, 2e T. A., Ouled Bénouis (Saïda).
24 Bouri Abdelkader, 18 juin 1923, 1re classe, C. A. R. 102, Aïn-Mamaa (Saïda).
25 Meddah Hadj, 1929, 2e classe, 2e R. T. A., Dar el Askri, à Saïda.

Catégorie « D ».

1 El Hadj ben Mohamed, 1902, sergent, 2e R. T. A., à Géryville (Saïda).
2 Bahous ben Amar, 1900, caporal, 2e R. T. A., Ouled Miloud, Arch Rezelgat, Géryville (Saïda).
3 Bouchikhi Lakhdar, 1906, sergent, 6e R. T. A., 2, rue de l'Habra, à Saïda.
4 Khorissat Slimane, 25 juin 1903, sergent, 6e R. T. A., 3, rue Valette-Marine, à Saïda.
5 Belhamdi Mohamed, 1902, caporal, 29e R. T. A., 19, rue de la Mosquée, à Saïda.
6 Boukaben Brahim ould Djillali, 1903, maréchal des logis, 28e train, 4, rue Bahia, à Oujda (Maroc).
7 Boualam Khélifa, 1903, sergent, 6e R. T. A., Aïn-el-Hadjar (Saïda).
8 Kherraz Abdelkader ould Abdelkader, 20 octobre 1901, sergent, 6e R. T. A., village Amrous, à Saïda.
9 Mohamed ben Mansour, 1910, sergent, D. T. L., 25, camp des Chasseurs, à Saïda.
10 Sehanine Mohamed, 1912, sergent, 2e R. T. A., 3, rue de l'Habra, à Saïda.

11 Amiri Kouider, 1912, maréchal des logis, 8e R. S. A., village Doui Thabet, à Saïda.
12 Taibi Cheikh, 14 mai 1910, 1re classe, 8e R. S. A., 1, rue de l'Ouarsenis, à Saïda.
13 Ardiche Mohamed, 1909, brigadier-chef, 802e C. O. M., village nègre Amrous, n° 12, à Saïda.
14 Djemel Slimane, 1911, sergent, 3e R. T. A., Derragua, Ghéraba, Géryville (Saïda).
15 Ouis Bénaouda, 1909, maréchal des logis, 3e R. C. A., 14, boulevard Besombes, à Saïda.
16 Boutouta Mohamed, 1913, 6e R. T. A., Doui Thabet, n° 92, à Saïda.
17 Mouedden Djelloul, 1910, caporal, 1/9e R. T. A., à Berthelot (Saïda).
18 Hadji Baghdad ben Belfedal, 1912, maréchal des logis, 2e R.S.A., cité Musulmane, maison Lakhel Bahous, à Géryville (Saïda).
19 Chahraoui Mostéfa, 1908, sergent, 102e C. O. S. M., village nègre Amrous, n° 321, à Saïda.
20 Mansouri Mohamed, 1917, caporal-chef, C. I. T., tribu Sendan, Méchéria (Saïda).
21 Belgour Abdessélam, 1908, sergent, 2e R. T. A., village nègre, à Aïn-Séfra (Saïda).
22 Taibi Ahmed ould Ahmed, 15 juillet 1908, adjudant, C. O. I. n° 2, 11, rue Branly, à Saïda.
23 S. N. P. Dine ben Lamine, 1912, brigadier-chef, 8e R. S. A., chez M. Zair Mostéfa, rue de l'Oued, à Aïn-Séfra (Saïda).
24 Belabacci Abdelkader, 22 janvier 1910, caporal-chef, 2e R. T. A., 17, camp des Chasseurs, à Saïda.
25 S. N. P. Abdelkader ould Kaddour, 1907, 2e classe, 2e R. T. A., gardien du cimetière musulman, village nègre, Doui Thabet, n° 426, à Saïda.
26 Benattou Abdelkader, 1911, sergent, 6e R. T. A., 10, rue du Capitaine-Amar, à Saïda.
27 Benaiad Habib, 1902, sergent, 2e R. T. A., rue de la Mina, à Saïda.
28 Zeriki Larbi ben Mohamed, 1907, 1re classe, 6e R. T. A., Doui Thabet, n° 858, à Saïda.
29 Embarek Tahar, 1911, brigadier, 8e R. S. A., 23, rue du Capitaine-Makhloufi, à Saïda.
30 Djellouli Habib, 1910, sergent, 13e R. T. A., village nègre Amrous, à Saïda.
31 S. N. P. Cheneg Kadda ben Ahmed, 1911, 2e classe, 2e chasseurs d'Afrique, chez M. Dine ben Bahous, commerçant, rue Wagner, à Geryville (Saïda).
32 Saïah ould Belgacem, 1906, caporal, 6e R. T. A., Sendan, Mecheria (Saïda).
33 Mostefai Mohamed, 1909, 2e classe, 27e train, rue Marceau, à Saïda.
34 Seddiki Naceur, 1900, 1re classe, 6e R. T. A., 6, rue du Chélif, à Saïda.
35 S. N. P. Moulay Marouf, 1912, brigadier-chef, 1er R. S. A., chez M. Ben Youssef Boudkhil, à Geryville (Saïda).
36 Sebbah Boualem, 1905, 1re classe, compagnie saharienne, ksar Sidi Bouktil, Aïn Sefra (Saïda).
37 Ouacel-Abdelkader, 1905, 1re classe, 6e R. T. A., village nègre Amrous n° 25, à Saïda.
38 Aissani Abdelkader, 13 avril 1901, 1re classe, 2e R. T. A., village Amrous, rue Djillali, n° 32, à Saïda.
39 Metir Ahmed, 15 janvier 1914, adjudant-chef, 19e régiment de génie, 4, place Bugeaud, à Saïda.
40 S. N. P. Dine ben Mohamed, 1917, sergent, 39e R. T. A., Stitten, Géryville (Saïda).
41 Bouchickhi Slimane ben Djelloul, 1917, brigadier-chef, 801e C. O. M., tribu Ouled Ziad, Géryville (Saïda).
42 Dinaoui Abdelkader, 1912, 1re classe, 8e G. S. A. P., Ouled Sine, Aïn Sefra (Saïda).
43 S. N. P. Tayeb ben Larbi, 1916, 1re classe, 10e section C. O. M. A., chez M. Benameur ould Tamah, à Geryville (Saïda).
44 Zouari Ahmed, 1916, sergent-chef, 1/6e R. T. A., Ouled Falette (Saïda).
45 Kadem Mohamed, 1915, 1re classe, 6e R. T. A., Tiffrit, Saïda.
46 S. N. P. Mohamed ben Tahar, 1916, 1re classe, 1/6e R. T. A., Ouled Ziad Ghéraba, Géryville (Saïda).
47 Mokhtar ould Mohamed, 1917, maréchal des logis chef, 2e R. C. A., Ouled Sérour, Géryville (Saïda).
48 Hanafi Mohamed, 1912, caporal-chef, 2e R. S. A. saharien, Aïn Sefra (Saïda).
49 Agha Lakhdar, 1919, sergent, 6e R. T. A., Sendan, Méchéria (Saïda).
50 Bendali Mohamed, 1917, sergent, 2e R. T. A., Dar El Askri, à Saïda.
51 Bouanane Bouafs, 1918, sergent-chef, 2e R. T. A., village Nègre, Doui Thabet n° 81, à Saïda.
52 Mohammedi Messaoud, 1919, sergent, 35e R. T., village Duoi Thabet n° 108, à Saïda.
53 Ouanes Lazhar, 1921, brigadier-chef, 3e spahis, Dar el Askri, à Saïda.
54 Raouan Abdelkader, 8 février 1916, caporal-chef, 2e R. T. A., 17, rue Ibn Khaldoum, à Saïda.
55 S. N. P. Abdelkader Mohamed ben Sahraoui, 1920, 1re classe, C. A. R. 102, 12, rue de l'Ouarsenis, à Saïda.
56 S. N. P. Abdelkader ben Mohamed, 1920, 2e classe, 28e escadron du train, Compagnie saharienne G. P. D. A., S. P. 84.415.
57 Kial Abdelkader ould Amor, 1918, caporal, 9e B. T. A., Dar el Asrki, à Saïda.
58 Cheikh ben Mohamed, 1918, 2e classe, 28e escadron du train, chez le caïd Miliani, à Geryville (Saïda).
59 Daki ould ben Eddine, 1916, sergent, 14e B. T. A., Dar-el-Askri, à Saïda.
60 Cherif Djilloul ben Mohamed, 1920, sergent-chef, 1er B. T. A., Mecheria (Saïda).

Catégorie « C ».

Saoura.

1 S. N. P. El Fedil ben Ahmed, 1911, soldat, 17e G. M. M., douar Ouled-Bel-Guiz, tribu des Mokrane, Colomb-Béchar (Saoura).
2 Benarbia Abdelkader, 2 mai 1912, caporal C. A. R. 102, terrain Hadj-Hacène, n° 3280, Les Planteurs, Oran.

Catégorie « D ».

1 Layachi Aïssa ben Ali, 1900, 2e classe, Gr. autonome d'art., 10/65 R. A. A., poste d'Igli, Sud-Oranais (Saoura).
2 Dehlis ben Tsameur, 1908, brigadier, 8e R. S. A., service du personnel, houillères du Sud-Oranais, à Kenadza (Saoura).
3 Abderrahmane bel Hadj, 1911, 1re classe, 802e compagnie d'ouvriers du service du matériel, douar Deldoul-Barka, annexe de Gourara, Timimoun (Saoura).
4 Dine ben Maamar, 1908, brigadier-chef, 2e R. C. A., Chabaâ, maison n° 11, à Colomb-Béchar (Saoura).
5 Lamri Mohamed, 1903, 2e classe, 2e R. S. A., chez M. Sid Dra, Djedid, Sud oranais, à Colomb-Béchar (Saoura).
6 Moulai Hachemi ould Marouf, 1915, 1re classe, école blindée et cavalerie d'Alger, Debdaba (Saoura).
7 Ouafi Salah, 19 février 1915, 2e classe, 11e R. T. A., café marocain, chez M. Saïd, Colomb-Béchar (Saoura).
8 S. N. P. Mohamed ben Cheikh, 1918, maréchal des logis, G. T. 520, Beni Ounif, maison Caïd Menouar (Saoura).
9 Boussekrine Ahmed, 1920, brigadier, C. I. E. E. S., Dar El Askri, Colomb-Béchar (Saoura).
10 Hamdaoui Ahmed ben Tahar, 1919, 1re classe, 6e B. T. A., chez M. Barkat Tahar, à Kenadza Ksar Djedid (Saoura).

Catégorie « C »

Sétif.

1 Fandi Bouzid ben Tahar, 1904, 2e classe, 7e R. T. A., douar Teffrig, les Bibans (Sétif).
2 Khelil Larbi, 25 août 1895, 2e classe, 1er R. T. A., douar Djaffra El Maïn, les Bibans (Sétif).
3 Adjimi Tayeb, 1917, 1re classe, C. A. R. 103, 265, cité Yahaoui, à Sétif.
4. Mosly Lakhdar, 1919, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Frikat, Colbert (Sétif).
5 Sebaat Abdelkader, 7 janvier 1912, 2e classe, 7e R. T. A., maison Hazani, rue du 3e-Chasseurs-d'Afrique, à Sétif.
6 Arroudj Mohamed ben Ahmed, 25 avril 1925, sergent C. O. I. n° 3, douar Béni Amrous, oued Marsa (Sétif).
7 Boutekrabet Mohamed ben Saïd, 4 mars 1916, 2e classe C. O. I. n° 3, douar Dra El Caïd, La Fayette (Sétif).
8 Khelfi Menouar, 1915, 2e classe, C. R. P. R. de Constantine, maison Chaker, 21 D, rue du 3e-Tirailleurs, à Sétif.
9 Mebrak Mohammed, 25 avril 1916, 2e classe, 3e R. T. A., douar Djezzar, Barika (Batna).
10 Haddad Salah, 1906, 2e classe, 23e R. T. A., 12/1 Bel Air, à Sétif.
11 Bouguellil ou Bouguellid Smaïl, 1915, 2e classe, 7e R. T. A., village Bouguellid, Bougie (Sétif).
12 Ferkous Hocine, 1913, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Madjana, les Bibans (Sétif).
13 Achouri Messaoud ben Amor, 1916, 2e classe, 13e R. T. A., douar Babor, Takitount (Sétif).
14 Fatmi Haouès ben Hamed, 12 avril 1912, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Oued Mosly, les Rhira (Sétif).
15 Kadri Mohand ben Abdallah, 1917, 1re classe, C. O. I. n° 3, 3, rue Scipion, à Sétif (Sétif).
16 Seddiki Mokhtar, 1910, 2e classe, 15e R. T. A., douar Bendiab, les Eulma (Sétif).
17 Ouhab ou Ouahab Saïd, 1919, 2e classe, C. O. I 3, douar Moklane, Guergour (Sétif).
18 Benkhaled Abderrahmane, 1893, sergent-chef, 21e C. O. A., cité Lévy, 131, faubourg Montmélian, à Chambéry (Savoie).
19 Saci Amor ben Seghir, 5 février 1909, 2e classe, 67e R. A. A., centre municipal de Timri Tala Tazerte, la Soumman (Sétif).
20 Boulemessamer Mohamed ben Ali, 21 février 1916, 1re classe, 7e R. T. A., douar Tababor, Oued-Marsa (Sétif).
21 Cherdouane Belaïd, 29 janvier 1908, 2e classe, 7e R. T. A., douar Aït-R'Zine, Akbou (Sétif).
22 Smaani Saïd, 1915, caporal au C. O. I. n° 3, rue Jules-Ferry, faubourg de la Gare, à Sétif.
23 Ikoubache Tahar, 4 février 1894, 2e classe, 19e génie, 7, rue du 3e tirailleurs, à Sétif.
24 Bensaadoune Hadi ben Saïd, 5 mars 1912, 2e classe, 7e R. T. A., douar Zegueur, Maadid (Sétif).
25 Mahmoud Aïssa, 2 mai 1904, sergent 11e R. T. A., Tixter, les Rhira (Sétif).

26 Meziani Mohand Saïd, 10 janvier 1915, 2e classe, 9e R. T. A., chez M. Bessaoud Omar, interprète judiciaire, à Akbou (Sétif).
27 Bouguerra Ahmed, 1917, 2e classe, 7e R. T. A., cité Rectenwald, Saint-Arnaud (Sétif).
28 Khettar Ramdane ben Akli, 1er septembre 1912, 2e classe, C. O. I., dortoir de la cimenterie, à Amneville (Moselle).
29 Mesrour Akli, 25 janvier 1920, 2e classe, 7e R. T. A., 38, rue Fort-Clauzel, à Bougie (Sétif).
30 Dehouche Saïd, 1913, sergent-chef, 10e section d'infirmiers militaires, 8, rue Bugeya, Bougie (Sétif).
31 Drissi Mohand, 1915, 2e classe, centre de rapatriement des P. G., douar Azrou-M'Bechar, la Soumman (Sétif).
32 Bouzarour Amar ben Mohamed, 1er septembre 1912, caporal, 72e section infirmiers militaires, douar Tababort, Oued-Marsa (Sétif).
33 Saimi Slimane ben Hocine, 11 janvier 1914, 2e classe, G. U. I. n° 21, 14, rue Bugeya, à Bougie (Sétif).
34 Mehenni Messaoud, 1915, 2e classe, dépôt de TA n° 11, chez l'administrateur de la commune de Perigotville (Sétif).
35 Ramtani Areski, 26 septembre 1916, 2e classe, 3e régiment de zouaves, 51, rue des Cités, à Aubervilliers (Seine).
36 Sehil Rabah ben Mohamed, 3 octobre 1916, 2e classe, C. O. I. n° 3, 16, rue Sadi-Carnot, à Haumont (Nord).
37 Lariba Modani ben Messaoud, 1916, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Babor, Takitount (Sétif).
38 Kernou Ali ben Amar, 1916, 2e classe, 7e R. T. A., chez M. Kernou Méziane, à Oued-Amizour (Sétif).
39 Ikhellef Mohand ben Tahar, 9 septembre 1919, soldat, 19e génie, cité la Montagne, bâtiment 8, n° 37, à Hussein-Dey (Alger).
40 Bouguermouh Mohand Ameziane ben Hamou, 16 juin 1921, sergent, C. O. I., 2e Constantine, 98, rue des Alliés, à Longeville-lès-Saint-Avold (Moselle).
41 Abrikh Saïd ben Mohamed, 24 juin 1915, 2e classe, centre d'organisation infanterie n° 3, douar Tigounatine, Guergour (Sétif).
42 Benameur Ali ben Messaoud, 10 avril 1914, 2e classe, 7e R. T. A., douar Zemala, les Maadid (Sétif).
43 Boureta Amar ben Ali, 1920, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Beni-Segonal, Oued-Marsa (Sétif).
44 Akli Saïd ben Sliman, 1912, 1re classe, 4e régiment du génie, douar D'Joua, Oued-Marsa (Sétif).
45 Layadi Labouani ben Rabah, 1912, 1re classe, 7e R. T. A., à Lavoisier (Sétif).
46 Zaabar Ahmed ben Lahcène, 1914, soldat 2e classe, 7e régiment tirailleurs algériens, 201, rue des Produits-Chimiques, Hautmont (Nord)
47 Henani Ahmed, 1908, sergent-chef, C. O. I. n° 3, rue Chellouah, maison Hadjadj Ali, à Bougie (Sétif).
48 Bektache Larbi, 1916, 2e classe, C. H. R. du C. O. J. 3, douar Béni-Felkai, Takitount (Sétif).
49 Slimani Ali ben Amar, 14 janvier 1912, 1re classe, 7e R. T. A., cité Vernon n° 116, à Breuillet (Seine-et-Oise).
50 Lachi Said ben Chérif, 11 février 1912, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Dchemcha, Takitount (Sétif).
51 Reguig Djebaïli, 18 mai 1915, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Ouled-Zaïm, les Eulmas (Sétif).
52 Kentouri Maklouf ben Larbi, 26 avril 1919, soldat, C. O. G. 35, douar Ikedjane, à Sidi-Aïch (Sétif).
53 Ali Sahraoui Tahar ben Zouaoui, 6 avril 1918, 2e classe, 411e D. C. A. D. A. T., douar Ouled-Belhaouchet, les Eulma (Sétif).
54 Bengherib Ali ben Madani, 6 septembre 1909, 2e classe, centre accueil des P. G., cité de Bazer, Sakra, par Saint-Arnaud (Sétif).
55 Boudissa Layachi ben Henni, 24 février 1920, soldat, 7e R. T. A., 138, rue Saint-Clair, à Lyon (Rhône).
56 Mansour Messaoud, 1896, 2e classe, 7e R. T. A., douar Melouza, à M'Sila (Sétif).
57 Tayebi Saâd, 1911, 2e classe, 3e R. T. A., douar Ksour-Maâdid (Sétif).
58 Messaoud Bouraghda Derradji, 1914, caporal, C. O. I. n° 3, chez M. Zerbih, 17, rue de Verdun, à Constantine.
59 Abdelli Ahmed, 1898, 2e classe, 7e R. T. A., ferme Peneli, la Réunion, par Bougie (Sétif).
60 Benterki Aïssa ben Ahmed, 1911, sergent, 3e R. T. A., 7, rue Persing, à Sétif.
61 Douali Mohamed Abdallah ben Mezianne, 23 septembre 1914, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Adjissa, commune des Aït Adjissa (Sétif).
62 Bouazoun Mohamed ben Arezki, 1913, 2 classe, 21e section infirmiers, douar Bouandas, Ouled-Marsa (Sétif).
63 Bahri Hafied, 1921, 2 classe, G. U. I 21, douar Ouled-Sellem, Aïn-M'Lila (Sétif).
64 Khebbat Bouzid ben Derradji, 26 décembre 1899, brigadier-chef, 3e compagnie de remonte, maison Mouclef Hamon, cité Rectanwald, Saint-Arnaud (Sétif).
65 Medjoub Saïd, 1909, 2 classe, 7e R. T. A., douar Erba, aux Biban (Sétif).
66 Lahneche Mohand, 26 mai 1911, 2e classe, 1er R. T. A., douar Amalou, Akbou (Sétif).
67 Benahmed Saïdi ben Lakhdar, 1914, 2e classe, 3e R. T. A., fraction El Anasser, douar Sidi-Embarek, Maadid (Sétif).
68 Chiki Mohand, 12 novembre 1916, 2e classe, 7e R. T. A., 29, rue Jean-Jaurès, à Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône).
69 Lehrouche Kheloufi, 1919, 2e classe, 16e D. D., douar Djaafra, aux Bibans (Sétif).
70 Azzouz Saïd ben Mohamed, 18 octobre 1913, 2e classe, 7e R. T. A., 11, rue de Buchy, à Tourcoing (Nord).
71 Benamara Lahcène, 12 novembre 1919, 2e classe, 7e R. T. A., douar Tala-Hacène, Guergour (Sétif).
72 Azzouz Rabah, 1896, 2e classe, 7e R. T. A., Zémoura, les Bibans (Sétif).
73 Benarab Mokrane ben Mohand, 1885, caporal, 67e R. A. A., village indigène Akbou (Sétif).
74 Bouguerra Mohamed ben Bouguerra, 1913, 2e classe, 9e zouaves, douar Rabta, aux Maadid (Sétif).
75 Aguercif Daï ben Amar, 1916, 2e classe, C. O. I. 3, douar Béni-Mélikèche, Akbou (Sétif).
76 Yacoubi Tahar, 1892, soldat, 7e R. T. A., douar Hadjadjen, la Soummam (Sétif).
77 Ziadou Brahim ben Mohamed, 24 juin 1913, 2e classe, dépôt 95 *bis*, à Périgueux, douar Bellaa, Mechta Krakra, les Eulma (Sétif).
78 Khatir, Mechta ben Larbi, 1895, 2e classe, 7 R. T. A., à Colbert (Sétif).
79 Mebarkia Rabah, 5 juin 1917, 2e classe, 11e R. T. A., douar Hasnaoua, Bordj-Bou-Arreridj (Sétif)
80 Boutache Abdelmadjid ben Mohamed, 4 mai 1924, 2e classe, 7e R. T. A., 8, escalier de Lyon, à Bougie (Sétif).
81 Bekka Lala ben Hocine, 1917, soldat, 7e R. T. A., 73, rue de Montreuil, à Paris (11e).
82 Doukhi Lakhdar, 1887, brigadier, 5e escadron du train des équipages militaires, Lafayette, Guergour (Sétif).
83 Ghodbane Zerroug, 1887, 2e classe, 3e R. T. A., 17, rue des Etats-Unis, à Sétif.
84 Dadache Amar ben Brahim, 24 juin 1921, 2e classe, 7e R. T. A., usine des Clavaux, par Gavet (Isère).
85 Briki Tayeb, 14 mars 1913, 2e classe 7e R. T. A., douar M'Tarfa, M'Sila (Sétif).
86 Hini Hocine, 29 mai 1919, soldat, 3e R. T. A., chez Tahir, douar Bouslam, Guergour (Sétif).
87 Saïm Mouloud, 1919, soldat, 19e génie, 73, rue de Montreuil, à Paris (11e).
88 Sadoun Abdallah ben Ali, 8 décembre 1920, 1re classe, C. O. I. n° 3, douar Bazer, à Saint-Arnaud, les Eulma (Sétif).
89 Kerrouche Abderrahmane, 11 mai 1919, 2e classe, 7e R. T. A., douar Mentano, Takitount (Sétif).
90 Sadali Ahcem ben Kassa, 1920, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Tararist, Oued-Marsa (Sétif).
91 Zaarat ou Zarat Ammar, 1921, 2e classe, C. O. I. 3, Kerrata (Sétif).
92 Benachour Naïli, 1915, 2e classe, 7e R. T. A., douar Gheralza, Maadid (Sétif).
93 Tabjoun Ali, 1918, 2e classe, 3e zouaves, douar Tarfana, Kroubs (Constantine).
94 Laidi Ahmed ben Mohand, 1910, adjudant-chef, G. U. R., n° 21, Oued-Marsa (Sétif).
95 Hamzaoui Ali, 1914, 2e classe, 11e R T. A., 19, route de l'Avre, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
96 Aït Abdelouhab Mohamed Tahar, 1919, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Dra Larba, la Soummam (Sétif).
97 Bourouis Mohamed, 3 octobre 1908, adjudant G. U. R. n° 21, rue Bir-Caid, Collo (Constantine).
98 Bouliche Taïeb ben Salah, 21 décembre 1920, 1re classe, 10e C. O. M. A., à Ighil-Ali, commune d'Akbou (Sétif).
99 Medjared Ahmed, 29 janvier 1902, sergent, 27e R. T. A., 8, place Philippe, à Bougie (Sétif).
100 Allama Saâd, 1920, soldat, 194e bataillon de pionniers, douar Medjounès, les Eulma (Sétif).
101 Mehri Aïssa ben Ali, 1913, soldat, 11e R. T. A., chez M. Seux, 32, rue Ferdinand, Saint-Etienne (Loire).
102 Saffidine Kaddour ben Hadj, 1921, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Ouled-Adouane, Takitount (Sétif).
103 Ahmed Nacer Chérif, 16 décembre 1921, 2e classe, C. O. I. n° 3, Mansourah, les Bibans (Sétif).
104 Dalibey Saïd, 28 juillet 1895, 2e classe, 7e R. T. A., El-Kseur (Sétif).
105 Belfar Brahim, 20 mai 1898, 1re classe, 7e R. T. A., centre de Tixter, les Rhira (Sétif).
106 Messagier Moussa, 1923, soldat, 7e R. T. A., faubourg de la Gare, Bordj-Bou-Arréridj (Sétif).
107 Amara Mohamed Saïd, 17 mars 1897, 1re classe, 10e train, Akbou (Sétif).
108 Ouzidane Mohamed, 1886, 2e classe, 3e R. T. A., douar Kendira, Oued-Marsa (Sétif).
109 Bouhari Akli, 1885, soldat, 3e R. T. A., 5, rue Lesca, à Bougie (Sétif).
110 Zaiter Saïd ben Mohamed, 16 avril 1917, caporal, 11e tirailleurs, douar Dréat, M'Sila (Sétif).
111 Rahmani Ahmed, 24 décembre 1916, caporal, 11e cuirassiers, boulevard du Nord, Saint-Arnaud (Sétif).
112 Merbai Chérif ben Ahmed, 1897, 2e classe, 4e compagnie de zouaves, Bordj-Bou-Arréridj (Sétif).
113 Zaïdi Sadi, 30 septembre 1922, 1re classe, C. A. R. 101, douar Khendira, Oued-Marsa (Sétif).
114 Medah Abdelkader, 5 juillet 1918, 2e classe, C. O. I. 3, douar Béni-Ourtilane, Guergour (Sétif).
115 Dedache Ahmed, 1895, 2e classe, 11e R. T. A., douar Gueblet-Z'Dim, les Rhira (Sétif).
116 Khoufache Abdelkader ben Lamri, 13 février 1918, soldat, 11e R. T. A., douar Béni-Amrous, Oued-Marsa (Sétif).

117 Benhammam Idris, 14 décembre 1922, 2e classe, 9e zouaves, douar Tignatine, Guergour (Sétif).
118 Nibouche Chérif, 1917, 2e classe, 3e R. T. A., douar Mouzlia-Fedj, M'Zala (Constantine).
119 Issadounène Mohand ben Ali, 1885, 2e classe, 7e R. T. A., quartier Lesteau, Marignane (Bouches-du-Rhône).
120 Haddour Mohand, 14 octobre 1919, 1re classe, 19e génie, douar Béni-Bougoucef, Oued-Marsa (Sétif).
121 Sellam Salah, 1910, 1re classe, 67e R. A. A., douar Kherba, Colbert, par Sétif (Sétif).
122 Gaïdi Kaddour, 18 août 1908, 1re classe, 15e R. T. A., rue Bouscary, Bordj-Bou-Arréridj (Sétif).
123 Moussaoui Lakhdar, 1899, 2e classe, 11e tirailleurs, douar Timzrit, la Soummam (Sétif).
124 Boukaroura Bouzid, dit Bachagha, 17 septembre 1912, 2e classe, 3e régiment de zouaves, douar Ouled-Ali-ben-Nacer, Takitount (Sétif).
125 Chebli Bouzidi ben Mohamed, 1891, 1re classe, 7e R. T. A., rue de Belgique, maison Abdallah, à Sétif.
126 Ziane Akli, 1906, soldat, 19e R. T. A., douar Hadjadjen, la Soummam (Sétif).
127 Aït Ouadda Hamon, 1884, caporal, 13e génie, Akbou (Sétif).
128 Bouguerra Mohamed ben Djemaï, 1915, 2e classe, compagnie de passage, douar Rabta, Maadid (Sétif).
129 Zaghad Hasnaoui, 1891, 2e classe, 7e R. T. A., douar El-Hamama, Aïn-Roua (Sétif).
130 Leghmara Mohamed, 10 décembre 1918, 2e classe, 3e R. T. A., Coligny (Sétif).
131 Boulaar Ahmed, 5 janvier 1919, 2e classe, C. O. I. 3, 16, rue Cirta, à Constantine.
132 Brahami Mohand, 1886, 1re classe, 1er R. T. A., El-Kseur (Sétif).
133 Zemma Salah, 1894, 2e classe, 3e R. T. A., mairie Oued-Amizour (Sétif).
134 Bouhaloua Ahmed, 1886, 2e classe, 7e R. T. A., Seddouk (Sétif).
135 Boumendjel Hadj, 27 janvier 1898, 1re classe, 3e R. T. A., 8, rue Auguste-Lagarde, à Sétif.
136 Alem Chérif, 1893, 2e classe, 7e R. T. A., douar Beïda-Bordj, les Eulma (Sétif).
137 Massioune Mohand Mouloud, 25 octobre 1894, caporal, 7e R. T. A., 20, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, à Bègles (Gironde).
138 Djarmouni Bouzid ben Séghir, 1918, 2e classe, C. O. I. n° 3, douar Hamama, Aïn-Roua (Sétif).
139 Boufedjikh Mouloud, 1er septembre 1924, 1re classe, 7e R. T. A., chez Aouan Sadek, commerçant, à La Fayette (Sétif).
140 Ramdani Hocine ben Amar, 9 janvier 1894, 2e classe, 3e R. T. A., 6, place de la Mosquée, à Bougie (Sétif).
141 Daifi Youcef ben Mohamed, 1921, 1re classe, C. O. I., chez Bayon Layachi, à Lafayette (Sétif).
142 Bensidhoum Saïd ben Aïssa, 1890, caporal, 3e R. T. A., poste Barbacha, Oued-Amizour (Sétif).
143 Cherdoud Mohand, 1890, maréchal des logis chef, 67e R. A. A., Ighil, commune de Seddouk (Sétif).
144 Ameur Mohamed, 12 février 1917, 2e classe, dépôt de tirailleurs, douar Beni Amrous, Oued-Marsa (Sétif).
145 Atbache Slimane, 1921, 2e classe, 7e R. T. A., douar Kalaoun, Takitount (Sétif).
146 Alouache Hocine, 1915, 2e classe, 3e spahis algériens, douar Belahouchet, les Eulma (Sétif).
147 Kemmache Mohammed, 11 mai 1912, 2e classe, douaïrs, Périgotville (Sétif).
148 Ouhadda Larbi, 1890, 2e classe, 5e train, hôpital mixte, salle sous-sol, à Bougie (Sétif).
149 Lammari Larbi, 1885, sergent 3e R. T. A., Bordj-bou-Arreridj, faubourg de l'Industrie (Sétif).
150 Ouaret Belkacem ben Tahar, 1917, 1re classe, C. O. I. 3, douar Naouïa, Takitount (Sétif).
151 Hammani Djoudi, 31 octobre 1917, 1re classe, C. O. I. D. 3, chez Khaled Ali, à Kerrata (Sétif).
152 Methia Abdallah, 1887, 2e classe, 7e R. T. A., à Takaat, comune de Seddouk (Sétif).
153 Moussouri Ahmed, 1896, 2e classe, 1er R. T. A., douar Ziama Mansouria, Oued-Marsa (Sétif).
154 Mebirouk Ammar, 10 février 1915, 2e classe, 7e R. T. A., Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
155 Rabia Abderrahmane, 7 juillet 1918, caporal, 11e R. T. A., 71, rue Mirabeau, à Ivry-sur-Seine.
156 Dalibey Mohand, 1892, brigadier, 5e escadron du train des équipages militaires, 7, rue Toussaint-Féron, à Paris (13e).
157 Mouas Mohammed, 10 décembre 1915, 2e classe, 3e R. T. A., Mansouriah, Oued-Marsa (Sétif).
158 Sekhri Lalouani, 1928, 1re classe, C. A. R. 101, Paul-Doumer (Sétif).
159 Kebir Djoudi, 27 novembre 1919, 2e classe, C. O. I. 3, chez M. Souhiba Saïd, commerçant, à Tocqueville (Sétif).
160 Soualah Layachi, 27 mars 1918, 2e classe, 3e R. T. A., douar Téniet Ettine, Takitount (Sétif).
161 Sekkiou Mohamed, 4 avril 1908, 1re classe, dépôt de C. A. T., 178, cité Yahyaoui, à Sétif.
162 Bouanoune Salah, 17 janvier 1910, caporal-chef, C. A. R. 103, 43, fort Clauzel, à Bougie (Sétif).
163 Nasri Larbi, 2 avril 1926, 2e classe, 11e R. T. A., maison Semchédine Layachi, faubourg des Jardins, à Sétif.
164 Boustila Ahmed, 12 juillet 1899, 2e classe, 5e R. T. A., douar Arbaoun, Takitount (Sétif).
165 Douar Laïd, 25 septembre 1922, 2e classe, 411e F. T. A., mechta El Hassi, à Sétif.
166 Adjabi Smaïl, 1895, soldat, 3e artillerie de campagne, oued Amizou (Sétif).
167 Bensalem Tahar, 23 janvier 1899, 2e classe, 7e R. T. A., douar Azrou M'Béchar, la Soumman (Sétif).
168 Laouer Smaïl, 2 juin 1914, 2e classe, 7e R. T. A., 5, rue Collomb Marcel, Bougie (Sétif).
169 Ghouabèche Rabah, 1896, caporal, 1er R. T. A., Dar-el-Askru, Sétif.
170 Kherdouche Mohand Areski, 1897, caporal, 2e zouaves, douar Ighzer Amskrane, à Akbou (Sétif).
171 Benterki Maâmar, 1894, 2e classe, 7e R. T. A., douar El Achir, les Bibans (Sétif).
172 Oussada Hassen, 15 juillet 1896, 2e classe, 38e R. A. C., 12, rue de Sétif, à Bougie (Sétif).
173 Oumamar Mohand, 8 janvier 1901, 2e classe, 23e R. T. A., chez M. Navel, 3, rue Georges-Clemenceau, à Constantine.
174 Djenane Mokrane, 1916, 2e classe, 3e R. T. A., à Sidi-Aïch (Sétif).
175 Rebbahi Ammar, 14 mai 1906, 2e classe, C. A. T. Constantine, douar Takitount, Takitount (Sétif).
176 Tamarat Tahar, 1893, 2e classe, 3e régiment de marche de tirailleurs, centre municipal d'El-Maten (Sétif).
177 Belkamel Ahmed, 1914, 2e classe, 11e R. T. A., Oued-Imar, lotissement Legrand, Alger.
178 Massoum Mohand Arab, 27 août 1897, 2e classe, 7e R. T. A., douar Timzit, la Soumman (Sétif).
179 Ichalalem Malek, 1916, 2e classe, 17e R. T. A., village Tibouamanchène, SeddouK (Sétif).
180 Guermache Makhlouf, 1917, 2e classe, 7e R. T. A., douar Harbil, Guergour (Sétif).
181 Azzizi Messaoud, 8 septembre 1918, 2e classe, C. O. I. D. 3, Aïn-Smara (Constantine).
182 Adel Tahar, 24 octobre 1925, soldat, 7e R. T. A., 3e bataillon S.T.A. 3, 68, chemin des Lyonnes, à Champigny-sur-Marne (Seine).
183 Beadji Ammar, 10 avril 1913, sergent-chef, 3e B. T. A., douar Selmane, M'Sila (Sétif).
184 Zerrad Belkacem, 1915, 2e classe, 7e R. T. A., douar Harbil, Guergour (Sétif).
185 Rouabah Saâd, 26 mars 1918, 2e classe, 7e R. T. A., 43, montée de la Grande-Côte, à Lyon (Rhône).
186 Benguesmia Boudjemaâ, 9 décembre 1919, 2e classe, 3e R. T. A., entreprise Desplats, usine Poliet et Chausson, à Beaumont (Seine-et-Oise).
187 Djedaï Brahim, 1919, sergent, C. A. R. 103, douar Tala-Ifacène, Guergour (Sétif).
188 Chabane Chaouch Lakhdar, 20 janvier 1894, 2e classe, 7e R. T. A., douar Azrou-M'Béchar, la Soumman (Sétif).
189 Djouadi Hocine, 29 mars 1921, soldat, C. O. I. 3, douar Hassaïne, Oued-Marsa (Sétif).
190 Mihoub Salah, 1918, caporal-chef, 7e tirailleurs, Grézieu-la-Varenne (Rhône).
191 Benzid Lamri, 1913, soldat, 67e R. T. A., douar Ouled-Haniche, Bordj-Bou-Arreridj (Sétif).
192 Hadj Azzem Rabah, 1893, soldat, 25e train, centre de la Part-Dieu, chambre 19, Lyon (Rhône).
193 Aïssaoui Alloua, 6 juillet 1914, 1re classe, C. O. I. 3, Chevreul, Takitount (Sétif).
194 Belaïdene Abdallah, 6 août 1921, soldat, G. U. I. 21, chez Iffrehaten Mohand, commerçant, à Barbacha, par Oued-Amizour (Sétif).
195 Boumzia Mohamed, 31 octobre 1898, 2e classe, 3e R. T. A., douar Timzrit, la Soumman (Sétif).
196 Kordo Bachir, 6 mars 1920, 2e classe, centre d'instruction d'infanterie, douar Mériout, les Eulma (Sétif).
197 Foughali Saci, 11 octobre 1914, 2e classe, D. T. de Constantine, douar Takitount (Sétif).
198 Cherifi Abdelkader, 15 avril 1911, 2e classe, 67e R. A. A., douar Mentano, Takitount (Sétif).
199 Berbache Mohan Mouloud ben Ali, 8 décembre 1920, soldat, 5e bataillon de C. O. I., chez Oughlid Ali, Oued-Amizour (Sétif).
200 Laouidji Tayeb ben Amar, 1920, soldat, 7e R. T. A., douar Oulha, M'Sila (Sétif).
201 Seddi Lahcène, 1890, sergent, 5e R. T. A., 10, rue Caraman, Bougie (Sétif).
202 Fettal Rabia, 4 janvier 1919, 2e classe, 11e R. T. A., 19, rue François-Quastre, clos Salembier, à Alger.
203 Tibouche Arezki, 1893, caporal, 7e R. T. A., douar M'Zita, les Bibans (Sétif).
204 Smili Boudjema, 27 décembre 1922, soldat, 7e R. T. A., Beni-Embarek (Sétif).
205 Kehoul Otmane, 14 décembre 1912, 2e classe, 9e zouaves, cité des Célibataires, bâtiment 2, à Couéron (Loire-Atlantique).
206 Harizi Mersoug, 26 octobre 1893, 2e classe, 3e R. T. A., chez Alloub Mohamed, à M'Sila (Sétif).
207 Aït Amara Larbi, 23 janvier 1916, soldat, 1er tirailleurs, douar Hadjadjène, la Soumman (Sétif).
208 Terki Mouloud, 29 décembre 1917, soldat, 19e génie, chez M. Ouzdough Brahim, horloger, à El-Kseur (Sétif).

209 Benziane Akli, 1906, 2e classe, 3e R. T. A., douar Hadjadjène, la Soumman (Sétif).
210 Azzouz Aïssa ben Boulenouar, 1926, 2e classe, C. A. R. 103, chez Adjab Mokrane, à la Fayette (Sétif).
211 Laggoune Abdehmadjid, 28 février 1918, 1re classe, 7e R. T. A., douar Ouled-Mansour, El-Ouricia (Sétif).
212 Makri Tahar, 13 décembre 1924, 2e classe, C. A. R. 103, quartier Largoub, M'Sila (Sétif).
213 Belgasmi Lakhdar, 1915, 2e classe, 7e R. T. A., douar Sidi-Embarek, Maadid (Sétif).
214 Moumeni Abdallah, 6 juin 1901, sergent, 11e R. T. A., douar Bouhamza, Akbou (Sétif).
215 Djebbari Daïd, 1888, caporal, 7e tirailleurs, douar Fenaïa, la Soumman (Sétif).
216 Hahad Mohamed Belkacem, 7 janvier 1903, 2e classe, 11e R. T. A., 13-18, rue du Bel-Air, à Sétif.
217 Hamdaoui Amar, 1888, sergent, 3e R. T. A., douar Timzrit, la Soumman (Sétif).
218 Cherigui Akli, 19 décembre 1903, caporal, 7e R. T. A., centre municipal de Tinebdar (Sétif).
219 Abdesselam Kamel, 1897, 2e classe, 3e tirailleurs, douar Meriout, les Eulma (Sétif).
220 Bouraba Mohammed, 3 juin 1893, soldat, C. O. A. A., 72e compagnie, quartier de la Zemala, Bordj-Bou-Arréridj (Sétif).
221 Djahnine Amar, 1898, soldat, 19e génie, douar Tala Ifacène, Guergour (Sétif).
222 Belaïb Messaoud, 1er mai 1916, soldat, 13e R. T. A., douar Babor, Takitount (Sétif).
223 Ouazene Ameur, 22 janvier 1902, soldat, 31e R. T. A., douar Riff, Oued-Marsa (Sétif).
224 Maiouf Hocine, 20 mars 1931, soldat, C. A. R. 103, aux Amouchas, Takitount (Sétif).
225 Bensadallah Bachir, 1925, caporal, C. A. R. 103, 29, rue Mangin, à Bougie (Sétif).
226 Messelem Laïd, 1931, soldat, C. A. R. 103, 1, place Joffre, café Ahmed, à Sétif.
227 Benouioua Slimane, 2 février 1919, soldat, C. A. R. 103, douar Sikrine, les Rirha (Sétif).
228 Ayadi Hocine, 3 février 1910, soldat, 67e R. A. A., douar Kendira, à Oued-Marsa (Sétif).
229 Selmane Belkacem, 13 décembre 1911, soldat, 7e R. T. A., douar Ouled-Sabor, les Eulma (Sétif).
230 Blilita Tayeb, 1922, C. A. R. 103, douar Ouled-Si-Ahmed, les Rirha (Sétif).
231 Achacha Gherbi, 1891, soldat, 7e R. T. A., Aïn-Tebine (Sétif)
232 Beloued Lakhdar, 1897, douar Guelt-Zerga, à Saint-Arnaud (Sétif).
233 Amaouche Hocine, 5 janvier 1921, 2e classe, 7e R. T. A., douar Djermouna, Takitount (Sétif).
234 Aissani Mohammed, 11 janvier 1929, 2e classe, C. A. R. 103, Renier (Constantine).
235 Chebli Ahmed, 1909, soldat, 67e R. A. A., rue de la Gare, à Kroubs (Constantine).
236 Bernou Ahmed, 9 novembre 1913, 2e classe, Gui de Guelma, Ziama-Mansouriah (Sétif).
237 Taguiche Ahmed, 15 janvier 1913, soldat, 2e classe, 23e R. T. A., 1, rue du Portugal, faubourg de l'Industrie, à Sétif.
238 Rachi Hadj, 1917, 1re classe, C. A. R. 103, maison Kelfi-Saâd, à Tocqueville (Sétif).
239 Laouichi Larbi, 1919, soldat, C. A. R. 103, chez M. Dey Messaoud, commerçant à Barika (Batna).
240 Djeridi Hocine, 19 avril 1897, soldat, 3e G. A. A., douar Aïn-Legradj, Guergour (Sétif).
241 Mansouri Mohamed Chérif, 24 janvier 1919, soldat, 411e D. C. A., douar M'Rahouna, à Aïn-M'Lila (Constantine).
242 Iratni Ahmed, 27 novembre 1916, soldat, 13e R. T. A., bâtiment A, n° 81, 4e étage, place Korte, faubourg Victor-Hugo, à Oran.
243 Rahal Mahmoud, 28 mai 1917, soldat, C. O. I. n° 1, chez M. Mehires, rue Dardilloc, à Bordj-Bou-Arréridj (Sétif).
244 Fekkar Hammoud, 1910, soldat, 87e R. A. N. A., Zemmaurah, les Biban (Sétif).
245 Merzouk Moktar, 11 mai 1922, 200, rue du Landy, à Saint-Denis (Seine).
246 Haroun Mohand Tahar, 28 juillet 1915, corps des douairs, douar Chellata, Ambou (Sétif).
247 Bouaoune Bouguerra, 12 février 1910, 11e R. T. A., Aïn-Arnat, par Sétif (Sétif).
248 Noui Messaoud, 1906, 2e classe, 7e R. T. A., M. Khermine Messaoud, cité Lévy, à Sétif.
249 Dey Mohamed, 1913, soldat, 411e D. A. T., chez Kissi Abdelkader, coiffeur, à Barika (Batna).
250 Boucekkine Belkacem, 3 février 1907, soldat, 67e R. A. A., douar Djemila, à Fedj-M'Zala (Constantine).
251 Beghou Ahmed, 16 mai 1909, caporal, 7e R. T. A., 34, rue de Belgique, à Sétif.
252 Boudriez Aïssa, 1891, 2e classe, 3e R. T. A., 3, rue Jules-Ferry, colonne Randon (Bône).
253 Bendada Abdelkrim, 4 octobre 1920, soldat, C. O. I. n° 3, douar Bellaa, les Eulma (Sétif).
254 Guendouz Tahar, 25 juillet 1916, 1re classe, C. O. I. n° 3, douar Bir-Haddada, les Rhira (Sétif).
255 Galoul Ali, 1919, soldat, 7e R. T. A., douar Azrou-M'Béchar, la Soumman (Sétif).
256 Rahmoun Lakhdar, 1911, caporal, 11e R. T. A., faubourg de l'Industrie, maison Krach Séghir, à Sétif.
257 Kemouche Layachi, 1914, soldat C. O. I. 3, douar Serdj-el-Ghoul, Takitount (Sétif).
258 Ouguergouz Mohand Tahard, 17 septembre 1897, 2e classe, 1er R. S. A., Ihadjadjene, par Sidi-Aïch (Sétif).
259 Touloum Chérif, 1892, caporal, 5e escadron du train, douar Kendira, Oued-Marsa (Sétif).
260 Redouani Hamou, 4 juin 1911, soldat 15e R. T. A., maison Douadih, cité Bizard, à Sétif.
261 Mellal Hamou, 8 mai 1923, caporal C. A. R. 103, village Timari, poste Gueulâa, à Sétif.
262 Ghedfa Lakhdar, 10 décembre 1912, soldat C. A. R. 103, 4, impasse du 29-Juillet, à Thiers (Puy-de-Dôme).
263 Zid Ahmed, 1898, soldat 7e R. T. A., cité la Montagne, bloc 7, n° 23, Hussein-Dey (Alger).
264 Idir Layachi, 1920, soldat 3e R. T. A., douar Takitount, à Takitount (Sétif).
265 Dahmani Belkacem, 11 septembre 1915, soldat C. O. T., 45, douar Souk, Bordj-Bou-Arreridj (Sétif).
266 Bouchikh Larbi, 1913, soldat 7e R. T. A., douar Djaafra, les Biban (Sétif).
267 Djelili Tahar, 1912, soldat dépôt du 19e génie, chez M. Benabdelkader, commerçant, rue Nationale, à Kroub (Constantine).
268 Benloucif Mohamed, 1925, soldat C. A. R. 103, à Kerrata (Sétif).
269 Babouche Ghilaci, 23 mai 1917, 1re classe, bataillon garnison de Constantine, douar Zegueur, Maâdid (Sétif).
270 Boucherite Aïssa, 21 décembre 1932, 2e classe, C. A. R. 103, 14, impasse la Caille, à Bône.
271 Bennaceur Mohamed, 13 octobre 1928, 7e R. T. A., douar Kiff, commune de Taskriout (Sétif).
272 Houichi Rabah, 1918, 1re classe, 5/7e R. T. A., à Tocqueville (Sétif).
273 Bouaich Salah, 26 mars 1915, 2e classe C. A. R. 103, Dra-Larba, commune de Barbucha (Sétif).
274 Harzallah Lemzité, 17 février 1899, 32, rue Rébéval, à Paris (19e).
275 Lakbir Narcerddine, 6 mars 1921, soldat C. A. R. 101, 26, rue Auguste-Blanqui, à Choisy-le-Roi (Seine).
276 Mennai Mohand, 1889, 2e classe, 7e R. T. A., maison Guendouz, 1, rue Naoum, à Bougie (Sétif).
277 Azazga Saâd, 1923, 2e classe, C. A. R. 103, Layachi, par Lafayette, commune de Tala-Iffacène (Sétif).
278 Cherifi Mohamed, 1930, 1re classe, C. A. R. 101, 14, rue d'Isly, Sétif.
279 Fenniche Rezki, 1886, sergent, 7e R. T. A., 1, rue Kaptane, à Bougie (Sétif).
280 Benchallal Mohand Tayeb, 26 janvier 1916, 2e classe, tuilerie Bayle, à Saint-Vallier (Drôme).
281 Boudjellaba Ahmed, 1881, sergent C. M. I. n° 3, 16, rue du Croissant, Sétif.
282 Hamouche Mohammed, 1920, sergent, 15e R. T. A., Ouled-Addi-Guebala, M'Sila (Sétif).
283 Ait Abbas Ammar, 11 août 1908, soldat, dépôt du génie n° 19, village Semaoune, commune de Tizi-Senhadja (Sétif).
284 Layadi Lakhdar, 1915, sergent, 3e R. T. A., Paul-Doumer (Sétif).
285 Mosbah Ahmed, 6 mars 1930, 2e classe, C. A. R. 103, Dar-el-Askri, la Meskiana (Bône).
286 Abchi Saïd, 4 juin 1939, 2e classe, 7e R. T. A., Lafayette (Sétif).
287 Ziani Mohamed, 1930, 2e classe, C. A. R. 103, 6, avenue Dal-Piaz, Constantine.
288 Boukerika Tayeb, 24 octobre 1916, 2e classe, C. O. I. n° 1, nouvelle Cité, Oued-Athmenia (Constantine).
289 Ouaziz Layachi, 13 mai 1934, 2e classe, 3e R. T. A., G. M. S. groupe 17, à Lafayette (Sétif).

Catégorie « D ».

1 Aouci Mohand Saïd, 1901, sergent, 11e R. T. A., carrière de l'Escaillon, à Toulon (Var).
2 Nait El Bachir Abdelkader, 1902, 1re classe, 67e R. A. A., village Guelâa, douar Boni, Akbou (Sétif).
3 Kolli Ali, dit Mohammed, 23 janvier 1913, sergent, 19e section d'infirmiers, rue Boukalfa, à Tizi-Ouzou.
4 Mameri Lamri, 1904, sergent, 25e R. T. A., douar Béni-Amrous, village Sefteh, Oued-Marsa (Sétif).
5 Ben Idir Saïd ben Mohamed, 1910, second maître 2e classe, direction du port de Sidi-Abdallah (Tunisie), douar Collo, les Biban (Sétif).
6 Benslim Azzedine ben Ali, 19 janvier 1907, adjudant-chef, 3e B. T. A., à Périgotville (Sétif).
7 Boulegroun Belkacem, 1902, sergent, milice départementale des douairs, douar Taâraf, Misila (Sétif).
8 Benarif Ahmed, 21 février 1910, sergent, C. O. I. 3, 23, rue Mangin, à Bougie (Sétif).
9 Bouguerfa Mohamed ben Embarek, 1908, sergent, 11e R. T. A., douar Ras-Debaâ, Bou-Saada (Médéa).
10 Dahmane Layachi, 27 avril 1914, sergent-chef, C. O. I. 3, 52, rue de Belgique, à Sétif.
11 Berkane Salah ben Ali, 13 avril 1910, sergent, 3e R. T. A., rue de l'Avenir à Saint-Arnaud (Sétif).
12 Abdoud Amar, 1912, caporal-chef, 7e R. T. A., chez M. Djahi Rabah, à Saint-Donat (Constantine).
13 Doucha Cheikh, 1910, maréchal des logis, G. A. A. M. 10/67e, maison Chollet, rue du Docteur-Roux, à Sétif.

14 Ramli Tahar, 1908, sergent, 201e bataillon des pionniers, 39, rue Valée, à Sétif.
15 Boulkamh Mohamed, 29 mai 1908, sergent, 11e R. T. A., maison Amardja, rue Victor-Hugo, à Sétif.
16 Berkane Mohamed Akli, 1905, sergent, 3e R. T .A., douar Dra-Kébila, Guergour (Sétif).
17 Mokrane Loucif ben Mouloud, 15 janvier 1900, sergent, 7e R. T. A., 8, rue Benzaïd, à Bougie (Sétif).
18 Rekhis Mohammed, 16 mars 1905, sergent C. O. I. 3, maison Zehaïra Boudjema, cité Lévy, à Sétif.
19 Azib Slimane, 1911, sergent-chef, 10e S. I. M., douar Tala-Iffacène, Guergour (Sétif).
20 Bensekhri Mohand Lounis, 25 novembre 1905, sergent 7e R.T.A., douar M'Cisna, Akbou (Sétif).
21 Daroul Mohammed, 1906, adjudant, G. U. R. 21, 34, rue de Belgique, à Sétif.
22 Chendi Kouider, 1903, caporal, 11e R. T. A., douar Bouhmadou, M'Sila (Sétif).
23 Madi Ahmed, 19 septembre 1903, auxiliaire indigène, 11e légion de gendarmerie, douar Béni-Oughlis, la Soumman (Sétif).
24 Belhadj Chérif, 9 mars 1907, sergent C. O. T. 45, Alger, douar Tamokra, Akbou (Sétif).
25 Djail Lekorichi, 1906, sergent, 7e R. T. A., 1, avenue de la Marne, à Sétif.
26 Maamache Mohand ben Salah, 1910, adjudant, école de l'armée blindée et cavalerie d'Alger, douar Iffalène, Oued-Marsa (Sétif).
27 Azougui Mohamed, 1900, caporal, 7e R. T. A., à Ampère (Sétif).
28 Bouafia Saïd, 1912, caporal-chef, 11e R. T. A., lotissement Yahiaoui n° 522, rue Dillègue, à Sétif.
29 Bouhlal Bachir ben Mohoub, 1910, sergent, 1er R. T. A., Ouled-el-Bahri, par Kenata (Sétif).
30 Gherbi Mohand Mouloud, 28 mai 1904, sergent, 11e R. T. A., 8, rue de l'Oued-Challal, à Bougie (Sétif).
31 Sebaihi Salah, 1902, 2e classe, groupe d'unité d'instruction n° 23, à Colbert (Sétif).
32 Benoumhani Ammar, 1908, sergent, 1er R. T. A., douar M'Cif, M'Sila (Sétif).
33 Aït Saïd Moussa, 17 novembre 1911, sergent, 19e génie, douar Bouhamza, à Akbou (Sétif).
34 Douag Salah, 1910, caporal, 3e zouaves, douar Frikat, Colbert (Sétif).
35 S. N. P. Abdelhafid ben Abdallah, 1911, caporal, 3e zouaves, cité Lévy, maison Sellami Fatima, à Sétif.
36 Ouabdelkader Abdelkader, 25 novembre 1909, sergent, C. O. I. 3, Toudjà, par Bougie (Sétif).
37 Grine Meftah ben Mohamed, 1912, Maréchal des logis, école militaire de Coëtquidan, avenue Pierre-Crochet, à Saint-Arnaud (Sétif).
38 Haddad Ali, 21 février 1914, caporal, 10e section infirmiers militaires, douar Aokas, Oued-Marsa (Sétif).
39 Tradjema el Houcine, 30 mai 1907, sergent C. O. I. 3, cité Bounechada, maison Adfissi, Noui n° 10, Sétif.
40 Noui Layachi, 1912, sergent, C. O. I. 3, cité Bel-Air, 27/9, à Sétif.
41 Djerrah Mohamed, 2 avril 1903, 1re classe, 11e R. T. A., à Seddouk (Sétif).
42 Chenna Allaoua, 12 février 1904, caporal, C. A. T., maison Musca, cité Bel-Air, Sétif.
43 Chebbah Hadj, 17 avril 1909, caporal, dépôt T. A. n° 11, douar Souk, Bordj-bou-Arreridj (Sétif).
44 Boukerroui Ammar, 1909, 1re classe, C. O. I. 3, route des Ponts-et-Chaussées, à Akbou (Sétif).
45 Abider Ahmed ben Abdallah, 21 décembre 1902, sergent, 1er R. T. A., douar Tababort-Oued-Marsa (Sétif).
46 Maamir Turki, 24 mars 1908, brigadier C. R. A., douar N'Gaous, Barika (Batna).
47 Djeffal Abdelkader, 1914, caporal, 9e G. E. S. A., 8, rue Jacquard, à Vienne (Isère).
48 S. N. P. Smaïl El Mahi ben Mohamed, 1904, 1re classe, C. O. I. D., 3, route de Bougie, maison Deschimi, Djidjelli (Constantine).
49 Hamida Mohand Amokrane, 9 février 1905, caporal, G. U. I., douar Tamokra, à Akbou (Sétif).
50 Laziz Mabrouk, dit Aïssa ben Lakdar, 1909, sergent, centre organisation infanterie, douar O Ahmed, Colbert (Sétif).
51 Ghendoussi Chélali, 2 décembre 1902, caporal, 7e R. T. A., douar Frikat, Les Rirhas (Sétif).
52 Belatel Mohammed, 29 avril 1906, caporal-chef, C. O. intendance n° 60, douar Rasfa, Les Rirhas (Sétif).
53 Lettat Akli, 27 mars 1903, caporal, 103e C. A. R., douar Hadjadjène, village Aourir, commune de la Soummam (Sétif).
54 Sid Mohand Mouloud, 17 juillet 1900, 1re classe, 7e R. T. A., chez Tayebi Ahmed, écrivain public, à Sidi-Aich (Sétif).
55 Belferroum Saïd, 1902, sergent, 7e R. T. A., Ouled-Rached-Teffreg, Biban (Sétif).
56 Zellouf Amar, 1900, 1re classe, 7e R. T. A., douar M'Cif-M'Sila (Sétif).
57 Boudib Messaoud, 24 février 1902, brigadier 1/411 F. T. A., à Alger, douar Djemla-Djidjelli (Constantine).
58 Zekri Amar, 15 décembre 1908, 1re classe, 193e C. O. S. M., Tocqueville (Sétif).
59 Messaoudi Moussa, 1906, 2e classe, 25e escadron du train, douar Barika (Batna).
60 Fertas Saïd, 1908, caporal, C. O. I. n° 3, douar Serdj-El-Ghoul, Takitount (Sétif).
61 Abbacha Ali ben Mohamed, 11 juillet 1906, 1re classe, douair, cité Bel-Air 14/7, à Sétif.
62 Benseghir Abderrahmane ben Seguir, sergent, 11e R. T. A., Ampère (Sétif).
63 Nafnaf Abderrahmane, 1913, brigadier-chef, 11e R. T. A., 58, rue L, à Tocqueville (Sétif).
64 Mebarki Saïd ben Akli, 26 juillet 1901, 1re classe, 9e R. T. A., centre municipal de Tinebdar, la Soummam-Sidi-Aïch (Sétif).
65 Hamiche Salah, 1911, 1re classe, 211e R P. N. A., 2, rue d'Isly, Sétif.
66 Bellil Aïssa, 10 mai 1907, caporal, C. O. I. D. 3, douar Teffreg, les Bibans (Sétif).
67 Bouachera Saïd, 1912, caporal, 336e compagnie de T. A. à Amiens, chez Hadj Moussa, commerçant à Saint-Arnaud (Sétif).
68 Boudris Saïd, 16 septembre 1905, sergent, 7e R. T. A., 21, rue Caraman, à Constantine.
69 Guellati Salah, 1905, 1re classe, C. O. S. M., à Chott-Colbert (Constantine).
70 Hadad Mébarek, 1903, 1re classe, 7e R. T. A., douar M'Cil, Bélezma (Batna).
71 Moussaoui Yahia, 6 novembre 1912, 2e classe, 1er R. T. A., 3, rue Fontenoy, à Miliana (Orléansville).
72 Brouri Mohamed ben Ali, 1911, brigadier, 211e régiment de pionniers, douar Ikedjane, village Mezid, la Soummam (Sétif).
73 Radjati Lahcène, 1905, 2e classe, bataillon de tradition du 201/3 pionniers, douar Bendhiab, les Eulma (Sétif).
74 Assam Hocine ben Tahar, 26 février 1911, caporal, compagnie garnison à Constantine, chez Assain Frères, Tazmalt Akbou (Sétif)
75 Sahraoui Rabah, 2 avril 1907, sergent bureau de recrutement indigène de Constantine, douar Khérabcha, fraction Graada M'Sila (Sétif).
76 Lacheter Ammar ben Aïssa, 1908, 2e classe, école des cadres de Cherchell, 44, rue de Belgique, à Sétif.
77 Kedache Saïd, 1904, caporal C. R. P. R. de Constantine, 19, rue Mouloud, à Constantine.
78 Benkaci Mohand Arab, 30 octobre 1902, caporal 7e R. T. A., douar Béni Mellikèche Akbou (Sétif).
79 Derguine Ali ben Kaci, 1907, 2e classe, 2e R. T. A., Ferme Bastos, à Bouira (Tizi-Ouzou).
80 Hemici Amar, 1905, 2e classe, 5e R. T. A., douar El Anini, Aïn Roua (Sétif).
81 Kessouh Mokrane, 1906, caporal, C. O. I. n° 1, douar Ighil, Akbou (Sétif).
82 Bekkouche Messaoud, 1913, caporal, 3e R. T. A., douar Riff Oued Marsa (Sétif).
83 Zouaoui Larbi ben Ahmed, 1906, sergent-chef, 7e R. T. A., Aït Ameur Ouali, à Bougie (Sétif).
84 Daas Lakhdar ben Hachemi, 1912, 1re classe, C. O. I. D. 3, ferme Casenave, Gué de Constantine, à Kouba (Alger).
85 Hebbiche Mohammed, 19 février 1904, sergent, 3e R. T. A., douar Titest, Tocqueville (Sétif).
86 Bouali Ahmed, 8 novembre 1906, 1re classe, C. U. R./21 du C. O. I. D/3, maison Hamlaoui, rue Sadi-Carnot, à Sétif.
87 Réchidi Abderrahmane, 1910, 1re classe, 7e R. T. A., douar Guedjel, les Eulma (Sétif).
88 Bennacer Boulenoir, 21 mars 1902, 1re classe, 11e R. T. A., poste Gueuzet, Timengache (Sétif).
89 Hadjerci Kouider, 1908, 1re classe, 3e R. T. A., à Mansourah, les Biban (Sétif).
90 Bouamama Lachemi, 1904, 1re classe, 3e R. T. A., route de Batna, 5e km, à Constantine.
91 Hammouche Mohand Arezki, 5 novembre 1906, sergent, 3e régiment de zouaves, chez Illoul Akli (cordonnier), à Oued-Amizour (Sétif).
92 Dellali Ali, 1912, caporal, 7e R. T. A., 11, rue Bounechasa, à Sétif.
93 Habbouche Abdallah, 1908, caporal, 11e R. T. A., douar Aokas, Oued-Marsa (Sétif).
94 Begag Larbi, 27 janvier 1912, 1re classe, C. O. I. 3, maison Boussaha, boulevard du Nord, à Saint-Arnaud (Sétif).
95 Bouhiten Moktar ben Mahloud, 2 mars 1908, 1re classe, C. O. I. 3, douar Bouhaniza, Akbou (Sétif).
96 Gherbi Aïssa, 16 octobre 1913, caporal-chef, 1er R. T. A., 12e R. C. A., harka 704, S. P. 88896.
97 Boufandasa Brahim, 1913, 1re classe, 4e compagnie, 23e B. T. A., 14, rue Pierre-Curie, à Constantine.
98 Bedjaoui Méziane, 1905, 2e classe, 11e R. T. A., douar Teffreg-Ighil, les Biban (Sétif).
99 Aslouni Belkacem, 2 avril 1907, 2e classe, C. O. I. 3, douar Hadjadjen, la Soummam (Sétif).
100 Labri Abdelhafid, 1912, 1re classe, 3e R. T. A., maison Daïb Kadraâ, rue du Lieutenant-Bause, à Sétif.
101 Aniba Ahmed, 1908, 1re classe, C. O. I. 3, commune d'El-Méhir (Sétif).
102 Aïssat Mohamed, 12 décembre 1905, 1re classe, C. O. I. D. 3, Ben-Aïssa-Kerrata (Constantine).
103 Annane Mebrouk, 14 janvier 1904, 1re classe, 65e R. A. A., douar Ouled-Ali-Benacer, les Eulma (Sétif).
104 Ameur Amar ben Ali, 1904, caporal, 23e compagnie de garnison, à Télergma, S. A. S. d'Aïn-M'Mila (Constantine).
105 Missoun Saïd, 13 décembre 1908, caporal, C. O. I. 3, douar Madala, Bougie (Sétif).
106 Djaballah Saâd, 1912, caporal, C. O. I. 5, douar Bougaâ, Guergour (Sétif).
107 Rouabah Ali, 18 juin 1906, 2e classe, 11e R. T. A., la Réunion, la Soummam (Sétif).

108 Boudechiche Saïd ben Messaoud, 1912, 1re classe, 19e R. T. A., douar Medjana, les Biban (Sétif).
109 Amroun Amar, 1911, 1re classe, C. O. I. 3, chez Amroun Abdallah, employé, à M'Sila (Sétif).
110 Sahli Salah, 1905, 2e classe, milice Dle des douairs, douar Dra-Larbaa, la Soummam (Sétif).
111 Foudi Mohammed, 26 avril 1903, 1re classe, 3e R. T. A., centre de Sillègne, les Eulma (Sétif).
112 Kerfa Ahmed, 17 février 1911, 2e classe, G. U. R. 21, chez M. Derouazi Ahmed, commerçant à Saint-Arnaud (Sétif).
113 Hassani Hocine, 30 mai 1907, 2e classe, 7e R. T. A., Oued-Soummam (Sétif).
114 Madi Saïd, 10 octobre 1910, second-maître, marine nationale Bizerte, douar Sidi-Aïch, la Soummam (Sétif).
115 Ladoui Messaoud, 1917, sergent-chef, 1er R. T. A., douar Bir-Hanat, M'Sila (Sétif).
116 Benregreg Tahar, 1915, adjudant, C. A. R. 103, chez M. Ben Hammouche, commerçant, à Lafayette (Sétif).
117 Bendris Mohamed, 26 août 1914, quartier-maître, unité de marine, Alger, Oued-Marsa, Aokas (Sétif).
118 Akhrib Smaïl, 1913, sergent, 11e R. T. A., douar Dra-Kébila, Guergour (Sétif).
119 Abid Hadj, 16 avril 1910, quartier-maître 1re classe, équipage de la flotte de Bizerte, maison Zeriri, rue Sadi-Carnot, à Sétif.
120 Bouzerrad Amar, 20 septembre 1911, sergent-chef, 3e R. T. A., 11, rue du 3e-Zouaves, à Sétif.
121 Boulahouat Mohand Saïd, 5 mars 1910, sergent, C. O. I. D. n° 3, 2, passage du Cerf, à Paris (17e).
122 Henchour Lamri, 23 juillet 1912, sergent, 1er R. T. A., chez Boutchicha Soltane, à Aïn-M'Lila (Constantine).
123 Boukendoul Amar, 1912, sergent, 4e section de C. O. M. A., douar Béni-Séghouh, Oued-Marsa (Sétif).
124 Abouabi Ali, 4 novembre 1913, sergent, 3e R. T. A., compagnie minière de M'Zaïta, à Tocqueville (Sétif).
125 Tabargaoui Sakhri, 1913, sergent-chef, C. A. R. 103, 7, rue Arago, à Bougie (Sétif).
126 Guerouah Hocine, 15 août 1911, maréchal des logis, 5e R. T. A., douar Ighram-Akbou (Sétif).
127 Belilita Seghir, 1913, caporal-chef, 1/3e R. T. A., douar Ouled-si-Ahmed, aux Rhira (Sétif).
128 Hadjili Amar, 1915, caporal-chef, 3e R. T. A., G. M. P. R. 52, à M'Sila (Sétif).
129 Aoudia Méziane, 14 juin 1913, 1re classe, C. A. R. 103, « Estéou », à Marignane (Bouches-du-Rhône)
130 Guergour Tayeb, 1912, 2e classe, 7e R. T. A., impasse Montclair, avenue Bienfait, à Constantine.
131 Benamara Benaïche, 1916, caporal-chef, 2/1 R. T. A., douar Zemala, Maâdid (Sétif).
132 Mediani Mustapha, 28 janvier 1915, adjudant, 6e R. T. A., à Tocqueville (Sétif).
133 S. N. P. Mohamed ben Belgacem, 1915, brigadier, établissements hippiques secondaires, à Saint-Arnaud, maison Rossi, boulevard Félix-Faure, à Saint-Arnaud (Sétif).
134 Khebechache Embarek, 12 juin 1918, caporal-chef, 6e R. T. A., maison Gailly, faubourg des Jardins, à Sétif.
135 Boukedjat Mouloud ben Ahmed, 1913, 1re classe, 103e compagnie régionale, douar Teffreg, aux Biban (Sétif).
136 Djidi Ikhlef, 1918, sergent, 3e R. T. A., douar Djoua, Oued-Marsa, (Sétif).
137 Ghalem Tahar, 12 décembre 1914. caporal, C. A. R. 103, douar Tararist, Oued-Marsa (Sétif).
138 Boulaouinat Ammar, 1914, caporal-chef, C A. R. 3, douar Serdj-El-Ghoul, Takitount (Sétif).
139 Chachoua Saïd, 1917, 1re classe, 3e R. T. A., 8, rue du Puy-de-la-Loire, à Saint-Etienne (Loire).
140 Beldi Salem, 2 septembre 1916, maréchal des logis-chef, 13e R.T.A., 38, rue Naoum, à Bougie (Sétif).
141 Boudjadja Ahmed, 1916, maréchal des logis-chef, 25e escadron du train, 43, rue Creuse, à Villeurbanne (Rhône).
142 Feniche Lakhdar, 1917, sergent-chef, 3e R. T. A., douar Ouled-Braham, aux Rirha (Sétif).
143 Boubegtitene Mohand Ouamara, 28 août 1919, sergent, 14e R. I. C. P., à Akbou (Sétif).
144 Bouredjebou Abdelmadjid, 1915, sergent, 3e R. T. A., douar Maouia, Périgotville (Sétif).
145 Bouaicha Mohamed, 1917, caporal-chef, 3e R. T. A., douar El M'sid, Sétif.
146 Tebbal Amar, 29 mars 1916, 1re classe, 3e R. T. A., douar Ouled Gacem, Aïn-M'Lila (Constantine).
147 Benmerzoug Saïd, 1915, sergent-chef, 3/60e R. I., avenue du Maréchal-Foch, à Bordj-Bou-Arréridj (Sétif).
148 Abidi El Hadj, 1921, caporal-chef, 7e R. T. A., 22, rue de la Côte, à Constantine.
149 Bouchelaghem Douadi, 1916, caporal-chef, 3e R. T. A., douar Chabet Cheurfa, Aïn-Abessa (Sétif).
150 Arib Akli, 7 mai 1921, caporal-chef, 3e R. T. A., cité des Eucalyptus, 2, rue D, à Bougie (Sétif).
151 Bara Mechta, 1920, 1re classe, C. A. R. 103, douar Ouled Braham, les Rirha (Sétif).
152 Aoudia Boualem, 28 mai 1919, 1re classe, C. A. R. 103, à Akbou-Centre (Sétif).
153 Mechatia Bachir, 1923, 2e classe, C. A. R. 103, centre Nord-Africain, route de Lyon, à Mâcon (Saône-et-Loire).
154 Belgherbi Mohamed, 1919, sergent-chef, 7e R. T. A., Dra Kébila, par Lafayette (Sétif).
155 Larbi Abdelkader, 1920, caporal, 103e S. I. M., Reibell-Chellala-Taguine (Médéa).
156 Kadi Abdelkader, 4 janvier 1920, caporal-chef, 1er R. T. A., 8, escaliers Hadjadj, à Bougie (Sétif).
157 Arab Belkacem, 1919, 2e classe, 3e R. T. A., 6 *bis*, rue Bourada, à Constantine.
158 Achache Chérif, 24 avril 1919, sergent-chef, 1er R. T. A., 3, rue de Belgique, à Sétif.

Tiaret.

Catégorie « C ».

1 Sassi Abed, 1923, 2e classe, 2e R. T. A., douar Méguisba, Trézel (Tiaret).
2 Beloudane Ménouar, 1910, caporal, C. D. du C. O. I. n° 2, rue du marché, chez M. Benhinasse Adda, commerçant, Montgolfier (Tiaret).
3 Hammadi Abdelkader, 12 février 1896, adjudant, 127e R. T. A., à Saint-Maurice-de-Gourdan, par Meximieux (Ain).
4 Sassi Adjel, 1916, 2e classe, 29e R. T. A., 3, rue de Poitou, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
5 Tighrine ben Kaddour Ziane, 1895, soldat, 9e R. T. A., à Burdeau (Tiaret).
6 Drimi Sahraoui, 1920, soldat, 2e R. T. A., Trumelet (Tiaret).
7 Farroudj Miloud, 1930, 2e classe, 2e R. T. A., à Trezel (Tiaret).
8 Bousselham Ameur, 1917, 2e classe, 7e R. T. A., douar Ouled-Yagoub-Ghéraba, Aflou (Tiaret).
9 Bentahar Kaddour, 31 mai 1919, 2e classe, 8e R. S. A., centre Dominique-Lucciani, Frenda (Tiaret).
10 Bouguerba Belgacem, 1928, 2e classe, C. A. R. 102, action administrative et économique à la préfecture de Mostaganem.
11 Boukechrad Ahmed, 13 décembre 1914. 2e classe, C. A. R. 102, 21, rue des Marchés, à Tiaret.
12 Benaouali Mohamed, 18 mars 1894, 1re classe, 6e R. T. A., 42, rue Clauzel, à Tiaret.
13 Bouchareb Naceur ben Kouider, 1907, soldat, 2e R. T. A., rue Marceau, à Trezel (Tiaret).
14 Djelil Amar, 17 octobre 1928, soldat, C. A. R. 102, 22, cité Lombard, à Tiaret.
15 Cherifi Kouider, 1928, soldat, C. A. R. 102, cité Petit-Lac n° 13, à Oran.
16 Rabhi Abdelkader, 1928, soldat, C. A. R. 102, 17, village Curelli, à Tiaret.
17 Kada Miloud, 1922, soldat, 5e B. T. A., douar Keelma, Frenda (Tiaret).
18 Alaoui Mohamed, 1898, caporal, 14e R. T. A., Dar-el-Askri, à Frenda (Tiaret).
19 Boudaoud Abdelkader ben Baghdadi, 1918, caporal, C.O.I. 3, chez M. Godji Abdallah, à Frenda (Tiaret).
20 Blidi Boulenouar, 1932, 2e classe, 19e génie, village Bakir, Trezel (Tiaret).
21 Ben Della Tayeb, 7 septembre 1919, 2e classe, 2e R. T. A., route de Tiaret, terrain communal, à Trezel (Tiaret).
22 Cheriet Abdelkader, 1933, 2e classe, C. A. R. 101, à Vialar (Tiaret).
23 Slimani Hachemi, 1904, 2e classe, 14e R. T. A., à La Fontaine (Tiaret).
24 Si Bachir Seddik, 1929, 2e classe, 1er R. T. A., à Vialar (Tiaret).

Catégorie « D ».

1 Mostefaoui Mostefa, 1912, sergent, école militaire inter armes, 10, rue Saint-Augustin, à Oran.
2 Laghouati Abdelkader, 1904, sergent, 2e R. T. A., Zemmora (Mostaganem).
3 Djellouli Khaled, 1914, maréchal des logis, 66e R. A. A., douar Ouled-Mimoun-Gheraba, Aflou (Tiaret).
4 Benkhelifa Abdelkader, 1901, sergent-chef, 2e R. T. A., Frenda (Tiaret).
5 Haddouche M'Hamed Ould Mohamed, 1905, caporal, 2e R.T.A., maison Azzou, à Frenda (Tiaret).
6 Rouane Ahmed, 28 août 1909, maréchal des logis, 192e C. O. S. M., chez M. Touil Kadda, à Frenda (Tiaret).
7 Tahar ben Ameur, 1911, sergent, 2e R. T. A., à Palat (Tiaret).
8 Benarbia Mohamed, 9 juillet 1902, caporal, 2e R. T. A., douar Ouled-Barkat-Zemmora (Mostaganem).
9 Boukhemacha Abdelkader, 4 mars 1903, caporal, 9e R. T. A., chez M. Bouziane Kada, quartier Zouggala, à Miliana (Orléansville).
10 Ameur Abdelkader, 1er mai 1909, sergent, compagnie T. A. n° 572, Uzès-le-Duc (Mostaganem).
11 Kadri Ahmed Ould Abdelkader, 1905, sergent, 2e R. T. A., à Frenda (Tiaret).
12 Boucetta Ahmed ben Rabah, 12 mars 1911, maréchal des logis, 3e R. C. A., 4, rue de Mostaganem, à Relizane (Mostaganem).
13 Ouarnoughi Yahia, 8 février 1910, maréchal des logis, 65e R. A. A., rue de Tiaret, village Nègre, à Aflou (Tiaret).
14 Tzioui Bouamama, 1905, brigadier, 2e R. S. A., Aflou centre (Tiaret).
15 Yaker Salhi, 24 octobre 1913, brigadier, 211e B. P. N. A., douar Zakkor-Bocca-Laghouel-Ouarsenis (Orléansville).
16 Bentata Tayeb, 1899, 1re classe, 2e R. T. A., douar Marioua-Ammi-Moussa, Mostaganem.

17 Dermeche Abdellah, 1908, sergent, 2e zouaves, douar Ouled-Mimoun-Gheraba-Aflou (Tiaret).
18 Habati Ahmed, 1910, maréchal des logis, 7e R. S. A., maison Dada, Aflou-Centre (Tiaret).
19 Belagraa Mohamed, 1913, sergent, 2e R. T. A., rue 41, n° 695 à Mostaganem.
20 Benamara Mohamed, 7 septembre 1909, brigadier-chef, 104e C. O. S. M., douar Tidda par Diderot (Tiaret).
21 Bouzid Saïd, 22 août 1908, sergent-chef, compagnie de zouaves n° 1, 33, avenue Jules-Ferry, à Oran.
22 Akouche Mohamed, 1913, sergent école de sous-officiers, Frenda (Tiaret).
23 Saïdi Bouabdallah, 16 décembre 1902, caporal, 2e R. T. A., rue 11, maison n° 810, Tigditt, Mostaganem.
24 Kammouche Mohamed ben Benchahba, 1912, caporal-chef, 31e R. T. A., douar Doui-Hasni, Teniet-El-Hâad (Orléansville).
25 Lagaag Mohamed, 1904, sergent, 2e R. T. A., à Aflou-Centre (Tiaret).
26 S. N. P. Abdesslam ben Belhoud, 1902, brigadier, 27e train, 3, rue Bugeaud, impasse Rocca, à Tiaret.
27 Bouchentouf Mohamed, 1910, sergent-chef, 6e R. T. A., 42, rue Clauzel, à Tiaret.
28 Bounoua Cherki ben Benyoucef, 1911, sergent, 1er R. T. A. douar Ikoud, Téniet-El-Haâd (Orléansville).
29 Seghilani Ahmed, 4 avril 1902, caporal, 6e R. T. A., village Lombard, à Tiaret.
30 Soumati Mohamed, 27 septembre 1904, caporal, 2e R. T. A., maison Ghlamellah, rue Beauprêtre, à Tiaret.
31 Kainan Mohamed, 1909, 1re classe, 2e R. T. A., cavalier à Tiaret.
32 Benatia Khélifa ben Mostafa, 1910, maréchal des logis, 2e spahis, 4, rue Voltaire, à Paris (11e).
33 Boukhors Mohamed, 5 janvier 1902, sergent, 2e R. T. A., 6, impasse Bourbaki, à Tiaret.
34 Benaouali Ahmed, 22 décembre 1904, sergent, 2e R. T. A., douar Tidda, fraction Fratsia, Tiaret.
35 Bendjelloul Tahar, 1913, maréchal des logis, 7e R. S. A., rue de Settat, à Aflou (Tiaret).
36 Radjah Mohammed ben Aïssa, 1911, caporal, 1er R. T. A., à Reibell-Chellala (Médéa).
37 Asnouni Ahmed, 26 août 1903, sergent-chef, 1er R. S. A., chez M. Soher Abdelkader ben Amar, à Derb-de-Vialar (Orléansville).
38 Yahiaoui Abdelkader, 1907, 1re classe, 2e R. T. A., maison Tadjer, 26, rue Kléber, à Tiaret.
39 Kaddour Yahia, 1904, caporal, 6e R. T. A., mairie de Martimprey (Tiaret).
40 Mohamed ben Ahmed, 1904, maréchal des logis, 2e R. S. A., à Aflou-Centre (Tiaret).
41 Bennaiche Mohamed, 5 février 1904, sergent, 2e R. T. A., 3, rue des Medjahers, à Mostaganem.
42 Chikhaoui Amar, 1901, caporal, 2e R. T. A., maison Khalid-Karmas, à Trézel (Tiaret).
43 Amrani Ali ben Amar, 1914, maréchal des logis, 7e R. S. A., 9, rue des Ecrevisses, à Strasbourg (Bas-Rhin).
44 Elbegaa Aïssa, 1903, maréchal des logis, 2e R. S. A., rue de Tiaret, à Aflou (Tiaret).
45 Chaou Kaddour, 10 novembre 1906, caporal, 2e R. T. A., 35, rue Grande, à Mostaganem.
46 Missoum Mohamed, 1er décembre 1911, sergent-chef, 6e R.T.A., chez M. Bernabé, poste de Diderot (Tiaret).
47 Dahli Boutouchent ben Mohamed, 1911, caporal, 1er R. T. A., douar Ben Aouri, par Téniet-El-Haâd (Orléansville).
48 Attou Boudali, 1908, 1re classe, 6e R. T. A., chez M. Tedjini, à Frenda (Tiaret).
49 Mezili Rabah, 1899, 1re classe, 2e R. T. A., Bain Maure, la Redoute, à Tiaret.
50 Kabane Bellaouhel, 1903, caporal, 2e R. T. A., 19, rue Bugeaud, à Tiaret.
51 Abdali Larbi, 1901, 1re classe, 1er R. T. A., chez M. Kassous, commerçant à Ammi-Moussa (Mostaganem).
52 Rahmani Bouhaous, 1903, 1re classe, 2e R. S. A., 27, rue Kléber, à Tiaret.
53 Khetir Rabah, 1905, sergent-chef, 1er R. T. A., chez M. Bettahi, épicier à Gouraya (Orléansville).
54 Belkhaire ben Salem, 1911, brigadier, 5e R. S. A., 46, village nègre, à Tiaret.
55 Djilali Abdelkader, 20 novembre 1904, 2e classe, compagnie de garde du matériel, 2, rue de la Bastille, à Tiaret.
56 Chaibi Abed, 1906, 1re classe, 2e R. T. A., 3, rue Blanche, à Tiaret.
57 Louz Tayeb, 1910, 2e classe, 20e S. I. M., 4, rue Safalan, la Redoute, à Tiaret.
58 Amari Abdelkader, 23 février 1902, 1re classe, 2e R. T. A., 26, rue Kléber, à Tiaret.
59 Mansouri Koura Ould Mansour, 1913, 1re classe, 28e train, village Bakir, à Trézel (Tiaret).
60 Bellaha Ali, 3 mars 1906, 2e classe, 6e R. T. A., douar Bekhaïta, n° 1, à Perrégaux (Oran).
61 Nafi Zobir Ould Senouci, 2 avril 1910, 1re classe, 8e R. S. A., douar Kénia, Tiaret.
62 Hachelef Sahraoui, 1906, 1re classe, 14e R. T. A., douar Ouled-Djerad, Djebel-Nador (Tiaret).
63 Belarbia Laïd, 1900, 1re classe C. R. A., 48, boulevard Carnot, Raisinville, à Mostaganem.
64 Bensefia Ahmed, 1907, brigadier-chef, 8e R. S. A., chez M. Koura Belhagat, à Frenda (Tiaret).
65 Benani Abdelkader, 12 novembre 1899, 1re classe, 2e R. T. A., douar Habacha-Zemmora (Mostaganem).
66 Berrached Tahar, 1900, caporal, 2e R. T. A., douar Béni-Isaad, Zemmora (Mostaganem).
67 Belhadj Kaddour, 1908, 1re classe, 2e R. T. A., café maure, à Ammi-Moussa (Mostaganem).
68 Allak Mohamed, 15 novembre 1908, 2e classe, 1er R. T. A., douar Béni-Indel, Ouarsenis (Orléansville).
69 Chaib Ali, 1904, 2e classe, 2e R. T. A., douar Oued-Ali, Ammi-Moussa (Mostaganem).
70 Salmi Djilali, 1900, brigadier, 2e R. S. A., douar Ouled-Chéraga, à Aflou (Tiaret).
71 Cheikh Kaddour, 1912, 2e classe, 2e R. C. A., douar Ouled-Aziz, à Trézel (Tiaret).
72 Hadj Chaïb, 1904, 1re classe, 2e R. T. A., maison Lieutenant-Bénatia, faubourg Tourville, à Arzew (Oran).
73 Benrikhi Ahmed, 1909, 1re classe, 8e R. S. A., douar Ouled-Mimoun-Ghéraba, à Aflou (Tiaret).
74 Mohammedi Abdelkader, 1914, 1re classe, C. A. R. 102, 9, rue de la Bastille, à Tiaret.
75 Ladouari Abderrahmane, 2 mars 1912, brigadier-chef, 5e R. C. A., 1er escadron, à Vialar (Tiaret).
76 Amara Amar, 24 novembre 1916, sergent, 21e R. T. A., à Aflou-Centre (Tiaret).
77 Halimi Cheikh, 20 mars 1912, 2e classe, 2e R. T. A., chez M. Ghourai Abdelkader, à Aïn-Kermès (Tiaret).
78 Boussag Boulefaa, 1909 1re classe, 5e R. C. A., douar Sidi-Hamza, à Aflou (Tiaret).
79 Gouane Aïssa, 1906, 2e classe, 29e R. T. A., douar Ouled Yagoub, Aflou (Tiaret).
80 Lagraa Mahmoud, 1904, brigadier 2e R. T. A., chez Nadjem Belkacem, village Nègre, à Aflou (Tiaret).
81 Cherfi Kouider, 1906, 1re classe, 211e pionniers, 9, rue de la Bastille, à Tiaret.
82 Kelouche Mohamed, 1901, 1re classe, 2e R. S. A., maison Méhidi Mohamed, boulevard Parmentier, à Trezel (Tiaret).
83 Abdelli Mohamed, 1908, 2e classe, 8e R. S. A., chez Salas François, à Frenda (Tiaret).
84 Khelifi Abdelkader Ould Ksiouer, 1914, maréchal des logis, 6e B. T. A., place du Fort, à Mostaganem.
85 Hechellef Khaled, 1902, 1re classe, 2e zouaves, rue des Marchés, à Tiaret.
86 Ouarnoughi Bittar, 22 août 1907, maréchal des logis, 66e R. A. A., village Nègre, à Aflou (Tiaret).
87 Yazza Mohamed ben Belkacem, 1912, sergent C. A. T., rue de la Providence, à Tenes (Orléansville).
88 Nesrallah Moktar ben Larbi, 1916, brigadier-chef 1/67e R. A., douar Sidi El Naceur, Aflou (Tiaret).
89 Belkheir Habib, 22 avril 1912, maréchal des logis, 66e R. A., 6, rue Kléber prolongée, à Tiaret.
90 Hales Benaïssa, 20 avril 1912, caporal C. A. R. 102, village Nègre, à Lamoricière (Tlemcen).
91 Nourredine Mohamed, 1912, maréchal des logis 2e escadron de spahis, douar Ouled Mimoun Gheraba, Aflou (Tiaret).
92 Feghoul Abdelkader, 10 mars 1917, caporal C. A. R. 102, douar Zoulidi Mohamed Arch Guertoufa, à Tiaret.
93 Adjeb Ahmed, 1914, 2e classe, 9e E. S. A., à Aflou Centre (Tiaret).
94 Benguettib Aoued, 1916, sergent 2e zouaves, 178, cité Lombard, à Tiaret.
95 Barguellil Hocine ben Rabah, 1917, sergent-chef, 111/1er R. T. A., douar Ighoud Teniet El Haâd (Orléansville).
96 Beldjouhar Ghalem ben Ladj, 12 février 1914, sergent 7e R. T. A., douar Béni Chaïb, Le Cheliff (Orléansville).
97 Seghier Abdelkader, 1914, brigadier 5e R. S. A., douar Guirès, Zemmora (Mostaganem).
98 Abderrahmane Benhenni, 14 mars 1913, caporal, 22e R. T. A., 63, cité Lombard, à Tiaret.
99 Sadoune Mokhtar, 1917, brigadier chef, 8e R. S. A., douar Meguisba, Djebel Nador (Tiaret).
100 Taoussar Mohamed ben Saïd, 13 octobre 1917, caporal chef, 10e section C. O. M. A, 15, rue Bologhine, à Alger.
101 Benderrouiche Ali, 1922, sergent, 25e R. T. A., 99, rue du Maréchal-Foch, à Clouange (Moselle).
102 Ouali Abdallah, 3 août 1912, sergent chef, 28e Train, à Aflou (Tiaret).
103 Chikhaoui Maamar, 1915, caporal C. A. R. 102, douar Ouled-Sidi-Naceur, Aflou (Tiaret).
104 Mahrouz Tayeb ben Yahia, 1916, caporal, 1er R. T. A., douar Béni-Lenk, à Vialar (Tiaret).
105 Mahouata Benchohra, 1917, brigadier chef, 2e R. C. A., douar Sidi-Hamza, Aflou (Tiaret).
106 Charef Mohamed, 1918, caporal, 6e R. T. A., 3, impasse du Champ-de-Mars, à Oran.
107 Djerboua Abdelkader, 1915, sergent chef, 42e B. I., à Aflou-Centre (Tiaret).
108 Bendida Naceur, 1918, caporal chef, 42e B. I., 2, rue Clauzel, à Tiaret.
109 Belhaouari Belhaouari, 1918, sergent, 14e demi-brigade Infanterie, douar Ouled-Yagoub-Gharba, Aflou (Tiaret).

110 Reggad Kaddour, 1919, 2e classe, 2e R. T. A. Dar-el-Askri, Frenda (Tiaret).
111 Metyanine Bencherki, 29 juillet 1918, adjudant, 4e B. I., à Bourbaki (Orléansville).
112 Mouedden Zitouni, 1919, caporal chef, C. A. R. 102, 17, rue de la Bastille, à Tiaret.
113 Zeroual Mohamed, 1919, caporal chef, C. A. R. 101, 39, rue Mogador, à Alger.
114 Abed ben Cheikh, 12 avril 1917, brigadier, 28e Train, 27, rue du Capitaine-Raho, faubourg Lamur, à Oran.
115 Dilmi Sahraoui, 1917, caporal chef, C. A. R. 102, 19, rue Bugeaud, à Tiaret.
116 Meziani Djilali, 1920, caporal chef, C. A. R. 102, Village Nègre, à Frenda (Tiaret).
117 Mehdi Mohamed, 1915, 1re classe, 6e R. T. A., 130, cité Lombard, à Tiaret.
118 Bayou Ali, 7 septembre 1918, sergent, 2/7 B. T. A., Sandarville, par Bailleau-le-Pin (Eure-et-Loir).
119 Belmorsli Chikh, 23 novembre 1922, 1re classe, 4e C. N. A., 25, rue du Marché, à Tiaret.
120 Belaïd Belabbès, 1927, caporal chef, 45e R. T., rue de Strasbourg, maison Thoraoui, à Douéra (Alger).

Catégorie « C ».

Tizi-Ouzou.

1 Abderrahmani Ali ben Smaïl, 5 juillet 1896, 2e classe, 5e R.T.A., Ouled-Ouaret, douar Sidi-Mamou, Mizrana (Tizi-Ouzou).
2 Hamadi Saïd, 1918, soldat, 7e R. T. A., douar Ambouline, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
3 Aït Abdellah Ali, 27 novembre 1919, soldat, 7e R. T. A., 29, place Edmond-Audran, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
4 Saidoun Ahmed, 1918, caporal, 9e zouaves, douar Bou-Nouh, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
5 Touil Ramdane, 24 octobre 1914, soldat, 45, B. P. N. A., douar Guerrouma, fraction Abdénour, Palestro (Tizi-Ouzou).
6 Kechairi Ali, 8 mars 1918, soldat, 27e train, douar Guerrouma, Palestro (Tizi-Ouzou).
7 Boucheraoua Omar, 30 novembre 1911, soldat, dépôt Infie, 93 *bis*, camp du Maréchal (Tizi-Ouzou).
8 Ammar Hocine, 1913, soldat, C. O. G. 35, douar Maathas, Tizi-Ouzou.
9 Belabed Hocine, 5 mars 1921, soldat, C. I. A. T., centre municipal de Taguemount, El Djedid (Tizi-Ouzou).
10 Brahimi Si Amar, 11 mai 1914, soldat, 33e R. A., village Izid-Benir, à Tizi-Ouzou.
11 Seddiki Saïd, 1916, soldat, 1re R. T. A., chez Bouchène Belaïd, commerçant, à Palestro (Tizi-Ouzou).
12 Belhis Saïd, 1908, soldat, 21e R. T. A., douar Beni-Ghobri, Cheurfa, Haut-Sebaou (Tizi-Ouzou).
13 Ghendouz Chabane ben Ahmed, 13 octobre 1915, soldat, 1re R. T. A., 5, rue de la Butte-Cayeuse, Sous-le-Bois, à Maubeuge (Nord).
14 Asroun Mansour, 17 avril 1909, soldat, 18e R. T. A., Taguenount-Azouz, par Béni-Douala (Tizi-Ouzou).
15 Lalmas Mahieddine, 29 août 1907, soldat, 1re R. T. A., Tigzirt par Taourirt, Mimoun (Tizi-Ouzou).
16 Belmahdi Arezki ben Ahmed, 2 décembre 1908, sergent, 7e R. T. A., douar Ichoukrene, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
17 Kacioui Ahmed ben Belkacem, 25 mai 1916, soldat, 9e R.T.A., douar Ouaguenoun, Mizrana (Tizi-Ouzou).
18 Baba Mohamed ben Saïd ben Ramdane, 7 mai 1921, soldat, C. O. I., n° 1, douar Bou-Malni, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
19 Ameur Ahmed, 1er avril 1920, soldat, C. H. R. D., douar Tachachit, Maillot (Tizi-Ouzou).
20 Lannabi Saïd, 9 avril 1918, soldat, 25e R. T. A., village Khebboucha, à Mirabeau (Tizi-Ouzou).
21 Aoudjkout Mohand, 1907, soldat, 21e R. T. A., village Hendou, Haut-Sebaou (Tizi-Ouzou).
22 Zaoui Ahmed, 24 juin 1918, soldat, 21e R. T. A., chez Ferrah Ali, à Bouira (Tizi-Ouzou).
23 Meziani Saïd, 24 novembre 1917, soldat, 9e zouaves, Dra-el-Mizan, centre municipal de Kerouane (Tizi-Ouzou).
24 Bouguerra Rabia, 21 novembre 1916, soldat, C. O. I. n° 1, rue Bugeaud, à Bouira (Tizi-Ouzou).
25 Khemici Ali, 16 juillet 1913, soldat, C. I. M. 93e, Tineguenounine, douar Mahmound, Fort-National (Tizi-Ouzou).
26 Bounazef Mohamed, 16 décembre 1913, caporal, 13e tirailleurs, douar Kauriet-Fort-National, à Tizi-Ouzou.
27 Abdi Ahmed ben Dahmane, 1913, caporal, 18e R. T. A., 6, rue Saint-André-Alermont, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
28 Amzal Saïd, 1915, 2e classe, 19e génie, village Bonarfa, douar Maatkas, Tizi-Ouzou.
29 Guemiri Amar, 30 janvier 1918, soldat, 19e régiment du génie, douar Bouderbala, fraction Akko, Palestro (Tizi-Ouzou).
30 Mohammed Seghîr Saïd, 1920, soldat, sapeurs-pompiers, douar Maatkas, à Tizi-Ouzou.
31 Mezioud Mohammed, 1905, soldat, 18e R. T. A., village Talbent, douar Zekri, Azeffoun (Tizi-Ouzou).
32 Hamma Akli ben M'Hamed, 1916, 2e classe, 18e R. T. A., village Kelaa, douar Zerkhfaoua (Tizi-Ouzou).
33 Sahi Saïd ben Ammar, 1910, caporal, 45e pionniers, 9, rue de la Poudrière, Climat-de-France, à Alger.
34 Morsi, dit Morsli Abdallah ben Mohammed ben Fodel, 7 décembre 1912, soldat, dépôt infanterie n° 93, douar Mesmoulata, Palestro (Tizi-Ouzou).
35 Bounsiar Ahmed, 22 novembre 1916, soldat, 1re R. T. A., les Aghribs, douar Izarazène, Azeffoun (Tizi-Ouzou).
36 Malek Amar, 6 avril 1918, soldat, 1er zouaves, douar Freha, Haut-Sebaou (Tizi-Ouzou).
37 Ferhar Mahmoud ben Omar, 7 avril 1907, soldat, dépôt 92 *bis*, douar Bouderbala, à Palestro (Tizi-Ouzou).
38 Yennek Mohamed, 22 novembre 1917, soldat, 19e C. O. M., centre municipal Tassoukit, Fort-National (Tizi-Ouzou).
39 Aït Aider Arezki, 19 octobre 1913, soldat, 1re R. T. A., 8, impasse Darfour, à Alger.
40 Hamlaoui Ameur, 19 juillet 1906, soldat, 49e B. P. N. A. A., 53, rue de la Plaisance, Paris (14e).
41 Bennabi Mohamed ben Mohamed, 29 novembre 1918, soldat au 29e R. T. A., douar Bouderbala, à Palestro (Tizi-Ouzou).
42 Zanoun Amokrane, 1918, soldat, 1re R. T. A., Zerkhfaoua-Azeffoun (Tizi-Ouzou).
43 Sebih Saïd ben Ménouar, 2 juin 1914, 1re classe, 45e C.O.T., chez M. Carette, hôtel d'Arras, à Maillot (Tizi-Ouzou).
44 Dahoumane Mohamed ben Essaïd, 24 février 1913, sergent, C. A. R. 101, Aït-Ingloud, douar Mechtras, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
45 Assam Ahmed, 13 juillet 1906, soldat, 21e R. T. A., douar Béni-Zemenzen, Tizi-Ouzou.
46 Kara Ali Mohamed, 5 décembre 1917, soldat, C. I. A. A. T., douar Béni-Kouffi, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
47 Zegrour Saïd, 30 mai 1909, 2e classe, 18e R. T. A., douar Izarzène-Azeffoun (Tizi-Ouzou).
48 Cheref Mohand ben Akli, 1916, soldat, 13e R. T. A., douar Béni-Ghobri, village Tinkicht, Haut-Sebaou (Tizi-Ouzou).
49 Chergui Salah ben Ali, 1906, soldat, 5e R. T. A., douar Béni-Kouffi, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
50 Aït Aider Mohand, 1915, soldat, 192e C. O. S. M., 4, impasse du Lézard, à Alger.
51 Achiche Djema ben Ali, 11 janvier 1917, soldat, C. I. A. B., Béni-Kalfoun, Palestro (Tizi-Ouzou).
52 Boudiaf Mohamed, 22 janvier 1921, soldat, 1re R. T. A., douar Sidi-Mahdi, Palestro (Tizi-Ouzou).
53 Ben Ahmed Méziane, 15 juin 1915, soldat, 101e génie, village Kahera-Azazga (Tizi-Ouzou).
54 Chaouche Saïd, 28 juin 1916, soldat, 65e R. A. A., douar Ammal, fraction Khefiguer, Palestro (Tizi-Ouzou).
55 Birem Saïd, 1920, soldat, C. O. I. n° 1, restaurant Marinier, quartier des Pelouses, la Grande-Combe (Gard).
56 Aït Si Ameur Mohand ou Achour, 1892, 2e classe, 6e groupe artillerie, à Hussein-Dey, 6, rue Naoum, à Bougie (Sétif).
57 Bellouni Yahia ben Hocine, 1919, soldat, 29e R. T. A., commerçant, rue de France, à Bouira (Tizi-Ouzou).
58 Arabi Aïssa, 16 octobre 1919, soldat, C. I. A. A. T., Tizi-Reniff (Tizi-Ouzou).
59 Stoutah Ammar, 21 juillet 1910, soldat, 18e R. T. A., douar Maâthas, village Bouaïfa, à Tizi-Ouzou.
60 Fraoun Mohamed, 14 mars 1907, soldat, 21e R. T. A., village Idjaad, douar Iflissen, Mizrana (Tizi-Ouzou).
61 Abdi Amar ben Mohamed, 17 février 1910, soldat, C. O. I., 1, rue Jouye-Rouve, à Paris 20e.
62 Omari Mohamed, 5 février 1922, soldat, 5e R. S. A., fraction Guergour, à Palestro (Tizi-Ouzou).
63 Adj Mohamed ben Hadj, 1890, caporal, 5e R. T. A., rue du Maréchal-Foch, maison Guendouz, à Bouira (Tizi-Ouzou).
64 Kebouche Belkacem, 1914, soldat, 25e R. T. A., douar Errich, Aïn-Bessem (Médéa).
65 Aït Faid Mohamed ben Akli, 1894, soldat, 9e R. T. A., douar Izaragène-Azeffoun (Tizi-Ouzou).
66 Brahimi Mohand ben Amara, 1894, soldat, 2e R. T. A., douar Idgeur, Haut-Sébaou (Tizi-Ouzou).
67 Cheballah Omar, 29 avril 1904, soldat, 5e R. T. A., C. M. U., Tazerout-Mechtras, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
68 Bahlouli Rabah, 20 février 1922, soldat, 1re R. T. A., douar Guerrouma, Palestro (Tizi-Ouzou).
69 Nouraoui Slimane ben Ali, 6 août 1913, soldat, 18e R. T. A., douar Bellana, à Boukhalfa (Tizi-Ouzou).
70 Merdaoui Ahmed ben Ali, 15 mars 1897, soldat, 11e régiment de marche, village Sedi-Namane, à Tigzirt-sur-Mer (Tizi Ouzou).
71 Zergui Aoumeur ben Aoumeur, 1882, soldat, 9e R. T. A., maison Vidal, Palestro (Tizi-Ouzou).
72 Ouaad Ammar, 13 mai 1912, soldat, 5e régiment tirailleurs, centre de l'A. T. O. M. S., 452, rue d'Hautmont, à Maubeuge (Nord).
73 Ameur Méziane ben Boudjema, 1922, 2e classe, 1er R. T. A., Mazouna, douar Zekri, Azeffoun (Tizi-Ouzou).
74 Lounes Yahia ben Arezki, 21 mai 1897, soldat, 5e R. T. A., douar Iflissen, Mizrana (Tizi-Ouzou).
75 Kemmache Mekana ben Hocine, 1910, soldat, 13e R. T. A., 94, rue d'Aubervilliers, Paris-19e.
76 Mohand Aussaïd Mouloud, 19 août 1896, soldat, 1re R. T. A., chez M. Oushmani Ahmed, 23, rue de la Lyre, à Alger.
77 Bouregba Brahim ben Amar, 1894, soldat, 5e R. T. A., douar Oued-Berti, Aïn-Bessem (Médéa).
78 Zentar Lounès, 22 novembre 1914, soldat, 2e R. T. A., Agouni-Gueghrane (Tizi-Ouzou).
79 Abchiche Amrane ben Amar, 16 novembre 1912, soldat, 21e R. T. A., douar Kouriet, les Ouadhias, Fort-National (Tizi-Ouzou).

80 Oudiai Mohamed Ameziane Ali, 6 janvier 1918, soldat 29e R. T. A., douar djebel Aïssa-Mimoun, Mizrana (Tizi-Ouzou).
81 Belabbas Ahmed Amziane, 22 octobre 1896, soldat, 9e R.T.A., Tikichourt, par l'Arbaâ-des-Ouacif, Djurdjura (Tizi-Ouzou).
82 Chafane Si Mohand, 2 octobre 1914, soldat, 5e R. T. A., village Youcef-Ouali, Immessoual (Tizi-Ouzou).
83 Seddiki Chérif, 29 février 1912, 2e classe, 18e R. T. A., Djemaâ-Saharidj, à Mékla (Tizi-Ouzou).
84 Sahnoune Ali, 16 novembre 1923, douar Harchaoua, Palestro (Tizi-Ouzou).
85 Kheddouci Hamadouche, 18 août 1892, soldat, 1er R. T. A., douar Tachadit, fraction Adjiba, à Maillot (Tizi-Ouzou).
86 Nezlioui Saïd ben Amrane, 1887, soldat, 1er R. T. A., douar Mechtras, centre Tazerout (Tizi-Ouzou).
87 Mekboub Ferhat, 1917, 13e génie, cité Evolutive, bâtiment C, n° 6, à Hussein-Dey (Alger).
88 Oukil Achour, 7 juillet 1895, soldat, 5e R. T. A., rue Bouderbala, Palestro (Tizi-Ouzou).
89 Amara Mohamed, 11 août 1894, soldat, 9e R. T. A., douar Frikat, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
90 Bessaoud Ameur ben Ahmed, 3 février 1912, soldat, 19e section de C. O. A., douar Rouma, Azeffoun (Tizi-Ouzou).
91 Mansouri Saïd, 1881, soldat, 8e R. T. A., Fort-National Taguemount-Oukerrouche (Tizi-Ouzou).
92 Derouèche Kaddour, 30 juillet 1913, soldat, 13e R. T. A., douar Boudarbala, Palestro (Tizi-Ouzou).
93 Sabri Mohamed Saïd ben Mohamed Saïd, 1921, soldat, 3e bataillon du C. O. I. n° 1, douar Belloua, Aïn-Hallouf (Tizi-Ouzou).
94 Boukemeche Saïd ben Ali, 24 janvier 1893, soldat, 5e R.T.A., centre municipal d'Aït-Ali-Ouali, Fort-National (Tizi-Ouzou).
95 Barkata Amar dit Mohamed, 2 août 1895, soldat, 9e R. T. A., douar Guerrouma, à Palestro (Tizi-Ouzou).
96 Issolah Ali, 12 août 1925, soldat, 2e R. T. A., Dra-El-Mizan (Tizi-Ouzou).
97 Hemdani Mohammed ben Ahmed, 1886, sergent, Aït-Mesbah, à Fort-National (Tizi-Ouzou).
98 Mezaour Brahim ben Ahmed, 1881, sergent, 1er R. S. A., Ouadhias-Centre, Fort-National (Tizi-Ouzou).
99 Azou Ali, 1914, soldat, 18e R. T. A., douar Izarazène, Azeffoun (Tizi-Ouzou).
100 Lounnas Ahmed, 9 novembre 1894, 1re classe, 19e génie Sanana, Dra-El-Mizan (Tizi-Ouzou).
101 Mokhtari Mohamed dit Ali, 10 avril 1910, soldat, C. O. 70, douar Maâthas, Sidi-Ali-Moussa à Tizi-Ouzou.
102 Kab Chérif ben Mohamed, 1876, soldat, 7e R. T. A., Aït-bou-Yahia, à Béni-Douala (Tizi-Ouzou).
103 Alem Saïd, 1918, soldat, 1er zouaves, douar Béni-Khalfoun, Palestro (Tizi-Ouzou).
104 Oudjaoud Mohammed Améziane, 3 septembre 1917, soldat, 1er R. T. A., douar Illilten, village Tifil-Kout, Djurdjura (Tizi-Ouzou).
105 Kernoug Mohand, 1885, soldat, 11e R. T. A., douar Illoula-ou-Malou, village Ighil-Gueltoumène, Haut-Sébaou (Tizi-Ouzou).
106 Missoum Ahmed, 1914, soldat, 5e R. T. A., douar Béni-Flih, Elma-Guechtoum-Azeffoun (Tizi-Ouzou).
107 Bouchanane Amar, 31 mars 1927, soldat, 1er R. T. A., douar Ghaïcha, Bordj-Ménaïel (Tizi-Ouzou).
108 Khelifi Achour, 1886, 1re classe, 5e R. T. A., douar Ichoukrène, village Sanana, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
109 Ameur Slimane, 21 novembre 1896, soldat, 9e R. T. A., douar Ogdal, Djurdjura (Tizi-Ouzou).
110 Benabdesselam Saïd, 1889, soldat, 3e R. T. A., Aït-Daoud, à Djurdjura (Tizi-Ouzou).
111 Guernine Ali, 17 janvier 1904, caporal-chef, 1er R. T. A., 22, rue de l'Aude, Paris-14e.
112 Khelil Mohamed, 25 octobre 1900, village Tifrit, Naït-el-Hadj, douar Béni-Flik, à Azeffoun (Tizi-Ouzou).
113 Merzouki Saïd, 1932, 2e classe, douar Frikat, à Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
114 Hallou Mohamed Saïd, 8 mars 1895, 2e classe, douar Yashren, La Mizrana (Tizi-Ouzou).
115 Metref Bélaïd, 13 octobre 1917, caporal, 1er R. T. A., justice de paix, à Laghouat (Oasis).
116 Amrane Ahmed, 1884, sergent, douar Béni-Maned, à Palestro (Tizi-Ouzou).
117 Dahmoune Mohamed, 1913, soldat, 711e compagnie des essences, 1, rue Saint-Pierre, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
118 Chaouchi Ahmed, 25 février 1920, douar Rouafa-Ouled-Ziane Isserville-les-Issers (Tizi-Ouzou).
119 Guebbal Hacène, 18 août 1914, 2e classe, 411e F. T. A., 6, rue El-Aboulker, à Alger.
120 Haouche Mohamed ou Rabah, 15 juillet 1916, 2e classe, 19e génie, Djemas-Sahariez, Mekla, Alger.

Catégorie « D ».

1 Khaloui Saïd ben Belkacem, 1918, 2e classe, 25e R. T. A., Bou-Ighzer, à Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
2 Tizi Mohamed, 1903, sergent-chef, 3e zouaves, douar Béni-Flih, Aït-Aïssa, Azeffoun (Tizi-Ouzou).
3 Akli ben Hadj Amar, 7 décembre 1909, sergent-chef, 1er R. T. A., douar Frikat, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
4 Belaiche Ali, 1905, sergent-chef, 10e R. T. A., douar Béni-Kalfoun, à Palestro (Tizi-Ouzou).
5 Boudar Slimane, 20 octobre 1913, sergent, 1er R. T. A., douar Ouled, Yahia-Moussa, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
6 Moussous Mohamed Amokrane, 30 novembre 1912, sergent, C. A. R. 101, Cheraioua, par Tizi-Rached (Tizi-Ouzou).
7 Chaou Ahmed ben Saïd, 4 août 1908, adjudant, 1er R. T. A., à Fouka-Marine (Alger).
8 Zegrari Bachir ben Amar, 10 octobre 1911, sergent-major, 11e S. I. M., à Oujda, mines de Zellidja, à Boubeker, par Oujda (Maroc).
9 Hallimouche Djelloul, 3 février 1912, maréchal des logis, 6e G. E. S. A., à Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
10 Izri Belaïd ben Mohammed, 18 décembre 1906, sergent, D. C. 351, douar Béni-Yenni, Fort-National (Tizi-Ouzou).
11 Benaouicha Rabah, 21 octobre 1908, sergent-chef, 32e S. I. M., douar Pierra, n° 101, à Taza (Maroc).
12 Mouzoui Arezki, 21 octobre 1909, adjudant, 9e zouaves, douar Ambouline, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
13 Oudahmane Mohammed, 6 janvier 1907, gendarme, légion de gendarmerie du Maroc, rue Gambetta, à Tizi-Ouzou (Tizi-Ouzou).
14 Zerirou Hammou, 9 mars 1913, maréchal des logis chef, 801e C. O. S. M., douar Béni-Flick-Bou-Mansour, à Azeffoun (Tizi-Ouzou).
15 Senhadji Ahmed ben Lounès, 7 novembre 1912, sergent-chef, 1er R. T. A., 7, rue des Bois, à Nanterre (Seine).
16 Messaoud Mohamed, 16 août 1908, sergent, 9e R. T. A., douar Taourirt-Abela, Les Ouadhias, Fort-National (Tizi-Ouzou).
17 Amichi Rabah, 1909, maréchal des logis chef, 65e R. A. A., chez Mme Clément, 15, rue Sainte-Lucie, à Paris (15e).
18 Haddag Mohand, 1902, sergent, dépôt tirailleurs, n° 1, Aït-Bou-Adda, Haut-Sébaou (Tizi-Ouzou).
19 Guili Amar, 14 février 1909, caporal, 25e R. T. A., 28, rue Emile-Augier, à Alger.
20 Saber Essaïd, 1907, sergent, 1er R. T. S., douar Akhelindja, Tizi-Reniff, Zerraka (Tizi-Ouzou).
21 Belabed Mohamed, 28 janvier 1908, maréchal des logis chef, 65e R. A. A., douar Ouled-Yahia, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
22 Aïssaoui Mohamed Ramdane, 30 mars 1900, 2e classe, 5e R. T. A., douar Aït-Yahia, Aït-Anteur, à Djurdjura (Tizi-Ouzou).
23 Belaïdi Ahmed, 1er juin 1901, caporal, 5e R. T. A., 21, rue Abdallah-d'Asborne, à Médioni, Oran.
24 Bellabiod Slimane, 10 janvier 1903, 1re classe, 1er R. T. A., à Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
25 Tazagaret Mohamed, 1908, sergent, 21e R. T. A., douar Izarazène, Azeffoun (Tizi-Ouzou).
26 Chedri Ahcène, 15 juillet 1904, caporal, F. F. I., 10, rue Nicolas-Flamel, Paris (4e).
27 Aïd Rabah ben Amar, 22 août 1906, sergent, 21e R. T. A., à Kerouane (Tizi-Ouzou).
28 Kerkouche Mohammed, 18 février 1911, maréchal des logis chef, 65e R. A. A., douar Tikobaine, village Lechatti, à Mizrana (Tizi-Ouzou).
29 Boucheda Slimane, 7 août 1904, sergent-chef, 1er R. T. A., Aït-Yacoub, à Fort-National (Tizi-Ouzou).
30 Mouloudj Mohammed, 3 septembre 1910, caporal, 45e génie, douar Tighrent, à Maillot (Tizi-Ouzou).
31 Zedadi Moussa ben Taleb, 11 février, 1902, sergent, 5e R. T. A., douar Ahl-el-Ksar, à Maillot (Tizi-Ouzou).
32 Haddad Saâd ben Mohamed, 1902, caporal, 11e R. T. A., maison Sidhouni-Hacène, place de Strasbourg, à Bouira (Tizi-Ouzou).
33 Saih Mohamed ben Amar, 27 février 1904, sergent, 1er bataillon de garnison au Château-d'Eau, Bouira (Tizi-Ouzou).
34 Chemekh Rabia, 1914, brigadier-chef, 5e R. S. A., rue d'Aumale, à Bouira (Tizi-Ouzou).
35 Chaouche Mohammed, 15 juin 1907, soldat, bataillon de garnison, 35-33, cité Musulmane, Maison-Carrée, à Alger.
36 Chabani Mohamed, 23 octobre 1902, sergent-chef, 9e zouaves, fraction Ouled-Ahmed, à Tizi-Reniff (Tizi-Ouzou).
37 Ouali Amar, 1913, brigadier-chef, 122e compagnie de transport, douar Frikat, centre Bou-Ighzen, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
38 Benamrane Ferhat, 22 août 1900, caporal, 3e R. T. A., village Taourirt-Ali-Ounacer, à Michelet (Tizi-Ouzou).
39 Hammadene Amar ben Aïssa, 13 février 1905, 1re classe, 1er R. T. A., douar Dra-Barouta, Palestro (Tizi-Ouzou).
40 Shali Saïd, 1911, caporal, 7e R. T. A., douar Aït-Isaâd, Ifigha (Tizi-Ouzou).
41 Laguel Mohammed, 13 juillet 1907, caporal, 29e R. T. A., douar Maâtkas, village Berkouka, à Tizi-Ouzou.
42 Aoudjehane Mohamed ben Saïd, 6 octobre 1914, caporal, 1er R. T. A., 34, rue de la Saussière, à Boulogne-Billancourt (Seine).
43 Lakrouf Salem, 3 mars 1903, brigadier-chef, 65e R. A. A., douar Bou-Nouh, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
44 Ouadi Ouali ben Saïd ben Ali, 1905, caporal, 1er zouaves, Tizi-Rached, Fort-National (Tizi-Ouzou).
45 Benfkir Mohamed, 27 octobre 1907, 2e classe, 9e R. T. A., douar Makouda, village Tigouatine, la Mizrana, Tizi-Ouzou
46 Stambouli Mohamed, Améziane, 31 décembre 1910, soldat, 1er R. T. A., douar Maâtkas, village Adjaba, à Tizi-Ouzou.
47 Djebbar Saïd ben Ahmed, 17 janvier 1910, 1re classe, dépôt P. G., n° 4, 4, rue Solférino, à Boulogne (Seine).

48 Sebbagh Slimane, 1909, sergent, 19e génie, 8, rue des Maugrebins, à Alger.
49 Beddal Salem ben Mohamed, 1908, sergent, 10e S. I M., douar Maâla, Palestro (Tizi-Ouzou).
50 Allouane Amar ben Saïd, 8 janvier 1904, 1re classe, 1er bataillon de garnison, Kérouane, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
51 Abbad Slimane, 6 février 1915, 1re classe, 1er R. T. A., douar Béni-Mansour, à Maillot (Tizi-Ouzou).
52 Zitouni Mohamed ben Ahmed, 1er juillet 1911, 2e classe, 1er R. T. A., rue R.-B., no 24, ville haute, à Tizi-Ouzou.
53 Boumaïl Ali ben Mohamed, 14 décembre 1908, 2e classe, C. O. I. I, douar Bou-Nouh, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
54 Seba Ahmed, 3 décembre 1906, 2e classe, C. A. R. 112, douar Ammal, Palestro (Tizi-Ouzou).
55 Rakroul Slimane, 1910, 2e classe, 1er R. T. A., la Djenina, Fort-de-l'Eau (Alger).
56 Mansouri Mouloud, 20 avril 1908, 1re classe, 1er R. T. A., douar Inesmane, Bouira (Tizi-Ouzou).
57 Aouimeur Ahmed ben Mohamed, 20 avril 1911, maréchal des logis chef, 1er zouaves, douar Béni-Kouffi, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
58 Zerouki Arezki, 1912, 2e classe, base militaire d'Alger, douar Zérarka, Tizi-Reniff (Tizi-Ouzou).
59 Lariche Mohamed Arezki, 16 novembre 1903, caporal, 1er R. T. A., douar Béni-Slyem, à Ticira, Dellys (Tizi-Ouzou).
60 Bouchakour Arezki, 1911, 2e classe, 5e R. T. A., à Haussonvillers (Tizi-Ouzou).
61 Makrouch ou Mekrouche Mohamed, 24 novembre 1911, 2e classe, 1er R. T. A., douar Izarazène, Azeffoun (Tizi-Ouzou).
62 Hadj-Guesmi Mohamed, 22 janvier 1903, 1re classe, 1er zouaves, douar Tirmitine, Mirabeau (Tizi-Ouzou).
63 Chaib Mohamed Seghir, 19 juillet 1913, adjudant-chef, 1er bataillon saharien du génie, rue Victor-Hugo, à Dellys (Tizi-Ouzou).
64 Guendouz Abdelkader ben Moussa, 17 mai 1912, maréchal des logis, 10e R. M., à Bouira (Tizi-Ouzou).
65 Benlala Ahmed, 25 octobre 1915, sergent, C. A. R. 101, chez Morsli ben Ali, chauffeur S. I. P., à Tizi-Ouzou.
66 Dabou Aïssa ben Slimane, 1915, sergent, 7e R. T. A., douar Hal-el-Ksar, à Maillot (Tizi-Ouzou).
67 Smaili Slimane, 1910, caporal, base militaire d'Alger, douar Bou-Mahni, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
68 Debit Ali ben Slimane, 1917, 2e classe, 10e C. O. M. A., douar Maâthas, Tizi-Ouzou.
69 Dahmani Saïd ben Rabah, 15 février 1913, sergent, C. A. R. 101, douar Aougueb, Constantine.
70 Idir Arezki, 27 mars 1915, sergent-chef, C. A. R. 101, Bounouh, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
71 Djellouli Braham ben Abdelkader, 20 août 1914, maréchal des logis, C. L. R. M., à Boufarik, 32, rue Sidi-Brahim, à Cherchell (Orléansville).
72 Ouali Slimane ben Ali, 30 août 1913, sergent, 1er R. T. A., 191, rue Léon-Blum, à Villeurbanne (Rhône).
73 Hamdad Miloud ben Hocine, 21 mai 1916, sergent-chef, 1er R. T. A., Aït-Bouyahia, Fort-National (Tizi-Ouzou).
74 Hadjadj Rabah ben Hamed, 1914, 1re classe, 9e R. T. A., 55, avenue Maréchal-Foch, à Albi (Tarn).
75 Aguemouni Ali, 1916, 2e classe, école des cadres, Cherchell, 78, rue du Landy, à Aubervilliers (Seine).
76 Slimani Salah ben Ali, 13 février 1913, sergent, C. A. R. 101, à Isserville-les-Issers (Tizi-Ouzou).
77 Aziri Amar, 19 août 1913, sergent-chef, C. A. R. 101, 4, rue du Soudan, Dar-el-Askri, à Alger.
78 Hadida Mohamed ben Mohamed, 13 juin 1914, 2e classe, 19e génie, douar Kachena, Palestro (Tizi-Ouzou).
79 Kellas Tayeb, 6 avril 1915, sergent-chef, 1er R. T. A., douar Bellouah, à Tizi-Ouzou.
80 Yeddou Saïd, 1918, sergent-chef, 1er R. T. A., 8, rue de France, à Bouira (Tizi-Ouzou).
81 Haroun Yahia, 1917, sergent, 42e B. I., douar ben Zemeuzer, village Tighilt-Mahmoud, Tizi-Ouzou.
82 Arab Slimane, 30 mars 1917, 2e classe, 201e B. P. N. A., Térilt-Beghni, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
83 Lamrani Rabah, 1918, 1re classe, 27e train, douar Nézlioua, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
84 Boudjaoui Saïd, 5 novembre 1916, sergent-chef, 1er R. T. A., rue Victor-Hugo, à Dellys (Tizi-Ouzou).
85 Azem Mohamed, 12 janvier 1920, brigadier-chef, 803e C.O.S.M., douar Djebel, Aïssa-Mimoun, Aït-Braham (Tizi-Ouzou).
86 Bayou Ali, 7 septembre 1918, sergent, 2/7e R. T. A., Sandarville (Eure-et-Loir).
87 Hamdi Mohammed, 1920, sergent, 13e R. T. A., tribu des Gherida, Haussonvillers (Tizi-Ouzou).

Catégorie « C ».

Tlemcen.

1 Bouzahri Ahmed, 1914, 2e classe, 8e R. S. A., douar Khémis, Marnia (Tlemcen).
2 Marouf Mohamed, 1920, caporal, 1/5 R. T. M., 188, Grottes Boudghène, à Tlemcen.
3 Bekhti Kouider Ould Ali, 1915, soldat, 6e R. T. A., rue Sidi-Yacoub, Maison-Bencharbit, à Tlemcen.
4 Bouhafs ben Dine, 1926, 2e classe, 6e R. T. A., maison Blasco, route de Mansourah, à Tlemcen.
5 Bouali Mohamed, 1918, soldat, 2e R. S. A., douar Béni-Abed, Nédroma (Tlemcen).
6 Belmimoun Omar, 1920, soldat, C. O. A., 102, rue du Château-d'Eau, à Marnia (Tlemcen).
7 Louafi ben Meddah, 28 avril 1921, 1re classe, 6e R. T. A., ferme Cécilio, à Lamoricière (Tlemcen).
8 Benkada Larbi, 25 février 1915, soldat, 6e R. T. A., allée des Oliviers, cité Dar-Beida, Saint-Eugène, à Oran.
9 Chadli Abdelkader, 2 novembre 1918, soldat, B. F. M. A., rue Benziane, Maison-Béloufa, à Tlemcen.
10 Boudjema Mohamed, 24 octobre 1922, soldat, 2e R. T. A., douar Béni-Khellad, Nédroma (Tlemcen).
11 S. N. P. Mohamed ben Ahmed, 28 mai 1896, 2e classe, 2e R. T. A., Dar-el-Askri, à Nemours (Tlemcen).
12 Mouaed Bachir Ould Mohamed, 1920, 2e classe, E. M., 1re armée, Maison-Abderrezaks, à Nédroma (Tlemcen).
13 Ouici Méhadji, 29 août 1910, 2e classe, 6e R. T. A., 12, rue des Briqueteries, Montplaisir, Maubeuge (Nord).
14 S. N. P. Kacem ben Abdallah, 15 septembre 1914, 2e classe, 102 C. O. S. M., douar el Graba, 1, avenue d'Oran, à Aïn-Témouchent (Oran).
15 Yousfi Bouziane, 1897, 2e classe, 1er R. T. M., no 575, village plan 11, à Béni-Saf (Tlemcen).
16 Benkabouche Madani, 18 août 1898, 2e classe, 2e B. O. A., 32, rue de Paris, à Tlemcen.
17 Bezzeghoud Mohamed, 5 juillet 1924, 2e classe, 7e R. T. A., Dar-el-Askri, Nemours (Tlemcen).
18 Aridj Bachir Ould Mohamed, 1898, 1re classe, 2e R. T. A., 23, rue de Jessaint, Paris (18e).
19 Moueddine Hadj, 3 décembre 1931, 1re classe, C. A. R. 102, à Tirman (Oran).
20 Yousfi Madani, 25 novembre 1930, 2e classe, C. A. R. 102, douar Bekhakhcha, Béni-Saf (Tlemcen).
21 Bisbis Tayeb, 22 janvier 1914, 1re classe, 6e R. T. A., route du Tombeau-des-Braves, à Nemours (Tlemcen).
22 Zerif Mohamed, 1915, soldat, 1/5 R. T. M., rue Surlet, cour Plantin-I, à Liège (Belgique).
23 Tizaoui Mohamed, 2 mai 1926, 2e classe, C. A. R. 102, chez M. Kheraffou, commerçant, Eugène-Etienne, Hennaya (Tlemcen).
24 Amar Belhadj Mostéfa, 11 avril 1926, soldat, C. A. R. 102, maison Daoudi, rue Benziane, à Tlemcen.
25 Benaziza M'Hammed, 23 novembre 1926, 2e classe, 3e R. T. A., 17, rue Saint-Vincent-de-Paul, à Alger.
26 Torchi Miloud ould Mohamed, 4 juillet 1930, 1re classe, C. A. R. 102, maison du Caïd Benezok, Montagnac.
27 Belezir Nouar, 1928, 1re classe, 3e groupe compagnie nomades d'Algérie, 13, rue Montagnac, Marnia (Tlemcen).

Catégorie « D ».

1 S. N. P. Mohamed ben Mohamed, 1900, sergent, C. A. R. 102, douar El-Khermis-Ouled-Farès, Marnia (Tlemcen).
2 Bekada Bouchaïd Mohamed, 22 avril 1914, adjudant, 6e R.T.A., 16, rue du Cygne, Châteauneuf, Chatellerault (Vienne).
3 Medjahri Abdelkader, 26 avril 1900, sergent, 6e R. T. A., à Rivoli, centre (Mostaganem).
4 Ghezal Benaïssa, 1909, maréchal des logis, 1er R. S. A., maison Chaïra, faubourg Agadir, à Tlemcen.
5 Khenici Lahla, 1912, caporal-chef, 10e S. I. M., maison Hadja bent dib, rue Hoche, à Marnia (Tlemcen).
6 Kious Morsli, 1910, sergent, 6e R. T. A., 6, rue Ximonès, à Tlemcen.
7 Lachemi Kouider, 5 décembre 1909, sergent, 6e R. T. A., 70, rue Saint-André-des-Arts, Paris (6e).
8 Belbachir Abdelkader, 8 avril 1906, 2e classe, 6e R. T. A., Dar El Askri, Sebdou (Tlemcen).
9 Bakari El Hadj, 6 juin 1904, 1re classe, 2e R. S. A., chez M. Bendimered Ghaouti, place Bugeaud, à Tlemcen.
10 Kellouche Abdelkader, 8 avril 1912, maréchal des logis chef, 67e R. A. A., aux Abdellys (Tlemcen).
11 Lazar Miloud ould Ali, 1903, 1re classe, 28e train, 182, rue des Pâquerettes, à Nanterre (Seine).
12 Bensaoula Djelloul ould Mohamed, 24 mars 1901, 1re classe, 6e R. T. A., 22, rue de France, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).
13 Ben Kaddour Mostéfa, 1906, 1re classe, C. D. du C. O. I. 2, Dar-El-Askri, Sebdou (Tlemcen).
14 Maidri Mouffok, 1907, 1re classe, 6e R. T. A., 124, rue Matemore, à Marnia (Tlemcen).
15 Ben Mohamed ould Tayeb, 1904, brigadier, 66e R. A. A., maison Bentayeb El Kalaâ, à Tlemcen.
16 Seddik ben Maamar, 1911, brigadier-chef, C. A. R. 102, maison Hamlili, route de l'Abattoir, à Tlemcen.
17 Sersar Mohamed, 15 avril 1913, sergent, 6e R. T. A., maison Mahdouda, boulevard Maxime-Ménard, à Tlemcen.
18 Abdelaziz ben Abdelkader, 1907, 1re classe, 68e R. A. A., maison Ganancia, Beauséjour, à Tlemcen.
19 Nesnas Habib, 1910, caporal, 24e compagnie P. G., 109, rue Alfred-Cegneaud, à Nanterre (Seine).
20 Ben Halima Rabah, 9 décembre 1907, sergent, 4e génie du G. U. R. 2, 13, rue Bourtwiller, à Illzak (Haut-Rhin).
21 Benmira Mokhfi Aïssa, 1903, 2e classe, 2e R. T. A., maison Benhasid Kiffane, à Tlemcen.
22 Kinous ben Ahmed ould Bendida, 1909, 2e classe, 66e R. A. A., chez Laskar, impasse rue de Franda, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).

23 Bendjelloul Ahmed, 1905, brigadier, établissements hippiques n° 34, 141, avenue d'Oujda, à Oran.
24 S. N. P. Abdelkader ould Boulinouar, 1904, 1re classe, 6e R. T. A., douar Béni-Ouassine, à Marnia (Tlemcen).
25 Zair Belgacem, 1905, caporal, 6e R. T. A., Dar El Askri, Sebdou (Tlemcen).
26 Mekki Ahmed, 8 février 1907, 2e classe, 8e R. S. A., 3, rue Idriss, à Tlemcen.
27 Samoudi Mohamed ould Larbi, 1903, 1re classe, 6e R. T. A., quartier de l'Abattoir, rue n° 5, maison n° 8, à Marnia (Tlemcen).
28 Fatmi Djillali, 1908, 1re classe, 6e R. T. A., maison Bendellaâ, rue Sidi-Yacoub, à Tlemcen.
29 Taibi Khatir, 1906, maréchal des logis, 28e train, 18, rue Pasteur, Raisinville, à Mostaganem.
30 Ladhem Kaddour, 1909, 2e classe, 8e spahis algériens, chez M. Benchigha, quartier Bab-Ali, à Tlemcen.
31 Ykhlef Mohamed, 1912, 2e classe, 6e R. T. A., maison Stambouli, porte des Carrières, à Tlemcen.
32 Kaddouri Mohamed, 1907, sergent, C. O. I. 2, Aïn-el-Houtz, à Tlemcen.
33 Othmane ben Mohamed, 1908, brigadier-chef, 3e chasseurs d'Afrique, 12, rue de Fez, à Tlemcen.
34 Bendahmane Okacha ben Brahim, 15 mars 1911, sergent-chef, 6e R. T. A., Dar-el-Askri, Sebdou (Tlemcen).
35 Bouali Ahmed, 1909, 6e R. T. A., 138, rue de Noiseux, à Eckmuhl, Oran.
36 S. N. P. Ahmed ould Yahia, 1903, brigadier, 2e R. S. A., douar Sidi-Medjahed, Béni-Ouarssine, Marnia (Tlemcen).
37 Bensaad Ahmed, 1912, sergent, 20e section d'épreuves, 26, rue du Zouave-Barianco, à Oran.
38 Benaissa Habib, 1er septembre 1903, 1re classe, 2e R. S. A., maison Didène-Ghosli, Sidi-Iahcène, à Tlemcen.
39 Benhamou Ahmed, 8 juin 1906, caporal, 6e R. T. A., rue Albert-Freschi, maison Ferrara, à Mers-el-Kébir (Oran).
40 S. N. P. Abdelkader ould Kaddour, 1907, 2e classe, 2e R. T. A., route du Cimetière-Musulman, à Saïda (Tiaret).
41 Miloud Mohamed, 15 janvier 1913, brigadier, 211e bataillon de pionniers, 10, rue du Général-Idris, faubourg d'Eckmühl, à Oran.
42 S. N. P. Belhoum ould Ali, 1906, 2e classe, 6e R. T. A., cité Sidi-Zouaoui, à Lamoricière (Tlemcen).
43 Bouaricha Tayeb, 1907, 1re classe, 6e R. T. A., maison Riesse, quartier l'Ile, route de Tlemcen, à Nemours (Tlemcen).
44 Saad Mohamed, 1905, 1re classe, 1/6e R. T. A., maison Benchatri, à Nemours (Tlemcen).
45 Meziani Bachir, 1918, caporal, 2e R. T. A., douar Aïn-Ghéraba, Sebdou (Tlemcen).
46 Saïdi Mohamed, 16 août 1904, 1re classe, 28e train, douar Ould-Zi-Aïssa, Sebdou (Tlemcen).
47 Amara ben Abdallah, 1912, soldat, 1/211e B. R. N. A., fraction Ouled-Abbès, Houanet (Tlemcen).
48 Allag Belkadri, 1er décembre 1899, 1re classe, 6e R. T. A., quartier de l'Abattoir, rue 6, maison 10, à Marnia (Tlemcen).
49 Ali ben Tayeb, 1900, brigadier, 2e R. S. A., maison Chaïbdraa, rue Ganaria, à Tlemcen.
50 Derouiche el Habid ould Abdelkader, 3 février 1905, 1re classe, 2e R. S. A., maison Rahmani, à Frenda (Tiaret).
51 Ghlam Mohamed, 10 février 1909, maréchal des logis, 2e R. S. A., maison Zaga, rue Bellevue, à Tlemcen.
52 Belhadi Mohamed, 1er avril 1909, caporal-chef, 6e R.T.A., café Bouchentouf, à Marnia (Tlemcen).
53 Khaldi Ahmed, 1909, 1re classe, dépôt spahis n° 2, douar Aïn-Ghéraba, Sebdou (Tlemcen).
54 Rahou Abdelkader, 28 juillet 1902, 1re classe, 6e R. T. A., à Eugène-Etienne-Hennaya (Tlemcen).
55 Ghanem Djelloul, 1907, sergent, 2e R. T. A., douar Krian, Remchi (Tlemcen).
56 Mersout Abdelkader, 24 juillet 1912, caporal, 6e R. T. A., douar Tafna, Remchi (Tlemcen).
57 Radja Mohamed ould Abdelkader, 13 avril 1901, sergent, 6e R. T. A., douar Sebaâ-Chioukh, à Remchi (Tlemcen).
58 Harrir, dit Harid Tayeb, 11 mars 1901, caporal, corps des douairs, à Baudens (Oran).
59 Meziane Miloud, 1903, 1re classe, 2e R. S. A., Aïn-Douz, à Tlemcen.
60 S. N. P. Ahmed ben Abdelkader, 1903, brigadier, 8e R.S.A., 2, rue Sidi-Brahim, à Tlemcen.
61 Achab Chérif, 1903, 1re classe, 1/211e, régiment de pionniers, quartier des Abattoirs, rue n° 7, maison n° 2, à Marnia (Tlemcen).
62 Bensaad Mohammed, 1910, sergent, 22e R. T. A., douar Ouled-Mehar-Cheraga, fraction Ouled-Abdessalem, à Sebdou (Tlemcen).
63 Delha Habib ould El Hadj, 1903, 2e classe, 6e R. T. A., 278, rue Matemore, à Marnia (Tlemcen).
64 S. N. P. Amar ben Abdelkader, 1907, 2e classe, 65e R. A. A., Blida, 201, grotte Boudghène, à Tlemcen.
65 Mohamed Belhadj, 1900, 2e classe, 2e R. S. A., Oulhaga-Gherabu, à Tlemcen.
66 Boukarabila Ahmed, 1909, 2e classe, 6e R. T. A., à Sebdou centre (Tlemcen).
67 Aggoun Merzoug, 1914, sergent, 6e R. T. A., 283, rue Boudghène, à Tlemcen.
68 Abbès Bouziane, 1910, sergent, 182e compagnie de pionniers, douar Kef, à Marnia (Tlemcen).
69 Bendellaa Lakhdar, 1900, 2e classe, C. R. A., 103, faubourg Boudellaa, à Tlemcen.
70 Sebah Mohamed, 1908, 2e classe, 6e R. T. A., chez M. Bouakel, commerçant, faubourg Boudghène, à Tlemcen.
71 Mouadna Ali, 9 décembre 1910, sergent, 10e section de C.O.M.A., 4, rue du Lieutenant-Georges-Sans, à Sétif.
72 Mohammedi Mohamed Bou Boudali, 1914, sergent-chef, compagnie coloniale de garnison à Saïgon, maison Hadj Behilil, Le Kreider (Tiaret).
73 Hocini Abdelkader, 1917, brigadier-chef, 123e C. R. A., douar Aïn-Ghéraba, Sebdou (Tlemcen).
74 Boumediene Mohamed, 1916, caporal, 10e C. O. M. A., douar Boudrane, Tlemcen.
75 Khelifa Ahmed, 1913, 2e classe, 23e B. T. A., maison Oukili-Fatma, rue du Négrier, à Tlemcen.
76 Benmerzoughi Abdelkader, 1914, brigadier, 308e C. M. R. A., à Rouiba, maison Hadj-Slimane, route du Champ-de-Courses, Kiffane, à Tlemcen.
77 Dreg Mohamed, 1915, 1re classe, 27e escadron du train, douar Zebboum, à Tlemcen.
78 Otmani Ahmed, 1915, 1re classe, 2e R. T. M., douar Ouled-Driss-ben-Abderrahmane, Nédroma (Tlemcen).
79 Belarouci Mohamed, 22 septembre 1912, caporal, 6e R. T. A., quartier Abattoir, rue, n° 20, maison n° 4, à Marnia (Tlemcen).
80 Hamimed Mohamed, 11 mars 1917, maréchal des logis chef, 27e train, maison Haddam, 10, rue de la Sikak, à Tlemcen.
81 Guerd Kébir Ould Ahmed, 1920, sergent-chef, 6e R. T. A., à Bedeau (Oran).
82 Ghoul Abdelkader, 1917, caporal-chef, 2e R. T. A., rue Victor-Hugo, à Béni-Saf (Tlemcen).
83 S. N. P. Salem ben M'Barek, 1915, brigadier, 6e E. S. A., clos Salembier-Das-Selem, 84, à Alger.
84 Khalouche Méddah, 1918, caporal, 2e R. T. A., Imana, Tlemcen.
85 Hamidi Mohamed, 14 janvier 1915, caporal-chef, 92e R. I., douar Beni-Menir, Nédroma (Tlemcen).
86 Bensmain Yahia, 1919, 1re classe, E. H. P. 31, maison Bendi-Hacène, faubourg Agadir, à Tlemcen.
87 Fedaouch Bachir, 1917, sergent, C. A. R. 102, maison Benmoussa-Chérif, route de l'Abattoir, à Tlemcen.
88 Tebib Hocine, 1917, maréchal des logis, 8e R. S. A., maison Kébiri-Bout-Célis, route de l'Abattoir, à Tlemcen.
89 Bousehaba Abdelkader, 1917, caporal chef, 2e R. T. A., maison Touati-Ameur, Riat-el-Hammar, à Tlemcen.
90 Moussati Mohammed, Méziane, 1915, maréchal des logis, C. A. R. 102, rue n° 8, maison n° 14, route de l'Abattoir, à Marnia (Tlemcen).
91 Lasri Mohamed, 1921, caporal, C. A. R. 102, chez M. Bonnet (Victor), à Turenne (Tlemcen).
92 Attia Ali, 1917, 1re classe, C. A. R. 102, à Descartes (Oran).
93 Radi Ahmed, 1916, 1re classe, C. A. R. 102, 6, rue Germain-Sabatier, à Tlemcen.
94 Didaoui Cheikh, 1er juillet 1920, 1re classe, 2e R. T. A., chez M. Nathan (Jacques), à Tlemcen.
95 Bezraoui Tayeb, 1917, sergent-chef, 19e génie, maison Bouzar, rue de l'Abattoir, à Marnia (Tlemcen).
96 Belberkani Lakhdar, 10 décembre 1908, 1re classe, 6e R. T. A., 62, rue J.-J.-Rousseau, à Marnia (Tlemcen).
97 Djenane Mohamed Ould Slimane, 1918, 1re classe, C. A. R. 102, Dar-el-Askri, à Nemours (Tlemcen).
98 Bourouis Amer, 1918, brigadier-chef, C. A. R. 102, El Kolaa supérieur, n° 216, à Tlemcen.
99 Benazzouz Kaddour ben Slimane, 1920, caporal, 29e B. T. A., 13, boulevard Jean-Jaurès, à Tlemcen.

Article R 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Deghar Mahboub, 1915, 2e classe, 21e section infirmiers, avenue du 3-Septembre, Cap-d'Ail (A.-M.) : Bône, Constantine.

Zebboudj Abdelkader, 27 mars 1909, douar Aïn-el-Anseur, Teniet-el-Haâd (Orléansville) : Orléansville.

SERVICES EXTERIEURS

Emplois communs aux services extérieurs de l'administration algérienne et aux établissements publics de l'Algérie.

EMPLOIS MASCULINS

Conducteur d'automobiles.

Catégorie « C ».

Oran.

1 Haddane Saïd, 1er juillet 1931, caporal, C. A. R. 102, Bou-Tlélis (Oran).
2 Teruel (Justin).
3 Riquelme (Antoine-Joseph).

Agent de service.

Catégorie « A ».

Alger.

1 Henni Mohamed, 20 décembre 1918, soldat 5e R. T. A., villa Henni, cité Lombard, Climat de France, à Alger.

Catégorie « C ».

1 Atlan Moïse, 15 novembre 1914, 9e régiment de zouaves, cité Verneau, bâtiment 5, escalier 2, Climat de France, à Alger.
2 Solal (Isidore).
3 Guillo (Antoine).
4 Ogab Ahmed, 10 janvier 1929, victime civile, cité de la Montagne, lotissement 1 1/A à Hussein-Dey (Alger).
5 Takouk Aïssa, 1909, 82, rue des Coquelicots, Clos Salembier, à Alger.
6 Dahan (Isaac).
7 Sellali Lakhdar, 1er juillet 1919, Baraki, lot 45, 10e arrondissement, à Baraki (Alger).
8 Tabache Ahmed, 2 juin 1926, 25e B. T. A., centre Oued-Fodda, cité n° 3, à Orléansville.
9 Allaoui Abderrahmane, 3 juin 1931, fraction Ouled-Messaoud, à Lodi (Médéa).
10 Cherifi Mohamed, 1916, caporal, 1er R. T. A., à l'Abattoir, à Aumale (Médéa).
11 Mallek Ali, 30 septembre 1920, à Rebeval (Tizi-Ouzou).
12 Cherief Abdelkader, 25 novembre 1916, caporal-chef, C. A. R. 101, 3, impasse Malmoud-Abdeltif, à Blida (Alger).
13 Bougherara Abdelkader, 2 août 1912, caporal, 17e R. T. A., 6, rue Boulabas, à Alger.
14 Chaoui Mohammed 19 avril 1917, 3/2 R. T. A.-T. O. E., 1, rue du Maroc, à Miliana (Orléansville).
15 Maneddene, dit Mani Amar, 1918, Climat de France, bâtiment E. 1, régie foncière, groupe de la Boucle, à Alger.
16 Belouednine Rabah, 1922, 2e classe, 9e R. T. A., cité Climat de France, immeuble G 12, escalier 8, logement 3, à Alger.
17 Khouider ou Kouider Djelloul, 12 décembre 1928, terrain communal Ouest n° 81, Aïn-Lakdjar, à Fouka-Ville (Alger).
18 Rabia Abderrahmane, 7 juillet 1918, caporal, 11e R. T. A., Climat de France, bâtiment 21, escalier 6, logement 9, à Alger.
19 S. N. P. Ali ben Mohamed, 1912, 5e R. S. A., 2e classe, cité Bel-Air, 8, rue Marty, à Hussein-Dey (Alger).
20 Kadem Mohammed, 28 novembre 1921, 1, rue Cavaignac, Cherchell (Orléansville).
21 Gougam Raha, 6 mai 1917, 117, rue de Lyon, à Alger.
22 Souane Belkacem, 23 août 1933, cité Climat de France, bâtiment F, escalier 10, logement 7, à Alger.
23 Hadoum Ben Smaïl, 25 octobre 1916, rue Marguerite, Teniet-El-Haad (Orléansville).
24 Serfac Mohammed, 17 avril 1928, Climat de France, bâtiment 6 F 3 Gde n° 5, 2e étage, à Alger.
25 Fettal Rabia, 4 janvier 1919, soldat 3e R. T. A., lotissement Baranès, lot n° 14, à Bouzaréa (Alger).
26 Amziane Mohamed, 1er janvier 1936, 2e classe, C. A. R. 101, 21, rue de la Lyre, à Alger.
27 Mokhtari Ali, 7 février 1921, 29, boulevard Gambetta, Saint-Eugène (Alger).
28 Djellaoui Abdallah, 1er octobre 1936, par la S. A. S. d'Aïn-Bou-Yahia, Carnot (Orléansville).
29 Cazaux (Georges).
30 Taibouni Mohamed, 1925, route du Marché, à Duperré (Orléansville).
31 Bayada Abdelkader ben Ali, 15 novembre 1918, à Rouina (Orléansville).
32 Bouyacoub Abdelkader, 31 janvier 1906, adjudant, C. H. R. D., conseiller municipal, cité H. L. M. n° 38, à Cherchell (Orléansville).
33 Keddar Mohamed, 4 décembre 1910, caporal 1er R. T. A., fraction Béni Maghleine Duperre (Orléansville).

Batna.

1 Messaoudi Mahyou, 1920, sergent chef, 3e R. T. A., quartier Star Mélouk, à Biskra (Batna).
2 Hadjadj Soussanne, 21 mars 1910, 2e classe, 4e R. M. Z. T., rue de Constantine, à Khenchela (Batna).
3 Raitmi Mohammed, 3 novembre 1920, 2e classe, 7e R. T. A., cité Chikhi, Maison Salah ben Tayeb, à Batna.
4 Bachir Mohamed, 27 octobre 1927, caporal au C. A. R. 103, 1, rue Damesne, à Batna.
5 Attiach (David).
6 Bellebcir Ahmed, 1922, caporal, Compagnie des Pionniers Sud-Constantinois, 54, rue Edmond-Piétri, à Biskra (Batna).

Bône.

1 Jaffre Salah, 7 février 1917, 2e classe, 3e R. T. A. Guelaât à Bou-Sbaa (Bône).
2 Atrous Mabrouk, 1918, soldat 3e R. T., 5, rue du Général-Leclerc, à Souk-Ahras (Bône).
3 Derradji Ali, 8 août 1920, soldat 22e B. N. A., douar Tiffech, à Souk-Ahras (Bône).
4 Rebbani Abderrahmane, 29 mai 1913, soldat C. O. I. 45, douar Merdès Edough (Bône).
5 Mokkedem Tayeb, 1er juillet 1915, 2e classe, C. I. A. A. T., route neuve Zaouia, à Tebessa (Bône).
6 Araar Rabah, 1919, soldat 3e R. T. A., Maison Rehenna Noui, rue du Docteur-Mesguichi, à Souk-Ahras (Bône).
7 Porco (Louis).
8 Bouazzouni Alloua, 3 décembre 1916, 21e section infirmiers militaires, 5, rue Sidi-Ferruch, à Bône.
9 Mokrani Messaoud, 1916, 2, impasse Kléber, à Bône.
10 Touami Ali, 3 novembre 1917, C. O. I. D. 3, rue Gambetta, n° 18, Café Zaïer, à Bône.
11 Cubadda (Raymond).
12 Djamaa Mohamed, 5 août 1930, boulevard du Sud, à Mondovi (Bône).
13 Pace (Ernest).
14 Cordina (Casimir).
15 Beliard (Paul).
16 Scala (Joseph).
17 Boughazi Mabrouk, 9 août 1926, 1re classe, C. A. R. 103, Maison Jamy, rue Parmentier, à Mondovi (Bône).
18 Sellam Salem, 1925, 1re classe, C. A. R. 103, chez M. Rabah Brahim, 129, pont Blanc, à Bône.
19 Koute Rahmane, 12 janvier 1924, sergent, C. A. R. 103, 11, rue des Cousins-Assoulines, Sidi Mabrouk Supérieur, à Constantine.
20 Amrouci Tarchoûn, 15 avril 1934, caporal, C. A. R. 103, à Yusuf (Bône).
21 Citarella (Jérôme).
22 Gomez (Jean).

Constantine.

1 Bouakkaz Abdallah, 19 mars 1918, caporal, centre démobilisateur, douar Taâbna, à Collo (Constantine).
2 Chikh Mohamed, dit Mohand ben Ali, 23 janvier 1905, sergent 11e R. T. A., centre municipal Timri Tala Tazert, par El-Kseur (Constantine).
3 Nezzar Ammar, 1920, 2e classe, C. O. I. 3, douar Ouled Bellagueb, à Aïn-M'Lila (Constantine).
4 Ktourza Chaloum Charles, 9 août 1917, 1re classe, C.O.I.D. 3, 3, rue Cahoreau, à Constantine.
5 Bouboudine Ammar, 15 juin 1920, soldat, C. A. R. 103, 76, avenue Bienfait (impasse), à Constantine.
6 Bouhafara Séghir, 1919, soldat, 25e Train, chemin des Oliviers, à Tebessa (Bône).
7 Lebkiri Hocine, 25 juillet 1913, soldat, 27e escadron du Train, 7, rue Juiverie, à Apt (Vaucluse).
8 Abdelli Yahia, 17 février 1929, soldta, C. A. R. 103, 22, rue Perrégaux, à Constantine.
9 Barkat Eliaou, 31 juillet 1919, soldat C. O. I. 3, 10, rue Guignard, à Constantine.
10 Djeffal Salah, 1926, caporal-chef, C. A. R. 103, 5, rue Dianoux, à Constantine.
11 Stief (Albert).
12 Benkhedim Ali, 1932, 2e classe, C. A. R. 103, douar Belkfif, à Morsott (Bône).
13 Drai (Saci-Lucien), 24 janvier 1922, soldat C. O. I. 3, 39, rue des Frères-Chemla, à Constantine.
14 Seghir Mohammed, 5 avril 1908, C. M. infanterie d'Afrique, dépôt 7e R. T. A., 19, rue des Zouaves, à Constantine.
15 Boudefa Aïssa, 1915, 2e classe, milice départementale des douairs, maison Azizi-Amar, Pont-d'Aumale, à Constantine.
16 Pitoy (Auguste).
17 Binisti (Binhas-Adolphe), 8 mai 1911, 4, rue Richepanse, à Constantine.
18 Beliard (Paul).
19 Sellam Salem, 1925, 1re classe, C. A. R. 103, chez M. Rabah Brahim, 129, Pont-Blanc, à Bône.
20 Koute Rahmane, 12 janvier 1924, sergent C. A. R. 103, 11, rue des Cousins-Assoulines-Sidi-Mabrouk supérieur, à Constantine.
21 Fitoussi (Christian).
22 Aaron Chaloun, 6 novembre 1897, à Constantine.
23 Sellaim Saïd, 2 décembre 1929, caporal-chef, C. A. R. 103, cité Diar-Nakhla, bâtiment n° 1, à Sétif.
24 Bellebcir Ahmed, 1922, caporal, compagnie pionniers du Sud constantinois, 54, rue Edmond-Piétri, à Batna.

Médéa.

1 Saci Bakhti, 8 juin 1914, soldat, 1er R. T. A., douar Ouled Bouarif, à Aumale (Médéa).
2 Allaoui Abderrahmane, 3 juin 1931, 2e classe, douar Ouled-Messaoud, à Lodi (Médéa).
3 Cherifi Mohamed, 1916, caporal, 1er R. T. A., à l'Abattoir, à Aumale (Médéa).
4 Bougherara Abdelkader, 2 août 1912, caporal, 17e R. T. A., 6, rue Boulabas, à Alger.
5 S. N. P. Ali ben Mohamed, 1912, 2e classe, 5e R. S. A., 8, rue Marty, cité Bel-Air, à Hussein-Dey (Alger).
6 Sidi Otmane Mohamed, 27 février 1925, 2, place Berenger, à Médéa.

Mostaganem.

1 Kassous Mohamed, 2 avril 1929, 2e classe, C. A. R. 102, rue 28, maison n° 225, à Mostaganem.
2 Cohen (Sauveur).
3 Bettahar Djilali Ouled Abdallah, 25 décembre 1915, 2e classe, 6e R. T. A., chez M. Pollino, épicier, Sainte-Marie-aux-Chênes (Moselle).
4 Barde (Jean-Pierre).
5 Ali Miloud, 27 novembre 1915, 2e classe, 2e bataillon de zouaves, 7, rue de Constantine, à Relizane (Mostaganem).
6 Bouzid Bouchentouf, 16 novembre 1919, 2e classe, parc de transmissions n° 810, boîte postale n° 65, à Mostaganem.
7 Benturquia Mohamed, 30 septembre 1920, 1re classe, C. A. R. 102, poste restante de Bouguirat (Mostaganem).
8 Bontoux (Marcel).
9 Djama Djilali, 1920, caporal, 21e R. T. A., rue du marché, maison Djama, à Tiaret.
10 Benmira Khélifa, 26 mai 1923, 1re classe, C. A. R. 102, 173, Kristel, à Mazagran (Mostaganem).
11 Sellal Abdelkader, 23 mars 1924, 1re classe, C. A. R. 102, Bosquet, douar Djebala (Mostaganem).
12 Ghaouti Maamar, 25 octobre 1915, caporal, C. A. R. 102, Dar-el-Askri, à Saïda.

Oran.

1 Megherbi Mébarek, 1927, 1re classe, 27e B. T. A., village nègre Doui-Thabet n° 281, à Saïda.
2 Dundev (Georges).
3 Tellier (Charles).
4 Goumri Miloud, 1920, soldat, 2e R. T. A., 29, rue Emile-Vidal, faubourg Médioni, à Oran.
5 Azzouz Bouchahma Abdallah, 22 novembre 1931, caporal, 2e B. T. A., cité Mon Plaisir, épicerie Sadek, à Mostaganem.
6 Lopez (Juan).
7 Rubio (Marcel).
8 Benarous (Félix).
9 Ghaouti Maamar, 25 octobre 1915, caporal, C. A. R. 102, Dar-El-Askri, à Saïda.
10 Cazaux (Georges).
11 Moudjitt Daho, 14 octobre 1936, 2e classe, 1er R. T. A., douar la Guithna, Arzew (Oran).
12 Rahmani Ali, 10 juin 1922, 2e classe, C. A. R. 102, 43, cité Dar-El-Hana, Victor-Hugo, immeuble D, à Oran.
13 Lazreg Boumediène, 10 février 1934, 2e classe, C. A. R. 102 59, avenue Lamur, à Oran.
14 Cerdan (Antonio).
15 Guardia (Jean).

Orléansville.

1 Tabache Ahmed, 2 juin 1926, 25e B. T. A., cité n° 3, oued Fodda (Orléansville).
2 Chaoui Mohammed, 19 avril 1917, 3/2 R. T. A.-T. O. E., 1, rue du Maroc, à Miliana (Orléansville).
3 Kadem Mohammed, 28 novembre 1921, 1, rue Cavaignac, à Cherchell (Orléansville).
4 Azzi Miloud ben Henni, 1918, Bocca Sahnoune (Orléansville).
5 Abdelli Mohammed, 22 juillet 1923, sergent-chef, 9e R. T. A., a Duperré (Orléansville).
6 Hadoum ben Smaïl, 25 octobre 1916, rue Marguerite, Teniet-El-Haad (Orléansville).
7 Ougaida Mohamed, 22 août 1901, Novi-Ville (Orléansville).
8 Sidi-Otmane Mohamed, 27 février 1925, 2, place Béranger, à Médéa.
9 Taibouni Mohamed, 1925, route du Marché, Duperré (Orléansville).
10 Bayada Abdelkader ben Ali, 15 novembre 1918, à Rouina (Orléansville).
11 Bouyacoub Abdelkader, 31 janvier 1906, adjudant C. H. R. D., conseiller municipal, cité H. L. M., n° 38, à Cherchell (Orléansville).
12 Nedjari Mohamed, 1928, 2e classe, D. T., Alger, Béni-Rached (Orléansville).
13 Keddar Mohamed, 4 décembre 1910, caporal 1er R. T. A., fraction Béni-Magkleine, Duperré (Orléansville).

Saïda

1 Megherbi Mébarek, 1927, village Nègre, doui Thabet, n° 281 à Saïda.
2 Berahil-Berrechine Kouider, 1930, village Nègre Doui-Thabet, n° 781, à Saïda.

Sétif.

1 Amouri Abdallah, 1910, sergent, 7e R. T. A., rue du 3e-Tirailleurs, maison Kacheni, à Sétif.
2 Abderrahmane Lakcène, 23 octobre 1912, 1re classe, D. C. A., n° 17, Guenzet, à Ikhlidjene (Sétif).
3 Mouginot (Raymond).
4 Chergui Madani, 1er janvier 1909, soldat, dépôt 95 *bis*, douar Rasfa, les Rhira (Sétif).
5 Rezgui Mohamed, 1913, soldat 19e R. T. A., Galbois, à Maadid (Sétif).
6 Bougherar Ali, 26 août 1932, 2e classe, C. A. R. 121, 23, cité Améziane, à Constantine.
7 Touati Saad, 9 mai 1933, brigadier, C. A. R. 103, douar Hasnaoua, Bordj-Bou-Arréridj (Sétif).
8 Azoulay (Jacques).
9 Moumeni Miloud, 1913, 2e classe, 9e zouaves, centre d'hébergement, bois de Mouzil, chambre 9, à Saint-Etienne (Loire).
10 Harbouche Saad, 1910, sergent, C. O. I. 3, 19, rue du 3e-Tirailleurs, à Sétif.
11 Lekhechine Belkacem, 9 juillet 1926, chez Achou Ameur, quartier Beau-Secours, à Bouzaréah (Alger).
12 Zouagui Amar, 12 avril 1920, El Kseur (Sétif).
13 Sellaim Saïd, 2 décembre 1929, caporal-chef, C. A. R. 103, cité Diar-Nakhla, bâtiment n° 1, à Sétif.

Tiaret.

1 Belhaouari Lakhdar, 26 janvier 1914, 1re classe, 2e R. T. A., douar Tidda, à Tiaret.
2 Koulali Mohamed, 20 mai 1920, caporal, 2e R. S. A., 18, rue Clauzel, à Tiaret.
3 Cordier (Louis).
4 Mimouni Mohamed, 1930, 4, rue Séfalon, à Tiaret.
5 Djama Djilali, 1920, caporal, 21e R. T. A., rue du Marché, maison Djama, à Tiaret.
6 Hocine Abed, 10 octobre 1925, 2e classe, C. O. I. 3, rue Marceau, à Trezel (Tiaret).

Tizi-Ouzou.

1 Mellal Tahar, 6 octobre 1899, soldat au 25e tirailleurs, crédit municipal de Paris, 55, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (4e).

Tlemcen.

1 Benali Abdelkader, 1913, 2e classe, 22e R. T. A., rue de la Révolution, à Béni-Saf (Tlemcen).
2 Benkelikha Mohamed, 1923, soldat, 6e R. T. A., chez M. Benkhedda Ahmed, Dar-et-Askri, à Oudja (Maroc).
3 Benhadji Serradji Boumédiène, 4 mars 1917, soldat, 68e R.A.A., 5, rue de Paris, à Tlemcen.
4 Ben-Nephtali (Jacob), 19 janvier 1914, 2e classe, compagnie de sapeurs mineurs, 71/2, rue Danton, à Marnia (Tlemcen).
5 Bousselham Ahmed, 1921, matelot, 1re classe, chauffeur, C. F. I. Sidi-Abdallah, marine nationale, maison Bouali, rue Sidi-Brahim, à Tlemcen.

Catégorie « D ».

Alger.

1 Zadi-El-Gourri ben Boumezrag, 1901, second maître fusilier, 1re classe au C. F. I. de Sidi-Abdallah, rue de France, à Bouira (Tizi-Ouzou).
2 Bennadja Tahar, 1903, sergent au 1er R. T. A., cité la Montagne, bloc H 5-1, à Hussein-Dey (Alger).
3 Laribi Mokhtar, 12 novembre 1911, maréchal des logis chef, 65e R. A. A., à Duperré (Orléansville).
4 Fessari Mohamed, 19 août 1913, sergent-chef, 1er/9e R. T. A., chez M. Youcefi Dihm, à Carnot (Orléansville).
5 Messaoudi Rabah ben Saïd, 2 mars 1906, maréchal des logis, 65e R. A. A., douar Frikat, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
6 Ziad Messaoud ben Mohamed, 1914, 2e classe, 7e R. S. A., 101 à 121, avenue du Prado, garage Matteï, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
7 Tinedghar Mohammed, 30 décembre 1914, soldat, 191e C. O. S. M., 14, rue Gariba, à Alger.
8 Antri Ahmed, 1915, sergent-chef, 1e R. T. A., cité H. L. M. n° 71, à Blida (Alger).
9 Amari Saïd, 30 mai 1910, caporal, 13e R. T. A., quartier Merdjackir, à Médéa.
10 Sakhraoui Bouzid ben Abdelkader, 22 février 1913, maréchal des logis chef, 25e E. T. E. M., garde champêtre du centre des Amouchas, à Takitount (Sétif).
11 Messous Mohamed, 21 avril 1923, soldat, 10e C. O. M. A., 2e impasse Bologhine, n° 38, à Alger.
12 Allioui Bouchiba, 1916, sergent, 1e R. T. A., quartier P. L. M., 3e rue, n° 28, Maison-Carrée (Alger).
13 Benaissa Abdelmadjid ben Abderrahim, 9 décembre 1931, 1re classe, C. A. R. 101, chez M. Benaïssa Mekki, marchand de légumes, à Bou-Saada (Médéa).
14 Boualam Mohamed ben Kaddour, 8 janvier 1912, sergent, 1e R. T. A., 40, rue Saint-Georges, à Montbéliard (Doubs).
15 Latif Saâd, 23 juin 1913, soldat, C. O. T. 45. 138, cité El-Amal, clos Salembier, à Alger.
16 Djediat Boualem ben Amara, 12 novembre 1922, soldat, C. A. R. 101, Climat de France, cité la Boucle, bâtiment U, 2e étage, porte n° 3, à Alger.
17 Yedou Saïd, 1918, sergent-chef, 1e R. T. A., 8, rue de France, à Bouira (Tizi-Ouzou).
18 Haddou ben Baani, 1913, sergent, 5e R. T. M., chez M. Ramond, rue du Pont-de-Lattes, à Montpellier (Hérault).
19 Hallaili Djedid, 1920, second maître, marine nationale, centre Siroco, place de Strasbourg, à Bouira (Tizi-Ouzou).
20 Akkouche Saïd, 20 mai 1916, sergent, 11e R. T. A., 10, rue de l'Amiral-Coligny, à Alger.
21 Saïdani Mohammed, 22 juin 1918, soldat, 3e R. T. A., quartier Oued-Rehane, à Miliana (Orléansville).
22 Bouzid Khédim, 11 décembre 1916, sergent-chef, C. A. R. 101, chez Gaad Kaddoin, à Berrouaghia (Médéa).

23 Oumessad Mouloud, 17 juillet 1932, 2e classe, C. A. R. 101, 3, rue Danton, la Redoute, à Alger.
24 Bensbaa Salah, 24 janvier 1927, matelot de 1re classe, C. F. I. Sidi Abdallah, quartier Gilles, au fortin, à Batna.
25 Derrar Mohamed, 31 mars 1930, 1re classe, 1er R. T. A., quartier Oued-Réhane, à Miliana (Orléansville).
26 Larouci Mohammed, 24 mars 1917, sergent, 5e B. T. A., Climat-de-France, bâtiment 21, escalier 6, logement 6, à Alger.
27 Belfoul Mohamed, 23 mai 1919, maréchal des logis chef, 750e compagnie de munitions, boulevard Sud, à Affreville (Orléansville).
28 Bouraba Nakache, 1916, maréchal des logis, 65e R. A., 8, rue des Renoncules, le Clos-Salembier, à Alger.
29 Meskouna Mohamed, 1924, 2e classe, 2/3e R. T. A., rue du Château-d'Eau, à Koléa (Alger).
30 Oukaci Mohamed, 9 janvier 1928, caporal-chef, C. A. R. 101, 7, rue du Lieutenant-Pradier, à Cherchell (Orléansville).
31 Abba Mohammed, 7 avril 1927, 1re classe, 1er B. T. A., 6, rue Ptolémée, à Cherchell (Orléansville).
32 Hamoudi Bouteldja, 1932, 2e classe, 19e génie, rue H, cité musulmane n° 9, à Blida.
33 Slama Benosmane, 1918, maréchal des logis-chef, 13/27 compagnie muletière, Climat-de-France, maison Galéa, à Alger.
34 Samet Mohamed, 14 mai 1919, sergent-chef, 5e B. T. A., les Jardins, Dallys (Tizi-Ouzou).
35 Haouache Mohamed, 20 février 1921, sergent-chef, B. T. M. A., lotissement Pascal, à Bouzaréah (Alger).
36 Benayada Mohammed, 8 décembre 1932, 2e classe, à Rabelais (Orléansville).
37 Benfadda Rhalet, 28 mars 1934, 2e classe, 20e C. T. A., route de Mahelma, à Zéralda (Alger).
38 Gaci Hocine, 19 mai 1925, 2e classe, C. A. R. 101, à Palestro (Tizi-Ouzou).
39 Mansri Mohamed, 1931, 1re classe, 2e compagnie A.G.G.T. 510. caserne Gallieni, à Sarreguemines (Moselle).
40 Berrahou Habib, 18 avril 1923, maréchal des logis chef, C. I. T. 160, immeuble militaire-Embranchement, Béni-Messous, Air-de-France, à Alger.
41 Khoudiri Boulerbah, 1928, 2e classe, 1er R. T. A., cité Chevalier ES/3/3, lettre E, Climat-de-France, à Alger.

Batna.

1 Sattouf Saïd, 1905, maréchal des logis, 3e régiment de spahis algériens, chez M. Sattouf Ahmed, à Barika (Batna).
2 Ladjil Lakhdar, 1902, brigadier, 3e régiment de spahis algéalgériens, à Lambèse-Village (Batna).
3 Kouriche Mohamed, 1906, 1re classe, 3e R. T. A., chez Halitime Abdelkader, cafetier, à Barika (Batna).
4 Lebiri Salah, 1912, 2e classe, 7e escadron du train, douar O'Gacem, à Aïn-M'Lila (Constantine).
5 Louchène Khelifa, 11 septembre 1906, sergent-chef, 3e R.T.A., douar Briket, à Aïn-Touta (Batna).
6 Bougandoura Miloud-ben-Mohati, 1913, sergent, 3e R. T. A., douar M'Toussa, à Khenchela (Batna).
7 Djeghidel Brahim, 1904, 1re classe, C. O. I. 3, El-Bordj, par Tolga (Batna).
8 Zelmat Ali-ben-Ahmed, 1912, sergent, C. A. R. 103, douar Ouled-Labiod, à Aurès (Batna.)
9 Boussalem-Zidane-ben-Larbi, 1908, 1re classe, 27e R. T. A., douar Boucheref, à El Milia (Constantine).
10 Hassad Amar, 1904, 1re classe, 3e Zouaves, rue de la Gare, à Khenchela (Batna).
11 Hassad Djemaï ben Saadi, 1913, 2e classe, 3e R. T. A., rue de l'Hôtel-de-Ville, à Khenchela (Batna).
12 Bensaïd Abderrahmane, 1910, caporal, 7e R. T. A., maison Ben-Salhi, 14, rue Ouled-Braham, à Constantine.
13 Dacheche Amar-ben-Zerouache, 5 février 1901, sergent, corps des douairs de Bône, à Vy-lès-Lure (Haute-Saône).
14 Benhamza Mohamed-El-Hachemi, 19 août 1914, maréchal des logis chef, 1er R. S. A., douar Aïn-Zatout, à Aïn-Touta (Batna).
15 Balla Ali, 19 janvier 1914, sergent, 25e C. O. M. A., logement V.-21, cité Ruisseau-d'Or, à Bône.
16 Mansouri Abdallah, 1920, caporal, 3e R. T. A., avenue des Lots-Communaux, à Gennevilliers (Seine).
17 Tabra Mohamed, 1920, 1re classe, 6e R. S. A., 18, rue Sarlat, cité Liautey, à Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).
18 Slimani Amar, 1917, sergent, 3e R. T. A., douar Bouakal, à Batna.
19 Nezzar Ahmed, 1919, 1re classe, C. A. R. 103, douar Ouled-Chelih, à Aïn-Touta (Batna).
20 Guerari Saâd ben Tahar, 18 février 1923, brigadier, 3e R.T.A., Berhoum, à Barika (Batna).
21 Belogbia Abdelkader, 1912, 1re classe, C. O. I. 3, Ourlal, à Biskra (Batna).
22 Habta Saïd, 12 mai 1929, caporal, C. A. R. 103, 87, rue Robert à Lyon (Rhône).
23 Kaba Ahmed, 18 juin 1916, sergent-chef, C. A. R. 103, 23, rue Charles-de-Foucault ,à Constantine.
24 Mouche Mohamed Salah, 21 juillet 1920, caporal, 3e R. S. A., douar Zaatout, à Aïn-Touta (Batna).
25 Sfaksi Abdelaziz, 24 juillet 1919, caporal-chef, 7e R. T. A., rue Bab-Darb, à Biskra (Batna).
26 Adoui Abdellari, 6 juin 1921, 1re classe, 7e R. T. A., à Khenchela, chez Salem chauffeur, chez M. Descamps, route de Batna, à Khenchela (Batna).
27 Bensbaa Salah, 24 janvier 1927, matelot 1re classe, au Fortin, quartier Gilles, à Batna.
28 Malki Mohamed, 1926, caporal-chef, 3e R. T. A., boulevard des Jardins, à Khenchela (Batna).
29 Bensebba Hamadi, 20 juillet 1932, 2e classe, C. A. R. 103, groupe mobile de sécurité, à Aïn-Yagout (Batna).

Bône.

1 Khaled Redjem, 29 novembre 1898, 2e classe, 11e R.T.A., quatrième fontaine, Béni-Ramasses, à Bône.
2 Benaïssa Salah, 21 mars 1900, 2e classe, 7e R. T. A., Fraction-Larheb-Lamy, la Calle (Bône).
3 Fenides Mohamed ben Salah, 30 avril 1898, 1re classe, 3e R.T.A., douar Mouelfa, à Guelaat-Bou-Sba (Bône).
4 Selmi Belgaeem ben Mizouni, 1902, brigadier, 3e R. S. A., douar Gouraye, à Morsott (Bône).
5 Kechar Mohamed, 1901, 1re classe, 7e R. T. A., n° 17 S. A. S. Bou-Hamra, à Bône.
6 Djellali Youcef, 1900, 2e classe, 21e section infirmiers militaires, chemin des Oliviers, à Tébessa (Bône).
7 Chyahi Mohamed, 1909, maréchal des logis, 3e R. S. A., 18, rue Laurent-Roses, à Souk-Ahras (Bône).
8 Bahloul Mohammed ben Seghir, 1907, sergent, 7e R. T. A., douar El Mazraâ, à Tebessa (Bône).
9 Tridi Ammar, 2 octobre 1906, maréchal des logis, 9e R. C. A., maison Teuma, cours Barris, à la Calle (Bône).
10 Djedid Salah, 10 novembre 1904, caporal, 3e R. T. A., Mesena, à Yusuf (Bône).
11 Souci Tahar, 16 mars 1906, sergent 7e R. T. A., à Hamma-Plaisance (Constantine).
12 Smail Brahim, 8 novembre 1907, sergent, 7e R. T. A., 133, cité des Lauriers-Roses, à Bône.
13 Haouam Abdallah, 16 mars 1909, caporal, 6e R. T. A., douar Sfahli, à la Sefia (Bône).
14 Tebani Amar, 1904, sergent, 7e R. T. A., S. A. S. de Combes (Bône).
15 Lamri Mokhtar, 31 janvier 1909, 1re classe, C. O. I. 3, douar El-Gouffi, à Collo (Constantine).
16 Boussalem Zidane ben Larbi, 1908, 1re classe, 27e R. T. A., douar Boucharef, El-Milia (Constantine).
17 Talbi Belkacem, 1906, sergent, 3e R. T. A., cité Chancel 75, rue Bayard, à Bône.
18 Khaldoun Diabi, 1912, 1re classe, 3e R. T. A., maison Tahar ben Salah Colonne Randon, rue Fourreau, à Bône.
19 Djabali Mohand Arezki, 6 juin 1906, 2e classe, corps des douairs, chez Boussada Ramdane, 10, rue Maillot, à Bône.
20 Bouakba Mohamed, 1914, brigadier, C. O. T. 45, 26, rue Jugurtha, à Philippeville (Constantine).
21 Brinis Brahim, 14 octobre 1903, caporal, 3e R. T. A., douar Bougous, à la Calle (Constantine).
22 Bellila Ahmed, 10 avril 1912, 2e classe douairs, 19, rue Loubet, Saint-Cloud-les-Plages, à Bône.
23 Kellil Chafaï, 1917, brigadier-chef, 4/411 artillerie D. C. A., 47, rue Célestin-Bourgoin, à Bône.
24 Abbaci Mohammed, 19 juillet 1915, 1re classe, C. O. I. 3, douar Merdès, à Edough (Bône).
25 Boudjemaâ El Hani, 1917, 1re classe, C. O. S. I. M. Alger, chez Boudjemaâ Amar, commerçant, rue Caracala, à Tebessa (Bône).
26 Maache Sadok, 1915, 2e classe, 9e R. S. A., douar Tazbent, mechta Tebba, à Tébessa (Bône).
27 Allouani Lakhdar, 1916, caporal, C. O. I. 3, Medjez-Sfa, Duvivier (Bône).
28 Bahroune Fedjeri, 22 décembre 1907, 2e classe, corps des douairs (Guelma), chez M. Barbara, route du Boulif, à la Calle (Bône).
29 Amari Trad, 15 janvier 1919, 2e classe, F. T. A. 411 Alger, Mines de l'Ouenza n° 2108 (Bône).
30 Chelabi Ali, 28 mars 1915, sergent 3e R. T. A., à Herbillon (Bône).
31 Djegheroud Salah, 14 février 1911, sergent, 3e R. T. A., douar Beni-Zid, à Collo (Constantine).
32 Abdelli Séghir ben Belkacem, 26 mars 1915, sergent-chef, 3e B. M. du 3e R. T. A., 42, rue Négrier, à Guelma (Bône).
33 Khemiri Ghérib ben Ali, 1917, caporal, 10e S. I. M., à Yusuf (Bône).
34 Ouennoughi Slimane, 5 juin 1910, 1re classe, 25e escadron du train, mairie, à Mondovi (Bône).
35 Bouhlassa Saïd ben Seddik, 1911, 1re classe, 7e R. T. A., chez M. Mekkidiche (épicier), à Montesquieu (Bône).
36 Atmani Larbi, 1911, maréchal des logis chef, 9e R. C. A., 9e E. S. A., à Bou-Khadra (Bône).
37 Houibi Mebrouk, 1914, caporal-chef, 7e R. T. A., 28, rue Rabelais, à Bône.
38 Balla Ali, 19 janvier 1914, sergent 25e C. O. M. A., logement V 21 de la cité Ruisseau-d'Or, à Bône.
39 Meraghdia Mohammed, 1914, 2e classe, C. O. I. 3, gardien du cimetière musulman, à Souk-Ahras (Bône).
40 Mansouri Abdallah, 1920, caporal 3e R. T. A., avenue des lots communaux, à Gennevilliers (Seine).
41 Bouaita Amar, 1910, 2e classe, 25e escadron du train, Café Antri-Afsi, rue de Tébessa, à Souk-Arhas (Bône).

42 Benmansour Mohamed, 1918, 1re classe, C. O. T. 45, 1, rue de Lourmel, à Guelma (Bône).
43 Latreche Djelloul, 30 avril 1926, matelot de 2e classe, base maritime de Bizerte, rue de l'Oued-Kouba, à Bône.
44 Nouar Lakhdar, 1918, sergent, 3e R. T. A., douar Ouled-Béchiah, la Séfia (Bône).
45 Benlassoued Messaoud, 10 mars 1912, maréchal des logis chef, 67e R. A. A., Maison Anioui, rue Barral, à Jemmapes (Constantine).
46 Lacheheb Ramdane, 15 février 1923, caporal, C. A. R. 103, à Aïn-Tinn (Constantine).
47 Bendjema Khemissi, 27 février 1925, 2e classe, C. A. R. 103, à Petit (Bône).
48 Zerouai Tahar, 22 décembre 1920, 2e classe, 3e R. T. A. 30, rue Sainte-Monique, à Souk-Ahras (Bône).
49 Beyaza Mohammed Taïeb, 7 février 1928, 1re classe, 9e R.C.A., 2, rue Charles-Joly, à Guelma (Bône).
50 Zerroug Saad, 1er juillet 1926, 2e classe, C. A. R. 103 chez Taïbi Nouar (commerçant), à Ouenza (Bône).
51 Laouati Hammid, 18 septembre 1928, 2e classe, C. A. R. 103, à Conde-Smendou (Constantine).
52 Boumella Mohamed, 1917, caporal, 3e B. T. A., 4, rue Baudelaire, cité Chancel, à Bône.
53 Hadir Saïd, 20 septembre 1931, caporal, C. A. R. 103, Ouled-Rahmoun (Constantine).
54 Abdelli Azzour, 1920, 2e classe, 3e R. T. A., douar Gourigueur, à Tebessa (Bône).
55 Amara Sebti, 14 janvier 1928, 1re classe, 3e B. T. A., rue Beauharnais, à Bône.
56 Boutera Layachi, 7 juin 1922, 2e classe, C. A. R. 103, Beni-Ramassès, 4e Fontaine, à Bône.
57 Benamar Ahmed, 1916, 2e classe, 11e B. T. A., café des Sports, 11, place des Chameaux, à Constantine.
58 Bensersa Ahmed, 26 septembre 1932, 2e classe, C. I. M. 10, 33, rue Damrémont, à Constantine.
59 Fraga Abdelkader, 2 février 1921, sergent-chef, 25e escadron du train, rue des Jardins, à Guelma (Bône).
60 Amara Ahcène, 3 août 1920, caporal-chef, 3e R. T. A., 8, rue Joinville, à Bône.
61 Fradjia Mohamed, 19 février 1916, caporal-chef, C. A. R. 103, rue du Docteur-Montagnié, maison Loufrani, à la Calle (Bône).
62 Kherouf Lakdar, 24 février 1927, 1re classe, 2e R. T. A., 5, rue Belizaire, 4e impasse, à Bône.
63 Aïssaoui Ali, 1927, 1re classe, C. A. R. 103, 9, rue de l'Olivier, à Souk-Ahras (Bône).

Constantine.

1 Meziani Méziane ben Ahmed, 1902, 2e classe, 7e R. T. A., douar Ouled-Kebbeb, Fedj-M'Zala (Constantine).
2 Habila Atmane ben Lakdar, 1899, caporal, 7e R. T. A., douar Mouzlia, mechta El-Merroudj, à Rouached (Constantine).
3 Allouche El Guidoum ben Belkacem, 1896, 1re classe, 7e R.T.A., douar Tengout, à Jemmapes (Constantine).
4 Cherouana Bachir, 18 mai 1899, caporal, 7e R. T. A., 64, rue Combes, à Constantine.
5 Saïdi Bachir, 3 décembre 1902, caporal, 3e R. T. A., cité Murienne, à Aïn-Beida (Constantine).
6 Mohamed ben Lahoucine, 1910, 2e classe, 27e R. T. A., à Nezla-Touggourt (Oasis).
7 Lebiri Salah, 1912, 2e classe, 7e escadron du train, douar O.-Gacem, Aïn-M'Lila (Constantine).
8 Bouakkaz Rabah, 6 août 1905, sergent-chef, milice départementale des douairs, El Milia (Constantine).
9 Bennekaa Salah, 1913, adjudant, 7e R. T. A., douar Ouled-Adouane, à Takitount (Sétif).
10 Hariche Messaoud ben Tahar, 14 février 1903, sergent-chef, milice départementale des douairs Constantine, douar Lagraphe, Bordj-Bou-Arreridj (Sétif).
11 Laleg Mohammed, 7 mai 1904, sergent-chef, 193e C. O. S. M., 95, avenue Bienfait, à Constantine.
12 Francois (René).
13 Boulkamh Mohamed, 29 mai 1908, sergent, 11e R. T. A., rue Victor-Hugo, maison Amardja, à Sétif.
14 Souici Tahar, 17 mars 1906, sergent, 7e R. T. A., Hamma-Plaisance (Constantine).
15 Bougandoura Miloud ben Mohati, 1913, sergent, 3e R. T. A., douar M'Toussa, à Khenchela (Batna).
16 Zelmat Ali ben Ahmed, 1912, sergent, C. A. R. 103, douar Ouled-Labiod, à Aurès (Batna).
17 Allam Sayah, 1900, brigadier, 3e R. S. A., chez M. Heffner (Célestin), à Penthièvre (Bône).
18 Dendani Haouès, 1902, 2e classe, C. O. I. 3, 44, rue Bedeau, à Constantine.
19 Dekhili Bouguerra, 1904, 1re classe, compagnie de garnison, section du 25e train, maison Halimi Deradji, Pont-du Diable, à Constantine.
20 Lamri Mokhtar, 31 janvier 1909, 1re classe, C. O. I. 3, douar El Gouffi, à Collo (Constantine).
21 Hassad Djemaï ben Saadi, 1913, 2e classe, 3e R. T. A., rue de l'Hôtel-de-Ville, à Khenchela (Batna).
22 Daoui Mohamed, 30 juin 1907, 1re classe, milice des douairs, 2, avenue du Cimetière, à Avignon (Vaucluse).
23 Kemcha Lakdar, 20 janvier 1912, caporal, 4e régiment de zouaves, employé à la harka d'Aïn-Abid (Constantine).
24 Bouakba Mohamed, 1914, brigadier, C. O. T. 45, 26, rue Jugurtha, à Philippeville (Constantine).
25 Bensaid Abderrahmane, 1910, caporal, 7e R. T. A., maison Ben Salhi, 14, rue Ouled-Braham, à Constantine.
26 Bichaoui Amar, 15 septembre 1912, 2e classe, C. O. I. 45, 1, rue des Abeilles, à Constantine.
27 Ziad Messaoud ben Mohamed, 1914, 2e classe, 7e R. S. A., 101 à 121, avenue du Prado, garage Mattéi, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
28 Kerroum Lakhdar, 15 août 1904, 1re classe, C. A. T. Constantine, 8, rue du 7e-Tirailleurs, à Constantine.
29 Bouchouka Abdelaziz, 14 janvier 1911, sergent, G. U. T. 21, foyer des célibataires S. N. C. F., gare du Nord, à Mulhouse (Haut-Rhin).
30 Filali Smaïl, 10 avril 1918, 2e classe, C. O. I. 3, 117, route de Marseille, à Nice (Alpes-Maritimes).
31 Belbar Slimane, 1914, sergent-chef, 7e R. T. A., douar Yabous, à Khenchela (Batna).
32 Djegheroud Salah, 14 février 1911, sergent, 3e R. T. A., douar Béni-Zid, à Collo (Constantine).
33 Berbas Mohammed ben Tahar, 1911, sergent, 3e R. T. A., douar Roussia-Fedj-M'Zala (Constantine).
34 Smati Mohamed, 1909, maréchal des logis, 67e R. A. A., 13, rue du Sahara, à Sétif.
35 Chebouba Amar, 30 novembre 1909, 2e classe, 5e compagnie du G. C. I., Berteaux, Aïn-M'Lila (Constantine).
36 Lala Mohammed, 12 juillet 1914, 2e classe, 3e R. T. A., 2e lotissement Burdin, maison 34, à Sétif.
37 Khadraoui Mâamar, 1923, sergent, C. A. R. 103, hôtel de la Paix, à Bouron-Marlotte (Seine-et-Marne).
38 Foughali Abdelkader, 18 juin 1923, sergent, 3e R. T. A., 7, place Morland, à Constantine.
39 Meraghdia Mohammed, 1914, 2e classe, C. O. I. 3, gardien du cimetière musulman, à Souk-Ahras (Bône).
40 Tabra Mohamed, 1920, 1re classe, 6e R. S. A., 18, rue Sarbat (cité Lyautey), à Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).
41 Benlassoued Messaoud, 10 mars 1912, maréchal des logis, 67e R. A. A., maison Anioui, rue Barral, à Jemmapes (Constantine).
42 Salem Belkacem, dit Salah, 20 février 1912, caporal-chef, D. I. M. de Marseille, 10, rue Leblanc, à Constantine.
43 Boulakroum ou Belakroum Slimane, 1925, 2e classe, 3e R.T.A. 15, rue Morland, à Constantine.
44 Habta Saïd, 12 mai 1929, caporal C. A. R. 103, 87, rue Robert, à Lyon (Rhône).
45 Tebani Mouloud, 1916, sergent, C. A. R. 101, douar Dar-el-Hadj, à Guergour (Sétif).
46 Lacheheb Ramdane, 15 février 1923, caporal C. A. R. 103, Aïn-Tinn (Constantine).
47 Belkherchouche Lakhmissi, 1916, brigadier, C. O. T. 45, douar Sidi-Maache-Oum-el-Bouaghi (Constantine).
48 Bouseida Mohamed, 29 décembre 1922, 2e classe, C. A. R. 103, S. A. S. Mongorno Brazza (Médéa).
49 Harnouda Brahim, 28 mars 1926, 2e classe, 3e R. T. A., douar el-Gouffi, à Collo (Constantine).
50 Laouati Hammid, 18 septembre 1928, 2e classe, C. A. R. 103, à Condé-Smendou (Constantine).
51 Berrabah Messaoud, 1915, sergent, 3e R. T. A., Dar-el-Askri, Meskiana (Constantine).
52 Kaba-Ahmed, 18 juin 1916, sergent-chef, C. A. R. 103, 23, rue Charles-de-Foucault, à Constantine.
53 Boukhecha Abboud, 1914, caporal-chef, C. A. R. 103, douar Mouzlia, Fedj-M'Zala (Constantine).
54 Hadir Saïd, 20 septembre 1931, caporal, C. A. R. 103, ouled Rahmoun (Constantine).
55 Kernoua Lakhdar, 20 août 1931, 1re classe, bataillon de l'air douar Timezrit, Soummam (Sétif).
56 Heouamel Mohamed, 17 avril 1926, 1re classe, 3e R. T. A., 32, rue Georges-Clemenceau, à Constantine.
57 Khedimellah Tahar, 17 septembre 1925, soldat, 1er R. T. A., bureau des amitiés africaines, à Mulhouse (Haut-Rhin).
58 Ahmed Chaouch Essedik, 1er juillet 1927, caporal-chef, C. A. R. 103, place Belisaire, à Tenessa (Bône).
59 Habaza Ali, 1916, sergent-chef, 3e R. T. A., à Telergma (Constantine).
60 Sfaksi Abdelaziz, 24, juillet 1919, caporal-chef, 7e R. T. A., rue Nab-Bab-Dard, à Biskra (Batna).
61 Benamar Ahmed, 1916, 2e classe, 11e B. T. A., Café des sports, 11, place des Chameaux, à Constantine.
62 Maaoui Mohamed, 1925, sergent, 7e R. T. A., lotissement Ferhat, 13, rue Guerfi, à Biskra (Batna).
63 Belazoune Hocine, 4 juin 1920, 2e classe, 3e R. T. A., douar Ouled-Abdi, à Aurès (Batna).
64 Labiod Youcef, 27 janvier 1926, 2e classe, 7e R. T. A., 24, rue Branly, à Constantine.
65 Bensersa Ahmed, 26 septembre 1932, 2e classe, C. I. M. n° 10, 33, rue Damrémont, à Constantine.
66 Fraga Abdelkader, 2 février 1921, sergent-chef, 25e escadron du train, rue des Jardins, à Guelma (Bône).
67 Amara Ahcène, 3 août 1920, caporal-chef, 3e R. T. A., 8, rue Joinville, à Bône.
68 Fradjia Mohamed, 19 février 1916, caporal-chef C. A. R., 103, rue du Docteur-Montaguié, maison Loufrani, à la Calle (Bône).

69 Boubeggar Ali, 11 mai 1921, caporal-chef, 7e R. T. A., 5, rue Damou, à Constantine.
70 Fathi Bouaziz, 1926, caporal, 3e R. T. A., cité Richard, à Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
71 Aissaoui Ali, 1927, 1re classe, C. A. R. 103, 9, rue de l'Olivier, à Souk-Ahras (Bône).
72 Belkadi Ayad, 1919, caporal-chef, 7e R. T. A., 28, rue de l'Abattoir, cité Gueroni, à Guelma (Bône).
73 Dahmani Saïd ben Rabah, 15 février 1913, sergent, C. A. R. 101, à Djebel-Aougueb (Constantine).
74 Bensebba Hamadi, 20 juillet 1932, 2e classe, C. A. R. 103, groupe mobile de sécurité à Aïn-Yagout (Batna).

Médéa.

1 Khelifi Aïssa ben Battach, 1902, 1re classe, 9e R. T. A., à Boghari (Médéa).
2 Zadi-el-Gourri ben Boumezrag, 1901, second maître fusilier, 1re classe, C. F. I. de Sidi Abdallah, rue de France, à Bouïra (Tizi-Ouzou).
3 Bakraoui Brahim ben Seghir, 1903, 2e classe, 1er R. S. A., chez M. Khoreur Madani, commerçant, à Bou-Saada (Médéa).
4 Difi-Slama ben Chérif, 1905, 1re classe, 25e R. T. A., Mahzen-Saharien, à Djelfa (Médéa).
5 Kerakri Ali ben Mohammed, 20 octobre 1903, 2e classe, 5e R. T. A., rue Gambetta, à Médéa.
6 Simahadi Missoum ben Mohamed, 1902, 2e classe, 1er R. T. A., rue Thiers, à Médéa.
7 Zakma Abdallah, 1907, sergent-chef, 21e R. T. A., Schehet Gharbi, place Costa, à Laghouat (Oasis).
8 Fekrini Mohamed ben Mohamed, 1914, sergent, 1/9e R. T. A., douar Ouled-Anteur, à Boghari (Médéa).
9 Messaoudi Rabah ben Saïd, 2 mars 1906, maréchal des logis, 65e R. A. A., douar Frikat, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).
10 Ferradji Amar ben Saïd, 1917, quartier maître mécanicien, marine nationale, douar Tirmitine, village Tadert, Tamokrante, à Mirabeau (Tizi-Ouzou).
11 Amari Saïd, 30 mai 1910, caporal, 13e R. T. A., quartier Merdjackhir, à Médéa.
12 Benchioukh Abdelkader, 1915, caporal, E. M. P., Sid-el-Hadj, à Djelfa (Médéa).
13 Benaissa Abdelmadjid ben Abderrahim, 9 décembre 1931, 1re classe, C. A. R. 101, chez M. Benaissa Mekki, marchand de légumes, à Bou-Saada (Médéa)
14 Skander Abdallah, 23 novembre 1919, soldat, C. O. I. n° 1, rue Sabaoui-Mohamed, à Médéa.
15 Mehabli Ahmed ben Senouci, 1917, sergent, 6e R. T. A., douar Ouled-Hellal, à Boghari (Médéa).
16 Merahi Taïeb, 1915, sergent, 7e R. T. A., 59, rue de l'Horloge, à Sedan (Ardennes).
17 Khouri Lakhdar, 14 juillet 1929, 2e classe, 6e E. S. A., à Boghar (Médéa).
18 Frikou Abdelkader, 1916, sergent-chef, 1er R. T. A., maison A 588, à Ksar-Boghari (Médéa).
19 Bouzid Khédim, 11 décembre 1916, sergent-chef, C. A. R. 101, chez Gaad Kaddour, à Berrouaghia (Médéa).
20 Toumi Belgacem, 21 mai 1920, caporal-chef, C. A. N. Reibell-Chellala (Médéa).
21 Idreg Amed, 1920, 1re classe, 13e R. T. A., chez M. Tarafi Brahim, route de Lodi, à Médéa.

Mostaganem

1 Khelfi Hadj Kaddour, 22 juin 1901, 1re classe, 2e R. T. A., douar Barraguès, à Rivoli (Mostaganem).
2 Abdelsadok Chadli Ould Benyamina, 23 juin 1902, sergent, 2e R. T. A., 23, rue de l'Iman, à Mostaganem.
3 Boumediene Ahmed, 9 décembre 1897, sergent, 2e R. T. A., douar Ouled-Senouci, à Palikao (Mostaganem).
4 Bentaleb Ahmed Ould Mohamed, 2 juillet 1896, caporal, 2e R. T. A., doura Rahouia, à Montgolfier (Tiaret).
5 Baalache Mohamed Ould Bekhada, 1898, 1re classe, 4e R. T. A., maison Arnavil-Zemmora (centre) (Mostaganem).
6 Kherif Abdelkader Ould Miloud, 16 avril 1902, brigadier, 2e R. S. A., douar Chelafa, la Mina (Mostaganem).
7 Benalouach Abdelkader Ould Lakhal, 28 septembre 1902, caporal, 6e R. T. A., 23 rue de Bône, à Relizane (Mostaganem).
8 Benaïssa Miloud Ould Mohamed, 1901, sergent, 2e R. T. A., 7, rue de Miliana, à Mascara (Mostaganem).
9 Behri ben Saïd, 1903, 1re classe, 6e R. T. A., rue d'Oudja, à Marnia (Tlemcen).
10 Gueddim Adda, 1896, sergent, 6e R. T. A., 4, rue Moïse, à Mostaganem.
11 Kheldoumi Abdelkader, 1902, sergent, 2e R. T. A., douar Ouled-Bouriah, Ammi-Moussa (Mostaganem).
12 Touzala Abdelkader Ould Zoubi, 3 mars 1902, sergent, 6e R. T. A., village Santa, n° 44, Mercier-Lacombe (Oran).
13 Abdou-Bouziane Ould Ahmed, 29 mai 1904, 2e classe, 2e R.T.A., Ouled-El-Abbès, Ammi-Moussa (Mostaganem).
14 Gana Benchaâ, 1911, 1er canonnier, 66e R. A. A., douar Taghia, Renault (Mostaganem).
15 Benabed Benchaâ ben Abdelkader, 2 août 1907, 2e classe, 2e R. T. A., Dar-El-Askri, à Mostaganem.
16 Benabdallah Abdelkader, 15 décembre 1903, adjudant, 2e R. T. A., 15, rue de la Direction, à Relizane (Mostaganem).
17 Kaïoua M'Hamed Ould Missoum, 1908, sergent, 28e Train, rue Tétouan, Vieux-Beymouth, à Mostaganem.
18 Turki Djilali Ould Abdelkader, 1907, sergent-chef, 6e R.T.A., 15, boulevard Carnot, à Mostaganem.
19 Touagh Ali Ould Ahmed, 1908, sergent-chef, 29e R. T. A., barrage Bou-Hanifia (Mostaganem).
20 Bouterbiat Tayeb, 23 octobre 1907, sergent-chef, 2e R. T. A., garde-champêtre, à Ammi-Moussa (Mostaganem).
21 Lardjane Djilali, 28 mai 1905, maréchal des logis, groupe autonome 2/411 D. C. A./DAT, douar Ouled-Moudjeur, à Ammi-Moussa (Mostaganem).
22 Kellal Abdellah Ould Adda, 1906, sergent-chef, 6e R. T. A., faubourg Faidherbe, à Mascara (Mostaganem).
23 Elahouel Lakdar, 1er avril 1908, sergent-chef, 2e R. T. A., douar Belada, Pélissier (Mostaganem).
24 Lahcene Baghdadi Ould Ali, 3 novembre 1909, sergent, 2e R. T. A., 34, rue de l'Est, à Mascara (Mostaganem).
25 Messieg Senouci Ould Mohamed, 8 avril 1907, sergent, 2e R. T. A., 6, rue du Capitaine-Richard, à Oran.
26 Hamdaoui Tayeb, 4 avril 1912, sergent, 2e R. T. A., 1, rue Meyer, à Oran.
27 Djedid Mokhtar, 31 mars 1911, 2e classe, 2e R. S. A., 29, rue Kléber, à Tiaret.
28 Bendris Mohamed Ould Marouf, 15 juin 1907, maréchal des logis chef, 104e C. O. S. M., Boufarik, auxiliaire des P. T. T., R. P., à Oran.
29 Ahmed Baïch, 9 juillet 1908, 2e classe, corps des Douairs, 56, rue du Capitaine-Raho, à Oran.
30 Belkacemi Mostéfa, 3 novembre 1912, 2e classe, 2e R. T. A., 1, avenue Michel-Anglette, à Perregaux (Oran).
31 Benguenaoui Mohamed, 28 octobre 1914, maréchal des logis, B. A. D. n° 11, 10, rue Chollet, à Oran.
32 Amraoui Belkacem, 17 novembre 1910, 1re classe, 2e R. T. A., 40, rue d'Oran, à Relizane (Mostaganem).
33 Rahoui Abdelkader Ould Harrag, 6 mars 1914, 2e classe, 2e R. Z., 13, boulevard de Mascara, à Relizane (Mostaganem).
34 Ali-Moussa Abdelkader, 23 mars 1914, second maître, 2e classe, Marine nationale, 35, village nègre, Mers-el-Kebir (Oran).
35 Benaceur Habib, 3 janvier 1916, sergent, 6e R. T. A., maison Wanine, à Cassaigne (Mostaganem).
36 Si-Kebir Mokhtar, 25 avril 1914, sergent-chef, 2e R. T. A., rue 11, quartier Tigditt, n° 807, à Mostaganem.
37 Boucherih Miloud, 27 février 1929, 1re classe, groupe de transport, maison Bendjador, rue des Marchés, à Relizane (Mostaganem).
38 Abadi Abdallah ben Abdelkader, 3 janvier 1920, sergent, école des sous-officiers, Cherchell, 63, boulevard Carnot, à Mostaganem.
39 Cherifi Saïd, 1918, sergent-chef, 3e R. T. A., Dar-El-Askri, à Saïda.
40 Aouni Moulay, 9 mai 1924, 1re classe, 1/6 R. T. A., à Prévost-Paradol (Tiaret).
41 Liman Ben Moussa, 1930, 2e classe, 2e R. T. A., douar Naïma, Cassaigne (Mostaganem).
42 Abed Cheikh, 12 avril 1917, brigadier, 28e Train, 27, rue du Capitaine-Raho, faubourg Lamur, à Oran.
43 Boudjella Bouabdellah, 11 mai 1928, 2e classe, 66e R. A. A., cité du recasement n° 33, à Mostaganem.
44 Belhadjoudja Abed, 10 octobre 1930, 1re classe, C. A. R. 102, 4, rue d'Ajaccio, à Mostaganem.
45 Menai Boudjemaa, 18 octobre 1923, sergent-chef, 13e R. T. A., S. P. 86671, A. F. N.

Oasis.

1 S. N. P. Lakhdar Bengaïd ben Mabrouk, 1897, à Ghardaïa (Oasis).
2 S. N. P. Abdelkader ben Ali, 1902, sergent, 1er R. T. A., douar Metlili, à Ghardaïa (Oasis).
3 Hakoum ben Bouhafs ben Tedjini, 1900, caporal, 7e R. T. A., tribu des Mekhaama, à Ouargla (Oasis).
4 Ladel ou Ladjal ou El Adjel Mohamed ben Toumi, 1905, brigadier, 1er R. S. A., chez M. Hadje Embarek, commerçant, rue de Lagha, à Laghouat (Oasis).
5 Abdelkader ben Mohamed, 1906, brigadier, 1er R. S. A., Chettet-Gharbi, à Laghouat (Oasis).
6 Miloud ben Hamed ben Boudjarda, 1901, 1re classe, 1er régiment de spahis, tribu des ouled Allouch-Ksar-Metlili, Ghardaïa (Oasis).
7 Kharroubi ben Mohamed ben Garadi, 1906, caporal, 7e R.T.A., chez Mamaa ben Gharadi, à Ghardaïa (Oasis).
8 Beghlem Yahia, 14 mars 1923, caporal-chef, 21e R. T. A., secrétaire au Dar-El-Askri, à El-Goléa (Oasis).

Oran.

1 Bahous ben Ahmed, 1897, 1re classe, 8e R. S. A., chez Aziz Sliman (commerçant), Aïn-El-Arba (Oran).
2 Kerkour Seraï, 1900, 1re classe, 20e section infirmiers, Mazereg-Flinois, à Tiaret.
3 Hansal Mostefa, 6 avril 1902, 1re classe, 2e R. T. A., village Nègre, Mercier-Lacombe (Oran).
4 Gueniot (Louis).

5 Mokhtar Benounnane Abdelkader, Ould-Saïd, 1897, caporal 2e R. T. A., rue 17, n° 534, à Mostaganem.
6 Touzala Abdelkader Ould Zoubi, 3 mars 1902, sergent, 6e R.T.A., village santa n° 44, à Mercier-Lacombe (Oran).
7 Selmani Hadj ould Kada, 1901, 2e classe, 6e R. T. A., douar Séléma-ould-Dhébab, à Saïda.
8 Djafri Mohamed ould Djafri, 1900, 2e classe, 22e R. T. A., 12, rue du Capitaine-Adda, à Saïda.
9 Zentici Moktar ould Larbi, 1902, 1re classe, 10e R. T. A., 9, rue Duperré, à Bel-Abbès (Oran).
10 Soukehal Mohamed, 25 janvier 1904, 2e R. T. A., 17, rue Claudel, à Oran.
11 Arrad Ahmed, 1908, 2e classe, 2e R. T. A., 3, place du Sahara, à Oran.
12 Bouhouta Meddah, 1903, 1re classe, 2e B. T. A., 32, cité Frouzy, à Tiaret.
13 Benabed Benchaâ ben Abdelkader, 2 août 1907, 2e classe, 2e R. T. A., Dar-el-Askri, à Mostaganem.
14 Hadjadj Abdelkader, 1904, adjudant C. O. I. n° 2, 60, avenue Saint-Eugène, à Oran.
15 Lardjane Djilali, 28 mai 1905, maréchal des logis chef, groupe autonome, douar Ouled-Moudjeur, à Ammi-Moussa (Mostaganem).
16 Righi Hadj, 10 mai 1910, maréchal des logis, 27e escadron du train, 89, rue du Général-Mangin, faubourg Médioni, à Oran.
17 Kiaida Abdelkader, 1904, caporal, 2e R. T. A., 3, rue Belhadri-Smain, à Oran.
18 Meghoufel Mohamed ould Abdessalem, 2 mai 1910, sergent, 29e R. T. A., 7, rue des Puits, à Oran.
19 Messieg Senouci ould Mohamed, 8 avril 1907, sergent, 2e R.T.A., 6, rue du Capitaine-Richard, à Oran.
20 Hamdaoui Tayeb, 4 avril 1912, sergent, 2e R. T. A., 1, rue Meyer, à Oran.
21 Ayereb Mohamed ould benyekka, 7 octobre 1909, maréchal des logis, 68e compagnie de munitions, 8, rue de Mascara, à Oran.
22 Amrani Ali ben Amar, 1914, maréchal des logis, 7e R. S. A., 9, rue des Ecrevisses, à Strasbourg (Bas-Rhin).
23 Abdelkader ben Bahous, 1909, 2e classe, douairs 3, terrain Navarro, à Oran.
24 Nemili Chibani Bouazza, 12 septembre 1906, 1re classe, 6e R. T. A., maison Cheikh Lakhdar, allée des Muriers, à Tlemcen.
25 Ahmed Baïch, 9 juillet 1908, 2e classe, corps des douairs, 56, rue du Capitaine-Raho, à Oran.
26 Benguenaoui Mohamed, 28 octobre 1914, maréchal des logis, B. D. A. n° 11, 10, rue Chollet, à Oran.
27 Azza Moktar, 1917, 1re classe, C. R. A., village Nègre, Douï-Tabet-Saïda.
28 Benali Mohammed, 13 novembre 1912, 2e classe, corps des douairs, 17, rue Général-Darlange, à Oran.
29 Mansour Labdelli, 1918, 2e classe, 14e R. T. A., douar Abidat, à Montagnac (Tlemcen).
30 Tahar ben Ali El Mabrouk, 1913, marin, marine C. F. I. maison Cortagliola, 36, rue des Andalouses, à Mers-El-Kébir (Oran).
31 Ali Moussa Abdelkader, 23 mars 1914, second maître, 2e classe, marine nationale, 35, village Nègre, à Mers-El-Kébir (Oran).
32 Bendjebbar Mohamed, 8 mars 1921, quartier-maître, 2e classe, marine nationale, Sidi-Boubekeur par Oujda (Maroc).
33 Benaceur Habib, 3 janvier 1916, sergent, 6e R. T. A., maison Wanine, à Cassaigne (Mostaganem).
34 Boudjemaa Mohamed, 1913, sergent, 2e R. T. A., 25, rue Gabriel-Fauré, à Oran.
35 Tira Abed, 21 février 1918, 1re classe, 27e train, 5, rue Viviani, à Saïda.
36 Hamraoui Ahmed, 16 mars 1912, sergent-chef, 6e R. T. A., chez Abderrahmane Larbi, épicier, ravin Raz-El-Aïn, route de la Glacière, à Oran.
37 Nebbab Mohammed, 16 février 1914, caporal-chef, 2e R. T. A., douar Mazouzi, la Mekerra (Oran).
38 Dahmani Mohamed, 1916, soldat, 28e train, 6, rue Capitaine-Richard, à Oran.
39 Saim Mamoune Ali ben Ahmed, 1er mars 1916, 1re classe, 6e R. T. A., à Montagnac (Tlemcen).
40 Abadi Abdallah ben Abdelkader, 3 janvier 1920, sergent école des sous-officiers Cherchell, 63, boulevard Carnot, à Mostaganem.
41 Belhomri Mohamed, 1918, sergent, 45e régiment de transmissions, à Montagnac (Tlemcen).
42 Touil Abdelkader, 23 avril 1924, soldat, 66e R. A. A., Dar-el-Askri, Saïda.
43 Aouissi Berrezoug, 1921, sergent-chef, C. A. R. 102, 3, rue de la Victoire, à Saïda.
44 Ammar Boumédiène, 12 mai 1919, sergent, 6e R. T. A., douar Ahl-Zalboun, à Tlemcen.
45 Mouffok Kouider, 14 août 1924, caporal-chef, 7 R. T. A., 4, rue Bugeaud, à Aïn-Témouchent (Oran).
46 Mehenguef Djilali, 20 juillet 1928, 1re classe, 780e C. R. E. G. P., à Saint-André-de-Mascara (Mostaganem).
47 Hamaizi Laïd, 1915, maréchal des logis chef, C. A. R. 102, 24, rue Jules-Paloux, cité Petit, à Oran.
48 Salhi Miloud, 1922, sergent, C. A. R. 102, commerçant, carrières Berraouas, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
49 Hocine Abdelkader, 13 mars 1920, 2e classe, 27e train, 17, rue d'Alger, à Koléa (Alger).
50 Boudjella Bouadellah, 11 mai 1928, 2e classe, 66e R. A. A., cité de recasement n° 33, à Mostaganem.
51 Menai Boudjemaâ, 18 octobre 1923, sergent-chef,, 13e R. T. A., S. P. 86-671 (A. F. N.).
52 Aroussi Kaddour, 26 janvier 1923, brigadier-chef, 2/60 R. A., maison Rezzoug-Miloud, 59, rue des Carrières, Eckmühl, Oran.
53 Haouari Abdelmétalib, 30 mars 1928, brigadier 25e train, rue du Caïd-Boukhatem, à Aïn-el-Turck (Oran).
54 Seradj Kaddour, 4 février 1923, sergent, 3/22 R. T. A., 4, rue Clauzel, à Tiaret.
55 Muller (Marcel).
56 Gaci Hocine, 19 mai 1925, 2e classe, C. A. R. 101, Palestro, Tizi-Ouzou.
57 Berrahou Habib, 18 avril 1923, maréchal des logis chef, C. I. T. 160, immeuble militaire embranchement Beni-Messous, Air de France, à Alger.

Orléansville.

1 Bouhenni El Mazari, 26 juin 1911, sergent, 1er R. T. A., douar Guerboussa, Chéliff (Orléansville).
2 Ferradji Amar ben Saïd, 1917, quartier-maître mécanicien (marine nationale), village Tadert-Tamo-Krante, douar Tirmitine, à Mirabeau (Tizi-Ouzou).
3 Baalache Mohamed, 16 janvier 1913, adjudant, 1er R T. A., 15, rue Muggy-Leveilley, à Hussein-Dey (Alger).
4 Meggaz Mohamed ben Boulenouar, 21 mars 1915, caporal-chef, 1er R. T. A., douar Aïn-el-Anseur, Teniet-el-Haad (Orléansville).
5 Bouchendi Mansour, 28 février 1919, maréchal des logis, 801e C. O. S. M., chez M. Belarbi Mokhtar, messageries Mory, Teniet-el-Haad (Orléansville).
6 Saidani Mohammed, 22 juin 1918, soldat, 3e R. T. A., quartier oued Rehane-Miliana (Orléansville).
7 Benzaid Mohammed, 9 février 1923, brigadier, D. M. I., rue du Maroc, à Affreville (Orléansville).
8 El-Mokretar Mohamed, 15 mai 1916, brigadier-chef, C. A. R. 101, Vieux Tenès (Orléansville).
9 Bouricha Larbi, 1929, 2e classe, 3e R. T. A., chez Amari Ahmed, épicier, avenue de la Gare, à Affreville (Orléansville).
10 Derrar Mohamed, 31 mars 1930, 1re classe, 1er R. T. A., quartier oued Réhane, à Miliana (Orléansville).
11 Oussaid Abdelkader, 1917, sergent, 1er R. T. A., quartier Hamana, à Miliana (Orléansville).
12 Belfoul Mohamed, 23 mai 1919, maréchal des logis, 750e compagnie des munitions, boulevard Sud, à Affreville (Orléansville).
13 Bouissane Mohamed, 3 juillet 1916, soldat, 13e R. T. A., surveillant de prison, à Teniet-el-Haad (Orléansville).
14 Oukaci Mohamed, 9 janvier 1928, caporal-chef, C. A. R. 101, 7, rue du Lieutenant-Pradier, à Cherchell (Orléansville).
15 Abba Mohammed, 7 avril 1927, 1er B. T. A., 6, rue Ptolémée, à Cherchell (Orléansville).
16 Cheurfi Ahmed, 21 juillet 1913, sergent-chef, base militaire d'Alger, chez M. Bark Bouqui, à Cherchell (Orléansville).
17 Ettaieb Chérif Abdelkader, 26 juillet 1924, caporal-chef, C. A. R. 101, chez M. Soudani, 11, rue Golen, à Blida (Alger).
18 Benayada Mohammed, 3 décembre 1932, 2e classe, Rabelais (Orléansville).
19 Mansri Mohamed, 1931, 1re classe, 2e C. A. G. C. T. 510, caserne Gallieni, à Sarreguemines (Moselle).

Saïda.

1 Tahar ben Ahmed ben Sellal, 1897, 2e classe, 2e R. S. A., chez M. Othman ben Hafid, commerçant, à Géryville (Saïda).
2 Ahmed ben Slimane, 1897, 1re classe, 2e R. S. A., ouled Moumen, à Géryville (Saïda).
3 Mohamed ben M'Hamed, 1897, sergent, 6e R. T. A., tribu des Guaridj, ouled Radia, à Géryville (Saïda).
4 Bachir ben Maamar ben Cheik, 1902, 2e classe, 6e R. T. A., Ghassoul, à Géryville (Saïda).
5 Larbi ben el Hadj, 1900, caporal, 2e R. T. A., Dar-el-Askri, à Géryville (Saïda).
6 Ali ben Mohamed, 1902, 6e R. T. A., Lahouarine, à Géryville (Saïda).
7 Boudjemaa ben Cheikh, 1902, 1re classe, 2e R. S. A., quartier oued Farrane, n° 21, à Géryville (Saïda).
8 Felloua Kadda, 1897, sergent-chef, 2e R. T. A., regroupement des Hassasna Chéraga, à Tamesna (Saïda).
9 Khaled Séghir ould Khaled, 1901, brigadier, 2e spahis algériens, 39, rue Michelet, à Saïda.
10 Sliman ould Sliman, 1899, sergent, 2e R. T. A., tribu des Sehdan, à Méchéria (Saïda).
11 Chaaban ould Barka, 1898, sergent, 2e R. T. A., Méchéria (centre) (Saïda).
12 Abdelkader Bel Hadj ben Amar, 1902, 1re classe, 2e R. S. A., ouled Sidi-Amar, Géryville (Saïda).
13 El Hachmi ben Kaddour ben Saoua, 1900, rue Beauprêtre, café Boudkhil, à Géryville (Saïda).
14 Selmani Hadj ould Kada, 1901, 2e classe, 6e R. T. A., Séléma Oum Shébab, à Saïda.
15 Djafri Mohamed ould Djafri, 1900, 2e classe, 22e R. T. A., 12, rue du Capitaine-Adda, à Saïda.

16 Laïd ben el Hadj, 1901, maréchal des logis chef, 2e R. S. Guerroudj el ouled Amerane, à Géryville (Saïda).
17 S. N. P. Hamza Bel Hadj, 1914, maréchal des logis, C. I. O. A., chez M. Guettaf Mansour, à Géryville (Saïda).
18 Azza Moktar, 1917, 1re classe, C. R. A., village nègre Doui-Thabet, à Saïda.
19 L'Hamel Larbi, 1915, maréchal des logis chef, 14e R. T. A., 7, rue Colomieu, à Saïda.
20 Tira Abed, 21 février 1918, 1re classe, 27e train, 5, rue Viviani, à Saïda.
21 Mamoune Hamza ben Kaddour, 1915, sergent, 2e R. T. A., village Nègre, à Géryville (Saïda).
22 Benmammar Lekbil ben Bachir, 1924, caporal, 6e R. T. A., Boussenghoum, par Géryville (Saïda).
23 Touil Abdelkader, 23 avril 1924, soldat, 66e R. A. A., Dar-el-Askri, à Saïda.
24 Aouissi Berrezoug, 1921, sergent-chef, C. A. R. 102, 3, rue de la Victoire, à Saïda.
25 Chérifi Saïd, 1918, sergent-chef, 3e R. T. A., Dar-el-Askri, à Saïda.
26 Bendali Mohamed, 1917, sergent, 2e R. T. A., Dar-el-Askri, à Saïda.

Saoura.

1 El-Mahi ould Tayeb ould Mahi, 1899, brigadier, 2e R. S. A., chez M. Barkart, Vieux-Ksar, à Kénadsa (Saoura).

Sétif.

1 Haouane Messaoud, 1896, sergent-chef, 8, rue Pershing, à Sétif.
2 Goussas Chérif, 1898, 1re classe, 11e R. T. A., Parc-à-Fourrage, à Sétif.
3 Hamidouche Mohand Larbi, 12 janvier 1900, 1re classe, 9e R. T. A., douar Ighram, à Akbou (Sétif).
4 Sattouf Saïd, 1905, maréchal des logis, 3e R. S. A., chez M. Sattouf Ahmed, à Barika (Batna).
5 Zellouf Amar, 1900, 1re classe, 7e R. T. A., douar M'Cif, M'Sila (Sétif).
6 Rouabah Mohamed, 1901, 1re classe, 11e R. T. A., douar Souk-Bordj-Bou, à Arreridj (Sétif).
7 Abdeladim Abdelaziz, 1900, sergent au 19e régiment du génie, centre municipal de Tibendar, la Soumman-Sidi-Aïch (Sétif).
8 Soukhal Djelloul ben Boudjemaa, caporal, 7e R. T. A., cité des Cheminots, boulevard Stalingrad, à Sétif.
9 Meziane Mohand, 1907, 2e classe, 7e R. T. A., chez M. Brahimi Achour, à Tazmalt (Sétif).
10 Abdelhafid Ali ben Saad, 1902, sergent, C. A. T. Alger, 10, rue Challal, à Bougie (Sétif).
11 Bennekaa Salah, 1913, adjudant, 7e R. T. A., douar Ouled-Adouane, à Takitount (Sétif).
12 Hariche Messaoud ben Tahar, 14 février 1903, sergent-chef, milice départementale des douairs, douar Lagraphe, Bordj-Bou-Arréridj (Sétif).
13 Nait Akli Rabah ben Saïd, 23 octobre 1902, caporal, 7e R.T.A., 7, rue du 3e-Tirailleurs, à Sétif.
14 Boulkamh Mohamed, 29 mai 1908, sergent, 11e R. T. A., rue Victor-Hugo, maison Amardja, à Sétif.
15 Bibak Abdallah, 29 février 1904, 1re classe, 3e R. T. A., 27, rue Vieux, à Constantine.
16 Tradjema-el-Houcine, 30 mai 1907, sergent, C. O. I. n° 3, cité Bounechada, maison Adfissi-Nouï, n° 10, à Sétif.
17 Abider Ahmed ben Abdallah, 21 décembre 1902, sergent, 1er R. T. A., douar Tababort-Oued-Marsa (Sétif).
18 Salah ben Lakhdar, 1901, 1re classe, 9e R. S. A., 15, lotissement Ferhat-Mizouni, route de Tolga, à Biskra (Batna).
19 Hellal Saad ben Mohamed, 1904, 2e classe, 7e R. T. A., 5, rue du 3e-Chasseur, à Sétif.
20 Berrou Derradji, 1912, 1re classe, 21e section de C.O.M.A., maison Laïd-Saïd, cité des Cheminots, rue Guttinger, à Sétif.
21 Ladjeroud Khelfa, 10 janvier 1911, sergent, milice départementale des douairs, douar Béni-Siar, à Taher (Constantine).
22 Challal Mohand, 1913, sergent-chef, C. O. I. n° 1, 86, rue du Landy, à Aubervilliers (Seine).
23 Bouchouka Abdelaziz, 14 janvier 1911, sergent, G. U. T. 21, foyer des célibataires (S. N. C. F.), gare du Nord, à Mulhouse (Haut-Rhin).
24 Arbouche Mohand Arezki, 13 mai 1921, soldat, 3e R. T. A., 17, rue des Villas, à Alger.
25 Smati Mohamed, 1909, maréchal des logis, 67e R. A. A, 13, rue du Sahara, à Sétif.
26 Sakhraoui Bouzid ben Abdelkader, 22 février 1913, maréchal des logis chef, 25e E. T. E. M., garde champêtre du centre des Amouchas, Takitount (Sétif).
27 Ouennoughi Slimane, 5 juin 1910, 1re classe, 25e train, mairie de Mondovi (Bône).
28 Alili Salah, 11 février 1916, 2e classe, C. O. I. 3, oued Soummam, la Soummam (Sétif).
29 Laïa Mohammed, 12 juillet 1914, 2e classe, 3e R. T. A., 48, rue du 3e-Tirailleurs, maison Burdin, à Sétif.
30 Serai Saïd, 1917, caporal, 2e R. T. A., chez M. Puech (Julien), avenue du Maréchal-Foch, à Bordj-Bou-Arreridj (Sétif).
31 Boulakroum ou Belakroum Slimane, 1925, 2e classe, 3e R.T.A., 15, rue Morland, à Constantine.
32 Tebani Mouloud, 1916, sergent, C. A. R. 101, douar Dar-el-Hadj, à Guergour (Sétif).
33 Aissani Taïeb, 1912, matelot pompier de 3e classe, C. F. I., Sidi-Abdallah, centre municipal d'El Flaye (Sétif).
34 Bellala Bachir, 1921, sergent, C. A. R. 109, douar Dra-Kebila, à Guergour (Sétif).
35 Meguireche Mohammed, 12 septembre 1922, 1re classe, C. A. R. 103, 3, rue de Serbie, maison Khalfa, à Sétif.
36 Hamouda Brahim, 28 mars 1926, 2e classe, 3e R. T. A., douar El Gouffi, à Collo (Constantine).
37 Amokrane Salah, 8 juillet 1927, 2e classe, 3e R. T. A., Fort-Clauzel, à Bougie (Sétif).
38 Aizel Allaoua, 21 avril 1925, 1re classe, 3e R. T. A., place Sidi-Souffi, à Bougie (Sétif).
39 Boudjadja Ahmed, 1916, maréchal des logis, 25e escadron du train, 43, rue Creuse, à Villeurbanne (Rhône).
40 Feniche Lakhdar, 1917, sergent-chef, 3e R. T. A., douar Ouled-Braham, les Rirha (Sétif).
41 Kernoua Lakhdar, 20 août 1931, 1re classe, bataillon air 140, douar Timezrit, la Soummam (Sétif).
42 Slimani Amar, 6 mai 1929, caporal C. A. R. 103, Souk-el-Fenine (Sétif).
43 Ahmed-Chaouch Essedik, 1er juillet 1927, caporal-chef, C. A. R. 103, place Belisaire, à Tébessa (Bône).
44 Zaouak Ammar, 2 septembre 1927, 1re classe, 7e R. T. A., 21, rue de Belgique, à Sétif.

Tiaret.

1 Mouley Ali ben Kouider, 1904, 1re classe, 6e R. T. A., Dar-el-Askri, à Aflou (Tiaret).
2 Djama Abdelkader, ould Djilali, 1901, sergent, 2e R. T. A., 103, cité Curelli, à Tiaret.
3 Salli Kaddour ben Tayeb, 1896, adjudant, 3e compagnie, cavaliers de remonte, 6, rue Solférino, à Tiaret.
4 Bentaleb Ahmed ould Mohamed, 2 juillet 1896, caporal, 2e R. T. A., douar Rahouia, Montgolfier (Tiaret).
5 Baalache Mohamed ould Bekhada, 1898, 1re classe, 4e R.T.A., maison Arnavil, centre Zemmora (Mostaganem).
6 Khanfar Tayeb ben Abdelkader, 1903, 1re classe, 2e R. S. A., douar Ouled-Ali-ben-Ameur, Aflou (Tiaret).
7 El Hachmi ben Kaddour ben Daoua, 1900, 1re classe, 2e R.S.A., café Boudkhil, rue Beauprêtre, à Géryville (Saïda).
8 Djellouli Djillali ould Abdelkader, 1905, caporal, 2e R. T. A., douar Sidi-Bakhti, tribu Ouled-Bouzheddou, à Tiaret.
9 Kada ben Mohamed ben Ghadoum, 1905, 1re classe, 3e compagnie de remonte, douar Yacoub-Gheraba, à Aflou (Tiaret).
10 Bouhouta Meddah, 1903, 1re classe, 2e R. T. A., 22, cité Frouzy, à Tiaret.
11 Zarma Abdallah, 1907, sergent-chef, 21e R. T. A., Schettet-Gharbi, place Costa, à Laghouat (Oasis).
12 Ghali ben Henni, 15 avril 1912, sergent-chef, 6e R. T. A., 50, rue Bugeaud, à Tiaret.
13 Djedid Mokhtar, 31 mars 1911, 2e classe, 2e R. S. A., 29, rue Kléber, à Tiaret.
14 Amrani Ali ben Amar, 1914, maréchal des logis, 7e R.S.A., 9, rue des Ecrevisses, à Strasbourg (Bas-Rhin).
15 Bendris Mohamed ould Marouf, 15 juin 1907, maréchal des logis chef, 104e C. O. S. M., Boufarik, auxiliaire des P.T.T., R. P., à Oran.
16 Abdelkader ben Bahous, 1909, 2e classe douairs, terrain Navarro n° 3, à Oran.
17 Benali Mohammed, 13 novembre 1912, 2e classe, corps des douairs, 17, rue du Général-Darlange, à Oran.
18 Saadoun Benaïssa, 26 février 1914, 1re classe, 6e R. T. A., maison Richard, 30, rue Clauzel, à Tiaret.
19 Sahli Abdellah, 16 février 1912, sergent, 7e R. T. A., douar Aïoun-el-Béranis, fraction Ouled-Sidi-Abdelmoumene n° 2, à Tiaret.
20 Djedid ould Cheikh, 1917, maréchal des logis, 2e R. C. A., route de Mansourah, à Tlemcen.
21 Baghdad Mohamed, 1919, caporal-chef, 2e R. T. A., douar Louhou, Frenda (Tiaret).
22 Aouni Moulay, 9 mai 1924, 1re classe, 1/6e R. T. A., à Prevost-Paradol (Tiaret).
23 Belkhiati Mohamed, 1929, caporal, 2e R. T. A., douar Naïma, djebel Nador (Tiaret).
24 Mehenguef Djilali, 20 juillet 1928, 1re classe, 780e C.R.E.G.P., à Saint-André-de-Mascara (Mostaganem).
25 Lazereg Bénaouda, 12 novembre 1918, adjudant, 66e R.A.A. 31, rue Cambon, à Tiaret.
26 Abed ben Cheikh, 12 avril 1917, brigadier, 28e train, 27, rue du Capitaine-Raho, faubourg Lamur, à Oran.
27 Hocine Abdelkader, 13 mars 1920, 2e classe, 27e train, 17, rue d'Alger, à Koléa (Alger).
28 Seradj Kaddour, 4 février 1923, sergent, 3/22e R. T. A., 4, rue Clauzel, à Tiaret.

Tizi-Ouzou.

1 Tinedghar Mohammed, 30 décembre 1914, soldat, 191e C.O.S.M., 14, rue Gariba, à Alger.
2 Chedri Ahcène, 15 juillet 1904, caporal F. F. I., 10, rue Nicolas-Flamel, Paris (4e).
3 Dahmani Saïd ben Rabah, 15 février 1913, sergent, C.A.R. 101, douar Aougueb, à Constantine.
4 Rabia Belaïd ben Hadj, 26 septembre 1917, sergent-chef, 7e R. T. A., brasserie des Tamaris, 122, rue d'Alésia, Paris (14e).
5 Yeddou Saïd, 1918, sergent-chef, 1er R. T. A., 8, rue de France, à Bouira (Tizi-Ouzou).

6 Hallaïli Djedid, 1920, second maître, centre Siroco (marine nationale), place de Strasbourg, à Bouira (Tizi-Ouzou).
7 Ould-Amer Omar, 20 février 1920, brigadier, 5e R. C. A., chez M. Hamadouche Amar, commerçant, à Trumelet (Tiaret).
8 Samet Mohamed, 14 mai 1919, sergent-chef, 5e B. T. A., les Jardins, à Dellys (Tizi-Ouzou).

Tlemcen.

1 Boudjemaa ben Cheikh, 1902, 1re classe, 2e R. S. A., douar Arziguette, à Geryville (Saïda).
2 Boukraa Ahmed, 1914, 2e classe, 22e R. T. A., 20, allée de Gagny, à Clichy-sous-Bois (Seine-et-Oise).
3 Meziani Abdelhamid, 7 février 1912, 1re classe, 6e R. T. A., Dar-el-Askri, à Sebdou (Tlemcen).
4 L'Hamel Larbi, 1915, maréchal des logis, 14e R. T. A., 7, rue Colomieu, à Saïda.
5 Bellabad Abdelkader, 9 mars 1924, 2e classe, 6e R. T. A., 9, montée du Lieutenant-Allouch, à Lyon (Rhône).
6 Djedid ould Cheikh, 1907, maréchal des logis, 2e R. C. A., route de Mansourah, à Tlemcen.
7 Saim Mamoune Ali ould Ahmed, 1er mars 1916, 1re classe, 6e R. T. A., à Montagnac (Tlemcen).
8 Belhomri Mohamed, 1918, sergent, 45e régiment de transmission, à Montagnac (Tlemcen).
9 Ammar Boumédiène, 12 mai 1919, sergent, 6e R. T. A., douar Ahl-Zelboum (Tlemcen).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Messaoud Mohamed, 18 mai 1906, soldat, 1er R. T. A., 50, avenue Lavigerie, maison Perez, à Kouba (Alger).
Radjem Laoucine, 19 mars 1920, soldat, C. O. I. D. n° 3, la Tuillière-Feyzin (Isère). Sétif.
Garigues (René), Alger.
Jarrige (Marcel), Oran.
Belaid Ammar ben Mohammed, 1897, 1re classe, 5e R. T. A., 17, rue Fleurus, à Miliana (Alger), Orléansville.

SERVICE FINANCIER

Laboratoire des finances.

Garçon de laboratoire.

Catégorie « C ».

Tiaret.

1 Koulali Mohamed, 20 mai 1920, caporal, 2e R. S. A., 18, rue Clauzel, à Tiaret.

SERVICE DU CONTROLE SANITAIRE AUX FRONTIERES DE L'ALGERIE

(Anciennement « Service de santé maritime »)

Garde sanitaire.

Catégorie « D ».

Alger.

1 Hellal Achour, 1920, sergent-chef, 22e R. T. A., à Roknia (Constantine).

Constantine.

1 François (René-Georges).
2 Hellal Achour, 1920, sergent-chef, 22e R. T. A., à Roknia (Constantine).

Oran.

1 Bevia (Emile).
2 Garoudji Amar, 20 avril 1923, 2e classe, groupe de transport 5/5, 2e Ce, 4, rue de Turenne, à Bel-Abbès (Oran).

Tlemcen.

1 Micallef (Gilbert).

SERVICE JUDICIAIRE

Emplois relevant de l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice.

Concierge des cours d'appel et des parquets généraux desdites cours.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Delaporte (Marcel).
2 Boucharbot Mohammed Tahar, 1er janvier 1922, 2e classe, marine nationale, rue du Général-Leclerc, à Collo (Constantine).
3 Elbeze Kalfala, 13 mars 1909, soldat, 4e régiment de zouaves, 50, rue de France, à Constantine.

Constantine.

1 Boucharbot Mohammed Tahar, 1er janvier 1922, 2e classe, marine nationale, rue du Général-Leclerc, à Collo (Constantine).
2 Elbeze Kalfala, 13 mars 1909, 2e classe, 4e régiment de zouaves, 50, rue de France, à Constantine.

Catégorie « D ».

Alger.

1 Chaid Mohamed Seghir, 19 juillet 1913, adjudant-chef, 1er bataillon saharien du génie, rue Victor-Hugo, à Dellys (Tizi-Ouzou).
2 Baalache Mohamed, 16 janvier 1913, adjudant, 1er R. T. A., rue des Chaulliers, à Ténès (Orléansville).

Appariteur des cours d'appel et des parquets généraux desdites cours.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Desplanche (Lucien).
2 Hassane Bachir, 22 mars 1934, Petite-Séghia, Laghouat (les Oasis).
3 Malka Mimoun, 2 mai 1910, 13, rue René-Caillé, à Alger.

Catégorie « D ».

Alger.

1 Chaid Mohamed Séghir, 19 juillet 1913, adjudant-chef, 1er bataillon saharien du génie, rue Victor-Hugo, à Dellys (Tizi-Ouzou).
2 Baalache Mohamed, 16 janvier 1913, adjudant, 1er R. T. A., rue des Chaulliers, à Ténès (Orléansville).
3 Sebaoui Kaci, 1931, caporal, 26e R. I., centre municipal de Taddert, à Fort-National (Tizi-Ouzou).

Chaouch des cours d'appel et des parquets généraux desdites cours.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Boucharbot Mohammed Tahar, 1er janvier 1922, 2e classe, marine nationale, rue du Général-Leclerc, à Collo (Constantine).

Constantine.

1 Messaoudi Mohand Tahar, 27 novembre 1915, maréchal des logis, C. O. A. 10, escalier de Lyon n° 2, à Bougie (Sétif).
2 Boucharbot Mohammed Tahar, 1er janvier 1922, 2e classe, marine nationale, rue du Général-Leclerc, à Collo (Constantine).

Catégorie « D ».

Alger.

1 Laribi Mokhtar, 12 novembre 1911, maréchal des logis chef, 65e R. A. A., à Duperré (Orléansville).
2 Bousri Mokhtar ben Mohammed, 1911, brigadier, 7e R.S.A., 517, cité Rocazin, à Baraki (Alger).
3 Boudjerda Ahmed ben Abdelkader, 1914, adjudant, 2e R.T.A., S. P. 87.322.
4 Chaid Mohamed Séghir, 19 juillet 1913, adjudant-chef, 1er bataillon saharien du génie, rue Victor-Hugo, à Dellys (Tizi-Ouzou).
5 Baalache Mohamed, 16 janvier 1913, adjudant, 1er R. T. A., rue des Chaulliers, à Ténès (Orléansville).

EMPLOIS RELEVANT DE L'AUTORITE DU DELEGUE GENERAL DU GOUVERNEMENT EN ALGERIE

Appariteur des tribunaux civils et de commerce et des justices de paix.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Boucharbot Mohammed Tahar, 1er janvier 1922, 2e classe, marine nationale, rue du Général-Leclerc, à Collo (Constantine).
2 Bedounia Ali ben Ahmed, 17 janvier 1929, caporal, C.A.R. 101, Novi (Orléansville).

Bône.

1 Kebbab Abdelkader, 1917, 2e classe, 27e R. T. A., Ouled-Djellal (Constantine).
2 Rebati Rachid, 5 avril 1926, brigadier, 8e R. S. A., Dar-el-Askri, à Tébessa (Bône).
3 Boukhelfa Bouziane, 1927, 2e classe, 25e train, bâtiment H. Y. n° 4, cité Tahouma, Ouenza (Bône).

4 Derradji Ali, 8 août 1920, soldat, 22e B. N. A., douar Tiffech, Souk-Arhas (Bône).
5 Benkhedir Ahmed, 1920, 1re classe, 23e R. T. A., douar Youks, Morsott (Bône).
6 Cordina (Casimir).
7 Tadjine Atmane 1931, brigadier-chef, C. A. R. 103, 17, rue Scipion, à Guelma (Bône).

Constantine.

1 Marouf Larbi ben Mohamed, 25 février 1920, caporal-chef, 19e génie, douar Souaghi, à Aumale (Médéa).
2 Hadfi Mohammed, 28 septembre 1905, 2e classe, 25e escadron du train, 14, rue Jean-Jaurès, à Souk-Ahras (Bône).
3 Guechi Abderrahmane, 1er août 1916, sergent, 101 C. O. S. M., Alger, centre Fedj, M'Zala (Constantine).
4 Boucharbot Mohammed Tahar, 1er janvier 1922, matelot, marine nationale, rue du Général-Leclerc, à Collo (Constantine).
5 Boukhelfa Bouziane, 1927, 2e classe, 25e train, bâtiment H. Y. n° 4, cité Tahounna, à Ouenza (Bône).
6 Bouziane Abderrahmane, 25 février 1931, C. A. R. 103, 14, impase Arbain-Chérif, à Constantine.
7 Conte (Pierre).
8 Assouline (Moïse-Georges).
9 Binisti (Binhas-Adolphe).
10 Pacharel (Albert).
11 Tadjine Atmane, 1931, brigadier-chef, C. A. R. 103, 17, rue Scipion, à Guelma (Bône).

Mostaganem.

1 Beldjerba Charef, 23 mars 1909, soldat, 2e R. T. A., 1er bataillon, 4, rue Vilaret, à Mostaganem.
2 Chouiref Bouchetta ould Djillali, 2 août 1916, soldat, 6e R.T.A., village Mellinet, par Chanzy (Oran).
3 Bouzid Bouchentouf, 16 novembre 1919, soldat, 2e R. C. A., boîte postale n° 65, à Mostaganem.
4 Chemlal Abdelkader, 2 février 1913, sergent, 6e R. T. A., 16, rue des Marchés, à Relizane (Oran).
5 Sahraoui Abdelkader, 22 septembre 1916, sergent, 1er R.T.A., douar Ouled-Allah-Arch, Ouled-el-Abbès (Mostaganem).

Catégorie « A ».

Oran.

1 Tordjman (Salomon).

Catégorie « C ».

1 Chouiref Bouchetta ould Djillali, 2 août 1916, soldat, 6e R.T.A., village Mellinet, à Chanzy (Oran).
2 Mouior (Marcel).
3 Ouachem Fréhy, 15 octobre 1923, 2e classe, 29e B. T. A., 12, rue Deligny, à Sidi-bel-Abbès (Oran).

Orléansville.

1 Bedounia Ali ben Ahmed, 17 janvier 1929, caporal, C.A.R. 101, Novi (Orléansville).

Sétif.

1 Mahmoudi Larbi, 22 juin 1919, caporal C. O. I. D. 3, douar Djoua, Oued-Marsa (Sétif).
2 Messaoudi Mohand Tahar, 27 novembre 1915, maréchal des logis, C. O. A. 10, escalier de Lyon, n° 2, à Bougie (Sétif).
3 Kebbab Abdelkader, 1917, 2e classe, 27e R. T. A., Ouled-Djellal (Médéa).
4 Zouagui Amar, 12 avril 1920, El Kseur (Sétif).

Tiaret.

1 Benardia Djilali, 9 janvier 1933, C. A. R. 102, 47, village Benaceur, à Tiaret.

Tlemcen.

1 Benkabouche Madani, 18 août 1898, soldat, 19e bataillon ouvriers artillerie, 32, rue de Paris, à Tlemcen.
2 Mouior (Marcel).

Catégorie « D ».

Alger.

1 Badi Mohamed ben Salah, 14 août 1913, brigadier, 67e R.A.A., à Tocqueville (Sétif).
2 Habbi Habbi, 1916, adjudant-chef, 1er R. T. A., lotissement Ferhat, n° 6, à Biskra (Batna).
3 Menasria Mohand el Hocine, 22 juin 1915, sergent, 3e R.T.A., 7, rue d'Auziat, à Aumale (Médéa).
4 Harzallaoui Mohammed, 19 mars 1914, caporal, 13e R.T.A., 16, avenue Armand-le-Goff, à Blida (Alger).
5 Sahraoui Mohamed, 20 juillet 1916, soldat, 1er R. S. A., route de Lodi, à Médéa.
6 Amrane Mohamed, 1er octobre 1911, sergent-chef, 3e R.T.A., cité de Recasement n° 221, à Ténès (Orléansville).
7 Alane Belgacem, 13 janvier 1924, caporal, 1er R. T. A., route de Dalmatie, cité des Oliviers, bâtiment A 62, à Blida (Alger).

Batna.

1 Ghedir Douha, 1909, sergent-chef, 9e R. T. A., rue Jérôme-Bertagna, à Khenchela (Batna).
2 Bensaid Abderrahmane, 1910, caporal, 7e R. T. A., maison Ben Salhi, 14, rue Ouled-Braham, à Constantine.
3 Merrad Ammar ben Mébarek, 13 mai 1914, brigadier-chef, 9e R. S. A., douar M'Gaous, Barika (Batna).
4 Saadi Amar ben Salah, 29 décembre 1913, 1re classe, 7e R. T. A., rue Maskila, à Khenchela (Batna).
5 Khelili Miloud, 24 octobre 1923, sergent, C. A. R. 103, Star Melouk, à Biskra (Batna).
6 Nezzar Ahmed, 1919, 1re classe, C. A. R. 103, douar Ouled Chelih, Aïn-Touta (Batna).
7 Ouaglal Messaoud, 1918, adjudant, 11e B. T. A., S. P. 88216, A. F. N.

Bône.

1 Dries Amokrane ben Mouloud, 10 juillet 1905, sergent. G. U. R. n° 23, rue Du Guesclin (Joannouville), à Bône).
2 Chyahi Mohamed, 1909, maréchal des logis chef, 3e R. S. A., 18, rue Laurent-Roses, à Souk-Ahras (Bône).
3 Atmania Kaddour, 1909, maréchal des logis chef, 9e R. S. A., à Ouenza (Bône).
4 Alleg Ahmed, 1904, caporal, C. O. I. 3, route de la Basilique n° F 062, à Tébessa (Bône).
5 Merabtine Miloud ben Hamou, 29 juin 1903, sergent, 3e zouaves, rue de Tébessa, à Aïn-Beida (Constantine).
6 Talbi Belkacem, 1906, sergent, 3e R. T. A., cité Chancel, 75, rue Bayard, à Bône.
7 Habbi Habbi, 1916, adjudant-chef, 1er R. T. A., n° 6, lotissement Ferhat, à Biskra (Batna).
8 Chelabi Ali, 28 mars 1915, sergent, 3e R. T. A., à Herbillon (Bône).
9 Ghorieb Kouider, 18 février 1913, maréchal des logis chef, 67e R. A. A., route de la Basilique, à Tébessa (Bône).
10 Boukhalfa Mohamed, 24 juillet 1915, sergent, C. O. I. 3, rue de la Basilique, à Tébessa (Bône).
11 Djabali Abdallah, 2 décembre 1913, caporal, bataillon de garnison n° 20, rue du Maréchal-Gallieni, à la Calle (Bône).
12 Boudjemaa Salah ben Mahmoud, 1915, 2e classe, 3e R. T. A., rue Caracalla, à Tébessa (Bône).
13 Merzouk Belkacem, 30 mars 1921, caporal-chef, 3e R. T. A., 27, rue Laurent-Roses, à Souk-Ahras (Bône).
14 Amara Sebti, 14 janvier 1928, 1re classe, 3e B. T. A., 50, rue Beauharnais, à Bône.
15 Boutemer Youcef, 22 août 1920, brigadier, 3e R. T. A., G. M. S. n° 1, la Calle (Bône).
16 Chenouga Djebali, 6 février 1923, sergent, C. I. I.- C. A. C., Lacroix (Bône).

Constantine.

1 Medjkoun Saïd, 1901, 1re classe, 7e R. T. A., 1, rue Jules-Vidal, à Constantine.
2 Zerari Mohamed, 1905, maréchal des logis chef, 9e R. S. A., lotissement Ferhat, à Biskra (Batna).
3 Benmansour Bachir, 23 décembre 1905, adjudant, 11e R.T.A., 38, rue Belkidar, à Bougie (Sétif).
4 Settibi Larbi, 1903, adjudant, 5e bataillon C. O. I. D/3, à Sidi-Merouan (Constantine).
5 Alleg Ahmed, 1904, caporal, C. O. I. 3, route de la Basilique, F. 062, à Tébessa (Bône).
6 Boulkamh Mohamed, 29 mai 1908, sergent, 11e R. T. A., rue Victor-Hugo, maison Amardja, à Sétif.
7 Merabtine Miloud ben Hamou, 29 juin 1903, sergent, 3e zouaves, rue de Tébessa, à Aïn-Beida (Constantine).
8 Brahim ben Abdelmadjid, 1913, brigadier, 19e S. I. M., 38, rue Bleue, à Constantine.
9 Bensaid Adberrahmane, 1910, caporal, 7e R. T. A., maison ben Sahli, 14, rue Ouled-Braham, à Constantine.
10 Seridi Belkacem, 18 août 1910, caporal, 7e R. T. A., cité Rectenwald, à Saint-Arnaud (Sétif).
11 Kouriche Mohamed, 1906, caporal, 7e R. T. A., chez M. Haletim Abdelkader, cafetier à Barika (Batna).
12 Ghorieb Kouider, 18 février 1913, maréchal des logis chef, 67e R. A., route de la Basilique, à Tébessa (Bône).
13 Djaballah Mohamed, 19 juin 1913, maréchal des logis, 25e escadron du train, cité des Muriers, rue D, n° 6/12, à Constantine.
14 Boulfoul Othmane, 1916, 2e classe, C. O. I. 3, carrière Romaine, mechta Zef-Zef, à Philippeville (Constantine).
15 Foughali Abdelkader, 18 juin 1923, sergent, 3e R. T. A., 7, place Morland, à Constantine.
16 Herzallah Lakhdar, 1912, maréchal des logis chef, 28e escadron du train, avenue Salah-Bey-Star-Mélouk, à Biskra (Batna).
17 Mechenak Mekki, 14 décembre 1910, sergent-chef, 25e escadron du train, douar Ouled-Rabah, El-Milia (Constantine).
18 Khelili Miloud, 24 octobre 1923, sergent, C. A. R. 103, Star-Mélouk, à Biskra (Batna).

19 Tebani Mouloud, 1916, sergent, C. A. R. 101, douar Dar-El-Hadj, Guergour (Sétif).
20 Merzouk Belkacem, 30 mars 1921, caporal-chef, 3e R. T. A., 27, rue Laurent-Roses, Souk-Ahras (Bône).
21 Chenouga Djelbali, 6 février 1923, sergent, C. I. I. C. A. C., Lacroix (Bône).
22 Boufkhed Mahfoud, 6 mars 1931, 2e classe, C. A. R. 103, reclassement des sinistrés, rue Voltaire, Sidi-Mabrouk, à Constantine.

Médéa.

1 Khafi Moulay, 1904, maréchal des logis, 27e escadron du train, douar Ouled-Hellal, Boghari (Médéa).
2 Menasria Mohand El Hacem, 22 juin 1915, sergent, 7e R. T. A., 7, rue d'Auziat, à Aumale (Médéa).
3 Sahraoui Mohamed, 20 juillet 1916, soldat 1re R. S. A., route de Lodi, à Médéa.

Mostaganem.

1 Benchohra Mohamed, 2 mars 1900, sergent-chef, 2e R. T. A., rue 41, n° 695, à Mostaganem.
2 Bendris Mohamed ould Marouf, 15 juin 1907, maréchal des logis, 104e C. O. S. M., auxiliaire des P. T. T.-R. P., à Oran.
3 Oueddane Mokhtar, 1910, adjudant, 66e R. A. A., Clinchant (Mostaganem).
4 Benyoucef Mohammed, 1912, sergent, 2e R. T. A., rue 7, n° 78, à Mostaganem.
5 Ali Moussa Abdelkader, 23 mars 1914, second maître 2e classe, 35, village Nègre, à Mers-el-Kébir (Oran).
6 Kellameldjediane Djelloul, 1913, sergent-chef, 21e B. T. A., 20, rue Cuvier, faubourg Victor-Hugo, à Oran.
7 Malah Mohammed, 17 mai 1917, sergent-chef, base transit militaire, route Saint-Hippolyte, à Mascara (Mostaganem).

Oasis.

1 Beghlem Yahia, 14 mars 1933, caporal-chef, 21e R. T. A. secrétaire au Dar-el-Askri, à El-Goléa (Oasis).
2 Rabehi Ali, 1921, sergent-chef, 25e B. T. A., Grande-Séguia, Laghouat (Oasis).

Oran.

1 Ben el Hadj Djelloul, 1900, adjudant-chef douairs, 22, rue du Sergent-Blandan, faubourg Choupot, à Oran.
2 Sahari Abdelkader, 18 mars 1908, adjudant, 66e R. A. A., Montagnac (Tlemcen).
3 Boubetana Bedief, 25 mai 1908, adjudant, 2e R. T. A., 13, rue du Canal, faubourg Marceau, Sidi-Bel-Abbès (Oran).
4 Laredj Bekhaled, 6 octobre 1913, caporal, 45e compagnie C.O.I., 46, cité Sidi-Yassine, bâtiment B, Bel-Abbès (Oran).
5 Soufi Abdelkader, 17 octobre 1910, 1re classe, 6e R. T. A., 11, rue de Kaldoum, chez M. Kadda, à Tlemcen (Tlemcen).
6 Ali Moussa Abdelkader, 23 mars 1914, second maître, 2e classe marine nationale, 35, village nègre, à Mers-el-Kébir (Oran).
7 Bettahar Ahmed, 16 septembre 1915, caporal, 45e bataillon de transmissions, 11, rue Nungesser-et-Coli. Sidi-Bel-Abbès (Oran).
8 Bendjebbar Mohamed, 8 mars 1921, quartier maître, 2e classe, marine nationale, Sidi-Boubekeur, par Oujda (Maroc).
9 Kellameldjediane Djelloul, 1913, sergent-chef, 21e B. T. A., bloc 5/44, 3e tranche, cité du Petit-Lac, à Oran.
10 Hamraoui Ahmed, 16 mars 1912, sergent-chef, 6e R. T. A., chez M. Abderrahmane Larbi, épicier, ravin Raz-el-Aïn, route de la Glacière, à Oran.
11 Otman Miloud ben Ahmed, 10 novembre 1921, caporal-chef, 2e B. T. A., bâtiment C, 2e étage, cité Terrade, à Eckmuhl-Oran.
12 Dura (Raphaël).

Orléansville.

1 Amrane Mohamed, 1er octobre 1911, sergent-chef, 3e R. T. A., cité de Recasement n° 221, à Ténès (Orléansville).

Saïda.

1 S. N. P. Mohamed ben Miloud, 1910, adjudant, 200e B.P.N.A., village nègre, à Geryville (Saïda).

Sétif.

1 Benmansour Bachir, 23 décembre 1905, adjudant, 11e R.T.A., 38, rue Belkidar, à Bougie (Sétif).
2 Bouden Laïche ben Ahmed, 1911, adjudant, 7e R. T. A., 13, clos Jourdan, Peage-de-Roussillon (Isère).
3 Boulkamh Mohamed, 29 mai 1908, sergent, 11e R. T. A., rue Victor-Hugo, maison Amardja, à Sétif.
4 Siridi Belkacem, 18 août 1910, caporal, 7e R. T. A., cité Rectenwald, Saint-Arnaud (Sétif).
5 Benregreg Tahar, 1915, adjudant, C. A. R. 103, chez M. Ben Hammouche, commerçant, à La Fayette (Sétif).
6 Djaballah Mohamed Chérif, 19 juin 1913, maréchal des logis, 25e escadron du train, cité des Muriers, rue D, n° 6/12, à Constantine.
7 Bouchareb Saïd, 29 mai 1926, sergent, 25e B. T. A., douar Lagraff, Bordj-Bou-Arreridj (Sétif).
8 Dahoui Moussa, 1922, caporal-chef, 2e R. T. A., chez M. Bel Aïd Mostepha, 130, boulevard Clemenceau, à Bône.
9 Herzallah Lakhdar, 1912, maréchal des logis chef, 21e escadron du train, avenue Salah-Bey-Star-Mélouk, à Biskra (Batna).
10 Tebani Mouloud, 1916, sergent, C. A. R. 101, douar Dar-el-Hadj, Guerghour (Sétif).
11 Bendiffallah Mouloud, 29 novembre 1918, sergent, 7e R.T.A., douar Biban, les Biban (Sétif).
12 Hamdi Brahim, 1925, 1re classe, C. A. R. 103, douar Maoklane, Guergour (Sétif).

Tiaret.

1 Ghali ben Henni, 15 avril 1912, sergent-chef, 6e tirailleurs algériens, Tiaret.
2 Khaldi Sadok ould Mohamed, 19 avril 1900, caporal, 2e R.T.A., 7, rue du Poitou, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).
3 Bendris Mohamed ould Marouf, 15 juin 1907, maréchal des logis chef, 104e C. O. S. M., Boufarik, auxiliaire des P.T.T., à Oran.

Tlemcen.

1 Sahari Abdelkader, 18 mars 1908, adjudant, 66e R. A. A., à Montagnac (Tlemcen).
2 Boubetana Bedief, 25 mai 1908, adjudant, 2e R. T. A., 4, avenue Pasteur, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).
3 Moussous Beghdad, 1er août 1909, sergent-chef, 6e R. T. A., Aïn-Fezza, à Lamoricière (Tlemcen).
4 Soufi Abdelkader, 17 octobre 1910, 1re classe, 6e R. T. A., 11, rue Kaldoum, chez M. Kadda, à Tlemcen.

Concierge des tribunaux civils et de commerce.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Boucharbot Mohamed Tahar, 1er janvier 1922, matelot, école des mousses, Alger, rue du Général-Leclerc, à Collo (Constantine).
2 Benelkadi Belkacem, 1er octobre 1924, 2e classe, 20, rue François-Geay, Alger.
3 Dubrulle (Emile).
4 Marchand (Félix).

Bône.

1 Croels (Jacques).
2 Bouyssonie (Gilbert).

Constantine.

1 Boucharbot Mohammed Tahar, 1er janvier 1922, matelot, école des mousses, Alger, rue du Général-Leclerc, à Collo (Constantine).

Mostaganem.

1 Chemlal Abdelkader, 2 février 1918, sergent, 6e R. T. A., 16, rue des Marchés, à Relizane (Mostaganem).

Oran.

1 Coux (Aimé).

Sétif

1 Mouginot (Raymond).
2 Boundaoui Noureddine, 14 avril 1914, 2e classe, 11e R. T. A., 9, rue Lesca, à Bougie (Sétif).

Tlemcen.

1 Lhacel Haoussine, 3 novembre 1930, 2e classe, 27e B. T. A., 3, rue Eugène-Sabatier, à Tlemcen.

Catégorie « D ».

Alger.

1 Hellal Achour ben Ahmed, 1920, sergent-chef, 22e R. T. A., Roknia (Constantine).

Bône.

1 Boudjemaa Salah ben Mohamed, 1915, 2e classe, 3e R. T. A., rue Caracalla, à Tébessa (Bône).

Constantine.

1 Hellal Achour ben Ahmed, 1920, sergent-chef, 22e R. T. A., Roknia (Constantine).

Oasis.

1 Rabehi Ali, 1921, sergent-chef, 25e bataillon B. T. A., rue Grande-Séguia, Laghouat (les Oasis).

Sétif.

1 Benregreg Tahar, 1915, adjudant, C. A. R. 103, chez M. Ben Hammouche, commerçant à Lafayette (Sétif).

Service des forêts.

Agent de surveillance des eaux et forêts.

Catégorie « C ».

Bône.

1 Mecheri Labidi, 1920, 2e classe, 7e R. T. A., douar Chéria. Tébessa (Bône).

Oran.

1 Moulor (Marcel).

Tlemcen.

1 Moulor (Marcel).

Service de la défense et de la restauration des sols.

Surveillant de travaux.

Catégorie « C ».

Bône.

1 Frik Abdelouahed, 4 octobre 1914, 2, rue Saint-Nicolas, 1re impasse, à Bône.

Constantine.

1 Frik Abdelouahed, 4 octobre 1914, 2, rue Saint-Nicolas, 1re impasse, à Bône.

Mostaganem

1 Lartigue (Raoul).

Catégorie «D ».

Alger.

1 Zoubir Mohammed, 1924, 2e classe, 2e R. T. A., faubourg Ravin, El-Aïn 6384, terrain Pastor, à Oran.

2 Bennaï Mohamed, 1915, sergent-chef, 45e régiment transmissions Baraki, à Sidi-Moussa (Alger).

3 Benyahya Ahmed, 1918, maréchal des logis, 27e escadron du train, rue des Cyclamens, 2e groupe, bâtiment D. Clos-Salembier, à Alger.

Bône.

1 Mercatbide (Saint-Jean).

2 Chenouga Djilali, 6 février 1923, sergent, C. I. I. C. A. C.. Lacroix (Bône).

Constantine.

1 Hassam Ali, 22 novembre 1924, 2e classe, 7e R. T. A., moniteur Aïn-Radjeh, à Serguine (Médéa).

2 Chenouga Djebali, 6 février 1923, sergent, C. I. I. C. A. C., Lacroix (Bône).

Médéa.

1 Fehis Yahia, 1916, adjudant, 1re compagnie, S. P. 88489 A. F. N.

Mostaganem.

1 Martinez (Alphonse).

Oasis.

1 Bouameur Mohammed ben Bachir, 1920, brigadier-chef. 1re C. A. S. T., 172, avenue Cassaigne, Laghouat (Oasis).

Oran.

1 Zoubir Mohammed, 1924, 2e classe, 2e R. T. A., faubourg Ravin, El-Aïn, terrain Pastor 6384, à Oran.

Orléansville.

1 Mahdani Ahmed, 16 mai 1933, 2e classe, 13e R. T. A., rue 5, n° 25, cité du Petit-Lac, à Oran.

Sétif.

1 Bernardini (Paul).

2 Saleh Ahmed, 1926, caporal-chef, 11e R. I. C., 4, rue Major à Bougie (Sétif).

Section algérienne de l'office national interprofessionnel des céréales.

Garçon de bureau.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Palluaud (Auguste).

2 Jean (Roger).

3 Marchand (Félix).

Oran.

1 Palluaud (Auguste).

2 Tellier (Charles).

3 Benarous (Félix).

4 Ripoll (Gilbert).

5 Pizano (Julien).

Catégorie « D ».

Oran.

1 Garoudji Amar, 20 avril 1923, 2e classe, groupe de transports 5/5, 2e compagnie, 4, rue de Turenne, à Bel-Abbès (Oran).

Sétif.

1 Amokrane Salah, 8 juillet 1927, 2e classe, 3e R. T. A., fort Clauzel, à Bougie (Sétif).

Caisses de crédit municipal d'Algérie.

Paqueteur, aide-magasinier préposé, chef préposé.

Catégorie « C ».

Bône.

1 Cormi (Gilbert).

Oran.

1 Riquelme (Antoine).

Catégorie « D ».

Bône.

1 Bouguerrou Amar, 18 décembre 1931, brigadier-chef, 709e C. R. E. E., rue Joseph-Bosco, ferme Benabdou, à Constantine.

Constantine.

1 Sadoune Hocine, 1914, 2e classe, C. O. T. 45, 25, rue des Anciens-Abattoirs, maison Touati Lakdar, à Constantine.

2 Bouguerrou Amar, 18 décembre 1931, brigadier-chef, 709e C. R. E. E. rue Joseph-Bosco, ferme Benabdou, à Constantine.

Sétif.

1 Sadoune Hocine, 1914, 2e classe, C. O. T. 45, 25, rue des Anciens-Abattoirs, maison Touati Lakdar, à Constantine.

Electricité et gaz d'Algérie.

EMPLOIS ADMINISTRATIFS

EMPLOI MIXTE

Concierge.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Delaporte (Marcel).

2 Durieux (Jean).

3 Chabat (René).

Bône.

1 Rizzo (François).

2 Coleno (Gaston).

Constantine.

1 Mierardi (Vincent).

Oran.

1 Arquero (André).

Orléansville.

1 Durieux (Jean).

Sétif.

1 Mouginot (Raymond).

Catégorie « E ».

Alger.

1 Attia (Rachel).

2 Morera (Rosalie).

3 Mazrou Zaïa, née Oulmi, 26 juillet 1913, rue Ozane, quartier Leveilley, à Hussein-Dey (Alger).

Constantine.

1 Dukan (Rachel).

Oran.

1 Garcia (Aurélie).

2 Mas (Anne-Marie).

EMPLOIS MASCULINS

Garçon de bureau.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Aiello (Vincenzo).

2 Ufarte (Pascal).

3 Palluaud (Auguste).

4 Jean (Roger).

Bône.

1 Rizzo (François-Louis).
2 Benkhedir Ahmed, 1920, 1re classe, 23e R. T. A., douar Youks, Morsott (Bône).
3 Giardella (Roch).
4 Missud (Henri).
5 Zedera El Haddi, 28 mars 1933, 2e classe, C. A. R. 103, Café El Sabah, rue Lamoricière, à Khenchela (Batna).
6 Yacono (Albert).
7 Scandagliato (Ignace).

Constantine.

1 Missud (Henri).
2 Zedera El Haddi, 28 mars 1933, Café El Sabah, rue Lamoricière, à Khenchela (Batna).
3 Yahia Aissa Saadi, 17 janvier 1936, caporal, 3/57e R. I., Mansourah (Sétif).

Mostaganem.

1 Lagraa Charef, 23 juillet 1932, caporal, C. A. R. 102, 4, rue Villaret (Mostaganem).

Oran.

1 Jay (René).
2 Palluaud (Auguste).
3 Arquero (André-Jean).
4 Marais (Léon).
5 Ripoll (Gilbert).
6 Frih Chergui, 11 septembre 1922, maréchal des logis chef, 28e escadron du train, 37, rue Georges-Dubreton, cité Protin, à Oran.
7 Riquelme (Antoine).

Sétif.

1 Touati Saâd, 9 mai 1933, brigadier, C. A. R. 103, 8, lotissement Beaud, à Sétif.
2 Yahia Aissa Saadi, 17 janvier 1936, caporal, 3/57e R. I., Mansourah (Sétif).

Catégorie « D ».

Tlemcen.

1 Maceno (Marcel).

Planton manutentionnaire.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Brouet (Lucien).
2 Dridi Mohamed, dit Boutaghane, 15 novembre 1902, sergent, 7e R. T. A., 14, rue Murat, cité Deyron, à Bône.
3 Scotto di Perta (Charles).
4 Novotny (Ladislav).

Batna.

1 Larbi Larbi ben Amar, 19 août 1918, 1re classe, C. O. I. 3, à Corneille (Batna).
2 Touane Messaoud, 1918, 2e classe, 7e R. T. A., Star Melouk, à Biskra (Batna).
3 Gasmi Mohamed, 1916, brigadier, C. O. I. D. 3, Star Melouk, maison Hadj Chouchou, à Biskra (Batna).
4 Segueni Larbi, 2e classe, C. C. S. du 3e R. T. A., 160, boulevard Serocca, à Biskra (Batna).

Bône.

1 Larbi Larbi ben Amar, 19 août 1913, 1re classe, C. O. I. 3, Corneille (Batna).
2 Bourouis Mohamed, 3 octobre 1908, adjudant, G. U. R. 21, rue Bir-Caid, à Collo (Constantine).
3 Rizzi Amar, 22 février 1920, 2e classe, C. O. I. n° 1, 10 *bis*, cité indigène, Ponts-Blancs, à Bône
4 Kloufi Ramdane, 1918, 1re classe, 3e R. T. A., rue Bélisaire, 3e impasse, n° 24, cité Auzas, à Bône.
5 Lakhdari Ahmed Chérif, 9 octobre 1931, soldat, Dar-el-Askri, Tébessa (Bône).
6 Cormi (Gilbert).
7 Missud (Henri).

Constantine.

1 Dridi Mohamed, dit Boutaghane, 15 novembre 1902, sergent, 7e R. T. A., 14, rue Murat, cité Deyron, à Bône.
2 Oudina Salah, 17 février 1906, adjudant, 2e section C. O. M. A. Constantine, 46, rue Cherbonneau, à Constantine.
3 Bououdine Ammar, 15 juin 1920, caporal, C. A. R. 103, 76, avenue Bienfait (impasse), à Constantine.
4 Stief (Albert).
5 Missud (Henri).

Mostaganem.

1 Ali Miloud, 27 novembre 1915, soldat, C. O. I. 2, 7, rue de de Constantine, à Relizane (Mostaganem).
2 Djama Djilali, 1920, caporal, 21e R. T. A., rue du Marché, maison Djama, à Tiaret.
3 Benmira Khélifa, 26 mai 1923, 1re classe, C. A. R. 102, n° 173, Kristel, à Mazagran (Mostaganem).

Oran.

1 Montoya (Gabriel).
2 Ruiz (Francisco).
3 Chahid Bouariz, 29 janvier 1932, 2e classe, C. A. R. 102, 32, cité Clos-Perret, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
4 Moudjitt Daho, 14 octobre 1936, 2e classe, 1er R. T. A., douar la Guitna, à Arzew (Oran).
5 Lazreg Boumédiène, 10 février 1934, 2e classe, C. A. R. 102, 59, rue Lamur, à Oran.
6 Cerdan (Antonio).
7 Riquelme (Antoine).

Sétif.

1 Kenouche Ahmed, 1919, 2e classe, 19e génie, douar Timezrit, la Soummam (Sétif).
2 Bourouis Mohamed, 3 octobre 1908, adjudant, G. U. R. n° 21, rue Bir-Caïd, à Collo (Constantine).
3 Slimani Amar, 17 février 1912, caporal, 7e R. T. A., 2, rue Boulechada, à Sétif.
4 Laifaoui Mohammed, 15 juin 1924, 2e classe, 7e R. T. A., à Lafayette (Sétif).

Tiaret.

1 Djama Djilali, 1920, caporal, 21e R. T. A., rue du Marché, maison Djama, à Tiaret.

Tlemcen.

1 Chahid Bouariz, 29 janvier 1932, 2e classe, C. A. R. 102, 32, cité clos-Perret, à Sidi-bel-Abbès. (Oran).

Catégorie « D ».

Alger.

1 Abdelaziz Tahar, 1914, sergent, 3e Zouaves, douar Ouled-Si-Ali, Aïn-el-Ksar (Batna).
2 Kahallesane M'Barek, 20 décembre 1918, 2e classe, C. O. T. 45, 87, rue Ouled-Braham, à Constantine.
3 Saifi Tayeb, 29 novembre 1927, brigadier, 803e C. O. S. M., Sidi-Salem, n° 2575, à Bône.
4 Douha Abdelkader, 1924, caporal, 1er B. T. A., douar Adélia, Marguerite (Orléansville).
5 Gaci Hocine, 19 mai 1925, 2e classe, C. A. R. 101, à Palestro (Tizi-Ouzou).
6 Abdelmalek Belkacem, 11 juin 1930, 1re classe, 2e compagnie G. C. T., 80, route Ben-Azouz, à Koléa (Alger).
7 Hamdi Mohamed, 1920, sergent, 13e R. T. A., tribu de Ghérida, Haussonvillers (Tizi-Ouzou).
8 Berrahou Habib, 18 avril 1923, maréchal des logis chef, C. I. T. 160, immeubles militaires, embranchement Béni-Messous, Air-de-France, à Alger.

Batna.

1 Krasdi Belkacem, 1901, 25e campagnie de garnison, à Batna, douar Taouzient, Khenchela (Batna).
2 Louchene Khélifa, 11 septembre 1906, sergent-chef, 3e R.T.A., douar Briket, à Aïn-Touta (Batna).
3 Boulagouas Mohamed, 1904, sergent, 7e R. T. A., douar Ichemoul, Aurès (Batna).
4 Ghoulam Hamida, 1904, sergent, 7e R. T. A., avenue de la Gare, maison Gristille, à Batna.
5 Zelmat Ali ben Ahmed, 1912, sergent, C. A. R. 103, douar Ouled-Labiod, Aurès (Batna).
6 Selfaoui Séghir ben Ahmed, 1910, maréchal des logis, B.A.M.C. 33, rue Salah-Bey, à Biskra (Batna).
7 Charif Dekkiche, 1905, maréchal des logis, 3e R. S. A., douar Magra, Barika (Batna).
8 Abassa Lakhdar, 1905, 1re classe, 3e R. S. A., douar Taouzient, Khenchela (Batna).
9 Ben Saïd Salah ben Abdallah, 21 novembre 1903, caporal, 3e R. T. A., maison Ben Saïd Lakdar, quartier du Stand, à Batna.
10 Fellah Smaïl, 1905, 1re classe, corps des douairs, à Barika (Batna).
11 Chebedden Amar, dit Ahmed, 1912, 1re classe, C. O. I. D. 3, douar Meggada, Khenchela (Batna).
12 Debbache Rebiai ben Bachir, 1905, caporal, 7e R. T. A., douar Meggada, Babar, à Khenchela (Batna).
13 Boudifa Layachi, 1913, caporal, 42e compagnie de garde des P. G. A., douar O.-Bouderhem, fraction O-Mira, Khenchela (Batna).
14 Zaidi Amor, 1916, 1re classe, 10e S. I. M., douar Ouldja, Khenchela (Batna).
15 S. N. P. Miloud ben M'Hamed, 1912, 1re classe, 67e R. A. A., Mekhadma (Batna).
16 Zga Hamma, 3 mai 1914, maréchal des logis, 9e R. C. A., 3, rue des Juifs, à Batna.
17 Mechetti Djemaï, 1er décembre 1912, 1re classe, 7e R. T. A., à Lambese (Batna).
18 Yabouche Salah, 2 décembre 1926, 2e classe, 9e E. S. A., café, restaurant, rue Jean-Eymar, à Gap (Hautes-Alpes).

19 Benhamza Mohamed el Hachemi, 19 août 1914, maréchal des logis chef, 1er R. S. A., douar Aïn-Zatout, Aïn-Touta (Batna).
20 Ghorab Salah, 1912, sergent, C. I. A. A. T., douar Ouled-Gacem, Aïn-M'Lila (Constantine).
21 Habta Saïd, 12 mai 1929, caporal, C. A. R. 103, 87, rue Robert, à Lyon (Rhône).
22 Kaba Ahmed, 18 juin 1916, sergent-chef, C. A. R. 103, 23, rue Charles-de-Foucault, à Constantine.

Bône.

1 Benameur Ammar, 24 août 1908, sergent-chef, C. O. I. D. 3, 34, rue Desaix, à Bône.
2 Kedaya Athmane, 1904, sergent-chef, C. O. T. 3 C. H. R., S. A. S., Bou-Hamra (Bône).
3 Amarouche Hamda ben Maamar, 10 janvier 1911, caporal, C. O. I. 3, rue Clemenceau, à la Calle (Bône).
4 Chergui Younès, 1909, sergent-chef, 7e R. T. A., douar Hammane, Souk-Ahras (Bône).
5 Djedid Salah, 10 novembre 1904, caporal, 3e R. T. A., Mesena, à Yusuf (Bône).
6 Souici Tahar, 17 mars 1906, sergent, 7e R. T. A., à Hamma-Plaisance (Constantine).
7 Kefi Abdallah ben Ali, 23 septembre 1911, sergent, 25e compagnie de garnison, à Batna, maison Boumendjel, orangerie, rue Hoche, à Bône.
8 Manaa Kaddour, 1906, caporal-chef, 7e R. T. A., 37, rue Négrier, à Guelma (Bône).
9 Abdelaziz Tahar, 1914, sergent, 3e zouaves, douar Ouled-Si-Ali, Aïn-el-Ksar, Batna.
10 Berrezig Ali ben Mohamed, 1913, caporal, 3e R. T. A., douar Ouled-Dia, à Souk-Ahras (Bône).
11 Hamadi Mohamed, 27 avril 1911, 1re classe, C. O. I. D. 3, G. M. S. n° 6, à Jean-Sadcher, Bône.
12 Abdelli Séghir ben Belkacem, 26 mars 1915, sergent-chef, 3e B. M. du 3e R. T. A., 42, rue Négrier, à Guelma (Bône).
13 Azaizia Maâmar, 1910, brigadier, école armée blindée et cavalerie, douar Morsott, mechta Henaïssua, Tébessa (Bône).
14 Khemiri Gherib ben Ali, 1917, caporal, 10e S. I. M., Yusuf (Bône).
15 Meraghdia Mohammed, 1914, 2e classe, C. O. I. 3, gardien du cimetière musulman, à Souk-Ahras (Bône).
16 Friki Moktar, 1917, 1re classe, 19e R. T. A., douar Khanguet-Aoun, la Calle (Bône).
17 Hemici Mohammed, 2 mai 1918, sergent, 3e R. T. A., 37 *bis*, rue de la Villette, à Bône.
18 Zerroug Saad, 1er juillet 1926, 2e classe, C. A. R. 103, chez Taïbi Nouar, commerçant, à Ouenza (Bône).
19 Abdelli Azzouz, 1920, 2e classe, 3e R. T. A., douar Gourigueur, Tébessa (Bône).
20 Bouguerrou Amar, 18 décembre 1931, brigadier-chef, 709e R. E. E., rue Joseph-Bosco, ferme Benabdou, à Constantine.
21 Boukhers Abdelkrim, 1er avril 1928, 1re classe, 22e R. T. A., 7, rue de la Douane, Souk-Ahras (Bône).
22 Saïfi Tayeb, 29 novembre 1927, brigadier, 803e C. O. S. M., Sidi-Salem n° 2575 à Bône.

Constantine.

1 Krasdi Belkacem, 1901, sergent, 25e compagnie de garnison, douar Taouzient, Khenchela (Batna).
2 Bedda Slimane, 1908, caporal, 5e bataillon du C. O. I. D. 3, G. M. P. R. n° 15, Châteaudun-du-Rhumel (Constantine)
3 Rebahi Khédiri Saïd ben Amar, 20 février 1910, maréchal des logis, 9e R. S. A., Amitiés africaines, 43, rue Président-E.-Herriot, à Lyon.
4 Souici Tahar, 17 mars 1906, sergent, 7e R. T. A., à Hamma-Plaisance (Constantine).
5 Bougandoura Rabah, 1911, sergent, 7e R. T. A., douar M'Toussa, Khenchela (Batna).
6 Tir Derradji, 1906, sergent-chef, C. O. I. D. 3, Saint-Donat (Constantine).
7 Zelmat Ali ben Ahmed, 1912, sergent, C. A. R. 103, douar Ouled-Labiod, Aurès (Batna).
8 Dendani Haouès, 1902, 2e classe, C. O. I. 3, 44, rue Bedeau, à Constantine.
9 Dekhili Bouguerra, 1904, 1re classe, compagnie de garnison, section du 25e train, Pont-du-Diable, maison Halimi Deradji, à Constantine.
10 Bichaoui Amar, 15 septembre 1912, 2e classe, C. O. I. 45, 1, rue des Abeilles, à Constantine.
11 Hadji, dit Boudardara Ammar, 16 octobre 1907, 2e classe, 3e compagnie de remonte, 6, cours Richard-Vitton, à Lyon (Rhône).
12 Zaïdi Amor, 1916, 1re classe, 10e S. I. M., douar Ouldja, Khenchela (Batna).
13 Hamadi Mohamed, 27 avril 1911, 1re classe, C. O. I. D. 3, G. M. S. n° 6, à Jean-Sadcher, Bône.
14 Boutaghane Sebti, 15 novembre 1912, sergent-chef, 3e R.T.A., mamelon Négrier, maison Cantoni, à Philippeville (Constantine).
15 Kheloufi Cheikh, 1916, brigadier-chef, 803e C. O. M., 9, rue des Zouaves, à Constantine.
16 Kahallesane M'Barek, 20 décembre 1918, 2e classe, C.O.T. 45, 87, rue Ouled-Braham, à Constantine.
17 Ghorab Salah, 1912, sergent, C. I. A. A. T., Aïn-M'Lila (Constantine).
18 Meraghdia Mohammed, 1914, 2e classe, C. O. I. 3, gardien du cimetière musulman, à Souk-Ahras (Bône).
19 Sadoune Hocine, 1914, 2e classe, C. O. T. 45, 25, rue des Anciens-Abattoirs, maison Touati Lakdar, à Constantine.
20 Habta Saïd, 12 mai 1929, caporal, C. A. R. 103, 87, rue Robert, à Lyon (Rhône).
21 Kaba Ahmed, 18 juin 1916, sergent-chef, C. A. R. 103, 23, rue Charles-de-Foucault, à Constantine.
22 Benkhelil Mohamed, 16 avril 1930, 1re classe, 7e R. T. A., 8, rue Sidi-Rached, à Constantine.
23 Habaza Ali, 1916, sergent-chef, 3e R. T. A., à Telergma (Constantine).
24 Bouguerrou Amar, 18 décembre 1931, brigadier-chef, 709e C. R. E. E., rue Joseph-Bosco, ferme Benabdou, à Constantine.
25 Boukhers Abdelkrim, 1er avril 1928, 1re classe, 22e R. T. A., 7, rue de la Douane, Souk-Ahras (Bône).

Médéa.

1 Toumi Belgacem, 21 mai 1920, caporal-chef, C. A. M., à Reibel-Chellala (Médéa).

Mostaganem.

1 Menaï Boudjemaâ, 18 octobre 1923, sergent-chef, 13e R. T. A., S. P. 86671 A. F. N.

Oran.

1 Benkouider Abdelkader, 8 octobre 1903, maréchal des logis 25e train, 15, rue des Vieillards, à Bougie (Sétif).
2 Menaï Boudjemaâ, 18 octobre 1923, sergent-chef, 13e R. T. A., S. P. 86671 A. F. N.
3 Muller (Marcel).
4 Gaci Hocine, 19 mai 1925, 2e classe, C. A. R. 101, Palestro (Tizi-Ouzou).
5 Berrahou Habib, 18 avril 1923, maréchal des logis chef, C. I. T. 160, immeuble militaire, embranchement Béni-Messous, Air-de-France, à Alger.

Orléansville.

1 Oussaid Abdelkader, 1917, sergent, 1er R. T. A., quartier Hamana, à Miliana (Orléansville).
2 Douha Abdelkader, 1924, caporal 1er B. T. A., douar Adélia, à Marguerite (Orléansville).

Sétif.

1 Abdelhafid Ali ben Saâd, 1902, sergent, C. A. T. Alger, 10, rue Challal, à Bougie.
2 Bedda Slimane, 1908, 5e bataillon du C. O. I. D/3, G. M. P. R. n° 15, Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
3 Ferdjaoui Ali ben Amar, 1912, sergent, G. M. R. 21, 4, rue Benzaïd, à Bougie (Sétif).
4 Abed Rabah, 10, novembre 1909, 2e classe, 19e section d'infirmiers militaires, n° 70 Alger, 14, rue Coulonne-en-Montagne, à Sétif.
5 Hamici Mohand Arab, 17 novembre 1901, sergent, 81e C°, chaîne de montage à Oran, 10, rue des H.B.M., cité Moulla, à Bougie (Sétif).
6 Kheloufi Cheikh, 1916, brigadier-chef, 803e C. O. M., 9, rue des Zouaves, à Constantine.
7 Sadoune Hocine, 1914, 2e classe, C. O. T. 45, 25, rue des Anciens-Abattoirs, maison Touati Lakdar, à Constantine.
8 Bouaffar Khelissi, 1920, 2e classe, 25e Train, à Constantine, douar Rasfa, Les Rhira (Sétif).

Tizi-Ouzou.

1 Hamdi Mohamed, 1920, sergent, 13e R. T. A., tribu des Ghérida, Haussonvillers (Tizi-Ouzou).

Tlemcen.

1 Maceno (Marcel).

EMPLOIS TECHNIQUES

Manœuvre ordinaire.

Catégorie « D ».

Batna.

1 Hassad Amar, 1904, 1re classe, 3e zouaves, rue de la Gare, à Khenchela (Batna).
2 Chakab Abdelhafid, 1910, 2e classe, 3e R. S. A., maison Naïli Ali, rue de la Nouvelle-Mosquée, à Batna.
3 Gourdache Khélifi ben Saïd, 11 novembre 1913, caporal, C. O. I. 3, 2 boulevard Petit, à Batna.
4 Abdebache Mohammed, 23 septembre 1918, sergent-chef, 6e B. C. A., douar Menaâ, Aurès (Batna).

Constantine.

1 Chakab Abdelhafid, 1910, 2e classe, 3e R. S. A., maison Naïli Ali, rue de la Nouvelle-Mosquée, à Batna.

Oran.

1 Foul Benyamina, 8 décembre 1927, 1re classe, 2e R. T. A., 9, rue de Batna, à Oran.

Sétif.

1 Gourdache Khélifi ben Saïd, 11 novembre 1913, caporal, C. O. I. 3, 2, boulevard Petit, à Batna.
2 Kmidji Khoutir, 1er avril 1926, 2e classe, 21e B. T. A., Aïn-Abessa (Sétif).

Services hospitaliers.

EMPLOIS MASCULINS

Conducteur d'automobile.

Catégorie « C ».

Oran.

1 Botella (Ignace).

Concierge.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Chihaou Mohamed ben Saïd dit Guillaume, 1er octobre 1910, rue Lafayette, à Douéra (Alger).

Bône.

1 Merdassi Sebti, 15 novembre 1930, 22, rue Eugène-François, à Bône.
2 Giusti (Sauveur).

Constantine.

1 Pitoy (Auguste).
2 Fergane Tahar, 1922, rue Charles-de-Foucault, à Sétif.
3 Cuomo (Isidore).

Sétif.

1 Fergane Tahar, 1922, rue Charles-de-Foucault, à Sétif.

Catégorie « D ».

Constantine.

1 Fathi Bouaziz, 1926, caporal, 3e R. T. A., cité Richard, Chateaudun-du-Rhumel (Constantine).

OUVRIER PROFESSIONNEL DE 1re CATÉGORIE

Bourrelier.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Seban (Moïse).

Menuisier.

Catégorie « C ».

Oran.

1 Sabio (Jean).

Peintre.

Catégorie « C ».

Oran.

1 Salinas (Jésus).

Plombier.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Chaubard (René).

Oran.

1 Sebban (Jacob).

Zingueur.

Catégorie « C ».

Oran.

1 Sebban (Jacob).

OUVRIER PROFESSIONNEL DE 2e CATÉGORIE.

Cuisinier.

Catégorie « C ».

Tizi-Ouzou.

1 Goumrar Moahmed ben Mohamed, 1er juin 1913, soldat, 18e R. T. A., village Agachine, Azzefoun (Tizi-Ouzou).

Catégorie « D ».

Alger.

1 Jaubertie (Roland).

Manœuvre.

Catégorie « C ».

Alger.

1 S. N. P. Ali ben Mohamed, 1912, 2e classe, 5e R. S. A., cité Bel-Air, 8, rue Marty, à Hussein-Dey (Alger).
2 Zanchi (Louis).
3 Aouali Khatir, 24 avril 1934, 2e classe, C. A. R. 102, Montgolfier (Tiaret).

Batna.

1 Benkouda Ali, 1930, 2e classe, C. A. R. 103, route de Tolga, à Biskra (Batna).
2 S. N. P. Miloud ben Tounsi, 1908, 2e classe, 19e C. A., route de Touggourt, à Biskra (Batna).
3 Hocine Ouanasse, 12 mai 1919, sergent-chef, 7e R. T. A., 8, rue des Tulipes, à Batna.

Catégorie « A ».

Bône.

1 Zema Mohand, 1er janvier 1932, 8, rue Sidi-Souffi, à Bougie (Sétif).

Catégorie « C ».

1 Scala (Joseph).
2 Zedera El Hadi, 28 mars 1933, 2e classe, C. A. R. 103, rue Lamoricière, à Khenchela (Batna).
3 Amarouche Hamda, 1913, caporal, C. O. I. n° 3, rue G.-Clemenceau, à La Calle (Bône).
4 Nadji El Habib, 28 mars 1932, 2e classe, C. A. R. 103, Négrine (Bône).

Catégorie « C ».

Constantine.

1 Attalah Mohamed Zouaoui, 11 mai 1918, soldat, G. U. I., 24, avenue Bienfait, impasse Mouclier, chez M. Hioual Mohamed, à Constantine.
2 Kettaf Boularès, 1930, 2e classe, 3e R. T. A., chez Bouhafs Noui, gargotier, à Saint-Arnaud (Sétif).
3 Beldjezzar Boudjema, 30 janvier 1927, caporal-chef, C.A.R. 103, 9, rue du Sous-Lieutenant-Ali-Khodja, à Constantine.
4 Zedera El Hadi, 28 mars 1933, 2e classe, C. A. R. 103, rue Lamoricière, à Khenchela (Batna).
5 S. N. P. Miloud ben Tounzi, 1908, 2e classe, 19e C. A., route de Touggourt, à Biskra (Batna).
6 Nadji el Habib, 28 mars 1932, 2e classe, C. A. R. 103, Négrine (Bône).
7 Decrock (André).

Médéa.

1 S. N. P. Ali ben Mohamed, 1912, 2e classe, 5e R. S. A., cité Bel-Air, 8, rue Marty, à Hussein-Dey (Alger).
2 Abdesselamyene Ahmed, 30 septembre 1924, soldat, C.A.R. 101, douar Ouled-Zitoun, à Médéa.

Mostaganem.

1 Barodi Djillali, 12 janvier 1935, 2e classe, 1/66 R. A., à Kalaa (Mostaganem).
2 Serrano (François).

Oran.

1 Bouaza Abib Abdelkader el Slimane, 21 mai 1922, brigadier, 28e R. C. A., concierge aux H. L. M., bâtiment 5, El Rachel, à Oran.
2 Chahid Bouariz, 29 janvier 1932, 2e classe, C. A. R. 102, 32, cité Clos-Perrès, Sidi-Bel-Abbès (Oran).
3 Barodi Djillali, 12 janvier 1935, 2e classe, 1/66 R. A., Kalaa (Mostaganem).
4 Ortega (Vincent).
5 Decrock (André).

Orléansville.

1 Abdesselamyene Ahmed, 30 septembre 1924, soldat, C.A.R. 101, douar Ouled-Zitoun, à Médéa.

Saïda.

1 Berahil-Berrechine Kouider, 1930, village Nègre, Doui-Thabet n° 781, à Saïda.

Sétif.

1 Touabti Lakhdar, 23 juillet 1912, 2e classe, 101e compagnie du C. O. G., n° 35, maison Smati, rue d'Angleterre, à Sétif.

2 Keskas Sassi, 1914, soldat 19e, C. A., 331, cité Yahiaoui à Sétif.

Tiaret.

1 Aouali Khatir, 24 avril 1934, 2e classe, C. A. R. 102, à Montgolfier (Tiaret).

Tizi-Ouzou.

1 Mellal Tahar, 6 octobre 1899, 2e classe, 25e T., crédit municipal de Paris, 55, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

Tlemcen.

1 Lahcène Necer Mostéfa, 3 décembre 1908, 2e classe, 2e R.S., place de la Tarbia, à Nédroma (Tlemcen).

Catégorie « D ».

Alger.

1 Lakhdari Mohamed, 4 août 1910, 2e classe, 2e R. T. A., 11, rue de la Bastille, à Tiaret.

2 Meskouna Mohamed, 1924, 2e classe, 2/3e R. T. A., rue du Château-d'Eau, à Koléa (Alger).

3 Redjimi Layachi, 1929, 2e classe, 8e E. S. A., S. P. 88.896, A. F. N.

4 Mahmoud Salim, 19 décembre 1921, sergent, C. C. A. S., 15, rue Pol-Lapeyre, à Casablanca (Maroc).

5 Belmehal M'Hamed ould Kaddour, 2 août 1909, maréchal des logis, 192e C. O. S. M., cité du Marabout, Caïd-M'Hamed, immeuble E, logement 213, à Mostaganem.

6 Bensaci Brahim, 30 janvier 1922, caporal-chef, 71e R. I., 21, cité Musulmane, à Tefeschoun (Alger).

7 Bessadi Djillali, 27 octobre 1933, brigadier-chef, C. A. R. 101, 9, boulevard Cervantès, à Alger.

Batna.

1 Malki Mohamed Lakhdar, 1926, caporal-chef, 3e R. T. A., boulevard des Jardins, à Khenchela (Batna).

2 Litim Salah, 16 avril 1935, 2e classe, 9e R. C. A., rue de Batna, à Khenchela (Batna).

3 Ben Trah Ali, 1923, 2e classe, 3e B. T. A., Sidi-Okba (Batna).

Bône.

1 Yacono (Salvator).

2 Mizab Ahmed, 1919, sergent-chef, 3/22e R. T. A., 693, cité des Lauriers-Roses, à Bône.

Constantine.

1 Boubeggar Ali, 11 mai 1921, caporal-chef, 7e R. T. A., 5, rue Damon, à Constantine.

2 Zerdi Ahména, 1925, 1re classe, 1/7e R. T. A., à Aïn-Kercha (Constantine).

3 Talbi Mohand Arezki, 11 septembre 1915, 1re classe, 7e R.T.A., village Taourirt, El Maten, à Bougie (Sétif).

4 Belazoune Hocine, 4 juin 1920, 2e classe, 3e R. T. A., douar Ouled-Abdi, à Aurès (Batna).

5 Kemcha Lakdar, 21 janvier 1912, caporal, 4e Zouaves, 220, avenue de Roumanie, à Constantine.

6 Bensebba Hamadi, 20 juillet 1932, 2e classe, C. A. R. 103, groupe mobile de sécurité, à Aïn-Yagout (Batna).

7 Haddad Mokhtar, 8 août 1932, 2e classe, 3e R. T. A., cité Indigène, terrain Fatoum n° 28, Philippeville (Constantine).

8 Litim Salah, 16 avril 1935, 2e classe, 9e R. C. A., rue de Batna, Khenchela (Batna).

9 Ben Trah Ali, 1923, 2e classe, 3e B. T. A., à Sidi-Okba (Batna).

Médéa.

1 Idreg Ahmed, 1920, 1re classe, 13e R. T. A., chez M. Tarafi Brahim, route de Lodi, à Médéa.

2 Bouseida Mohamed, 29 décembre 1922, 2e classe, C. A. R. 103, S. A. S. de Mangarno-Brazza (Médéa).

Mostaganem.

1 Yahia Meddah Salem, 1917, 2e classe, C. A. R. 101, 17, maison 634 Tigditt, à Mostaganem.

2 Berrabah Mohamed, 1934, 1re classe, C. A. R. 102, cité du Petit-Lac, bloc B., n° 28, à Oran.

3 Azzi Abdelkader, 3 mai 1924, 2e classe, 2e R. T. A., 28, rue Samarande-Bab-Ali, 35e logement, à Mascara (Mostaganem).

Oran.

1 Ahmed ben Abdellah, 1927, caporal au 30e B. S. M. G., 7, rue du Rempart, à Arzew (Oran).

2 Safer Cheikh, 1932, brigadier, 2e R. C. A., 53, rue Abdellah-Dasboune, à Oran.

3 Belkacem Slimane, 13 mai 1921, 2e classe, 515e groupe de transport, 19, rue d'Oran, à Relizane (Mostaganem).

4 Mokkedem Ahmed, 1er décembre 1927, sergent, C. A. R. 102, 8, rue de Marengo, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).

5 Mahmoud Salim, 19 décembre 1921, sergent, C. C. A. S., 15, rue Pol-Lapeyre, à Casablanca (Maroc).

6 Yahia Salah ben Ali, 1924, caporal, 2/66 R. A., 74, rue du Général-Mangin, à Oran.

7 Berrabah Mohamed, 1934, 1re classe, C. A. R, 102, cité du Petit-Lac, bloc B, n° 28, à Oran.

8 Benali Amar, 1920, caporal-chef, 21e R. T. A., route des Carrières, terrain Lebon, Ravin Raz-el-Aïn, n° 782, à Oran.

9 Hassam Abdellah, 5 août 1920, caporal, C. A. R. 101, 163, rue du Commandant-Marchand, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).

10 Fatmi Abdelkader, 1918, caporal, 2e R. T. A., service de la D. R. S., à Tiaret.

11 Azzi Abdelkader, 3 mai 1924, 2e classe, 2e R. T. A., Samarcande, n° 28, 35e logement, Bab-Ali, à Mascara (Mostaganem).

12 Nouar Youcef, 2 février 1937, 2e classe, C. A. T. A. 161, 85, rue Molière, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).

13 Chaoui Abdelkader, 24 février 1931, 2e classe, C. A. R. 102, 38, rue Camille-Saint-Saëns, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).

14 Chaa Abdelkader, 1935, 1re classe, 66e R. A., cité du Petit-Lac, bloc 4, n° 73, à Oran.

Orléansville.

1 Bouzegzi Saïd, 31 décembre 1916, caporal, C. A. R. 101, 3, rue Denis-Affa, à Miliana (Orléansville).

Sétif.

1 Hamrouni Lakhdar, 7 octobre 1921, caporal, 11e B. T. A., 7, rue Bounechada, à Sétif.

Tiaret.

1 Seralj Kaddour, 4 février 1923, sergent, 3/22 R. T. A., 4, rue Clauzel, à Tiaret.

2 Fatmi Abdelkader, 1918, caporal, 2e R. T. A., service de la D. R. S., à Tiaret.

Tlemcen.

1 Safer Cheikh, 1932, brigadier, 2e R. C. A., 53, rue Abdellah-Dasboune, à Oran.

2 Hassam Abdellah, 5 août 1920, caporal, C. A. R. 101, 163, rue du Commandant-Marchand, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).

Homme de peine.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Benyounes Rabah, 4 janvier 1912, 2e classe, 1/29e tirailleurs, chez M. Anou, commerçant, à Menerville (Alger).

2 Petrosino (Louis), 14 février 1935, à Alger.

Bône.

1 Achi Mohamed Hadi, 16 mai 1935, 2e classe, 9e G. E. S. A., commune de Morsott (Bône).

Médéa.

1 Abdesselamyene Ahmed, 30 septembre 1924, soldat, C. A. R. 101, douar Ouled-Zitoun, à Médéa.

Orléansville.

1 Azzi Miloud, 1918, Bocca-Sahnoune, à Orléansville.

2 Abdesselamyene Ahmed, 30 septembre 1924, soldat, C. A. R. 101, douar Ouled-Zitoun, à Médéa.

3 Nedjari Mohamed, 1928, 2e classe, Béni-Rached (Orléansville).

Tiaret.

1 Mimouni Mohamed, 1930, 1re classe, C. A. R. 102, 4, rue Séfalou, à Tiaret.

Tizi-Ouzou.

1 Akaba Sahraoui, 20 décembre 1924, soldat, C. A. R. 101, maison Hadj Kaddour, quartier de l'Hôpital-Dellys (Tizi-Ouzou.

Catégorie « D ».

Alger.

1 Meskouna Mohamed, 1924, 2e classe, 2/3e R. T. A., rue du Château-d'Eau, à Koléa (Alger).

2 Abba Mohamed, 7 avril 1927, 1re classe, 1er B. T. A., 6, rue Ptolémée, Cherchell (Orléansville).

3 Mahmoud Salim, 19 décembre 1921, sergent, C. C. A. S., 15, rue Pol-Lapeyre, à Casablanca (Maroc).

4 Denideni Abdelkader, 1922, 2e classe, 21e R. T. A., chez M. Talbi Mohamed, rue de la Mosquée, à El-Affroun (Alger).
5 Abdelmalek Belkacem, 11 juin 1930, 1re classe, 2e compagnie G. C. T., 80, route Ben Azouz, à Koléa (Alger).
6 Bensaci Brahim, 30 janvier 1922, 71e R. I., 21, cité Musulmane, Téfeschoun (Alger).
7 Berkechane Boulenouar, 16 juillet 1924, 1re classe, 2e groupe C. N. A., Téniet-el-Haad (Orléansville).
8 Bessadi Djillali, 27 octobre 1933, brigadier-chef, C. A. R. 101, 9, boulevard Cervantes, à Alger.

Batna.

1 Malki Mohamed Lakhdar, 1926, caporal-chef, 3e R. T. A., boulevard des Jardins, à Khenchela (Batna).
2 Aïb Khemata, dit Khélifa, 14 avril 1907, sergent-chef, 7e R. T. A., fontaine des Figuiers, à Khenchela (Batna).

Bône.

1 Mizab Ahmed, 1919, 3/22e R. T. A., 693, cité des Lauriers-Roses, à Bône.

Constantine.

1 Zerdi Ahmèna, 1925, 1re classe, 1/7e R. T. A., à Aïn-Kercha (Constantine).
2 Ramdani Mahdi, 1914, 1re classe, 7e R. T. A., rue Voltaire, J. 3, sinistrés communaux, Sidi-Mabrouk, à Constantine.
3 Haddad Mokhtar, 8 août 1932, 2e classe, 3e R. T. A., cité indigène, terrain Fetouni n° 28, à Philippeville (Constantine).

Mostaganem.

1 Ammariat Bénaouda, 1er février 1913, 2e classe, bataillon de garnison n° 2, 31e G. M. P. R., à Cassaigne (Mostaganem).
2 Yagoub Mohamed, 17 juin 1920, sergent, 21e R. T. A., le Saulou, par Fumel (Lot-et-Garonne).

Oran.

1 Aroussi Kaddour, 26 janvier 1923, brigadier-chef, 2/66e R. A., maison Rezzoug Miloud, 59, rue des Carrières, Eckmuhl, à Oran.
2 Ahmed ben Abdellah, 1927, caporal, 30e B. S. M. G., 7, rue du Rempart, à Arzew (Oran).
3 Ammariat Benaouda, 1er février 1913, 2e classe, bataillon de garnison n° 2, 31e G. M. P. R., à Cassaigne (Mostaganem).
4 Safer Cheikh, 1932, brigadier, 2e R. C. A., 53, rue Abdellah-Dasboune, à Oran.
5 Yagoub Mohamed, 17 juin 1920, sergent, 21e R. T. A., le Saulou, par Fumel (Lot-et-Garonne).
6 Belkacem Slimane, 13 mai 1921, 2e classe, groupe transports 515, 19, rue d'Oran, à Relizane (Oran).
7 Mokkedem Ahmed, 1er décembre 1927, sergent, C. A. R. 102, 8, rue de Marengo, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).
8 Mahmoud Salim, 19 décembre 1921, sergent, C. C. A. S., 15, rue Pol-Lapeyre, à Casablanca (Maroc).
9 Belaidi Ahmed, 1926, 2e classe, compagnie saharienne, 21, rue Abdallah-d'Asboune-Médioni, à Oran.

Orléansville.

1 Abba Mohamed, 7 avril 1927, 1re classe, 1er B. T. A., 6, rue Ptolémée, à Cherchell (Orléansville).
2 Tayebi Mohamed, 21 novembre 1928, 1re classe, au 21e R.T.A., 6, rue Ptolémée, à Cherchell (Orléansville).
3 Berkechane Boulenouar, 16 juillet 1924, 1re classe, 2e groupe C. N. A., à Ténies-el-Haad (Orléansville).

Tizi-Ouzou.

1 Chebili Mohamed, 20 septembre 1922, sergent-chef, 45e régiment de transmission, rue Emile-Roland, à Tizi-Ouzou.

Tlemcen.

1 Safer Cheikh, 1932, brigadier, 2e R. C. A., 53, rue Abdellah-Dasboune, à Oran.

Aide-ouvrier

Catégorie « C ».

Oran.

1 Benarous (Félix).

Tlemcen.

1 Benhamou (Georges).

Servant de salle.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Betil Benzahia, 1912, sergent, 4e R. T. A., hôpital de Beni-Messous, à Alger.
2 Benabdallah Djillali, 7 juillet 1923, sergent-chef, 23e R. I., 5, rue Haroune-Blida (Alger).

Constantine.

1 Zouaghi (Maurice).
2 Lebnagria Chérif, 11 mai 1927, 2e classe, 54e R. A., 15, rue Massenet, à Constantine.
3 Koutchoukali Slimane, 8 janvier 1926, 2e classe, au 3e R. T. A., 46 *bis*, rue Flatters, à Constantine.
4 Younes Hocine, 31 décembre 1917, 1re classe, C. I. A. A. T., 26, rue de Constantine, à Philippeville (Constantine).

Médéa.

1 Betil Benzahia, 1912, sergent, 4e R. T. A., hôpital de Beni-Messous, à Alger.

Oran.

1 Belkessier Abdelkader, 1919, 1re classe, 6e R. T. A., 10, rue du Figuier, quartier de la Remonte, à Relizane (Mostaganem).
2 Ribas Sauveur (Joseph).
3 Oukazi Abed, 7 avril 1937, 2e classe, 150e R. I., route d'Oran, cité d'Urgence, bloc I, n° 6, à Orléansville.
4 Peres (Antoine).

Orléansville.

1 Nedjari Mohamed, 1928, 2e classe, Béni Rached (Orléansville).
2 Oukazi Abed, 7 avril 1937, 2e classe, 150e R. I., route d'Oran, cité d'Urgence, bloc I, n° 6, à Orléansville.

Catégorie « D ».

Alger.

1 Bouacha Hanachi, 10 janvier 1930, 1re classe, 3e B. T. A., C. C. A. S., chez Mme Natali Catherine, à La Porta (Corse).
2 Soler (Roger).
3 Alane Belgacem, 13 janvier 1924, caporal, 1er R. T. A., route de Dalmatie, bâtiment A, n° 62, cité des Oliviers, à Blida (Alger).
4 Berkechane Boulenouar, 16 juillet 1924, 1re classe, 2e groupe C. N. A., Téniet-El-Hâad (Orléansville).
5 Harrachif Ahmed, 19 février 1920, caporal, cité n° 845, Ténès (Orléansville).
6 Cheuder Lasnouni, 16 mai 1929, sergent, 3e B. T. A., 11, rue de Tanger, à Miliana (Orléansville).
7 Hadj Cherif Mahdjoub, 12 janvier 1932, caporal, 2e B. T. A., Bocca-Sahnoune, T. 37, à Orléansville.
8 Bouzara Larbi, 1931, 1re classe, 13e R. T. A., Téniet-El-Hâad (Orléansville).
9 Khoudiri Boulerbah, 1928, 2e classe, 1er R. T. A., cité Chevalier, ES/3/3, lettre E, Climat-de-France, à Alger.

Batna.

1 Grabsi Ammar, 1927, 2e classe, 803e C. O. S. M., cité Marir, à Khenchela (Batna).

Bône.

1 Hachichi Hacène, 17 novembre 1931, brigadier, C. A. R. 103, 1, place du Prophète, à Tébessa (Bône).
2 Saidia Daoui, 26 décembre 1931, 2e classe, 9e R. C. A., Medjez-Sfa par Duvivier (Bône).

Constantine.

1 Hadjab Daoudi ben Amar, 1916, adjudant au G. M. S., n° 11, Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
2 Laouedj Aïssa, 19 décembre 1919, caporal-chef, 103e S. I. M., 26, lotissement Gaillet, cité des Combattants, maison Litoufi, à Sétif.

Mostaganem.

1 Benchohra Miloud, 10 janvier 1908, sergent, 102e compagnie, camp Chanzy, Aïn-Fékan (Mostaganem).
2 Azzi Abdelkader, 3 mai 1924, 2e classe, 2e R. T. A., 28, rue Samarcande, 35e logement, Bab-Ali, à Mascara (Mostaganem).

Oasis.

1 Bouameur Mohamed ben Bachir, 1920, brigadier-chef, 1er C. A. S. T., 172, avenue Cassaigne, à Laghouat (Oasis).
2 Hue (Marcel).

Oran.

1 Tazerac Mohamed, 25 juin 1922, maréchal des logis chef, 1/54 R. A., Orléansville, Lure (Haute-Saône).
2 Moradji Abdelkader, 7 octobre 1914, maréchal des logis chef, 125e C. R. A., service de la D. R. S., Clinchant (Mostaganem).
3 Lopez (Daniel).
4 Hamidi Miloud, 1910, sergent-chef, C. A. R. 102, Chetouane par Descartes (Oran).
5 Pascal (Emile).
6 Azzi Abdelkader, 3 mai 1924, 2e classe, 2e R. T. A., 28, rue Samarcande, 35e logement, Bab-Ali, à Mascara (Mostaganem).
7 Dilmi Abed, 1934, sergent, 21e R. T. A., S. P. 88.047.
8 Abed Mohamed, 4 novembre 1924, 2e classe, 64e R. A., 20, rue de la Sablière, à Tiaret.

Orléansville.

1 Berkechane Boulenouar, 16 juillet 1924, 1re classe, 2e groupe, C, N. A., Teniet-el-Haâd (Orléansville).
2 Cheuder Lasnouni, 16 mai 1929, sergent, 3e B. T. A., 11, rue de Tanger, à Miliana (Orléansville).
3 Hadj Cherif Mahdjoub, 12 janvier 1932, caporal, 2e R. T. A., Bocca-Sahnoune, à Orléanville.
4 Bouzara Larbi, 1re classe, 13e R. T. A., Téniet-el-Haâd (Orléansville).

Saïda.

1 S. N. P. Mohamed ben Saïd, 1916, sergent-chef, 2e R. T. A., village nègre, à Géryville (Saïda).

Saoura.

1 Hue (Marcel).

Sétif.

1 Tebib Mohamed, 1927, 1re classe, 3e R. T. A., rue Jean-Marie-Mollon, chez M. Hellali Zitouni, à Saint-Arnaud (Sétif).
2 Khoudour Ammar, 18 février 1910, adjudant, 1er R. T. A., 24, rue Martre, à Clichy (Seine).

Tiaret.

1 Dilmi Abed, 1934, sergent, 21e R. T. A., S. P. 88047.
2 Abed Mohamed, 4 novembre 1924, 2e classe, 64e R. A., 20, rue de la Sablière, à Tiaret.

Tizi-Ouzou.

1 Riche Kouider, 1931, 2e classe, 1er R. T. A., 7 *E*, rue de France, à Bouira (Tizi-Ouzou).

Catégorie « E ».

Orléansville.

1 Medaddi Khedidja, née Hamza, 1908, cité Ruiz, n° P 3/2, à Orléansville.

Sétif.

1 Adjadje (Juliette).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Smaïn Abdelkader, 1908, adjudant, 2e R. S. A., surveillant à la D. S. R. Bou-Hanifia (Oran), Mostaganem, Oran.

Garçon de laboratoire.

Catégorie « C ».

Tlemcen.

1 Lhacel Haoussine, 3 novembre 1930, 3, rue Eugène-Sabatier, Tlemcen.

Catégorie « D ».

Alger.

1 Bouacha Hannachi, 10 janvier 1930, tirailleur de 1re classe, 3e B. T. A., C. C. A. S., chez Mme Natali (Catherine), à la Porta (Corse).

Batna.

1 Adbou Ali, 6 janvier 1922, maréchal des logis, 67e R. A. A., 49, rue d'Alembert, plateau du Mansourah, à Constantine.

Constantine.

1 Abdou Ali, 6 janvier 1922, maréchal des logis, 67e R. A. A., 49, rue d'Alembert, plateau du Mansourah, à Constantine.
2 Bahloul Mohamed, 1924, sergent, 3e R. T. A., 2, impasse de Villars, à Bône.

Médéa.

1 Sebti Mohammed, 1918, 2e classe, 1er R. T. A., avenue Cassaigne, à Laghouat (Oasis).

Oasis.

1 Sebti Mohammed, 1918, 2e classe, 1er R. T. A., avenue Cassaigne, à Laghouat (Oasis).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.